



HAL
open science

Pouvoir et vouloir se former Les Sportifs de Haut Niveau face au processus de reconversion : entre stratégies individuelles et contraintes institutionnelles, personnelles et systémiques

Sophie Javerlhac

► **To cite this version:**

Sophie Javerlhac. Pouvoir et vouloir se former Les Sportifs de Haut Niveau face au processus de reconversion : entre stratégies individuelles et contraintes institutionnelles, personnelles et systémiques. Sociologie. Université Rennes 2, 2010. Français. NNT : . tel-00568916

HAL Id: tel-00568916

<https://theses.hal.science/tel-00568916>

Submitted on 23 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE /Université Haute Bretagne Rennes 2
sous le sceau de L'université Européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de :
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE
HAUTE BRETAGNE RENNES 2

Mention : Sociologie
École Doctorale « Sciences humaines et sociales »

présentée par

Sophie Javerlhac

Préparée au LARES-LAS EA 2241
Laboratoire de Recherche En Sciences humaines et
sociales-Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie

Pouvoir et vouloir se former

*Les Sportifs de Haut Niveau face au
processus de reconversion :
entre stratégies individuelles et contraintes
institutionnelles, personnelles et systémiques*

Thèse soutenue le

devant le jury composé de :

M. Olivier Martin Professeur
Université Paris 5 – 19^{ème} section / *rapporteur*
M. Pascal Duret Professeur
Université Tampon La Réunion - 74^{ème} section / *rapporteur*

M. Eric Debarbieux Professeur
Université Victor Segalen Bordeaux 2 – 70^{ème} section / *examineur*
M. Didier Demazière Directeur de Recherche CNRS
Institut d'Etudes Politiques de Paris / *examineur*

M. Armel Huet Professeur Emérite
Université Rennes 2 - 19^{ème} section / Directeur de thèse
M. Luc Robène Professeur
Université Rennes 2 - 74^{ème} section / Directeur de thèse

Pouvoir et vouloir se former

*Les Sportifs de Haut Niveau face au processus de reconversion :
entre stratégies individuelles
et contraintes institutionnelles, personnelles et systémiques*

THESE de l'Université Haute Bretagne Rennes 2
sous le sceau de L'Université Européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de :
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2
Mention : Sociologie

Sophie Javerlhac

Préparée au LARES-LAS (Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie) EA 2241
dans le cadre de l'École Doctorale « Sciences humaines et sociales »

Thèse soutenue le 26 novembre 2010

devant le jury composé de :

M. Olivier Martin

Professeur Université Paris 5 – 19^{ème} section / *rapporteur*

M. Pascal Duret

Professeur Université Tampon La Réunion - 74^{ème} section / *rapporteur*

M. Eric Debarbieux

Professeur Université Victor Segalen Bordeaux 2 – 70^{ème} section / *examineur*

M. Didier Demazière

Directeur de Recherche CNRS Institut d'Etudes Politiques de Paris / *examineur*

M. Armel Huet

Professeur Emérite Université Rennes 2 - 19^{ème} section / Directeur de thèse

M. Luc Robène

Professeur Université Rennes 2 - 74^{ème} section / Directeur de thèse

Sommaire

Remerciements	5
Avertissement	8
Introduction	9
Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté	44
Pouvoir et vouloir se former : « du statut... à l'expérience »	81
Vouloir et pouvoir se former, entre expériences partagées et singulières : lorsque les SHN sont aux prises avec le système	166
En guise de conclusion :	
Si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?	276
Index des abréviations	287
Index des tableaux	288
Index des auteurs	289
Index des notions et concepts	294
Bibliographie	297
Annexes	309
Table des matières	311

Remerciements

Mes remerciements vont à tous ceux qui m'ont accompagnée dans ce long cheminement que constitue le travail de thèse : pour leur aide, leurs conseils, le temps consacré ou les informations fournies.

Mais ces remerciements vont plus particulièrement :

À Professeur Arnel Kuel, mon Directeur de Thèse, qui m'a dirigée durant ces quatre années pour son exigence, ses critiques, ses remarques et son apport dans la construction de ce travail. Rien n'était jamais imposé, tout était suggéré, tant pour lui il est important que le doctorant s'accapare le savoir.

À Professeur Luc Robène, mon Directeur de Thèse également, pour qui la vie estivale fut probablement moins facile que prévue, pris entre les corrections et mes demandes. Cela fait déjà quelques années et quelques diplômes que nous travaillons ensemble maintenant. Que dire d'autre que merci pour m'avoir aidée et conduite jusqu'ici ?

À Madame la Ministre Edwige Arice pour avoir accepté de répondre à mes questions et m'avoir consacré votre temps. Vous avez été la seule à accepter de le faire. Est-ce à dire que vous étiez la seule à être réellement motivée par le Sport et la question de la reconversion des athlètes de haut niveau ?

À Béatrice Palierne, mon amie de toujours, qui m'a aidée et soutenue comme les années passées et qui m'a ouverte ses réseaux. À toi dont un précédent mémoire n'a pas été sans apporter son lot d'ennuis. Que veux-tu ? Il y a ceux qui n'acceptent pas l'évaluation et l'analyse extérieure en ne retenant que la critique sans chercher à savoir si celle-ci peut les aider, éventuellement. À moins tout simplement qu'ils auraient préféré que certaines choses ne soient jamais connues !

À Sophie Pintard. Moi qui ai eu tant de mal à me mettre aux technologies modernes, comment ne pas remercier les réseaux sociaux qui, après plus de 30 années de séparation nous ont permis de nous retrouver ? Le plaisir de discuter et de se revoir était intact. Le

Remerciements

Lycée Grand Air c'était hier ! Ces retrouvailles se sont scellées autour de douleurs partagées. Tu me rappelais il n'y a pas si longtemps que je te motivais à travailler l'histoire, tu es aujourd'hui ma correctrice... la vie est si surprenante !

À Mmes Stéphanie Authier, Responsable du suivi socioprofessionnel des SHN au Secrétariat d'Etat aux Sports ; Véronique Leseur Manager au Département de l'Orientalion de la Formation et de l'accès à l'Emploi à l'Insep ; Pascale Bouton Dtn adjoint chargé du suivi socioprofessionnel à la Fédération Française des Sociétés d'Aviron ; le Major Nereu, Responsable de la cellule reconversion de l'Armée de Terre pour la région militaire Grand Ouest.

À MM. Eric Srecki, Dtn chargé du suivi socioprofessionnel à la Fédération Française d'Escrime ; Michel Boutard, Dtn adjoint chargé du suivi socioprofessionnel à la Fédération Française de Gymnastique ; Dominique Lattarade, Dtn adjoint chargé du suivi socioprofessionnel à la Fédération Française de Basket-ball ; Patrick Ranvier, Conseiller Technique au Secrétariat d'Etat aux Sports ; Michel Godard, Responsable du Département de l'Orientalion de la Formation et de l'accès à l'Emploi à l'Insep ; Pierre Thomas, Responsable du bâtiment de la scolarité de l'Insep.

Aux athlètes qui tous se sont montrés disponibles malgré les contraintes liées à leur activité.

Toutes et tous vous m'avez consacré du temps, délivré des informations, fait part de votre vécu, de vos doutes, parfois, comment ne pas vous remercier pour tout cela ? Sans vous ce travail n'existerait pas. J'espère ne pas avoir trahi vos propos !

À mes collègues doctorants, pleins d'énergie et de doutes, toujours ouverts à la discussion, toujours prêts à aller de l'avant et qui me donnaient l'impression d'avoir leur âge.

À ceux qui sont partis trop tôt et qui me regardent de là haut, Julien, mon neveu fier de mon passé d'athlète, je n'oublie pas ta raquette de ping pong laissée dans ta chambre lorsque tu as choisi de partir... et mon père avec qui j'ai partagé, entre autres, toute

Remerciements

l'aventure du haut niveau, pour tes révoltes, tes coups de gueule, ton amour du maillot flané du coq, je te remercie de m'avoir transmis de vraies valeurs. Vous me manquez !

À ma mère si précieuse dans tous les moments de ma vie, aimante, encourageante, tous les deux, avec mon père, vous m'avez fait grandir et permis d'accepter l'inacceptable. Je suis fière aujourd'hui d'inscrire votre nom, notre nom sur mon travail.

À ma famille, toujours très présente, me remplaçant auprès des filles dans les moments difficiles.

À mes filles, Julie, Marie. Vous ne pouvez pas savoir à quel point vous m'êtes précieuses... des moments de joie où vous êtes arrivées au moment si douloureux où nous avons failli vous perdre... à la plaisanterie que nous faisons « eh oui maman poursuit ses études... elle ne sait pas si elle va les rattraper ». Plus de 20 ans de vies partagées. Votre lutte pour la vie a renforcé la mienne, rendant bien dérisoire certaines choses qui semblent si importantes à d'autres !

Et enfin Dominique, le compagnon de toute une vie, nous aurions pu la vivre en noir et blanc mais tu l'as rendue multicolore, jamais de routine, toujours des nouveautés... on regarde devant, jamais derrière et tu as su m'encourager... me secouer parfois. Du panier de balles balancé lorsque tu m'entraînais, aux armoires Louis 15 transportées ensemble, si lourdes et toujours dans des endroits impossibles, à mes études que tu as accompagnées et rendues possibles par ta formidable énergie et tes conseils.

Merci à vous tous.

Avertissement

Avertissement

Pour faciliter le travail du lecteur trois avertissements semblent nécessaires :

1. Travailler sur le « sport » implique de se confronter à un grand nombre d'acronymes, spécificité française, peut-être, sportive certainement. Les acronymes utilisés sont si nombreux cependant qu'il nous a semblé facilitant de livrer cette thèse avec un marque-page. Celui-ci permettra au lecteur de bénéficier d'une traduction immédiate sans avoir à se reporter constamment à l'index des abréviations.

2. Cette thèse ne comprend pas d'annexes papiers. Environnement oblige. Les documents annexés sont joints sous forme d'un CD Rom qui comprend deux valisettes d'archivage :
 - a. La première intègre les 72 entretiens soit sous le nom du sport étudié soit sous le titre « institutionnels » lorsqu'il s'agit des entretiens réalisés avec les représentants du Ministère de la Santé et des Sports, des fédérations, etc. Les entretiens des Sportifs de Haut Niveau ont été épurés de leurs noms, prénoms et signes distinctifs qui permettraient de les reconnaître trop facilement. A l'inverse, ceux des institutionnels, laissent apparaître leurs noms. Ils sont de toute façon uniques dans leurs fonctions respectives.
Les entretiens sont livrés « bruts » de saisie, non corrigés orthographiquement, en format .pdf.
 - b. La seconde regroupe tous les documents cités dans la thèse, numérotés de 0 à 44, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le corpus. Seuls les tableaux excel sont livrés sous format.xls ou .xl.

3. Un second CD Rom est livré, en sus des annexes, celui-ci comprend la thèse en version .pdf.

Introduction

I. Du choix du sujet à l'objet d'étude

Le titre de cette thèse, « *Pouvoir et vouloir se former. Les SHN face au processus de reconversion, entre stratégies individuelles et contraintes institutionnelles, personnelles et systémiques* », résulte d'une lente transformation de la réflexion et du travail de recherche amorcés et construits durant les cinq dernières années. Longtemps, en effet, nous avons cru travailler sur la reconversion des SHN¹ avant que l'expertise d'un de nos articles ne vienne bousculer ce qui constituait une évidence. L'un des experts en effet soulignait que le titre était inadapté et que le travail ne portait pas sur la reconversion mais sur un élément du processus qui pouvait éventuellement le faciliter : l'entrée ou la poursuite d'une formation qu'elle soit professionnelle ou universitaire et les difficultés que les athlètes rencontraient à mener de front sports et études². Cette transformation rappelle, s'il le fallait, que la pensée scientifique se forme dans une suite « d'erreurs rectifiées » (Bachelard, 1938) mais également que la problématique d'une recherche se construit avec le temps, les expériences, les erreurs, et les matériaux recueillis (Beaud, Weber, 2003). Rien n'est donc figé, la réflexion évoluant avec le travail de terrain et la confrontation aux autres.

Notre question de départ - « *Comment interpréter le fait qu'un grand nombre d'athlètes ne s'engage pas dans le double projet³ malgré les dispositifs mis en œuvre et les discours politiques les y encourageant ?* » - nous invitait pourtant à nous intéresser précisément aux relations entre études et sports.

I.1. Une chercheuse toute entière incluse dans sa recherche

C'est dans l'objectivation de ce que nous sommes, ou plutôt de ce que nous étions (Bourdieu, Passeron et Chamboredon, 1968), que se trouve probablement la source de cette erreur rectifiée. Le choix d'un sujet relatif à la question de la reconversion des athlètes de haut

¹ SHN : Sportif (ou Sportive) de Haut Niveau.

² Javerlhac, S., Bodin, D., Robène, L. (2010 ou 2011 à paraître). « Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut niveau en France ». *Année sociologique*.

³ C'est sciemment que l'expression développée aujourd'hui par le Ministère de la Jeunesse et des Sports est utilisée ici. L'usage de cette terminologie montre que l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau ne doit pas être considérée comme une succession d'étapes mais bien comme un projet liant dans le même temps recherche de performance et préparation de l'après-sport.

Introduction

niveau s'est imposé fort logiquement... D'autres nous tentaient : les politiques sportives des collectivités locales, la question du tourisme sportif et quelques uns encore. Officiellement, nous pourrions dire que c'est le fait, ou l'impossibilité, de trouver un stage ou un financement pour répondre à l'un ou l'autre des sujets qui nous a poussé vers celui-ci. Mais soyons honnête ! A ces raisons objectives s'en substituent d'autres plus subjectives qui ont induit ce choix.

Ce travail s'inscrit, tout d'abord, dans un continuum. Il constitue une étape supplémentaire d'une réflexion entamée dans le cadre, d'abord, du Master 1^{ère} année en Management du Sport, où nous avons traité des histoires de vie singulières d'athlètes en quête de reconversion et en rupture avec le milieu sportif. Ce travail avait été complété, ensuite, en Master 2^{ème} année Recherche, en Sociologie, mention « Mutations Sociales Contemporaines », où nous avons eu l'occasion de comparer les processus de reconversion des SHN de deux fédérations, celle d'Escrime et de Tennis de Table, si semblables dans leurs « logiques internes » (Parlebas, 1981) mais si différentes dans la gestion de la formation extra-sportive des SHN et dans les processus d'accompagnement mis en œuvre (Javerlhiac, 2007). Cette réflexion avait été poursuivie, enfin, à travers un Master 2^{ème} année en Management du Sport, sur l'analyse des politiques sportives en matière de reconversion des SHN. Rappeler ce cheminement n'est pas inutile car, au moment de retourner sur les bancs de l'Université en 2006-2007, il n'était pas question d'envisager un Master 2^{ème} année, ni un doctorat, encore moins 2 Masters ... Il s'agissait alors de rompre avec l'ennui lié au fait de ne plus travailler, après avoir exercé durant 18 années le métier d'Antiquaire et, surtout de traiter d'un objet bien connu, le sport ; d'un sujet sensible, la reconversion des SHN, dans lequel nous avons été partie prenante pour avoir été inscrite de 1979 à 1987 sur les listes des SHN de ce qui était à l'époque un Ministère, du moins au début, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs⁴ et avoir remporté plusieurs médailles internationales et titres nationaux. L'apprentie chercheuse que nous sommes est en effet toute entière incluse dans ce sujet, « *Pouvoir et vouloir se former* », dans cet objet, *la reconversion des SHN*, dans le terrain lui-même, *le sport de haut niveau*, qui structura durant de nombreuses années l'essentiel de notre vie. C'est notre passé qui ressurgit ainsi au moment du choix d'un sujet. Ce sont nos difficultés à nous reconvertir après une carrière d'athlète de haut niveau qui se trouvent posées ici. C'est la résurgence des problèmes rencontrés pour faire accepter, aux entraîneurs nationaux de l'époque, notre double projet :

⁴ Il changera trois fois de nom durant cette période, passant d'un Ministère à une Ministère délégué avant de devenir un Secrétariat d'Etat en 1986.

Introduction

sportif et professionnel ; devenir une athlète internationale et préparer une « reconversion » d'antiquaire qui se trouve indirectement posée. Nous l'avions affirmé haut et fort, trop haut et trop fort peut-être, trop ouvertement et de manière trop flagrante en répondant à la question d'un journaliste du quotidien *Sud-Ouest* dès 1979 qui en avait fait un gros titre : « *Sophie Javerlhac sera antiquaire* ». Il soulignait probablement de cette manière sa surprise devant autant de détermination à penser à « l'après sport », à la force d'un choix si clairement affiché, de la part d'une jeune sportive encore au début de sa carrière internationale. Nous pratiquions alors le Tennis de Table à la section Sports Etudes installée dans le lycée *Grand Air* d'Arcachon. Mais ce titre médiatique n'avait pas été sans alerter les entraîneurs nationaux qui n'avaient pas manqué de nous rappeler que penser à demain c'était bien, mais qu'il fallait surtout se concentrer sur le présent, les entraînements et les compétitions, qu'il y aurait toujours le temps de penser à demain... plus tard.

Disons-le franchement : l'un d'entre eux n'avait pas hésité à nous inciter très fortement à nous inscrire à l'Université, uniquement pour bénéficier de la couverture sociale étudiante et d'avoir la possibilité de gagner quelque argent en tant que surveillante d'internat... Il oubliait de nous préciser que nous perdions ainsi une année sur les trois possibles pour obtenir le Deug, à cette époque. Le savait-il seulement ? S'il ne le savait pas, ce n'en est pas moins grave pour autant, car cela traduit tout simplement la partition des tâches et probablement le manque d'intérêt, autre que sportif, des entraîneurs face au devenir des athlètes dont ils ont la charge.

Nous avons eu, cependant, la chance d'avoir anticipé notre propre reconversion, en choisissant de suivre une formation dans le domaine des arts, à l'*Ecole du Louvre*, afin de devenir antiquaire et, en même temps, nous avons souffert de cette stratégie face aux résistances de notre Fédération et de ses entraîneurs qui jugeaient ce choix inapproprié et le considéraient comme un signe de moindre investissement ou de désinvestissement par rapport au projet sportif ! Qui plus est, ce choix surprenait et dérangeait car il était atypique. Beaucoup d'athlètes de l'époque suivaient des formations pour devenir Professeur adjoint ou Professeur d'EPS. D'autres préparaient les Brevets d'Etat d'Educateur Sportifs en tant que SHN sous l'encouragement « cela pourra toujours te servir ». Je fus de ceux-là. Peu suivaient d'autres formations, je fus également de ceux-là.

Nous étions alors en Equipe de France et les reproches étaient d'autant plus sévères que nous venions de disputer la finale des Internationaux de Pologne en double mixte avec Patrick Birocheau. Ce résultat aurait pu interpeller la Fédération voyant qu'un athlète pouvait tout à la

Introduction

fois réussir sportivement en s'intéressant à autre chose qu'au sport. Il n'en fut rien. Ce bon résultat était pour les entraîneurs le signe que nous pouvions aller encore plus loin et que nous devions donc nous consacrer uniquement à cela ! Nous avons cependant continué cette double formation malgré de nombreuses difficultés. Bien nous en avait pris car une blessure survenue durant un stage en équipe de France, en septembre 1981, nous a conduite à envisager l'abandon du sport de haut niveau après cinq opérations des genoux. Notre trajectoire personnelle ressemble trait pour trait à ce que Bambuck dénoncera quelques années plus tard en affirmant qu'il est impératif que « les sportifs de haut niveau ne soient plus simplement pressurés pendant leur carrière et rejetés comme des citrons pressés après le déroulement de celles-ci » (Bambuck, 2004, 136). Effectivement, à partir de notre brutal retrait de la compétition, le téléphone ne sonnait plus, ne serait-ce que pour prendre de nos nouvelles, aucun entraîneur national ne donnait signe de vie, et aucune offre de formation ou de reconversion ne nous est parvenue, que ce soit de la part du Ministère ou de la Fédération. Si nous n'avions pas anticipé notre reconversion, notre fin de carrière aurait pu s'avérer autrement plus délicate et difficile.

En affirmant cela, il ne s'agit pas d'adopter une quelconque attitude revancharde mais simplement de constater que, dans la carrière du SHN, il existe une dérégulation du social au profit d'une régulation du sportif. Cette position n'est pas revancharde car tout SHN souhaite gagner et réussir. En tant qu'ancienne SHN, nous n'avons pas été la plus mal lotie malgré une carrière écourtée. Un titre de championne de France, des médailles nationales, plusieurs au niveau international, de nombreuses sélections en équipe de France, une première reconversion réussie en tant qu'antiquaire et doreuse. Bref, d'autres ont eu moins de chance ! Notre exemple n'est pas un cas isolé. L'époque n'est pas révolue et ne s'inscrit pas dans un contexte culturel ou temporel dépassé. Le quotidien *Ouest-France* relatait ainsi la victoire de Grundisch aux championnats de France en 2007 : « Sa victoire sur Xian (n° 67 mondiale) l'an passé n'était pas usurpée, elle a remis le couvert. Un titre dédié à son grand-père décédé une semaine plus tôt. Une mise au point aussi, après un championnat d'Europe raté et quelques critiques du DTN⁵ sur le fait que la demoiselle menait beaucoup de choses de front (première année d'étude de kinésithérapie et niveau international) » (Guézennec, 2007, 3).

⁵ Directeur Technique National.

I.2. De l'objet au sujet

En rappelant ces quelques faits, nous sommes déjà pratiquement dans le sujet qui nous intéresse : « *Pouvoir et vouloir se former* », organiser « l'après sport », la circulation des informations auprès des sportifs en matière de formations, d'aides et de « reconversion », mais également subir (ou non), le poids et les contraintes que le système fait peser, consciemment ou inconsciemment, sur les athlètes dont il a la charge.

Cette étape particulière que constitue l'entrée en formation, prémisses de la reconversion future, se situe dans une sorte « d'entre-deux » qui met en relief une consistance spécifique du social. Se profile ainsi un univers malléable aux intérêts parfois contradictoires qui permet d'appréhender et de révéler, à travers une pluralité de textures culturelles, le jeu des acteurs au sein d'un système (Martucelli, 2005).

Mais ce vécu met aussi en évidence le lien étroit de quasi dépendance qui unit l'athlète à son entraîneur. Dépendance due aux objectifs de l'athlète et de sa confiance absolue en son entraîneur, celui qui va l'aider à accomplir ses buts, mais dépendance qui lui fait perdre probablement tout sens du raisonnable et du raisonnement au point, parfois, de faire le choix d'une impasse en matière de formation au profit d'une illusoire réussite sportive. Cependant, peut-il en être autrement quand, éduqué depuis des années pour devenir un sportif performant, l'entrée dans une structure de haut niveau, que ce soit un Pôle France, l'INSEP⁶, ou un club professionnel marque l'aboutissement d'une partie de ses espoirs ?

Ce n'est donc pas sans crainte et sans doute sur nos capacités à pouvoir mettre ce sujet, cet objet et ce terrain à distance, tant dans l'investigation que dans l'interprétation de ce que nous serions amenée à voir, entendre ou supputer, que le choix de ce sujet a été effectué. Les problèmes liés à cette position sont tout aussi importants que les avantages acquis par la parfaite connaissance du milieu, de ses rouages, non-dits et enjeux. Le doute est légitime, il pose la question de la mise à distance du chercheur aux prises avec son objet et ce, d'autant plus, qu'il le connaît bien. Il pose tout simplement le problème de la place du chercheur et de « l'angoisse de la méthode » (Devereux, 1972). Mais faisons fi de ces doutes et risques en acceptant l'idée que cette appartenance sociale a, *a minima*, le mérite de nous octroyer cette

⁶Anciennement Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, l'INSEP est devenu Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel depuis le décret n°2009-1454 du 25 novembre 2009 sous le nom d' Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0E857AC4FA3C090D5617D532B15CCF8D.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000021339260&categorieLien=id (consulté le 21/072010).

Introduction

« familiarité de membre » (Coulon, 1987, 43) qui facilite l'intelligibilité d'un monde social complexe aux enjeux interdépendants et parfois opposés et montre également que le chercheur, fût-il un apprenti chercheur, n'est pas un « esprit-dans-un-bocal, isolé et singulier observant un monde extérieur duquel il est parfaitement coupé » (1999, 316).

C'est indiscutablement dans ce contexte et à travers cette expérience personnelle que se situe la difficulté à nommer, plus qu'à définir, notre sujet, que se trouve cette hésitation entre « *pouvoir et vouloir se former* » (élément décisif d'un processus en train de se faire) et « *reconversion* » (pris comme processus dans son ensemble). L'un influençant l'autre très certainement mais l'un ne dépendant pas seulement de l'autre nécessairement. Cette ambiguïté tient sans doute aussi dans l'utopie propre à tout jeune chercheur de tout vouloir interroger, de tout vouloir traiter sans rien omettre, croyant illusoirement que tout traiter revient à tout percevoir et comprendre. Reconnaissons enfin qu'il était plus facile et plus rassurant de répondre à la question « sur quoi travailles-tu ? » par... « sur la reconversion » bien que l'argumentation ne porte que sur les processus de formation et les relations entre sports et études. L'expertise de cet article fut donc riche d'informations mais également d'interrogations. Elle amena à préciser davantage encore les objectifs de l'étude, à en délimiter les contours avec plus de précisions, à accepter de nous cantonner à une étape particulière de ce processus même si, à certains moments, le sujet invite, et oblige, à le dépasser. Car rien n'est égal en ce domaine. Certains sportifs, par exemple, se forment et commencent à travailler pendant la carrière sportive, d'autres après. Quelques sports voient leurs athlètes terminer leur carrière sportive très jeunes tandis que d'autres, en raison de la nature de l'activité ou des qualités intrinsèques des sportifs, ont une longévité très importante.

I.2.1. La reconversion pour finalité

La question de la reconversion reste donc posée en filigrane car elle constitue la finalité principale, même si le sujet de cette thèse ne porte que sur l'un des processus qui la facilite ou y participe. Le terme de « reconversion » est-il approprié ? Usité fréquemment, le mot « reconversion » relève de ces *praenotiones vulgares* (Durkheim, 1895) dont il faut se débarrasser. Il relève du sens commun. On devrait plutôt parler, comme le suggère Lévêque (2004), de transition, mettant ainsi en exergue le processus par lequel le sportif passe d'une position sociale, celle d'athlète de haut niveau, à une autre, celle de travailleur dans un secteur professionnel quelconque. Processus durant lequel vont se produire un certain nombre de

Introduction

prises de consciences, de transformations et de choix mais également vont s'élaborer des stratégies afin de préparer l'après-sport. La volonté et la possibilité de se former, le choix d'une filière particulière, le fait de suivre telle ou telle formation et d'en sortir diplômé constituent quelques-uns des éléments essentiels de ce processus. Quelques uns seulement, car il faut bien évidemment leur adjoindre d'autres facteurs qui contribuent à une bonne reconversion : les réseaux (amicaux, familiaux et sportifs), la culture fédérale et sportive pouvant, comme au Rugby dans un passé relativement récent⁷, induire une facilitation de l'insertion professionnelle, la renommée de l'athlète et bien d'autres facteurs encore. Ce terme de transition met donc en évidence non seulement une période dans lequel ce processus prend corps, forme et sens pour l'athlète et ses proches, mais aussi ce temps durant lequel vont ou, du moins, devraient se chevaucher carrière sportive, entrée en formation, constitution d'un réseau, etc. et... vie personnelle bien évidemment, car nos sportifs ont un conjoint, voire des enfants. Cette période de transition constitue une période de « passage », de changement, voire de rupture entre un *être*, ce que l'on est aujourd'hui au regard de ce que l'on aurait voulu être et, un *devenir*, c'est-à-dire des espoirs, des envies qui ne sont ni forcément définies ni parfaitement formulées mais que l'on souhaite assouvir dans une perspective d'épanouissement personnel. Trop souvent en effet, la question de la reconversion est évoquée, que ce soit par les journalistes, les fédérations ou les sportifs eux-mêmes, comme un moment, une rupture qui marque le passage entre un statut et un autre. Le travail conduit sur cinq terrains distincts, l'Aviron, le Basket-ball, l'Escrime, la Gymnastique et le Tennis de Table, montre que seuls les basketteurs opèrent une réelle reconversion, c'est-à-dire changent de métier, passent de celui de basketteur professionnel à un autre qui a trait au sport ou non. Certes la reconversion c'est cela mais pas seulement. Elle se lit dans « l'enchaînement de transformations subjectives qui accompagnent et conditionnent [...] la transformation du statut social » (Suaud, 1978, 14) et représente un processus transitoire délicat conduisant le SHN d'une position sociale valorisante et valorisée, progressivement à une autre, celle de travailleur « ordinaire » devant trouver place et rang dans la société. La reconversion consiste donc en un processus qui devrait débiter tout à la fois très en amont de la décision de se reconverter et très en aval, en observant l'insertion professionnelle des SHN. Trop souvent encore les discours politique et médiatique vantent la reconversion réussie des SHN les plus connus. Ces propos élogieux se confondent avec les discours laudatifs faisant du sport un

⁷Eisenberg (2007) montre que la professionnalisation du Rugby transforme cette logique de réseau et d'entraide. Les clubs de Rugby, voire les anciens et le milieu fédéral, interviennent de moins en moins pour faciliter la reconversion des sportifs depuis que les joueurs sont rémunérés.

Introduction

espace social privilégié favorisant l'intégration ou la promotion sociale (Bodin, Debarbieux, 2001 ; Bodin, Robène, Philippe, 2008). Reste que, derrière les paillettes, les résultats glorieux et la médiatisation, le sport de haut niveau cache parfois une face plus sombre : celle de la précarisation d'anciens athlètes qui reste un sujet tabou. Pour Bambuck⁸ les SHN sont « une classe ouvrière qui a exactement les mêmes problèmes qu'avait la classe ouvrière à la fin du 19^{ème} siècle, c'est-à-dire la précarité, la non-reconnaissance des employeurs, le fait que l'on consomme, que l'on cueille, que l'on presse et après que l'on jette » (op. cit. 140). Mais parler de reconversion pose indirectement le problème de l'adéquation entre volonté politique affichée et réalisation de ce qui est vanté comme étant un des projets phares du Secrétariat d'Etat aux Sports depuis plusieurs années, à savoir le *projet de vie* des SHN. Le *projet de vie*, souvent appelé *double projet*, consiste à faciliter dans le même temps le projet sportif, atteindre le meilleur niveau possible, et un projet de formation, en vue de préparer l'insertion professionnelle. Quels que soient les Ministres, Secrétaires d'Etats ou Institutions, tous sans exception se sont attachés à évoquer la nécessité de préparer l'avenir des SHN. Ainsi Dominique de Villepin avait indiqué, lors d'une conférence, le 19 septembre 2006, que le gouvernement étudiait des mesures visant à offrir de « véritables perspectives de carrière » pour la reconversion des SHN, en particulier chez les femmes⁹. Affirmant cela, il pointait du doigt les inégalités perceptibles dans le sport de haut niveau mais également la nécessité pour l'Etat de se préoccuper d'un problème de société. Peut-on en effet continuer à demander à une partie de la population de représenter la France, de rapporter des médailles et des titres, cherchant, politiquement, à travers le sport à valoriser l'Etat, une politique, une société, sans s'intéresser au devenir des athlètes qui se sont engagés dans cette voie et ont consenti des sacrifices personnels et temporels, pour accéder au niveau international ou échouer ? La réalité est, en effet, beaucoup moins idyllique que certains discours politiques le laissent entendre à l'image de la déclaration de Mme Roselyne Bachelot-Narquin peu de temps après sa prise de fonction en tant que Ministre du MSJSVA¹⁰ :

« Concernant le sport de haut niveau, le quinquennat qui s'achève aura permis à la France de demeurer parmi les plus grandes nations en se plaçant au 7^{ème} rang pour les médailles obtenues aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004 et au 4^{ème} rang pour ce qui concerne les 25 sports les plus médiatisés en France, avec cette particularité française d'atteindre l'excellence dans des disciplines très diverses : de l'aviron à l'escrime, du canoë-kayak au handball, du judo à la natation. Au-delà des moyens financiers supplémentaires accordés aux fédérations pour des actions spécifiques en faveur du haut niveau dans le cadre du FNDS, je voudrais saluer le soutien

⁸ Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de 1988 à 1991 dans le gouvernement de Michel Rocard.

⁹ <http://www.sport.fr/autres/mul/Villepin-se-penche-sur-la-reconversion-des-athletes-71250.shtm> (Consulté le 31/08/2010).

¹⁰ Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Introduction

actif mené depuis 2006 au double projet sportif et professionnel de nos athlètes de haut niveau » (Intervention de Mme Roselyne Bachelot-Narquin devant le CNOSF¹¹ à Paris le 23 mai 2007)¹².

Au terme de la réunion informelle qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 2008 à Biarritz (France), les Ministres des Sports de l'Union Européenne ont adopté une déclaration, rappelant les caractéristiques spécifiques du sport énoncées dans la déclaration de Nice de décembre 2000¹³ dont, entre autres, l'article 11 concernant la « préservation des politiques de formation des sportifs » et les progrès enregistrés depuis juillet 2007 dans la mise en œuvre du Livre Blanc sur le Sport¹⁴. Cette déclaration indique clairement dans ses articles 7 et 8 la volonté d'instaurer une « double formation » protectrice des jeunes sportifs et sportives en affirmant plus précisément que :

« 7. Les ministres considèrent important que la formation des jeunes sportifs et sportives professionnels ou de haut niveau repose sur une « double formation » sportive et éducative, de manière à leur permettre de se préparer à leur vie future au terme de leur carrière sportive.

8. Afin de favoriser la mise en place de dispositifs et de structures de nature à garantir que les sportifs pourront bénéficier du double projet, les ministres encouragent les fédérations nationales et les confédérations, en liaison avec les pouvoirs publics et les représentants des sportifs et des clubs, à définir des critères de qualité auxquels doivent répondre les structures en charge de la double formation des sportifs et sportives. »¹⁵

Même s'il convient d'être mesuré quant à la mise en œuvre rapide des objectifs énoncés lors de cette réunion, force est de constater la récurrence des discours politiques en la matière. Ainsi lors de la « Réunion des Directeurs régionaux, Directeurs d'établissement et Directeurs Techniques Nationaux » qui s'est tenue le 17 décembre 2009 au Creps d'Ile de France, Jarrige, Directeur des Sports au Secrétariat d'Etat aux Sports, présentant la réforme du sport de haut niveau et plus précisément le PES¹⁶ rappelait-il l'importance du double projet.

Cette permanence montre avant tout la prise en compte d'une préoccupation majeure dans la plupart des pays européens : celle de la formation et de l'insertion professionnelle des SHN. Les transformations politiques, sociales et sociétales de la plupart des pays européens, notamment dans les pays venant de l'ancienne Europe de l'Est, tendent à faire disparaître le soutien apporté autrefois aux sportifs en tant « qu'athlètes d'Etat ». De nombreux SHN connaissent aujourd'hui, dans un certain nombre de pays, à commencer par la France, des

¹¹ Comité National Olympique et Sportif Français.

¹² http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil_5/ministre_201/discours_220/intervention-mme-roselyne-bachelot-narquin-devant-comite-nationale-olympique-sportif-francais_1602.html (Consulté le 23/04/2009).

¹³ <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Nice-2.pdf> (Consulté le 23/04/2009).

¹⁴ http://ec.europa.eu/sport/white-paper/doc/wp_on_sport_fr.pdf (Consulté le 31/08/2010).

¹⁵ http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/UE08PFUE_declaration_final_FR_281108.pdf (Consulté le 31/08/2010).

¹⁶ Parcours d'Excellence Sportive.

Introduction

difficultés financières pour vivre au quotidien, pour s'insérer professionnellement au terme de leurs carrières par manque de formation et de diplômes ou se trouvent spoliés par leur entourage familial ou professionnel. Des problèmes spécifiques, de trafic et d'exploitation de jeunes sportifs venant d'Afrique ou d'Amérique du Sud, émergent de manière flagrante dans certains sports comme le Football¹⁷. Tout concourt en fait à ce que les instances européennes (Union Européenne et Conseil de l'Europe) s'intéressent au suivi socioprofessionnel des SHN. Pourtant, il existe un problème essentiel : celui, d'une part, de la compétence de l'Union Européenne et de la Commission et, d'autre part, du rôle que peut jouer le Conseil de l'Europe. Comme le montre le rapport concernant le dopage remis à la Commission Européenne en Mai 2008 :

« S'intéresser au sport est une chose, reconnaître comme c'est le cas dans la déclaration de Nice (7-9 décembre 2006), son utilité sociale et l'intérêt de la prendre en compte dans la mise en œuvre de politiques communes ne suffisent pas, en l'état actuel des choses, à donner à la commission une compétence en la matière en dehors du contrôle du trafic illicite des produits » (Brissoneau et al. 2008, 1-2).

L'Union Européenne n'a en effet, dans l'état actuel de ces statuts et fonctionnements, aucune délégation de pouvoir « directe » en matière de sport. Le Conseil de l'Europe ne peut, pour sa part, que proposer d'harmoniser les législations par la ratification de Conventions, Directives ou d'Accords Partiels qui ne sont pas pour autant suivi d'effets immédiats, de mise en œuvre d'une législation spécifique, et ce dans chacun des pays. La convention relative à la violence des spectateurs, ratifiée en 1985 et suivie seulement en 1993 en France par la promulgation de la loi dite « Alliot-Marie » est un exemple de l'écart temporel qui peut marquer, la bonne volonté politique, ou du moins l'affichage d'une bonne volonté politique face à un problème de société trop visible¹⁸ et la mise en œuvre réelle, au niveau national, d'une politique destinée à circonscrire un problème particulier. Reste que cette affirmation novatrice est relayée dans la plupart des pays européens. Ainsi, Bernard Laporte, Secrétaire d'Etat aux Sports, à l'issue de cette même conférence de Biarritz déclarait :

« Vous le savez, le sport n'est pas encore une compétence européenne. Il le sera lorsque le Traité de Lisbonne sera ratifié [...] je ne peux que me réjouir que mes collègues aient de manière unanime, approuvé ce projet de déclaration sur des sujets aussi importants que la création d'un

¹⁷ Voir à ce sujet l'intervention de Mbvoumin, président de « Culture Foot Solidaire », sur la question de « la protection des mineurs dans le football » lors du Colloque Ethique et Sport en Europe du 15 au 17 avril 2009 <http://www.ethiqueetsporteneurope.org/> (Consulté le 23/04/2009).

¹⁸ En l'occurrence les 31 spectateurs morts lors de la finale de Coupe d'Europe de Football opposant au Stade du Heysel en Belgique Liverpool à la Juventus de Turin.

Introduction

nouveau cadre de consultation avec le mouvement sportif, la double formation éducative et sportive (*des SHN c'est nous qui le précisons*) [...] »¹⁹.

Les choses ont quelque peu évolué depuis ces déclarations, puisque depuis la ratification du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009, le sport fait explicitement partie des compétences d'appui de l'Union Européenne. Cependant cette dernière n'a qu'un rôle de soutien et d'appui en faveur des Etats membres et ne dispose d'aucune compétence exclusive en la matière qui lui permettrait de se substituer à eux.

Ces déclarations ont au moins le mérite de marquer la prise de conscience politique d'un problème particulier, celui de « l'exploitation » des sportifs. Le mot est peut être fort mais s'avère néanmoins exact dans le cas des filières africaines ou sud-américaines du Football et dans le devenir de nombreux sportifs intégrant les filières de haut niveau en France sans jamais obtenir les résultats escomptés.

I.2.2. De la difficulté à se reconvertir

Car parler de reconversion c'est bien. Vanter la reconversion réussie des SHN les plus connus, appartenant bien souvent aux sports les plus médiatisés et, dans une majorité de cas aux sports professionnels, fait rêver les spectateurs et les jeunes. Mais la réalité de la reconversion des SHN ne se limite pas à quelques cas emblématiques. Elle se pose de manière cruciale pour les sports non professionnels, confidentiels, purement amateurs et qui nécessitent bien souvent, sans aucune contrepartie financière, autant d'efforts et d'investissements personnels et temporels que les plus grands sports professionnels. Si les journalistes ne manquent pas de rappeler les problèmes rencontrés par Bellone, ancien footballeur professionnel, victime d'une escroquerie et qui s'est enfoncé dans le surendettement après un divorce, le cas de DF²⁰, pongiste, devenu SDF²¹, n'intéresse personne. Il n'est pourtant pas le seul. Un certain nombre de SHN, en activité, sont tout simplement au chômage. Ainsi GR, SHN en Aviron, surprenait les gens en affirmant son statut de chômeur avant les JO de Pékin. Le problème s'avère d'autant plus crucial que ces athlètes ont rêvé d'excellence, ont été durant un temps, dans leur sport du moins, connus, qu'ils ont fait la fierté de leurs parents et amis qui les enviaient de mener une vie, jugée de l'extérieur, comme extraordinaire. La disqualification sociale (Paugam, 1991) s'avère, pour

¹⁹ http://www.sports.gouv.fr/ministre_2398.html (Consulté le 26/6/2009).

²⁰ De ses initiales pour ne pas le fustiger davantage encore.

²¹ Sans Domicile Fixe.

Introduction

les athlètes de haut niveau, probablement plus douloureuse à vivre car ils intègrent et acceptent plus difficilement, peut-être, ce processus de marginalisation qui marque la fragilisation de leur ancien statut et la constitution d'une identité négative. La question de l'identité individuelle se trouve cruellement posée dans une dualité entre image donnée ou perçue et réalité objective de la situation sociale de l'individu. Difficile d'admettre en effet qu'un ancien champion puisse être SDF et en situation de grande précarité. Le sport de haut niveau ne prépare pas à résister au stigmat. SHN est synonyme pour chacun de nous de réussite sociale et d'argent, d'individu inclus dans le système sportif et porté par lui. Comment dès lors concevoir qu'il puisse être en situation précaire ? Lui-même ne s'en vantera pas et la dimension ternaire de l'identité (Heinich, 1999), identité pour soi et pour autrui, mais surtout sous le jugement d'autrui trouve ici un exemple *a contrario* parfait.

Il ne faut cependant pas noircir le tableau. Pour Fleuriel et Schotté (2008), si le sport de haut niveau ne joue pas toujours le rôle « d'ascenseur social » qui lui est prêté, il n'opère pas non plus de « déclassement social particulier ».

Pour arriver au plus haut niveau, le sportif doit faire des sacrifices importants : éloignement très jeune du cercle familial, activités culturelles ou ludiques réduites en dehors du champ sportif, vie sociale entre parenthèses, études souvent interrompues. Et, malgré les efforts accomplis, l'avenir reste incertain. Cette incertitude du résultat, associée au sérieux du sport et de la préparation des sportifs est ce qui différencie le jeu du sport (Jeu, 1987) Elle est à la base, probablement en partie du moins, du plaisir attaché à la pratique. Il n'en reste pas moins vrai que tout sportif, fût-il champion, reste tributaire d'une blessure ou d'un accident qui stopperait sa carrière. La question de la reconversion peut, alors, s'avérer urgente et particulièrement problématique en raison même du manque de projet préalable et de formation initiale minimale. Point d'inquiétudes, comme énoncé préalablement, pour les sports et sportifs professionnels. La question de « l'après-sport » s'avère parfois plus cruciale et cruelle pour ceux qui n'avaient rien prévu ou qui ont dû stopper leur carrière pour des raisons impromptues. Labouchet, chef de projet *e-learning* à l'Insep, en fait un sévère constat :

« Oui, j'ai connu des champions du Monde qui ont fini au RMI. Et bien d'autres en grandes difficultés une fois retombés dans l'oubli général » (Interview donnée au Quotidien *Ouest France* le 8 février 2007).

Introduction

Dans un récent document créé par le CNOSF, en 2007, « Le Guide du Haut Niveau »²², d'anciens athlètes témoignent des difficultés rencontrées et mettent en garde les nouvelles générations, auxquelles il est destiné. Comme l'affirmait Douillet, deux fois champion Olympique et quatre fois champion du Monde en Judo, dans une interview accordée à *Ouest France* :

« Ne croyez pas que le monde vous attend [...] vos médailles vous servent à rien, vous repartez de zéro ! » (*Ouest France* jeudi 8 février 2007).

Mais l'expérience des « anciens » est-elle pertinente, ou du moins recevable, lorsque ces jeunes commencent à caresser le rêve qui les habite depuis si longtemps, celui d'accéder aux équipes de France et à l'élite internationale ? Rien n'est moins sûr ! La question de la reconversion devrait pourtant être omniprésente chez les sportifs. Une carrière internationale reste relativement courte, et rares sont les sportifs qui sont encore en équipes de France au-delà de 32/35 ans. Il faut donc s'étonner que très peu de SHN construisent un projet professionnel.

L'étude d'Authier (2003), portant sur les SHN franciliens, faisait apparaître un chiffre inquiétant : en effet, seulement 14 % d'athlètes inscrits sur la liste « Jeune » et 50 % sur la liste « Senior » déclaraient avoir sérieusement envisagé un projet professionnel. Ces chiffres sont d'autant plus surprenants que beaucoup de choses semblent mises à disposition des SHN et que les déclarations politiques vantent la nécessaire formation extra-sportive des athlètes.

La réponse se trouve peut être dans l'emprise et la perversité de l'institution sportive et l'instrumentalisation dont sont l'objet les sportifs, en général, et les SHN en particulier. Celle-ci a été maintes fois dénoncée par le courant critique de la Sociologie des sports (Brohm, 1976 ; 1993) sans que l'on y prête attention, trouvant les propos outranciers très souvent, mais également déplacés, au regard des vertus positives trop souvent attachées « naturellement » aux sports modernes.

Néanmoins, cette prise en compte de l'après carrière sportive, variée dans ses formes (soutien institutionnel, accompagnement des SHN, utilisation du réseau des anciens athlètes comme dans le Rugby, etc.) constitue une exception culturelle (Gebauer, Braun, Suaud et Faure, 1999) qui caractérise le « modèle de consécration à la française » (Faure, Suaud, 2004, 390) et l'oppose aux autres modèles européens plus libéraux et, bien évidemment au modèle ultralibéral étatsunien.

²² <http://www.franceolympique.com/> (Consulté le 8/9/2009).

Introduction

Mais que sait-on de ce processus et de son fonctionnement réel ? Que sait-on surtout du point de vue des sportifs eux-mêmes ? Des stratégies qu'ils mettent en œuvre, ou non, pour se reconverter ? Des obstacles et difficultés qu'ils rencontrent ? Des aides et soutiens qu'ils reçoivent ? Un certain nombre de travaux en sciences sociales ont tenté de le préciser, insistant, sans l'analyser, sur une « sortie de la lumière des projecteurs qui s'avère souvent délicate » (Chamalidis, 2004 ; Fleuriel, 2004a ; Taylor, Oligivie et Lavallée, 2005). Durant cette période de transition se produisent des prises de consciences essentielles. Les sportifs opèrent des choix et développent des stratégies qui visent à assurer leur statut de SHN tout en tentant de préserver ou de préparer l'avenir en se formant, de façon à assurer la meilleure insertion professionnelle possible (Puig et Vilanova, 2006). Leurs trajectoires sont jalonnées d'étapes et de ruptures qui marquent le passage d'un « monde social » (Lévi-Strauss, 1958) à un autre, mais surtout d'un monde extraordinaire à un monde ordinaire dans lequel ils ne sont plus que ce qu'ils ont été. Il leur faut faire le deuil de leur vie passée de champions (Chamalidis, 2000) mais aussi, parfois, faire « l'épreuve de la petitesse » qui passe par l'expérimentation d'« avoir été quelqu'un » (Guiot, Ohl, 2008, 393) et de ne plus être qu'un individu ordinaire. Callède (1992) parle de désocialisation progressive des SHN, qui quittent un univers protégé et « protecteur », du moins pour les meilleurs au profit d'une vie ordinaire à laquelle ils ne sont pas préparés. Il évoque ainsi les transformations qui s'opèrent dans leurs vies et les désajustements qu'elles impliquent. Dès lors, la reconversion n'est pas seulement un changement de « statut » et de « rôles » (Linton, 1936), elle est aussi un « processus de bifurcation biographique » (Negroni, 2005, 331). La proposition de définition de la reconversion proposée par Negroni ne s'applique que très partiellement aux SHN. Elle ne peut en effet se limiter à « une situation choisie ou anticipée » (Negroni, op. cit. 313) car elle peut prendre la forme chez les SHN d'un changement plus ou moins brutal qui implique une rupture avec la vie menée jusqu'ici, mobilisant d'autant plus d'efforts que l'activité exercée jusqu'alors s'apparentait à une vocation (Sorignet, 2004). C'est une « expérience de conversion de soi » (Negroni, op. cit., 331) qui implique l'individu et l'oblige à remettre en cause ses objectifs antérieurs, le conduisant souvent à rompre avec son milieu social d'appartenance. Cette expérience s'avère d'autant plus difficile qu'elle marque la fin des espoirs sportifs et peut s'avérer contrainte par diverses circonstances aussi brutales (baisse de résultats, exclusion des équipes de France, blessure) que subjectives (mise à l'écart du groupe, problèmes relationnels avec l'entraîneur). Dans tous les cas, ces expériences sont vécues

Introduction

douloureusement aux plans psychologique et social et demandent bien souvent un accompagnement particulier (Wylleman et al. 2004a).

Cette « conversion de soi » s'avère d'autant plus facile qu'elle « se construit dans l'anticipation » (Négroni, op. cit. 338). Cette anticipation ne permet pas seulement de construire un projet plus tôt, et de se mettre à l'abri des impondérables liés à la structure même du sport de haut niveau. Elle participe également à préserver l'estime de soi (Stephan et al. 2005, 47). Au terme de leur analyse, Irlinger et al. montrent qu'une transition réussie « revient à s'inscrire dans un projet de vie élaborée durant la période de pratique sportive [...], dans lequel les sportifs font preuve d'autonomie et sont en cohérence avec eux-mêmes » (Irlinger et al. 1996, 99). Cette anticipation s'avère d'autant plus importante qu'il n'est pas inutile de rappeler ce qui semble une évidence... tellement manifeste ... qu'elle en est oubliée : l'après-carrière sportive s'avère beaucoup plus longue que la carrière sportive elle-même.

Cette évidence est en contradiction avec nombre d'observations. L'étude réalisée par le syndicat des basketteurs professionnels (Reymond, 2009), auprès de 137 d'entre eux, fait apparaître que 48 % n'ont pas envisagé l'après-carrière sportive. Deux tiers des danseurs professionnels permanents et plus de la moitié des danseurs intermittents n'ont aucun projet de reconversion (Chiffert, Michel, 2004). 30% des sportifs de l'INSEP, chercheurs d'emploi, n'avaient en 2003 aucune formation professionnelle (Authier, op. cit. 49). Les sportifs en situation professionnelle représentent seulement 24% de l'effectif (Authier, op. cit. 50). 57% des sujets inactifs se sont arrêtés après le bac, 37% ne l'ont pas atteint (Authier, op. cit. 51). L'absence de projet est aussi évidente que le manque de formation ou de professionnalisation des SHN. Tout cela est d'autant plus surprenant que d'autres données, en contradiction avec les précédentes, devraient interpeller les SHN tout autant que ceux censés les aider à définir le double projet. Les champions et médaillés olympiques sont plus nombreux que les autres à être insérés professionnellement, à bénéficier d'une CIP ou à être titulaires d'un diplôme universitaire (MJSVA, 2005). Bien évidemment, cette observation pourrait être contredite en estimant que, parce que ces athlètes ont atteint depuis un certain temps un meilleur niveau que les autres, l'institution les aide davantage. Ou bien, encore, que les opportunités professionnelles se multiplient. Ou, enfin, qu'un certain nombre de médailles françaises s'obtiennent dans des sports où la concurrence internationale s'avèrerait, pour l'instant, moindre et les charges d'entraînement plus minimes. Ce pourrait être le cas de l'Escrime. Adopter ce point de vue reviendrait à éluder les actions et les stratégies mises en œuvre (ou

Introduction

pas) par les Cadres référents des fédérations, ceux du Ministère ou de l'INSEP ou encore par les sportifs eux-mêmes. Irlinger et al. (op. cit.) montrent que la définition du projet professionnel dépend de trois facteurs essentiels : la déontologie de l'encadrement sportif, la vigilance des parents, la lucidité et la maturité du sportif. La déontologie de l'encadrement est rarement discutée ou alors sous des contours critiques dénonçant l'aliénation du sportif de haut niveau. (Chiffert, Michel, op. cit. 9) évoquent pour leur part des « victimes largement consentantes »²³ qui préfèrent éluder les questions liées à demain et adhérer à ce que leur propose l'encadrement qui les conforte dans leur vocation. La définition du projet, l'anticipation de la transition et l'entrée en formation se joue à l'intérieur d'un triptyque constitué des SHN, des encadrants et des parents. Wylleman et al. (2004b, 83) insistent sur le rôle « proactif » que doivent jouer ces derniers, tandis que Negroni (2007, 147 et passim) évoque le rôle des « autrui » et des « passeurs », comme élément fondamental de la construction du projet. La place des « autrui » est complexe. Tout à la fois aides et soutiens, conseillers et acteurs, ils sont là pour accompagner mais il faut aussi provoquer leur adhésion pour que le projet prenne réellement corps et sens.

I.2.3. Entrer en formation : une étape dans le processus de reconversion

Analyser le processus de reconversion à travers cette étape particulière que constitue, pour les SHN, le fait de se former et d'obtenir des diplômes durant leur carrière sportive ramène à la question de l'intérêt de suivre des formations et à la problématique de pouvoir ou vouloir s'y engager ou pas.

Un certain nombre de travaux montre que la possibilité de concilier sport et études, que ce soit chez les mineurs, ou les jeunes adultes, s'avère très délicate. Le constat est identique dans la quasi-totalité des pays européens et, malgré des législations qui semblent encourager le double projet, la réalité des faits montre des dysfonctionnements très importants en faveur de la pratique sportive (Flanagan, 2003). Si tout semble prévu ou presque (aménagements horaires, soutien scolaire, relations/liens formels avec des organismes de formation ou des universités...) la plupart des mesures restent peu appliquées.

Quel que soit le sport, l'obtention de diplômes constitue pourtant un atout supplémentaire pour s'insérer professionnellement. Là encore la critique pourrait être simple : le sport de haut niveau peut fonctionner comme un réseau facilitateur d'insertion professionnelle. Ce qui est

²³ Les SHN et, dans ce cas précis, les danseurs professionnels.

Introduction

vrai dans quelques sports, comme le Rugby, ne constitue cependant pas une généralité. Eisenberg (op. cit. 88), analysant la reconversion des rugbymen professionnels français, explique que « les diplômés ont constitué un atout indéniable pour la reconversion des anciens pros ». Il pointe cependant le fait que « ces diplômés ont été préparés et obtenus en amont de la carrière pro (pour 59 % d'entre eux) ou pendant celle-ci (29 %) et très rarement après (7 %) ». Dans un autre sport professionnel, le Basket-ball, plus de 50 % des basketteurs ont arrêté leurs formations, 57 % sont inscrits dans des formations préparant aux métiers d'entraîneur ou aux brevets d'état d'éducateur sportif mais seulement 20 % obtiennent leur diplôme d'entraîneur. Enfin, 13 % des joueurs suivent une formation universitaire (Reymond, op. cit. 137).

Qu'en déduire ? Doit-on penser que le sport de haut niveau et plus particulièrement le sport professionnel ne permettent pas de concilier formation et pratique d'excellence ? Peut-on parler de synergie ou bien la conduite du double projet ne se résume-t-elle pas simplement à une cohabitation obligée ou convenue (Debove, 2001) ? Que les formations d'entraîneur ou d'éducateur sportif constituent un « refuge » pratique, les sportifs restant dans le sport (Fleuriel, 2008) ? S'agit-il d'un choix par défaut, les sportifs tendant souvent à élire la formation qui permet de concilier le plus facilement « études » et carrière sportive (Irlinger et al. op. cit.) ? Doit-on y voir plutôt des formations « alibis » qui permettent aux fédérations et aux athlètes de justifier de la conduite d'un double projet ? A moins que le fait de ne pas sortir du milieu permette tout simplement aux SHN de préserver image et estime de soi (Sorignet, 2004) ? Fleuriel (1997) suggérait que le capital sportif relationnel acquis à travers la pratique du haut niveau ne valait qu'à l'intérieur de l'espace des sports et ne pouvait résoudre à lui seul le manque de formation et de diplômes, le capital sportif ne valant « comme atout supplémentaire en dehors de l'espace des sports qu'à la condition d'être associé aux propriétés spécifiques des autres espaces, professionnel et social, dans lesquels la conversion est tentée » (1997, 136).

Le manque de diplômes et de qualifications pose tout simplement le problème de l'insertion professionnelle. Pailhous et Vergnaud montraient dès 1989, dans d'autres secteurs que celui de la reconversion des SHN, que les personnes possédant un « bas niveau de qualification » se trouvaient confrontées aux « exigences de plus en plus élevées pour avoir une bonne chance d'accéder à un emploi [...] » (1989, 15). Ils précisaient, cependant, que ce bas niveau de qualification ne pouvait se confondre ni avec les compétences que possèdent les individus, ni avec les savoir-faire acquis, ni même avec la capacité à acquérir ou pas d'autres compétences.

Introduction

La formation initiale et l'obtention de diplômes de l'enseignement supérieur constituent pourtant des éléments déterminants pour faciliter l'accès à l'emploi et discriminants en matière de rémunération (Degorre et al. 2009). La possession de diplômes crée également une défense face aux problèmes socioéconomiques : « Les jeunes qui sortent diplômés de l'enseignement supérieur sont, quant à eux, moins exposés aux aléas de la conjoncture » (Calmand et al. 2007, 18).

Car si la question de la reconversion ne doit pas se limiter aux seuls sportifs d'exception, vantés et mis en avant par les médias, elle ne doit pas non plus être circonscrite aux seuls sportifs de très haut niveau, à ceux qui ont été champions ou médaillés aux Jeux Olympiques ou dans les championnats du Monde. Même si aujourd'hui la production d'une élite par le système de la pyramide est largement remise en question au profit d'une détection et une spécialisation précoce faisant de la formation des SHN une sorte « d'élevage hors sol », force est de constater que le « système de production » nécessite un grand nombre d'entrants pour peu de sortants « visibles ». La question de la formation se pose peut être plus cruellement pour ceux qui n'accèdent pas au plus haut niveau mais qui cependant contribuent à le construire. Il n'existe pas dans ce domaine de statistiques. Le Secrétariat d'Etat, et ce depuis de nombreuses années, ne recourt pas au suivi de cohortes qui permettraient de contrôler le devenir de ceux qui sont entrés dans les filières de haut niveau.

Les SHN qui se reconvertissent et souhaitent s'insérer professionnellement se trouvent confrontés, à moins de posséder un statut d'athlète d'exception à la concurrence « ordinaire » du marché du travail. A la différence près que, s'ils bénéficient, en tant que sportifs, d'une image positive chez les recruteurs et les employeurs potentiels (Amadiou, 2005), ils arrivent plus âgés que leurs homologues « moins » sportifs sur le marché du travail.

La question se trouve donc posée : « *Comment interpréter le fait qu'un grand nombre d'athlètes ne s'engage pas dans le double projet malgré les dispositifs mis en œuvre et les discours politiques les y encourageant ?* »

II. Aspects méthodologiques

II.1. Du postulat...

Ce travail s'inscrit dans une perspective résolument « historico-herméneutique » (Habermas, 1968) non pas que nous réfutions d'autres manières de concevoir une approche scientifique, considérant même que, bien souvent, le recours à « divers schèmes d'intelligibilité » (Berthelot, 1996, 78-85) ne peut que permettre de mieux approcher une vérité souvent si difficile à cerner. Il s'agit tout simplement de mettre en relation la question de départ avec la vision que peuvent avoir des individus, acteurs et stratèges, qui interagissent au sein d'un système qu'ils ne maîtrisent pas totalement, dont ils peuvent même méconnaître, parfois en partie, les règles et le fonctionnement, mais que singulièrement, ils contribuent à construire (Crozier et Friedberg, 1977), même si la réflexion amènera, en partie, à observer le poids des déterminismes sociaux. Les SHN peuvent, en effet, être considérés comme des acteurs « rationnels » dont la rationalité reste limitée en fonction des données à leur disposition, des risques qu'ils prennent (vis-à-vis de la Fédération par exemple s'ils affirment trop ouvertement s'investir pleinement dans une formation). Ils sont par voie de conséquence tout à la fois rationnels et raisonnables, cherchant à maximiser leurs profits sans se mettre à dos le système auquel ils appartiennent et qu'ils participent à construire et organiser.

Dans ce jeu entre *acteur et système*, ce qui importe est de tenter de faire émerger le sens et la rationalité des phénomènes, qu'il convient de retrouver en recueillant « l'expérience vécue » et les « stratégies mises en place » par chacun pour arriver à ses fins, en comparant les dires, inévitablement subjectifs, avec ceux des autres acteurs : les représentants du Ministère, les référents haut niveau de chacune des fédérations ou des personnes chargées à l'INSEP de faciliter la conversion des SHN. Il s'agit, comme le suggèrent Crozier et Friedberg (op.cit, 474), de mettre en évidence la manière dont « ces données témoignent de la perception stratégique qu'ont les différents acteurs de leurs situations respectives, et de leur ajustement à un système de relation plus ou moins conscient dont il s'agit précisément de faire ressortir les propriétés. Par un jeu de miroir incessant entre les données convergentes et/ou discordantes [...] de retrouver la logique interne qui pour les diverses catégories d'acteurs, structure implicitement l'ensemble de leurs perceptions, sentiments et attitudes, et ainsi de dégager et expliciter les stratégies en présence ». En d'autres termes, il s'agira bien d'explicitier la

Introduction

« médiation implicite » qui existe entre un ensemble de contraintes propres au champ étudié, en définissant des zones d'incertitudes, et un ensemble de stratégies qui reflètent la perception stratégique que les différents acteurs en présence ont de leurs possibles et de leurs limites face aux contraintes du système dans lequel ils évoluent. L'intérêt ne s'arrête cependant pas à l'observation de ce jeu d'acteurs. Il s'agit aussi d'analyser à travers ce jeu le fonctionnement même du système, les relations de pouvoir qui existent et, en creux, la manière dont chacun en joue. C'est à dire « la marge dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, [...] dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande » (Crozier et Friedberg, *op. cit.* 69-70). A ce niveau l'analyse ne peut qu'être complexe et multiple. Le système met en effet différents acteurs et institutions en présence où, plutôt en concurrence. En effet, l'enjeu n'est pas seulement l'obtention de médailles ou la valorisation, par le sport, d'un système politique, économique et social comme cela avait pu être le cas durant la guerre froide ou à l'époque de la (re)structuration du sport de haut niveau en France dans les années 1960. L'enjeu est bien une relation de pouvoirs qui structure l'espace sportif, entre acteurs institutionnels qui gèrent le sport de haut niveau ou participent à sa gestion du sport (fédérations, Secrétariat d'Etat aux Sports, CNOSE, INSEP et autres centres d'accueil des équipes de France, etc.), mais également acteurs de terrains (athlètes, entraîneurs nationaux, formateurs, etc.) dont les enjeux sont parfois opposés, quand bien même ils devraient concourir au même objectif : la réussite des athlètes de haut niveau dans leur double projet sportif, bien sûr, et professionnel, aussi cherchant à favoriser l'efficacité des athlètes en leur permettant de ne pas douter de leur devenir dans l'après sport. Ne favoriserait-il pas en cela le projet d'un *Mens sana in corpore sano* ?²⁴.

Nous reprenons à notre compte l'aphorisme de Garfinkel (1967) considérant le « fait social » de conversion non pas comme une chose, mais, comme « un accomplissement pratique », résultant de la manière dont les individus construisent leur univers social et interprètent le monde qui les entoure. Ce faisant, il s'agit de mettre en évidence les règles et le contexte conditionnant les interactions, susceptibles de favoriser ou, à l'inverse, de contrecarrer l'entrée en formation, la possibilité ou la volonté de s'inscrire ou suivre des formations. A l'image des jurés étudiés par Garfinkel, nos athlètes semblent puiser dans un ensemble de savoirs, de connaissances praxéologiques, de pratiques évaluatives qui relèvent, certes, du sens commun mais qui forment un savoir partagé et un socle commun de connaissances pratiques qu'ils mettent en œuvre. A ce niveau l'action de nos acteurs est un processus social,

²⁴ Utilisant cette locution latine « un esprit sain dans un corps sain » (Juvénal, Satires X, 356) nous élargissons le sens initial de l'expression.

Introduction

dans lequel athlètes de haut niveau, représentants des fédérations et autres échangent, parlent, interagissent. Ce processus est donc le fruit de l'activité permanente des membres et leur permet de communiquer, dialoguer, prendre des décisions, agir et interagir. « Ce n'est qu'en reconstruisant de l'intérieur la logique propre des situations telle qu'elle est perçue et vécue par les acteurs eux-mêmes qu'il [le chercheur] pourra découvrir les données implicites par rapport auxquelles seules leurs conduites, apparemment aberrantes, prennent sens et signification » (Crozier et Friedberg, *op. cit.*, 456). Enfin, le raisonnement sur les écarts, c'est à dire sur les données qui s'écartent de ce qui devrait normalement se passer, sur ce qui était attendu par tel ou tel individu, sur les points de vue différenciés de l'institution et des SHN, est fondamental. Ces écarts « *fournissent les points à partir desquels son raisonnement peut s'articuler et se développer* » (Crozier et Friedberg, *op. cit.*, 457-458). Les acteurs interrogés, aux statuts et aux rôles distincts, se situent dans une sorte « d'entre-deux » qui met en relief une consistance spécifique du social dans laquelle prend corps et sens le jeu des acteurs. Ces deux théories actionnistes ou interactionnistes ne sont pas antinomiques. Elles s'avèrent, de notre point de vue, complémentaires et doivent permettre d'éclairer de manière conjointe, ou successive, la position et le raisonnement d'individus, aux fonctions et statuts distincts, appartenant à un même système (sportif) mais qui poursuivent des finalités différentes voire, parfois, totalement divergentes. Il ne faut pas oublier cependant que ce travail n'est qu'une photographie à un moment T, et fonction des hommes en place, des politiques engagées, des moyens attribués et des athlètes eux-mêmes.

Aucune hypothèse ne sera formulée au départ de ce travail. La critique est connue et aisée et pose la question de la neutralité et de l'objectivité du chercheur, censées être favorisées par la mise à distance de l'objet à partir de la formulation d'hypothèses. Il n'en est rien et les nombreuses impostures scientifiques relevées depuis une centaine d'années sont là pour le prouver (De Pracontal, 1986), tout autant que les logiques qui sous-tendent la construction des expérimentations (Latour, 1999).

Trois raisons supplémentaires ont déterminé ce choix.

Tout d'abord, comme le souligne Laplantine (1996, 21), c'est en cherchant à gommer « soigneusement les traces de son implication personnelle dans l'objet de son étude, qu'il [le chercheur] risque le plus de s'écarter du type d'objectivité (nécessairement approchée) et du mode de connaissance spécifique de sa discipline : l'appréhension, mieux la construction de ce que Marcel Mauss a appelé le « phénomène social total » ». Doit-on, et peut-on, gommer

Introduction

toute trace de l'implication du chercheur par la simple fabrication d'hypothèses ? Quelles que soient les approches et les méthodes retenues, le chercheur influe sur le terrain, interagit avec les personnes interrogées, se sert de la « distance sociale » (Bonnet, 2008), ou du moins devrait la maîtriser pour comprendre et interpréter ce qui lui est dit et approcher au mieux la vérité (Duneier, 2006).

Ensuite parce que ce travail part d'un postulat : celui de chercher à comprendre à travers des « histoires de vie » (Pineau, Le Grand, 1993), ou du moins des tronçons de vies ou de pratiques professionnelles, ce qui pousse ou retient les individus à s'engager dans une formation. Leurs expériences doivent être considérées comme singulières même si, par recoupements, elles peuvent présenter des similitudes. Il s'agit donc bien de laisser la parole aux interviewés afin de faire émerger le sens des énoncés, non pas pour vérifier une théorie mais pour produire des connaissances à partir des données émanant du terrain (Barney et al. 1995).

Enfin, ce travail n'a aucune visée nomothétique, même si, de manière utopique, nous aimerions qu'il puisse avoir une dimension praxéologique. Il n'y a donc pas lieu d'établir « de coupure entre le plan du langage formalisé et celui de l'expérience objectivée [...]. Les règles de l'herméneutique déterminent donc le sens possible des énoncés [...] » (Habermas, op. cit., 147-148). C'est donc bien le terrain qui doit parler. Ce sont les différents acteurs (SHN, référents fédéraux, personnels du Secrétariat d'Etat aux Sports ou de l'INSEP, etc.), inclus dans ce système, qui doivent faire émerger les contraintes et les stratégies mais également le sens de ce qui se joue en matière de conduite et de gestion du double projet.

II.2. ... à la méthode d'investigation

Afin de répondre au postulat de départ, un principe, celui de comparer divers terrains, et le recours à deux méthodes d'investigation principales (entretiens et recueil de données diverses) ont été retenus, complétés par un questionnaire qui sera partiellement exploité ici.

II.2.1. Comparer pour interpréter

A travers la comparaison, ce n'est pas la recherche d'une quelconque corrélation ou mise en facteur qui est visée, comme le suggérait Durkheim en affirmant qu'il n'existe « qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est cause d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont

Introduction

simultanément présents et absents, et de rechercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre » (op. cit, 124). Il s'agit d'un comparatisme « raisonnable et raisonné » (Bromberger, 1995, 10) qui, au-delà de cette simple mise en relation de faits entre eux, a pour finalité assignée de faire ressortir les spécificités des phénomènes étudiés en étant amené à s'interroger sur leur sens.

Cette comparaison s'est effectuée à trois niveaux. Tout d'abord en opposant cinq sports différents (Aviron, Basket-ball, Escrime, Gymnastique et Tennis de table), individuels et collectifs, facilitant ou pas, *a priori*, la conduite du double projet. En interviewant, ensuite, des hommes et des femmes (30 H/30F), parmi lesquels des SHN intégrant récemment les équipes de France, d'autres actuellement internationaux et en pleine carrière sportive, enfin, ceux qui envisagent une reconversion prochaine ou qui sont déjà inscrits sur les listes de reconversion (20 de chacune des catégories). En croisant, enfin, les discours des SHN avec les Cadres référents, en charge du suivi socioprofessionnel des SHN dans chacune des fédérations (5), les Cadres du Secrétariat d'Etat aux Sports (3), et ceux investis à l'INSEP dans le cadre de l'orientation et du suivi socioprofessionnel des athlètes (3).

II.2.2. Du choix des sports

Pouvoir et vouloir suivre une formation nécessite, en premier lieu d'avoir du temps « libre ». « Libre » entre guillemets, car il serait probablement plus judicieux de parler de temps utilisable, c'est-à-dire non seulement un temps libéré, disponible pour faire autre chose que du sport, mais également un temps qui ne soit pas absorbé par la nécessité de récupérer après l'effort ou limité du fait des transports et de l'éloignement des lieux de formation. Il y a là probablement un réel frein à l'inscription des athlètes dans un projet de formation ou, plus simplement, à la possibilité de mener les deux projets de front. Ce critère n'a pas échappé à Bouchetal *et al.* (2006) qui ont proposé une typologie à quatre niveaux des carrières sportives en fonction des contraintes relatives aux charges d'entraînement et à la structuration professionnelle ou non des sports mais également de la place faite aux études et à l'emploi durant la carrière ou en fonction de la durée de celle-ci. Elle se résume dans le tableau suivant :

Modèle de carrière courte Disciplines à maturité précoce ou carrière sportive courte	Carrière sportive courte		
	Etudes	Accès à l'emploi	Situation d'emploi
Modèle à conciliation Disciplines à charge d'entraînement faible ou moyenne et à structures d'accompagnement	Carrière sportive prolongée		
	Etudes	Accès à l'emploi	Situation d'emploi
Modèle du sport professionnel Disciplines à forte charge d'entraînement et/ou à secteur professionnel	Carrière sportive prolongée		
	Etudes interrompues	Statut de sportif professionnel	Reconversion accès à l'emploi
Modèle du sport pseudo professionnel Disciplines à forte charge d'entraînement sans secteur professionnel	Carrière sportive prolongée		
	Etudes interrompues	Situation non clairement identifiée	Devenir incertain

Tableau 1. Stratégies de prolongement de carrière²⁵.

C'est à partir de cette typologie que s'est opéré le choix des sports étudiés. Il est aisé d'y classer quatre des cinq sports retenus :

- La Gymnastique comme « modèle à carrière courte »,
- L'Escrime comme « modèle à conciliation »,
- Le Basket-ball comme « modèle professionnel »,
- Le Tennis de Table comme « modèle pseudo-professionnel ».

Pour discuter de la possibilité et de la volonté de s'engager ou non dans un processus de formation, il était nécessaire d'écartier des sports trop « marqués » : c'est le cas du Football comme modèle professionnel, en raison des sommes reçues par les joueurs évoluant parfois simplement en division nationale, mais également parce qu'il s'agit d'un sport où la dimension genrée est trop définie en faveur des hommes. Un cinquième sport a été adjoint aux quatre retenus : l'Aviron. Car il fait partie de ces disciplines particulières qui semblent encourager la formation des SHN, les données relatives aux athlètes en formation en

²⁵ Tableau élaboré par Bouchetal *et al.* (2006, 34).

Introduction

témoignent, et qui singulièrement possèdent une très forte charge d'entraînement (plus de 200 jours de stages à l'extérieur par an) sans être un sport professionnel. Le modèle de Bouchetal *et al.* est critiquable. En catégorisant de manière figée la gestion des sports et des SHN par leurs fédérations, sans tenir compte des évolutions, il présente sans doute le mérite de permettre d'identifier des organisations distinctes en fonction des « logiques internes » de chacune des activités. Toutefois nous serons, probablement amenée à déconstruire ces organisations dans ce travail, car elles résultent d'une activité humaine, c'est-à-dire fonction des possibles, des objectifs, des contraintes, des stratégies mises en œuvre par des hommes. Cette catégorisation *a priori* n'est intéressante en soi que si elle permet de faire émerger, au-delà de ce qui est observé, de l'extérieur, avec souvent beaucoup de jugements de valeurs, des « différences culturelles » (Wieviorka, 2001) internes à chacune des fédérations ou intergénérationnelles.

Comparer sportifs professionnels et amateurs a pour objectif de faire émerger les similitudes et différences qui peuvent exister en la matière. Mais y a-t-il autant de différences en dehors de la seule qualité de « travailleur » ? Se pose, en effet, la question de savoir : « Qu'est-ce qu'être professionnel ? » (Boussard et al. 2009, 13). Et, au-delà de celle-ci, si les sportifs amateurs, en raison des « injonctions au professionnalisme » (op. cit. 17) qui leur sont faites ne sont pas d'une certaine manière des « *professionnels comme les autres* », soumis à des règles et des normes de travail, de qualité et de performance ? L'organisation du système de production des élites sportive ne diffère pas réellement de celle d'une entreprise, mis à part peut-être que, si le SHN a toutes les caractéristiques d'un travailleur expert, on peut se demander s'il bénéficie des mêmes avantages.

Dès lors, en observant des sportifs amateurs et professionnels, certains exerçant réellement un métier, d'autres quelque chose de non qualifiable, si ce n'est par la pratique sportive intense qui vise l'obtention de performances internationales, nous considérons la reconversion comme un « changement d'activité principale que celle-ci soit amateur ou professionnelle ». Le sport de haut niveau présente, en effet, une particularité incroyable, celle d'occuper à temps plein des individus sans que cela soit réellement ou toujours un métier, sans qu'il y ait nécessairement une rémunération en contrepartie et bien que cela constitue l'activité principale de cette personne.

Le propos de cette thèse restera centré sur la gestion des SHN au niveau national même s'il eût été intéressant de produire une analyse des politiques menées localement, en dehors des organes déconcentrés de l'Etat. Des actions en faveur des SHN, existent, insufflées par les

Introduction

collectivités locales et territoriales qui, au même titre que le sport de masse, œuvrent en faveur des SHN. Ces aides sont parfois difficiles à cerner, relèvent de particularismes locaux tout autant que du « bricolage » politique et de la logique de réseaux (Honta, 2001). Elles prennent néanmoins la forme d'emplois et de subventions, attribuées directement à l'athlète, ou par l'intermédiaire de son club.

II.2.3. L'entretien comme méthode privilégiée d'investigation

L'entretien constitue la méthode privilégiée d'investigation²⁶. Construits à partir des items recueillis dans les travaux préalablement menés, deux types d'entretiens ont été utilisés : d'une part, des entretiens semi directifs de type histoires de vie (Becker, 1986 ; Pineau et Legrand, 1993 ; Demazière et Dubar, 1997) visant à recueillir, auprès des SHN, tout à la fois des histoires singulières, mais également leur point de vue sur la manière dont ils perçoivent la conversion et ses enjeux ; d'autre part, des récits de pratiques professionnelles avec les cadres fédéraux, ceux du Secrétariat d'Etat ou de l'INSEP, le représentant du Syndicat des joueurs, etc.

La délimitation est moins évidente qu'elle n'y paraît car ces deux entretiens relèvent tout à la fois des « récits de pratiques » qui sollicitent un tronçon du vécu d'un certain nombre de personnes correspondant à une pratique sociale et à des « entretiens biographiques » qui interrogent de larges éléments biographiques portant sur les différentes phases d'un vécu » (Pineau et Legrand, op. cit., 112). 72 entretiens ont été réalisés, auprès des SHN et des cadres référents, complétés par deux autres afin d'obtenir des informations différentes et complémentaires. L'un, auprès d'un ancien Ministre des Sports (le seul qui ait accepté de participer à ce travail de recherche sur les quatre sollicités) apportant un éclairage politique sur cette question, l'autre, auprès de la Responsable régionale de la reconversion professionnelle des militaires de carrière en fin de contrat sur la Région Grand-Ouest. L'objectif étant, dans ce dernier cas, de pouvoir comparer les finalités et moyens assignés à cette problématique.

C'est dans la confrontation des discours, dans leurs similitudes et leurs dissemblances mais également dans les « non dits » que nous pourrions faire émerger le sens des énoncés et faire émerger les stratégies en présence. La comparaison se fera tout à la fois sur ce qui relève de la problématique de la reconversion elle-même, mais en convoquant, des acteurs aussi distincts

²⁶ Les entretiens sont livrés *in extenso* sous forme d'un CD..

Introduction

que des athlètes, des cadres du Secrétariat d'Etat aux Sports ou encore la personne en charge de la reconversion des militaires sur la région Grand-Ouest, sur les modes de reconversion envisagés, programmés, choisis en fonction des sports, des structures ou des publics. Les entretiens se répartissent ainsi :

SHN et sexe	Intégrant les équipes de France		Internationaux		En reconversion	
	H	F	H	F	H	F
Sports						
Aviron	2	2	2	2	2	2
Basket-ball	2	2	2	2	2	2
Escrime	2	2	2	2	2	2
Gymnastique	2	2	2	2	2	2
Tennis de table	2	2	2	2	2	2
Totaux	10	10	10	10	10	10

Tableau 2. Récapitulatif des entretiens réalisés auprès des SHN

	Sexe	H	F
Autres personnes interviewées			
Cadres référents des fédérations (1 par fédération)		3	2
Cadres du Secrétariat d'Etat aux Sports		1	2
Cadres de l'INSEP		2	1
Représentant du syndicat des joueurs au Basket-ball		1	0
Ministre		0	1
Cadre de l'armée		0	1
Totaux		7	7

Tableau 3. Récapitulatif des entretiens réalisés « autres »

D'autres entretiens avaient été prévus et commencés auprès de jeunes SHN mineurs dans l'objectif de voir à quel moment et dans quelles conditions se construisaient les projets professionnels et le choix des formations. L'idée de départ était d'autant plus séduisante qu'ayant élu un sport à carrière courte, la Gymnastique, il fallait peut être décaler les interviews vers des plus jeunes. La fragilité de leurs réponses et leur impossibilité à se

Introduction

projeter dans l'avenir ont constitué un obstacle majeur qui a amené à ne pas continuer dans cette voie pourtant prometteuse mais qui mériterait probablement une autre forme d'interrogation incluant les parents.

II.2 .3.1. Les entretiens entre contenus...

Six thématiques ont structuré les entretiens avec les athlètes interrogés :

1. L'identification de leurs carrières de SHN, parcours, espoirs, résultats, obstacles, etc.
2. Quand, comment et pourquoi ont-ils pris la décision de se former, d'obtenir une qualification extra sportive ?
3. Le rapport avec les institutions : les formations suivies, les aides ou conseils obtenus, etc.
4. La faisabilité de mener le double projet sportif et professionnel, les obstacles rencontrés ou à l'inverse les aides dont ils ont bénéficié.
5. Les personnes qui les ont accompagnés, aidés, suivis.
6. Le projet personnel qu'ils poursuivent.

Quatre grands thèmes ont structuré les entretiens avec les Cadres du Secrétariat d'Etat et de l'INSEP, les Cadres fédéraux, le Représentant du syndicat des joueurs, la Responsable de la reconversion des militaires :

1. Les grands principes et les grandes actions mis en place par l'institution ou l'organisme dont ils dépendent pour faciliter la conduite du double projet des athlètes de haut niveau ou de la reconversion des militaires.
2. Le rôle des institutions (sportives ou autres). A savoir s'il existe pour chacune d'entre elles une réelle volonté de faciliter le double projet des SHN ? Comment cela s'organise ? Pour les cadres fédéraux comment la question du double projet est prise en compte dans la formation et la carrière de l'athlète ? Pour les militaires à partir de quel moment et de quelle manière la reconversion s'envisage ?
3. Comment s'établissent les relations Secrétariat d'Etat/Fédérations/Athlètes et, plus précisément au niveau du Secrétariat d'Etat, existe-t-il des différences en fonction

Introduction

des fédérations et/ou des athlètes ? Pour les militaires comment s'articulent les relations entre la hiérarchie, le monde civil et le militaire demandeur ? Existe-t-il des différences entre fonction des individus ?

4. Comment concilier études et sport de haut niveau en fonction des charges de compétitions et d'entraînement ? Comment les fédérations s'organisent-elles (point de vue fédéral) mais aussi ce que devraient-elles mettre en œuvre (point de vue du Secrétariat d'Etat) ? Pour les militaires comment concilier travail et formation ?

Quatre thèmes ont structuré l'entretien avec la Ministre :

1. Son action en matière de reconversion et d'insertion professionnelle des SHN.
2. Les projets qu'elle avait eus en la matière
3. Les liens avec les fédérations et le mouvement sportif (CNOSF en particulier)
4. Les raisons qui expliquent les décisions prises ou les problèmes rencontrés pour mettre en œuvre le double projet

Ces thèmes n'ont pas constitué une trame fixe. Une marge de liberté et de relative spontanéité a été laissée aux interviewés de manière à faire émerger « la personnalité, les besoins essentiels, la conception de la vie des interviewés » (Morin, 1984, 219). L'objectif étant de mettre en évidence la signification et l'expérience vécue des différents acteurs, ce sont tout à la fois les « homologues structurales » et la singularité qui ont été recherchées dans ces différents entretiens. L'objectif étant « de susciter la production d'une parole centrée sur la personne interviewée et rendant compte de fragments de son existence, de pans de son expérience, de moments de son parcours, d'éléments de sa situation [...] » il était important d'éviter « [...] la succession de questions préformulées [...] » (Demazière, 2008, 16). Les « homologues structurales », issues de la sémiotique narrative (Greimas, 1966 ; 1970) comparent les ruptures et continuités des histoires de vie recueillies à travers le repérage d'expériences communes à différents individus, l'identification d'épisodes biographiques similaires mais, aussi et surtout, dans l'émergence de logiques sociales et d'univers de croyances partagés (Demazière et Dubar, 1997).

II.2.3.2. ... et analyses

Un repérage en trois niveaux des discours a été utilisé (Barthes, 1966 ; 1981) :

1. Le **niveau des fonctions** dans lequel se déploient les différents événements qui émaillent le récit. Ces événements racontent le parcours de nos interviewés en réponse à la question : « Pourriez-vous me dire à quel moment et pourquoi vous avez pensé à votre conversion ? »,
2. Le **niveau des actions** qui mettent en scène des « actants », c'est à dire des personnages qui sont intervenus, ont participé, ont agi pour faciliter, ou à l'inverse contrecarrer, leurs stratégies de conversion,
3. Le **niveau de la narration**, qui met en évidence la dimension dialogique du récit, dans lequel le narrateur défend son point de vue, émet des arguments et des thèses, pour convaincre, notamment, l'interviewer.

L'interprétation s'est faite au cours de lectures successives. La plupart des informations n'apparaissant pas comme des « évidences » à la première lecture, les interprétations qui en sont faites n'étaient possibles qu'avec la confrontation de différents récits et informations (Bertaux, 1997). Les éléments discutés seront donc des catégorisations *a posteriori* des discours tenus par les différents acteurs à partir de ces trois niveaux d'analyse. Ils ont été analysés de deux manières distinctes : en tant que « catégorie discursive », c'est-à-dire en tant que thèmes communément partagés ou, à l'inverse, de l'ordre de l'exception individuelle. Notre étude n'est de fait pas généralisable. Elle est un ensemble de points de vue indigènes aux sports, propres à des générations d'acteurs et à des contextes sportifs et politiques particuliers. Tout au plus pouvons-nous en favoriser la *transférabilité* (Marshall & Rossman, 1989). Dans l'interprétation, hommes et femmes seront tantôt mélangés, comme autant d'individus agrégés en des groupes « homogènes » et tantôt distingués en fonction de leurs points de vue singuliers. La raison en est simple. Ce qui nous intéresse est bien de comprendre pourquoi certains décident de se former et d'autres non, qu'ils soient hommes et/ou femmes.

II.2.3.3. Ordonner les entretiens pour croiser et compléter les informations recueillies

Les entretiens, réalisés en face à face, ont été passés en quatre temps. Les premiers à être interviewés ont été les SHN. Les deuxièmes ont été ceux réalisés avec les différents cadres intervenant dans la conduite du double projet afin de mieux comparer les dires des SHN, identifier les problèmes ou recueillir divers documents pour confirmer ou infirmer ce que chaque acteur avance. Ces deux premières phases d'entretiens ont nécessité des précisions et des compléments d'informations à chacune des catégories d'interviewés. A titre d'exemple, un SHN avait clairement énoncé que sa Fédération lui avait demandé d'abandonner les études et lui avait fait signer un contrat en ce sens. Le cadre fédéral n'avait pour sa part jamais évoqué ce document. Le contact a été repris avec ce SHN, afin de récupérer le contrat et pour lui demander davantage de précisions sur les circonstances dans lesquelles la Fédération lui avait soumis ce document. Ces compléments ont été réalisés soit par mail, soit par téléphone. Cette phase s'est avérée très importante pour recouper les informations et interpréter au mieux ce qui nous était dit, le risque étant, en interrogeant les différents acteurs, qu'ils reconstruisent leurs histoires ou leurs pratiques en cédant à « l'inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie sélectionnant en fonction d'une intention globale certains événements significatifs et en établissant entre eux des connexions propres à leur donner cohérence » (Bourdieu, 1986, 69). Les témoignages recueillis ne reflètent pas « la réalité « objective », mais la façon dont l'acteur la perçoit et la vie de son point de vue : ils sont inévitablement subjectifs » (Crozier et Frieberg, op. cit. 459). Si le point de départ de cette étude est bien les histoires de vie et les récits de pratiques, il ne s'agit nullement de rester à une analyse de surface mais bien au contraire d'essayer de construire une analyse critique de ce qui est souvent perçu comme un *allant de soi* : l'aide apportée aux SHN. Encore faut-il pouvoir comparer les intentions et les textes, les cadres d'actions et les actions proprement dites, les dires et les faits. Dès lors l'analyse des entretiens ne suffit pas. Elle devra être croisée avec d'autres matériaux, des questionnaires, les discours et annonces politiques en matière de reconversion, les textes de lois, les rapports parlementaires.

II.3. Des questionnaires pour identifier les SHN

Pour compléter cette comparaison, un questionnaire a été proposé aux SHN interviewés mais également à ceux qui étaient inscrits sur les listes de SHN durant les 15 dernières années. Il s'agissait, pour les premiers, de préciser clairement leurs origines sociales, leurs statuts, leurs résultats sportifs, etc. Pour les seconds, de fournir des renseignements qui permettraient de construire une extension de la réflexion, non exploitée dans ce travail. Celle-ci consisterait à observer si, éventuellement, sur le long terme, des différences observables apparaissent dans la gestion des carrières sportives et professionnelles. Ce sont les prémisses d'une étude longitudinale qui pourrait intégrer des données plus complexes comme l'allongement des saisons sportives, la multiplication des compétitions, la modification des charges d'entraînement, ou même encore les conceptions utilisées en matière d'entraînement (quantitatif ou qualitatif).

En raison même des informations que nous souhaitons recueillir (origine sociale, carrière sportive, formation suivie, obstacles rencontrés, aides reçues, emplois occupés, statut social actuel, etc.) ce questionnaire comprend 110 questions, pour la plupart fermées, qui sont réparties en 3 rubriques :

- Renseignements « signalétiques » (âge, adresse, origine sociale, etc.) : questions 1-13,
- La carrière sportive (résultats, rôle des parents, de la Fédération, revenus, etc.) : questions 13-63,
- La formation et la carrière professionnelle (décisions, diplômes, les problèmes et aides rencontrés, les revenus actuels, etc.) : questions 64-110.

Les questions et les modalités de réponse proposées sont directement issues de l'analyse thématique des entretiens réalisés, l'année passée, auprès des SHN et cadres du Secrétariat d'Etat aux Sports. Ces questionnaires ont été administrés par courrier. Un modèle du questionnaire est joint en annexes.

II.4. Les documents administratifs pour compléter et croiser les informations

Parallèlement à l'administration des entretiens et des questionnaires, un ensemble d'informations diverses issues d'archives administratives et institutionnelles ont été recueillies et analysées. Il s'agit notamment des :

- Textes de lois,
- Rapports parlementaires et du Conseil Economique et Social,
- Plaquettes informatives du Secrétariat d'Etat aux Sports,
- Statistiques émanant du Secrétariat d'Etat ou de l'INSEP,
- Documents fédéraux,
- Conventions relatives à l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau,
- Contrats liant joueurs et fédérations lorsqu'ils existent,
- Documents émanant du CNOSF,
- Coupures de presse (*Ouest-France*, Journal et Magazine *L'Equipe*) discutant des questions de conversion des SHN,
- Curriculum vitae des Cadres fédéraux,
- Etc.

Nous ne prétendons nullement avoir réalisé une lecture et un traitement exhaustif des documents publiés relatifs à la question de la reconversion dans son ensemble, hormis sur les questions légales et réglementaires. Nous avons limité le travail à la lecture et à l'analyse régulière d'un certain nombre de journaux, documents, offrant des rapports étroits avec notre problématique. L'objectif était à ce niveau de renforcer la compréhension de ce processus social particulier : la poursuite du double projet susceptible de favoriser la reconversion des SHN. Ces dernières informations ont été utilisées à deux niveaux distincts : d'une part, pour décrire et comprendre le système mis en œuvre aujourd'hui et, d'autre part, croiser les informations légales et réglementaires à la disposition des athlètes et des fédérations avec la (mé)connaissance qu'en ont les sportifs eux-mêmes. Cette connaissance ou méconnaissance est partie prenante des stratégies mises en œuvre, par les athlètes mais témoigne également du travail réalisé ou non par les fédérations pour faciliter la conversion des sportifs dont elles ont la charge.

Introduction

Reste néanmoins les problèmes inhérents aux études de ce type : l'accès aux données et la vérification des dires. Hormis les textes de lois et les rapports parlementaires, la plupart des données sont internes aux différents services du Secrétariat d'Etat aux Sports ou de ses organes déconcentrés. Si les documents officiels et les plaquettes informatives se trouvent en libre accès ou peuvent se télécharger, le reste dépend de la bonne volonté des interlocuteurs en présence. Notre implication dans cette étude, pour la cinquième année maintenant, a grandement facilité les choses. La plupart des interlocuteurs étaient connus. Par deux fois le travail accompli leur avait été restitué. La participation aux Carrefours de la Performance et à quelques réunions avec certains ont facilité l'obtention de nombre d'information difficiles d'accès. La relation de confiance bâtie à travers le temps a permis d'ouvrir bien des portes d'obtenir des recommandations. Reste les dangers inhérents à la réalisation de tous les entretiens mais qui prennent une importance particulière lorsque l'on s'intéresse aux politiques publiques. Le premier est « la langue de bois où les interviewés ne se départissent pas des objectifs officiels et d'une vision normative de leur champ en niant tout problème », le deuxième « la connivence et la complicité personnelle entre interviewer et interviewé », le troisième « la tendance à conceptualiser et réfléchir leurs pratiques » (Friedberg, note ronéotypée citée par Perret, 38). Aucune de ces difficultés ne nous a été épargnée.

Trois parties structureront ce travail. La première, intitulée *Sportif de Haut Niveau : un statut longtemps discuté*, placera l'athlète au cœur des problématiques politiques et sociales depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Il s'agit de comprendre que le « statut », officiellement décerné aujourd'hui, de SHN, si ambigu et qui ressemble davantage dans la configuration française à celui d'assisté que d'athlète d'Etat, résulte d'une longue tension entre amateurisme et professionnalisme, dont la spectacularisation des événements sportifs a été progressivement le témoin. Si les lois et règlements témoignent de cette transformation et de la genèse d'un statut particulier, les sportifs auront néanmoins toujours, quelles que soient les époques, joué un rôle particulier, celui de vitrine des idéologies politiques. La deuxième, dénommée *Pouvoir et vouloir se former : du statut à l'expérience*, prend en compte les possibilités de se former introduites par les différentes lois, instructions et directives au regard des contraintes et des cultures sportives qui s'imposent à l'athlète, et dont on peut se demander, en l'absence d'un réel pilotage, ce qui correspond à la désorganisation et à une volonté politique et stratégique d'emprise ou de domination. La troisième partie, titrée *Vouloir et pouvoir se former entre expériences partagées et singulières : Lorsque les SHN sont aux prises avec le*

Introduction

ystème, place les athlètes au cœur du projet. Ils sont contraints par le système, mais tandis que certains adoptent des stratégies pour développer le double projet, d'autres le négligent, volontairement ou non. Les acteurs révèlent des choix et des stratégies qui, pour être rationnels, ne les engagent pas forcément sur ce qui constitue, dans l'optique du double projet, l'étape ultime d'une formation, à savoir l'insertion professionnelle.

Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté

Le sport et les sportifs français de haut niveau, à l'exception des sports professionnels, se trouvent, aujourd'hui, comme hier, dans une sorte d'entre deux qui ne correspond ni à une gestion réellement libérale du sport de haut niveau, ni à un système purement étatique. Si ce modèle « à la française » (Faure, Suaud, 2004) de soutien et d'accompagnement des SHN s'est construit récemment, et plus particulièrement à partir des années 1960, les hésitations dont il témoigne, encore aujourd'hui, reflètent les débats idéologiques qui ont opposé les tenants du sport amateur à ceux du sport professionnel, les tenants d'une éducation physique à ceux du sport, les tenants du sport spectacle à ceux d'un sport loisir et pour tous. L'école en a été le témoin, tout autant qu'un champ de lutte, avant que l'éducation physique (EP), elle-même, ne devienne « sportive ». Au tournant des années soixante, l'EP « sportivée » constitue même, pour certains acteurs comme le Ministre Maurice Herzog, un outil commode de détection des futurs champions, via le sport scolaire... (Thibault, 1972). En réalité, comme le suggère Callède (2002, 455) « l'évolution de l'action sportive témoigne d'un mélange d'objectivation rationnelle (un moteur des politiques publiques) et de subjectivation communautaire (propre à la culture associative du « monde du sport »), avec des perceptions qui s'accordent sur des registres de règles, de normes et de valeurs non pas identiques, mais à tout le moins congruents ». La question du sport de haut niveau et la lente construction historique de cette catégorie culturelle, sociale et dans une certaine mesure, professionnelle, témoigne alors de ce processus. Encore faut-il pouvoir cerner les limites de cette question. Trop de représentations collectives, en effet, traversent l'expression SHN. Les médias relayent tout autant qu'elles créent ces représentations en parlant « d'athlètes de haut niveau » à tout va. Ainsi, pour beaucoup, dès lors qu'un sportif évolue à un « certain niveau », c'est-à-dire dans une équipe de première division de n'importe quel sport, voire même à un niveau inférieur, ce sportif serait un « athlète de haut niveau ». Le récent état des lieux relatif aux politiques publiques sportives sur la Ville de Lorient (Bodin et al. 2008) a montré, une fois de plus, l'ambiguïté sémantique qui entoure les notions de compétition, haut niveau, sportif de haut niveau, etc. C'est aller en effet un peu vite en besogne. Cela revient à confondre rôle et statut, à méconnaître les écarts de niveau très importants qui peuvent exister entre les sportifs évoluant au sein d'une même équipe, ou à un même poste. C'est éluder la différence entre le niveau national et international. C'est encore faire fi des distinctions qui existent entre un athlète médaillé ou titré au niveau international et celui qui ne fait que bénéficier de sélections

sans jamais réaliser de résultats significatifs. C'est enfin, si l'on compare les sports, nier les différences flagrantes qui existent en termes d'opposition internationale ou de fréquence des championnats du Monde ou des championnats d'Europe selon les disciplines. Bref, parler de haut niveau, comparer, à ce sujet, les sports entre eux, impose de préciser et limiter le statut de SHN. Très longtemps d'ailleurs, ce statut a bénéficié d'un flou. Les fédérations jusque dans les années 1980 décidaient elles-mêmes selon des critères très hétérogènes, avec tous les abus et injustices que l'on peut supposer, des athlètes qui pouvaient bénéficier de ce statut. Dans beaucoup de fédérations, il valait mieux à cette époque être un athlète docile, entrant dans le moule et respectant parfaitement les règles fédérales. Le cadre légal et réglementaire, a progressivement corrigé un certain nombre de « vides » en offrant un ensemble de mesures, en proposant un certain nombre de définitions et en délimitant finement des catégories particulières, permettant, aujourd'hui, quel que soit le sport de fournir un référentiel commun et une liste « exhaustive et comparable », au moins dans ses critères d'attribution, des SHN. Mais comment ce statut s'est-il progressivement imposé ?

I. Une difficile prise en compte de l'athlète de haut niveau

Sans nous lancer dans une historiographie complète de la question, force est de constater que quatre aspects concomitants ont contribué à la prise en charge progressive en France par l'Etat des SHN depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours : la structuration et l'institutionnalisation des organisations sportives, la professionnalisation de certains sports, la mise en spectacle des sports modernes et l'utilisation du sport comme vitrine de l'Etat. Des prémisses existaient bien avant, dans ce qui n'était encore que des jeux (Elias, Dunning, 1986). En contant la vie de « Guillaume Le Maréchal. Le meilleur chevalier du Monde » Duby (1984) n'analyse pas seulement les turpitudes d'une époque ou l'organisation de la société médiévale. Il y décrit aussi l'institutionnalisation des joutes et des tournois, le financement et l'entretien des meilleurs chevaliers par les grands seigneurs dans le but, entre autres, de remporter les compétitions les plus importantes, de valoriser leur Comtat ou leur Duché et d'asseoir leur réputation tout autant que de démontrer leur puissance.

I.1. Une idéologie sportive qui oppose amateurs et professionnels

L'émergence des sports modernes, en France, à la fin du 19^{ème} siècle, l'institutionnalisation des pratiques, la structuration des organisations sportives relèvent dans un premier temps de la sphère privée et ne concernent que peu les pouvoirs publics. L'intérêt de l'Etat s'est en effet longtemps porté vers d'autres registres de l'activité physique, notamment vers la « Gymnastique », ancêtre de l'éducation physique. La croissance du mouvement sportif dans les années trente, la construction d'équipements, l'incitation à la pratique sportive et la promotion des sports réalisés d'abord au niveau local, par les municipalités, puis les enjeux politiques, nationaux et internationaux liés à la compétition sportive ont amené progressivement les pouvoirs publics à s'intéresser au sport et à définir dans les années trente les lignes d'une réelle politique sportive. C'est à partir de l'entre-deux-guerres en effet que l'Etat investit progressivement et durablement le sport avant de contribuer à l'édification du statut de SHN dans les décennies suivantes.

Parler de sport invite donc d'emblée à distinguer un certain nombre de pratiques concurrentes ou tout au moins co-existantes à la charnière des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. D'abord le sport moderne, composé essentiellement de ce que l'on nomme alors les « sports athlétiques », venus d'outre Manche (Athlétisme, grands jeux collectifs, Football, Rugby, Canotage, Vélocepedie), apanage de la jeunesse bourgeoise. Puis l'éducation physique ou tout au moins, au 19^{ème} siècle, ce que l'on appelle la « Gymnastique ». Obligatoire à l'école depuis 1880, cette pratique disciplinaire de l'exercice physique concerne en réalité essentiellement les écoliers des classes sociales modestes, le monde militaire et l'univers carcéral. C'est en ce domaine essentiellement que s'exerce le contrôle et l'intérêt de l'Etat. Il faut aussi évoquer une troisième catégorie de pratiques issue de l'héritage aristocratique français, les arts académiques, auxquels appartiennent notamment l'Escrime et l'Equitation (Andrieu, 1988). Puis les jeux traditionnels (Barrette, Mail, etc.), implantés en zone rurale et largement dynamisés en zone urbaine par la promotion qui en sera faite en direction des scolaires au sein de la Ligue nationale d'éducation physique de Pascal Grousset, en Ile de France, et la Ligue girondine d'éducation physique de Philippe Tissié, à Bordeaux. En définitive, si l'Etat investit dans la gestion des corps, c'est avant tout dans le domaine de la Gymnastique qu'il le fait. Cette pratique physique, possède alors une dimension patriotique forte et elle a pour finalité principale d'assurer le redressement national après la défaite de 1870. Alors que le

mouvement sportif se structure initialement à partir d'initiatives privées émanant pour l'essentiel des élites, notamment de la jeunesse dorée des lycées et du monde étudiantin qui se distingue et se reconnaît dans cette pratique de libre association, donnant naissance aux clubs pionniers (Racing Club de France, 1882 ; Stade Français, 1883 ; pour ne citer que les plus illustres), les manifestations collectives de Gymnastique et d'éducation physique en direction du peuple, relevant notamment des Sociétés de Gymnastiques et des Patronages, organisées et structurées, se voient assigner des fonctions politiques de rassemblement, d'intégration, de fusion collective, d'identification (Chambat, 1980). Ces rassemblements souvent très imposants « visent en effet à mettre en scène et à ritualiser les mythes fondateurs de la République, notamment l'union et la solidarité. Les défilés se font au son des fanfares militaires » (Lê-Germain, Tétard, 2007, 229).

Cette pratique physique, à la fois hygiéniste et éducative, vise à la régénérescence de la race et s'impose dans toute la société : la vie civile ordinaire, l'école, l'armée, le milieu carcéral, les colonies agricoles (Bodin et al. 2009) et s'applique aux femmes aussi bien qu'aux hommes (Robène et al. 2008). Si l'homme doit être « sportif », c'est-à-dire physiquement apte à exercer différentes fonctions (travailleur, ouvrier, paysan, soldat, etc.), le champion, celui que l'on adule et que l'on reconnaît, n'existe pas encore. Tout au moins cet être d'exception appartient-il avant 1914 à cette élite sociale dont Pierre de Coubertin vante à la fois les mérites et la capacité extraordinaire à prendre des risques, à produire un effort qui confine à l'excès (Coubertin, 1900.). Alors que le peuple est tributaire d'une pratique physique coercitive, disciplinaire, soumis à l'effort dosé, rituel, collectif, productif, « intégrateur », celui de la Gymnastique régie par l'Etat, l'athlète, le sportif demeure, lui, sauf exception (Cyclisme, Boxe) un amateur tourné vers l'exploit (Andrieu, 1988). C'est-à-dire un homme d'initiative qui se donne ses propres règles, ses propres défis. L'inscription du sport dans la culture de masse, à partir de l'entre-deux-guerres, contribue largement à modifier ces équilibres, dessinant de manière plus évidente les grandes lignes d'une politique sportive, d'abord au niveau local, puis au niveau national.

Au tournant des 19^e et 20^e siècles, les sports s'organisent en fédérations, dotées de statuts et de règlements. Pour celles qui nous intéressent, notons qu'elles font partie des plus anciennes : l'année 1873 voit la création de l'USGF (Gymnastique)²⁷, 1882 celle

²⁷ Il s'agit en réalité de l'Union des Sociétés de Gymnastiques de France, autrement dit, la Fédération de l'ensemble des sociétés de gymnastiques patriotiques et conscriptives et non de la Fédération de gymnastique au sens moderne et sportif du terme tel que nous l'entendons aujourd'hui. Elle en constitue néanmoins le lointain ancêtre.

de l'Escrime, 1890 celle de l'Aviron, 1927 celle du Tennis de Table, et 1933 celle du Basketball. Le vote et l'application de la loi de 1901 participent très fortement à cette structuration (Thibault, 1972) en permettant la démultiplication des organisations sportives et l'implication du local en complément et en relais des institutions nationales (Callède, 2007). Si les élites s'impliquent dans la création de clubs sportifs au 19^{ème} siècle, les municipalités contribuent à leur développement dans l'entre-deux-guerres. Les collectivités locales relaient bien souvent ce que l'initiative privée ne peut plus assumer, notamment au niveau de la construction des installations sportives. Enfin, à partir de 1936, avec le Front Populaire et l'oeuvre de Léo Lagrange, Sous-Secrétaire d'Etat aux Sports et à l'Organisation des Loisirs dans le ministère Léon Blum, l'action politique de l'Etat en matière de sport devient lisible, dépassant le seuil des interventions ponctuelles pour acquérir le statut de « politique sportive »

Cependant, entre la fin du 19^{ème} siècle et pratiquement jusqu'à la seconde guerre mondiale, le sport en France est tiraillé entre amateurisme et professionnalisme, de manière inégale selon les disciplines. A travers cette opposition se joue une lutte dans laquelle le champion n'a de place que s'il est amateur et porteur de valeurs. Se distinguent ainsi les sports bourgeois, désintéressés et « idéalisés », pratiqués par ceux, qui bien nés, en usent comme d'un passe-temps mondain et les sports « populaires » qui, valorisant la souffrance, l'effort et l'esprit exacerbé de la compétition, rassemblent les ouvriers et s'engagent progressivement, pour quelques uns du moins, vers le professionnalisme. La ségrégation est quasi-totale. L'opposition est idéologique. « Le mouvement sportif conduit par Pierre de Coubertin ou Georges Saint Clair a le visage d'une élite qui refuse de voir une parenté quelconque de ses pratiques avec les jeux populaires, méprisés. Quelques sports, tels l'Athlétisme, le Football, le lawn tennis, le cricket, forment le cercle fermé des sports élégants qui se jouent entre gens du monde. L'amateurisme y est sublimé. Le refus de spécialisation peut aller jusqu'à l'abandon des pratiques en voie de démocratisation ou de professionnalisation ; ainsi en sera-t-il du Cyclisme [...] Ce spectacle et son cortège de professionnels constituent alors, aux yeux des défenseurs du sport amateur et de l'éducation physique des masses, une déviance malsaine, une pathologie sociale contre lesquelles il faut s'insurger en disqualifiant les champions » (Lê-Germain, Tétart, op. cit. 231-233). En se démocratisant les sports modernes changent de finalités mais également de modalités. La victoire, l'effort, la souffrance, l'héroïsme priment sur le beau geste désintéressé et l'opposition courtoise (Bourdieu, 1984a).

Le discours peut paraître singulier, notamment en observant qu'à l'issue des Jeux Olympiques de Stockholm de 1912 durant lesquels les français ont obtenu de piètres résultats, en ne

terminant que... 5^{èmes}, des protestations s'élevèrent contre le manque de performance des représentants de la France. « Les piètres résultats des français déclenchent un tollé parmi les partisans de la renaissance physique du pays et chez les autres observateurs et acteurs du sport français. » (Loudcher, 2007, 118). Le discours est ambigu car si le sport et le sportif doivent rester amateurs, ils doivent néanmoins être performants. L'institutionnalisation du sport, sa diffusion et son internationalisation conduisent pourtant nécessairement à une concurrence entre les pays, les clubs et les sportifs. Cette ambiguïté s'ancre, à quelques mois de la première guerre mondiale, dans un patriotisme exacerbé dans lequel le sport ne peut plus seulement être considéré sous l'angle d'une distraction bourgeoise car il engage le prestige de la nation. Quelles que soient les différences, ce qui importe à tous c'est la place et le rang de la France. « Peu avant la guerre, le contexte est favorable à l'expansion du sport de compétition, autant par les épreuves qui se multiplient que par les motivations patriotiques, et même nationalistes, qui se rependent si l'on croit l'enquête publiée en juillet-août 1910 par Agathon (alias Alfred de Tarde et Henri Massis) sur les jeunes parisiens. Le sport peut participer à l'affirmation de la thématique récurrente de la « renaissance de l'orgueil français », selon le titre de l'ouvrage que le dramaturge Etienne Rey publie en 1912 » (Loudcher op. cit., 122-123).

I.2. L'émergence des héros sportifs

Progressivement le « héros sportif » (Duret, 1993), celui qui n'est pas forcément vainqueur de l'épreuve, mais qui défend l'honneur d'un pays ou d'une équipe, qui se surpasse pour arriver à ses fins tout en gardant une certaine éthique ou qui sort grandi de l'adversité, trouve sa place. L'image du sportif de haut niveau se construit, en partie ici, aux confins d'une perspective hygiéniste et régénératrice, de la sublimation des corps et des esprits, d'un patriotisme exacerbé en devenant le nouveau héros (héraut) des temps modernes. Ce statut se discute entre le héros désintéressé qui porte haut les couleurs de la France et le sportif professionnel vilipendé mais admiré. Le sport est tout à la fois un marqueur et un ascenseur social. Suzanne Lenglen, Jean Borotra, Henri Cochet, Jacques Brugnon, René Lacoste, Georges Carpentier, Jules Ladoumègue, sont autant de sportifs qui témoignent d'une époque, de l'importance du sport et du sportif mais aussi de la distinction entre sportifs amateurs et professionnels. Ladoumègue est disqualifié le 4 mars 1932 pour avoir demandé des primes avant d'être requalifié en 1943. Il concourt alors contre des chevaux, contre rémunération.

« La question du professionnalisme, en particulier, s'apparente à une querelle des Anciens et des Modernes. Les premiers, à l'instar de Frantz Reichel et des dirigeants de la Ligue de Paris, se présentent comme les défenseurs d'une prétendue pureté originelle du Football. Derniers héritiers d'une conception élitiste de ce sport, ils sont effarés de voir les joueurs gagner-très bien- leur vie et changer ainsi de statut social « en tapant dans un ballon ». Les partisans du professionnalisme, de leur côté, jouent sur la fibre patriotique en arguant que le jeu français gagnerait en qualité si les joueurs pouvaient s'entraîner à temps plein, notamment dans l'optique des rencontres internationales » (Mourat et al. 2007, 348). Des polémiques similaires se posent dans le domaine du Rugby, largement relayées par la presse sportive, au point que les menaces de sécessions fédérales (Ligue amateur, Ligue professionnelle) sont dès avant 1914 extrêmement fortes (Robène, 2010a)

L'époque est favorable à cette progressive mise en scène du sportif. Les transformations économiques et industrielles de la France, les évolutions sociales, la sportivisation de la société, l'apparition et la multiplication de médias spécialisés, la concurrence internationale favorisent l'émergence de grands événements sportifs. Le Tour de France naît le 1^{er} juillet 1903 et, s'il ne compte que 21 coureurs à l'arrivée sur les 60 participants engagés, il promeut au terme de 6 étapes démesurées, un spectacle d'un nouveau genre, organisé et relayé par le journal *L'Auto*, qui déclenche une ferveur sans précédent. Le Tour de France contribue à la naissance des grands spectacles tout autant que des grands sportifs héroïsés et médiatisés en favorisant le passage « du jeu ancien au show sportif » (Vigarello, 2002). « Une nouvelle manière de raconter le sport est en train de naître : en échafaudant une dramatique, en restituant tensions et dénouement, heurts et malheurs des champions, elle participe plus ou moins directement à grandir l'évènement et renforcer son capital de séduction. En héroïsant les sportifs, elle participe aussi à la germination d'un vedettariat moderne et à la mobilisation autour des champions » (Lê-Germain, Tétard, op. cit. 245).

Le Tour de France n'est pas un événement unique. Il réussit cependant l'exploit de faire primer son nom sur le sport, le Cyclisme, qu'il met en scène. L'entre-deux guerres voit la multiplication des événements sportifs : poursuite des Jeux Olympiques rénovés en 1896, création de la Coupe Davis en 1900 sous le nom de « *International Lawn Tennis Challenge* », instauration du Tournoi des 5 nations en 1910, première épreuve des 24 heures du Mans en 1923, pour n'en citer que quelques uns. Les Jeux Olympiques se développent malgré

l'interruption due à la guerre. Ceux de Paris, en 1924, voient l'implication accrue de l'Etat et sont l'occasion de multiplier les installations sportives. L'essentiel n'est plus seulement de participer. La devise « *Citius, Fortius, Altius* » fait son apparition à l'occasion des derniers Jeux du Baron Pierre de Coubertin. Cette devise n'engage que les athlètes à se surpasser mais elle présage aussi de ce que vont de venir les sports : un monde où l'exploit, la performance et les records ont autant de place que la victoire elle-même. Dans les sports modernes qui se construisent, il ne s'agit plus seulement de gagner mais de tenter de faire mieux chaque fois. A travers cette transformation, c'est l'évolution de l'athlète qui se joue : peut-il rester dilettante alors que pour aller plus vite, plus fort et plus haut chaque fois, et surpasser les autres, il lui faudra prochainement consacrer tout son temps à se préparer ?

Un autre aspect fondamental est à prendre en compte. A l'issue de la première guerre mondiale, le sport acquiert une fonction politique voire géopolitique plus évidente. Déjà, le journaliste Georges Rozet soulignait à l'occasion des JO de 1912 que « désormais la valeur sportive d'une nation s'ajoutera d'une façon qui n'est point négligeable, à ses autres prestiges, à sa valeur sociale proprement dite » (cité par Thibault, 1972, 149). Dès l'Armistice signé, le sport devient une arme aux mains des vainqueurs qui organisent leurs propres rencontres en 1919, lors des Jeux Interalliés. Le succès des champions fait alors écho aux victoires militaires et renforce les vainqueurs de la guerre, notamment anglo-saxons, dans leur statut dominant (Robène, 2010b). Cette fonction politique devient progressivement plus lisible durant l'entre-deux-guerres. En rapportant les propos de Gaston Vidal, député et ex-président de la principale Fédération sportive en France, l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, « Il faut que les J.O. aient lieu à Paris en 1924 » Terret (2008, 3) montre « que les Jeux de 1924 relèvent fondamentalement d'un choix politique ». L'Esclime et Roger Ducret, 4 fois médaillé, sont à l'honneur. La France termine 2^{ème} nation en nombre de médailles (3^{ème} en médailles compensées). Ces Jeux font l'objet d'une médiatisation très importante. Ils sont conçus comme un moyen de renforcer l'image et la place de la France et de Paris mais également de susciter la pratique sportive (Terret, op. cit.). Le Football, quant à lui, continue son développement. La démocratisation amorcée à partir du début du 20^{ème} siècle s'accroît davantage à partir des années 1920 avec la multiplication des terrains et l'implication des notables. Il se mondialise à partir de cette époque. La première Coupe du Monde a lieu en 1930. Cette percée est liée à l'attractivité de ce sport tout autant qu'aux transformations urbaines et industrielles. A l'échelle de la France « La géographie de la pratique recouvre celle du réseau ferré : une gare, un terrain de Football telle est alors la

règle » (Wahl, 1990, 55). Les industriels qui s'investissent dans le Football et la multiplication des clubs transforment la nature de celui-ci. Ils importent les principes de l'entreprise, l'obligation de résultat. Le club devient pour eux une vitrine. « La montée des enjeux, la durée des déplacements, l'augmentation du temps consacré aux entraînements sont autant de facteurs qui conduisent les dirigeants à verser des indemnités, notamment pour le manque à gagner » (Wahl, op. cit., 87). Même si Wahl ne s'intéresse pas au soutien étatique des sportifs mais à la genèse du Football moderne, les critères qu'il utilise pour expliquer cette transformation indiquent clairement le caractère concurrentiel dans lequel se développent les sports modernes et le soutien qui se met en place en faveur des sportifs qui s'y investissent. L'évolution des sports et la place des sportifs ne témoignent pas seulement d'une transformation technique des activités mais également d'une recherche de la performance et de la professionnalisation.

Si le sport se développe de maintes manières, aux plans local et national, en tant que pratique amateur ou professionnelle, pour le bien-être des individus ou la création d'événements, l'Etat cherche à en garder le contrôle et engage « la structuration d'une administration spécifique à partir de 1927-1930 : il contribue à concentrer les pouvoirs dans un seul organe agissant à rebours de la dissémination et de la démocratisation du pouvoir dans le sport (pouvoir du CNS) » (Defrance, 2007, 102).

A cette époque, si les médias et la spectacularisation de certains sports consacrent les sportifs, s'ils acquièrent notoriété et reconnaissance, leur statut reste incertain et le professionnel un marginal.

I.3. Le Front Populaire favorise la pratique de masse

Le Front populaire consacre la place du sport en légiférant, lui donnant, ainsi, légitimité et reconnaissance. « En effet, jusqu'au début des années 1930, l'absence de loi sur le sport montre qu'il n'y a pas de consensus, de décision majoritaire, de volonté concertée d'aboutir à une politique de l'EP et des sports clairement définie et dynamique. En revanche, à partir de 1936, lois, décrets et arrêtés ministériels remplacent les circulaires. Cette rupture montre l'intérêt croissant des pouvoirs publics, mais aussi les difficultés accrues et une tutelle accentuée. C'est là le signe d'une tardive prise en compte du sport, mais d'une prise en compte instituant clairement la notion de service public du sport et d'action publique et législative en faveur du sport » (Callède, op. cit., 174). Ces mesures s'accompagnent d'une

structuration. À l'issue des élections législatives de 1936, Léo Lagrange est nommé Sous-Secrétaire d'État aux Sports et à l'organisation des Loisirs, rattaché au Ministère de la Santé dirigé par Henri Sellier, tandis qu'un Sous-Secrétariat d'État de l'Éducation Physique, est rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale avec à sa tête Jean Zay. Suite à un remaniement ministériel, Léo Lagrange devient en 1937 Sous-Secrétaire d'État aux Sports, Loisirs et Éducation Physique, sous l'autorité de Jean Zay, nouvellement nommé Ministre de l'Éducation Nationale. « Pour la première fois, fait hautement symbolique, sport et EP et leurs postes budgétaires sont distingués dans des attributions gouvernementales [...]. La politique engagée par Léo Lagrange et Jean Zay se déploie en fonction de plusieurs axes qui définissent un programme ambitieux d'ouverture à tous de la culture sportive : action en faveur de l'équipement, soutien aux politiques municipales, création du Brevet Sportif Populaire (BSP) et d'un Conseil Supérieur des Sports notamment, mais aussi soutien aux Auberges de Jeunesse, etc... L'Etat, en ces domaines, plus interventionniste que jamais, entend soutenir, initier et guider » (Callède, op. cit. 175-176). Si aucune option n'est réellement écartée, c'est néanmoins le sport pour tous, le loisir et l'éducatif qui priment dans les actions de Léo Lagrange. Le jeune ministre, lors de la discussion du vote du budget à la Chambre des députés en 1937, déclara : « Notre souci est moins de créer des champions et de conduire sur le stade 22 acteurs devant 40.000 ou 100.000 spectateurs, que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine ». Jean Zay élabore en 1939 un plan de réorganisation du sport qui vise à harmoniser les actions étatiques et privées pour développer le sport.

Le sportif de haut niveau et le sport de compétition comptent moins sous le Front Populaire, en tant que tels, que comme un potentiel modèle et moteur de l'activité sportive.

I.4. Vichy et l'encadrement du sport et par le sport

La seconde guerre mondiale ne constitue pas, *a contrario* de nombreuses idées reçues, un grand vide en matière sportive (Gay-Lescot, 1991). Singulièrement, malgré la pénurie de matériaux, les constructions d'équipements sportifs et d'installations collectives sont encouragées par l'Etat. Ces constructions sont envisagées dans le paysage de la France occupée comme autant de signe de vitalité d'une nation en voie de régénération. Elles deviennent parfois, compte tenu des difficultés rencontrées, des projets traversés par d'autres enjeux idéologiques, traduisant les formes de consensus et de résistance qui marquent cette

période troublée (Robène et al. 2005). « Affirmer que le Commissaire Jean Borotra n'a rien tenté ni réalisé en matière d'administration du sport, entre juillet 1940 et avril 1942, serait inexact. Pour autant, selon la tradition française des institutions, il est non moins évident qu'une autorité politique qui ne peut se réclamer d'une légitimité républicaine, parlementaire et démocratique échappe au cadre de l'action publique classique. » (Callède, 2002, 448). Durant ce premier Commissariat (1940-1942) le sport, censé contribuer au succès de la « révolution nationale », est utilisé pour ses vertus disciplinaires, éducatives voire rééducatives : il faut développer les corps et tremper les caractères. C'est l'interdiction progressive du professionnalisme. En 1940 est édictée la Charte des Sports qui précise l'organisation et le fonctionnement général du mouvement sportif en accordant à l'Etat un rôle central et déterminant dans la gestion du sport : « Le Comité National des Sports, présidé par le commissaire à l'EGS et composé désormais de personnes nommées ou choisies, règne sur le sport français. La charte introduit également la notion nouvelle d'agrément obligatoire pour les associations et entend restreindre très sévèrement le sport professionnel » (Amar, Gay-Lescot, 2007, 378-379). Le gouvernement de Vichy entend moraliser le sport.

Le nombre d'heures d'éducation physique est augmenté. « Le sport associatif scolaire, non obligatoire, enregistre des progrès sans précédent. En 1941-1942, les associations sportives scolaires et universitaires et les licenciés sont deux fois plus nombreuses qu'en 1938-1939. L'épreuve facultative d'éducation physique du baccalauréat peut être qualifiée de succès et le brevet sportif national (ex-brevet sportif populaire) est très bien accueilli » Amar, Gay-Lescot, op. cit. 381). On assiste à une structuration du sport : création des directions régionales et départementales, Collège national des moniteurs et athlètes d'Antibes, création du CAPEPS, etc.

Le sport a ici la même fonction que dans tous les régimes totalitaires : celle d'éduquer et d'encadrer la jeunesse et les masses. Les sportifs de haut niveau n'échappent pas à la règle, ils doivent faire allégeance à l'Etat et prononcer lors des grandes rencontres sportives le « serment de l'athlète » : « Je promets, sur l'honneur, de pratiquer le sport avec désintéressement, discipline et loyauté pour devenir meilleur et mieux servir ma patrie » (Terret, 2010, 72).

Le second Commissariat (1942-1944), sous la direction du Colonel Pascot, renforce les mesures autoritaires. L'UFOLEP est dissoute en 1942. Les athlètes juifs sont livrés aux Allemands. L'élite sportive n'est pas épargnée par la politique collaborationniste du gouvernement Pétain, à l'exemple d'Alfred Nakache (recordman du Monde du 200 mètres

papillon en 1941 et champion du Monde Universitaire en 1936) ou d'Alex Ehrlich (Champion du Monde de Tennis de Table, polonais naturalisé français par la suite, plusieurs fois vice champion du Monde de 1936 à 1939), qui furent tous deux livrés aux Allemands et déportés à Auschwitz. La politique menée par le Colonel Pascot « peut se résumer en deux mots : hiérarchie et obéissance, en donnant à ces deux termes le sens le plus strict » (Amar, Gay-Lescot, op. cit. 384).

I.5. L'immédiat après-guerre : « reconstruire » les hommes

L'immédiat après-guerre est marqué par une reprise en main. Le sport participe à la reconstruction de la nation. Comme beaucoup d'autres l'avaient fait avant lui, les objectifs assignés par le gouvernement « à la pratique sportive sont de redresser les corps, d'affermir le caractère, de favoriser la fécondité. Après tant d'autres, il en appelle au sport pour forger les corps robustes et les esprits sains de la reconstruction » (Amar, Gay-Lescot, op. cit. 385). Les programmes d'éducation physique insistent quant à eux sur la « santé » des enfants (IO du 1^{er} octobre 1945). S'il n'existe pas réellement de consensus politique en matière de politique sportive ou d'éducation physique, que ce soit sous les gouvernements provisoires ou la IV^{ème} République, cette dernière aura le mérite de revenir à une conception républicaine de la gestion du sport. A ce titre, l'ordonnance du 28 août 1945 constitue un texte fondateur (il ne sera modifié qu'en 1975) qui instaure un nouveau contrat entre l'Etat et le mouvement sportif dans le but de relancer la politique associative et développer, entre autres, le sport scolaire et extrascolaire.

Néanmoins, les propos du Lieutenant Colonel Clayeux, chargé de la Direction des Sports au sein de la Direction de l'Education Physique et Sportive, montrent que les sportifs de haut niveau jouent un rôle politique et social important que l'Etat doit prendre en charge : « l'entretien d'élites susceptibles à la fois de représenter la nation et de servir d'exemples, attirant vers le sport toutes les classes de la société, ce qui permettra une sélection plus efficace des sujets représentatifs de la qualité de la race » (Déclaration du Lieutenant Colonel Clayeux devant les journalistes sportifs parisiens, 25 janvier 1945). L'Institut National des Sports est officiellement créé début 1945 mais il faudra attendre le décret du 27 novembre 1946 « portant organisation des services extérieurs du Sous-Secrétariat d'État à l'Education Nationale (Jeunesse et Sports) », pour que ce nouvel établissement ait une existence juridique. Selon les termes du décret, l'Institut National des Sports est « destiné à l'enseignement, au

perfectionnement et à l'entraînement des athlètes et des cadres sportifs dépendant, soit de la Direction Générale de l'Education Physique et des Sports, soit des fédérations, et chargé des études scientifiques permettant l'élaboration de techniques sportives idéales et de leur diffusion dans le pays »²⁸. Si l'athlète de haut niveau n'a toujours pas de statut, son rôle politique et social est affirmé, et la nécessité pour le pays de produire, une élite revendiquée. Des moyens humains, matériels et scientifiques sont, *a priori*, mis à la disposition des athlètes et des cadres sportifs. Il faudra néanmoins attendre le début des années 1960 pour que, comme le suggèrent Chantelat et Tétart (2007, 8), la politique affichée soit dotée de moyens adéquats : « La politique sportive inaugurée par le Front Populaire, instrumentalisée par Vichy, puis revisitée dès 1944 dans le cadre de la restauration républicaine, ne sera vraiment dotée de moyens et portée par un volontarisme pérenne qu'à partir de 1958-1959, sous la République gaullienne et sous l'égide de Maurice Herzog, Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports » (Chantelat, Tétart, 2007, 8). Le statut des athlètes de haut niveau se trouve posé dans la presse pour tenter d'expliquer la chute des licenciés. « Une analyse publiée par France-Soir le 1^{er} août 1952, alors même que les fédérations olympiques entament leur traversée du désert, est instructive. On y lit que la situation des sportifs de haut niveau international, qui travaillent tout en s'entraînant, peut avoir un effet répulsif sur la jeunesse. Le quotidien en déduit que les jeunes « affectionnent trop leur indépendance d'homme libre pour consacrer au sport toute l'énergie qu'exige la compétition moderne (Chantelat, Tétart, op. cit. 22). Néanmoins si l'ambiguïté du statut des athlètes de haut niveau est posée, elle n'est pas discutée, seul l'impact sur la jeunesse est pris en compte.

II. Les Jeux de Rome comme rupture

Après l'échec des Jeux Olympiques de Rome en 1960, durant lesquels les équipes de France n'avaient remporté aucune médaille d'or²⁹, une Délégation générale à la préparation olympique, sous la direction du Colonel Crespin, est créée. La notion de sport de haut niveau s'impose alors comme une évidence qui prend tout son sens dans le contexte politique de cette époque : la guerre froide. Le sport est en effet porteur d'idéologie et possède une double fonction politique : « interne », valorisant aux yeux des nationaux l'efficacité du système politique en place, et « externe », affirmant la puissance de l'Etat français dans le contexte

²⁸ <http://www.insep.fr/FR/Institut/SonHistoire/Pages/historique-INSEP.aspx> (Consulté le 16/07/2010).

²⁹ La délégation française ne remportera que 5 médailles (2 d'argent et 3 de bronze).

international (Brohm, 1976). Le Général De Gaulle, président de la république de 1959 à 1969³⁰, aurait, devant la déroute romaine, déclaré « plus jamais ça » ! Les mots font partie de la légende. Devant la débâcle annoncée, Jacques Faizant fait paraître, le 1^{er} septembre 1960, dans « Paris Presse » son premier dessin politique en croquant le Général De Gaulle en survêtement, baskets aux pieds, arborant les armes de la délégation française, valise à la main, partant pour Rome en maugréant : « Dans ce pays, si je ne fais pas tout moi-même... »³¹. La déroute française entre dans le débat politique et Hervé Laudrin, député UNR, déclare le 4 novembre 1960 à l'Assemblée Nationale : « Les Jeux Olympiques de Rome ont humilié notre jeunesse à la face du monde. [...] Nous avons pudiquement étalé sur le forum nos faiblesses d'organisation et d'équipement, sinon de crédits, et, ce qui est plus grave, notre manque absolu d'enthousiasme ».

II.1. Le sport comme image de la grandeur de la France

La nécessité d'un sport français, fort et performant, s'explique dans la volonté du chef d'Etat, au sortir de la seconde guerre mondiale, d'élever la France au rang de grande puissance internationale indépendante, que ce soit aux plans économique, politique ou militaire, face à la volonté hégémonique des Américains, à l'opposition de leur président Roosevelt³² et à la puissance du Bloc de l'Est. Cette volonté d'indépendance se lit autant dans un certain nombre de décisions hautement politiques et symboliques qu'à travers ces discours. La phrase en première page de ses Mémoires de Guerre résume sa vision de la France : « La France n'est réellement elle-même qu'au premier rang [...], la France ne peut être la France sans la grandeur » (De Gaulle, 1954, 1).

Parmi les décisions les plus importantes citons, entre autres, à titre d'exemples :

- 🚩 **Le retrait de la France de l'OTAN.** Dans une lettre au président Johnson, datée du 7 mars 1966, De Gaulle écrivait : « Cependant, la France considère que les changements accomplis ou en voie de l'être depuis 1949 en Europe, en Asie et ailleurs, ainsi que l'évolution de sa propre situation et de ses propres forces, ne justifient plus, pour ce qui la concerne, les dispositions d'ordre militaire prises après la conclusion de l'alliance, soit en commun sous la forme de conventions multilatérales, soit par

³⁰ Il est en fait revenu au pouvoir le 29 mai 1958 à la demande de René Coty dernier président de la IV^{ème} République.

³¹ Cf. Dessin en annexes.

³² Rappelons entre autres que Roosevelt reconnut le régime de Vichy et s'opposa à la France Libre ainsi qu'au Comité Français de Libération Nationale, allant jusqu'à s'opposer à la présence de De Gaulle lors du sommet de Yalta du 4 au 11 février 1945.

accords particuliers entre le gouvernement français et le gouvernement américain. C'est pourquoi la France se propose de recouvrer sur son territoire l'entier exercice de sa souveraineté, actuellement entamée par la présence permanente d'éléments militaires alliés, (...) de cesser sa participation aux commandements intégrés et de ne plus mettre de forces à la disposition de l'OTAN. »³³.

- ✚ De Gaulle affirme le 19 avril 1963, en ce qui concerne **l'arme nucléaire**, « La nécessité de disposer des armes les plus puissantes de l'époque, à moins bien entendu, que les autres cessent d'en posséder » (De Gaulle, 1970, 70).
- ✚ La politique de **valorisation de la technologie française** à travers la construction et le financement du paquebot France (conçu à partir d'octobre 1957 et lancé en août 1979) et du Concorde (dont les premiers vols ont lieu en 1969).
- ✚ La **politique de développement de la France** avec la construction des circuits autoroutiers qui fait dire à De Gaulle, lors d'une interview réalisée par Michel Droit le 13 décembre 1965 : « Quand je suis arrivé, il y avait 77 kilomètres d'autoroute. Voilà ce qu'on avait fait comme autoroute en France sous les régimes des partis, 77 kilomètres. Et bien, il y en a actuellement 522 kilomètres et dans le Cinquième Plan, il est prévu qu'on en rajoute 1800 kilomètres. A l'heure qu'il est, il n'y a pas un pays d'Europe occidentale qui fait plus de kilomètres d'autoroute que nous le faisons »³⁴.
- ✚ La **politique d'aménagement du territoire**, qui bien avant la proposition du Général De Gaulle de 1969 de créer 22 régions, consista par exemple à développer la région Languedoc-Roussillon ou les Alpes. Dans ce dernier cas, les JO d'hiver de 1968 à Grenoble jouèrent un rôle important d'accélérateur d'infrastructures (routières, hôtelières, sportives et ludiques) et permirent de développer l'image de cette région.

Ces actions ont une finalité précise. « Le général De Gaulle n'a pas seulement laissé dans la culture politique française des thèmes mythiques à contenu positif, la grandeur de la France, son rang dans le monde, et surtout « l'indépendance nationale » (Agulhon, 2000, 133), il a cherché par tous les moyens à développer l'image d'une France forte et dynamique en promouvant un système politique indépendant et distinct des deux grands blocs en présence. Les sportifs de haut niveau et les résultats internationaux étaient sans nul doute, pour lui, un

³³ http://www.de-gaulle-edu.net/sentrainer/term_commt/franceotan.htm (Consulté le 17/07/2010).

³⁴ <http://degaulle.ina.fr/Php/FichImpirable.php?IdentifiantFromFlash=Gaulle00110> (Consulté le 09/04/2009).

prisme supplémentaire pour accroître la visibilité internationale d'une France indépendante et forte.

L'ambition sportive existait avant la déroute des JO de Rome. Quelques mois seulement après son retour au pouvoir en 1958, De Gaulle nomme un homme de confiance, ancien résistant et alpiniste chevronné, Maurice Herzog, Haut Commissaire (27 septembre 1958 au 11 juin 1963), puis Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports (12 juin 1963 au 8 janvier 1966), avec pour objectif de développer la pratique du sport dans le but de former des champions qui seront les ambassadeurs de la France.

Dans une allocution pour la réception des champions français Maurice Herzog définit ainsi le rôle des SHN : « Si le France brille à l'étranger par ses penseurs, ses savants, ses artistes, elle doit aussi rayonner grâce à ses sportifs. Un pays doit être grand avant tout par la qualité de sa jeunesse et on ne saurait concevoir une telle jeunesse sans idéal sportif » (allocution du 1^{er} septembre 1959, reproduite dans la revue EPS, n°48, janvier 1960, p.65).

L'idée n'est pas novatrice en soi. Elle réaffirme des valeurs déjà présentes avant la seconde guerre mondiale, Callède rappelant à travers l'émergence et le développement des politiques sportives à cette époque que le sport était « dès lors perçu comme un espace d'expression susceptible d'engager le prestige de la nation » (op. cit. 159). Nous renvoyons également à la déclaration du journaliste Georges Rozet en 1912 associant la valeur sociale d'une nation à celle de sa valeur sportive (voir supra). Il est donc possible de dire que cette prise de position se construit progressivement tout au long du vingtième siècle, acquérant pour des raisons politiques conjoncturelles (fin de la seconde guerre mondiale et guerre froide) une intensité particulière. Le champion sportif est aussi le champion d'un modèle politique.

C'est aussi probablement dans le lien avec un sport de haut niveau qui n'est plus suspecté de dérives, qui participe à développer le prestige de la nation à l'extérieur, mais qui possède également un rôle social fort que la pensée politique s'affirme. Le champion, porteur de valeurs, incitateur de la pratique, moteur d'un « idéal méritocratique » (Ehrenberg, 1991) s'intègre parfaitement au contexte politique et économique des « trente glorieuses » (Fourastié, 1979). Maurice Herzog est revenu plusieurs fois sur ce modèle mimétique en utilisant le mythe de la pyramide coubertinienne, à savoir former des champions par la masse. Ce qui était vrai au temps du général De Gaulle le reste aujourd'hui au point qu'un conseiller du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et à la Vie Associative n'a pas hésité à déclarer en ouverture du colloque du Réseau national du sport de haut niveau en 2006 : « Une double ambition donne du sens au sport de haut niveau : au cœur du rayonnement de la France, le

sport de haut niveau est l'expression originale de la fierté nationale, pour ne pas dire l'un des meilleurs vecteurs de nos valeurs et de nos réussites [...] » (MJSVA, 2006, 5). Cette politique s'inscrit dans un contexte de concurrence internationale, chaque pays cherchant à s'assurer, à travers le sport de haut niveau, une visibilité internationale à l'image de l'Angleterre qui a « fait le choix notamment à l'occasion de la dernière olympiade 2004/2008 de concentrer l'essentiel de ses moyens sur 10 disciplines qui étaient les 10 disciplines pour lesquelles ils avaient identifié le plus fort potentiel de médailles [...] » (Responsable du suivi socioprofessionnel des SHN au Secrétariat d'Etat aux Sports).

Ce ne sont pas les idées qui sont novatrices mais les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Sous l'impulsion du général De Gaulle et de ses successeurs, l'Etat organise, à partir du début des années 1960, une « préparation olympique », un corps d'Etat de cadres techniques professionnels et un soutien aux athlètes de haut niveau. Le propos qui suit sera sciemment limité aux mesures prises en faveur de l'accompagnement des athlètes de haut niveau excluant d'autres actions, comme l'organisation du sport scolaire, qui s'inscrivent pourtant dans une stratégie politique globale et s'avèrent complémentaires.

II.2. Des lois et des décrets qui encadrent le SHN

Durant près de 50 ans, des lois et des décrets ont progressivement cerné la notion de SHN à travers la création de centres d'entraînement et de préparation, des textes cadres définissant les responsabilités des fédérations en matière de production d'une élite, la définition d'un statut et, à partir de là, les droits inhérents à celui-ci. Sans chercher à dresser une longue litanie des textes encadrant le sport de haut niveau, il est important de répertorier ceux qui, directement ou indirectement, s'intéressaient à la formation scolaire/universitaire et à l'insertion professionnelle des SHN. On peut citer ainsi :

- 🚩 La loi n° 63-807 du 6 août 1963 portant sur la « réglementation de la profession d'éducateur physique ou sportif et des écoles ou établissements où s'exerce cette profession ». Cette loi visait à encadrer une profession aux contours incertains, mais crée de fait un corps de cadres techniques puisque les cadres fédéraux seront, pour la plupart, directement issus de cette filière, un socle commun de connaissances (tronc commun du brevet d'état d'éducateur sportif) et permet indirectement le reclassement

d'anciens sportifs de haut niveau. Cette loi vient compléter le corps des « conseillers sportifs nationaux » créée, en 1958, pour « enseigner les techniques sportives, conduire l'entraînement des athlètes et diriger les stages sportifs nationaux (Décret n° 58-53 du 17 janvier 1958, BOEN, n°8, 5 février 1954, p.67.).

- ✚ La circulaire n° 66-99 du 10 juin 1966 et le décret n° 73-868 du 7 septembre 1973 mettant en place les directeurs techniques nationaux,
- ✚ Le décret n° 72-490 du 15 juin 1972 portant sur la « création d'un brevet d'état à trois degrés d'éducateur sportif »,
- ✚ La Loi n° 75-988 du 29 octobre 1975, dite loi Mazeaud, « relative au développement de l'éducation physique et du sport » prévoyant, entre autres, dans ses articles :
 - **8.** la création de l'INSEP par fusion de l'INS et de l'ENSEP avec pour mission particulière d'assurer la « promotion des athlètes de haut niveau »,
 - **17.** que « l'Etat veille à garantir la promotion sociale des sportifs de haut niveau »,
 - **18.** la création d'un « fond d'aide aux sportifs de haut niveau »,
- ✚ La loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, indiquant dans son article 2 la possibilité pour les athlètes de haut niveau de postuler aux emplois de la fonction publique d'Etat ou des collectivités locales et territoriales sans condition de diplômes, et réglementant dans ses articles 26 à 32 le sport de haut niveau.
- ✚ Le décret n° 93-1034 du 31 août 1993 « relatif au sport de haut niveau et aux normes des équipements sportifs » fixant entre autres les conditions d'obtention de la qualité de SHN, le fonctionnement de la CNSHN³⁵ ainsi que les conditions pour d'autres sportifs de bénéficier de mesures particulières de soutien et d'accompagnement.
- ✚ L'ordonnance n° 2006-596, relative à la partie législative du Code du sport, portant, entre autres, sur la formation et la qualification des SHN.
- ✚ L'arrêté du 6 juin 2006 modifiant l'arrêté du 2 février 1997 portant sur l'organisation de l'INSEP et créant une unité de soutien à la préparation des sportifs aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette unité a pour mission de réunir et gérer des moyens spécialement dédiés à la préparation des sportifs pour les Jeux. La préparation olympique et paralympique participe au sein de la commission *ad hoc* présidée par le Ministre, aux sélections pour les formations réservées aux sportifs « olympiques »

³⁵ La Commission Nationale du Sport de Haut Niveau a été instituée par l'article 26 de la loi du 16 juillet 1984 (complétée par la loi n°92-652 du 13 juillet 1992 art. 17).

(Kinésithérapie, Professorat de sport, etc....) et à l'attribution des postes réservés aux sportifs olympiques et paralympiques. Elle propose des évolutions ou des aménagements de formation et apporte un soin particulier aux cas de reconversion difficile des sportifs élités.

- ✚ La circulaire conjointe du MENESR³⁶ et du MSJSVA du 1^{er} août 2006 relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs espoirs et précisant notamment les conditions d'aménagement de la scolarité et d'études des sportifs inscrits dans les pôles France et les pôles Espoirs des « filières du haut niveau ».
- ✚ Le 18 avril 2007 le Conseil des Ministres a abordé cette question en rappelant le projet de loi en date du 22 février 2007, *relatif à la retraite des sportifs de haut niveau*. Le compte-rendu rappelait que « Les sportifs de haut niveau se trouvent souvent placés dans des conditions défavorables en matière d'acquisition de droits à la retraite. Le projet de loi vise à rééquilibrer, au regard des droits à la retraite, la situation de ces sportifs qui apportent leur concours, par leurs performances dans les grandes compétitions, au rayonnement international de la France »³⁷.
- ✚ Lors d'une conférence de presse, le 11 décembre 2008, Bernard Laporte, Secrétaire d'Etat aux Sports, présentait les grandes lignes de la réforme du sport de haut niveau³⁸ :
 - avec le projet de création d'un « Campus Olympique et Sportif Français » par la transformation du statut de l'INSEP qui doit devenir dans les prochains mois un « grand établissement » sur le modèle des grandes écoles,
 - un resserrement de l'élite sportive, le nombre de SHN inscrits sur les listes devant être réduit des 2/3,
 - une responsabilisation des fédérations par la signature des PES obligeant les directions techniques nationales à définir clairement des projets et à proposer une évaluation,
 - la démocratisation du monde sportif en limitant le nombre de mandats des présidents de fédérations sportives à 2.

³⁶ Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

³⁷ http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=B4321C75C1F38755DE24CD1E1086DEF9.tpdjo14v_3?idDocument=JORFDOLE000017758147&type=general (consulté le 17/07/2010).

³⁸ http://www.sports.gouv.fr/accueil_5/actualites_200/une_207/bernard-laporte-presente-reforme-du-sport-haut-niveau_2417.html (Consulté le 09/04/2009).

- ✚ La signature d'un accord entre Bernard Laporte et Catherine Bréchnignac, présidente du CNRS, visant à mettre l'innovation au service de la performance dans le cadre de la création du futur Campus³⁹,
- ✚ L'instruction 09-028 JS, du 19 février 2009, qui a pour objet de présenter les évolutions prévues dans un projet de décret qui modifiera le Code du Sport et se substituera à la « filière d'accès au haut niveau » porte création du PES. Ce dernier, élaboré dans l'optique d'optimiser l'accès au haut niveau, insiste sur le fait qu'une « attention particulière sera portée à la mise en œuvre du double projet » des SHN et sur le fait que « le soutien apporté par l'Etat [...] portera aussi sur l'environnement favorisant leur projet, dans le cadre des PES, pour leur réussite sportive, scolaire/universitaire et professionnelle »⁴⁰.

II.3. Le sport de haut niveau

Depuis quelques pages la notion sport de haut niveau revient fréquemment. Cette notion a été reconnue pour la première fois par la loi Mazeaud en 1975 (cf. ci-dessus) laissant toutefois un vide quant aux critères de reconnaissance. Ceux-ci ont été précisés par la Charte du sport de haut niveau (loi du 16 juillet 1984 modifiée). La notion de sport de haut niveau repose sur trois critères principaux :

- ✚ La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives,
- ✚ L'existence de compétitions de références,
- ✚ L'organisation de filières d'accès au sport de haut niveau.

Les grandes orientations en matière de sport de haut niveau sont prises par une instance de concertation, la CNSHN en place auprès du Secrétariat d'Etat aux Sports. Le Secrétaire d'Etat la préside. La commission comprend des représentants de l'Etat, du CNOSF, des SHN, des entraîneurs, un arbitre ou un juge SHN et des élus des collectivités territoriales. La CNSHN possède six prérogatives essentielles :

- ✚ La définition des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau,

³⁹ http://www.idfsports.fr/Espace_Partenaire-205-Article.html (Consulté le 09/04/2009).

⁴⁰ <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2009/02/pes-instruction-09-028-du-19-02-09.pdf> (Consulté le 17/07/2010).

Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté

- ✚ La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives,
- ✚ La détermination pour chaque discipline des caractères permettant de définir la qualité de SHN, de sportif espoir et de partenaire d'entraînement,
- ✚ L'émission d'avis sur le nombre de sportifs inscrits sur les listes de haut niveau, espoirs et partenaires d'entraînements,
- ✚ La formulation d'avis sur la validation des filières d'accès au sport de haut niveau,
- ✚ La définition des critères de sélections des sportifs aux compétitions.

Il existe un échelon régional, la Commission régionale du sport de haut niveau, qui a les mêmes attributions que la CNSHN.

Toutes les disciplines inscrites au programme des Jeux Olympiques et Paralympiques sont reconnues automatiquement de haut niveau. Certaines fédérations non olympiques ont néanmoins obtenu cette reconnaissance par la CNSHN. Pour les fédérations non olympiques, le statut de fédération de haut niveau n'est attribué que pour une période limitée et définie par la CNSHN conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 du décret du 13 février 1985 fixant les contributions d'attribution et de retrait de la délégation des fédérations. Au total 122 disciplines sont reconnues de haut niveau, 88 sont des disciplines olympiques et paralympiques et 34 des disciplines non olympiques.

II.4. Le statut de sportif de haut niveau

Etre parmi les tout meilleurs athlètes de sa fédération, même si elle est reconnue de haut niveau, ne suffit pas à acquérir le statut de SHN. Celui-ci s'obtient aujourd'hui, officiellement, par l'inscription sur une liste arrêtée par le Ministère chargé des Sports selon les conditions fixées au troisième alinéa de l'article 26 de la loi du 16 juillet 1984 complétée par le décret n° 2002-707 du 29 avril 2002. Le Directeur technique national propose à la CNSHN des listes nominatives, établies par catégorie (Elite, Seniors, Jeunes et Reconversion). Avec l'avènement du PES et la volonté énoncée par le Secrétaire d'Etat aux Sports de réduire le nombre de sportifs inscrits sur les listes, nul ne sait, pour l'heure, si les différentes catégories seront maintenues en l'état. Un certain nombre d'éléments, contenus dans l'instruction 09-028 JS portant création du PES, laisse à penser que celles-ci pourraient être reconsidérées. Ainsi :

- ✚ dès l'article 1 est-il fait mention d'une « ambition tournée vers les performances à l'international » ; « devront être identifiés les conditions de mise en œuvre [...] permettant à un sportif ou à un collectif, dont le potentiel a été repéré d'atteindre un podium mondial ou olympique »
- ✚ dans l'article 5 apparaît le fait de « resserrer le dispositif au profit de la qualité » ; « le soutien apporté par l'Etat sera dirigé prioritairement vers les sportifs de haut niveau ayant un potentiel de médaille(s) à l'international à court terme (année en cours), moyen (2012) et long terme (2016) » ; « la stratégie fédérale devra clairement identifier et distinguer ce qui relève réellement du sport de haut niveau de ce qui contribue de l'accès au sport de haut niveau (Espoirs) »,
- ✚ et surtout « les critères d'inscription sur les listes ministérielles « Haut Niveau » et « Espoirs » seront revus dans le sens d'une rigueur accrue » ; « en dehors de la catégorie « Reconversion » seuls les sportifs identifiés par leur Fédération comme présentant un potentiel de médaille(s) à l'international à court (année en cours), moyen (2012) et long terme (2016) pourront figurer sur la liste ministérielle des sportifs u haut niveau » ; « le nombre d'épreuves de référence pour le classement en liste de sportifs de haut niveau sera limité et chacune d'elles devra être clairement identifiée ».

A l'énoncé de ces critères, il est facile d'imaginer comment va s'opérer la réduction de 2/3 de SHN inscrits sur les listes. Les PES fédéraux, faisant, normalement, l'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'indicateurs précis, conduiront obligatoirement à cette réduction, du moins sur la liste « Elite » en l'absence de résultats sportifs internationaux clairement énoncés et identifiés. Le modèle français d'accès au haut niveau tend, aujourd'hui, à se rapprocher du modèle anglais en concentrant les moyens financiers, matériels et humains sur une élite resserrée dans le but d'accroître la performance des représentants français dans les compétitions internationales. Ce choix politique fort renforce les fonctions politiques « interne » et « externe » dévolues au sport et aux SHN précédemment évoquées. Sur les critères actuels, peuvent être inscrits dans les différentes catégories :

1. **Elite** : les sportifs qui réalisent aux Jeux Olympiques, aux championnats du Monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la commission nationale de haut niveau une performance ou qui ont obtenu un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une

équipe de France. L'inscription est valable 2 ans et se renouvelle sous les mêmes conditions.

2. **Seniors** : les sportifs sélectionnés par leur fédération dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles durant l'Olympiade en cours et qui conduisent à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international. L'inscription est valable un an et se renouvelle sous les mêmes conditions.
3. **Jeune** : les sportifs sélectionnés dans leur catégorie d'âge dans une équipe de France pour préparer les compétitions internationales officielles qui conduisent à la délivrance d'un titre international ou à l'établissement d'un classement international. L'inscription est valable un an et se renouvelle sous les mêmes conditions.
4. **Reconversion** : les sportifs qui ont déjà été inscrits sur les listes des SHN dans la catégorie Elite ou qui ont été inscrits dans une catégorie autre que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont au moins trois ans dans la catégorie Senior, et cessent de remplir les conditions dans la catégorie Elite, Senior ou Jeune. Ils doivent présenter en outre un projet d'insertion professionnelle. L'inscription est valable un an et peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq années.

Les sportifs sont ainsi répartis en trois listes distinctes arrêtées par le Ministère chargé des Sports et instituées par le décret du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau :

- ✚ la liste des sportifs de haut niveau,
- ✚ complétée, d'une part, par la liste des Espoirs. Sont considérés Espoirs, tous sportifs dont les compétences sportives ont été attestées par le Directeur technique national mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- ✚ complétée, d'autre part, par la liste des partenaires d'entraînement, composée de joueurs n'appartenant pas aux listes précédentes mais qui participent aux entraînements des équipes de France.

Seuls les sportifs reconnus de haut niveau peuvent bénéficier de droits prévus dans la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée.

Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté

En 2009, 7179 SHN étaient inscrits sur les listes principales (hors espoirs et partenaires d'entraînement) dont seulement 37 % de femmes (2656) :

	Elite	Senior	Jeune	Reconversion
SHN	682	2 632	3 676	189

Tableau 4. Répartition des différentes catégories « sportifs de haut niveau » (Source Ministère des Sports mai 2009)

Sur les cinq fédérations étudiées les SHN se répartissent en :

Liste Fédération	Elite	Senior	Jeune	Reconversion	Espoir	Partenaire d'entraînement	Totaux
Aviron	23	74	45	0	159	0	301
Basket-ball	12	45	150	33	436	0	676
Escrime	22	56	66	0	152	21	317
Gymnastique	19	115	99	15	266	0	514
Tennis de table	2	37	50	0	197	30	286
Totaux	78	327	410	48	1210	51	2124

Tableau 5. Nombre de sportifs par catégorie et par fédération au 15/5/2009⁴¹.

III. Les mesures d'aides et d'accompagnement en faveur des athlètes de haut niveau

Le statut de SHN ne constitue pas seulement une reconnaissance de potentialité, de niveau ou de performance, il permet d'accéder à des dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'aides que ce soit en matière de formation, de soutien financier et d'insertion professionnelle.

III.1. En matière de formation

Ces aides concernent en tout premier lieu la formation. Etre SHN permet, normalement, de bénéficier des mesures suivantes :

- 🚩 Avantages et aménagements scolaires et universitaires permettant aux SHN de poursuivre conjointement leur carrière sportive de haut niveau et des études (dispense

⁴¹ Source : Bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la Direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports.

d'assiduité, examens spécifiques, etc.). Ainsi, la circulaire 1455 du 06/10/87 complétée par l'instruction n° 06-138 JS du 1^{er} août 2006 invite les Présidents des établissements supérieurs à entreprendre tous les efforts nécessaires pour permettre aux SHN de concilier leurs activités sportives et la poursuite de leurs études. Des conventions ont été signées entre les établissements, le Ministère des Sports, la DRDJS ou l'INSEP. L'emploi du temps peut être ainsi aménagé en fonction du programme d'entraînement et de compétition. Les établissements d'enseignement supérieur permettent aux sportifs (ives) de haut niveau de poursuivre leur carrière sportive par des aménagements nécessaires dans l'organisation et le déroulement de leurs études. Ils favorisent l'accès des sportifs, qu'ils possèdent ou non des titres universitaires à des formations ou du perfectionnement. Ces conditions sont définies par les articles L.611-4, L.612-2, L.612-4 et L.613-3 à L.613-5 du Code de l'éducation. Le conseil d'administration de l'établissement fixe les modalités pédagogiques spécifiques à l'intention des athlètes. Le sportif peut se voir attribuer un statut particulier identique aux étudiants salariés. Son cursus universitaire est adapté aux contraintes sportives. Son emploi du temps est aménagé en fonction des contraintes de l'entraînement, des compétitions, des déplacements. Il aura le choix dans les groupes de travaux pratiques et des travaux dirigés. Pour les examens, de nombreuses possibilités lui seront offertes : contrôle des connaissances, contrôle continu, terminal, unités d'enseignement (UE) capitalisables, sessions spéciales, et conservation des UE acquises en cas de changement d'académie. Et pour conclure, comme dans l'enseignement secondaire, un enseignant référent sera nommé dans l'établissement. (Source MSJSVA circulaire n° 2006.123, parution BOEN n° 32 du 7 septembre 2006 engagement conjoint entre MSJSVA et MENESR). Parmi les formations proposées aux sportifs citons, pour ceux qui ont intégré l'INSEP : les préparations aux brevets d'état, au diplôme de l'INSEP ou au professorat de sport ; les diplômes des filières Staps préparés au sein des Universités d'Ile de France mais également de Lyon 1 ; le master Memos créé à l'initiative de plusieurs comités olympiques ; une formation professionnelle de journalisme sportif (Sporcom) réservée aux athlètes de haut niveau ; l'accès sans concours en 1^{ère} année de kinésithérapie ; de nombreuses conventions avec des écoles et des instituts privés.

- ✚ conditions particulières d'accès aux concours de la fonction publique (dispense de diplômes et d'âge). Les SHN bénéficient de dérogation d'âge et de titre pour se

présenter aux concours de la fonction publique : les SHN peuvent faire acte de candidature à certains concours de l'Etat et des collectivités territoriales (loi n°84-610 modifiée) sans remplir les conditions d'âge ou de diplômes exigés. S'il est agent de l'Etat ou d'une collectivité territoriale, le sportif bénéficie, afin de poursuivre son entraînement, des conditions particulières d'emploi sans préjudices de carrière, et s'il est recruté en qualité d'agent non titulaire, il peut profiter les deux années suivant sa radiation des listes d'athlètes de haut niveau, de conditions particulières d'emploi visant à faciliter sa formation et la préparation des concours d'accès à la fonction publique (article 31 modifié par la loi n° 2000.627 du 6 juillet 2000).

✚ dispositifs d'accèsion et de préparation au sport de haut niveau (intégration dans les pôles France ou Espoirs). Les filières d'accès au sport de haut niveau existent depuis 1995. Elles succèdent aux Sections sports études existant de 1974 à 1984, et aux Centres Permanents d'Entraînement et de Formation (CPEF), de 1984 à 1995. Elles sont régies par le décret n° 2002-1010 du 18 juillet 2002. Elles sont construites sport par sport notamment à partir d'un réseau de « pôles » qui offrent aux sportifs les meilleures conditions d'accueil. C'est la CNSHN qui valide chaque filière pour une durée pluriannuelle (l'Olympiade) garantissant ainsi les stratégies fédérales à tous les partenaires. Destinées aux collectifs équipes de France, France Jeune et Espoir, elles doivent être particulièrement performantes dans trois secteurs clés :

- la préparation sportive,
- la formation scolaire, universitaire ou professionnelle
- et le suivi personnalisé.

La labellisation classe les pôles en deux catégories : les pôles Espoir (regroupant les sportifs du collectif Espoirs) et les pôles France (regroupant les sportifs du collectif équipes de France ou du collectif France Jeunes). Il existe en France, répartis sur tout le territoire, 133 pôles France et 369 pôles Espoirs toutes fédérations confondues. 2 974 sportifs sont accueillis dans ces centres soit 43% du nombre total. Source Ministère des Sports mai 2007.

✚ possibilité d'accéder à certaines formations *via* des avantages liés, par exemple, à la dérogation aux concours d'accès à certaines formations comme les formations paramédicales. Ainsi, 20 SHN par an peuvent bénéficier d'une dispense des épreuves

de classement préalables à l'admission aux instituts de kinésithérapie implantés en province et à l'école de Saint Maurice (arrêté du 31/01/91 relatif aux dispenses accordées à certains candidats en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute). 15 SHN par an peuvent bénéficier d'une dispense des épreuves de classement préalables à l'admission dans les écoles de Pédiurie podologie.

- ✚ préparation spécifique au concours réservé aux athlètes de haut niveau du Professorat de sport, le décret n°85-720 du 10/07/85 modifié, réserve 20% des postes ouverts aux SHN ayant figuré au moins 3 ans sur les listes de haut niveau et une préparation spécifique à ce concours leur est proposée.
- ✚ convention d'insertion professionnelle (dans des entreprises publiques ou privées)⁴². Cette convention vise à définir les conditions dans lesquelles l'employeur aménage le temps de travail du sportif afin de lui permettre de mener parallèlement sa carrière professionnelle et son projet sportif de haut niveau. Par cette convention, le sportif assure auprès de l'employeur un temps de travail effectif et est mis à la disposition de sa fédération pour un temps complémentaire. Ces temps respectifs sont susceptibles d'évoluer au cours de l'olympiade, notamment en vue d'une participation aux Jeux Olympiques, et sont précisés dans l'avenant annuel.
- ✚ contrat d'éducateur sportif.
- ✚ rémunération au titre de la formation professionnelle et plus particulièrement des formations professionnelles en alternance : les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans souhaitant suivre une formation professionnelle rémunérée et entrer dans la démarche d'emploi. Lors de l'embauche des SHN, les AGEFOS-PME aident à mettre en place des aménagements d'horaires pouvant aller jusqu'au 1/3 du temps de travail. En ce qui concerne le financement de la formation professionnelle, des bourses d'aide au financement de formation sont décernées chaque année par la DRDJS Ile de France et l'INSEP. Elles servent à rembourser une partie des frais de scolarité ou des frais pédagogiques.
- ✚ aides personnalisées de la part de l'Etat. Les aides personnalisées sont des aides financières directes de l'Etat qui permettent de pallier les difficultés rencontrées par le sportif pour atteindre l'excellence sportive et préparer sa carrière professionnelle. Elles

⁴² Cf. MSJSVA (2007) : http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/sport-haut-niveau-sport-professionnel_69/sport-haut-niveau_373/les-dispositifs-aides-sportif-ve-haut-niveau_590.html (Consulté le 09/04/2009).

sont versées sur décision des DTN des fédérations concernées et virées par le CNOSF directement au sportif de haut niveau.

✚ conditions optimales pour le suivi personnalisé, notamment médical et social.

Ainsi, beaucoup de choses sont prévues et semblent accessibles aux SHN. Bien évidemment, ces avantages ne sont possibles que si les fédérations facilitent leur mise en œuvre, en informent et fassent bénéficier leurs athlètes, établissent des conventions et des partenariats avec des entreprises mais également des organismes de formation publics ou privés ; et si, bien évidemment, aucune pression n'est effectuée sur les athlètes pour qu'ils abandonnent leurs études au seul profit du projet sportif.

III.2. Sur le plan financier

L'obtention du statut de SHN permet également d'obtenir des aides financières directes de l'Etat qui permettent de pallier les difficultés rencontrées par le sportif pour mener une carrière professionnelle « normale » et qui doit se consacrer au fait d'obtenir des résultats. Elles consistent, d'une part, en primes aux résultats et, d'autre part, en aides financières personnalisées plus connues chez les sportifs sous l'appellation de « bourses d'athlète de haut niveau ». L'obtention de ces dernières n'est pas automatique, leur répartition et leur montant sont fixés sur décision du DTN de chaque Fédération. C'est « le fait du prince ». L'opacité la plus totale règne dans certaines fédérations sur leur attribution. Même les athlètes évitent d'évoquer leur montant entre eux. Elles sont versées par le CNOSF directement aux SHN. Le correspondant du haut niveau de la DRDJS⁴³ peut étudier les possibilités d'aides régionales pour les sportifs inscrits sur les listes de référence. Le Secrétariat d'Etat aux Sports attribue des primes aux médaillés et paralympiques des Jeux d'été et d'hiver. Jusqu'aux Jeux d'Athènes (2004) leurs montants différaient entre « valides » et « non valides » :

⁴³ Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Primes	Olympiques 2004	Paralympiques 2004	Olympiques et Paralympiques A partir de 2008
Or	40 000	12 000	50 000
Argent	22 000	7 200	20 000
Bronze	13 000	4 800	13 000
Sélectionné		1 000	

Tableau 6. Primes attribuées aux athlètes médaillés des Jeux Olympiques et Paralympiques.

III.3. Sur le plan de l'insertion et de l'emploi

Si les aides financières existent depuis très longtemps, l'accent est mis aujourd'hui, par le MSS⁴⁴, davantage sur le « double projet » ou « projet de vie » c'est-à-dire la conduite conjointe d'un projet sportif (l'accès au très haut niveau et, si possible, à une carrière internationale) et d'un projet professionnel (incluant une projection du sportif, qui intègre les structures de haut niveau, vers un objectif professionnel et par voie de conséquence des choix et une orientation en matière de formation). Ce « double projet » correspond de fait, dans l'esprit, à un « projet de vie », le sport n'étant qu'une étape et qu'un moment, relativement court, même s'il est très intense, de la vie du sportif. Préparer sa conversion c'est bien avoir un projet de vie et penser à l'après sport. L'arrêt de la carrière ne doit pas signifier la « fin de la vie » même si parfois les athlètes de haut niveau le vivent ainsi. En 1987, Platini déclarait au journal *l'Equipe* : « Je suis mort à 32 ans le 10 mai 1987 », signifiant ainsi que sa vie sportive, et peut-être sociale, du moins le vivait-il comme cela à cette époque, était terminées.

Pour le MSS, la réussite sportive est indissociable de la réussite socioprofessionnelle⁴⁵. Il s'attache à développer une politique de suivi social afin que les SHN puissent réaliser des performances à hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et à leurs aspirations.

⁴⁴ Ministère de la Santé et des Sports.

⁴⁵ Deux personnes sont, au MSS, chargées d'études et d'évaluation, sur ces questions au bureau du sport de haut niveau, des filières et des établissements nationaux

Les dispositifs relatifs à l'insertion professionnelle gérés par le MSS s'articulent autour de trois axes : l'orientation, la formation et l'aménagement des emplois du temps. Le premier objectif concerne l'orientation. Pour les athlètes fréquentant l'INSEP, le DOFE⁴⁶ a été créé pour répondre aux préoccupations des SHN en matière d'orientation et d'emploi avec pour objectif la réussite de leurs projets professionnel et sportif. Ce département propose des consultations d'experts, un centre de ressources, une mise à jour permanente des offres d'emplois et « petits jobs »⁴⁷ et la mise en place de parcours de formation, si possible individualisés, prenant en compte tout à la fois les desiderata et les contraintes de chaque sportif. A ce niveau le slogan est « le sportif au cœur de son projet professionnel ». Ce département met, de surcroît, à leur disposition des informations sur les dispositifs d'aides à la reconversion, les conseille et les oriente dans leurs démarches et peut également leur apporter un soutien financier s'ils s'engagent dans de vraies actions de formations diplômantes et qualifiantes.

L'assistance consiste à cerner au préalable leurs aspirations, leurs contraintes, leurs capacités d'investissement en volume et en durée. Dans un même temps une stratégie sera mise en place pour optimiser les moyens de financement en fonction de leur statut d'athlète de haut niveau. Un bilan de compétences⁴⁸ sera ensuite proposé à chaque athlète qui le souhaite pour mieux cerner les compétences acquises, les objectifs visés et surtout les moyens pour les atteindre. A l'issue de ce bilan, des formations sont conseillées, elles peuvent être soutenues par les fédérations. Un suivi sera alors assuré jusqu'au moment de l'insertion professionnelle. Le bilan de compétence permet d'analyser au mieux la demande de formation du sportif en matière de pertinence du projet, de mise au jour de ses motivations, de ses aspirations et traits de personnalité et également de ses compétences et savoir-faire actuels.

Il permet d'établir un projet professionnel cohérent à partir des capacités objectivées et des finalités personnelles. Ce bilan permet l'élaboration d'un document contractuel mettant en évidence les objectifs sportifs, le projet professionnel ou les centres d'intérêts, la ou les formations envisagées et les objectifs à atteindre et, enfin, les contraintes du sportif. Ce document doit contenir :

⁴⁶ Département d'Orientation, Formation et d'accès à l'Emploi qui remplace l'ancien département formation depuis janvier 2008.

⁴⁷ Pour reprendre la terminologie utilisée sur l'affichage.

⁴⁸ Il s'agit d'un « vrai » bilan de compétence au sens où l'entend le Ministère du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité, c'est-à-dire : « Le bilan de compétences permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation. Réalisé par un prestataire extérieur à l'entreprise, selon des étapes bien précises, le bilan de compétences peut être décidé par l'employeur ou mis en œuvre à l'initiative du salarié, dans le cadre d'un congé spécifique ». Source : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions.586/franche-comte.749/formation-professionnelle.1078/bilan-de-competences.7995.html> (Consulté le 22/07/2010).

1. des éléments organisationnels, à savoir apprendre à la fois à gérer son temps scolaire et universitaire en même temps que son programme d'entraînement et de compétitions,
2. une partie financière, tenant compte du coût des études et de leur financement,
3. enfin une partie pédagogique qui accompagne l'athlète d'une manière individualisée.

Le document sera validé par toutes les parties impliquées (SHN, fédération, INSEP). Tous doivent se sentir responsables de cet engagement.

Au cours de l'année le DOFE suit le parcours de formation des SHN et s'engage à rectifier à tout moment certains éléments en s'appuyant sur :

- ✚ Une réorientation en fin de trimestre ou semestre,
- ✚ Une adaptation de la formation suivie ou du cursus entamé,
- ✚ Un accompagnement individuel par une réflexion sur le parcours de formation,
- ✚ Une démarche d'insertion professionnelle pour les sportifs demandeurs.

Le deuxième objectif concerne la formation. Dans ce domaine, le but devrait être, pour les jeunes, de ne pas renoncer trop tôt à leurs études pour maîtriser les savoirs de bases qui leur permettront, le moment venu, d'exprimer d'autres talents. Le baccalauréat semble être le niveau minimum d'études atteint par tous. Mais ce n'est pas le cas. Pour les sportifs franciliens, les sportifs en formation représentent seulement « 55 % de l'effectif (31 % sont scolaires, 14 % universitaires et 10 % en formation professionnelle) » (Bouchetal et al. op. cit. 49). Compte tenu de la moyenne d'âge des athlètes fréquentant l'INSEP, il est aisé de se rendre compte qu'un certain nombre de SHN sont hors formations ou poursuivent des formations (préparation des brevets d'état) sans débouchés réels, ou tout au moins ne leur permettant pas de s'intégrer socialement à un niveau socioprofessionnel correct. Ce constat doit néanmoins être nuancé. En effet, l'insertion sociale et professionnelle des médaillés et sélectionnés aux Jeux Olympiques d'Athènes sont plus favorables que pour les autres SHN (Bouchetal et al. op. cit. 52 et *passim*).

Pourtant, en matière de formation, les accords et conventions signés pour les aménagements des emplois du temps et des examens devraient permettre aux athlètes qui sont scolarisés à

l'INSEP d'atteindre cette première marche, sans grande difficulté. Les fédérations, grâce à leur référent responsable du suivi socioprofessionnel des athlètes, assurent, normalement, la mise en place des conditions d'aménagement des formations. Grâce à la diversité des formations universitaires qui existent à l'INSEP, les athlètes de haut niveau devraient, logiquement, être en mesure de bâtir un projet professionnel cohérent, et s'inscrire dans l'optique du double projet. Du moins, tout est mis en œuvre, politiquement, légalement et réglementairement pour faciliter la formation des SHN.

Reste le troisième objectif, l'aménagement d'emploi du temps, il a été évoqué précédemment plusieurs fois ; tout, *a priori*, est prévu et conçu, aujourd'hui, pour que tout au long de leurs parcours scolaire et universitaire, les athlètes de haut niveau puissent suivre, au mieux, la formation choisie (cursus adapté, aménagement des examens, soutien scolaire etc).

IV. Les dispositifs d'aides à l'emploi en faveur de l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau

Pour compléter les actions en matière de formation et faciliter l'insertion professionnelle des SHN un certain nombre de dispositifs, comme les CIP⁴⁹, ont été mis en place. Elles s'adressent aux entreprises qui souhaiteraient employer un athlète de haut niveau. Elles ont pour objet de définir les droits et devoirs du sportif au regard de l'entreprise, de lui assurer des conditions d'emplois compatibles avec son entraînement et ses compétitions sportives, tout en favorisant sa formation professionnelle et sa promotion sociale. L'Etat participe au financement de ces emplois, en accordant des subventions. Il permet ainsi à l'entreprise de ne pas avoir à supporter entièrement au plan financier l'absence de son employé. Rémunéré à temps plein, le sportif bénéficie d'un allègement de son temps de travail qui peut aller jusqu'au mi-temps de manière hebdomadaire, mensuelle ou annualisée afin de s'adapter, au mieux, aux contraintes sportives de l'athlète. En contrepartie, le projet du sportif doit être de très haut niveau et validé par la Direction Technique Nationale. Un plan de formation, lié à l'emploi occupé, peut être pris en compte et financé par le MSS, le Conseil Régional et l'employeur.

⁴⁹ Convention d'Insertion Professionnelle prévue par la Loi 16 juillet 1984 article 32.

Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté

Pour les athlètes bénéficiaires d'une CIP, le Code du Sport prévoit deux articles de loi distincts selon le type d'employeur :

1. La convention d'aménagement de l'emploi (article L.221-7) s'applique s'il est agent de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de leurs établissements publics. Le sportif bénéficie, afin de poursuivre son entraînement et participer à des compétitions sportives, de conditions particulières d'emploi, sans préjudices de carrière, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.
2. La CIP (article L. 221-8) Le Secrétariat d'Etat peut, après avis du comité d'entreprise ou, à défaut, des délégués du personnel, conclure avec une entreprise publique ou privée une convention destinée à faciliter l'emploi d'un SHN et sa conversion professionnelle. Cette convention a également pour objet de définir les droits et devoirs du sportif au regard de l'entreprise, tout en lui assurant des conditions d'emplois compatibles avec son entraînement.

Que ce soit dans le secteur public ou privé, trois formes d'aménagements sont possibles :

- ✚ Les détachements pour la participation aux compétitions et aux stages et regroupements des équipes de France,
- ✚ Les aménagements pour permettre l'entraînement quotidien,
- ✚ Les allègements de charge de travail et aménagements horaires pour faciliter la vie quotidienne du sportif.

Cette politique d'insertion professionnelle permet aux athlètes de haut niveau, d'une part, de réaliser des performances sportives à hauteur de leur potentiel et, d'autre part, de faciliter leur insertion professionnelle correspondant, qui plus est, à leurs capacités et leurs niveaux d'aspiration. Au titre de l'année 2009, 698 CIP ont été signées ou sont en cours. 451 le sont au niveau national⁵⁰. 147 concernent la catégorie « Elite », 262 la catégorie « Senior » et 42 la catégorie « Jeune ». Les CIP peuvent également être signées au niveau régional. Ainsi en 2009, 247 conventions ont été signées par les régions dont 126 avec des entreprises, 61 avec des collectivités locales et 41 avec des associations, 11 dans le cadre de la Fonction Publique Hospitalière et 8 au titre de la Fonction Publique d'Etat. Le nombre de CIP a diminué entre

⁵⁰ Source : MSS, Stéphanie Authier « Bilan des CIP 2009 ». Voir document annexé.

2008 et 2009 (moins 44 CIP). Les CIP sont inégalement réparties en fonction des sexes, les hommes en bénéficiant davantage que les femmes sans que l'on en connaisse les raisons. Une explication simple pourrait être de dire que cette répartition est relativement conforme à la répartition hommes/femmes à haut niveau.

Sportifs	Nb de CIP Nationales	Nb de CIP déconcentrées	Total	% par rapport au nombre total de CIP
Hommes	308	183	491	70,3
Femmes	143	64	207	29,7
Total	451	247	698	100

Tableau 7. Répartition des CIP par sexe et niveau.

En 2010, l'un des objectifs prioritaires est d'augmenter le nombre de CIP pour les femmes. Les CIP représentent un montant de 1 569 530 euros, le montant cumulé des financements versés par les DRDJS est de 1 071 74 euros, et celui des fédérations dans le cadre des conventions d'objectifs (*via* les aides personnalisées) est de 346 816 euros. Les Conseils Régionaux et Généraux complètent ce volant financier en apportant la somme de 139 780 euros⁵¹. L'implication des régions demeure, cependant, très inégale et varie surtout selon le Responsable du bureau du sport du haut niveau du MSS :

« Du fait de l'implication de la personne référent au niveau de la direction jeunesse et sports, si celle-ci est dynamique le pourcentage de convention d'insertion est important, et au contraire si la personne n'est pas ou peu impliquée le pourcentage diminue ».

Cette analyse est valable également pour les fédérations. Certaines sont totalement impliquées dans cette démarche d'accompagnement du sportif tandis que d'autres ignorent complètement le parcours professionnel au profit du projet sportif. Nous y reviendrons.

Cette description ne serait pas exhaustive si elle n'était pas complétée par la dernière aide accordée par, et aux, entreprises : le mécénat⁵². Le mécénat s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie, à une œuvre ou une personne en l'occurrence le sportif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il est régi sur le plan fiscal par l'article 238 bis du Code général des impôts. Une entreprise bénéficiaire qui embauche un

⁵¹ Source : MSS, Stéphanie Authier *ibid*.

⁵² Ministère de budget, des comptes publics et de la fonction publique : loi n°2 003-709 en date du 1^{er} août 2003 relative au mécénat.

Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté

sportif de haut niveau en contrat à durée indéterminée peut passer une convention avec une fédération pour le mettre gratuitement à sa disposition à concurrence de 75% du temps de travail prévu. Cette mise à disposition est alors assimilable à un don éligible aux dispositions légales relatives au mécénat. La valeur de ce don, donc le montant susceptible d'être déduit, est égale à son prix de revient (soit le salaire alloué et les charges sociales correspondantes) dans la proportion retenue pour le temps⁵³. Pour bénéficier de cet allègement d'impôts l'entreprise doit respecter trois conditions :

- ✚ Le sportif doit être salarié avec un CDI,
- ✚ Il doit être mis à disposition de sa fédération,
- ✚ Une convention doit être signée entre l'entreprise et sa fédération.

Afin de favoriser l'information des SHN et « d'aider les sportifs à la réussite de leur carrière sportive et plus largement de leur projet de vie, le réseau national du sport de haut niveau : les fédérations sportives, les services déconcentrés (DRDJS), les établissements publics nationaux (CREPS, Instituts et Ecoles INSEP...) et le bureau du sport de haut niveau du MSS (DSA2), a mis en place un outil commun permettant de recenser la situation socioprofessionnelle des sportifs permettant de leur offrir un suivi individualisé »⁵⁴. En 2008, pour parfaire cet accompagnement le MSJSVA a mis en ligne en Intranet une interface sur lequel les SHN peuvent saisir leurs profils, les formations suivies, les aides perçues. Au-delà d'un simple recensement de données cette interface permet d'une part, de constituer une base de données analysable et, d'autre part, de déclencher des opérations individualisées en faveur des SHN. Si sur le principe, cet outil apporte un plus indéniable au suivi des athlètes, son efficacité dépend de la bonne volonté de ces derniers. A ce jour seulement 50 % d'entre eux ont enregistré leurs renseignements personnels. Cet outil manquait dans l'arsenal informationnel du Ministère et ce d'autant plus que les SHN, pris par le temps, en déplacements, ou tout simplement par souci de discrétion, ont besoin d'informations disponibles rapidement et facilement. Ce manque était d'autant plus évident que,

⁵³ A titre d'exemple : une entreprise met à disposition d'une fédération sportive un athlète dont le salaire est de 18 000 euros. Sur ce salaire alloué, l'entreprise acquitte 7 000 euros de charges sociales et fiscales, la mise à disposition se fait à concurrence de 50% du temps de travail prévu par le contrat de travail. Selon le code général des impôts l'employeur peut prétendre à une réduction d'impôts à concurrence de 60% du salaire et des charges afférentes, dans la limite fixée pour l'ensemble des dons à 5/1000 du chiffre d'affaire de l'exercice. Dans ce cas précis la réduction d'impôts s'élèvera à : 18 000 euros + 7 000 euros = 25 000 x 50% x 60% = 7 500 euros (Source MSJSVA mai 2007).

⁵⁴ http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/sport-haut-niveau-sport-professionnel_69/sport-haut-niveau_373/espace-reserve-sportifs-inscrits-sur-les-listes-ministerielles_1929.html (Consulté le 09/04/2009)

parallèlement, l'ASHNI⁵⁵ a ouvert son propre portail avec pour ambition, comme le déclare son président Laurent Neuville, « de renouer les liens, mais surtout d'apporter aux jeunes athlètes les moyens de se reposer sur une structure qui pourra les accompagner dans leurs formations, la recherche de stages, d'emplois, d'appartements, et les aider à mieux appréhender le futur à l'issue de leurs carrières sportives »⁵⁶. L'information, l'accompagnement, le suivi, le réseau sont probablement les outils les plus efficaces pour préparer et assurer au mieux la conversion des SHN.

V. Sportif de Haut Niveau : Un statut peu visible

A première vue, et globalement, les mesures sont nombreuses et très intéressantes : accompagnement des athlètes dans leur réflexion, aides à l'orientation, aides financières, offre de formation diversifiée, formations aménagées, conventions à l'insertion, etc. Un premier élément d'étonnement cependant. Nous sommes à ce niveau obligée d'endosser notre double casquette de chercheuse qui met à distance son objet, et d'ancienne sportive de haut niveau qui a cherché à se reconvertir dans les années 1985 à 1990 : beaucoup de choses existaient déjà à cette époque, adossées à la loi de 1984 et dont ni nous, ni nos collègues sportifs proches de l'époque n'avions entendu parler ! Seconde surprise en forme de retournement et de questionnements : si tout semble prévu, comment expliquer que de nombreux sportifs ne soient pas informés, aujourd'hui encore, de ce à quoi ils ont droit ? Comment expliquer, en effet, malgré les nombreuses possibilités disponibles, que près de 45 % des athlètes ne soient pas en formation ? Que font les autres ? Quelques-uns ont probablement choisi de délaisser la formation par manque de motivation ou de temps, par manque d'intérêt à court terme, ou encore parce que, percevant de leur pratique sportive des revenus suffisants, ils ne se posent pas immédiatement la question du lendemain. Certains encore vivent dans l'utopie que leurs performances et leur aura sportive dépasseront l'arrêt de la carrière et leur permettra de s'insérer professionnellement très facilement (Javerlhiac et al. 2010). A très haut niveau les sollicitations médiatiques sont fréquentes. Les athlètes vivent en autarcie dans un monde irréel qui les conduit, peut-être, à une forme d'immaturation ou du moins d'inconscience. Le journal

⁵⁵ Association des Sportifs de Haut Niveau à l'INSEP, actuellement en sommeil.

⁵⁶ http://www.ashni.org/c/portal/layout?p_l_id=PUB.1.1&p_p_id=memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets&p_p_action=1&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_pos=1&p_p_col_count=4&memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets_struts_action=%2FmemberSearchAdherent%2FmotPresident&memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets_idChoix=motPresident&#p_memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets. (Consulté le 09/04/2009).

Le Monde rappelait dans son édition du 1^{er} mars 2008 combien « La reconversion [pouvait être] le combat le plus dur ». Le journaliste dressait dans cet article la difficulté à préparer mais également à accepter la conversion à travers l'itinéraire de 3 boxeurs : de Caramanolis, qui a, durant une période, sombré dans l'alcool et failli se suicider, à Tiozzo qui est au RMI, en passant par Bénichou qui, après avoir dilapidé son capital, a fini par trouver un travail chez un équipementier grâce à l'aide de David Douillet. La conversion s'avère un processus difficile auquel les SHN sont peu ou mal préparés. L'exemple des boxeurs, n'est pas un exemple extrême, qui pourrait être le reflet d'un sport « populaire » composé de pratiquants issus des couches sociales les plus basses de la société (Pociello, 1995). Les exemples médiatisés des conversions manquées de skieurs, footballeurs, pongistes, boxeurs... danseurs ne manquent pas. Ce qui nous ramène donc à notre question de recherche à savoir « **Comment interpréter le fait qu'un grand nombre d'athlètes ne s'engage pas dans le double projet malgré les dispositifs mis en œuvre et les discours politiques les y encourageant ?** ».

Le chapitre suivant, construit, pour l'essentiel à partir des entretiens réalisés, s'attachera à analyser les relations de pouvoir qui entourent la gestion du sport de haut niveau et plus particulièrement la possibilité qu'ont les SHN de pouvoir s'engager ou non dans la formation malgré les textes qui les y invitent et le statut dont ils bénéficient.

Pouvoir et vouloir se former « du statut... à l'expérience »

Le titre choisi pour ce chapitre paraphrase Elias et Dunning (1986) qui, dans un registre bien différent, puisque s'intéressant à la fonction pacificatrice du sport dans la société, invitaient à dresser un état des lieux du phénomène observé mais à le dépasser en s'attachant bien davantage à observer les conditions de transformations et les interrelations qui permettent de passer du « statut » (ce qui est visible ou déclaré *via* le questionnaire) à l'expérience (comment des individus en sont arrivés à adopter ce type de comportement *via* les entretiens). Il ne s'agit pas de se contenter d'un instantané mais bien d'observer, comprendre et interpréter les stratégies mises en œuvre par chacun des acteurs en présence.

En éditant, courant 2007, « Le guide de l'athlète de haut niveau »⁵⁷, le CNOSF n'a ni révolutionné l'aide apportée aux SHN ni même fourni d'éléments réellement concrets pour les aider à penser et construire leur reconversion. Ce petit document de 40 pages a cependant le mérite de baliser la vie des athlètes en leur offrant des repères et des témoignages dans des registres aussi divers que la performance, les médias, les revenus... et, dans les domaines développés ici : la formation et la reconversion. Certes, les paroles et les exemples sont ceux d'athlètes choisis qui témoignent dans « le bon sens » mais les mots qu'ils emploient et les thèmes qu'ils abordent sont forts :

- « Les études, le lien avec la vie » **Liv Sansoz** (2 x championne du Monde d'Escalade)
- « Ne pas mettre les études de côté pour le sport » **Marie-José Pérec** (3 fois championne Olympique et 2 x championne du Monde)
- « Orienter vers les études car on n'a jamais aucune certitude de réussite dans le sport » **Jean-Christophe Simond** (2 x vice champion d'Europe de de patinage artistique)
- « Etudier me permet d'avoir une vie sociale » **Ydrissa M'Barke** (champion d'Europe d'Athlétisme)
- « Etudier et travailler une récup. vitale. Le leitmotiv de mes entraîneurs était : *réussite sportive et professionnelle* » **Serge Betsen** (International de Rugby, vainqueur du tournoi des 6 nations)

L'expérience des uns n'a peut-être que peu d'impact direct sur les autres. Ces témoignages présentent néanmoins l'avantage, d'une part, de montrer que concilier formation universitaire, projet professionnel et carrière sportive à haut niveau est possible et même souhaitable et, d'autre part, que cela présente d'autres intérêts, non négligeables, au plan de la vie sociale ou

⁵⁷ <http://www.franceolympique.com/files/File/publications/guide-de-athlete.pdf> (Consulté le 03/08/2010).

de la vie personnelle. Ces témoignages sont choisis et ont pour fonction de tenter de faire passer un message faiblement partagé par les sportifs voire par les encadrants.

I. Se former une priorité pour les entrants en structure nationale ?

Une première question s'impose cependant : est-il possible pour les jeunes SHN arrivant à l'INSEP ou dans un centre de formation de se projeter dans un avenir distinct du sport, de définir un projet professionnel, et ce faisant, d'élire et suivre assidûment une formation ?

La réponse est quasi unanimement négative... Quels que soient les sexes, les générations, les sports tous décrivent leur arrivée comme un moment spécial que certains n'hésitent pas à qualifier de « magique ». Elle constitue d'abord l'aboutissement d'un rêve d'enfance qui s'est progressivement forgé avec les succès et les défaites, avec l'envie surtout de devenir quelqu'un, c'est-à-dire un champion adulé et reconnu.

« Euh non parce que depuis tout gamin j'avais envie de faire ça, j'avais envie de...je rêvais de ça donc voilà l'objectif c'était d'arriver au plus haut niveau, c'est la chose que j'ai faite...voilà je ne vivais que pour le Basket voilà ! » (B8G).

Le questionnement mis en œuvre et l'approche scientifique retenue ne permettent cependant pas de rendre compte des motivations qui forgent ce cheminement et conduisent petit à petit ces jeunes sportifs dans la voie du haut niveau. Tout au plus, pouvons nous constater et rapporter le « désir mimétique » (Girard, 1961) qui leur a servi parfois de moteur : « j'ai toujours rêvé de faire comme... », « Quand j'ai commencé c'était après les JO où il avait gagné et j'ai voulu faire comme lui... ». Ils veulent devenir champions grâce et à travers l'exemple de ceux qui les ont précédés. Ils veulent être et faire comme eux. « Tout désir est désir d'être » (Girard, 1996, 28).

« En 96 avec les Jeux d'Atlanta, je me suis dit que c'était le bon moment de regarder quel sport pourrait me convenir...alors j'ai beaucoup regardé les Jeux d'Atlanta en 96 et c'est vrai que je suis tombée amoureuse de l'escrime...c'est vraiment le sport qui m'a le plus charmée en termes d'esthétique, tout l'aspect tactique, l'engagement aussi... » (E3F).

Cette arrivée consacre tout à la fois une partie de leurs espoirs personnels, entretenus parfois depuis plus de 10 ans, mais également ceux de l'entourage, des parents bien sûr, des entraîneurs des premiers instants... bref de tous ceux qui à un moment ont accompagné ces

jeunes, ont souffert avec eux et pour eux, ont dans tous les cas partagés ce long processus de formation et de construction d'un SHN.

Lorsqu'ils évoquent cette arrivée celle-ci ne pouvait être un aboutissement, c'était obligatoirement le début d'autre chose. A force de persévérance et de volonté ils ont été repérés, sélectionnés, retenus pour intégrer cette structure. Ils côtoient maintenant ceux qui les ont fait rêver. Finalement il existe peu de place aux projets autres que sportifs.

« Mais bon après le problème c'est que nous on est très jeunes les gymnastes...moi vous voyez je suis rentrée à l'Insep j'avais 13 ans, l'année de mon bac c'était les Jeux Olympiques, j'avais 16 ans donc c'est vrai qu'à cet âge-là quand on vous dit des choses, ça vous passe un peu par-dessus... bon moi j'étais dans ma pratique sportive, je préparais les Jeux Olympiques, ce genre de chose etc. donc voilà mais sans ça...sans ça après je pense que quand on est un peu plus âgé, on a plus conscience de certaines choses et on irait peut être plus spontanément vers... vers... vers les solutions qu'on nous propose » (G10F).

Lors de leur arrivée ils étaient « Jeunes », ils avaient entre 14 et 20 ans pour la grande majorité des athlètes interrogés. Certains intègrent les structures de haut niveau plus tôt, comme les gymnastes, d'autres plus tard, comme les rameurs. Cette catégorie « Jeunes » est donc loin d'être homogène. Elle n'est pas seulement « qu'un mot » (Bourdieu, 1984b) ou une « catégorie aux contours incertains », elle se définit essentiellement par les manières de vivre revendiquées, les valeurs affichées et les formes de sociabilité adoptées (Galland, 2003). Mais les sportifs interrogés sont-ils jeunes ou adultes ? Difficile en effet de parler d'émancipation et d'adoption de rôles adultes. Ceux qui ont plus de 18 ans et qui sont à l'INSEP doivent prendre un appartement. La plupart ne sont cependant pas autonomes financièrement. Ils dépendent en grande partie de leurs parents. Cette autonomie quand elle existe est toute relative car tous indiquent combien ils ont besoin de leurs parents qui sont une « ressource » morale fondamentale dans leur carrière. Le curseur est difficile à préciser tant les facteurs qui les rendent dépendants/independants de leur milieu familial diffèrent.

Dans ce cheminement vers le haut niveau, nos sportifs ne pensent qu'à une chose : devenir les champions qu'ils ont toujours rêvé d'être. Pour cela il n'existe qu'un moyen : s'investir dans leur sport et se surpasser. Ils n'envisagent pas, dans les premiers temps du moins, l'échec, quelles qu'en soient les causes. Ils n'envisagent pas non plus de décevoir leur entourage pas plus que ceux qui les ont repérés. Ils s'entraînent avec ceux qui les ont précédés. Ils ne veulent pas seulement les dépasser, ils veulent aussi les étonner, leur prouver leur valeur.

Le contexte d'arrivée dans une structure de haut niveau est important car c'est lui qui « conditionne » la manière d'être, au sens de vivre, ou plus simplement d'agir, de construire

des projets et d'établir des interactions au sein de la structure. Car se joue également l'intégration dans le groupe constitué. Cette intégration est complexe car les SHN ne constituent ni un groupe homogène, ni un groupe solidaire. Ils sont un ensemble d'individus réunis en un même lieu pour parvenir à leurs fins personnelles sous le prétexte de fins collectives que représente le fait d'appartenir au « Groupe France », aux « Equipes de France » ou à tel ou tel club. « Cette association des contraires est donnée comme nécessaire pour forger un caractère bien trempé (indispensable au sportif de haute compétition) » (Duret, 2008, 77-78). L'intégration dans un tel groupe ne va pas de soi.

« Je suis arrivé en flèche...on va dire dans les meilleurs, je n'étais pas prédestiné à faire la carrière que j'ai fait ...mais à un moment donné, je mérite...mais en fait je n'ai rien eu, les personnes ne m'ont pas fait confiance donc voilà... à ce niveau là j'ai un manque parce que je ne sais pas pourquoi. » (TT7G).

Celui ou celle, qui arrive n'est pas seulement un partenaire, c'est aussi et surtout un concurrent, c'est également celui qui peut vous ravir une sélection, obtenir le titre dont vous avez toujours rêvé. D'où un schéma de relations et de rapports inter-individuels relativement complexe. Cette concurrence est entretenue, elle est l'essence même du sport de haut niveau (Jeu, 1993). Ce groupe est éphémère. Il n'est constitué uniquement que pour résoudre un problème : arriver à obtenir des médailles et des titres. L'intégration se réalise donc d'abord en donnant des preuves de son engagement et de son implication dans le projet sportif et dans l'entraînement, aux entraîneurs, en premier lieu, aux partenaires ensuite, même si ceux-ci voient leur ascension comme potentiellement dangereuse.

Tout cela est subjectif, voire inconscient. L'arrivée dans une structure, telle que l'INSEP, ne marque pas seulement le passage vers une élite, c'est aussi un changement de repères. C'est intégrer un autre monde, fermé, inaccessible aux individus ordinaires. C'est découvrir, voir, côtoyer, d'autres champions qui « passent à la télé », c'est mener une vie hors normes, hors du temps ou de l'organisation sociale normale.

« Je me rappelle quand je suis arrivé... c'est un moment... je sais pas comment expliquer... t'es qu'avec des sportifs quoi... tu croises des sportifs qui sont champions et ils sont là comme toi... ça fait rêver... Rien que ça t'as envie de devenir comme eux » (A1G).

En intégrant la structure les jeunes sportifs sont tout à la fois « spectateurs » de la vie qu'ils aimeraient mener, du moins celle qu'ils aperçoivent, dont ils rêvent, et acteurs de leur propre devenir. Lorsque Chiffert et Michel (op. cit.) parlent de « victimes largement consentantes » ils ne font rien d'autre que de constater l'acculturation des sportifs qui finissent par oublier

que demain peut-être un problème surgira lorsqu'il faudra se résoudre à faire autre chose que du sport.

Dès lors, peuvent-ils définir, à leur arrivée en structure, comme le suggèrent le DOFE, les documents du Ministère ou le Guide du CNOSF, un projet de vie qui intègre les aspects sportifs et professionnels ? C'est probablement beaucoup leur demander. Définir un projet professionnel, choisir une orientation, une filière d'études est déjà difficile pour un jeune qui mène une vie « ordinaire ». Entrer en structure ne revient pas seulement à trouver sa place, faire ses preuves et s'intégrer, il faut aussi accepter l'idée que c'est une perte ou un changement de repères, qui s'opère souvent loin de ses proches, de leurs aides, conseils et soutien. Cette intégration constitue souvent une transition délicate durant laquelle les sportifs doivent apprendre à se débrouiller mais, en même temps, assumer leurs choix.

« C'était un gros changement pour moi parce que je passais de m'entraîner 3/4 fois, 4/5 fois par semaine au mieux à tous les jours 2 fois par jour et puis tout ça et après je me suis posé des questions par rapport à ça, bon voilà mais mon intégration à l'Insep a été très dure, très difficile de tous les points de vue, justement par rapport à ce changement qu'on peut avoir, entre être au collège, le soir il y a entraînement, après rentrer chez soi, voir ses amis, voir ses parents, avoir une vie de famille quoi ! [...]. C'est moi qui ai voulu venir à l'Insep par rapport à... je n'osais pas dire que ça se passait pas très bien à mes parents, à qui que ce soit» (TT4F)

Galland (1997) rappelait qu'une des caractéristiques permettant de définir la jeunesse, était de ne pas avoir encore intégré les rôles et les statuts d'adultes. Les difficultés rencontrées les obligent probablement à adopter progressivement ces rôles et statuts. Néanmoins, à leur arrivée la majorité d'entre eux vivent leur jeunesse en tant que sportifs, sans se soucier de demain qui est une échéance lointaine. Leurs réponses sont peut-être faussées par leur âge, leurs espoirs de devenir des champions et la croyance qu'ils seront de fait nécessairement aidés et soutenus. A moins, tout simplement, qu'à l'aube de leur vie la question de la reconversion leur paraisse un épilogue suffisamment lointain pour être éludé. Cette insouciance se retrouve dans l'adoption de comportements déviants et à risques comme le recours au dopage (Bodin et al. 2005) ou la conduite et les rodéos urbains (Le Breton, 2001). C'est aussi beaucoup leur demander. Alors que leurs amis, non SHN, n'ont « que » leurs projets professionnels à définir, eux doivent concilier ce choix avec leur engagement sportif, les entraînements, le calendrier, les compétitions, les stages et les déplacements. La capacité à définir clairement un projet professionnel reste un problème crucial pour cette classe d'âge (Dubet, 1991). Rapporté aux jeunes SHN cela ne représente pas leur préoccupation première. Cette arrivée induit une perte des « valeurs ordinaires » au profit des valeurs sportives dans un milieu et dans un lieu où la performance est valorisée, le « héros sportif magnifié » (Duret,

2003) et où le désir de reconnaissance sociale se conjugue avec le culte de la performance (Ehrenberg, 1991). A l'entrée en structure, ces jeunes sont plongés dans un univers où la pratique sportive intensive est la valeur dominante, la recherche des résultats la norme, les performances la finalité première. On peut parler de déconnexion avec la réalité sociale. Ils ont aussi la sensation, pour certains, d'être les « élus ». Cette situation favorise « l'auto marginalisation ». L'entre soi propre aux structures de haut niveau facilite cette acculturation « sportive » tout autant que la méconnaissance de l'institution et de son fonctionnement. Des réunions d'information ont lieu. Une documentation leur est remise. Mais ces efforts n'entrent pas dans leur préoccupation première et s'ils recueillent des informations ils ne savent, ou ne peuvent, pas toujours l'utiliser.

« Quand j'étais en cours à l'Insep...euh bon on allait au Carrefour de la Performance, on revenait avec une multitude de prospectus mais on ne les lisait pas vraiment et on ne prenait pas le temps de les lire et quand on les lisait on ne comprenait pas forcément en quoi ça consistait... » (G2G).

Ne faudrait-il pas dès lors donner du temps au temps et n'aborder la question du projet de vie, du moins avec certains, qu'un peu plus tard, une fois l'euphorie de l'intégration passée ?

Car définir un projet professionnel, choisir une formation qui corresponde à celui-ci, revient tout simplement à penser à sa reconversion, c'est à dire au moment où la carrière sportive sera terminée. C'est se projeter, dès maintenant, dans le temps où ils ne seront plus rien, alors qu'ils ne ressentent pas, aujourd'hui, la nécessité vitale de le faire. Evoquer ou envisager la reconversion revient à imaginer l'arrêt de la carrière sportive qui marque la néantisation d'une partie du moteur de leur vie, pour eux, au regard des autres mais aussi face au jugement des autres. Peur de sortir d'un milieu protégé, du lendemain, du monde ordinaire auquel on n'a pas, ou peu, été confronté depuis que l'on pratique le sport de haut niveau. Espoirs aussi, ceux entre autres de faire et de réussir autre chose d'intéressant. Ce passage marque la rupture entre un monde extraordinaire et un monde ordinaire dans lequel ils vont devoir se fondre ou plus simplement s'insérer même si cette étape marque le début d'autre chose.

« C'est une toute nouvelle vie qui commence, avec des nouveaux objectifs...une vie aussi exaltante que le sport avant...si je n'avais pas été admis dans cette école je ne sais pas ce que j'aurais fait...j'aurais démarré de zéro...car avant... on avait une identité : sportif de haut niveau...on arrive à un moment ailleurs où on est comme les autres. Bon... on a l'avantage d'être sportif de haut niveau !...après on part de zéro...il faut reprouver ...alors qu'on a déjà une expérience mais là on est tout nouveau ...je me suis posé beaucoup de questions mais maintenant je suis content...c'est une bonne école » (TT8G).

En décrivant le contexte dans lequel les jeunes sportifs intègrent les structures de haut niveau, il serait tentant de n'y voir, comme Brohm (2006) qu'aliénation, despotisme, servitude et tyrannie. Cette aliénation, si aliénation il y a, reste choisie. Ce surinvestissement, dans et pour la pratique sportive, ne doit pas faire oublier la passion qui entoure les pratiquants. Reprenant à notre compte les propos de Hegel (1965, 108) nous pouvons dire « que rien ne s'est fait sans être soutenu par l'intérêt de ceux qui y ont collaboré. [...] ». En ce sens, nous devons dire que rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion ». A l'inverse, refuser de n'y voir qu'aliénation ne revient pas à réfuter toute idée d'aliénation voire d'instrumentalisation du sportif par l'institution et les « politiques » au sens large du terme.

Le propos est généraliste. Il n'est qu'une photographie et un instantané du vécu de ces jeunes intégrant l'INSEP ou un pôle France, de la manière dont ils percevaient ou perçoivent l'enjeu de la formation et l'échéance de la reconversion. Si l'uniformité des discours peut surprendre, les stratégies, mises en œuvre individuellement, divergent cependant très rapidement.

II. Un constat

Les études poursuivies et les diplômes obtenus par les escrimeurs comme les difficultés rencontrées par les gymnastes à se former pourraient laisser penser à un cliché ou, plus simplement, un « ordre établi » favorisé par la « reproduction sociale » d'une élite issue de pratiquants aux « habitus » et « ethos » distincts (Bourdieu, 1979 ; 1984c). La réussite sociale de certains ne serait alors que le reflet et la poursuite de conduites distinctives qui opposent classes bourgeoise et populaire, pratiques sportives élégantes, désintéressées et exercées dans un but essentiellement d'épanouissement, à celles qui allient force, virilité, esprit de sacrifice, exaltent la compétition et la productivité.

L'écart est en effet important. Les diplômes obtenus et les formations suivies actuellement par les SHN distinguent les sports et les sexes. Comme l'indiquait Srecki⁵⁸ au cours de l'entretien réalisé avec lui en mars 2008, la plupart des escrimeurs, ici les escrimeuses, ont suivi un cursus de formation de niveau 1 et obtiennent des emplois de cadres :

« Ecoutez, je peux vous passer en revue l'équipe de France de Sabre féminin qui actuellement occupe la 1er rang mondial, donc qui est sélectionnée pour les Jeux et qui, on l'espère tous, va

⁵⁸ Au moment de l'interview, il était DTN adjoint de la Fédération Française d'Escrime (FFE) et, à ce titre, en charge du suivi socioprofessionnel des SHN et référent haut niveau. Il est depuis le début de l'année 2010 DTN de la FFE mais a conservé dans ses prérogatives le suivi socioprofessionnel des SHN.

nous faire une belle médaille, là bas à Pékin. L'équipe est constituée d'Anne Lise Touya qui après son diplôme ESCP est cadre en ressources humaines chez Bouygues dans le cadre d'une Convention d'insertion professionnelle. On a Cécile Argiolas qui est assez classiquement, je dirais prof. de sport...euh...on a ensuite Léonore Perrus qui est étudiante à Sciences Po et enfin la petite jeunette de l'équipe Carole Vergne, est en 3^{ème} année de Pharmacie, donc...euh...voilà un exemple. Mais c'est pas forcément aussi flagrant sur les autres armes...bon ...voilà un bon exemple...alors après chez les filles du Fleuret, on a une génération où les formations sont plus classiques. Céline Seigneur est prof. d'EPS⁵⁹, Mélanie Moumas est prof. d'EPS, Adeline Wuillème est prof. d'EPS mais aussi Astrid Guyart qui est ingénieur en Aéronautique et travaille chez EADS⁶⁰ ».

Cet extrait d'entretien ne montre pas seulement la qualité d'insertion professionnelle des escrimeurs. Depuis de nombreuses années les médias relayent la « réussite sociale » des meilleurs escrimeurs et la nomination de Jean-François Lamour, en 2004, en tant que Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative⁶¹ des gouvernements de Jean-Pierre Raffarin puis de Dominique de Villepin n'a fait que renforcer cette image. Au-delà du cliché, il y a le plaisir, évident, pour cet ancien SHN à dire et vanter le devenir professionnel des athlètes qui composent aujourd'hui les équipes de France. Il y a également une certaine fierté à montrer que les escrimeurs, ici les escrimeuses, suivent des cursus divers et variés qui sortent des formations classiques ayant trait au sport. Au ton de sa voix, qui n'est bien évidemment pas perceptible lorsque l'entretien est couché sur le papier, il y a presque un regret pour la « génération où les formations sont plus classiques ». S'il a pris pour exemple les équipes de France féminines, ce n'est pas pour cacher le statut des hommes. Ceux qui été interrogés, sont champions Olympiques, du Monde, d'Europe ou plus simplement médaillés internationaux et, en même temps, titulaires d'une licence professionnelle « Réseaux et télécoms » et chef de projet, d'un diplôme de masseur kinésithérapeute, d'un Master en Management travaillant dans une société informatique ou encore d'un Master en Marketing de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris. L'exemple des filles n'est donc pas un cas isolé. L'écart est à ce niveau considérable avec la plupart des autres SHN.

Il existe trois familles distinctes⁶². Celle tout d'abord, des sportifs possédant, pour la plupart, des diplômes ou suivant des formations de niveau 1 : rameurs hommes, escrimeurs hommes et femmes et basketteurs. Cette famille n'est pas homogène. Les escrimeurs suivent des cours dans les grandes écoles d'ingénieur ou dans des filières universitaires longues. La plupart exercent déjà des métiers de « Cadres ou Professions Intellectuelles Supérieures », se dirigent

⁵⁹ Education Physique et Sportive.

⁶⁰ European Aeronautic Defence and Space company autrefois Aérospatiale.

⁶¹ Ministre du 31 mars 2004 au 18 mai 2007, il dirigea le dernier Ministère « indépendant » et regroupant également les secteurs de la Jeunesse et de la Vie Associative.

⁶² Les tableaux et AFC relatifs aux formations, diplômes et/ou PCS des SHN sont joints en annexe (document : « Diplômes SHN » et « PCS SHN »). Les données sont issues du questionnaire destiné à identifier leurs origines sociales et cursus scolaire, professionnel et/ou universitaire. La description réalisée ici témoigne de la situation des personnes interrogées au moment de l'interview.

vers les professions d'avocat, de conseils financiers ou autres. Les rameurs et les basketteurs représentent une population plus hétérogène. Certains suivent des études supérieures longues, principalement en Staps⁶³, d'autres la préparation au Professorat de Sport, d'autres enfin des CAP ou BEP. Alors que les escrimeurs s'orientent vers des métiers « ordinaires » en dehors du champ sportif, les rameurs et les basketteurs pensent davantage à se former dans des secteurs liés au sport. Ils envisagent leur reconversion en tant qu'entraîneur ou dans la gestion du sport ou des collectivités locales et territoriales.

Celle ensuite, composée des basketteuses, des rameuses et des pongistes femmes. Elles suivent ou ont suivi des études courtes de niveau 3, préparent ou ont préparé le brevet d'état ou se sont orientées vers des formations professionnelles qui les conduisent vers un métier « féminin » (infirmière) ou présentant des facilités d'emploi et de mise à disposition comme celui de Gardien de la Paix. C'est moins un secteur professionnel bien défini que la possibilité d'obtenir rapidement une qualification et un emploi qui les intéresse. Il faut cependant distinguer les basketteuses, professionnelles auparavant, qui entrent en formation tardivement, des autres. Leur carrière sportive est longue et les résultats des clubs français ces dernières années très élevés au niveau européen. Tout comme leurs homologues hommes, elles commencent leur formation généralement après la carrière sportive. Etre professionnelles leur laisse peu de temps. La convention collective qui encadre leur statut leur interdit toute formation durant la saison sportive. Souvent ils négocient leur dernier contrat pro dans un club moins huppé en s'accordant, avec leur nouveau club, sur le fait de commencer une formation.

La dernière catégorie est composée des gymnastes et des pongistes hommes. La plupart ne possèdent aucun diplôme ou simplement le brevet d'état. Il faut cependant distinguer les gymnastes femmes plus jeunes, encore scolarisées, certaines lycéennes, qui suivent normalement leur scolarité, des gymnastes et pongistes hommes. Chez les gymnastes masculins l'objectif principal est l'obtention du brevet d'état. La plupart envisagent, par ce biais, associé éventuellement à la préparation du Professorat de Sport, de devenir entraîneurs. Certains ont débuté des études en Staps voire obtenu un diplôme. Deux pongistes seulement suivent aujourd'hui les cours d'une grande école. Les autres sont sans diplômes ou préparent le brevet d'état.

L'analyse des origines sociales des athlètes, interrogés *via* la PCS de leur père, montre qu'il n'existe pas de différence significative entre les SHN des différents sports. D'emblée l'a

⁶³ Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

priori faisant des escrimeurs ou des rameurs des gens bien nés, désintéressés par le professionnalisme et, par conséquent, attachés à une pratique distinctive dans la seule finalité ludique se trouve pris en défaut. Cependant, attention, le sport de haut niveau n'est pas le sport de « monsieur tout le monde » et les SHN interrogés ne sont ni un échantillon représentatif de la masse des pratiquants, ni même des SHN en général. Fleuriel (2004b) a montré par ailleurs que toutes disciplines confondues les parents des SHN sont plus diplômés que la moyenne de la population active française. L'ancrage de ce travail dans un groupe social particulier ne doit pas être oublié. Mais ces athlètes ne se distinguent pas de façon « statistiquement significative » par leurs origines sociales. Dire et affirmer, comme le font les représentants du MSS ou de l'INSEP, que des différences notables d'origines sociales existent entre les sports et conditionnent la volonté des athlètes à s'engager dans le double projet n'est pas faux. Les escrimeurs sont « mieux nés » que les lutteurs. Il s'agit cependant là d'une vision réductrice qui considère chaque sport comme homogène socialement. Cela ne permet cependant pas de comprendre pourquoi certains sportifs aux origines sociales modestes s'engagent ou pas dans des formations, et qui plus est, dans des formations universitaires longues, s'inscrivent dans des Grandes Ecoles tandis que d'autres, qui bénéficient des mêmes informations et « ressources » ne le font pas. Ou, à l'inverse, que des athlètes « bien nés » ne suivent aucune formation. C'est bien dans les écarts et les stratégies, les rapports de pouvoir et de domination, dans le jeu des acteurs tout simplement qu'il faut chercher à comprendre les différences observables.

Ces cinq sports présentent des systèmes de gestion des SHN radicalement différents. D'un côté Pascale Bouton, en charge du suivi socioprofessionnel à la FFSA⁶⁴ définit la reconversion des athlètes dont elle a la charge comme un enjeu majeur et la formation comme indissociable de la formation sportive :

« C'est-à-dire que nous notre stratégie c'est de former nos sportifs en même temps que leur formation sportive...heu pour nous il n'est pas question de dissocier le parcours sportif du parcours professionnel donc c'est vraiment le suivi d'un...d'un double projet »

D'un autre côté, Dominique Laterrade, de la FFBB⁶⁵, pose la spécificité du Basket, sport réellement professionnel dont la formation des SHN lui échappe en grande partie, comme un

⁶⁴ Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

⁶⁵ Fédération Française de Basketball.

problème distinct des autres fédérations. La Fédération ne peut agir qu'en amont, lorsque les jeunes sont à l'INSEP, et en aval lorsqu'ils arrêtent leurs carrières professionnelles.

« On essaie de faire en sorte que les gamins enfin les jeunes sortent de notre filière avec le bac minimum c'est-à-dire, notamment à l'Insep, notamment ce que l'on fait dans les pôles Espoirs et tout ce qu'on fait en amont, que la scolarité soit quelque chose de fort, pour qu'au moins jusqu'à 18 ans... parce qu'après on sait que c'est difficile, parce qu'après ils passent pour les meilleurs dans le monde professionnel pour que le bac soit quelque chose de minimum et que les gens aient au moins le bac en poche parce qu'après lorsqu'il faut reprendre des études à 30 ans, 31 ans, 32 ans si on n'a pas eu le bac... »

L'intégration dans un centre de formation marque une parenthèse dans le suivi des jeunes sportifs qui bien souvent abandonnent leurs études.

« Dès lors qu'ils sont dans un collectif professionnel, on n'est pas dupe à la Fédération, on n'est pas dupe si à un moment donné le gamin a comme projet de devenir joueur professionnel, il va mettre les études en plan, voyez bien ce qu'il peut se passer, on n'est pas dupe. Les obligations sont là, elles sont bien là les obligations ben dans la pratique on sait bien que c'est difficile à mener de pair dès lors qu'on passe au statut de joueur professionnel».

En tant que professionnels, ou apprentis professionnels, ils ne font plus l'objet d'un suivi fédéral. La Fédération ne les accompagne qu'en fin de carrière, pour un nombre limité d'entre eux cependant, ceux qui ont été membres des équipes de France. Alors que 659 basketteurs sont inscrits sur les listes de haut niveau, la Fédération ne s'occupe de la formation et de la reconversion que de quelques uns. Cette situation particulière explique l'intérêt du Syndicat des basketteurs qui essaie pour sa part d'aider et d'accompagner, dans leurs démarches de formation et de reconversion, tous les basketteurs professionnels.

« Alors la Fédération nous on l'a sollicitée...euh clairement parce que la Fédération s'occupe de la reconversion des sportifs de haut niveau mais uniquement pour ceux qui ont un certain nombre de sélections en équipe de France alors il y en a qui demande ou qui demandait à être sur des listes de haut niveau etc. du Ministère, c'est possible mais c'est pas possible pour tout le monde » (Jean-François Reymond, responsable du suivi socioprofessionnel du syndicat des joueurs professionnels de Basket-ball).

Il n'y a en fait, actuellement, aucune articulation et aucune collaboration entre les deux. Alors que la Fédération attend que les joueurs la sollicitent, ou essaie, en amont, que les jeunes aient leur baccalauréat avant d'intégrer un club professionnel, le Syndicat tente d'unir les joueurs, en créant un contre pouvoir dans le but de renforcer le statut de basketteur professionnel et d'améliorer leur reconversion mais, surtout en faisant du porte à porte, en visitant chaque club de Pro A et B, en hommes et en femmes, pour rencontrer les joueurs, les informer de leurs

possibilités, de leurs droits à la formation et leur proposer de monter des projets. La question des sports et des sportifs professionnels reste un problème. Les jeunes joueurs rêvent de NBA⁶⁶. Le « mythe Parker » est fort. La situation est complexe car les joueurs dépendent de plusieurs entités : la Fédération, pour les équipes de France et leur future reconversion s'ils satisfont aux exigences minimum de nombre de sélection, la Ligue de Basket professionnel qui gère le calendrier des rencontres professionnelles nationales et internationales mais qui n'intervient pas dans la question de la formation ou la reconversion des sportifs, les clubs qui les emploient préférant des joueurs rentables sportivement et éventuellement du Syndicat sur un plan plus corporatiste.

« Ca c'est difficile, les Présidents de club, ils sont vachement attachés à leurs résultats et ça je le conçois tout à fait [...].oui, oui clairement, oui clairement on ne peut pas demander aux gens de Villeurbanne qui jouent en Euro Ligue de lâcher les joueurs pour aller suivre des formations même si c'est à Lyon, je peux concevoir que les enjeux sportifs dépassent...dépassent la reconversion des athlètes, c'est une réalité, on est obligé de s'adapter à ça... » (Jean-François Reymond, Syndicat des joueurs professionnels de Basket-ball).

A la FFE⁶⁷, le SHN se situe au cœur du projet, en serait même le moteur, au point qu'Eric Srecki estime que la question de la reconversion a toujours été une préoccupation majeure des escrimeurs, quelles que soient les générations et les sexes.

« Cela a toujours été... euh... une... priorité des athlètes eux-mêmes parce qu'il faut reconnaître que ce n'est pas à la Fédération de... de prendre... d'initier ce genre de réflexion, je pense... oui que la spécificité peut être... la spécificité de l'Escrime en tous cas c'est d'avoir peut être cette prise de conscience... personnelle... ».

Il pose la Fédération comme un organe facilitateur et non moteur, estimant que rien ne peut se faire en dehors de la prise de conscience et de la volonté des athlètes.

« [...] avec un rôle de soutien de la Fédération mais c'est pas à la Fédération de décréter un grand plan de reconversion, si les athlètes ne sont pas intimement convaincus de la nécessité en ce qui concerne leur sport euh...peu médiatique... peu rémunérateur de faire tout ce qu'il faut pour s'assurer la meilleure reconversion, on n'arrive pas à grand-chose... donc la chance que l'on a...c'est d'avoir des athlètes qui sont très globalement conscients de ça et puis... ben... et de génération en génération font en sorte de... de prendre en main leur reconversion et je dirais même leur insertion professionnelle avant même la fin de leur carrière ».

Alors que le positionnement des référents fédéraux se situe principalement entre le simple respect des obligations ministérielles et des actions concrètes, organisées et planifiées en

⁶⁶ National Basket Association qui gère le basket professionnel aux Etats Unis <http://www.nba.com/> (Consulté le 26/07/2010).

⁶⁷ Fédération Française d'Escrime.

faveur des SHN, Eric Srecki place la Fédération dans un accompagnement au projet individuel et une responsabilité pleine, tout autant qu'une responsabilisation des athlètes. Ce point de vue est important. Il rejoint celui de Michel Godard, responsable du DOFE, qui aimerait voir les SHN plus autonomes et acteurs de leurs choix et de leur formation.

« Y en a qui sont...autonomes et qui n'ont pas besoin qu'on les embête et de toutes façons ceux là, on les lâcherait dans la rue ou...y a comme ça des gens, y a pas besoin de les aider, de toutes façons ils sauront aller trouver la bonne personne etc. [...]. J'aimerais bien qu'à terme on travaille sur l'autonomie du sportif, il faut qu'ils apprennent à se gérer parce que...en plus ça se verra un plus en compétition quoi ! »

Pour lui ce problème est lié à l'âge mais également aux cultures développées par les fédérations depuis longtemps qui, en assistant constamment leurs athlètes dans leurs préparations, déplacements et démarches ne leur permettent pas de se prendre en charge et, par extension, de construire leur propre projet mais également de s'impliquer dans ceux-ci.

Michel Boutard, DTN adjoint de la FFG⁶⁸ élude, pour sa part, tout à la fois la question de la reconversion, dont il ne veut pas entendre parler en tant que telle, arguant du fait que la Gymnastique étant un sport amateur, il n'y a pas lieu de parler de reconversion, et celle de la formation qui, *a priori*, ne pose pas de problème particulier puisque la Gymnastique est un sport à maturité précoce.

« Euh... les féminines si on considère que c'est une discipline à maturité précoce parce que très souvent elles s'inscrivent dans un cursus normal, pour certaines et pour beaucoup elles arrêtent leur carrière avant d'avoir fini leur scolarité ou leurs études... euh ce qui pose aucun problème de reconversion directe puisqu'elles sont dans la continuité et sur la route je dirais chemin faisant, elles font une carrière sportive donc on est plus dans la continuité ».

Ce qui est vrai en Filles ne l'est pas en Garçons mais il néglige d'aborder cette distinction en arguant simplement la difficulté parfois à mener les deux de front. L'argumentation est confuse car elle touche un point sensible : le manque de diplômes et d'engagement dans les formations des gymnastes.

« En général on a absolument aucun souci, dans cette continuité notre priorité c'est d'assurer aux jeunes filles et aux garçons de leur assurer... une réussite scolaire *a minima* parce que... euh tout le monde ne se destine pas nécessairement qu'il fasse du sport ou non à être ingénieur, médecin etc. alors certes quand on fait du sport à haut niveau, il y a des filières qui sont plus accessibles que d'autres, plus faciles. On est bien d'accord pour... ça c'est sûr que... y a aussi le haut niveau dans les études et on ne peut pas forcément tout mener de front ».

⁶⁸ Fédération Française de Gymnastique.

Un peu plus tard dans l'entretien il reviendra sur l'impossibilité selon lui à concilier sport de haut niveau et études.

« Euh ça barre quasiment la route du haut niveau non professionnel... euh je vais dire. Donc là voilà, à partir de ce moment là c'est un choix ».

Béatrice Paliere, Entraîneur national, en charge, de septembre 2007 à décembre 2009, à la FFTT⁶⁹, de ce dossier reconnaît pour sa part qu'elle n'intervient qu'*a posteriori* :

« Aujourd'hui nous travaillons dans un registre un petit peu... délicat puisque c'est dans l'urgence, c'est toujours après soit une blessure soit un échec sportif soit une réflexion plus importante pour une après carrière qui se pose...euh que j'interviens, ce n'est pas dans une globalité du projet que j'interviens pour un athlète...malheureusement pour l'instant... »

En disant cela, elle souligne tout à la fois le manque d'intérêt ou d'engagement des pongistes pour se former et mener à bien le double projet et le désintérêt de la Fédération pour cette question du moins pour le traiter en amont des problèmes. Singulièrement, si la Fédération se désintéresse de cette question, arguant du fait que les joueurs sont professionnels, elle aide ceux qui le demandent, finance des formations pour ceux qui manifestent le désir, après leur carrière sportive, de reprendre leurs études. Les filles, gagnant moins d'argent que les garçons, demandent très souvent à construire un double projet ; devant les freins posés par la Fédération, beaucoup préfèrent abandonner le haut niveau au profit des études.

III. Projet de vie et politiques fédérales

Ces quelques extraits montrent des politiques et des positionnements fédéraux très différents. Ces différences sont à la fois structurelles, fonction des moyens mis en œuvre par la Fédération et des cadres qui s'impliquent dans ce dossier particulier, et culturelles, fruit de l'histoire des sports et des sportifs qui la composent, de la conception de l'entraînement et de la manière dont chacune de ces fédérations conçoit la manière d'accéder au haut niveau.

Les textes sont pourtant clairs. En intégrant les listes de sportifs de haut niveau, et plus particulièrement les listes Elite et Senior, les athlètes doivent développer un projet de vie⁷⁰ qui

⁶⁹ Fédération Française de Tennis de Table.

⁷⁰ Deux appellations sont souvent utilisées en remplacement l'une de l'autre : le projet de vie et le double projet dont nous usons plus fréquemment car il semble plus parlant pour associer projet sportif et professionnel ou de formation.

comprend deux volets : l'un sportif et l'autre professionnel, aidés en cela par leur Fédération qui doit les y inciter, les accompagner et tout mettre en œuvre pour qu'ils réussissent.

Deux positions se dégagent parmi les acteurs impliqués : ceux qui sont favorables au double projet et le favorisent et ceux qui y sont opposés, sans l'affirmer clairement. On peut en comprendre la raison aisément : c'est normalement une obligation ministérielle. Ils se réfugient alors, soit derrière l'excuse du volume d'entraînement nécessaire pour atteindre le haut niveau, soit derrière le fait que les joueurs sont professionnels et, qu'à ce titre, ils doivent respecter un certain nombre d'engagements auprès de leurs employeurs. Tout concourt à défendre l'idée de l'inadéquation entre le double projet et le sport de haut niveau.

III.1. En Escrime et en Aviron : l'athlète au cœur du projet, le double projet comme perspective humaniste

Pour les fédérations favorables au double projet, la FFSA et la FFE, c'est davantage dans la manière de concevoir cet accompagnement que dans la finalité qu'elles se distinguent. Les sportifs qui intègrent un pôle France, dans l'une ou l'autre de ces fédérations, n'ont d'autre choix que de suivre des formations de définir un projet professionnel. Pour Eric Srecki :

« On ne décrète pas, l'encadrement proche, l'Entraîneur national mais également la Fédération que ça va être un frein à sa performance, au contraire, on va plutôt l'encourager et on stigmatise plutôt ceux qui s'engagent dans une pseudo, une pseudo activité professionnelle ».

En stigmatisant ceux qui ne construisent pas un double projet il est évident que la Fédération induit l'adhésion des athlètes à celui-ci. Remarquons également que tous les escrimeurs interviewés connaissent Eric Srecki, au-delà de son passé d'épéiste⁷¹. Ils connaissent son rôle, l'ont rencontré, chacun plusieurs fois. De surcroît, ils précisent tous, sans exception, que la Fédération les a aidés et orientés dans leurs démarches.

Deux points communs existent avec la FFSA. Le premier est l'unité d'action. Tous les entraîneurs favorisent et contribuent au double projet. Le langage est univoque. Il s'agit d'une priorité. Eric Srecki parle de « l'encadrement proche, l'Entraîneur national mais également la Fédération » qui sont mobilisés et invités à participer à cet objectif. Il insiste en précisant :

« On va dire qu'à partir du moment où le sportif s'engage dans une aventure du haut niveau... là bon il se doit de faire... c'est toute la réflexion qui est commune à l'ensemble des pôles... c'est

⁷¹ Il fut plusieurs fois Champion Olympique et Champion du Monde en individuel et par équipes.

Pouvoir et vouloir se former du « statut... à l'expérience »

toute la logique des pôles ou... ou en plus du sport de haut niveau, y a un souci particulier apporté aux études, aux formations, à la santé et l'environnement du sportif dans sa globalité ».

Tous travaillent dans le même sens et contribuent à forger l'idée de la nécessité de se former en même temps que de s'entraîner. Pascale Bouton évoque de son côté le fait qu'en Aviron, tous les cadres sont mis à contribution y compris sur les pôles régionaux.

« Bon on sensibilise les responsables des pôles qui sont en contacts directs [avec les universités et les écoles] et quand il y a besoin du soutien de la Fédération je me déplace ».

Le second est le fait de fustiger ceux qui ne s'engagent pas dans le double projet ou qui tentent de s'inscrire, afin de satisfaire aux exigences fédérales, dans des formations alibis. Si Eric Srecki aborde cette question en utilisant le terme de fustiger ceux qui ne s'engageraient pas dans des formations, Pascale Bouton réfute clairement l'idée des formations « alibis » :

« [...] notre stratégie c'est donc de... les sportifs qui sont en équipe de France suivent une formation réelle, alors quand je dis réelle c'est pas un brevet d'état ou une formation alibi qui dit oui, oui je fais une formation, c'est une formation réelle qui va les amener à vraiment une profession qu'on essaie d'aménager ou alors ils sont en situation professionnelle et on met en place des aménagements leur permettant d'avoir... d'avoir un boulot en même temps que... que de préparer les Jeux Olympiques ».

Là encore les SHN confirment les dires de la responsable fédérale. L'un d'entre eux parle de son arrivée au pôle France, basé à Nantes, en se souvenant du discours tenu par le responsable de l'époque :

« Dans le premier discours quand je suis arrivé à Nantes, l'entraîneur nous avait dit : de toutes façons vous ne vivrez jamais de l'Aviron même si vous êtes 5 fois champion olympique, vous ne vivrez jamais de l'Aviron, il y a un rameur en 2000 qui a été 5 fois champion olympique, il a commencé à vivre de son sport après le troisième titre olympique... euh (rires) euh en Aviron il y a peut être 20 professionnels c'est tout... on est presque... on a très, très vite pris conscience que de toutes façons on ne vivra jamais de notre sport, on n'est pas du Football donc il faut faire quelque chose à côté même si les entraînements sont longs, fatigants, éreintants et qu'il y en a beaucoup mais tout le monde mène une double vie, on s'entraîne tôt le matin, on va au boulot ou à l'école et on s'entraîne encore une fois et on optimise son temps quoi ! » (A8G).

Cette volonté de prendre en compte de manière formelle la formation n'est pas nouvelle au sein de ces deux fédérations. Elles travaillent dans cette optique depuis longtemps.

III.1.1. Le double projet en Escrime : une question de culture

Erik Srecki est lui-même diplômé des Universités. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit Public et d'un DESS en Droit et Economie du sport. Après avoir réussi le concours de Professeur de Sport, il a pris en 2000 un poste de Chargé de mission au sein du MSJSVA où il s'est occupé, jusqu'en 2005, du pilotage des dispositifs relatifs à l'insertion professionnelle des SHN. C'est presque naturellement que le suivi socioprofessionnel des athlètes lui a été confié à la FFE lors de sa prise de fonction en tant que DTN adjoint. Ce n'est pas lui qui a introduit la problématique de préparer l'après-sport. Elle existait depuis fort longtemps. Même si aujourd'hui, comme évoqué précédemment, il est difficile de dissocier clairement les SHN, pour les fédérations retenues, en fonction des PCS des parents, force est de constater que la problématique de la reconversion et de la formation traduit l'héritage culturel d'une pratique que l'origine aristocratique a contribué à forger. Comme le suggérait Bourdieu (1984a, 178) « La constitution d'un champ des pratiques sportives est solidaire de l'élaboration d'une philosophie du sport qui est une philosophie politique du sport. Dimension d'une philosophie aristocratique, la théorie de l'amateurisme fait du sport une pratique désintéressée ». L'Escrime draine aujourd'hui peu d'argent. Elle n'a peut être pas cherché, pendant très longtemps, à développer cet aspect. L'Escrime a gardé des codes, des normes, des coutumes qui reflètent « une certaine épaisseur historique et ses membres cherchent à la maintenir, à la reproduire et à la défendre. Ceci ne signifie pas qu'elle constitue un ensemble d'éléments figés, une essence, une nature, mais que le point de départ de l'analyse repose sur son existence à un moment donné, telle que l'incarnent des acteurs qui se revendiquent d'un passé, d'une mémoire » (Wieviorka, op. cit., 107). Cette culture historique reflète finalement un passé dont peu de pratiques sportives modernes peuvent se prévaloir, hormis la Danse et l'Equitation, celui des « arts académiques » (Thibault, 1976). Cette philosophie, à la fois politique et praxique, fait de l'Escrime un sport amateur qui ne permet pas à ses athlètes de vivre de leur sport.

« Donc les seuls qui peuvent retirer quelques avantages sont le très, très haut niveau, c'est-à-dire ceux qui montent régulièrement sur les podiums... euh... mondiaux et olympiques et à titre individuel sinon il n'y a pas d'argent, aucun « prize money », aucune prime distribuée en tournoi coupe du Monde, en grand Prix, aux championnats du Monde etc. donc à partir de là, nécessité fait loi, c'est obligé de... de... je pense que... on ne vivra pas de l'Escrime loin s'en faut même si les carrières peuvent durer un peu... » (Eric Srecki, FFE).

Les athlètes le savent, ils ont intégré le fait de faire des études en pratiquant le sport de haut niveau. La nécessité de se former s'inscrit dans une culture communément partagée, par et avec les cadres, par et avec les autres athlètes. Le mimétisme est un levier important. Pourquoi ne pas faire comme les « anciens » qui ont réussi au niveau international tout en obtenant des diplômes élevés et en réussissant à s'insérer professionnellement durant leur carrière sportive ? Cette transmission culturelle se fait par imprégnation progressive dans un milieu qui valorise tout autant les résultats sportifs qu'universitaires ou professionnels de ses athlètes. Un détour sur le site de la Fédération et le palmarès des escrimeurs⁷² montre que leurs formations scolaires ou universitaires et leurs professions ne sont pas éludées loin s'en faut quand bien même elles n'apparaissent qu'en bas de page. Il n'est donc pas anormal que les escrimeurs développent un « sens pratique » (Bourdieu, 1980) en la matière bien que la nécessité de se former, de partager son temps entre pratique de haut niveau, compétitions et études ne reçoive pas toujours une adhésion totale. Un seul escrimeur cependant a exprimé clairement son regret de ne pas pouvoir vivre de son sport et de devoir partager son temps entre formation et/ou activité professionnelle et sport de haut niveau :

« Je suis obligé d'entrer dans la vie professionnelle bien avant la fin de ma carrière. Et c'est peut être le problème aujourd'hui en France. Notre sport n'est pas assez « professionnel » d'un point de vue infrastructure et financier, ce qui ne permet pas d'en vivre. Certains regrettent en effet d'être plongés dans une situation inégale et ne pas pouvoir se préparer, comme le font certains de leurs adversaires, à « temps plein » » (E2G).

Pour évoquer le double projet en Escrime le terme le plus approprié est bien celui d'acculturation progressive. Mais, au-delà de simplement fustiger ceux qui ne s'y engagent pas, de faire comme les « anciens » ou de transmettre des valeurs, c'est l'adhésion et l'engagement des SHN qui sont recherchés. Rien n'est imposé, même si la norme est de développer le double projet. La philosophie est clairement établie. La Fédération ne doit pas se substituer à la motivation de l'athlète à s'engager, ou non, dans le double projet. Dans tous les cas, l'athlète doit être le moteur essentiel du projet professionnel. Sans volonté, motivation ou intérêt des athlètes rien n'est possible. A l'inverse, la FFE joue un rôle d'accompagnant, d'informateur, voire d'incitateur. Difficile équilibre qui amène certaines critiques, quelques athlètes trouvant que la Fédération « n'en fait pas assez ». Cette vision de l'engagement de l'athlète, qui primerait sur tout rôle fédéral, est probablement une représentation simpliste de la chose. Cette question est celle de « l'œuf et de la poule ». Est-ce la Fédération qui a

⁷² http://www.escrime-ffe.fr/Site_FFE/champions/equipes.htm (Consulté le 27/07/2010).

construit, sans s'en souvenir ou s'en rendre compte, cette volonté chez les athlètes ? ou les athlètes eux-mêmes, par mimétisme au regard du cursus des anciens, encouragés en cela par les cadres fédéraux ? Le projet de vie constitue une construction sociale, un « processus circulaire » (Morin, 1977, 186) dans lequel il est difficile de séparer l'effet de la cause première.

Ce tableau idyllique n'est pas sans problèmes cependant, même si le double projet constitue une des pierres angulaires de la politique sportive et fait partie de la culture du haut niveau à la FFE. Nous reviendrons, dans le chapitre suivant, en prenant la focale des SHN, sur certaines d'entre elles qui rendent la faisabilité parfois problématique, par la distance de la formation par rapport au lieu d'entraînement, les dates d'examens au regard du calendrier sportif, et bien d'autres choses encore. Le passage des pôles régionaux d'Escrime au pôle France de l'INSEP pose des difficultés spécifiques. Ceux qui ont obtenu tôt leur baccalauréat et commencé des études supérieures avant d'intégrer l'INSEP peinent à suivre exactement le même cursus, à pouvoir choisir les mêmes options ou encore à concilier ce cursus avec les horaires d'entraînement.

Reste que le maximum semble mis en œuvre afin que le double projet puisse se faire. Les dispositifs en place suffisent à couvrir, selon Eric Srecki « 90 à 95 % des besoins » mais, il reconnaît qu'en Escrime le double projet est facilité par le fait que les athlètes ne suivent pour la plupart d'entre eux qu'un entraînement quotidien.

« Un escrimeur de haut niveau peut atteindre et peut se maintenir au haut niveau, c'est-à-dire le podium olympique, et les podiums mondiaux en consacrant une demi journée à son sport et rien qu'une demi journée ça veut dire qu'il peut consacrer une demi journée à autre chose quoi... et ça depuis le début... Je pense qu'à partir de là, on a trouvé, s'il y en avait... le secret de l'Escrime c'est tout simplement celui là, nous sommes encore peut être quelques sports, peut être plus pour longtemps...maintenant c'est notre réalité, c'est du temps libéré, un temps disponible pour autre chose qui fait un certain nombre de réussites.[...] Exactement, cette demi journée, que ce soit le matin ou l'après midi...euh...c'est suffisant et je dirais même que faire plus pour l'escrime ... ce serait inutile voire contre productif ».

Les horaires sont cependant adaptés aux athlètes. Plusieurs créneaux sont organisés de manière à s'adapter aux contraintes du plus grand nombre. C'est important de le préciser car l'Escrime, tout comme le Tennis de Table, fait partie des activités duelles (Parlebas, op. cit) qui nécessitent la présence d'un partenaire d'entraînement.

En disant qu'un entraînement journalier suffit pour accéder ou se maintenir au plus haut niveau, et en précisant que « plus [...] serait inutile voire contre productif », ce n'est pas

seulement la question de l'opposition internationale qu'Eric Sreki soulève. La FIE⁷³ ne regroupe que 123 pays mais néanmoins les pays les plus médaillés habituellement dans la plupart des disciplines au plus haut niveau des compétitions (Russie, Allemagne, Chine, etc.). Seuls les Etats-Unis ne font pas partie des pays capables aujourd'hui de rivaliser avec les équipes de France. Il s'agit là d'une conception particulière de l'entraînement, dans un sport qui privilégie certes l'habileté et l'adresse par rapport à l'effort physique, qui cherche à trouver le juste équilibre entre « volume » d'entraînement et bien être de l'athlète. Cette question ressemble à un serpent de mer dans le sport de haut niveau et voit l'affrontement de deux conceptions radicalement opposées : ceux qui privilégient « l'apollinien », l'effort, la rigueur, la répétition et le volume à ceux, qui privilégient le « dionysiaque », le plaisir de pratiquer, l'investissement personnel et la qualité. Le débat semble impossible et renvoie à une certaine idée de l'athlète et de sa place dans le système de production de l'élite. Le système doit-il permettre « l'épanouissement » de l'athlète ou bien ce dernier est-il au service du système ? Cela renvoie également à la question de savoir, en dehors du volume minima nécessaire afin d'atteindre le haut niveau si avoir un projet de vie, concilier études/insertion professionnelle et carrière sportive permet ou non un meilleur épanouissement de l'athlète. C'est une question fréquemment posée par les personnes en charge de la formation à l'INSEP, notamment.

« Moi je pense comme mes collègues, c'est que quand on est sportif de haut niveau, il faut faire autre chose à côté, alors la plupart du temps on dit il faut faire des études mais ça pourrait être des études mais ça pourrait être de la musique, du théâtre, il pourrait être artiste, j'en sais rien mais à mon avis sur ce point là il faut qu'on soit clair, il faut faire quelque chose en même temps que le sport pour que...sortir de la bulle du sport de haut niveau qui abrute les gens » (Michel Godard, responsable DOFE à l'INSEP).

Le propos n'est pas celui de quelqu'un d'extérieur au sport de haut niveau. Il travaille dans ce secteur bien sûr, côtoie chaque jour les sportifs et les accompagne en tentant de définir avec eux une orientation possible et un suivi des formations dans lesquelles ils sont engagés. Il était également international de Handball. Ce débat n'est pas tranché. Aucune étude scientifique n'existe pour valider ou invalider l'une ou l'autre des approches. Aucune mesure n'a jamais été effectuée pour déterminer l'équilibre entre volume d'entraînement, besoin de récupération, maintien d'un haut niveau de motivation etc. Est-il possible d'en mettre une en œuvre tant les facteurs sont nombreux et les réponses potentielles fonction des individus ? Tout au plus peut-on s'interroger sur le retour au plus haut niveau d'athlètes blessés, opérés, écartés de toute

⁷³ Fédération Internationale d'Escrime.

compétition même dans des sports qui privilégient le volume. L'exemple de la victoire de David Douillet sur Shinichi Shinohara aux JO de Sydney en 2000, le retour au premier plan de Djibril Cissé après une grave blessure, etc. doivent interpeller.

III.1.2. L'aviron : prévoir et organiser pour mieux accompagner

Singulièrement, alors que les Fédérations d'Aviron et d'Escrime ont la même conception de l'accompagnement de l'athlète et de la nécessité de construire un double projet, le temps d'entraînement et le nombre de journées de stages différencient totalement la préparation des SHN de ces deux fédérations.

L'entraînement est biquotidien. Il est souvent associé à une préparation physique intensive. Mais ce ne sont pas les seules contraintes auxquelles sont soumis les sportifs en Aviron. Leur activité se double de la nécessité, bien souvent, de « s'accorder » avec leurs partenaires dès lors qu'ils ne pratiquent pas en « Skiff ». Enfin, pour se préparer aux grandes échéances internationales les rameurs effectuent entre 200 (l'année des JO) et 140 jours de stages par an, se regroupant, *a minima*, tous les 15 jours pour travailler en équipe.

Pourtant, tous construisent un double projet. Chaque athlète suit une formation. Contrairement aux représentations collectives, l'Aviron n'est pas uniquement un sport « universitaire », pratiqué par des étudiants, comme « *The Boat Race* » opposant, chaque année, sur la Tamise, Cambridge à Oxford, pourrait le laisser penser. Les niveaux sont hétérogènes. Certains préparent des CAP/BEP, d'autres des BTS ou des DUT, d'autres enfin sont inscrits dans des filières universitaires longues ou dans des Grandes Ecoles.

Pascale Bouton affirme que cette question est culturelle et que prévoir et penser l'insertion professionnelle future des athlètes fait partie des missions essentielles de la FFSA.

« C'est culturel la formation pour nous... la formation du sportif c'est quelque chose d'important, c'est lié au fait... qu'en aviron on... c'est lié également au fait qu'en aviron on n'est pas un sport pro et qu'aujourd'hui on ne peut pas encore gagner sa vie en étant champion olympique d'aviron et donc nous, cadres, entraîneurs, DTN et élus on est... la...la formation professionnelle... enfin la formation et le métier de nos sportifs est quelque chose d'importante ».

Cette problématique est effectivement culturelle. Elle mobilise l'ensemble des personnels et élus. Elle est inscrite depuis très longtemps dans les préoccupations fédérales. Pascale Bouton est elle-même une ancienne SHN, titulaire d'un Master en « Sciences, Ingénierie et Métiers du Sport », elle exerce ses fonctions de DTN adjoint, en charge, entre autres, du suivi

socioprofessionnel des SHN depuis 1994. Elle a succédé dans cette mission à Patrick Ranvier, aujourd'hui en charge, dans le cabinet de Rama Yade, Secrétaire d'Etat aux Sports, de la POP⁷⁴. Il existe donc une vraie volonté et un suivi en matière de construction du double projet depuis plus de 20 ans. Comme en Escrime on retrouve la problématique du sport amateur. L'Aviron ne permet pas de vivre de son sport, il faut donc préparer son insertion professionnelle et se former en amont.

Le projet n'est pas la formation, celle-ci ne constitue qu'un moyen, ce qui est visé est l'insertion professionnelle des athlètes. Afin de palier les difficultés liées à la charge d'entraînement chaque projet est conçu et adapté en fonction de chacun des athlètes mais également en fonction d'une planification de la carrière.

« Pas dans l'idée d'un double projet 50/50... Heu c'est de mettre en place une stratégie de... à long terme pour permettre au sportif de réaliser sa performance, sa meilleure performance sportive et de... d'avoir à l'issue de sa carrière sportive un métier qui sera à la hauteur de son espérance ».

En parlant d'un métier à hauteur de son espérance on mesure la place de l'athlète dans ce projet. La performance sportive est recherchée. Les résultats obtenus par les équipes de France depuis les JO de 1996 ou les championnats du Monde de 2001⁷⁵ semblent confirmer, du moins pour cette Fédération, que le projet professionnel ne nuit pas à la performance sportive. La place de l'athlète se précise lorsque l'on mesure que chaque projet est construit en fonction du niveau de l'athlète, de ses sélections potentielles, du calendrier sportif et qu'il est adapté en fonction des résultats et des nouvelles sélections.

« C'est un double projet variable parce que quand on est en équipe de France Junior, on se consacre principalement effectivement, on gère peut être à 50/50 et voir 60/40 sur les études... au fil... au fil de l'avancée de... de... en équipe Senior, si je prends l'exemple de Pékin... heu la préparation de Pékin, on l'a faite avec nos athlètes sur l'ensemble de l'Olympiade 2005/2006/2007/2008 et l'année post olympique où avec eux on a construit le calendrier en fonction de leurs impératifs universitaires et professionnels en mettant bien sûr en priorité le projet sportif, notre équipe préparait les Jeux Olympiques, prioritairement on leur avait demandé des disponibilités maximum la dernière année enfin l'année 2007/2008... ».

La liberté n'est pas laissée à l'athlète. Il doit s'engager dans le double projet. Mais ce double projet est géré par la Fédération en accord avec les athlètes et les responsables des formations. Un étalement du cursus est négocié au cas par cas. Un report des examens aussi. Pascale Bouton évoque la nécessité « d'anticiper » en permanence les problèmes qui vont se poser en

⁷⁴ Préparation Olympique et Paralympique.

⁷⁵ <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/ChampionsFrancais/ChampionsFrancais.htm> (consulté le 27/07/2010).

fonction du calendrier sportif. Ce n'est plus seulement l'engagement du sportif qui est visible ici mais une stratégie globale et un projet planifié, suivi, évalué de manière permanente. Ce qui est mis en œuvre relève pratiquement d'une « démarche qualité », y compris dans le raisonnement.

« Le point d'orgue de notre discipline c'est les Jeux Olympiques, d'accord... tous les 4 ans, ponctué tous les ans par un championnat du Monde, objectif prioritaire les Jeux Olympiques si on prend l'équipe Sénior, c'est les Jeux Olympiques de 2012, pour aller aux Jeux Olympiques de 2012, on a la qualification pour les Jeux pour les quotas en 2011 aux championnats du Monde donc en fonction de chaque sportif on regarde par exemple un sportif qui rentre en école... je vais prendre un exemple concret qui est rentré en Septembre 2008 en école de kiné... heu on sait que le diplôme normal s'obtient en trois ans, on dit comment on va faire pour ce sportif là dont le projet est de préparer, d'être performant aux Jeux Olympiques 2012, son projet c'est le nôtre...pour nous, on veut l'amener sur les Jeux Olympiques 2012, comment on peut construire son parcours d'études pour qu'il soit dans les meilleures dispositions pour être performant aux Jeux Olympiques de 2012 et qu'il obtienne son diplôme ? Eh bien comment on procède ? Comment on va fonctionner avec eux pour... se garantir de la réussite du projet sportif et du projet des études ? »

La conception de l'accompagnement des athlètes ne relève plus seulement d'une éthique communément partagée en la matière mais également d'une « rationalisation du travail » qui ressemble à s'y méprendre à ce sport où, pour obtenir des performances, il ne faut pas seulement ramer plus vite que les autres, encore faut-il le faire de manière organisée, structurée, tous ensemble, dans un même rythme, etc. Ce qui fait dire à l'un des athlètes interrogés :

« C'est un sport communautaire dit-on donc il y a beaucoup de solidarité quand on est dans le même bateau (rires) » (A12F).

Cette organisation se conjugue avec un mélange d'activisme, de débrouillardise et d'opportunisme. Toutes les informations sont disponibles sur le site de FFSA, des modes de sélection à l'octroi des bourses. Un *Guide pratique du sportif de haut niveau* est disponible⁷⁶. Des conventions sont signées depuis très longtemps avec des Universités, des grandes Ecoles ou des organismes de formation et ce, jusqu'en Région puisque les athlètes sont répartis sur cinq pôles en France (INSEP, Lyon, Nancy, Nantes et Toulouse). La liste de ces conventions est longue et va des traditionnelles UFR APS aux INSA⁷⁷ de Lyon et Toulouse en passant par l'Université de Technologie de Compiègne ou des écoles de Kinésithérapie. Une grande marge de liberté est laissée aux acteurs de terrain afin de faciliter l'action de ceux qui sont au plus près des athlètes, qui connaissent le mieux leurs problèmes et leurs souhaits. Il s'agit bien

⁷⁶ <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipDeFrance/GuideSHN/GuideSHN.htm> (Consulté le 27/07/2010).

⁷⁷ Institut National des Sciences Appliquées.

d'activisme et débrouillardise lorsque Pascale Bouton évoque le fait qu'il est toujours possible de trouver des arrangements et des aménagements.

« [...] par expérience seule la formation en Médecine est impossible à suivre quand on est... et pour réussir... quand on est sportif de haut niveau pour le reste on peut trouver des aménagements... bon c'est toujours aussi une question de relations... encore personnelles parce que même s'il y a des instructions qui peuvent faciliter les choses, qui peuvent permettre de sensibiliser davantage les universités, les écoles à des aménagements ça reste encore du... beaucoup de relationnel quand même donc il faut être sur le terrain, il faut expliquer le projet, il faut faire participer les gens et ça, ça demande un investissement important, il faut anticiper... heu bon il ne faut pas arriver avec ses gros sabots et l'instruction et dire : voilà il y a un aménagement, vous avez l'arrêté, c'est obligatoire et puis voilà c'est... il faut vraiment associer les universités, les écoles au projet ».

En évoquant cela, elle montre l'implication des cadres dans le projet des athlètes. Dire et affirmer qu'il faut « vraiment associer les universités, les écoles au projet » ne revient pas simplement à utiliser des textes et faire valoir des droits. C'est aussi négocier, aller voir les gens, discuter du projet, présenter l'athlète, tenir les organismes de formation au courant des sélections, médailles et victoires des sportifs. Bref c'est en faire, au-delà de la loi, un vrai partenaire avec lequel on partage et communique. Comme le souligne la responsable du suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat, cette communication fait trop souvent défaut au plus haut niveau du Ministère.

« [...] je pense à des actions assez simples qui ne sont pas faites, ça serait par exemple Bernard Laporte, Madame Bachelot qui adressent...qui adressent une lettre... je ne sais pas moi à l'ensemble des grandes entreprises, et qui ait une grande diffusion avec l'ensemble des canaux de grandes diffusions qu'on peut connaître, à l'ensemble des entreprises, PME, PMI pour remercier celles qui soutiennent déjà...parce que je crois trop souvent elles ne sont pas remerciées, bon moi à titre individuel, je les remercie, maintenant, Monsieur Laporte n'écrit pas chaque année ses vœux, aux entreprises, simplement, pour les remercier...hum diffuser...diffuser ces messages plutôt politiques pour montrer la volonté de l'Etat de soutenir fort les sportifs de haut niveau, que les entreprises et mettre en adéquation les deux et ça aujourd'hui c'est pas fait, ça aujourd'hui on ne l'a pas ! ».

Cette communication n'est pas vaine puisqu'elle implique les responsables de formation pleinement dans le projet des athlètes et permet de négocier des aménagements supplémentaires, des reports d'examens. L'un des exemples les plus singuliers tient dans cet examen qui s'est déroulé, lors d'un stage à l'étranger, dans un consulat.

« J'ai fait passer des examens donc je reçois bien sûr et de manière très confidentielle les sujets, l'examen est passé à la même heure que les autres étudiants pour qu'il n'y ait pas de problèmes... enfin dans des conditions... moi j'essaie de respecter au maximum les conditions d'examens et je gère directement avec l'école le renvoi des copies... quand on l'a fait à l'étranger c'était en 2004 pour une sportive qui était dans le groupe qui était en préparation olympique, on était en stage en

Allemagne avec l'école de Saint Maurice, via... via le consulat d'Allemagne, on a pu faire passer l'examen dans les locaux du consulat, les examens... comment les... les... le thème de l'examen, les questions, le sujet, oui le sujet, ont transité via la valise diplomatique... ben tu vois... le truc un peu compliqué (rires) pour qu'on puisse le faire dans toutes les conditions d'examens pour ne pas qu'il y ait de recours de la part d'autres étudiants... alors tout ça c'est faisable mais ça nous demande une anticipation importante et puis une crédibilité auprès de la Fédération et des sportifs parce qu'on a aussi toute cette crédibilité parce que le sportif au bout du compte... heu il réussit son projet sportif puisque la fille en question, elle a été championne du Monde en 2004 donc voilà et ils réussissent leurs études donc moi je dirais que la crédibilité c'est le sportif qui la donne, c'est pas parce que tu vas mettre des aménagements si les sportifs ne vont pas aux aménagements et qu'ils ne montrent pas qu'ils y vont... bon ben ça n'arrive pas quoi ! »

Pour Pascal Bouton l'essentiel est de savoir utiliser les moyens à disposition, les ressources locales et les réseaux (réseaux d'anciens athlètes, personnels des DRDJS, etc.).

Il serait tentant de penser à une « présentation de soi » (Goffman, 1973) qui vise à une mise en scène de son activité ou à une simple « inclination à se faire l'idéologue de sa propre vie (Bourdieu, 1986, 69). Chacune des informations recueillies a été vérifiée. Toutes sont validées par les différentes personnes interrogées.

Ces projets sont réfléchis, construits et adaptés en permanence. Chaque athlète rencontre la référente haut niveau au moins une fois par an afin de définir ou redéfinir son projet ou plus simplement effectuer un point d'étape. A ces rendez-vous réguliers viennent s'en ajouter d'autres, destinés à régler les difficultés rencontrées par certains athlètes, ou de simples échanges lors des stages de préparation auxquels elle se rend, en raison de son autre mission portant sur les aspects organisationnels et matériels des équipes de France. Le lien est conservé en permanence, ce qui permet d'éviter aux sportifs de « perdre pied », mais également de se sentir soutenus et concernés par ce projet qui doit rester le leur. A ce niveau, les cadres techniques agissent comme des « facilitateurs d'apprentissage » (Rogers, 1969) en apportant tout le soutien nécessaire mais en laissant chaque athlète libre de déterminer ses apprentissages, ses formations et projets.

Beaucoup de choses sont faites. Mais, bien que l'organisation soit structurée, rodée, un certain nombre d'athlètes estime que « la » Fédération ne fait pas assez pour eux et qu'ils ne reçoivent pas suffisamment d'informations. Cela peut sembler ambigu. Néanmoins, il faut prendre en compte le fait que les rameurs sont répartis dans plusieurs villes en France. Certains ont le sentiment que les « parisiens » sont mieux lotis. D'autres se plaignent que des solutions immédiates ne soient pas trouvées. Ce dernier point ramène à la complexité de définir des projets individualisés qu'il faut réactualiser en fonction des calendriers et des

résultats. L'individualisation des parcours est un projet ambitieux qui se heurte, malgré les relais que constituent les cadres techniques en région, au nombre d'athlètes à suivre⁷⁸.

III.2. En Gymnastique et en Tennis de Table : l'athlète au service d'un système, le double projet comme problème

III.2.1. La Gymnastique : le projet sportif avant les hommes

En affirmant que la FFG a pour priorité d'assurer une « réussite scolaire *a minima* » Michel Boutard, DTN adjoint en charge du suivi socioprofessionnel depuis 1993⁷⁹, résume de manière elliptique l'absence de stratégie globale en matière de reconversion des gymnastes. L'expression « *a minima* » ne doit pas, en effet, être entendue comme portant sur une qualification minimum, utile et utilisable par les athlètes en fin de carrière. Tout le discours, ségréguant très fortement les filles des garçons, est construit comme une défense qui vise à justifier le fait que peu de doubles projets soient mis en œuvre.

« Les Féminines si on considère que c'est une discipline à maturité précoce [...] pour beaucoup elles arrêtent leur carrière avant d'avoir fini leur scolarité ou leurs études... euh ce qui pose aucun problème de reconversion directe puisqu'elles sont dans la continuité [...] »⁸⁰.

« Il y a des carrières qui s'arrêtent parce qu'il y a un choix d'études prioritaires... euh ils ont accédé à un certain niveau, à un certain haut niveau, que ce soit à des championnats du Monde ou après des Jeux Olympiques même si... ils pourraient continuer... euh certaines décident d'arrêter parce que... bon voilà il est temps de... parce qu'elles choisissent plus des carrières qui correspondent à un haut niveau... intellectuel, je veux dire, qu'elles ont et euh... voilà... c'est un problème de choix ».

« Notre premier engagement de les amener au moins au bac... bon après pour ceux qui n'ont pas les capacités intellectuelles, notre engagement c'est de leur donner une formation qualifiante, ce qui leur permet de... je veux dire... d'avoir un travail *a minima*, un brevet d'état ou quelque chose d'équivalent qui leur permet si... ils sont passionnés comme on peut le penser par la discipline d'avoir au moins un métier dans une association, comme entraîneur ou autre contre rémunération »

Le discours laisse apercevoir qu'il n'est pas concevable de mener de front le double projet lorsqu'il énonce, entre autres, que « c'est un problème de choix » et que vouloir faire des études amène un certain nombre d'athlètes (en l'occurrence les filles) à abandonner le haut

⁷⁸ La FFSA est la plus petite des 5 fédérations en nombre de licenciés mais elle possède cependant un nombre de sportifs inscrits sur les principales listes (Seniors, Elite, Reconversion) très important qui la place en seconde position.

⁷⁹ Après avoir été SHN pendant plus de 10 ans et avoir participé à 3 JO, il a réussi le concours de Professeur d'EPS en 1982, avant de devenir Professeur de Sport en 1987 et responsable, à partir de 1989, du Centre de formation de Montceau-les-Mines en charge, au niveau fédéral, du suivi social des athlètes.

⁸⁰ Cette citation, employée quelques pages plus tôt, est réutilisée ici pour positionner le discours du référent en fonction des sexes mais également de la discipline (à maturité précoce).

niveau. *A contrario* des fédérations précédentes, il n'existe aucune ambition particulière en faveur des athlètes. Soit le double projet est un problème qui peut conduire à l'abandon des études, soit la seule ambition fédérale semble être la passation des brevets d'état et une carrière d'éducateur sportif en club.

L'organisation du double projet et l'accompagnement des sportifs ne sont pas définis. Aucune réponse précise n'est apportée quant à l'accompagnement réellement mis en œuvre. Les questions sont éludées en permanence.

« Comment vous construisez le processus de reconversion avec vos athlètes, vous les rencontrez, vous faites un projet ?

Ben je vais dire c'est installé, ils le savent.

Ils en ont connaissance quand ils rentrent dans la filière ?

Oui ils savent très bien que la Fédération les accompagne, la Direction technique nationale en... en particulier et qu'on travaille avec eux sur... sur le projet... euh sur leur projet, sur leur projet de vie, sur leur projet de reconversion s'il y en a un, parce qu'ils sont identifiés... c'est pas... c'est pas les 250 000 athlètes de la Fédération ».

A aucun moment, Michel Boutard ne nous fait part d'une construction conjointe des projets, d'une individualisation de ceux-ci. Le projet n'est pas suscité ou provoqué par la Fédération, les sportifs ne sont pas « fustigés » s'ils n'en construisent pas un, elle « travaille avec eux [...] sur leur projet [...] s'il y en a un ». A la question de savoir s'il rencontre régulièrement les athlètes la réponse est éloquente et montre, malgré la mission qui lui est dévolue, que le double projet n'est pas sa priorité première et que les questions sportives priment sur les questions de préparation de la reconversion.

« Ouais, ouais on les rencontre régulièrement... alors on ne fait pas des choses... on ne les rencontre pas... on n'est vraiment... je vais dire... moi on travaille... moi je suis responsable du haut niveau, des équipes de France, mais j'ai des collaborateurs directs qui sont sur les secteurs qui vérifient... [...] normalement si tout se passe bien... euh on n'a pas de problème, ils sont au courant du fonctionnement et puis l'équipe de France on se voit régulièrement et ils savent très bien s'il y a un souci... moi par le biais des coordonnateurs de pôle, des entraîneurs parmi... nous directement on les voit sur les stages ou dans les compétitions et voilà il y pas de... de... moi j'ai pas grand-chose à dire là-dessus dans la mesure où les choses se passent... se passent plutôt bien, on trouve des solutions à tout ».

Au mieux, pour bénéficier d'un accompagnement et d'une aide les SHN doivent faire leurs preuves. Rien à dire à cela, *a priori*, car cela pourrait ressembler à l'établissement des critères permettant de classer les athlètes sur les listes.

« On peut considérer que la reconversion va concerner... puisque les critères de reconversion, ils suivent celle des listes de reconversion, donc ça veut dire qu'il a fallu être un véritable athlète, à un moment donné, soit avoir été en liste Elite, soit trois ans Sénior, on a cette catégorie là d'athlètes déjà de haut niveau et ce sont ceux là... pour tous ceux qui sont dans le système et qui sont en

amont, le suivi s'opère au niveau de la structure... euh à notre niveau fédéral, au niveau de la DTN, c'est plus les collectifs nationaux, les équipes de France... et qui font carrière dont on doit se préoccuper en priorité parce que les moyens sont orientés en termes d'aides personnalisées sur ceux là... les autres ne bénéficient pas d'aides personnalisées et je dirais qu'au stade... c'est un investissement avant de devenir... non pas qui soient rentables mais... qui bénéficient de toutes ces aides ».

Mais ce n'est pas de cela dont il s'agit. L'accompagnement ressemble davantage à un « bricolage » qu'à une réflexion globale permettant aux athlètes de réellement construire un projet professionnel, d'identifier un cursus, les aides potentielles et les étapes à franchir. Si les sportifs doivent faire leurs preuves, être « rentables », ils sont soupçonnés également de vouloir se servir et utiliser le système.

« [...] euh des fois chez les filles parce que... eh bien c'est plus les parents qui sont inquiets que les athlètes eux-mêmes... euh quand c'est des mineurs ou autres qui... aujourd'hui il y a certaine propension à utiliser le système pour en tirer le maximum de profit et... euh voilà... se faire financer ses études et faire financer tout ça... bon c'est pour ça qu'il faut bien l'encadrer pour que ne soit pas du n'importe quoi, mais on n'a pas de... on n'a pas de cas ou de personne qui soit resté... euh sur la touche en termes de reconversion ».

Puisqu'en début d'entretien Michel Boutard parlait de la Gymnastique comme d'un sport à maturité précoce, du moins chez les jeunes filles, on aurait pu supposer que l'accent était mis davantage sur l'après-sport, en aidant les sportifs en « reconversion » ou qui l'envisagent dans un avenir proche. Là encore, il n'en est rien, l'un des indicateurs est le nombre de CIP négociée par la fédération.

« On suit les choses, des fois c'est nous mais... euh le plus souvent c'est plus la recherche... euh de financement croisé pour monter un emploi à travers une CIP, au travers d'un emploi aidé... euh le plus difficile quand on n'est pas un sport professionnel c'est de trouver l'employeur ».

A la date de l'entretien trois CIP étaient en cours avec France Telecom. La plupart des autres sont des « montages », selon l'expression de Michel Boutard, pour permettre à l'athlète de vivre et de continuer sa carrière sportive.

« [...] sinon pour d'autres, pour les athlètes on a des conventions avec des clubs, la Fédération prend en charge une partie via les aides personnalisées qu'ils attribuent... le club qui est partenaire aide un peu de leur côté donc on arrive à faire ça et puis là on est dans le cadre d'une professionnalisation...euh ça veut pas dire que c'est une reconversion, ça permet à l'athlète qui est suffisamment âgé de vivre...euh en faisant son activité, sa passion en ayant ses objectifs sportifs en poursuivant ses études s'il est toujours en situation d'études et puis...euh de programmer après la carrière un emploi, il peut être complètement différent c'est pas parce qu'il a une convention avec le club, une CIP avec le club...euh un salaire puisque l'employeur est le club dans cette situation mais ça pourrait être quelqu'un d'autre, va pas obligatoirement à la fin de sa carrière travailler dans cette structure ».

Les CIP ne sont pas construites autour d'un projet professionnel. Il s'agit d'une utilisation détournée des CIP dont l'unique objectif est de recueillir des fonds publics pour financer les SHN, mais sans chercher, ce qui est l'objectif clairement défini par la loi, une professionnalisation qui leur permettrait éventuellement de s'intégrer dans l'entreprise ou, au moins, d'obtenir une qualification et l'acquisition de compétences. Le discours laisse peu de place au doute. Il s'agit simplement de trouver un financement pour que les SHN puissent continuer leur activité sportive. Ce discours est d'autant plus surprenant qu'il pourrait avoir une certaine cohérence générale dans une stratégie qui viserait sciemment à implanter les anciens athlètes de haut niveau sur les clubs, en tant qu'éducateurs, comme relais vers le haut niveau. Cette stratégie prendrait alors la forme des brevets d'état, non pas comme formation alibi mais comme formation professionnelle, la négociation de CIP sur des clubs susceptibles de recruter les SHN à l'issue de leurs carrières, des formations continues permettant aux athlètes de se perfectionner, etc. Autant d'actions qui viendraient donner de la cohérence à ce qui n'est aujourd'hui qu'un asservissement des sportifs au bénéfice de la Fédération. Cet extrait d'entretien fait apparaître également un « détournement » de l'utilisation des aides personnalisées. Conçues pour être un appui et un soutien financier aux athlètes « méritants » ou en devenir, une partie de l'enveloppe budgétaire est, selon les propres mots de Michel Boutard, utilisée pour financer des CIP sur les clubs. Les mots peuvent sembler forts. En 2003, les gymnastes hommes ont organisé une grève en menaçant de boycotter les Championnats du Monde qualificatifs pour les Jeux afin de protester contre l'absence et l'ambiguïté de leurs statuts. Une visite du site Internet de la Fédération et des curriculum vitae des athlètes composant les équipes de France⁸¹ pourrait laisser penser qu'effectivement « il n'y a pas de problèmes ». Le site fait apparaître quatre grandes catégories de sportifs. Les scolaires, tout d'abord, qui, la plupart du temps, sont des jeunes femmes. Les étudiants en UFR APS, ensuite, groupe composé essentiellement de garçons. Ceux, encore, qui préparent les brevets d'état d'éducateur sportifs, groupe relativement mixte. Enfin, quelques étudiants engagés dans des cursus « autres » (1 à l'ESCP ; 1 à l'EDHEC ; 1 en formation d'Ingénieur Informatique ; Kinésithérapie...). Ces derniers font figure d'exceptions.

Deux réflexions préalables s'imposent. La première est de constater que le double projet, s'il n'est pas encouragé, n'est cependant pas interdit. La seconde consiste à remarquer que les filières principalement utilisées par les gymnastes sont en nombre réduits : BEES, UFR APS,

⁸¹ http://www.ffgym.com/ffgym/equipes_de_france/les_equipes_1 (Consulté le 28/07/2010).

Kiné. Est-ce à dire que le choix laissé à la disposition des athlètes doit se faire dans l'une ou l'autre de ces filières avec lesquelles la Fédération aurait des accords et des aménagements sans qu'il soit possible, au risque de devoir quitter le haut niveau, de suivre une autre formation ? A moins, tout simplement que ces formations ne soient dans une majorité des cas que des alibis, comme le suggère l'un des gymnastes ?

« J'ai un Bac médico social que j'ai eu en 99 et c'est tout. J'ai fait pas mal de... j'ai fait STAPS, j'ai fait le BTS d'Action commerciale, j'ai essayé une Prépa kiné c'était vraiment histoire de faire quelque chose... c'était euh...c'était dans l'enceinte l'Insep, il fallait quand même choisir quelque chose il n'y avait pas toutes les formations, je n'ai pas trouvé réellement ce qui me plaisait et surtout je ne savais pas ce que je voulais faire plus tard quoi ! ».

Aucune preuve n'existe réellement que ce ne soient que des formations alibis et seule une étude longitudinale pourrait révéler le *turn over* en matière d'inscriptions et l'obtention ou non des diplômes. En précisant à la fin de sa réponse « Surtout je ne savais pas ce que je voulais faire plus tard quoi ! » il montre également le manque d'accompagnement dans la construction d'un projet, même s'il faut nuancer le propos qui est, pour l'instant, centré sur le rôle que jouent ou non et les fédérations en charge de ces dossiers et la nature de l'aide qu'ils apportent par les fédérations. Les athlètes ont d'autres moyens à leurs dispositions et, ceux qui sont à l'INSEP, bénéficient d'appuis et de ressources très importants via le DOFE qu'ils n'utilisent pas toujours, méconnaissent ou ne veulent tout simplement pas voir. Nous y reviendrons.

Pour défendre l'idée qu'il est difficile de concilier projet sportif et projet de formation, Michel Boutard, parle des charges d'entraînement nécessaires pour atteindre le haut niveau.

« Là il y a encore beaucoup à faire effectivement parce que oui c'est pas vrai que toutes les formations soient accessibles à tous les athlètes de haut niveau, il y a des disciplines où c'est plus accessible quand on s'entraîne 15 heures par semaine pour être à haut niveau, quand on s'entraîne 30 heures par semaine c'est impossible et toute l'année... et c'est impossible parce que la gym c'est pas saisonnier, non c'est impossible de...

Vous n'avez pas beaucoup de coupures dans la saison ?

Non, non si on coupe, on ne redémarre pas, 2 mois c'est fini je veux dire, le temps qu'on redémarre il faut 4 mois, 6 mois et on est un peu décroché et en plus c'est très difficile, c'est pour ça que l'entraînement doit être permanent, cela se justifie parfaitement par rapport à l'activité ».

Cette question du volume revient constamment, dans les propos des responsables fédéraux, quels qu'ils soient, pour justifier l'impossibilité de suivre des formations en parallèle de la carrière sportive. Singulièrement, alors que l'Aviron cherche à individualiser les parcours, la Gymnastique ne le fait pas. Les contraintes sont pourtant identiques. Certaines activités se

font également par équipes ou équipages. Alors que les entraînements sont en Aviron planifiés, quasi individuellement, en Gymnastique les plages horaires sont fixes. Les gymnastes s'entraînent tous les jours entre 2 heures et 2 heures 30 le matin et 3 heures à 3 heures 30 l'après-midi, du lundi matin au samedi midi. Seul le mercredi après-midi est « chômé ». Il ne reste donc plus réellement de temps pour s'investir dans autre chose que la Gymnastique si on ajoute aux entraînements les stages, les déplacements et les compétitions de différents niveaux.

III.2.2. Le Tennis de Table : le modèle du « pompier »

L'analyse de l'entretien réalisé avec Béatrice Paliarne, Entraîneur National, en charge du suivi socioprofessionnel à la FFFT au moment de l'entretien en avril 2008, sera construit le plus souvent à l'imparfait. Ses fonctions ont été suspendues en janvier 2010 en raison des informations qu'elle nous avait transmises mais également car elle était annoncée, à l'issue des élections fédérales de décembre 2008, DTN en remplacement de celui qui était en place. Elle a découvert ce dossier en prenant ses fonctions en septembre 2007. Il était auparavant géré par un autre cadre fédéral qui assurait également le suivi scolaire des jeunes athlètes inscrits à l'INSEP. Ce n'était pas totalement une nouveauté pour elle. C'est presque naturellement que ce dossier lui a échu. En fait, elle aidait les jeunes athlètes qui rencontraient des difficultés dans leurs carrières sportives, et devaient se reconverter, sans que cela fasse partie de ses attributions. Elle essayait alors de rendre service convaincue en tant qu'ancienne athlète de la nécessité de se former et de préparer l'après-sport. Avant de prendre réellement ses fonctions, elle était donc déjà en contact avec les cadres du MJSVA et ceux de l'INSEP. Intervenant de plus en plus souvent dans ce domaine, elle s'est vue attribuer officiellement le dossier.

« Ils [le Président et le DTN de l'époque] souhaitent aujourd'hui que le suivi socioprofessionnel fasse partie de la dimension du haut niveau et à ce titre j'ai été chargée de mettre en place un accompagnement auprès de ces athlètes et donc, cet accompagnement se fait pour l'instant aujourd'hui qu'à la demande de ceux-ci ».

On note entre autres dans ses propos, que le président et le DTN « souhaitent aujourd'hui » : cela montre que l'intérêt pour cette question est récent, mais également que bien du retard a été pris alors que la FFE et la FFSA ont mis en place une politique d'accompagnement depuis près de 15 années. Le Président dont elle parle a changé en décembre 2008. Le DTN a

conservé ses fonctions. Lors de la campagne électorale de novembre 2008, pour la première fois un programme clairement énoncé et détaillé avait été construit. Celui-ci mentionnait en page 19 la volonté de « Mettre en œuvre et développer le double projet des sportifs de haut niveau »⁸². Cette volonté clairement affichée est restée lettre morte, mais pouvait-il en être autrement lorsque, quelques jours avant la fin de la campagne un cadre national, en charge de la détection, interpellait le futur président par mail pour lui demander qui se cachait derrière la conception du programme, allant jusqu'à remettre en cause la notion de double projet (« sujet important mais dépassé sous cette forme ») alors que le projet fédéral ne faisait que reprendre les mots et les objectifs du MJSVA. Le futur Président avait dû, à cette époque, rappeler les cadres au devoir de réserve auxquels sont tenus tous les personnels techniques en période électorale⁸³.

La mission qu'elle s'était vue confier n'était en fait qu'une mission partielle d'appui et de soutien qui ne comprenait en aucune manière la définition d'un projet professionnel et le choix d'une formation en amont.

« L'organisation est scindée en deux pour le suivi, il y a donc le coordonnateur de l'Insep qui gère tous les athlètes qui sont sur l'Insep au lycée, sur le pôle avec le suivi scolaire puis donc l'accompagnement post bac et en fait moi je suis en soutien, plutôt un rôle de pompier par rapport à ça puisque le coup de fil est passé auprès de mes services quand les athlètes ont en fait un réel souci ».

Elle n'intervenait donc qu'*a posteriori* :

« Aujourd'hui nous travaillons dans un registre un petit peu... délicat puisque c'est dans l'urgence, c'est toujours après soit une blessure soit un échec sportif soit une réflexion plus importante pour un après carrière qui se pose... euh que j'interviens, ce n'est pas dans une globalité du projet que j'interviens pour un athlète... malheureusement pour l'instant... mais je souhaiterais développer de plus en plus cet aspect-là pour justement les accompagner le plus possible et tout faire pour leur projet de vie ».

La prise en compte de la problématique du double projet, bien qu'inscrite dans le programme technique fédéral, ne constituait pas une préoccupation majeure de la DTN. La Fédération, devant l'arrêt massif d'un grand nombre de jeunes SHN et au *Burn Out* dont certains font preuve⁸⁴, se trouve confrontée à un réel problème⁸⁵ car, contrairement à la FFE ou à la FFSA

⁸² Le projet fédéral est joint en annexes.

⁸³ La copie du mail et de la réponse du candidat sont joints en annexes.

⁸⁴ Cf. Mail de M. Michel Gadal, DTN de la FFTT aux cadres techniques fédéraux.

⁸⁵ Cf. Le communiqué de presse de la FFTT en date du 30/09/2009. (Document TT Le guen joint en annexes).

le projet professionnel n'est pas conçu conjointement à la carrière sportive. Aucun athlète ne connaissait Patrick Birocheau, hormis par son passé de pongiste international, et il était pourtant le Cadre référent avant Béatrice Palierne. Aucun athlète n'est informé, aujourd'hui, pas plus qu'hier, en amont, par la Fédération de la nécessité, ou des possibilités, de développer un projet professionnel et de suivre des formations. Aucun rendez-vous régulier n'a lieu. Il serait possible d'imaginer que ce « laisser-aller » n'en soit pas un et qu'il relève davantage d'un « laisser-faire » constructif dont la finalité pourrait être que les athlètes sortent du cocon protecteur dans lequel ils sont confinés en tant que sportifs de haut niveau afin de construire leur autonomie par une démarche volontariste qui les engage dans leur projet d'hommes ou de femmes. Il n'en est rien. Plusieurs indices à cela. Le premier, se trouve dans les propos de Béatrice Palierne qui indique qu'elle n'intervient qu'en cas de problème. Le deuxième se lit en filigrane du projet défini par Michel Gadat, DTN, qui insiste, pour développer une « route du haut niveau », sur la nécessité d'avoir un grand volume d'entraînement, à chaque étape de la formation et, d'interrompre la saison le moins longtemps possible. Ce projet rejoint les propos de Michel Boutard sur la nécessité de « ne pas couper ». Le troisième est lié au précédent. Le Tennis de Table est considéré comme un sport professionnel, même si aucune ligue professionnelle n'a été créée et reconnue par l'Etat. Les joueurs sont, pour les meilleurs (au minimum ceux évoluant en Pro A et B) payés par les clubs. Dès lors, l'argumentation employée est que le double projet n'est pas compatible avec les exigences du sport professionnel. Les rémunérations des joueurs, hormis le cas des 3 ou 4 meilleurs, ne sont en rien comparables avec les salaires affichés dans le Football ou, à un degré bien moindre, dans le Basket-ball. A titre d'exemple, un joueur de Tennis de Table évoluant entre le 5^{ème} et le 10^{ème} rang en France vit bien, si on compare ses émoluments au revenu moyen en France, il perçoit globalement entre 4 et 6 000 euros mensuellement. Pour comparaison le revenu disponible moyen par ménage était, en 2007⁸⁶, de 29 696 € par an, soit 2 475 € par mois. Une grande partie de cette somme est souvent occulte...

La situation est d'autant plus ambiguë que les meilleurs ne s'entraînent pas en club mais à l'INSEP dans le cadre des équipes de France. Un des pongistes interrogés nous a confié qu'il avait « quand même décidé en même temps de faire une formation, en même temps que le programme du GFP⁸⁷ ». Déclaration importante qui appelle quelques commentaires. « Quand même décidé en même temps de faire une formation » indique bien qu'il a fait ce choix contre

⁸⁶ Dernière année disponible à partir des enquêtes INSEE <http://www.lafinancepourtous.com/Niveau-et-composition-des-revenus.html> (Consulté le 29/07/2010).

⁸⁷ Groupe France Promotion.

l'avis de la Fédération, contre les usages ou à l'encontre de ce qui est convenu. Le deuxième élément fort de cet entretien est la fin de la phrase « en même temps que le programme du GFP ». Quelques explications s'imposent. Le GFP participe d'un plan de relance du haut niveau du Tennis de Table. La France a eu la chance de pouvoir bénéficier d'une génération exceptionnelle de joueurs de niveau mondial qui a dominé le Tennis de Table français, européen, voire mondial à certains moments pendant près de 15 ans⁸⁸. Pour prévoir l'avenir face à la longévité de cette génération et à la concurrence internationale, le GFP a été institué. Il est composé de jeunes garçons et filles détectés et sélectionnés très tôt pour être entraînés et préparés, à part des autres compétiteurs⁸⁹. Ils ont bénéficié de longs séjours à l'étranger, de sorties internationales prioritairement aux autres bref, *a priori*, tout est pensé dans l'intérêt des joueurs. Ces derniers sont conscients des avantages dont ils ont bénéficié :

« N'importe qui aurait accepté, on nous a dit que l'on voyagerait... qu'on ferait beaucoup de tournois à l'étranger... qu'ils nous paieraient... ils nous aideraient aussi pour l'appartement... on avait aussi des sélections pour les championnats d'Europe, les championnats du Monde... on avait beaucoup de privilèges. » (TT8G).

A ces aspects positifs se substitue en fait une réalité plus contraignante. D'abord les membres de ce groupe ont une obligation de s'entraîner plusieurs fois par jour et d'adhérer au plan quantitatif d'entraînement (grand volume d'entraînement, peu d'arrêts durant la saison, etc.) ; ensuite les longs séjours à l'étranger, tant en stage qu'en compétitions internationales entraînent des décrochages scolaires, même si la Fédération avait embauché un répétiteur pour le groupe. Tous étaient inscrits au CNED (Centre National d'Enseignement à Distance). Enfin, et, c'est le plus important, les membres du GFP ont dû signer un « contrat »⁹⁰ par lequel ils s'engageaient à se consacrer « uniquement » à la carrière sportive durant trois années, la contrepartie fédérale consistant en une aide financière. « Uniquement » entre guillemets car le contrat mérite d'être lu entre les lignes. En page 4 du contrat, 8 lignes avant la fin de l'article 3, il est écrit « A suivre **jusqu'à son terme annuel** la formation éventuelle dans laquelle il s'est engagé ». La casse a été scrupuleusement respectée pour recopier cet alinéa. C'est d'ailleurs le seul alinéa qui soit écrit en partie en gras et souligné. Faut-il

⁸⁸ Ce groupe était composé de Gatien (vice champion Olympique 1992 ; champion du Monde 1993), aujourd'hui à la retraite, Patrick Chila, 38 ans qui vient de se qualifier aux JO de Pékin, Damien Eloi, 38 ans et Christophe Legout, 35 ans. Ces joueurs ont été médaillés de bronze en 1995 et d'argent en 1997 aux mondiaux par équipes et champions d'Europe en 1994 et 1998 et médaille d'argent en 1996, entre autres résultats.

⁸⁹ La reconduction de ce type de projet, dans le cadre du PES, a été largement controversée, lors de la réunion du CNSHN du 30 juin 2009 et le projet a dû faire l'objet d'amendements et de précisions (voir le document joint en annexes : CNSHN du 30062009).

⁹⁰ Voir contrat en annexe. Le nom, les objectifs et les sommes ont été effacés pour ne pas permettre d'identifier le joueur qui a eu l'amabilité de nous le fournir.

interpréter celui-ci comme quelque chose d'important ? Cet alinéa signifie-t-il que les athlètes ont la possibilité de terminer les formations mais pas d'en commencer de nouvelles ? Les SHN qui ont signé ce contrat ont clairement indiqué qu'il leur avait été précisé de ne pas suivre de formation durant le contrat.

Ce contrat est inconnu de la plupart des membres du Comité directeur fédéral, illégal au regard des instructions ministérielles, inconnu également de Béatrice Paliarne au moment de l'entretien. Qui plus est, hormis le fait qu'il « lie » les SHN, qui ont signé ce contrat, à la Fédération, il met potentiellement en danger ces SHN dans leur reconversion. Il les encourage à ne pas suivre de formations, il valorise le projet sportif au détriment du professionnel, il les inscrit dans une rupture des « apprentissages formels », rupture assimilable à un décrochage scolaire dont tous les spécialistes en Science de l'Education (Blaya, 2003 ; Barrett, 1989, entre autres), dans d'autres domaines que celui du sport de haut niveau, soulignent le danger potentiel pour la future insertion professionnelle mais également sociale des individus. Il existe donc une réelle volonté, à la FFTT, de sacrifier, ou du moins de retarder, le projet professionnel au profit du projet sportif, pour un résultat médiocre comme le soulignait un journaliste de *Libération*.

« Le bilan de cette première expérience apparaît mitigé : sur les 11 membres de la première promotion (8 garçons et 3 filles), deux continuent de bénéficier du dispositif (Abdel-Kader Salifou et Manu Lebesson). Aucun de ses membres n'a pu bousculer la hiérarchie nationale et, malgré des coups d'éclats, personne ne s'est positionné significativement sur l'échiquier mondial » (Couderc, *Libération* 14/04/2008)⁹¹.

L'objectif n'est donc pas l'autonomie des athlètes. La politique mise en œuvre vise à les conserver dans le projet sportif qui, compte tenu des charges d'entraînement, ne leur laisse que peu de temps à consacrer à autre chose. Très souvent les SHN suivent des formations alibis : brevets d'état ou inscription dans des formations sans avoir construit en amont un projet professionnel.

« Ben les faiblesses c'est un peu les obstacles... que... les faiblesses c'est oui... on a toujours des faiblesses, c'est que pour moi le système n'est pas suffisamment réactif, n'anticipe pas... oui s'il était un plus pro actif, heu ça serait bien, on n'anticipe pas suffisamment, peut être qu'on n'a pas encore la réponse exacte à un joueur de Tennis de Table qui va un mois et demi par an, qui va à droite à gauche, qui s'entraîne 7 heures par jour avec la récup' et des choses comme ça... [...] Je sais il y en a deux du Tennis de Table qui font que de l'anglais bon c'est déjà... ils font de l'anglais quoi mais bon après ! » (Michel Godard, Directeur du DOFE).

⁹¹ <http://www.liberation.fr/actualite/sports/321021.FR.php>. (Consulté le 17/05/2008).

Un autre indicateur de l'investissement fédéral est le financement des formations. Alors que certaines fédérations ont intégré un budget spécifique, à la FFTT ce n'est pas le cas. Pourtant, comme le souligne Béatrice Palierne, la Fédération n'hésite pas à financer des formations quand il y a besoin mais, c'est toujours lorsqu'un athlète rencontre des problèmes et à sa demande lorsqu'il se trouve, pour des raisons diverses, en fin de projet sportif et en difficulté pour assurer sa conversion.

« Il n'y a pas de budget spécifique par rapport à ça »

« A chaque fois que j'ai fait une démarche pour prolonger le statut, pour avoir une aide financière nécessaire pour une formation... euh... quand il a fallu faire des démarches pour un athlète pour qu'il réintègre le collectif de l'INSEP en tant que relanceur etc. pour lui permettre de faire des études, le DTN est toujours présent donc en fait quand il y a nécessité, on me laisse carte blanche pour les aider... ça c'est positif donc je suis assez optimiste pour la suite ».

A la FFTT, il n'y a donc pas, *a priori*, de volonté de ne pas aider les athlètes. Mais, rien n'est fait en amont, rien n'est organisé en parallèle du projet sportif, aucun projet de vie n'est pensé et réfléchi avec les athlètes eux-mêmes au début de leur carrière, en dressant une liste des possibles, des étapes à franchir, des formations à suivre, des contraintes mais également des potentialités existantes. A l'inverse, on pourrait s'attendre, puisque la FFTT se targue de représenter un sport professionnel, et que les SHN ne peuvent, de fait, développer un double projet, à ce qu'un certain nombre d'athlètes soient inscrits sur la liste Reconversion. Il n'en est rien. En 2009 il y en avait un seul et en 2010 aucun.

En fait, coexistent, au sein de la FFTT, deux problèmes : d'une part la survalorisation du projet mono sportif, chez les garçons notamment, de la part de l'encadrement et des joueurs eux-mêmes et, d'autre part, l'inexistence d'un processus construit et réfléchi.

Il s'agit réellement d'un choix politique du Président de la Fédération et du DTN de faire évoluer les choses ou non. La reconversion n'est pas actuellement inscrite en tant que priorité du Programme technique fédéral. La faiblesse des résultats des pongistes français au niveau international, en Seniors⁹², l'abandon massif du haut niveau de la part des jeunes générations, qui ont parfois été champions d'Europe juniors, les aides à la reconversion qui ont dû être récemment menées dans l'urgence, peuvent éventuellement faire évoluer la politique en la matière.

⁹² Alors qu'ils sont excellents au niveau international en jeunes depuis 5 à 6 ans.

III.3. En Basket-ball : l'athlète aux prises avec un système, le double projet face à la réalité du professionnalisme

Le Basket-ball est le seul sport, parmi ceux auxquels nous nous sommes intéressées, pour lequel il soit possible de parler de reconversion. Les basketteurs professionnels, hommes et femmes, exercent en effet un métier, à temps plein, réglementé par une convention collective⁹³. Leur activité est gérée par une Ligue professionnelle qui contrôle la validité des contrats. Ils possèdent un syndicat, même si celui-ci ne représente pas la totalité des basketteurs professionnels en France. Un peu plus de 250 des 300 basketteurs professionnels masculins, de Pro A et B y adhèrent. Ceux qui évoluent en National et les femmes sont peu nombreux. Le salaire brut médian des hommes évoluant en Pro A est de 8 000 € contre 4 900 € pour les femmes⁹⁴. Les salaires évoluent peu. L'arrêt Bosman⁹⁵ (1995) et son extension moins connue, l'arrêt Malaja⁹⁶ (2002), dont la portée a été étendue, à partir de 2003, par la jurisprudence aux ressortissants des pays ayant signé les accords de Cotonou⁹⁷, sont venus déréguler le marché des transferts. Selon Jean-François Reymond, responsable du suivi socio professionnel au Syndicat des basketteurs professionnels, et qui termine actuellement sa carrière de basketteur en Nationale 2, cette dérégulation a engendré un certain nombre d'effets pervers comme la baisse des rémunérations et l'arrivée de faux contrats à temps partiel.

« Oui mais c'est comme ça la convention collective aujourd'hui oblige les clubs à faire des contrats de 12 mois mais il y a des clubs qui s'arrangent avec les agents pour dire : on ne paye pas de charges pendant 2 mois, tu te mets au chômage et puis je te donne un peu d'argent au black...comme ça tout le monde s'en sort mais bon à l'arrivée c'est n'importe quoi ! C'est n'importe quoi ! Oui, oui je vous confirme que ça existe comme cette année je peux vous confirmer une recrudescence des contrats à mi temps en Pro B alors que les joueurs sont des joueurs à plein temps mais ils sont à moitié payés par les ASSÉDICS, à moitié payés par le club, ça arrange tout le monde enfin ça c'est ce que les joueurs pensent...euh en tous cas ça arrange le club et l'agent et puis derrière c'est le joueur qui en est...qui en est...qui paye les pots cassés quoi ! » (Jean-François Reymond).

Le Basket français, nettement moins médiatisé que le Football et le Rugby, pour ne prendre que les sports par équipes professionnels peine à drainer des sponsors⁹⁸ et recueille peu de

⁹³ <http://www.lnb.fr/index.php?pid=2a&ordre=3> (Consulté le 29/07/2010).

⁹⁴ Source : Entretien Dominique Laterrade. Les chiffres en hommes confirment ceux fournis par « L'Internaute sport » issus des données de l'Observatoire UFF Sport Conseil des revenus et de l'épargne des sportifs de mars 2007 <http://www.snbasket.com/articles2.php?id=28> (Consulté le 29/07/2010).

⁹⁵ <http://www.ena.lu/arret-cour-justice-bosman-affaire-c-415-93-15-decembre-1995-032300059.html> (Consulté le 29/07/2010).

⁹⁶ <http://www.legisport.com/malaja.htm> (Consulté le 29/07/2010).

⁹⁷ http://www.jurixpert.net/les_nouvelles_rgles_du_recrutement_spor/ (Consulté le 05/08/2010).

⁹⁸ http://www.csa.fr/actualite/dossiers/dossiers_detail.php?id=122451&chap=2963 (Consulté le 29/07/2010).

droits télévisés. Cette situation reste inchangée depuis le Rapport Denis (2003)⁹⁹. Les basketteurs sont confrontés à plusieurs « interlocuteurs » : la FFBB, pour la formation dans les pôles régionaux ou France, leur reconversion, la gestion des équipes de France, la LNB¹⁰⁰ pour l'organisation du championnat professionnel, le SNB¹⁰¹ qui intervient pour réguler la profession et protéger les joueurs. La répartition des rôles entre ces différents interlocuteurs est complexe. A titre d'exemple, le rapport Besson mentionnait « la situation particulière du Basket professionnel français pour lequel la Fédération a octroyé à la Ligue les droits sur le marketing sportif mais pas sur la gestion des droits télévisuels de son championnat » (2008, 125). Le propos peut sembler en décalage avec la question de la formation et de la reconversion mais pas vraiment si on s'interroge sur le fait que ces droits pourraient servir, éventuellement, à la reconversion des SHN, ce qui n'est pas le cas.

Si tous les clubs et associations sportives sont assujettis, quel que soit leur effectif, à la participation à la formation professionnelle continue, peu de basketteurs en profitent. En fait, la reconversion semble un objectif lointain. Les basketteurs qui deviennent professionnels ne semblent pas très réceptifs au discours qui vise à préparer leur reconversion. Centrés sur leur carrière professionnelle, confortés par le fait de « bien vivre » de leur sport dans le temps présent, ils anticipent très peu l'après-sport.

« [...] on essaie de faire ce qu'on peut c'est que les sportifs de haut niveau professionnel... ben c'est qu'ils se préparent un peu avant la fin de leur carrière professionnelle, de joueur professionnel, enfin c'est très difficile, c'est que deux ans avant de dire je veux arrêter, en théorie, je commence un peu à me remettre dans le bain, me remettre dans les études un peu, préparer un peu... machin, anticiper pour que ce soit moins dur, mais dans beaucoup de cas, ils s'y intéressent que lorsqu'ils n'ont plus de contrat pro signé bon voilà c'est toute la difficulté de notre, de notre... du domaine professionnel du Basket ou du Foot c'est pareil, bon voilà... » (Dominique Laterrade¹⁰² DTN adjoint à la FFBB en charge du suivi socioprofessionnel).

« Les joueurs commencent à y penser une fois qu'ils ont passés la trentaine on va dire et le problème où ça devient vraiment difficile pour nous c'est que...il faut leur faire comprendre et c'est ça vraiment qui est dur qu'un projet pro d'après carrière ça se prépare, ça s'anticipe et ça se réfléchit alors voilà parce que clairement quand on a arrêté ses études pendant 10 ans... se remettre en marche c'est pas évident » (Jean François Reymond).

La Fédération essaie de donner un bagage minimum en amont, du moins pour les jeunes joueurs qui intègrent les structures nationales, à savoir le baccalauréat. Mais, elle se trouve

⁹⁹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000712/index.shtml> (Consulté le 30/07/2010).

¹⁰⁰ Ligue Nationale de Basket.

¹⁰¹ Syndicat National des Basketteurs.

¹⁰² Dominique Laterrade, ancien champion de France de Lutte Gréco Romaine, Espoir, et plusieurs fois médaillé aux championnats de France, a quitté la FFBB à la fin de l'année 2009 pour retourner à la Fédération Française de Lutte. Il est remplacé à ce poste par Monsieur Gilles Thomas.

très vite confrontée à l'intégration de ces jeunes dans les clubs professionnels. Elle perd le contact avec eux, même si l'organisation de stages spécifiques de formation aux brevets d'état est un des moyens qu'elle utilise pour reprendre contact un peu plus tard avec eux, en les informant sur les formations et aides possibles.

« On a le pouvoir d'information, de communiquer sur ce qu'on fait par exemple on organise à l'Insep, et c'est la deuxième session, des BE 1 au niveau, des BE 2 haut niveau bon d'informer les sportifs de haut niveau que ce soit au moment des regroupements des équipes de France que ce soit par les opérations que l'on met en place, en utilisant aussi le dispositif mis en place par le Ministère euh voilà de communiquer, de faire savoir qu'il y a des mesures pour faire Kiné avec des horaires aménagés, des mesures pour reprendre des études, pour faire voilà bon voilà. C'est de la sensibilisation, c'est de l'information vers un public qui n'est pas captif de cette information là.

Qui n'est pas réceptif ?

Oui qui n'est pas réceptif à ce discours là voilà, comme peuvent l'être certains lutteurs parce voilà on ne gagne pas d'argent, ou des judokas ou des escrimeurs ou ce qu'il est important... eux ils sont... en fait ils sont de vrais professionnels quoi ! Comme ils ont un métier donc c'est pas facile, ils ont un métier et il faut préparer un autre métier quoi » (Dominique Laterrade).

Dans cet extrait d'entretien, Dominique Laterrade ne parle pas seulement de la difficulté pour les joueurs à penser l'après-sport. Il aborde aussi la difficulté à sortir du milieu du Basket alors que celui-ci représente 20 à 25 années d'une vie consacrée au sport de haut niveau ; il évoque les difficultés, à penser qu'il faudra faire autre chose, peut-être dans un autre domaine ce que confirme par ailleurs Jean-François Reymond.

« Euh... (rires) c'est déjà qu'ils s'y intéressent... euh le plus difficile quand on a des athlètes pour le voir tous les jours c'est... leur faire comprendre et les faire réfléchir sur le statut et surtout sur ce qu'ils ont envie... ce qu'ils ont envie pour après... déjà c'est difficile de leur faire prendre conscience qu'il y a autre chose après le Basket parce que tout le monde ne sera pas entraîneur et que tout le monde ne sera pas (inaudible) que tout le monde ne sera pas manager général d'un club... qu'il n'y a pas des places pour tout le monde et qu'il y a des gens déjà en poste et voilà alors il faut creuser, il faut peser ça, il faut les... comment dire il faut les intéresser, il faut leur proposer des choses et puis petit à petit... petit à petit et c'est vraiment tout doucement... ça rentre un peu dans leur tête et puis après voilà... même si ce n'est qu'une question ou deux la première année, on peut envisager que pour certains ça soit l'année suivante un projet un peu plus abouti »

Dans ce contexte, le travail se fait nécessairement en deux temps : informer pour sensibiliser et convaincre pour anticiper, afin de construire un projet sur le long terme. Singulièrement, alors que leur statut de joueurs professionnels leur ouvre la possibilité de bénéficier du CIF¹⁰³

¹⁰³ Le Congé Individuel de Formation est un droit à se former durant son temps de travail, en dehors de celui-ci, quels que soient son contrat et la taille de l'entreprise une des conditions nécessaire pour en bénéficier est d'avoir travaillé 24 mois au minimum consécutivement ou non et, au moins 12 mois dans l'entreprise. Son salaire et ses frais de formation pouvant être pris en charge totalement ou partiellement. <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-conge-individuel-de-formation,1070.html> (Consulté le 30/07/2010).

et du DIF¹⁰⁴, peu en font la demande. Pire peu connaissent leurs droits. L'étude réalisée par le SNB¹⁰⁵ (Reymond, 2009) montre que 98 % des basketteurs professionnels ne connaissent pas leurs droits en matière de formation. Ces différents « droits » à la formation sont difficiles à mettre en œuvre. Tout d'abord, les « faux contrats » condamnent ceux qui les signent à ne pas pouvoir l'exercer, s'ils en « bénéficient » dans leurs dernières années car dans ce cas ils ne travaillent pas 12 mois consécutivement. Ensuite, la Convention collective interdit aux joueurs toute action de formation durant la saison sportive. Il existe très peu de formations diplômantes qui peuvent s'effectuer durant les intersaisons... que ce soit en CIF ou en DIF. Enfin, il existe de réelles difficultés de financement. Certains clubs préfèrent éluder cette question.

« Malheureusement il y a beaucoup de clubs qui sont pas au courant qu'ils ont des obligations en termes de formations professionnelles... euh notamment en Pro B pour nous, on a pas mal de problèmes, les joueurs ne sont pas à jour des cotisations, ils ne savent même pas auprès de qui il faut cotiser, donc c'est vraiment le dernier de leurs soucis de donner 1% de leur masse salariale pour le financement de l'après carrière alors il y a des clubs qui sont extrêmement bien organisés du type Pau Orthez qui eux font un super travail et tous les ans ils se servent vraiment de la totalité de l'argent dispo mais il y a d'autres équipes... bon clairement ils s'en tapent quoi ! » (Jean François Reymond).

Des actions ont été mises en œuvre parfois depuis longtemps. La FFBB tente de s'appuyer sur des réseaux locaux, de construire une « école des cadres » sur l'INSEP qui regrouperait la formation des cadres techniques de l'arbitrage, de l'entraînement mais également permettant d'assurer la formation et la reconversion des SHN. Il existe également des partenariats locaux avec des CREPS (Voiron, Nantes) ou des Universités (Lyon 1, Paris 1) pour dispenser des formations massées ou par Internet. C'est le cas du DUGOS qui peut se faire en présentiel ou en formation à distance via Internet¹⁰⁶. Le SNB s'est également associé avec la société MGS reconversion¹⁰⁷ pour développer une logique de projet et établir des bilans de compétences avec les athlètes. Le SNB, bien davantage que la FFBB, essaie de développer plus de partenariats locaux avec les Universités. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, celles-ci possèdent un réseau local susceptible de favoriser l'insertion professionnelle des joueurs, mais également, pour des raisons de proximité des lieux de formation par rapport aux clubs abondant ainsi dans le sens du rapport Auneau-Diagana (2008). Enfin, comme à la FFSA, il

¹⁰⁴ Le Droit Individuel à la Formation permet à tout salarié de se constituer et de bénéficier d'un crédit de 20 heures de formation par an cumulables sur 6 années dans la limite de 120 heures. <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-droit-individuel-a-la-formation,1071.html> (Consulté le 30/07/2010).

¹⁰⁵ Jointe en annexes.

¹⁰⁶ Le Diplôme Universitaire en gestion des Organisations Sportives est un Deust organisé sur l'UFR APS de Lyon 1 en partenariat avec l'INSEP et Paris 1. http://spiral.univ-lyon1.fr/files_m/M3302/Files/631045_2352.pdf (Consulté le 30/07/2010).

¹⁰⁷ <http://mgs-reconversion.com/> (Consulté le 30/07/2010).

existe sur le site de la FFBB et le SNB des rubriques spécialement dédiées à informer les SHN des possibilités de formation et de reconversion¹⁰⁸.

De fait, le SNB et la FFBB, sans réellement travailler de concert, essaient d'œuvrer pour informer et sensibiliser les athlètes davantage que pour les former et assurer leur reconversion. Les difficultés tiennent pour l'essentiel à la séparation des rôles entre FFBB, SNB et clubs professionnels. Mais aussi aux clubs qui ne veulent pas entendre parler de formation et souhaitent voir les joueurs se concentrer uniquement sur les objectifs sportifs. Enfin aux joueurs qui n'envisagent pas l'après sport mais qui ont également peur de donner aux autres des signes de défaillance ou de volonté de « sortir » du sport pro.

« C'est problématique dans une certaine mesure, on peut pas... les joueurs ont du mal quoi ! ils ont vraiment du mal à se lancer, à faire les premiers pas quoi ! mais maintenant c'est beaucoup mieux qu'avant... dans un sport individuel on parle directement au joueur, on a son attention... quand le joueur est dans le contexte de l'équipe... euh c'est vraiment difficile de... de pouvoir... pas en tirer quelque chose mais de pouvoir avoir une vraie discussion avec lui... un vrai échange... euh voilà dans l'équipe il y a toujours les autres, il y a toujours la peur de... d'être vu par les autres... sur une facette qu'on ne connaît pas forcément de celui qui réfléchit un peu et tout ça c'est vachement plus psychologique je pense la barrière » (Jean-François Reymond).

Peut-on vraiment parler de politique d'accompagnement ? Il s'agit davantage de « petits pas », et de « pansements ». Le système est tel qu'il ne pourrait évoluer que par une réforme d'une part, de la Convention collective intégrant la possibilité de se former et, d'autre part, par un suivi en nombre plus important d'athlètes en fin de carrière, la FFBB ne s'intéressant qu'à ceux qui ont évolué en équipes de France. Beaucoup de SHN restent donc sans suivi ni accompagnement. Dominique Latterade reconnaît, avec un certain fatalisme qui en dit long sur la possibilité de faire évoluer les choses, que la question de la formation et de la reconversion des SHN constitue un petit dossier.

« C'est lié aussi que ce dossier-là pour moi, 5% de mes dossiers, 8 ou 10 voilà mais bon donc c'est un petit dossier pour moi et les autres me prennent du temps, oui certainement on pourrait faire mieux mais bon en fait c'est comme ça ».

Le manque d'action concertée, entre les clubs, la FFBB, la LNB et le SNB, de moyens mis sur ces dossiers tout autant que la distance entre les différents interlocuteurs empêchent aujourd'hui de faire mieux, dans bien des cas, que de répondre à des sollicitations.

¹⁰⁸ <http://www.basketfrance.com/dtn/doc/cat.php?r1=30&r2=55> (Consulté le 30/07/2010).
http://www.snbasket.com/articles2.php?cat=basket_promo (Consulté le 30/07/2010).

IV. La conduite du double projet : entre « éthique de la conviction » et « éthique de la responsabilité »

La mise en œuvre du double projet ne se pose jamais réellement en termes d'intérêt. Aucun cadre fédéral, en charge du suivi socioprofessionnel des SHN, ne met en doute, *a priori*, le bien fondé de celui-ci. Tous insistent sur la nécessité pour les SHN de préparer l'après sport. Mais tous ne l'envisagent pas de la même manière. Certains arguent des freins dus au fait que leur sport soit professionnel. D'autres évoquent que le double projet, sous la forme envisagée par le Ministère, n'est pas en adéquation avec la logique concurrentielle à haut niveau dans leur sport. Certains, enfin, n'envisagent pas, à l'inverse, qu'il puisse en être autrement.

C'est moins la cohérence des dispositifs et des actions mis en œuvre, en matière d'accompagnement et de suivi socioprofessionnel, que la culture fédérale en matière de projet sportif qui va bloquer, ou non, le système en la matière.

Deux idées essentielles traversent les politiques fédérales. La première consiste à mettre l'accent sur la disponibilité et le volume horaire que chaque athlète doit nécessairement consacrer pour atteindre le haut niveau. La seconde voit au contraire le sport de haut niveau comme un temps social particulier, un temps éphémère d'abord qui ne dure que le temps d'une carrière sportive, un temps qui se partage, ensuite, avec d'autres moments dans la journée ou dans l'année, que le SHN peut, ou doit, utiliser à sa formation professionnelle ou universitaire. Il y a, sans nul doute, un rapport entre la possibilité de mettre en œuvre le double projet des SHN, l'opposition mondiale et le volume d'entraînement « nécessaire ». Mais pas seulement. A travers la gestion du double projet se lit une certaine conception de « l'homme athlète » et une idée particulière de l'organisation du « travail ». L'entraînement se fait-il ou doit-il se faire au service de l'athlète pris individuellement, et en fonction de lui, plutôt que comme membre d'un collectif ? Les entraîneurs et les entraînements doivent-ils se plier et s'adapter aux contraintes des sportifs ou, à l'inverse, les sportifs doivent-ils se plier aux contraintes et aux exigences du système fédéral ? A travers ces questions ressurgit le débat opposant amateurisme et professionnalisme. La plupart des sportifs ne « vivent » pas de leurs sports. Ils seront obligés de préparer l'après-sport mais, sous le couvert des aides personnalisées qu'ils reçoivent, la plupart devraient abandonner toute idée de faire autre chose. Quand cela ne leur est pas dit ouvertement, les structures, les horaires et les modèles d'entraînement mis en œuvre contraignent, bien souvent, les SHN à faire le choix du seul projet sportif. La singularité de l'Escrime n'a pas échappé aux formateurs :

« Il y a des disciplines qui sont organisées autrement dans l'entraînement, je pense à l'Escrime où là on peut travailler différemment car les charges d'entraînement ont été organisées autrement et là on a une organisation du temps de travail individualisée » (Manager du DOFE).

Il est évident que la culture fédérale et la « bonne volonté » des cadres en place engagent le développement et la faisabilité du double projet. Celui-ci est d'abord une affaire d'hommes qui croient en sa faisabilité et travaillent pour le mettre en œuvre quelles que soient les difficultés rencontrées. Le problème tient à la volonté politique des fédérations tout autant qu'à l'implication des cadres sur le terrain.

« Le seul problème c'est que malheureusement les fédérations pour la plupart, ils se foutent du projet de formation du sportif, ils s'en foutent, ils ne le diront jamais si je le dis comme ça, ils vont dire que ce n'est pas vrai, ils s'en foutent car en fait les fédérations, l'intérêt de la Fédération, c'est de mettre le sportif sur le podium » (Directeur du DOFE).

Il ne semble pas exagéré d'affirmer, dans le cas de l'Aviron et de l'Escrime, que les athlètes sont au cœur du projet fédéral. Les deux conceptions que ces sports développent, l'une volontariste, l'autre contraignante, se soucient de former des hommes tout autant que des SHN. Leur positionnement, quasi idéologique, vise finalement l'épanouissement des sportifs mais également leur autonomie présente et future en leur offrant tout à la fois d'autres objectifs et finalités que sportives et une échappatoire en cas de blessure qui les contraindrait à abandonner brutalement le sport de haut niveau. Le Basket-ball n'a, pour sa part, pas d'autres choix que d'attendre que les SHN aient fini leur carrière professionnelle. On peut d'ailleurs remarquer qu'un grand nombre de basketteurs (37) a le statut « Reconversion »¹⁰⁹. A l'inverse Gymnastique et Tennis de Table privilégient le projet sportif et éludent les problèmes rencontrés par leurs athlètes.

Aux politiques fédérales, favorables ou opposées, au double projet viennent s'ajouter les qualités personnelles des hommes et des femmes qui gèrent ces dossiers. Le propos pourrait laisser penser à un jugement de valeur en faveur, ou à l'encontre de certains d'entre eux. Il n'en est rien ! Comment ne pas pointer, tout simplement, le fait que certains n'envisagent pas que les athlètes ne suivent pas de formation, tandis que d'autres mettent tout en œuvre pour que les examens aient lieu et pour que les athlètes puissent suivre les formations de leurs choix. Il ne s'agit plus seulement de politique fédérale mais d'un engagement personnel au service d'une cause : celle du SHN. Celui-ci n'est pas au service de la fédération, il participe à

¹⁰⁹ Cf. tableau « SHN inscrits sur les listes de haut niveau en 2009 » joint en annexes.

la construction du système, il n'est pas un simple instrument, il est considéré comme la pierre angulaire, comme celui à qui il faut apporter toute l'attention et l'aide nécessaires. Deux responsables fédéraux affirment ainsi :

« Moi je peux le retraduire par rapport à ma carrière, je n'ai pas... je n'ai pas le souvenir d'un entraîneur et c'est toujours d'actualité avec ceux qui sont en place là, d'un entraîneur qui dissuade ou qui tente de dissuader un athlète de... de... différer sa formation, de ne pas la faire... au contraire, au contraire » (DTN FFE).

Ou, encore :

« On a pratiquement tous suivi ces études là et aujourd'hui la génération qui est à l'encadrement de la Fédération tant sur le plan administratif, DTN, DTN adjoint et entraîneurs nationaux... heu on est pratiquement tous d'anciens sportifs de haut niveau donc on a... c'est culturel la formation pour nous... la formation du sportif c'est quelque chose d'important » (DTN adjoint de la FFSA).

Ces deux Responsables fédéraux ne parlent pas seulement de leur volonté de favoriser le double projet ou de la politique que leurs Fédérations souhaitent mettre en œuvre, ils évoquent également un héritage, une culture, une transmission, de ce dont ils ont bénéficié, de ce qui leur semble important, à eux en tant qu'hommes tout autant qu'en tant que responsables du suivi socioprofessionnel. Couchés sur le papier, leurs propos ont moins de force qu'oralement. Les intonations qu'ils mettent dans leurs discours montrent bien davantage la conviction et la volonté qui les animent.

Ces propos sont très loin de ceux des cadres de la FFTT qui interpellant le futur Président justifient leur opposition au double projet en ces termes:

« b / " **mettre en œuvre et développer le double projet des sportifs de haut niveau** " : voilà bien un domaine dans lequel tu aurais pu consulter ceux, dont nous faisons partie, qui vivent ces problématiques au quotidien et qui mettent tout en œuvre pour que nos athlètes ne soient pas en échec sur le plan social dans leur vie future. Aujourd'hui, il est utopique de vouloir rivaliser avec les asiatiques et prétendre faire du sport de très haut niveau si l'on veut obtenir des diplômes universitaires pendant sa carrière sportive ! Nous sommes une discipline professionnelle au même titre que le Tennis ou le Golf pour ne citer qu'eux et si tu fais un sondage sur les diplômes universitaires obtenus par les 100 meilleurs joueurs, ou joueuses, dans chacune de ces disciplines, tu verras que le résultat est très édifiant ! Si nous voulons garder un espoir de reconstruire une grande équipe, ce qui est notre souhait général, il ne faut pas tout mélanger : maintenons, comme cela se fait aujourd'hui, nos exigences jusqu'au bac et ensuite, faisons en fonction des profils et des évaluations des carrières de chacun et chacune pour offrir à toutes et tous les meilleures chances de formation ou de reconversion. Mais tout cela se fait déjà avec un certain succès aujourd'hui à la DTN ! » (Courrier envoyé par les Cadres techniques de la Fédération Française de Tennis de Table contestant le Projet Fédéral déposé par Alain Dubois Candidat à la présidence en novembre 2008).

Les arguments développés sont fallacieux. L'argent gagné par les joueurs de Tennis de Table n'a, en effet, rien à voir avec les joueurs de Golf ou de Tennis et, il suffit de constater

qu'aucun athlète n'est inscrit sur la liste reconversion en 2009 (un seul l'était en 2008) pour comprendre que peu d'efforts sont faits pour les aider dans l'après carrière sportive.

Les différences ne s'arrêtent cependant pas là. Même si, aujourd'hui, des fédérations de « sports populaires », comme la Lutte s'intéressent de plus en plus au suivi socioprofessionnel de leurs athlètes, force est de constater que l'engagement de ceux-ci dans un processus de formation et d'insertion est grandement facilité par leur appartenance sociale à des milieux plus favorisés.

« On travaille de plus en plus avec des fédérations comme la Lutte ou la Boxe française... bon ils ont des problèmes de reconversion car ce ne sont pas des sports où l'on gagne de l'argent... c'est bien une question de volonté des fédérations. Pour d'autres comme l'Aviron ou l'Escrime c'est différent. Il y a aussi une question de niveau social. Il y en a pour qui suivre une formation universitaire ou autre durant leur carrière c'est normal » (Manager du DOFE).

Les athlètes ont-ils seulement le choix ? Ainsi, certains ont des Championnats du Monde et d'Europe tous les ans tandis que d'autres n'en ont que tous les 4 ans. A ces contraintes temporelles s'ajoutent la concurrence entre sportifs et l'obligation de résultats afin de bénéficier de sélections internationales et par voie de conséquence maintenir son statut de SHN. Il est aisé de comprendre que les sportifs sont contraints le plus souvent, sportivement et financièrement, à s'investir totalement dans le projet monosportif au détriment du double projet. Les sommes occultes perçues dans leurs clubs, les démonstrations qu'ils réalisent, et pour lesquelles, ils sont indemnisés, les compétitions et tournois sur invitation qui font l'objet de petits cachets sont conditionnés bien souvent par l'absence de moyens financiers légaux et officiels. Dès lors quel temps et quelle énergie restent-ils pour la formation et le projet professionnel ? Quelles ouvertures, quelles opportunités restent-elles pour préparer l'avenir, dépasser le « ici et maintenant », se projeter dans un devenir qui ne saurait de toute manière se réduire au sport ? C'est en premier lieu le statut, ou plutôt l'absence de statut, qui conditionne et conduit nombre de SHN à opérer ce choix. Reste néanmoins que les athlètes devraient être acteurs de leur devenir, percevoir les enjeux et les limites de leurs carrières sportives, les risques encourus en cas de blessure ou d'arrêt inopiné de leurs carrières. La culture fédérale en matière de formation et de double projet, l'acculturation progressive *via* le groupe de pairs, l'argent gagné grâce à la pratique en clubs, la facilité et l'agrément de la vie de SHN, connu, reconnu, voire adulé n'engagent pas à la conduite du double projet (Javerlhiac et al. 2010 à paraître) :

Pouvoir et vouloir se former du « statut... à l'expérience »

« Les athlètes sont fortement incités à s'engager dans un projet de formation et d'insertion professionnelle. Ce message est relayé par les DTN. Mais, surtout en l'absence de tout texte fixant des obligations aux SHN, on ne peut les y contraindre. Comment imaginer que le Ministère puisse forcer Laure Manaudou à reprendre des études ? Heureusement, ce type de cas reste marginal. » (Chef du bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports).

Si les politiques publiques offrent de multiples possibilités pour favoriser l'entrée en formation et l'insertion professionnelle des SHN, le manque de moyens coercitifs et l'absence de perspectives statutaires grippent le fonctionnement général du système. Seul l'octroi d'un statut, celui « d'athlète d'Etat » au sens où l'Allemagne le pratique, pourrait fournir une certaine sérénité aux athlètes, quitte à l'assortir d'un véritable plan de carrière et de formation permettant d'assurer une insertion professionnelle future de qualité. Il y a là disjonction entre la volonté de promouvoir le sport de haut niveau, les attentes formelles des différentes institutions en charge de l'accès au haut niveau et le soutien réellement apporté aux athlètes. Dans de nombreux pays, cette question est résolue depuis longtemps, d'où l'adhésion mitigée des différents Ministres des Sports présents à Biarritz en novembre 2008 face au discours de Bernard Laporte promouvant le principe du double projet. Si dans la plupart des pays les SHN ne sont pas des « athlètes d'Etat », au sens strict du terme, c'est-à-dire financés directement par l'Etat pour simplement pratiquer leur activité, un certain nombre d'emplois leur sont néanmoins réservés. Ce constat ne s'arrête pas aux anciens pays du « Bloc de l'Est » mais concerne également des pays proches du nôtre comme l'Allemagne où 700 SHN sont employés par l'Armée, 150 par la Police, 40 par les Douanes¹¹⁰. La mesure, pour être intéressante et favorable aux athlètes, peut être critiquée, ne serait-ce que sur l'aspect limitatif des carrières offertes et l'orientation choisie comme le pense cet escrimeur :

« Après moi je suis persuadé si on fait un sondage sur les escrimeurs, il y en a peu qui voudraient être militaire ou faire partie des « carabiniers » ou voilà quoi ! (rires) ».

Dans ce cas, le « modèle du sport professionnel », dissociant carrière sportive, formation et insertion professionnelle après la carrière sportive, pourrait parfaitement s'appliquer à la plupart des sports et des SHN. Cela ne semble pas dans « l'air du temps » au point même que, comble d'ironie, le Ministère de la Santé et des Sports, porteur du projet est l'une des administrations qui offre le moins de CIP.

¹¹⁰ Extrait du Rapport d'information n° 3642 déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne sur *L'organisation et le financement du sport en Europe* et présenté par Mme Arlette Franco Députée. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i3642.asp> (Consulté le 02/08/2010). Document joint en annexes.

« Je vais prendre un exemple extrêmement simple, on est un Secrétariat aux Sports, nous sommes rattachés au Ministère de la Santé, on a pensé limiter les contacts avec notre propre Ministère pour que le Ministère de la Santé puisse recruter des SHN en CIP. [...] euh on n'a pas rencontré à ce jour un écho positif pour permettre au sein même de notre administration de recruter des SHN en activité. Il faut voir qu'on était il n'y a pas si longtemps le mauvais élève. » (Responsable du suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat aux Sports).

Comment ne pas rapprocher ces modes de gouvernance des propos de Max Weber pour qui tout projet « politique » se construit à partir d'un « rapport de domination de l'homme sur l'homme » (1959, 126) ? Le sport constitue un vecteur fondamental dans une entreprise de domination d'un système politique sur un autre, et d'un groupe humain sur un autre, au point que l'on peut se demander, à l'instar de Bernard Jeu (1975), s'il est autre chose que violences ? Pour Max Weber tout projet politique se fondait sur deux maximes radicalement « différentes et irréductiblement opposées » (ibid. 206) et « peut s'orienter selon l'éthique de la responsabilité ou selon l'éthique de la conviction. Cela ne veut pas dire que l'éthique de conviction est identique à l'absence de responsabilité et l'éthique de responsabilité à l'absence de conviction. Il n'en est évidemment pas question. Toutefois il y a une opposition abyssale entre l'attitude de celui qui agit selon les maximes de l'éthique de conviction - dans un langage religieux nous dirions : « Le chrétien fait son devoir et en ce qui concerne le résultat de l'action il s'en remet à Dieu » - et l'attitude de celui qui agit selon l'éthique de responsabilité qui dit: « Nous devons répondre des conséquences prévisibles de nos actes. » » (ibid. 206).

Alors que pour Max Weber, « l'homme politique », doit privilégier « l'éthique de la responsabilité » sans pour autant manquer de « conviction », à ce niveau nos Responsables fédéraux se distinguent totalement. Les uns, en Aviron et Escrime, dans un degré moindre Basket-ball, tenant compte des conséquences qu'induisent leurs politiques, tentent, tout en optimisant les résultats sportifs, de préserver les hommes, adoptant une « éthique de la responsabilité » sans pour autant manquer de conviction ; tandis que les autres, en Gymnastique et Tennis de Table, semblent se soucier uniquement du résultat et de la performance sportive des athlètes, adoptent de manière évidente une « éthique de la conviction », avec une absence au moins partielle de responsabilité dans ce cas, si l'on tient compte du fait que les « Responsables » sportifs fédéraux ont entre leurs mains, plus que le simple destin sportif d'un athlète, le devenir social de personnes qui seront appelées à s'insérer dans la société ordinaire....

Observer cette distinction amène obligatoirement à s'interroger sur la régulation du système, la pertinence et la cohérence des politiques qui mettent en exergue le double projet et, tout simplement, à s'interroger sur le rôle de l'Etat en la matière.

V. Un système dérégulé ou sans régulation ?

En décrivant une partie du système, et les différentes manières de gérer la question du double projet, on s'aperçoit finalement que celui-ci fonctionne avec une juxtaposition de multiples acteurs, et non pas dans une collaboration étroite qui pourrait, éventuellement, le rendre plus efficient. Le partage des tâches est quasi-total : à l'INSEP et au Ministère le suivi socioprofessionnel proprement dit, aux Cadres fédéraux, par délégation, un rôle essentiellement d'incitation et de renseignements, tandis que les SHN « suivent » la culture ou les diktats fédéraux. Il existe une multitude d'intervenants mais qui n'œuvrent pas ensemble (quand certains ne travaillent pas contre les autres) pour le bon déroulement du double projets.

« On n'est pas dans un projet intégré contrairement à l'Australie où... ils sont... je reviens de l'AIS de Camberra, ils sont beaucoup plus dans le projet intégré, c'est-à-dire, l'entraîneur, le responsable des études et le sportif, on discute : « qu'est-ce qu'on fait ? » Là c'est toujours l'entraîneur et le sportif, le sportif et nous, nous et l'entraîneur » (Directeur du DOFE).

« Notre attente par rapport aux fédérations c'est déjà qu'on travaille en commun parce que quand même on travaille sur les mêmes sujets, les sportifs de haut niveau, qu'on fasse un travail ensemble et en commun et non pas chacun dans son coin [...] On a fait en sorte qu'elles s'intéressent en leur montrant que c'est pas que le sportif fasse une formation à tout prix, c'est pas ça qu'on cherche [...] on travaille tous pour les athlètes [...] Si vous nous les amenez au dernier moment... euh on n'est pas forcément en capacité de répondre [...] en revanche si on travaille ensemble en anticipation [...] » (Manager du DOFE).

Mais peut-on vraiment parler de système ? Partons du postulat de Crozier et Friedberg (op. cit. 249) : « si l'on peut en effet découvrir des stratégies suffisamment stables à l'intérieur d'un ensemble et si l'on peut, d'autre part, découvrir les jeux, les règles du jeu et les régulations de ces jeux à partir desquelles ces stratégies peuvent être considérées comme rationnelles, on a, à la fois, la preuve effective que cet ensemble peut-être considéré comme un système et des réponses déjà précises sur son mode de gouvernement ». C'est là précisément que le système grippe. Les pouvoirs sont éclatés, la collaboration très faible et il n'existe pas, à proprement parler, d'organe de régulation ou de « mode de gouvernement ». Aux déclarations politiques vantant l'intérêt et la nécessité de la construction effective d'un double projet pour tous les athlètes inscrits sur les listes de haut niveau se substitue une réalité beaucoup plus nuancée : absence d'indicateurs et de suivi, absences de contraintes et de sanctions à l'égard des fédérations qui ne joueraient pas le jeu, absences de contraintes et de sanctions pour les SHN qui ne s'inscriraient pas dans cette perspective, etc.

Sur le site du Ministère de la Santé et des Sports, le lecteur curieux, ou les parents de jeunes envisageant de s'engager dans la voie du haut niveau, cherchant à s'informer sur les questions de reconversion des SHN, ne pourraient pourtant qu'être rassurés quant au soutien apporté aux SHN. Certains pourraient même le trouver excessif tant les idées reçues sont fortes et tant il semble évident à beaucoup que « la pratique sportive d'excellence un formidable tremplin social », reléguant, de fait, les problèmes rencontrés par certains au rang « d'exception à la règle » (Fleuriel et Schotté, 2008b, 1). Il y est en effet clairement indiqué que :

« La réussite sportive est indissociable de la réussite socioprofessionnelle. Le Ministère développe une politique de suivi social afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs aspirations »¹¹¹.

Cependant l'adéquation entre déclarations et politiques réellement mises en œuvre, doit être questionnée en interrogeant, de fait, la pertinence des politiques engagées.

V.I. De la pertinence de la politique

Tout semble en effet prévu tant aux plans législatifs qu'au plan des mesures d'accompagnement pour favoriser le double projet des SHN. Les mesures concrètes prises depuis la promulgation de la loi « Mazeaud »¹¹² constituent, *a priori*, une politique cohérente faite, pour reprendre les propos de Mény et Thoenig (1989) :

- ✚ de décisions plus ou moins autoritaires, qu'elles soient explicites (directives ministérielles réglementant l'accès au haut niveau) ou latentes (accès aux financements par exemple),
- ✚ qui s'inscrit dans un cadre général d'action, ici la politique d'accès au haut niveau et à l'excellence sportive,
- ✚ destinée à un public, les SHN, dont la situation, le statut et les droits se trouvent affectés par la politique mise en œuvre,
- ✚ qui possède des finalités, la production et la promotion d'une élite.

¹¹¹ <http://www.sports.gouv.fr/francais/sport-et-competition/sport-de-haut-niveau/les-dispositifs-d-aides-aux> (Consulté le 02/08/2010).

¹¹² Cf. chapitre précédent.

S'arrêter à ce constat serait faire fi des problèmes rencontrés tant par les SHN que par les acteurs de terrains, que ce soit ceux du Secrétariat d'Etat aux Sports, ceux de l'INSEP ou encore les Cadres techniques fédéraux impliqués sur le suivi socioprofessionnel, pour mettre en œuvre ce qui est prévu dans les textes. A ce niveau « arbre des valeurs » et « arbre des objectifs » (Baslé, 2008) s'avèrent clairement dissociés. Si les valeurs affichées qui font état de former et d'insérer professionnellement les SHN, représentants de la France, sont louables, un certain nombre de faits viennent contredire la pertinence des politiques publiques en la matière.

Les intervenants majeurs, le Secrétariat d'Etat et les fédérations, via les DTN, « s'entendent » en fait sur une chose, une seule, la production d'une élite quel qu'en soit le prix. Finalement le système fonctionne sur le rêve des SHN à devenir des champions, sur l'espoir que leurs résultats leur permettront de gagner suffisamment d'argent pour vivre à court terme sans forcément se projeter, pour beaucoup d'entre eux, dans l'avenir. Ainsi, le Conseiller technique chargé du sport de haut niveau, au Cabinet de Mme Rama Yade, sans oser remettre tout à fait en cause le double projet, déclare :

« [...] je pense pouvoir dire que les sportifs de haut niveau disposent d'un éventail d'outils qui leur permet de...d'avoir effectivement une...une formation...bon ce n'est pas tout...pour autant ces...ces...ces sportifs lorsqu'ils sont diplômés, il faut qu'ils entrent dans la vie professionnelle et là c'est un peu plus compliqué...c'est un peu plus compliqué parce que lorsqu'ils sont en activité et vu désormais les exigences de la pratique au plus haut niveau et en particulier dans les périodes qui sont préparatoires aux grands événements et notamment les Jeux Olympiques, on se rend bien compte que la concurrence internationale dans ce domaine est telle que...aujourd'hui les exigences de préparation, d'entraînement et voir de calendriers surchargés etc. occasionnent une activité...une activité plus que prenante et ne permet plus forcément de respecter cette espèce de mi-temps qui était un peu traditionnel entre les sports et une activité de formation ou plus compliqué encore d'exercer une activité professionnelle ».

Singulièrement, il se contredit quelques temps plus tard en affirmant :

« On en a côtoyé beaucoup qui arrêtaient leur carrière sportive et qui se retournaient en disant : bon ben maintenant je fais quoi ! Alors aujourd'hui ça c'est trop tard, quand on se réveille comme ça, c'est sûr que c'est trop tard...il y a dans la population des sportifs de haut niveau, le même pourcentage que dans la population...euh sédentaire...des gens qui ne font pas l'effort nécessaire et suffisant pour construire leur propre projet ».

Deux pôles s'opposent : d'un côté les représentants institutionnels qui ont reçu mission de penser et réguler le suivi socioprofessionnel, auxquels se joignent les fédérations qui, pour des raisons historiques et culturelles, partagent ce point de vue et, d'un autre côté, la Direction des

sports et les autres Cadres fédéraux dont l'unique préoccupation est la production d'une élite performante au plan international.

A aucun moment le système ne se pose les questions suivantes : quel est le coût social pour un athlète ? Pour un champion, combien de sportifs ont intégré les filières d'accès au haut niveau, et surtout que sont-ils devenus ? Car la question n'est pas seulement de savoir combien de SHN suivent des formations mais, bel et bien, de prendre en compte l'impact social que constitue le fait de participer à une filière du haut niveau sur l'ensemble des entrants. Le fait, encore, que le sport puisse être un frein, ou au contraire un facilitateur, à l'insertion professionnelle. A ce sujet l'ancien Ministre interrogé déclarait :

« Mes priorités étaient de permettre un double cursus : formation et entraînement sportif et d'offrir des débouchés professionnels aux athlètes de haut niveau. J'ai encouragé les filières sport études, créer des passerelles avec l'Université, notamment à travers le Professorat de sport. J'ai signé des accords avec des entreprises publiques d'abord, puis privées ensuite. Je me souviens avoir commencé avec les PTT. [...] Par contre, aujourd'hui deux sujets de préoccupation : le sort des athlètes qui n'iront pas jusqu'aux médailles et qui ont pourtant consacré beaucoup de temps à devenir finalistes. D'autre part, la compétition est devenue tellement dure qu'on est parfois tenté de lui sacrifier les études ».

Il s'agit de savoir enfin si le sport de haut niveau, permet ou non une plus grande mobilité sociale intergénérationnelle (Galland, Lemel, 2006) mais également inter catégorielle (entre individus sportifs originaires d'un même milieu, certains ayant accédé au haut niveau d'autres non) même, s'il s'avère difficile de comparer la profession des fils/filles à ceux de leurs parents en raison de contextes sociaux distincts (Merllié et Prévot 1997).

Cette absence de questionnement pose distinctement la question de la régulation du système d'actions non évaluées, ou d'évaluations effectuées mais non utilisées, pour ajuster les décisions. Ainsi, à la question posée au Responsable du suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat aux Sports : « *Dans la mesure où la Fédération ne joue pas le jeu du double projet, quels sont pour vous les moyens coercitifs je dirais pour... ?* » celui-ci répond :

« Aucun, aucun, aucun si ce n'est éventuellement au moment des conventions d'objectifs, donc au moment de l'attribution du budget aux fédérations [...] sinon à part inviter nos correspondants [Correspondants fédéraux] cordialement à toujours travailler au plus près des athlètes et à toujours favoriser l'insertion professionnelle, comme moyens coercitifs, on n'a qu'au niveau budgétaire, au moment des conventions d'objectifs, auxquelles pour ma part je ne participe pas ».

La signature des conventions d'objectifs, qui pourrait servir d'instrument de régulation, élude également cette question au profit de la rentabilisation et de la performativité des athlètes. Cette politique publique offre, peut-être, une caractéristique distinctive d'un certain nombre

d'autres : elle ne s'impose pas, *a priori*, aux individus auxquels elle est censée bénéficier. Les Rmistes sont dans l'obligation de suivre des stages et de rendre compte d'un certain nombre d'actions au risque de perdre le bénéfice de leurs allocations (Le Yondre, 2009). Mais si les SHN doivent s'engager dans le double projet et ne le font pas, que se passe-t-il ? Sont-ils radiés des listes de SHN ? Le simple argument de l'échec ou de l'impossibilité à suivre une formation ou à passer un examen, en raison même du calendrier sportif, suffit bien souvent à les dédouaner.

V.2. Le PES entre rationalité, rationalisation et effets pervers

En instaurant les PES, le Secrétariat d'Etat aux Sports entend favoriser la performativité d'une élite restreinte. Cette mesure s'inscrit bien dans la logique de la valorisation d'un Etat et d'un système politique à travers une activité sociale qui possède des « fonctions politiques internes et externes » (Brohm, op. cit.). La mesure phare que constitue la réduction du nombre de SHN des 2/3, dans un délai certes non fixé, n'est pas sans reposer le problème du statut des SHN et de leurs revenus. Il faut se souvenir que seule la catégorie « haut niveau » (Elite, Senior, Jeune et Reconversion) bénéficie des avantages liés à ce statut. Les Espoirs et Partenaires d'entraînement ne sont pas considérés comme des SHN et leur statut ne leur octroie que des droits très limités, en dehors des aménagements de scolarité pour la catégorie Espoirs. En réduisant le nombre de SHN, l'objectif est clair : il s'agit de concentrer les moyens financiers et humains sur un nombre restreint d'athlètes pour favoriser la performance. Cet objectif est clairement perçu par tous les acteurs.

« Oui voilà... une réduction des sportifs de haut niveau, recentrer les moyens [...] on est dans une logique de beaucoup plus rationaliser les moyens accordés et les résultats... les résultats obtenus [...] » (Responsable du suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat aux Sports).

Le modèle qui se dessine est celui de la détection précoce des athlètes sur lesquels vont se concentrer les moyens. Il rompt avec le modèle traditionnel de la pyramide (la masse produisant l'élite). Deux problèmes essentiels se trouvent posés. Le premier est celui de l'acquisition et du maintien du statut de SHN. Les critères d'attribution seront, en effet, de plus en plus contraignants et les performances attendues et annoncées par les fédérations feront l'objet d'un contrôle annuel. La réduction de la liste vise clairement la catégorie « Elite » qui comprend le plus grand nombre de SHN et ceux qui bénéficient des avantages les

plus importants. A titre d'exemple sur les cinq Fédérations que nous étudions actuellement les SHN se répartissent ainsi :

Fédérations	Espoir	Jeune	Senior	Elite	Reconversion	Partenaire d'entraînement	Total
Aviron	208	75	70	21			374
Basket-ball	439	137	46		37		659
Escrime	211	71	36	25		5	348
Gymnastique	302	93	110	23	11		539
Tennis de table	241	49	38	1	1	30	360

Tableau 8 : Nombre de sportifs par catégorie et par fédération au 15/4/2009¹¹³.

Il est aisé de constater que le nombre de SHN « Elite » est déjà peu élevé. Si les moyens sont concentrés sur cette catégorie mais qu'une réduction des 2/3 est opérée, qu'advient-il des autres catégories ? De quelles aides bénéficieront-elles ? Même si l'instruction 09-028 JS du 19 février 2009 portant création du PES, insiste sur le fait, d'une part, qu'une « attention particulière sera portée à la mise en œuvre du double projet » des SHN et, d'autre part, que « le soutien apporté par l'Etat [...] portera aussi sur l'environnement favorisant leur projet, dans le cadre des PES, pour leur réussite sportive, scolaire/universitaire et professionnelle »¹¹⁴. A la question de savoir si « dans le PES le double projet fait l'objet d'une ligne de subventions spécifiques ? » le Chef du Bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la Direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports précise que :

« Les PES (encore moins le niveau "infra PES") ne sont pas financés en tant que tels, mais *via* la convention d'objectifs avec les fédérations sportives. Cette année, il s'agit de financements globalisés autour de plans d'action faisant l'objet d'un accord entre le Ministère et la Fédération. »

Autrement dit, les PES introduisent une politique d'accès au haut niveau différente, confirment l'importance du double projet, annoncent la réduction des listes mais ne donnent pas lieu à un financement spécifique, ligne par ligne, en fonction même du PES déposé.

¹¹³ Source : Bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la Direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports.

¹¹⁴ <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2009/02/pes-instruction-09-028-du-19-02-09.pdf> (Consulté le 02/08/2010).

Celui-ci se fait toujours dans le cadre de conventions d'objectifs dont l'utilisation des ressources reste à la discrétion des DTN de chaque fédération, et sans contrôle ou du moins « sanction » réelle ;

« Est-ce que cette subvention est accordée sur projet ou sur réalisation (sur projet réalisé) ?

Sur projet.

Que se passe-t-il quand les actions ne correspondent pas ou diffèrent des projets déposés (sanctions/retenues sur subventions suivantes, impossibilité d'obtenir une nouvelle ligne budgétaire) ?

On peut effectivement imaginer aller jusqu'à la réduction de la subvention l'année suivante. » (Chef du bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports).

Le second problème est celui des sportifs qui auront contribué à alimenter, par leur investissement personnel, la concurrence qu'ils introduisent ou le simple fait qu'ils étaient partenaires d'entraînement mais qu'ils n'auront pas atteint la catégorie « Elite ». Quels seront les moyens réellement mis à leur disposition pour assurer leur financement, leur formation et leur insertion professionnelle ? Est-ce que tous ces moyens seront concentrés sur la catégorie « Elite » ? Ou bien est-il envisageable que puisse s'opérer une distinction entre les SHN en nombre restreint sur lesquels seront concentrés des moyens en vue d'accroître la performance sportive et les autres qui n'appartiendront pas à cette catégorie en raison de la faiblesse de leurs résultats ou plus simplement d'une blessure et sur lesquels pourraient être concentrés des moyens en termes de formation et de reconversion ?

Le manque de précision concernant les PES, l'évolution des listes, l'attribution des moyens ne peut dans l'état, que conduire, à la précarisation d'un certain nombre d'athlètes. Les PES s'inscrivent dans une préoccupation pragmatique qui consiste à se demander comment la mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement du haut niveau peut conduire à une politique efficace et économe de l'argent public, mais néglige les « effets pervers » (Boudon, 1977) qu'elles peuvent introduire ? Des précisions manquent quant à la partition des financements et à l'attribution de moyens nouveaux à cette élite restreinte. Rien n'indique dans quelle proportion cette nouvelle répartition sera faite au bénéfice des fédérations ou des SHN. Aucune mention n'est faite d'aides nouvelles, ou d'un nouveau statut, qui pourraient être accordés à la future élite sportive. Dans l'état actuel des choses les PES constituent bien une *policy*, une politique publique comme programme d'action, dont l'unique finalité serait actuellement la rationalisation des dépenses face à un budget du Sport qui tend singulièrement à stagner.

V.3. Une rationalisation pas toujours rationnelle !

Le vote de la LOLF, promulguée le 1^{er} août 2001¹¹⁵, fournit une réponse aux insuffisances souvent dénoncées de l'ordonnance de 1959 réglant les dépenses de l'Etat en matière de performance et de transparence des dépenses publiques. Ce faisant, elle introduit une logique de contrôle budgétaire, en faisant évoluer le pilotage de l'administration vers une logique de programmes assortis d'indicateurs de performance, auquel n'échappe pas le Secrétariat d'Etat aux Sports. Le PES entre dans cette logique. En établissant des objectifs, déclinés en autant de programmes d'actions, il favorise le suivi budgétaire. Force est de constater cependant qu'il existe au mieux un certain flou dans la gestion des finances de l'Etat et au pire des affectations pour le moins contestable.

A titre d'exemple, l'insertion professionnelle des SHN doit être mesurée selon des critères comparables à ceux que l'on connaît dans les Universités, c'est-à-dire 6 mois, 18 mois et 3 ans après l'obtention du diplôme. Ainsi :

« On s'aperçoit qu'on a plutôt de bons résultats dans l'insertion [...] 6 mois après, il y en a 6 % au chômage [...] c'est plutôt pas mal [...] mais on pourrait faire mieux, il faut améliorer la qualité [...]. Donc est-ce que les choix sont atteints en termes de chiffres j'ai envie de vous dire oui mais en termes de qualité, il y a beaucoup de choses à faire » (Directeur du DOFE).

Ce qui est confirmé par d'autres acteurs travaillant sur les questions de formation et d'insertion des SHN :

« Alors nous on doit répondre à des indicateurs de performances par rapport aux contrats d'objectifs mais je dirais qu'on peut les remplir comme on les veut et puis après, l'analyse sera faite aussi comme on veut. Alors moi j'avais mis en place ici une évaluation faite déjà par l'extérieur et pas par moi... » (Manager du DOFE).

La question posée au Conseiller technique du Cabinet n'a reçu qu'une réponse évasive. Il est aisé d'en comprendre la raison : elle reformule la question de la gestion du double projet, et plus particulièrement celui de l'insertion professionnelle en défaut.

« Et concrètement vous me parlez de la LOLF et des indicateurs de performance, seulement ils ont fait disparaître l'indicateur de performance concernant l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, qu'est-ce que vous en pensez ?

Euh... (Très ennuyé) c'est... ce... ce sont des choses qui sont difficiles... ce sont des choses qui sont difficiles à exprimer... je pense hein... encore une fois il faudrait que je leur demande

¹¹⁵ Loi Organique relative aux Finances n° 2001-692 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005631294&dateTexte=20090510> (Consulté le 02/08/2010).

précisément comment ça c'est fait et pourquoi, mais... mais l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, ça dépend comment on l'évalue, on l'évalue par quelqu'un qui décroche un emploi immédiatement à l'issue de la carrière, en amont à la fin de carrière, après la carrière sportive, après combien de temps ? C'est extrêmement compliqué parce que... parce qu'entre avoir un boulot et avoir réussi une insertion professionnelle c'est pas du tout la même chose, vous êtes d'accord avec moi... »

L'insertion professionnelle constitue le maillon faible du dispositif. En effet, si l'insertion semble globalement bonne, à l'inverse ne sont ni mesurés ni analysés ce qui pourrait s'avérer être des indicateurs plus fins ou pertinents, à savoir : le type d'emploi occupé au regard des diplômes obtenus, les salaires obtenus dans ce premier emploi, l'adéquation entre formation suivie dans le cadre du double projet et emploi occupé, le rôle de l'institution dans l'insertion professionnelle des SHN, etc. Autant d'indicateurs qui confirmeraient ou invalideraient la politique menée en matière d'aide et d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle des SHN, globalement mais également par chaque Fédération, ou en fonction des sexes. Ainsi, le même Conseiller technique peinait-il à trouver une justification aux reproches faits, certes *a posteriori*, par certains SHN que leurs fédérations avaient encouragé à passer les brevets d'état :

« [...] les retours que j'ai, notamment parmi les athlètes, c'est que certains me disent : « eh bien ma Fédération me fait faire les brevets d'état comme ça j'ai un petit niveau, j'ai un niveau de diplôme et ensuite ça me permet de m'entraîner complètement mais après mon insertion professionnelle me limite à un poste d'éducateur sportif dans un club à 1200 euros et bon concrètement avec le niveau de vie que j'ai acquis grâce à mes aides persos etc.... euh je suis quasi à la rue à la fin de ma carrière... ». Alors comment vous voyez ces fédérations qui incitent les... ces athlètes à, finalement, à faire des petites formations entre guillemets pour se libérer un potentiel sportif, d'être plus dans le projet sportif que concrètement dans le projet professionnel futur ?

Oui alors... (très ennuyé)... il y a effectivement peut être un... encore aujourd'hui je vous avoue encore une fois... je ne pourrais plus... je ne pourrais plus en ayant quitté ce milieu particulier du suivi socio pro... moi j'ai une vision un peu plus... un peu plus en arrière... un peu plus généraliste aujourd'hui... euh vous dire si on continue... enfin bon le discours selon lequel les fédérations engagent les sportifs dans des formations brevet d'état me semble quand même un peu passéiste, c'est vrai, ça a été le cas mais pour moi c'est quelque chose qui est de mon point de vue, alors peut être que j'ai une vision... une vision... euh... euh... comment dirais-je... peut être plus idyllique mais très sincèrement... je vais quand même... encore... encore... je ne suis encore pas éloigné depuis si longtemps du milieu, mais j'ai pas vraiment l'impression qu'aujourd'hui avec l'ensemble des moyens qui sont consacrés, la réponse soit celle là dans la majorité des cas, qu'elle l'est parfois, simplement les motivations qui vous sont présentés par les sportifs ne sont peut être pas les mêmes que celles qui guident les fédérations à envoyer les gens vers ces formations là... Il y a aussi des gens dans les sportifs de haut niveau, un certain nombre, qui n'ont pas les capacités... parce que sur le plan... sur le plan intellectuel, ils n'en ont pas forcément les capacités... eu égard à leur passé scolaire etc. ».

Les réponses du Conseiller technique tendent à prouver que derrière le discours généralisant et bienveillant se cache en fait une parfaite « neutralité ». Le Secrétariat d'Etat soutient le

développement du double projet à travers maintes déclarations politiques et en l'inscrivant dans le PES, mais ne se donne pas réellement les moyens de faire avancer les choses. A moins, tout simplement qu'au Secrétariat d'Etat on n'imagine qu'à partir du moment où le double projet des SHN est encouragé... les fédérations le mettront automatiquement en œuvre et les athlètes y adhéreront. Ne nous y trompons pas. En ne se donnant pas les moyens de contrôle et en ne se positionnant pas en tant que pilotes du système, l'Etat laisse faire.

Peu de choses sont mesurées car beaucoup d'indicateurs contribuent à montrer que le double projet n'est finalement mené que dans un nombre restreint de fédérations. Il existe des lois mais tout le monde s'accorde à fermer les yeux sur la manière dont elles sont « interprétées » et détournées. Alors que dans l'esprit de la LOLF, toute évaluation doit conduire à modifier la politique engagée et les programmes d'actions mis en œuvre au bénéfice d'une meilleure efficacité et efficience, les indicateurs ne sont pas obligatoirement suivis de mesures concrètes :

« C'est l'évaluation à la française de l'administration, je dirais, c'est-à-dire qu'on fait une évaluation pour se rassurer et après on ne sait pas ce qu'on en fait » (Manager du DOFE).

Propos en partie confirmés par le Chef du bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la Direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports, dans une citation précédemment utilisée qui, à la question de savoir ce qui se passe lorsque les actions ne correspondent pas ou diffèrent des projets déposés, répondait :

« On peut effectivement imaginer aller jusqu'à la réduction de la subvention l'année suivante. » (Chef du Bureau du Sport de Haut Niveau des Filières et des Etablissements Nationaux à la direction des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports).

Le contrôle existe mais n'est pas toujours suivi d'effets. D'autres indicateurs ont disparu ou ont vu leurs libellés transformés. Ainsi le rapport Carrez de 2007¹¹⁶ dénonce-t-il un certain nombre de dysfonctionnements ou de transformations de libellés qui altèrent la lisibilité des programmes d'actions engagés :

« De nombreux indicateurs de performances, examinés plus loin dans le détail, présentent des faiblesses : manque de pertinence, difficultés de chiffrage, d'interprétation... Toutefois, une large partie des crédits de la mission porte sur des dépenses d'intervention ; l'évaluation de la pertinence des nombreuses subventions versées aux diverses associations et fédérations sportives reste

¹¹⁶ Rapport fait au nom de la Commission des Finances, de l'Economie Générale et du Plan sur le projet de loi de Finances pour 2008 (n° 189), annexe n° 43, Sport, Jeunesse et Vie associative déposé le 11 octobre 2007 par M. Gilles Carrez député. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2008/b0276-a43.asp> (Consulté le 02/08/2010).

délicate. Un sérieux effort d'amélioration des indicateurs de performance devra être consenti dans ce domaine » (ibid. 7).

« Ainsi, le nombre d'objectifs passe de six à sept, avec pour l'un d'entre eux une modification du libellé (objectif 6) [...] : l'objectif n° 6 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers, (son intitulé était en 2007 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et contribuer à l'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau). On peut regretter la suppression de cette mention puisque c'est là une des missions essentielles du Ministère » (Ibid. 27).

Cette dernière critique amène deux commentaires. Le premier est celui de la disparition d'un des indicateurs clés qui doit valider l'efficacité du double projet, à savoir : insérer professionnellement. Cet indicateur est abandonné car il posait un certain nombre de difficultés évoquées plus haut. De surcroît, il venait également compléter une évaluation qui existe au sein du Ministère, consistant en un suivi longitudinal du devenir professionnel des anciens SHN, mais qui n'est pas rendue publique, probablement, en raison des problèmes sociaux qu'elle révèle. Le second commentaire concerne, comme l'indique le rapport Carrez celui de la disparition de l'évaluation « d'une des missions essentielles du Ministère ». C'est également une des missions dévolues, aujourd'hui, au DOFE qu'il ne remplit pas. Volonté politique maintes fois réaffirmée, actions mises en œuvre sur le terrain, financement attribué à ces actions sans mesure d'efficacité en aval. Si la politique, au plan de ses finalités, est pertinente, son suivi l'est moins. Reste que l'évaluation n'est pas seulement quantitative et ne se réduit pas, fort heureusement et *a contrario* de ce que beaucoup croient, en la fabrication, la lecture et l'analyse d'indicateurs de performances ou de réalisations. « Evaluer une politique : c'est d'abord la questionner » (Perret, 2001, 9). Ce sont donc moins les chiffres qu'il faut observer, que la politique mise en œuvre pour favoriser le projet de vie des SHN, les finalités poursuivies, l'adéquation entre fins et moyens, les problèmes posés aux SHN ou rencontrés par les différentes autorités en charge de la reconversion, les effets pervers induits par les actions...

Mais cette politique est-elle si pertinente ? Cette volonté réaffirmée d'accompagner les SHN dans leur double projet se traduit-elle par un financement à la hauteur des déclarations politiques et des attentes des bénéficiaires ? La réponse est négative, car le budget des Sports ne correspond pas obligatoirement aux priorités officiellement affichées. Ainsi :

« Depuis la loi du 15 décembre 2004 portant diverses dispositions relatives au Sport professionnel, l'État s'est engagé, au moyen d'exonérations de charges sociales, à favoriser le maintien de grands joueurs français et étrangers sur le territoire français, et leur présence dans les championnats nationaux, composante clé de l'attractivité globale des championnats professionnels. [...] Le nombre de sportifs bénéficiant du dispositif est estimé à 1 172 (639 en Football, 136 en Basket et

397 en Rugby). [...] Cette contribution représente 21 % des crédits budgétaires affectés au sport de haut niveau. Alors que le PAP 2007 donnait quelques explications sur son utilisation, le PAP 2008 est muet sur ce point » (Carrez, op. cit. 39).

Même si, comme le reconnaît la Manager du DOFE , « ce n'est pas l'argent qui manque mais une vision d'ensemble des partenaires », force est de constater qu'en 2007 le soutien à l'insertion des SHN a été financé seulement à hauteur de 5 millions d'euros alors que dans le même temps 32 millions d'euros étaient affectés au financement du coût de la compensation des exonérations de charges sociales accordées au titre de la rémunération du DIC¹¹⁷ des sportifs professionnels (Carrez, op. cit. 39) et 8,8 millions d'euros au concessionnaire du Stade de France conformément au contrat de concession et compte tenu de l'absence d'un club de Football résident (Ibid. 25). Si le double projet est bien une des priorités du Ministère, comment expliquer que celle-ci ne soit pas prise en compte en termes de financement ? A moins tout simplement qu'il ne s'agisse d'effets d'annonces au même titre que la loi avortée sur la retraite des SHN ? Cette analyse critique de la pertinence des politiques publiques amène inexorablement à interroger la cohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens mis en œuvre ainsi que leur efficacité.

VI. De la cohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens

Parler de cohérence revient d'abord à se questionner sur la concordance des objectifs poursuivis par les différents acteurs. Les déclarations politiques, les textes édictés, et les mesures mises en œuvre en faveur du double projet des SHN laissent en effet supposer que tous les acteurs poursuivent le même objectif : favoriser la formation des SHN et leur insertion professionnelle malgré les contraintes liées au sport de haut niveau.

VI.1. Un système complexe

Aux bonnes intentions politiques se substitue de fait la réalité de la gestion politique du sport de haut niveau. L'obtention de médailles prime sur la question de la reconversion des athlètes. Les signatures des PES le montrent : le financement du sport de haut niveau se fera en fonction des résultats sportifs et non sur un équilibre entre résultats sportifs et formation/insertion des SHN. L'absence d'indicateurs relatifs à la conduite du double projet

¹¹⁷ Le Droit à l'Image Collective, supprimé par l'Assemblée Nationale le 21/12/2009 a fait l'objet d'une prorogation, par le Sénat, lors du vote du budget de la Sécurité Sociale jusqu'au 30/06/2010.

des SHN, le fait de considérer l'obtention des brevets d'état comme étant une formation comme une autre, au même titre qu'un diplôme universitaire ou d'une Grande Ecole, l'absence d'indicateurs de performance quant au niveau qualitatif d'insertion professionnelle des SHN montrent le décalage entre discours et réalité.

Quatre acteurs se distinguent :

- **Les hommes politiques qui définissent les grandes orientations.** Le discours politique met tout d'abord en scène, quelles que soient les appartenances politiques, des valeurs humanistes qui visent à prendre en compte et aider les sportifs qui participent à valoriser l'image d'une France qui gagne : la retraite, le double projet, l'insertion professionnelle, etc. Ce discours aborde des sujets que nul ne peut contester, car le sportif est d'abord le « champion magnifié » (Duret, 1993, 13 et passim) et médiatisé des temps modernes, le repère identificateur et socialisant des jeunes. Les discours tenus n'entraînent généralement aucune dialectique politique et suscitent l'adhésion. Le discours politique met aussi en exergue ce que Becker (1963) a largement contribué à expliciter, en d'autres domaines, à savoir le fonctionnement de « campagnes périodiques » qui n'ont d'autre but que de rassurer la population sur la capacité des décideurs politiques à réguler les dysfonctionnements sociaux. Les problèmes d'insertion professionnelle des athlètes, les abus financiers dont ils peuvent être les victimes, la précarisation de certains sportifs sont dénoncés et font ainsi l'objet de propositions de régulation.
- **Les acteurs institutionnels qui doivent traduire les discours en actes.** Beaucoup d'annonces ont été concrétisées à travers des mesures novatrices. Les CIP en sont une parmi d'autres. D'autres sont abandonnées car les décideurs et les hommes qui les accompagnent changent au gré des remaniements ministériels. C'est la continuité des projets qui pose problème tout autant que le manque de moyens affectés à leur conduite. Ce problème a été abordé précédemment en dénonçant la faiblesse du budget alloué au double projet. Singulièrement cela ne remet nullement en cause l'investissement des personnels du Secrétariat d'Etat aux Sports ou de l'INSEP, qui interviennent dans le cadre du suivi socioprofessionnel des SHN et peuvent être, au vu des entretiens réalisés, qualifiés « d'acteurs engagés » au service du double projet des athlètes. C'est moins leur engagement qui est mis en cause que la non prise en compte

des difficultés qu'ils rencontrent et des dysfonctionnements qu'ils observent par leurs hiérarchies ou par les fédérations.

- **Les fédérations en charge de la gestion des SHN.** Les textes les obligent à désigner un cadre référent du suivi socioprofessionnel, interlocuteur privilégié et relais des personnels du Secrétariat d'Etat. Il est évident que nombre de fédérations tiennent un double discours. Officiellement, toutes sont d'accord pour mettre en œuvre le double projet et favoriser l'insertion professionnelle des SHN. Une lecture sommaire du tableau 4 page 67 pourrait laisser croire qu'en Aviron et en Escrime, aucun athlète ne bénéficie d'aide en la matière puisque aucune inscription sur la liste « Reconversion » n'apparaît. Il n'en est rien. Au vu des formations suivies et des diplômes obtenus par les sportifs de ces deux Fédérations, elles insistent, bien au contraire, sur le double projet. La quasi-totalité des athlètes effectue une formation et bénéficie d'une insertion professionnelle durant leur carrière sportive. Plus préoccupante est la situation du Tennis de Table qui favorise le mono projet et qui, dans le même temps, ne voit qu'un seul athlète inscrit sur la liste « Reconversion ». S'ils n'ont pas suivi de réelle formation durant leur carrière sportive, comment interpréter cette absence ? De fait, la plupart des fédérations, face à la concurrence mondiale, favorisent le mono projet. Leur politique n'est pas remise en cause par le Ministère puisque si le suivi socioprofessionnel des SHN est mesuré, aucune sanction n'existe en la matière. Seuls les résultats sportifs font l'objet d'une évaluation formelle.
- **Les SHN eux-mêmes confrontés à leur vocation.** Tout concourt à « décourager » les SHN de mener à bien le double projet : contraintes temporelles liées aux nombre d'entraînements quotidiens, problèmes pour se rendre sur des formations en-dehors de l'INSEP en raison des difficultés de déplacements en région parisienne, fatigue, absences répétées en raison des stages et des compétitions, argent gagné et qui permet de vivre confortablement. Mais ont-ils besoin d'être découragés ? Le sport de haut niveau confine les SHN dans un « entre soi » valorisant et protecteur qui n'engage pas à dépasser la simple poursuite de leur vocation à devenir un champion hors normes. Rien n'empêche, *a priori*, les athlètes de haut niveau de préparer leur conversion, d'aller chercher des renseignements, de constituer des dossiers, de s'inscrire à des formations spécifiques, en-dehors même de celles proposées par leur Fédération. Les cultures sportives semblent influencer les SHN au point qu'ils adhèrent tous, ou presque, selon les fédérations soit au mono projet soit au double projet. Influence du groupe de

pairs, contraintes sportives, culture fédérale, organisation spécifiquement mise en œuvre ou non contribuent à l'adhésion ou au délaissement, pour ne pas dire au rejet, du double projet.

Ces quatre acteurs ne sont pas distincts et constituent bien un système dans lequel se construisent et se jouent des relations de pouvoir, c'est-à-dire des relations instrumentales qui, pour être réciproques, n'en restent pas moins asymétriques et qui prennent corps dans « la marge dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est à dire dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande » (Crozier et Friedberg, op. cit. 69-70).

VI.2. Un système dérégulé que certains acteurs tentent de réguler !

Que le système soit dérégulé, ou sans régulation centrale, n'empêche cependant pas les acteurs fortement impliqués dans le suivi socioprofessionnel des SHN de tenter de développer des stratégies, d'en élaborer de nouvelles afin d'améliorer le système au seul profit des athlètes. Il y a ici des « acteurs stratèges » qui utilisent leur « marge de liberté » (Crozier et Friedberg, op. cit. 230 et passim) pour élaborer de nouvelles stratégies.

Un premier constat, cependant, fait par les athlètes et les personnes en charge du suivi socioprofessionnel sur l'INSEP : trop souvent le choix des formations est fait par défaut en raison des contraintes imposées par la pratique du sport de haut niveau. L'exemple le plus évident est celui de la préparation des brevets d'état ou encore du BTS Action commerciale. Les formations servent autant d'alibis que de pis-aller face aux problèmes posés aux SHN pour suivre une formation normale. Ce point de vue, partagé par toutes les personnes fortement investies dans le devenir des SHN, amène à penser les parcours de formation différemment. Au plan conceptuel les principes restent généraux, ils définissent les grandes lignes et les possibles ; globalisant, ils s'adressent *a priori* à tous les SHN, mais ne dissocient pas assez les différentes étapes du suivi socioprofessionnel en s'intéressant essentiellement à un point : la formation, professionnelle ou universitaire, que peuvent, ou devraient, suivre les SHN. Pour mettre en cohérence les objectifs, les dispositifs et s'accorder sur les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, quatre étapes devraient être prises en compte :

- ✚ la définition d'un vrai projet professionnel avec chacun des SHN, ce qui revient à anticiper les problèmes,
- ✚ la nécessité d'individualiser les parcours en fonction des desiderata mais également des évolutions de la carrière sportive de chacun,
- ✚ l'obligation d'adapter et de trouver des réponses en fonction des problèmes rencontrés,
- ✚ la sériation du processus de suivi socioprofessionnel, en différentes actions, allant de la réflexion constitutive d'un projet personnel à... l'insertion professionnelle

VI.2.1. Anticiper et définir un projet professionnel

Anticiper et définir un vrai projet professionnel devraient, *a priori*, être fait avec chacun des entrants dans les structures de haut niveau, que ce soit à l'INSEP ou dans les structures déconcentrées en région. Pour la majorité des SHN, définir un projet revient d'abord à tenter de les persuader du bien fondé de la démarche :

« Le sportif doit réfléchir à son projet professionnel qu'il va conduire après ou pendant sa carrière sportive parce que je voudrais qu'on se mette d'accord, c'est qu'il y a des sports où il n'y a pas d'économie et qu'il est nécessaire et incontournable, qu'ils fassent, d'une part, leur carrière sportive de haut niveau mais, d'autre part, qu'ils fassent des études [...] Eux ils viennent pour le sport, ils rentrent à l'INSEP pour le sport [...] on fait un gros travail là-dessus sur le plan intellectuel [...] je commence à leur expliquer que le projet de vie c'est se projeter à 5 ans [...] tu vas en formation parce que demain il faudra que tu travailles quoi ! Mais l'objectif final... la réussite quoi... c'est que le sportif puisse faire le métier qu'il désire vraiment » (Directeur du DOFE).

Si l'objectif poursuivi devrait bien chaque fois consister à respecter les objectifs professionnels des SHN, ceux-ci restent néanmoins soumis à la faisabilité du projet au regard des contraintes du haut niveau :

« On ne rejette pas un projet d'un SHN en disant non on ne sait pas faire, il n'y a pas ça à l'INSEP, il n'y a pas ça dans telle fac, non ton projet par exemple c'est d'être paysagiste, ok on va travailler sur... on va faire une étude faisabilité... On travaille au cas par cas et notre intérêt est que le sportif y trouve son compte par rapport au projet qu'il veut développer » (Manager du DOFE).

VI.2.2. Individualiser les parcours

Les limites des projets sont d'abord celles de l'hyper individualisation des parcours contraints par la carrière sportive, l'organisation du système fédéral en matière d'entraînement, le calendrier des compétitions ou des stages, l'existence de formations réalisables en fonction

des volumes horaires. Elles tiennent aussi dans la difficulté à satisfaire ceux qui n'ont anticipé aucun projet, qui n'ont suivi aucune formation et qui se retrouvent en situation délicate suite à une blessure ou un manque de résultats sportifs. Individualiser les parcours ne revient donc pas seulement à individualiser les projets mais également à les programmer en fonction de la carrière sportive, même si l'objectif reste, si possible, l'insertion professionnelle durant la carrière sportive :

« Ce qu'il faudrait c'est arriver à les insérer pendant leur carrière » (Responsable du suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat).

« Pour nous l'insertion elle est soit en cours de carrière, soit après la carrière, l'idéal serait pendant, je dirais que tout dépend déjà, un, des sportifs eux-mêmes, s'il est capable de s'engager ou de ne pas s'engager... euh de sa sérénité par rapport à tout ça et deux... ben de la discipline en elle-même, avec les contraintes de la discipline... » (Manager du DOFE).

C'est à ce niveau où le manque d'interaction et de coopération entre SHN, intervenants sur le suivi socioprofessionnel et cadres fédéraux pose problème. C'est l'identification des contraintes et la négociation au cas par cas, tant avec les cadres fédéraux qu'avec les responsables des formations qui permettraient de construire réellement un double projet viable à long terme. Aujourd'hui ce triptyque et cette relation n'existent pratiquement jamais mais, ne sont pas non plus imposés dans les différents textes qui encadrent ou promeuvent le double projet.

VI.2.3. Adapter/trouver des réponses en fonction des problèmes rencontrés

Les problèmes rencontrés par les SHN, dans la mesure où ils souhaitent réellement s'investir dans le double projet, sont nombreux. Le système repose en fait sur l'investissement personnel tant des athlètes que des cadres :

« Euh je pense que la force du service c'est qu'on a des... formateurs qui sont passionnés qui ont envie de bien faire, qui ont envie de la réussite des sportifs, leur réussite sociale [...] et qui connaissent le milieu, qui soutiennent les sportifs qui connaissent bien la dureté du travail des sportifs et qui s'adaptent » (Directeur du DOFE).

De fait la réussite du double projet tient aujourd'hui dans l'investissement des cadres et dans leur adaptation aux difficultés rencontrées. Dans les fédérations investies, et qui sont le plus engagées dans le double projet (Aviron, Escrime), *a contrario* des fédérations de Basket-ball, de Gymnastique ou de Tennis de table, des rendez-vous réguliers ont lieu entre les cadres

référents de la Fédération et les SHN. Il s'agit de faire le point sur les objectifs, les problèmes rencontrés, les échéances sportives ou en matière de formation à venir. Mais lorsque la DTN adjoint de l'Aviron évoque l'organisation d'examens à l'étranger dans des Consulats, si on peut mesurer son engagement et celui de la Fédération en matière de suivi des athlètes, manifestement aussi, ce qui est réalisé ici relève du « bricolage ». Le mot n'est pas péjoratif, car l'investissement du Cadre référent est total et en adéquation complète avec le Projet fédéral de faciliter le double projet de ses athlètes. C'est du bricolage, en ce sens où rien n'est prévu, au niveau du Secrétariat d'Etat, aucun cadre légal ou réglementaire ne prévoit réellement l'aménagement de la scolarité et des examens des SHN. Ceux-ci sont considérés au même titre que les dispensés d'assiduité habituels, c'est-à-dire les personnes travaillant mais qui peuvent, à date précise, se libérer pour passer leurs examens. Les contraintes des SHN sont toutes autres et fluctuantes au gré des saisons, des résultats et des compétitions. La faisabilité du double projet tient donc bien davantage à une volonté personnelle des SHN et à un engagement sans faille des cadres référents et des cadres en charge du suivi socioprofessionnel qu'à un projet réfléchi, construit et balisé en fonction des spécificités du sport de haut niveau. Philosophiquement tout est prévu ou presque, sauf l'essentiel : le cadre de fonctionnement et les moyens adéquats pour le mettre en œuvre.

VI.2.4. Sérier le processus de suivi socioprofessionnel

En interrogeant les différents acteurs du suivi socioprofessionnel, force est de constater leur regret de voir les discours se concentrer pour l'essentiel sur l'entrée en formation des SHN. Pour des raisons évaluatives, il est important que tous les SHN soient en formation ou bénéficient d'un statut en dehors de celui de haut niveau : contrat d'athlète professionnel, CIP, emploi, étudiants. Cette simple ventilation suffit à affirmer que les SHN bénéficient d'un accompagnement important. C'est négliger le fait que certains SHN font des formations par défaut, que d'autres sont inscrits dans des formations où ils ne se rendent jamais, que certaines fédérations ne signent aucune CIP... Le Secrétariat d'Etat en est conscient.

« [...]il y a un certain nombre de sportifs qui ont choisi des formations plus par rapport à...comment dirais-je...à la...à la capacité de concilier les deux projet que par rapport à un vrai projet de vie...et ceux là parfois se rendent compte qu'à l'issue de leur carrière sportive, leur diplôme en poche, leur formation en poche ou même un métier...un métier en avenir on va dire que finalement...que finalement le projet qu'ils avaient imaginé, qu'ils ont pris entre guillemets par dépit, par souci peut être de privilégier la carrière sportive, n'était pas forcément conforme à leur véritable aspiration » (Conseiller technique chargé du sport de haut niveau).

Finalement, en globalisant le processus, il est facile de dissimuler les défauts de fonctionnement. Pour les acteurs du suivi socioprofessionnel, il est fondamental d'identifier chacune des étapes constitutives d'un processus d'accompagnement qui doit conduire à un objectif, un seul, l'insertion professionnelle des SHN. Ce processus devrait être clairement sérié à travers un certain nombre de passages obligés et d'étapes : l'accueil des SHN, la définition d'un vrai projet professionnel, l'organisation individualisée d'un parcours de formation, des processus d'accompagnement et de soutien, la multiplication des CIP, une formation continue pour ceux qui passent leur diplôme tôt et qui poursuivent leur carrière longtemps, exposant leurs diplômes à devenir obsolètes-nous y reviendrons-, la mise en évidence des compétences acquises en formation mais également en tant qu'athlètes, la construction de plateformes d'insertion professionnelles, etc. Autant d'étapes qui devraient être évaluées, faire l'objet d'un financement précis, de mesures d'accompagnement ou de « corrections » en fonction des problèmes rencontrés.

Singulièrement, alors que cela semble très difficile à mettre en œuvre pour les SHN, d'autres secteurs ont structuré le processus de reconversion de leurs personnels. L'Armée française le pratique régulièrement pour ses personnels civils et militaires, quels que soient leurs grades, fonctions et anciennetés. Le passage à une Armée de métier a en effet introduit une contractualisation des personnels qui souhaitent, ou non, à l'issue d'une ou plusieurs périodes, quitter l'Armée et se reconvertir. Ainsi, chaque Région militaire met-elle en œuvre un dispositif spécialisé à l'intention de ses personnels civils et militaires.

« [...] à la base, tout le monde peut prétendre à travailler sur un projet professionnel donc quel que soit le temps qu'il ait passé chez nous et tout le monde peut prétendre à avoir une session technique de recherche d'emploi et donc apprendre à faire un CV...d'accord...mais à partir du moment où ils ont fait...ça c'est vraiment le minimum...l'orientation, une session technique de recherche d'emploi...bon apprendre à faire un CV...répondre à...faire des candidatures spontanées ou autres choses...simulation d'entretien etc. et ils peuvent également avoir la possibilité de...comment...d'avoir une aide au placement derrière ça et ça c'est pour toute catégorie de personnel... maintenant ceux qui ont fait effectivement au moins 4 ans de service effectif dans les armées peuvent prétendre eux à une...soit à un accompagnement en vers l'entreprise ou soit à une aide à une information s'ils ont besoin pour réaliser leur projet professionnel, d'obtenir une formation diplômante, qualifiante » (Responsable de la cellule reconversion quartier Foch à Rennes)

L'accompagnement des militaires s'avère très structuré et la problématique de la reconversion des militaires est proche de celle des sportifs de haut niveau. Les différentes étapes de la

reconversion sont balisées, et le personnel construit et développe un projet professionnel avec la cellule reconversion sur une période pouvant aller jusqu'à deux années.

« [...] on a ce qu'on appelle des périodes d'adaptation en entreprise dont on peut placer le militaire si on considère qu'il a déjà des acquis transposables pour aller dans le secteur privé, on peut le mettre à la disposition de l'entreprise pendant une durée qui peut aller de...je dirais de 4 à 6 mois mais toujours rémunérer par la Défense, c'est une période d'adaptation à l'entreprise donc il est mis gratuitement à la disposition de l'entreprise [...]avant qu'ils partent 18 mois à 2 ans avant qu'ils ne quittent l'institution, ils vont recevoir de nouveau une information collective alors là plus pointue parce que là ils sont plus précis parce que 18 mois à 2 ans avant le départ c'est ce qu'on estime le délai nécessaire pour faire une bonne démarche de reconversion complète avec la phase d'orientation, la phase de technique de recherche d'emploi, élaboration du projet etc. »
(Responsable de la cellule reconversion quartier Foch à Rennes)

Alors que le milieu sportif fonctionne dans un entre-soi sclérosant, les divers intervenants appartenant directement ou indirectement au Secrétariat d'Etat aux Sports, souvent eux-mêmes anciens SHN, l'Armée n'hésite pas à faire appel à des organismes extérieurs comme l'APEC¹¹⁸ ou à des Consultants spécialisés dans le recrutement des cadres ou de personnels spécialisés.

VI.3. De l'incohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens

Est-il nécessaire d'aller plus loin pour discuter de l'incohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens ? Il existe en effet un écart considérable entre la volonté politique affichée et maintes fois répétée et les moyens mis en œuvre pour faciliter la réalisation du double projet sur le terrain. Le Secrétariat d'Etat devrait prendre en compte l'ensemble des difficultés pour construire un réel dispositif d'accompagnement, même si, *a priori*, un certain nombre de SHN « s'en sortent » correctement. Cette politique a-t-elle une quelconque efficacité ?

VI.3.1. La conduite du double projet en question

Deux domaines permettent de discuter de l'efficacité des actions mises en œuvre : les problèmes posés par la conduite du double projet et les dispositifs manquants ou inappropriés. Si aux plans moral et philosophique le bien-fondé du double projet ne devrait pas se poser, confirmant en cela la volonté politique, *a priori* clairement affichée en la matière, la question de sa mise en œuvre, temporelle et organisationnelle, n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

¹¹⁸ Association Pour l'Emploi des Cadres <http://www.apec.fr/Accueil/ApecIndexAccueil.jsp> (Consulté le 03/08/2010).

Le premier est bien évidemment celui du moment de sa réalisation durant la carrière sportive. La typologie proposée par Bouchetal et *al.* (op. cit.), définit quatre grands modèles d'actions :

- ✚ Les modèles à carrière courte, comme la Gymnastique, dans lesquels formation et insertion professionnelle succèdent immédiatement la carrière sportive, sans empiéter sur celle-ci mais, également, en respectant « relativement », sans trop de retard, la logique de formation d'un individu non SHN.
- ✚ Les modèles à conciliation comme l'Escrime et l'Aviron, où la formation se fait conjointement à la carrière sportive par un aménagement approprié des temps, rythmes et formes d'entraînement. Là encore les SHN ne souffrent pas de retard important dans l'obtention de diplômes. A l'inverse, l'insertion professionnelle ne se fait pas obligatoirement immédiatement, sauf si l'athlète bénéficie d'un travail durant sa carrière sportive lui permettant de concilier les deux ou bien se trouve en CIP. La carrière est souvent relativement longue dans ces sports. Il n'est pas anormal de voir, par exemple, des escrimeurs à haut niveau ayant plus de 30 ans.
- ✚ Les modèles professionnels. Les études sont interrompues en raison même du contrat de travail qui lie les SHN aux structures qui les emploient. La reprise des études se fait le plus souvent après la carrière sportive qui se termine, généralement entre 30 et 35 ans. Deux possibilités s'offrent alors aux sportifs. Ou bien ils ont gagné suffisamment d'argent pour vivre de leurs « rentes », cette remarque n'est valable que pour les hommes, ou bien ils se retrouvent dans l'obligation, comme c'est le plus souvent le cas en Basket-ball, de s'engager dans une formation après leur carrière. Leur insertion professionnelle se trouve de fait retardée et ils se retrouvent en concurrence sur le marché de l'emploi avec des diplômés plus jeunes.
- ✚ Les modèles pseudo professionnels comme le Tennis de Table qui offrent toutes les contraintes du sport professionnel, permettent de gagner suffisamment d'argent pour bien vivre au quotidien durant la carrière sportive mais pas assez pour ne pas travailler après. Ils sont dans la même situation que le modèle précédent.

Dans la description de ces quatre modèles se lit l'intégralité des problèmes liés à la conduite du double projet. Tout d'abord, celui du choix : à partir de quel moment entrer en formation ? Puis de sa faisabilité au regard des contraintes posées par l'organisation du sport auquel on

appartient ou de son statut de salarié du club sportif. Certes les SHN, quels qu'ils soient y compris ceux des deux derniers modèles, pourraient, comme les salariés de toute entreprise suivre des cours du soir, être inscrits en non assidus, etc. Limiter l'analyse à ces questions revient en fait à nier la charge de fatigue liée aux entraînements et aux compétitions, aux rencontres sportives qui entourent l'entraînement, aux soins que nécessite la pratique régulière d'un sport à très haut niveau. Le Dr François Bellocq qui a été notre médecin répétait souvent, pour justifier le rééquilibrage hormonal qu'il prônait : « Le problème c'est qu'un SHN est un homme ordinaire à qui on demande des choses extraordinaires ». Si dans l'absolu tout est possible, dans la réalité, la faisabilité est plus incertaine, à moins comme vu précédemment, que tout soit pensé pour l'athlète et de son projet et en fonction d'eux.

Le deuxième problème est celui de la validité des diplômes, car même si l'athlète, appartenant à l'un ou l'autre des modèles, suit une formation et obtient un diplôme de qualité durant sa carrière sportive sans s'insérer professionnellement immédiatement, sous une forme ou une autre, son diplôme, ses connaissances, ses aptitudes au travail sont obsolètes au bout de quelques années. Il manque dans ce dispositif deux éléments essentiels : une insertion professionnelle immédiate ou, à défaut, un système de formation continue, comprenant une remise à niveau, des stages, l'obtention de diplômes complémentaires qui pourraient permettre aux SHN de ne pas se retrouver entre 30 et 40 ans avec des diplômes « anciens » sans avoir aucune expérience professionnelle. Si un certain nombre de fédérations font, aujourd'hui, l'effort de s'investir davantage dans le double projet, elles observent néanmoins les problèmes d'insertion professionnelle auxquels sont confrontés leurs athlètes. Ces problèmes ne sont pas seulement liés au marché de l'emploi. La renommée sportive ne suffit pas toujours à compenser l'actualisation des diplômes tout autant que le manque d'expérience professionnelle.

Le troisième est un effet pervers tout à la fois des modèles sportifs décrits précédemment et de la volonté politique affichée en matière de double projet. Beaucoup de fédérations sont contre le double projet. Elles arguent souvent du fait que la concurrence mondiale est telle que celui-ci ne peut conduire qu'à l'échec sportif. Elles ne l'affichent pas ouvertement. Mais la quantité de CIP signées par certaines fédérations montre bien que quelques unes d'entre elles n'engagent pas réellement leurs athlètes dans cette voie. Pour ne pas être en porte à faux, les SHN sont inscrits dans des filières professionnalisantes comme la préparation aux brevets d'état mais qui ne débouchent pas sur un emploi, qui plus est, un emploi valorisant ou d'un niveau élevé, à moins d'obtenir le Professorat de Sport plus tard et de devenir Cadre fédéral

(CTR¹¹⁹ ou Entraîneur National). En raison des contraintes temporelles, une grande part des athlètes choisissent ce type de formation, voire le BTS Action commerciale dispensé, en partie, à l'INSEP. Ces formations ne sont bien souvent que des « occupationnels » et confinent les SHN à un type d'emploi relativement restreint en nombre et en niveau de rémunération dans le futur. Pour le directeur du DOFE, il convient de changer cette façon d'aborder les choses :

« Ma priorité c'est de changer les mentalités. Quand on est à l'INSEP on pense que le SHN va être entraîneur ou prof d'EPS, donc ma priorité, elle est de dire le sportif de haut niveau peut faire autre chose, sans que ce soit dégradant d'être entraîneur ou prof d'EPS, il peut faire autre chose donc je souhaite diversifier les parcours ».

Multiplier les parcours de formation et tenir compte du projet professionnel ont pour corollaire d'augmenter les contraintes imposées aux filières d'accès au haut niveau car, dans ce cas, l'organisation temporelle n'est plus structurée autour de l'activité mais en fonction des disponibilités de l'athlète. C'est une rupture totale dans la conception de l'entraînement et de la gestion des SHN : Ils se retrouveraient, dans cette perspective, réellement au cœur du projet alors qu'aujourd'hui ces athlètes sont, dans la majorité des cas, soumis à un système productiviste qui tend à les pressurer sans qu'ils s'en rendent compte durant leur carrière sportive. Ce n'est en effet bien souvent qu'après leur trajectoire sportive, et face aux difficultés d'insertion professionnelle rencontrées, que les SHN prennent conscience des choix effectués sans toujours s'en être rendu compte auparavant :

« J'ai bac plus 0. [...] Je revois mes anciens amis. Ils ont tous des supers boulots. Ils ont des Masters. Avant ils trouvaient que j'avais de la chance avec le Ping mais maintenant je trouve que c'est eux qui ont de la chance. C'est dommage d'arrêter les études car je suis dans la galère maintenant. [...] Si tu perces, tu perces mais il faut continuer les études pour plus tard. [...] J'ai mis un peu d'argent de côté. J'ai vendu mon appart. Je ne suis pas à la rue mais je me lâche pas » (TT6G).

Ne nous y trompons cependant pas, bien souvent, les SHN se complaisent dans cet *entre soi* qu'offre le sport de haut niveau, milieu tout à la fois sclérosant mais éminemment protecteur et valorisant pour ceux qui réussissent ou sont en phase de progression. Protégés, valorisés, accompagnés, choyés et hébergés dans des hôtels de luxe, voyageant à travers le monde, les SHN n'ont bien souvent ni la conscience de la réalité quotidienne d'un individu ordinaire ni celle de la complexité sociale. Il y a quelque part perte de sens et de valeurs au point que les

¹¹⁹ Conseiller Technique Régional.

difficultés rencontrées pour se former et s'insérer ou, plus simplement, l'obligation d'accepter d'entamer une démarche de formation s'avèrent pénibles :

« En revanche il y a d'autres fédérations où on peut gagner de l'argent mais c'est toujours difficile à un moment donné d'enclencher [...] le sportif il est dans une situation de confort, le Tennis de Table c'est clair, nous... on a du mal à travailler avec les pongistes actuellement [...] ils sont dans une telle situation de confort en tant que salariés, ils gagnent même plus que nous... à la limite leur faire comprendre que s'ils ne travaillent pas à l'heure actuelle pour une formation qu'est-ce qu'ils feront plus tard ? » (Manager du DOFE).

En matière de double projet, il manque cependant une évaluation essentielle qui pourrait peut-être permettre sa facilitation et une meilleure prise en compte de la part des instances fédérales : le bien être des SHN. Cela a déjà été souligné, aucune étude ne prouve la relation existant entre l'augmentation de la charge d'entraînement, passé un certain seuil qu'il conviendrait de déterminer, et l'augmentation de la performance. Dans son livre racontant sa descente aux enfers, Patrick Béon (2009), ancien cycliste professionnel, évoque ainsi l'équilibre et la sécurité que lui aurait apporté le fait d'avoir une formation et de posséder des diplômes et qui l'aurait aidé, selon lui, à ne pas avoir peur du lendemain et peut-être à ne pas recourir au dopage. Pour lui, se doper était une manière d'assurer illusoirement son avenir financier en augmentant ses performances. Un athlète « plus équilibré », pensant à autre chose, sortant du cadre restreint de la formation est peut-être tout simplement un athlète potentiellement plus performant ?

VI.3.2. Les dispositifs manquants ou inappropriés

VI.3.2.1. Les CIP

En dehors du contexte qui peut poser problème, un certain nombre de dispositifs s'avèrent manquants ou inappropriés ou du moins mériteraient d'être complétés et actualisés en fonction des difficultés inventoriées par les acteurs de la formation ou du suivi socioprofessionnel.

Alors que les CIP, constituent, *a priori*, une voie intéressante de formation et d'insertion professionnelle pour les SHN, et l'un des dispositifs phare du MSS en matière de double projet, leur efficacité reste cependant limitée.

Le principe est en lui-même bien réfléchi. Il s'agit d'emplois aidés par l'Etat qui offrent une modularité horaire, l'athlète consacrant 50 % de son temps à l'entreprise, sur l'année. Si le principe est positif, car il offre entre autres une expérience professionnelle, une qualification et un premier emploi aux SHN, son fonctionnement n'est cependant pas sans poser des problèmes tant aux entreprises qu'aux SHN eux-mêmes. Pour les entreprises, les SHN ne sont pas des salariés comme les autres. Il n'est pas possible, en raison même de la modularité des emplois du temps, et ce quelles que soient leurs compétences, de leur confier des tâches sur le moyen ou long terme. N'est-ce pas les mêmes questions qui se posent en entreprise, en termes de normes et d'accès à l'emploi ? Et qui amènent à se demander : qu'est-ce qu'un employé « normal » ? Les exemples ne manquent pas : une femme est enceinte, s'occupe de ses enfants – elle est considérée moins fiable le handicap n'est guère accepté également dans un mode de compétitivité. Finalement le SHN serait-il un « handicapé de la reconversion » ? En bref un SHN n'est pas fiable pour le temps maîtrisé et lissé de l'entreprise. En raison d'un calendrier sportif qui fluctue selon les résultats et les sélections, l'entreprise est conduite régulièrement à s'adapter et à pallier les absences imprévues. Ces problèmes sont récurrents et se posent de manière d'autant plus cruciale qu'ils concernent des athlètes qui intègrent les entreprises avec un haut niveau de qualification. Ils accèdent à des niveaux de responsabilités que leurs formations, diplômes et compétences leur permettent, mais ils ne peuvent assumer le quotidien des cadres qui remplissent habituellement cette fonction.

« [...] un point difficile et là pour le coup qui vraiment de mon point de vue un enjeu, c'est celui qui consiste à... comment dirais-je... constatons aujourd'hui si vous voulez comme je disais tout à l'heure, les exigences de l'entraînement qui sont importantes, de plus en plus importantes et notamment à l'approche des JO, on a aujourd'hui des sportifs de haut niveau comme je le disais précédemment qui réussissent à conduire leur projet de formation... euh brillamment... y en a qui ont des Masters... des diplômes supérieurs etc. et qui arrivent à obtenir ces diplômes sans avoir terminé leur carrière sportive et c'est là pour moi la période la plus difficile... un sportif de haut niveau, étudiant, très bien diplômé, diplôme de niveau supérieur qui veut rentrer dans la vie active par notamment les Conventions d'insertion professionnelle pour continuer sa carrière sportive et donc il va prétendre à un emploi aménagé dans une entreprise commence à avoir des vraies difficultés... euh parce que quand on est très bien diplômé... bon on prétend à juste titre à des emplois qui correspondent à la qualification et donc exigent un niveau de responsabilité et donc une présence dans l'entreprise et là ça devient compliqué parce qu'effectivement... on a bien des difficultés aujourd'hui à pouvoir proposer une Convention d'insertion professionnelle pour ces sportifs entre guillemets à mi temps et plus encore à l'approche des grandes échéances et notamment les Jeux Olympiques alors que dans le même temps ils ont été embauché pour avoir des responsabilités au sein de l'entreprise et là on a une vraie difficulté, les dispositifs des CIP ne suffisent plus entre guillemets à... comment dirais-je... à offrir à une entreprise la compensation... euh nécessaire à couvrir les absences des sportifs, d'une part sur le plan financier mais aussi parce que s'ils ont embauché ce sportif avec ce niveau de qualification parce qu'ils en ont besoin dans l'encadrement de leur activité professionnelle et on ne peut pas se passer d'un cadre dans une entreprise comme on se passe d'un... d'un ouvrier ou d'un agent... d'un agent d'une catégorie moindre... vous me suivez ? » (Conseiller technique au cabinet).

Cela explique, en partie, tout à la fois le faible nombre global de CIP, 698 CIP nationales ou déconcentrées signées, ou en cours de l'être, pour 2009¹²⁰ (dernières données disponibles) pour un total de 14 924 SHN, tous sports confondus et tout type de fédération confondue (Olympique, Paralympique et Non Olympique) pouvant en bénéficier en 2009¹²¹, et la faible participation des PME (Petites et Moyennes Entreprises). Ces dernières, interrogées par les personnes en charge de la formation à l'INSEP, rechignent à investir sur un personnel qui ne sera pas pleinement et de manière suivie disponible et à le former. Moins l'entreprise est importante, plus la personne recrutée doit être présente et efficace. Il convient néanmoins de nuancer le propos en remarquant, que tous les SHN n'ont pas besoin d'une CIP. Certains sont en formation. D'autres ont un emploi en dehors de toute CIP.

Pour ces raisons, la part des CIP signées avec le secteur privé reste faible, en dehors de celles négociées au plan régional. La Fonction publique d'Etat est le plus gros pourvoyeur de CIP (362 répartis au sein de 6 Ministères). Les entreprises publiques et privées ne représentent quant à elles que 202 conventions. Ces chiffres mériteraient une analyse plus approfondie que ne permettent pas les bases de données du MSS en l'état actuel. Comment en effet interpréter le fait que les entreprises investissent moins sur des CIP nationales que déconcentrées ? Est-ce un effet de réseau au plan local ? Ou bien cela résulte-t-il d'un travail particulier réalisé dans certaines régions ? Les CIP déconcentrées profitent-elles davantage à des athlètes moins performants, plus disponibles donc plus employables ? Ou bien au contraire, les entreprises régionales investissent-elles différemment et davantage en utilisant à des fins de communications interne et externe les SHN notamment les athlètes régionaux ? Ces questions ne sont bien évidemment pas exhaustives et ne sont là que pour montrer que, si des chiffres sont produits, ceux-ci ne sont pas analysés et ne peuvent pas l'être compte tenu du manque d'informations réellement utilisables pour évaluer l'action mise en œuvre. C'est une chose de fabriquer des indicateurs c'en est une autre qu'ils puissent être utiles et surtout utilisables.

Si l'Etat, par le biais de la Fonction publique, investit et recrute davantage que les autres en terme de CIP il n'en reste pas moins vrai que peu de Ministères participent à cet effort. La quasi-totalité des CIP sont concentrées sur les six Ministères. Il faut remarquer que les chiffres sont complexes à interpréter. A titre d'exemple il est annoncé 48 CIP au Ministère du

¹²⁰ Contre 742 en 2008.

¹²¹ Tableau fourni en annexe. (Stats fédération par catégorie. xls).

Budget, 173 au Ministère de la Défense, 43 au Ministère de l'Education Nationale, 4 au Ministère de la Justice, 39 au Ministère de la Santé et des Sports et 47 au Ministère de l'Intérieur. Cependant, ceux du Ministère de l'Education Nationale sont des Professeurs du second degré et ceux du MSS sont des Professeurs de sport. Peut-on dès lors parler de CIP ? Ne doit-on pas plus simplement les classer dans une autre catégorie : celle des fonctionnaires ayant réussi le concours d'intégration à la Fonction Publique et, détachés pour pratiquer leur sport ? Les chiffres sont d'autant plus ambigus que, dans le même document, il est précisé « dont 8 CIP entre le MSS et les services déconcentrés de l'Etat ». Les entreprises rechignent à signer des CIP :

« Au regard des difficultés qu'on rencontre au quotidien ça serait de...il faudrait qu'un maximum de sportifs de haut niveau bénéficient des CIP, le principal frein que l'on rencontre aujourd'hui c'est que les entreprises ne sont pas des philanthropes, elles ne sont pas hostiles aux recrutements des SHN au contraire par contre elles ne veulent pas avoir du manque à gagner et aujourd'hui recruter un sportif de haut niveau ça coûte de l'argent à l'entreprise quelque soit la structure, que ce soit une mairie, une collectivité, une association ou autres, ce serait que l'Etat puisse compenser financièrement l'intégralité du manque à gagner, auxquels cas effectivement je pense que les entreprises seraient beaucoup plus enclin à recruter des athlètes, ça c'est une certitude, parce qu'aujourd'hui recruter un sportif de haut niveau en dépit des dispositifs mis en place, des subventions directes de l'Etat, des réductions d'impôts à travers le dispositif du mécénat, ça coûte encore de l'argent aux entreprises donc nous notre levier c'est de leur dire, effectivement vous allez encore...ça vous coûte, c'est encore un effort financier mais ce qu'il faut savoir c'est que vous pouvez communiquer...euh sur le nom du sportif et que surtout le sportif peut communiquer une image positive de l'entreprise, une image citoyenne d'une entreprise qui favorise la diversité sur des profils atypiques et vous avez la possibilité de promouvoir des actions de communications déjà en interne et en externe... » (Responsable du suivi socio professionnel des SHN au Secrétariat d'Etat aux Sports).

La question de la différence entre affichage d'une volonté politique de l'Etat et action concrète en faveur des SHN se trouve posée de nouveau à travers ce constat. Certes, il est toujours possible, au MSS, d'arguer du fait qu'il réserve un accès privilégié à la Fonction publique par le biais de la filière « haut niveau » du Professorat du sport, facilitant ainsi l'insertion professionnelle directe, d'un certain nombre de SHN, par le biais d'un « concours » peu sélectif¹²². Mais, en ce qui concerne les aides directes aux entreprises, la question est bien de savoir si, oui ou non, l'Etat veut favoriser l'insertion professionnelle des athlètes en dehors des seules filières sportives malgré les contraintes que leurs recrutements imposent aux entreprises et aux fédérations. Les CIP se heurtent tout à la fois à la logique économique des entreprises, avoir des employés performants et rentables, mais également à la structuration et la marchandisation du sport de haut niveau. La relation privilégiée qui pouvait

¹²² Pour la session 2010, 12 postes étaient disponibles au titre du concours réservé aux SHN pour 24 candidats inscrits.
<https://inscription.sante.gouv.fr/resultat.do> (Consulté le 03/08/2010).

exister autrefois entre sponsors et fédérations et qui conduisait parfois à l'embauche d'anciens SHN est aujourd'hui amoindrie par la logique économique du sponsoring qui implique la nécessité d'un retour sur investissement. Les responsables du suivi socioprofessionnel constatent ce changement et le regrettent, car il vient diminuer les possibilités d'insertion professionnelle.

« Les sponsors se servent d'eux comme d'une image et l'accès à l'emploi c'est un autre problème... c'est complètement différent [...] je dirais que ce qui était valable il y a 10, 15 ou 20 ans, ceux qui avaient des sponsors pouvaient intégrer un emploi dans... chez Adidas, chez Nike, chez qui on veut, chez les équipementiers bien souvent... c'est vraiment plus le cas maintenant du tout, maintenant ils vont chercher des compétences ça c'est clair, donc il faut que le sportif de haut niveau ait la même compétence, ou en tout cas, une valeur ajoutée, une plus value par rapport à quelqu'un qui va postuler sur le même poste, sur l'emploi, ça c'est clair... il ne faut pas se leurrer en disant « vous êtes sportifs de haut niveau on vous attend » ». (Manager du DOFE).

En passant d'un sponsoring paternaliste construit sur une logique de réseau et de connaissances proximales à un investisseur financier (Desbordes, 2001) qui investit sur une image, un des maillons de l'insertion professionnelle, qui profitait à un plus grand nombre, s'est trouvé rompu au profit de l'augmentation des revenus d'un nombre plus restreint de SHN. Les sportifs sont donc contraints de s'insérer professionnellement au même titre que les individus ordinaires, même si les CIP peuvent faciliter en partie les choses et que la renommée obtenue avec les médailles et les titres acquis leur donnent des possibilités supplémentaires de se vendre.

« [...] après enfin par rapport aux Jeux Olympiques, c'est vrai que j'ai intégré la ville de Nantes de ce fait j'ai un CIP, c'est une convention qui me permet de m'entraîner et de partir en déplacement et de travailler » (A1G).

Se trouve posée ainsi, de nouveau, la question de la qualité et de la diversité des formations dispensées. Le SHN est dans une double logique sélective, sportive d'un côté, professionnelle de l'autre et doit assumer les deux de front au risque d'en rater l'une des deux, ou du moins, ce qui est souvent le cas, de connaître des problèmes de formation et d'insertion professionnelle en fin de carrière.

Un problème particulier commence à émerger au niveau des CIP. Il s'agit des « fausses CIP ». Finalement la tentation est grande pour une association de signer une CIP, pour bénéficier des avantages économiques liés au financement par l'Etat d'une partie du salaire et des charges, afin de s'assurer les services d'un SHN dans ses équipes. Même si, pour l'instant, le système

ne semble pas « s'emballer ». Les acteurs du suivi socioprofessionnels entendent rester vigilants sur cette question.

Reste un constat cependant, positif *a priori*, les sportifs médaillés lors des derniers JO de Pékin sont 67 % à être en situation d'emploi (tous types d'emplois confondus : travailleurs indépendants, emplois aménagés, etc.), 23 % en formation (scolaire, supérieure ou professionnelle¹²³) et pour 10 % seulement en situation de demandeurs d'emplois¹²⁴. Les indicateurs fournis ne permettent cependant pas une discussion approfondie. En effet, il n'est pas possible de déterminer si les athlètes sélectionnés aux JO sont mieux aidés par le MSS et leurs fédérations que les autres ? Ni si le fait d'avoir un emploi aide ou augmente leur performance sportive. Quoiqu'il en soit l'existence de CIP ne doit pas faire oublier l'essentiel : certaines fédérations en signent, d'autres pas et, alors que le double projet, est un des axes privilégiés du Ministère, aucune mesure de coercition n'est prise à l'encontre de ceux qui, de manière flagrante, ne le favorisent pas.

A la fin de l'année 2009, « seules 5 fédérations Olympiques et Paralympiques n'ont pas de SHN en CIP: Badminton, Basket-ball, Handball, Tennis, et Tennis de table » (Authier, 2009, 2)¹²⁵.

VI.3.2.2. Les problèmes liés à l'insertion professionnelle

Les indicateurs liés à la mesure de l'insertion professionnelle des SHN sont en fait quasi inexistantes. Il n'existe pas, au même titre que dans les Universités, de mesure de l'insertion professionnelle des « sortants » à 6 ou 18 mois. En supprimant l'indicateur 6-2 l'Etat se dispense d'avoir à se justifier et, en conséquence, à agir sur l'insertion professionnelle des SHN. Impossible de mesurer la variation du taux réel d'insertion professionnelle des SHN. Impossible également d'observer l'impact de l'entrée/abandon/réussite dans une filière de haut niveau sur la scolarité et l'insertion professionnelle des sportifs. Impossible encore de mesurer la mobilité sociale des SHN et de savoir si le sport de haut niveau a un impact positif permettant de dépasser la simple mobilité structurelle, facilitant la mobilité sociale ascendante, ou si à l'inverse, le sport de haut niveau précarise les athlètes et dans quelle proportion. Même si, bien évidemment, le décryptage des modalités et l'identification des

¹²³ La dénomination utilisée est celle du MSS.

¹²⁴ Bilan des JO 2008. (2008). Document interne au MSS. Tableau Excel du suivi socioprofessionnel des sélectionnés, finalistes et médaillés des JO 2008. Document joint en annexes (Bilan JO 08 suivi sociopro 02.10.08.xls).

¹²⁵ Document joint en annexes. (Bilan CIP 2009 Vdef 18.05.2010.pdf).

causes de la mobilité sociale restent parmi les difficultés majeures de son intelligibilité (Bonnewitz, Fleury, 2004). Aucune information n'existe officiellement sur le statut et le niveau d'emploi des SHN, pas plus que sur les grilles de salaires auxquels ils accèdent dans le cadre de CIP ou après leurs carrières. Le module « Suivi sportif » mis en place sur l'Extranet du MSS pourrait en partie nous renseigner sur ces questions si les SHN remplissaient leurs fiches. Seulement 51 % d'entre eux l'avaient fait à la fin de l'année 2008 alors qu'ils étaient 65 % à s'être connectés¹²⁶. Il n'empêche que ces indicateurs devraient être mis en œuvre et se conformer aux mesures, entre autres, de l'INSEE¹²⁷, concernant le « Statut d'emploi et le type de contrat des actifs occupés selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale »¹²⁸, ou du CEREQ¹²⁹, à travers les enquêtes d'insertion et de génération¹³⁰, afin de pouvoir comparer le devenir des SHN aux individus « normaux ». Une étude longitudinale a été effectuée sur le devenir des SHN qui est restée non diffusée en raison des problèmes identifiés. Afin d'améliorer les connaissances en la matière et tenter d'agir au plan de la formation, au sein de l'INSEP, le Manager du DOFE a lancé en février 2009 une enquête concernant le suivi socioprofessionnel des SHN en tentant de remonter cinq années en arrière. Cette enquête a connu un faible succès.

L'absence de données utilisables et d'indicateurs pertinents recoupe les difficultés liées à l'insertion professionnelle des SHN. D'une part les fédérations ne jouent pas toutes leur rôle et se désintéressent plus ou moins de cette question, d'autre part, si un certain nombre d'actions concrètes existent, comme les Carrefours de la Performance, celles-ci restent trop souvent esseulées et mériteraient d'être renforcées par un dispositif plus performant :

« L'accès à l'emploi [rires dépités] je pense que là sur l'orientation, sur la mise en route des parcours de formation individualisé, sur tout ce qui est modulation, tout ce qui est justement avec les partenaires extérieurs ça marche très très bien. En revanche l'accès à l'emploi c'est... pour rester... alors évidemment il y a encore des outils à développer etc. [...] on a mis en place le Carrefour de la Performance, il y a deux éditions [...] donc en fait pour nous le point faible c'est l'accès à l'emploi [...] donc on a consolidé tout ce qui est la base, pour nous ce qui est fondamental l'orientation, le parcours de formation individualisé et l'accès à l'emploi il faudrait qu'on soit comme les écoles je dirais, créer une cellule d'un certain nombre de personnes pour pouvoir prospecter, ça voilà chacun de nous on prospecte comme on peut et pour pouvoir faire de la prospection, pour pouvoir aussi travailler au sein même de l'entreprise pour savoir comment ça se passe avec des sportifs qui sont déjà intégrés, se servir du réseau, avoir une espèce de parrainage même avec les sportifs qui sont déjà dans les entreprises etc. etc. mais pour l'instant c'est chacun

¹²⁶ MSS. (2008). Module « suivi sportif ». Document Powerpoint présenté lors de la réunion des correspondants régionaux, fédéraux et en établissement en charge du suivi socioprofessionnel à l'INSEP le vendredi 21 novembre 2008

¹²⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

¹²⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03236 (Consulté le 05/08/2010).

¹²⁹ Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications.

¹³⁰ <http://www.cereq.fr/basesdedonnees.htm> (Consulté le 05/08/2010).

qui se débrouille comme il peut, comme il peut dans son coin, la Fédération dans son coin avec son réseau propre de sponsors etc. Etc. Stéphanie comme elle peut au Ministère, nous en relation avec Stéphanie comme on peut, les DR encore là plus isolées que nous, parce qu'elles sont proches comme le DR d'Ile de France, quand on rencontre des entreprises Stéphanie et moi, on est autour de la table, y a pas de problèmes mais les DR en province, en région...eh ben elles, elles sont complètement démunies parce que c'est pas gagné donc voilà...nous, notre point faible je dirais c'est celui-ci alors que c'est notre objectif principal... donc mais... voilà on y travaille au mieux mais on n'a pas la solution immédiate. Mais on sait que c'est notre...c'est notre talon d'Achille...euh qu'il faut renforcer à tout prix, à tout prix, à tout prix sinon. » (Manager du DOFE).

Ce long extrait d'entretien montre tout à la fois la bonne volonté et la motivation des acteurs en charge du suivi socioprofessionnel mais également les problèmes auxquels ils sont confrontés. Tous, interrogés séparément, ont tenu le même discours, engagé et lucide à la fois, concernant le manque d'efficacité en matière d'insertion professionnelle. Manque d'efficacité dû à la faiblesse des moyens humains, mais également au manque de coordination entre les différents interlocuteurs (Ministère, INSEP, Cadres référents fédéraux) et les réseaux d'anciens athlètes. Singulièrement le milieu sportif qui a la réputation de fonctionner en réseau, travaille en ce domaine de manière très cloisonnée. Il est clair que les choses ne pourront s'améliorer aujourd'hui que si tous les acteurs collaborent et si l'Etat met davantage de moyens matériels et humains sur cette étape particulière que représente l'insertion professionnelle :

« La majorité de ce qu'on appelle entre guillemets les petites fédérations, les fédérations non olympiques, ont juste un Cadre d'Etat, en règle générale c'est le DTN, qui fait tout, et qui n'a pas forcément le temps de bien se pencher sur ces questions d'insertion professionnelle... hum et de la même façon au niveau de nos directions régionales on sait qu'on est quand même dans une logique de réduction du coût de l'Etat et ça passe également par la réduction du nombre de cadres d'Etat en charge de ces questions là et, même en Direction régionale, la plupart de nos collègues n'ont pas que la question du suivi socio professionnel, ils ont également la gestion des filières, la gestion des pôles, quand on n'est pas missionné à 100% sur cette question là, c'est sûr que ça devient plus délicat d'apporter les réponses les plus appropriées » (Responsable du suivi socio professionnel des SHN au Secrétariat d'Etat aux Sports).

Une partie des problèmes pourrait cependant être plus facilement résolue s'il était fait obligation à toutes les fédérations d'œuvrer réellement en faveur du double projet en incluant cette question dans les PES en cours de signature. Avec la mise en œuvre d'un programme d'actions, de contrôles et d'évaluation, il serait alors aisé de peser sur le développement du double projet.

Les Carrefours de la Performance ont marqué une ouverture vers le monde de l'entreprise. La première édition, en 2006, rompt effectivement avec le modèle habituel qui prévalait depuis

des années et contre lequel se bat aujourd'hui, entre autres le responsable de la formation de l'INSEP : une fermeture aux formations et aux métiers autres que sportifs. Les Carrefours de la Performance sont des lieux de rencontres entre fédérations, athlètes et entreprises. Des moyens de contracter de nouvelles relations et de construire des réseaux susceptibles d'insérer les SHN, de leur proposer des stages professionnels ou des CIP, ou plus simplement de les aider pour construire leur projet professionnel.

Si ces Carrefours sont un succès organisationnel et attirent un certain nombre de personnes, leurs effets restent faibles. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, peu de SHN viennent à ces rencontres. Par désintérêt parfois, ne sachant pas que chercher bien souvent. Ce dernier point n'a pas échappé aux responsables de l'organisation :

« Je ne sais pas si Stéphanie vous en a parlé mais le Carrefour de la Performance, finalement c'est un truc qui la première année a eu un grand succès en termes de nombres, 1200/1300 sportifs...euh 80 entreprises...euh 4 ministres...euh gros tralala, bonne couverture médiatique etc. Mais en fait il y a eu très peu de réussites, très peu de réussites sur le plan de stages, les...les sportifs découvraient le monde de l'entreprise, ils arrivaient...ils discutaient avec les DRH et ils ne savaient pas quoi leur demander : donc il y avait quand même 3 objectifs : 1 connaître l'entreprise et les métiers ; 2 rechercher un stage ; 3 rechercher un emploi donc voilà...là on est...on a eu un gros succès médiatique mais à mon avis sur le terrain on a eu une dizaine de touches d'ailleurs on ne sait même pas, cette année j'ai appris qu'il y en avait 2 qui avaient été embauchés lors du 1er Carrefour, mais on ne le sait pas parce qu'un projet d'embauche, de recrutement ça se fait à 1 mois, 2 mois, 3 mois, 6 mois donc je veux dire...on ne sait pas et si on ne garde pas le contact et si on n'interroge pas soit les entreprises soit les sportifs, on ne le sait jamais quoi ! Cette année il y a eu moins de monde mais le contact avec les entreprises a été de meilleure qualité parce qu'on avait continué à travailler sur les sportifs pour leur dire, et on avait toute une série de sportifs qui allaient chercher des stages, qui ont discuté. On a eu par exemple la Mairie de Paris qui a eu 80 entretiens donc il y a eu des trucs, plus de qualité moins de monde mais plus de qualité donc il y a eu notamment, forcément quand un ministre vient, ça fait toujours plaisir mais ça fout le bazar, les sportifs sont beaucoup venus au début, je crois que...quand est-ce que vous étiez là ?

J'étais là sur les deux jours parce qu'après j'ai fait la journée des référents avec Stéphanie Authier.

Donc il y a eu du monde au début, le Ministre était là, après il y a eu un truc, après en fin d'après midi c'est un peu revenu...euh mais les contacts étaient meilleurs et je pense qu'à l'avenir il faudra qu'on fasse évoluer le concept mais je crois que l'idée est quand même assez bonne, elle est assez bonne pour que les gens...le sportif voie le monde de l'entreprise qu'il puisse discuter avec eux, qu'il découvre quel métier, il y avait Areva, il y avait Veolia, il y avait des gens comme ça, il y avait des tas...il y avait des groupes bancaires, des groupes d'assurances, évidemment il y avait des équipementiers, des trucs comme ça, je pense que l'idée est bonne, il faut certainement l'améliorer pour que...mais c'est une bonne idée » (Directeur du DOFE).

Un certain nombre de difficultés sont flagrantes La première est bien évidemment la préparation des sportifs en amont, afin de les aider dans leurs démarches et questionnements. Ce problème rejoint le manque d'autonomie des athlètes que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder, mais également le manque de projet d'avenir en dehors du projet sportif. Le deuxième est le problème de suivi. Ces Carrefours sont en fait des Journées portes ouvertes et

fonctionnent comme tels. Organisés par l'INSEP et le Ministère, le suivi leur échappe et rien n'est mis en œuvre en aval pour vérifier la réalisation de stages ou l'embauche de SHN dans les entreprises. Il s'agit là d'un problème organisationnel majeur, car il suffirait en fait de dresser une liste des SHN qui ont pris des contacts, d'identifier ces contacts et de garder le lien avec eux et les entreprises en question. Mais ce problème organisationnel ne peut être détaché du manque de moyens humains évoqués précédemment :

« L'ESSEC¹³¹ quand on leur demande par exemple, ils ont 3000 étudiants, vous êtes dans la cellule emploi il y a combien de stages et emplois, combien de personnes, ils vous disent 25 alors nous c'était ½ poste...hein sur l'INSEP donc c'est pas possible, donc c'est les responsables de formation qui vont se débrouiller pour trouver l'entreprise pour l'apprentissage, pour le stage, pour l'emploi derrière et ce n'est pas le cœur du métier non plus pour le formateur ou du responsable de formation, qui a aussi à penser à 50 000 trucs...alors qu'il y ait dedans, qu'il soit à l'écoute de tout ça, c'est tout à fait normal mais si c'est son boulot de prospecter...euh c'est pas évident quoi ! Donc voilà...nous notre truc c'est...la faiblesse c'est ça, et il faudrait mettre en route une cellule de l'emploi digne de ce nom quoi ! » (Manager du DOFE).

Le troisième problème est la participation des SHN eux-mêmes. Seule la Fédération de Basket-ball a obligé ses athlètes à se déplacer aux Carrefours. La plupart des SHN sont libres de venir ou pas. Mais sont-ils réellement informés par leur Fédération ? Il est vraisemblable que non lorsque le projet fédéral ne favorise pas le double projet :

« Non moi je n'y suis pas allé. L'entraîneur m'a dit que cela servait à rien. Bon c'est vrai que moi je gagnais de l'argent à l'époque alors... » (TT6G).

Mais les SHN peuvent également ne pas être disponibles. Car, si les Carrefours sont annuels, tous les SHN ne sont pas logés ou entraînés à l'INSEP, d'autres sont en déplacements pour des stages ou des compétitions. Ces Carrefours devraient donc avoir lieu plusieurs fois par an pour attirer le plus grand nombre d'athlètes, bien que les organisateurs trouvent leur mise en œuvre difficile :

« Bon je vois bien comment ça se passe disons que...moi qui suis l'organisateur je vois tous les défauts alors donc c'est un peu gênant quoi ! Hein je me dis putain on pourrait faire mieux on pourrait faire ceci etc. Mais globalement j'ai plutôt eu des retours des retours de qualité sur des gens qui ont trouvé des jobs, j'en connais au moins deux ou trois, des stages y en a eu plus d'une dizaine alors là que je connais... après il y a toute la dynamique autour du truc...bon le Carrefour de la Performance à mon avis c'est quelque chose qui devrait pouvoir s'installer mais comme tous les projets comme ça c'est beaucoup d'emmerdements, ça me grille et ça me crame pour 15 jours,

¹³¹ Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales

on est tout le temps attendu, enfin c'est hyper tendu quoi ! On ne sait pas si on aura les entreprises, si on aura les sportifs, si on aura les personnalités, si on aura les intervenants, c'est toujours à l'arrache, à la dernière minute, bon ça c'est usant... » (Directeur du DOFE).

VI.3.2.2. Un impératif : réguler le système !

De tous les défauts organisationnels soulevés, celui qui revient le plus souvent est le manque de coordination et de concertation entre les différents acteurs. Lorsque le responsable de la formation de l'INSEP pointe la difficulté à organiser les Carrefours de la Performance, il ne se plaint pas seulement de la lourdeur de l'organisation ou du manque de moyens en interne. De fait tout repose, hormis dans les fédérations fortement impliquées dans le double projet, comme l'Aviron ou l'Escrime, sur les acteurs du Secrétariat d'Etat ou de l'INSEP. Si le suivi socioprofessionnel est bien la mission qui est dévolue à ces derniers, l'implication des fédérations dans la préparation des SHN aux Carrefours, dans le suivi de leurs démarches auprès des entreprises ainsi qu'un accompagnement pour faciliter leur insertion professionnelle, pourrait grandement améliorer l'efficacité du système. De fait, ce qui se joue en matière de suivi des SHN est bien un système tel que défini par Crozier et Friedberg c'est-à-dire une organisation dans laquelle chaque acteur développe un « raisonnement stratégique » (Crozier et Friedberg, op. cit. 230-232), à l'extrême limite de sa marge de manœuvre, et non pas un « raisonnement systémique » (Crozier et Friedberg, op. cit. 232-236), en l'absence de régulation et de contrôle du système. Il y a donc dérégulation par absence d'objectifs communs et de contrôle. Cette dérégulation est le fait de l'Etat et de l'absence de définition politique claire et précise en matière de double projet. Ce constat est mené de l'intérieur même du Secrétariat d'Etat aux Sports :

« [...] ce coup de frein qui a été porté sur le projet de loi pour la retraite des sportifs de haut niveau nous indique que même s'il y a des volontés affichées... hum ça reste au stade de volonté et derrière on n'a pas, on n'a pas les moyens de la réalisation de nos objectifs... euh maintenant on peut se demander si... si... au-delà des discours il y a finalement des réelles intentions politiques, des fois on pourrait se poser réellement la question » (Responsable suivi socioprofessionnel au Secrétariat d'Etat).

Cette absence de ligne politique est lisible à travers la mise en place de cadres référents chargés du suivi socioprofessionnel au sein de chaque fédération. Chacune est libre de son choix et de son organisation. L'Escrime a délégué un DTN adjoint, qui était auparavant chargé de cette même mission au sein du Ministère, l'Aviron également. C'est la même personne qui assure la continuité du dossier depuis 1994. Le Basket-ball a également confié

ce travail au DTN adjoint, tandis que le Tennis de Table a missionné un entraîneur national mais qui n'a pas en charge l'intégralité du dossier. Les différences apparentes, tant dans le choix des personnes en charge de ce dossier que dans la continuité des efforts des fédérations, indiquent bien l'importance du double projet dans chacune d'entre elles. En l'absence de ligne politique précise et de contrôle, chaque Fédération continue à mener la politique qu'elle entend. Les PES censés apportés davantage de régulation, ou du moins de pertinence dans les politiques des directions techniques continuent à présenter des projets arrangés parfois même sans avoir été présentés ou votés au Comité directeur des fédérations comme c'est le cas en Tennis de Table.

Comment s'étonner alors du manque d'investissement de certains cadres lorsque l'on sait, qui plus est, qu'aucune formation ne leur est dispensée ? Que la plupart d'entre eux sont devenus cadres fédéraux soit par le biais du Professorat adjoint d'EPS, sur places réservées aux SHN, soit par le biais du Professorat de sport qui leur est réservé également après avoir reçu comme unique formation la préparation sommaire aux brevets d'état et un passage par la préparation spécifique au Professorat de sport de l'INSEP. A ce manque de formation peut se substituer une volonté et un engagement fort au service des athlètes :

« Oui peut être oui, peut être que c'est un problème de formation, mais bon je pense que c'est plutôt un problème d'état d'esprit parce que si vous voulez rentrer là dedans, si vous avez la fibre, et si vous vous dites que votre sportif doit être... ici j'ai des anciens entraîneurs qui se sont mis au boulot, ils réussissent très bien, Marc [inaudible], Jérôme Dreyfus, des gens qui connaissent très bien le problème, Liliane Bonvin etc... enfin des gens, Frédérique Paulet, ils ont été entraîneurs et ils sont capables de regarder le problème quoi ! Ils se sont mis dans le truc quoi ! Parce que le problème c'est toujours la même chose, ils sont pas formés mais si vous voulez faire vous vous formez, c'est une réalité, c'est pas... ce qui fait la différence entre deux individus, c'est souvent le fait qu'il y en a un qui a envie, qui est motivé et celui qui a envie et qui est motivé, il a zéro problème, il y arrivera parce qu'il ira chercher les connaissances qu'il n'a pas et qu'il aura » (Directeur du DOFE).

Le suivi socioprofessionnel des SHN et l'efficacité du système pourraient néanmoins être grandement améliorés si les Cadres référents dépendaient directement, et recevaient leur lettre de mission, du Secrétariat d'Etat aux Sports ce qui les rendrait indépendants du joug fédéral. Où, encore, s'il s'agissait de cadres du Secrétariat d'Etat aux Sports détachés pour cette mission spécifique sur une Fédération, voire plusieurs, dans le cadre des petites fédérations en nombre de SHN. Le système ne peut être opérationnel et efficace que s'il est piloté, et que de réels moyens lui soient affectés. Dès 2002, le Conseil Economique et Social pointait les défauts inhérents à l'encadrement, au financement et à la formation des SHN et recommandait

la création d'un observatoire, permettant un meilleur suivi, qui prendrait en compte l'ensemble de la carrière sportive, « dès la détection des jeunes talents pendant leur courte carrière et après celle-ci sur leurs conditions de reclassement professionnel et de réinsertion sociale » (Bennahmias, 2002, 14)¹³². A défaut, les déclarations politiques empreintes de bonnes intentions perdureront et la préparation sportive continuera à se faire au détriment du double projet. Ainsi se pose une question simple : à quoi sert le CNOSF ? Il semble préoccupé par la question de l'insertion professionnelle des SHN, puisque dans la plaquette « *Le guide de l'athlète de haut niveau* », qu'il a éditée, il insiste sur la nécessité de construire le double projet. En tant qu'organe, *a priori*, indépendant, en charge, entre autres, de l'organisation et de la direction de la Délégation française aux Jeux Olympiques et aux compétitions patronnées par le CIO¹³³, il pourrait intervenir en tant qu'interlocuteur privilégié de l'Etat. Comment expliquer son mutisme face à l'abandon du projet de retraite, aux problèmes de sécurité sociale ou encore aux obstacles rencontrés par les SHN pour développer un double projet ? Comment l'expliquer, alors que dans le même temps le CNOSF a amplement soutenu auprès des responsables politiques le projet de reconnaissance du statut de dirigeants bénévoles ? Mutisme d'un côté, action de l'autre, comment ne pas penser aux propos de Bambuck, déjà cités précédemment, pour qui les SHN représentent « une classe ouvrière qui a exactement les mêmes problèmes qu'avait la classe ouvrière à la fin du 19ème siècle c'est-à-dire la précarité, la non reconnaissance des employeurs, le fait que l'on consomme, que l'on cueille, que l'on presse et après que l'on jette » (op. cit. 140), rejoignant ainsi les affirmations des tenants de la Sociologie critique qui font du sport un moyen d'aliénation de l'homme.

VII. Un système contraignant

L'analyse des politiques fédérales *via* la gestion du double projet, les interviews des cadres référents des fédérations et ceux des fonctionnaires du Secrétariat d'Etat, montre combien les SHN sont dépendants du système qui les entoure. Les trois modèles sportifs et politiques confrontés dans ces pages se distinguent par leurs « éthiques » mais également la place et la valeur qu'ils accordent aux SHN dont ils ont la charge. Ce qui ressemble, à première vue, à un système régulé, ne l'est pas, loin s'en faut. Beaucoup de choses sont effectivement prévues. Le législateur, même s'il peine aujourd'hui à prendre des décisions sur le délicat sujet de la

¹³² Rapport joint en annexes (33. Conseil éco social 2002). <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000463/index.shtml> (Consulté le 05/08/2010).

¹³³ Comité International Olympique. Pour les autres missions et objectifs du CNOSF : <http://www.franceolympique.com/index.phtml> (Consulté le 03/08/2010).

retraite des SHN, a mis en œuvre un ensemble de mesures et de textes qui devraient, *a priori*, s'appliquer. Il n'en est rien. Par manque de moyens de contrôle peut-être, par manque de moyens humains pour mieux encadrer les athlètes vraisemblablement, par volonté délibérée de fermer les yeux sur un système dont l'unique objectif est la production d'une élite rentable qui valorisera l'idéologie politique en place, sans aucun doute. La disparition des indicateurs de performance en est un des indices. Les récentes déclarations, interventions et réceptions de sportifs du Président de la République, Nicolas Sarkozy, au lendemain de la Coupe du Monde de Football ou des Championnats d'Europe d'Athlétisme, en témoignent. Il n'est ni le seul, ni le premier. De nombreux Chefs d'Etat français l'ont fait avant lui. Quoiqu'il en soit, alors que le bien fondé de celui-ci est avéré, le double projet peine à prendre place. L'asservissement de l'athlète quelles qu'en soient les conséquences pour lui, au projet mono sportif, renvoie à la notion de domination de « l'homme par l'homme » au fondement de toute activité politique. Mais singulièrement ce sont les plus concernés, les SHN, eux-mêmes qui semblent peu concernés, du moins en amont des difficultés qu'ils pourront rencontrer à construire un après-sport qui leur convienne.

Les athlètes sont en fait des acteurs stratégiques qui cherchent à maximiser leurs avantages sans toujours comprendre, et donc, maîtriser mais également percevoir et donc anticiper les enjeux tout à la fois sportifs et professionnels du système fédéral, sportif et compétitif qui les entourent. Ils contribuent pourtant amplement à le forger. Le sport n'existerait pas sans eux. Singulièrement le monde sportif, CNOSF en tête, s'est organisé pour octroyer un statut aux bénévoles, aux dirigeants, des avantages fiscaux et des exonérations alors que, dans le même temps, il agit mollement en faveur des SHN. Les tenants de la Sociologie critique du sport ont peut-être raison de critiquer le système d'organisation du sport de haut niveau. Mais il est moins question pourtant d'aliénation comme ils l'évoquent trop souvent que d'asservissement des SHN au service du sport, de ses dirigeants « bénévoles » et des politiques. Il est évident que certains sports souffrent, pour la mise en œuvre du processus de conversion de leurs athlètes, tout à la fois d'un manque de professionnalisation ou, à l'inverse, d'une volonté de se professionnaliser sans en avoir réellement les moyens.

Reste néanmoins que les athlètes devraient être acteurs de leur devenir, percevoir les enjeux et les limites de leurs carrières sportives, construire des projets et prendre conscience que le sport, même pratiqué à haut niveau, ne constitue qu'un temps social parmi d'autres et qu'il ne joue pas, *a contrario*, de beaucoup d'idées reçues un rôle d'ascenseur social. Les propos des

responsables fédéraux ou des cadres du Secrétariat d'Etat semblent montrer, dans la majorité des cas, une relative passivité des SHN dans la construction de leur devenir. C'est une chose tout à la fois compréhensible, il a été évoqué la perte de sens lors de leur intégration dans les structures nationales, et incroyable, car ils sont chaque jour confrontés à l'échec, au leur ou à ceux d'autres athlètes qui peinent alors à retrouver sens et rang dans la société, qui ont des difficultés à gérer la période de latence psychosociale qui suit leur sortie du très haut niveau. Alors que ce chapitre entendait traiter la question du passage du « statut à l'expérience », à travers l'analyse des politiques fédérales et ministérielles, les pages qui suivent tenteront de comprendre et interpréter « L'expérience singulière des SHN aux prises avec le système sportif ».

Vouloir et pouvoir se former, entre expériences partagées et singulières : lorsque les SHN sont aux prises avec le système

I. Remarques préalables

Ce chapitre s'intéresse au point de vue des SHN. Non pas comme point de vue isolé, décontextualisé ou idéologisé, mais comme mise en perspective de regards. Une construction tantôt dominée par un point de vue partagé, tantôt marquée par la singularité. Il s'agit dans tous les cas d'observer et d'analyser un ensemble de manières de voir, fruit des expériences positives ou négatives qu'ils ont vécues, parfois conjointement ou simultanément. Cette volonté d'intégrer tout à la fois les récurrences et les différences repose sur l'idée de chercher à analyser et interpréter différemment la complexité des expériences vécues par nos SHN. Ce faisant, tout ne peut être abordé, des choix ont été opérés amenant le travail à se concentrer, d'une part, « sur les éléments communs récurrents au fil des différents récits » (Heinich, op. cit. 180) et, d'autre part, sur la singularité des expériences qui montrent comment chacun peut construire son existence au sein du système, en dépit de lui, en conformité ou en opposition avec lui. L'exercice est complexe car il s'agit d'articuler les thématiques communes tout en faisant ressortir les spécificités de cas particuliers. L'analyse ne se fera pas en deux temps distincts, qui s'intéresseraient d'abord aux thèmes communs avant d'aller vers la singularité. Ces moments seront articulés, confrontant expérience partagée et manière singulière de construire sa vie différemment. Non pas que nous considérons les histoires de vie de certains comme prototypiques de parcours que chacun peut, ou pourrait, emprunter. Elles ne seront que des cas (extra)ordinaires, sortant de l'ordinaire qui serviront tout simplement à traiter d'une chose très commune : les ruptures qui engendrent les bifurcations biographiques au regard des difficultés rencontrées. Mais ce n'est pas que cela. Ces expériences vécues constitueront autant d'exemples du réel que de limites à la généralisation et à la « surinterprétation » (Eco, 1992). Bien sûr le choix des catégories retenues pourra largement être critiqué. Pourquoi celles-ci et pas d'autres ?

II. Se former entre contraintes implicites, normes et stratégies individuelles

II.1. Des contraintes implicites

II.1.1. Une échéance lointaine

Penser à se former, choisir une formation, entrer en formation revient à penser à sa reconversion. Nous avons vu précédemment qu'il s'agissait pour la plupart des SHN interrogés d'une échéance lointaine en raison, peut-être, de leur jeunesse. Ce sont les plus âgés d'entre eux qui, le plus souvent, reviennent sur cette question en évoquant le contexte dans lequel évoluent les SHN.

« On ne se projette pas, on a la tête dans le guidon, on ne pense pas à ce que sera demain... » (G9F).

« On ne pense qu'à une chose c'est sa passion... on veut s'entraîner, on veut gagner des courses mais après les études et tout ça... » (A8 G).

« Surtout bon quand t'es jeune, en général quand tu marches bien dans le sport, tu dis : ouais c'est bon j'arrête les études, t'as envie de tout plaquer, t'as envie de faire que ça parce que t'aimes ça et tu vois pas ton avenir et voilà... à long terme... » (TT11F).

Mais, ils ne le font qu'*a posteriori*, après avoir été confrontés à la vie quotidienne du SHN en structure nationale, aux difficultés pour trouver leur place au sein du groupe, aux échecs dans les sélections et compétitions, après avoir été blessés ou, plus simplement quand ils ont commencé à assouvir cette passion dévorante.

« Moi il m'a fallu une blessure grave pour me dire ça : oui il faudrait peut être que je m'y mette parce qu'on se rend compte que tout peut s'arrêter du jour au lendemain... ça tant qu'on n'a pas été blessé on s'en rend pas compte mais voilà c'est difficile à gérer car voilà : on va arrêter la gym quoi ! » (G2G).

« Oui, rencontrer les autres et puis aussi un dynamisme positif, ou je suis disqualifié ou je suis hors circuit parce que si je me blesse, je suis sur le banc de touche pendant un mois... ben qu'est-ce que je fais pendant un mois ? Ben qu'est-ce que je fais ? Et moi je ne me voyais pas du tout de rester comme ça... donc je me suis formée enfin je voulais faire une formation si jamais j'ai un problème sur le plan sportif, voilà pour moi je pourrais m'impliquer corps et âme sur cette formation quoi ! » (A8G).

Cette difficulté à concevoir un « après », dans la carrière sportive, n'est pas propre à un sport en particulier, ou à un sexe plutôt qu'un autre. Le premier frein à la reconversion est

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

probablement psychologique. Certes, ce n'est pas notre propos. Cette approche dépasse le champ dans lequel s'inscrit ce travail. Il n'est cependant pas possible d'ignorer cette perspective qui transparaît d'emblée dans la quasi totalité des entretiens. L'arrêt de la carrière sportive ressemble à une « petite mort », non pas celle de Bataille (1937), mais la rupture brutale entre être, ce que l'on est aujourd'hui, ce à quoi on est arrivé, ce que l'on a été et ce que l'on aurait voulu être et devenir. Ce devenir est fait d'espoirs. Ces espoirs sont avant toute autre chose sportifs. La reconversion c'est un moment, un temps particulier qui tout simplement fait peur. Lorsqu'un jeune athlète rentre dans une structure de haut niveau, il ne le fait pas en pensant au moment où il va devoir arrêter. Il ne rêve pas de reconversion. Il ne pense qu'à une chose : être le champion de demain. Ils ne sont pas très différents des autres jeunes pour qui demain est une échéance lointaine (Galland, 1997). Finalement penser à se reconvertir, c'est déjà ne plus penser à être un champion car le langage est clair chez tous les entraîneurs : « Il faut que tu te donnes les moyens d'y arriver ». Alors penser à se reconvertir, consacrer du temps à autre chose qu'à l'entraînement, c'est aussi, si l'on n'est pas accompagné, aidé et conseillé, abandonner l'idée de devenir champion. Les jeunes athlètes doivent être préparés à cet autre temps qui ne peut constituer un allant de soi.

« Parce que quand on a 18 ans... moi j'y pensais quand même mais il y en a beaucoup qui n'y pensent pas, on joue au pingpong tous ensemble avec les copains et puis voilà, et on ne pense pas du tout à l'avenir et eux en tant qu'adultes ils devraient nous dire : pensez à votre reconversion, le pingpong vous n'allez pas être championne du Monde, regardez un peu vos résultats, nous mettre face à nos résultats et puis voilà ! » (TT3F).

« [...] en plus les jeunes en gros c'est vouloir être un champion, il n'y a que le sport qui compte parce que... on commence à devenir bon... là il y a un sale travail à faire parce que c'est un peu un travail de... pas marrant de dire qu'après le sport il y a autre chose, pendant le sport il y a autre chose aussi » (E1G).

II.1.2. Sortir d'un milieu protégé

Penser à faire autre chose que du sport, se préparer à cette autre chose fait peur. Beaucoup parlent de cette nécessité d'être préparé, de se préparer à cela.

« C'est clair en tous cas que c'est frustrant... oui voilà c'est frustrant de devoir... si on s'est autant investi dans ce sport, c'est une passion et le fait de savoir que cette passion là, bon on a quand même ça dans la peau, il va falloir l'arrêter, c'est très difficile à gérer et il faudrait qu'on soit mieux préparé à ça » (G2G).

Peur donc de sortir d'un milieu protégé. Le sport de haut niveau fonctionne en effet en un cercle restreint. Tout le monde n'est pas ami mais tout le monde se connaît. Les SHN

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

partagent une même passion. Ils vivent dans le sport, parlent de sport, rencontrent d'autres sportifs. Le milieu est fermé par manque de temps, par mode de vie, par choix. C'est donc également une peur du lendemain, du monde ordinaire auquel on n'a pas, ou peu, été confronté depuis que l'on pratique le sport de haut niveau. Peur de ne pas savoir (re)trouver sa place dans la vie ordinaire ou de réussir à faire autre chose d'intéressant.

« Pour nous quand on arrête le sport... quand on est plus dans le haut niveau entre guillemets... c'est vrai on se sent un peu perdu... » (TT8G).

« Ce n'est pas évident mais savoir ce qu'ils veulent faire après, c'est aussi toute la difficulté, tant qu'on est dans le sport on est concentré, on voit le match samedi telle équipe nanani... nanana, on est comme dans une bulle et essayer de faire éclater cette bulle en amenant le sportif à se dire : mais qu'est-ce que je vais faire après pour pouvoir avoir une formation adéquate ? » (B10F).

Une anecdote, qui ne fait pas partie des entretiens, montre cette difficulté à concevoir un lendemain ordinaire mais également ce besoin d'excellence. Récemment, un pongiste, qui est en train de préparer sa reconversion, et que nous avons sollicité pour signer un autographe et offrir un de ses anciens maillots à un jeune garçon malade passionné de Tennis de Table et fan de ce joueur, nous a parlé de ses projets, de ses doutes et de ses incertitudes avant de conclure par « bon je ne sais pas ce que je voudrais faire mais peu importe ce que je ferai, ce que je veux faire c'est être le meilleur même si je suis éboueur je veux être le meilleur éboueur ». Cette histoire n'est pas neutre, elle traduit tout simplement la difficulté à penser à faire quelque chose de banal, après avoir vécu une vie exaltante marquée par la compétition le culte de la performance (Ehrenberg, op.cit.). Cette préoccupation est fréquente.

« C'est-à-dire que moi j'ai vraiment cherché sur la fin de ma carrière à trouver le métier qui me permettrait d'oublier le monde fantastique du sport, parce que quand on est sportif, on a beaucoup d'émotions, souvent, régulièrement, la vie n'est pas routinière et je voulais un métier justement qui me permette de pas... de pas me dire que bon ben voilà j'ai passé la plus belle époque de ma vie et puis maintenant... euh maintenant... euh j'ai plus rien pour me faire rêver quoi ! J'ai vraiment voulu choisir quelque chose de différent qui me donnerait des bonheurs différents mais... ou des satisfactions différentes mais qui m'en donne... enfin qui me donne comment dire... sur le plan émotionnel... je voulais quelque chose qui me redonne des émotions après... bon ça peut paraître con mais moi ma ferme ça me donne des émotions » (E5G).

« Euh... je pense que j'aurais besoin de construire un autre projet que le... comment dire... qui m'enthousiasme en sortant... enfin quand j'arrêterai l'escrime... pas pour devenir extraordinaire (rires) mais baigné par une motivation... bon dans un domaine différent mais qui permet de palier quelque part à l'arrêt dans un domaine dans lequel on s'est investi à fond, je pense effectivement que cette transition n'est pas évidente » (E3F).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Seule la question du professionnalisme distingue réellement nos sportifs. Les basketteurs insistent sur le rapport passion/professionnalisme/difficulté à penser et construire un projet autre que sportif.

« Quand on est joueur professionnel, on est focalisé sur soi, sur sa performance, pour essayer de durer le plus longtemps possible et la reconversion, on n'y pense pas tout de suite » (B8G).

« Moi j'ai quand même gagné de l'argent, les basketteurs gagnent aussi beaucoup d'argent, c'est pas de l'argent dont ils ont besoin, c'est des structures, d'aides... oui, oui d'aides, de dire voilà demain tu t'arrêtes, qu'est-ce que tu as prévu de faire ? » (B11F).

La difficulté tient non seulement à devenir un « champion » comme dans les autres sports mais surtout à garder son rang et sa place chez les professionnels. La logique n'est plus celle de la sélection et du résultat ponctuellement valorisé à échéance fixe dans des JO, les Championnats du monde ou d'Europe. Il faut être efficace à chaque match. Il faut être reconnu comme indispensable à l'équipe par l'entraîneur à chaque rencontre. Il en va du devenir du joueur dans la saison et de ses futurs contrats. Un grand nombre de joueurs professionnels restent chaque année sans club. Le rêve de gloire se double ici d'une nécessité de maintenir son niveau de jeu.

Ce dernier extrait d'entretien introduit également autre chose qui apparaît en filigrane d'un grand nombre d'interviews : la nécessité d'être aidé, de bénéficier d'appuis et de conseils. « Faire éclater cette bulle » revient à prendre conscience que la vie ne s'arrête pas au seul horizon du sport, qu'une vie existe en-dehors des grilles et barrières de l'INSEP ou des clubs professionnels.

« on est dans une bulle et que cette bulle, il y a pas mal de joueurs qui pensent qu'elles sont...qu'elle suffit pour continuer sa vie et être toujours aimé comme on l'est quand on est sur le terrain, et à partir du moment où on réalise que ça ne va pas durer toute notre vie...ben voilà la reconversion c'est le fait d'anticiper les choses pour pouvoir... pour essayer de maintenir un certain cadre de vie surtout ou de trouver une compensation à la passion quoi ! » (B2G).

Comment mieux expliquer cet enfermement qu'en prenant l'exemple des déplacements internationaux ? Ceux-ci durent plusieurs jours voire parfois plusieurs semaines. Une fois éliminés, ou leurs épreuves terminées, nos sportifs n'ont d'autre occupation que de récupérer, d'aider leurs amis à se préparer, les soutenir, etc. Bien souvent aucun ne profite d'être à l'étranger pour connaître la culture locale, visiter le pays, la ville ou rencontrer les habitants. Les journées, les soirées et les nuits se passent à jouer au Tarot, au Poker ou aux jeux électroniques au point de se désocialiser.

« Surtout maintenant il y a des lecteurs de DVD portables, il y a des vidéos, des choses comme ça mais moi je vois, l'an dernier, où je n'ai rien fait du tout, dans les déplacements oui j'étais avec ma console, j'étais en train de regarder des films mais quand il fallait que je parle avec des gens, j'avais l'impression de ne pas trouver de vocabulaire et puis on m'a dit : eh oui il faudrait que tu te remettes à lire un petit peu pour voir, comme ça, et effectivement je me suis remise à lire et j'ai retrouvé mon vocabulaire assez facilement mais le problème aussi ce qui se passe actuellement c'est que... alors je le vois dans les déplacements, chacune sort son petit lecteur de DVD, et on passe 6 heures à regarder ses DVD et puis après c'est tout quoi ! » (B4F).

Ne peut-on pas rapprocher le sentiment d'isolement du sportif de haut niveau du phénomène des « No life » constaté chez les jeunes passionnés par les écrans (ordinateurs, jeux, TV...) au point de ne plus vivre dans la vraie vie ? Tout au moins peut-on penser que ces deux univers se nourrissent l'un de l'autre, comme une forme de symbiose un peu destructrice, provoquant la désocialisation accélérée des jeunes...

C'est bien d'une bulle dont il s'agit. Ils vivent du sport, pour le sport, dans le sport, dans un entre-soi, qui frise la promiscuité et l'enfermement, dans un repli sur soi où plus rien ne compte que le résultat sportif possible, sans se soucier de quoi que ce soit d'autre. Cette bulle est sclérosante car elle fait perdre les repères les plus élémentaires : l'actualité, ce qui se passe dans le monde, le sportif est déconnecté des réalités extérieures, très souvent il ne s'y intéresse pas.

« ça quand je suis sortie faire des courses pour la première fois, en fait on ne sortait jamais d'ici, le week-end je rentrais chez moi dans le Jura dans ma famille et moi donc je suis pour la nature, alors j'allais me promener, je sortais peu en ville et puis la lessive c'est ma mère... on se débrouillait, on avait tout ici... et je vais faire les courses au Monoprix à Vincennes parce qu'on avait besoin, je ne sais pas, de dentifrice ou quoi que ce soit et puis je passe à la caisse, j'ai trois articles, je passe à la caisse, on me demandait je ne sais pas... c'était en euros... je ne sais pas mais genre 20 euros et j'ai dit non, non vous avez dû vous tromper et elle me dit non, non c'est 20 euros et là j'insiste, et là je vous assure je n'ai pris que ça et ça ne peut pas être ça... là je me suis retrouvée compte qu'en fait, je me suis dit mais X t'es complètement à côté de la vie quoi ! (rires). Mon Dieu ça a été un choc, un vrai choc et ça je l'assume depuis pas longtemps en fait, ça a été un choc énorme comme on peut être... si on part en compét, être à l'étranger, revenir ici, je veux dire, on peut passer un mois sans sortir de l'enceinte Insep... hôtel, bus, la salle de pingpong, la salle de cours, internat quoi ! » (TT4F).

Sa vie est hors normes car tout est fait pour lui, tout tourne autour de lui au point qu'il puisse déroger aux contraintes habituelles.

« C'est facile on est surprotégé, le staff il vous suit, il vous amène partout, il vous prend un rendez-vous, pour l'IRM il y a trois mois d'attente, ah non vous passez un IRM quand vous voulez... vous êtes assisté pour tout quoi ! Alors vous avez deux solutions, soit vous restez dans cette bulle là et le jour où ça s'arrête, vous tombez de très, très haut et en plus vous pouvez y être encore plus et

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

vivre au dessus de vos moyens, pas des moyens actuels mais les moyens futurs, ou alors vous réagissez, vous gardez les pieds sur terre » (B11F).

Peu de sportifs, parmi ceux que nous avons interrogés, sont aussi lucides sur les avantages que leur procure leur statut. Cette athlète, plus âgée que les autres, se rend probablement mieux compte de la différence. Pour les jeunes sportifs, il est plus difficile de concevoir que tout cela est anormal. Comment peuvent-ils alors penser à demain ? Envisager leur vie dans cinq, dix ou quinze ans si personne ne vient les aider à sortir de ce que l'on peut qualifier d'état « léthargique » ?

« Mais y a pas mal de sportifs qui réfléchissent pas trop parce qu'ils sont dans leur échéance sportive, qui ne savent pas pour combien de temps ils vont en avoir... et qui se disent : j'aurais toujours de le temps de... mais je pense qu'il faudrait des gens pour essayer de les mobiliser et de les sensibiliser plus tôt » (G10F).

II.1.3. Se prendre en charge

Mais demander de l'aide, dire : « Nous avons besoin d'être aidés » peut cacher autre chose : le fait de ne pas avoir envie de se prendre en charge, ou de ne pas savoir le faire. Ce besoin d'être aidé et accompagné est lié à l'âge bien sûr, à la méconnaissance des systèmes et dispositifs en place probablement, à la perte de repères due à l'éloignement du milieu familial très certainement. Mais il est attaché également à l'immaturité ou, à l'inverse, la maturité d'un certain nombre d'athlètes. La maturité joue un grand rôle dans les choix qu'ils font à leur arrivée. Les rameurs accèdent la plupart du temps au plus haut niveau plus tardivement que les autres. Certains évoquent une question de maturation physique, d'autres le fait de trouver un équipage adéquat. Leur intégration au plus haut niveau coïncide, bien souvent, avec le passage du baccalauréat, le choix de faire des études universitaires lorsqu'ils ne les ont pas déjà commencées. Les gymnastes, pour leur part, intègrent l'INSEP très jeunes.

« Mais bon après, le problème, c'est que nous on est très jeune les gymnastes... moi vous voyez je suis rentrée à l'Insep j'avais 13 ans, l'année de mon bac c'était les Jeux Olympiques, j'avais 16 ans donc c'est vrai qu'à cette âge-là quand on vous dit des choses, ça vous passe un peu par-dessus... bon moi j'étais dans ma pratique sportive, je préparais les Jeux Olympiques, ce genre de choses etc. donc voilà mais sans ça... sans ça après, je pense que quand on est un peu plus âgé, on a plus conscience de certaines choses et on irait peut être plus spontanément vers... vers... vers les solutions qu'on nous propose » (G10F).

Ils essaient en priorité de concilier une scolarité normale avec la pratique de la Gymnastique; alors, envisager leur reconversion, penser à une formation universitaire ou professionnelle,

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

imaginer ce qu'ils aimeraient faire demain est totalement illusoire. Même s'ils reçoivent des conseils et des informations, ils ne les entendent pas toujours, ne sont pas disponibles pour les entendre. Avec le recul, les plus anciens sont conscients de la nécessité de penser à l'après-sport tout en reconnaissant que c'est difficile pour un jeune athlète.

« Je pense que très tôt mais pas trop, leur faire prendre conscience qu'il y a un après- sport parce que je vous disais tout à l'heure qu'on a la tête dans le guidon, on ne pense à rien, c'est sûr, nous on a plus la tête dans la barre asymétrique que dans le guidon... euh on se prépare pas... on vit au présent » (G9F).

En parlant de maturité, et en revenant sur la question de l'âge et de la jeunesse, il serait tentant de confondre jeunesse et immaturité, âge plus avancé et maturité. La maturité s'acquiert bien davantage avec l'expérience qu'avec l'âge. L'exemple des anciens, les discours maintes fois répétés des proches, les échecs plus encore peut-être que les réussites forgent une expérience qui, analysée, remise en perspective, critiquée... permet de construire une certaine maturité. Il y a probablement autant d'athlètes « plus âgés immatures » que de jeunes « matures ». Demazière et Dubar, travaillant sur les récits d'insertion, insistent sur le danger de cette notion en précisant que « devenir adulte ne veut pas dire la même chose dans chaque cas puisque chaque forme identitaire est associée à un horizon temporel spécifique. Il faut donc prendre garde de ne pas confondre le degré d'engagement subjectif dans une forme d'activité avec un degré de maturité psychologique ou d'insertion sociale » (1997, 322). Tout cela est finalement difficile à « mesurer ». Est-ce si important ? Probablement, mais à condition de considérer que rendre matures les athlètes peut constituer un réel projet, les amener à réfléchir et se projeter dans l'avenir. C'est aussi les aider à devenir libres de leurs choix et moins dépendants du système qui les entoure. Le projet est ambitieux et dangereux, car il vise à l'autonomie des athlètes que tous ne souhaitent peut être pas.

La différence ne s'arrête pas là. En Aviron, les centres nationaux d'entraînement sont éclatés en Région. Les rameurs s'entraînent, en dehors du choix individuel d'intégrer un autre centre avec tel ou tel entraîneur ou partenaire, « près » de leurs régions d'origine. D'autres restent sur leurs clubs. Implantés dans des villes moins importantes, ces centres offrent également plus de facilités pour choisir des filières d'études diverses et variées, pour se loger à proximité.

En théorie, si rien ne s'oppose à entrer en formation, la réalité s'avère différente, ne serait-ce qu'en raison des déplacements qu'entraîne l'implantation des centres d'entraînement. Pour

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

ceux qui sont à l'INSEP, les déplacements deviennent une contrainte. Les Parisiens ne parlent pas en kilomètres mais en temps de trajet ou, plutôt, en temps de trajets en fonction de certaines heures. Dès lors chaque déplacement est coûteux en temps. Celui-ci doit être pris sur autre chose : le repos, la formation, l'entraînement.

« **Vous pouviez vous entraîner sur place, vous n'aviez pas de problèmes de transport ou de choses comme ça ?** Euh à Toulouse je circule à vélo quoi ! Et moi j'habitais près de l'INSA et près du centre d'entraînement » (A9F).

Suivre, par exemple, un Master en Management du Sport à Paris 10 Nanterre, au nord-ouest de Paris, à l'opposé de l'INSEP, se rendre en cours à Créteil, ou tout simplement au centre de Paris, demande au minimum deux heures de trajet par jour aux athlètes. Certains en viennent à envisager la formation dans une problématique qui intègre ces questions.

« Je pense honnêtement que j'ai été quand même assez sérieux, assez organisé déjà donc je n'avais pas de zone d'ombre, j'avais bien mon planning... euh j'avais les moyens de... par exemple je m'étais acheté une moto pour aller à l'ESCP... » (E5G).

Envisager la faisabilité de suivre une formation dans ces conditions amène à s'interroger sur la pertinence de vouloir regrouper dans un grand nombre de sports « l'élite » sur l'INSEP. Rien ne le nécessite, en dehors des partenaires d'entraînement dans des sports de type « duels » (Parlebas, op. cit. 48 et *passim*). Encore faut-il peut-être limiter le propos à la catégorie masculine, car les femmes peuvent, dans ce type de sport, la plupart du temps s'entraîner en « province » avec des hommes. Aucune logique sportive ne justifie un tel parisianisme.

A l'inverse, il n'est pas possible d'ouvrir une multitude de formations dans l'INSEP ou à proximité. Le centralisme pose problème à moins de développer d'autres moyens comme l'*e-Learning*. Si de nombreuses recherches s'accordent pour reconnaître des performances en matière d'apprentissage identiques au présenciel (Fenouillet, Dero, 2006), les contraintes et limites, souvent discutées - capacité à s'isoler pour pouvoir travailler, volonté de travailler avec régularité, suivi des étudiants ou abandon des études - s'avèrent peut être plus flagrantes encore pour une population en partie peu encline à s'engager dans des formations.

Des solutions restent à inventer. A l'heure où certains CREPS¹³⁴ ferment, ou sont rétrocédés aux collectivités territoriales, tandis que d'autres sont transformés en « Campus d'Excellence

¹³⁴ Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive.

Sportive »¹³⁵, il y a lieu de questionner la pertinence de politiques qui n'encouragent pas le développement du double projet. La multiplication des centres nationaux en Région, à proximité des grandes villes universitaires aurait au moins le mérite de faciliter l'entrée en formation des SHN. Une autre option consisterait bien évidemment à développer, comme le suggère le Rapport Berstch (2008)¹³⁶, des formations de haut niveau au sein même de l'INSEP en créant une « Ecole Supérieure de Management du Sport ». L'offre de formation resterait cependant limitée.

II.1.4. S'informer, être informé, « recevoir l'information »

Alors qu'un grand nombre de sportifs soulignent le besoin d'être aidés et accompagnés, force est de constater que de nombreux dispositifs existent déjà. Le DOFE organise des réunions d'informations, reçoit les athlètes individuellement, met en œuvre pour la seconde fois les Carrefours de la Performance. Le Ministère de la Santé et des Sports a, de son côté, créé une interface¹³⁷ permettant de suivre la carrière des athlètes, leurs formations, leurs situations personnelles. Cet outil permet également de répondre à leurs sollicitations, demandes de renseignements et de rendez-vous. Des référents existent dans chacune des fédérations. Lorsqu'ils ont intégré des structures de haut niveau, ils ont reçu une documentation les informant de leurs droits et obligations. Il existe cependant des différences. Chaque athlète n'est pas égal. Un SHN reconnu et médaillé saute les intermédiaires, s'adresse directement au DTN, négocie avec le Ministère. Les portes s'ouvrent tout simplement plus facilement pour lui.

« [...] moi des élus je n'ai pas eu...je n'ai jamais discuté de ma reconversion ni de quoique ce soit...heu moi j'allais directement sur les personnes avec qui je pouvais avoir...par exemple avec le Président de la Fédération Monsieur Mainini, à la Fédération de Basket » (B11F)

Les autres sont-ils mal informés ? Mal aidés ? Trop informés au point de ne plus savoir ou pouvoir traiter l'information ? Ont-ils vraiment envie, pour certains du moins, de la prendre en compte ? Des extraits d'entretien, empruntés aux escrimeurs, montrent toute l'ambiguïté qui peut exister alors même qu'ils appartiennent à un sport plus favorable au double projet et mieux structuré que d'autres.

¹³⁵ <http://www.sante-sports.gouv.fr/spip.php?page=recherche&recherche=CREPS&ok.x=0&ok.y=0> (Consulté le 08/08/2010).

¹³⁶ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000318/index.shtml> (Consulté le 06/08/2010).

¹³⁷ <http://extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/sportifs/> (consulté le 06/08/2010).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Euh non dans l'ensemble non, quelques personnes le sont, mais dans le groupe il y a un certain nombre de personnes qui ne savent pas quoi ! Les jeunes qui arrivent, ils sont au courant de rien quoi ! C'est nous qui disions les informations etc. quoi ! » (E9F)

« Alors en fait c'est par l'intermédiaire de la DRJS je crois, je recevais tous les ans un petit dossier, un petit livret qui m'expliquait tous les avantages, les droits et les devoirs des sportifs de haut niveau donc effectivement j'étais bien... j'étais bien informée. [...]» (E12F).

C'est moins le manque d'information qui est en cause que le manque d'attention, de réceptivité et de traitement de celle-ci.

« Euh est-ce qu'on se sent assez informé ?... j'essaie de me souvenir pendant que j'étais... en études secondaires... ce qui nous était proposé... oui ben il me semble oui, oui il y avait... oui des invitations à des réunions... oui il y a même des propositions de renseignements sur la gestion de patrimoine, comment gérer tout ça ? Euh oui je sais qu'il y a des formations... on va dire des réunions d'informations sur... sur plein de sujets oui, oui. » (G2G).

L'exemple de l'interface du Ministère, renseigné par seulement 51 % des sportifs inscrits sur les listes de haut niveau, montre le décalage entre l'affirmation des attentes de la part des athlètes et leur investissement personnel dans la démarche de construction d'un projet de formation. La vie du sportif s'inscrit dans une sorte de tourbillon fait de rêves, d'entraînements, de compétitions. L'empreinte du temps est forte. Penser à sa reconversion et construire un projet de formation nécessite d'y consacrer du temps. De vouloir y consacrer du temps bien davantage que de pouvoir le faire. Lorsqu'ils affirment : « on a la tête dans le guidon » ou « on pense qu'au sport », il ne s'agit pas simplement d'une question de temps mais de vouloir penser à autre chose, à faire autre chose qui ne semble pas si important aujourd'hui. Pour quoi on pense avoir le temps. Mais, au-delà de la volonté qui manque probablement à certains, se pose également le problème de l'autonomie des sportifs qui ne savent pas toujours se prendre en charge.

« Il y en a qu'on est obligé de traîner, de porter parce qu'ils ne savent même pas faire une déclaration de sécu, prendre un billet d'avion etc. etc. Ils sont complètement, ils ne sont même plus... ils sont supplantés par le système donc il y a le mec qui se démerde et qui fait tout et puis il y a le mec qui est complètement supplanté par le système parce qu'on lui a pris sa chambre, il sait qu'il va aller s'entraîner là, on va aller manger là, il sait que quand il va prendre l'avion, il y a le taxi qui va le prendre devant, mais si un jour il doit téléphoner au taxi, il aura du mal, si un jour il doit prendre un billet d'avion il ne sait pas comment ça se passe etc. » (Directeur du DOFE).

S'agit-il d'un jugement de valeur ? Ou ne faut-il pas rapprocher ce propos de celui d'Eric Srecki pour qui la volonté de construire un projet de formation doit venir de l'athlète lui-même ? Parler de l'autonomie de l'athlète, c'est déjà concevoir un projet dont il soit tout à la

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

fois le moteur et l'acteur principal, mais c'est aussi rompre la dépendance qu'il peut avoir vis-à-vis du système. En définissant le projet politique comme volonté de « domination de l'homme sur l'homme », l'autonomie pose le problème de l'émancipation du sportif qui construit un avenir dans lequel le projet sportif n'est plus central, ou n'est plus unique. C'est accepter l'idée qu'à tout moment l'athlète puisse faire un autre choix que celui du sport de haut niveau. Toutes les fédérations souhaitent-elles dans ces conditions l'autonomie de l'athlète ? Tant que celui-ci est, d'une part, financièrement dépendant des aides personnalisées octroyées par les fédérations et, d'autre part, totalement disponible pour préparer les compétitions, le sportif n'a d'autre possibilité que de « réussir » par le sport, du moins s'investir dans celui-ci.

« Non ils ont intérêt que le mec aille sur le podium, donc à partir du moment où on n'a pas le même intérêt forcément ! On s'entend très bien mais je dis qu'ils se foutent du projet pour la plupart, ils se foutent du projet du sportif, évidemment vous avez toujours des références, des correspondants on a la totale dans les DR, dans les fédérations, machin on a tout ça, on affiche tout ça mais qu'est-ce qu'ils font vraiment ? Par exemple ils iront jamais à l'encontre d'un entraîneur qui dit : je veux un entraînement ici alors que je pense ce qu'il serait bien, c'est qu'on fasse ce que j'appelle moi un projet intégré... et le projet intégré c'est l'entraîneur, le sportif et moi ou la famille et on discute ensemble des conditions d'entraînement et des conditions de formation et l'entraîneur est capable de dire, je vais le lâcher un peu plus là, parce qu'il y a un problème de formation, je le récupérerai un peu là et chacun lâche un peu, on discute le projet intégré à mon avis, c'est le projet intégré, on ne réussira jamais pour l'instant, on n'est pas dans un projet intégré contrairement à l'Australie où ils sont... » (Directeur du DOFE).

II.2. Lorsque la norme influe sur les choix

Construire un projet professionnel, envisager d'entrer en formation est difficile dans ces conditions. L'essentiel des démarches repose sur la volonté de l'athlète à se former et de l'aide, ou du moins de l'accord tacite, de la personne qui est la plus proche de lui, en dehors de ses parents ou de son conjoint : l'entraîneur en qui, à son arrivée du moins, il a toute confiance. L'assentiment des proches facilite les choix de bifurcation biographique (Négroni, 2007). C'est dans l'accord tacite des proches, à travers leurs encouragements, dans leurs regards ou leurs attitudes que le SHN s'assure qu'il fait le bon choix, qu'il doit s'engager dans cette voie, qu'il peut entrer en formation. La « relation entraîneur-entraîné » (Ragni, 1990 ; Huguet, Labridy, 2004) est si forte qu'elle constitue le pivot central des décisions que va prendre l'athlète, comme le fait de suivre ou non une formation. Mais les sportifs sont-ils libres de leurs décisions ? Ne doivent-ils pas se conformer au modèle dominant ? Certaines

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

féderations privilégient le projet monosportif tandis que d'autres favorisent le double projet.

Lorsque certains déclarent :

« Ben de toute façon dans notre sport culturellement c'est toujours... le discours il est commun et conforme à tout le monde, la pratique du sport n'est pas une finalité professionnelle, c'est une aventure... une aventure humaine [...] le discours était commun, on nous répétait très régulièrement qu'on ne ferait pas du sport toute notre vie et qu'après un côté sportif il y avait autre chose et que ça, ça se préparait et que ça se préparait en amont » (A5G).

« On a du mal à envisager qu'un escrimeur ne fasse strictement rien à côté quoi ! Ni brevet d'état, ni études supérieures, ça n'existe pas trop et c'est vrai que ça me semble une voie extrêmement risquée quoi ! » (E3F).

Ou, à l'inverse,

« Moi je vois tous les jeunes, ils arrêtent les cours... tous les jeunes de 17/18 ans qui sont à l'Insep, ils arrêtent » (TT6G)

Leurs propos montrent que rien n'est finalement négociable. Que le double projet soit soutenu ou, au contraire, empêché, les athlètes doivent respecter la norme du groupe. Il en va de leur place, de leur acceptation et de leur reconnaissance. Etre hors normes, c'est risquer de se retrouver en marge de tout. Si les finalités diffèrent, c'est bien un processus de socialisation qui se lit dans leurs déclarations. Ils intègrent des normes, des valeurs, des comportements. L'enjeu est connu. La socialisation permet la construction de l'identité individuelle tout autant que collective (Dubar, 1991). En ce sens, parce que l'on possède des valeurs communes, elle contribue à renforcer la cohésion au sein du groupe d'appartenance.

Ne pas adhérer au modèle fédéral revient à montrer des signes de désinvestissement, à être considéré comme « déviant ». « [...] Les groupes sociaux créent de la déviance en inventant des règles dont l'infraction constitue la déviance, et en appliquant ces règles à certains individus qu'ils désignent ainsi comme des *outsiders*. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis, mais plutôt la conséquence de l'application par autrui de règles et de sanctions à l'encontre d'un « contrevenant » » (Becker, 1963, 9). Finalement, les sportifs cherchent avant tout à adopter la norme du modèle dominant. Les escrimeurs et les rameurs entrent en formation en même temps qu'ils intègrent les filières de haut niveau, basketteurs, gymnastes et pongistes abandonnent pour la plupart d'entre eux leurs études, par mimétisme au regard des trajectoires des anciens, mais aussi pour ne pas être en marge du groupe, pour ne pas être « stigmatisé » par les autres membres ou par les cadres. Il s'agit de ne

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

pas se retrouver en décalage. Certains seront stigmatisés pour le fait de vouloir suivre des formations, d'autres à l'inverse s'ils ne le font pas.

« Quand on parle de reconversion, quand on parle de suivre une formation, les autres ont une image de toi... c'est fini... tu t'investis plus, t'es fini quoi... donc tu as fait une croix sur le haut niveau... et puis c'est pas franc, il y a toujours une arrière-pensée... tu te sens mal... » (TT7G).

« On a toujours été... on a toujours évolué dans un cadre où on nous disait qu'il fallait absolument faire des études, on nous a toujours poussés à faire des études, même dans l'école... jamais mis de barrières... moi jamais en tout cas... mon entraîneur a toujours été très, très ouvert... en tout cas très compréhensif par rapport à toutes les difficultés qu'on pouvait avoir déjà à concilier les deux et il a toujours fait en sorte qu'on fonctionne bien » (E11F).

« Oui, oui j'ai envie de dire... laissée n'a pas été tellement de la part de la Fédé, mais c'était de la part de mes entraîneurs, du collectif d'entraînement, pas des humains mais vraiment du collectif d'entraîneurs, je n'étais plus la bienvenue dans le gymnase, plus de soutien de leur part, ils ne s'intéressaient plus à moi, c'est dur quand on a passé 10 ans avec eux » (G9F).

II.2.1. De l'injonction du monoprojet

Les entraîneurs des fédérations qui soutiennent le monoprojet, fustigent très souvent les athlètes qui suivent des formations lorsque ceux-ci ont de mauvais résultats sportifs : « Si tu as de mauvais résultats c'est que tu ne t'entraînes pas assez » ou encore « c'est que tu t'éparpilles trop ». Si les entraîneurs ne disent jamais ouvertement qu'il faut arrêter, ils le suggèrent ou font des remarques sur l'impératif de préparer les grandes échéances, chaque fois que l'athlète est en retard, à cause d'une surcharge de travail scolaire, ou à l'inverse lorsqu'un calendrier sportif important se profile. Les contraintes rencontrées par ceux qui construisent un double projet sont nombreuses. Nul besoin pour les entraîneurs d'affirmer leur opposition au double projet, les contraintes rencontrées, la progressive mise à l'écart, les non sélections sont là pour influencer le choix des autres.

« [...] je ne dirais pas qu'il y avait du favoritisme mais il y avait des gens qu'on préservait et il y en a d'autres à qui on ne faisait pas de cadeaux, donc moi je faisais plus partie des gens comme X à qui on ne faisait pas de cadeau, où on devait tout le temps travailler sur tous les agrès, on n'avait pas la chance de se spécialiser parce que si on avait pu se spécialiser sur quelques agrès, je pense qu'on aurait pu faire de très belles choses et puis à côté ça... ben quand on trouve une profession, ben on dit ben voilà : lui il travaille, il fait de la gym...il peut pas tout faire donc on n'en a pas besoin » (G8G).

« J'ai quand même décidé en même temps de faire une formation, en même temps que le programme du GFP...ça été très mal pris par les entraîneurs, alors qu'on a de la chance ici d'avoir une formation de BTS adaptée et qui n'est pas très prenante » (TT8G).

« Euh on a arrêté pour plusieurs raisons, on ne supportait plus trop l'ambiance sur l'Insep parce qu'au niveau des études c'était... comme il y avait la qualif' olympique et que les qualifs' se passaient en France, ils nous ont mis plus de pression et des demandes des entraîneurs et qu'avec

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

les cours ça faisaient un rythme impossible, et puis on savait que de toutes façons avec ce système et cette équipe en place ce serait... ce serait difficile... en tout cas de continuer comme ça et quand on a annoncé la décision... ben ça a été le rejet... le rejet total tout simplement quoi ! Du jour au lendemain aucun coup de fil.... alors c'était un peu... interdiction de venir à l'Insep etc. quoi ! » (TT10F).

Pour ceux qui veulent faire des études, eu de choses sont prévues, peu de choses sont aménagées. Ou bien ils participent aux entraînements, au même titre que ceux qui ne se consacrent qu'au sport, ou bien ils sont mis à l'écart.

« Non pas du tout, non pas du tout, c'est évident que c'est même le contraire, le sentiment que j'ai c'est que... c'est que... c'est limite qu'ils t'empêchent...ils te poussent vers le BE 1... en disant que le BE 1, BE 2 c'est génial... c'est fantastique et surtout ce qu'ils veulent c'est que... c'est que leurs entraînements mis en place... moi où là j'ai l'impression c'est que...il faut pas qu'ils rentrent tard chez eux parce que... parce que sinon maman va gronder parce que... il rentre tard quoi ! Tu peux pas arriver à un moment voilà je finis mes cours à 18 h, tu dois t'entraîner de 18 à 21 h... là c'est pas possible... y a un moment c'est pas possible, soit tu restes dans les créneaux... soit tu sors du système... à l'époque c'était ça, si tu faisais des études... tu étais destiné à ce moment là à être relanceur... tu ne faisais plus partie de l'Equipe de France... c'était le choix que tu avais en fait [...] ben voilà... tu changeais de statut directement dès que tu sortais... dès que tu sortais des formations qui n'étaient pas à l'Insep... donc je t'ai expliqué les trois... euh voilà t'avais plus de... t'avais plus le choix d'être... voilà t'avais plus le choix de... t'étais bonne pour la casse quoi ! » (TT9F).

« [...] comme pour l'instant je suis seul dans mon sport à faire des études, ben c'est pas évident pour eux et ça se retrouve à l'entraînement...ils ne comprennent pas des fois que...ben des fois je préférerais...ben des fois de toute une journée de... si je ne pouvais pas m'entraîner... de par contre pouvoir rattraper le week-end...et donc le week-end ben des fois ils ne sont pas là quoi ! ben il faut vraiment pouvoir m'adapter à des jours où je suis obligé d'aller dans l'entreprise, de travailler dans l'entreprise et puis derrière même le dimanche où je pourrais » (TT1G)

Les autres athlètes adhèrent aux propositions des entraîneurs, par peur de déplaire, de ne pas être sélectionnés, par calcul tout simplement. Ils participent ainsi à la marginalisation de ceux qui entrent dans le double projet et, dans le même temps, refusent toute formation. Entrer en formation c'est donner des signes de désengagement aux autres, qui portent alors un jugement sur leur « professionnalisme ». Les critiques reçues, de la part de leurs collègues mais également des entraîneurs, n'ont peut être d'autre but que de les enjoindre à davantage de professionnalisme. Ces injonctions n'ont alors d'autre but que de les exclure ou de les obliger à se réengager davantage, tel un rappel à l'ordre pour qu'ils retrouvent plus de performances et d'efficacité (Boussard et al. 2009, 17 et passim).

« Alors eux ils sont contre [les autres sportifs], parfaitement contre, faire des études et tout... parce qu'ils disent : parce que c'est tellement dur notre programme d'entraînement et notre programme de compétitions...que c'est impossible de faire les deux...moi je ne suis pas de cet avis donc quand la discussion est lancée (rires) c'est un peu la bagarre...euh ils me disent : fais attention, tu vas perdre ton temps...tu vas perdre ton niveau dans ton sport...ça va te prendre beaucoup de temps...tu pourras pas te reposer...ça va jouer quelque chose...tu ne vas pas t'en sortir...bon ben moi je pense que c'est le contraire et je garde mon avis et je vais essayer de tout faire pour réussir. [...] » (TT1G).

Le propos ne s'arrête pas aux formations et concerne parfois la vie de l'athlète en général.

« Il y a quand même un entraîneur qui a sorti l'an dernier, je l'ai appris, je ne citerai pas de nom, mais que je pensais trop à ma vie sociale. Pourquoi ? Parce que j'allais au ciné, le week-end j'étais avec mon copain, mais on a besoin de ça et la preuve en est... que... à la fin d'année quand j'étais pas bien, je pense que c'était à cause de ça, je mettais trop de côté ma vie sociale mais même s'il faut un équilibre » (TT4F)

La stigmatisation vécue par les athlètes est bien, à l'image des travaux de Goffman (1963), une construction sociale résultat de la norme dominante du groupe. A travers cette stigmatisation se développent des interactions qui transforment les manières d'être et de vivre ensemble. Singulièrement cette norme peut évoluer. Dans le cas du Tennis de Table, par exemple, les abandons successifs du haut niveau par un certain nombre de jeunes et leur inscription dans des formations valorisantes donnent envie à d'autres de faire la même chose :

« Bon pour l'instant, en fait j'aimerais pouvoir faire mon BTS... voilà... puis après voir déjà comme ça c'est passé, si ça m'a plu ou si je sens que je suis intéressé et que je suis motivé... c'est reprendre après et faire d'autres études... soit faire une spécialisation, soit alors faire comme « Gaye » rentrer dans une école de commerce » (TT8G)

Alors que dans d'autres sports préexiste l'idée qu'il faut préparer l'avenir, ceux qui acceptent ou subissent le monoprosjet, le découvrent à leur dépens ou aux dépens des autres. Ils ne peuvent pas ignorer la « galère » et le mal être dans lequel sont ceux qui ont cessé brutalement leur carrière et qui étaient, il n'y a pas si longtemps, leurs partenaires en équipe de France ou plus simplement d'entraînement. Un de nos premiers entretiens, très difficile car très douloureux, fut avec un ancien champion d'Europe juniors. Il n'a que 29 ans aujourd'hui. Ses paroles sont édifiantes :

« J'ai bac plus 0. [...] Je revois mes anciens amis. Ils ont tous des supers boulots. Ils ont des Masters. Avant ils trouvaient que j'avais de la chance avec le ping mais maintenant je trouve que c'est eux qui ont de la chance. C'est dommage d'arrêter les études car je suis dans la galère maintenant. [...] Si tu perces, tu perces mais il faut continuer les études pour plus tard. [...] J'ai mis un peu d'argent de côté. J'ai vendu mon appart. Je ne suis pas à la rue mais je me lâche pas » (TT6G).

II.2.2. De l'identité

Témoignage difficile car il montre l'écart entre rêves et réalité, entre espoirs et prise de conscience, entre identité valorisante et valorisée du SHN et brusque intégration d'une

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

identité négative. Cette situation est pour lui d'autant plus difficile à accepter qu'il prend conscience brutalement de son échec et, dans le même temps, de ce que ses amis, qui n'avaient pas eu la chance de faire du sport de haut niveau et l'enviaient autrefois, ont accompli. TT6G a l'impression que tout s'effondre autour de lui. Ses croyances et ses valeurs sont remises en cause, entraînant une crise d'identité importante. Comme le suggère Dubar :

Ces crises réactionnelles, consécutives au surgissement d'un «événement imprévu» [...] tranchent le cours du temps vécu, et engendrent des pertes matérielles, des perturbations relationnelles et un changement de la subjectivité. Elles touchent souvent à ce qu'il y a de plus profond et de plus intime dans son rapport au monde, aux autres mais aussi à soi, qui est aussi le plus obscur. Car le «soi» ainsi agressé, parfois humilié, fait souffrir, il se sent orphelin de ses identifications passées, blessé dans ses croyances incorporées, honteux souvent des sentiments des autres à l'égard de «soi-même» (2000, 167).

A travers l'échec sportif il ne perçoit plus que les aspects négatifs, oblitérant totalement les aspects positifs de son vécu d'athlète de haut niveau, les résultats obtenus et la chance de pouvoir vivre une vie hors du commun. Le capital symbolique acquis sportivement n'agit plus comme un moyen de valorisation. Il est vécu comme un handicap et une perte de temps pour sa vie tout court. Non seulement il existe pour cet athlète un risque de début de paupérisation mais, progressivement, il intègre une auto disqualification (Paugam, 1991).

La prise de conscience des risques encourus en cas d'échec existe chez quelques-uns. Le constat est souvent très critique.

« Remarque je trouve « dégueulasse » de préconiser, et en plus je suis sûr qu'il ne préconise pas ça à ses enfants, de préconiser ce choix aux jeunes alors qu'il ne le ferait pas pour ses enfants... bon moi je trouve ça inadmissible... des fois dans le système c'est tous des gens qui poussent ses enfants vers ça et je suis sûr qu'il ne ferait jamais ça à ses enfants. [...] ils ont pressé les joueurs comme des citrons, et une fois que tu n'avais plus de jus, tu... voilà... donc tu t'en allais à la poubelle ou à la casse et puis ils repartaient avec quelqu'un d'autre quoi ! Ils se... ils ne se soucient absolument pas du... du futur de ces jeunes là qui... maintenant disent on n'est plus rien, ils jouent encore au ping pong, ils joueront au ping pong jusqu'à 40 ans parce qu'ils ne savent faire que ça... et à 40 ans ils seront mauvais... machin et qu'est ce qui vont faire quoi ! » (TT9F).

« Il y avait un centre de formation qui était le meilleur centre de formation de France... euh maintenant il n'existe plus... mais on avait des entraîneurs qui... euh quand on avait des blessés... euh allaient chercher des jeunes dans la salle de classe en disant ben tu viens parce que... il me manque... il me manque un gars dans l'équipe pour l'entraînement de cet après-midi... sans se préoccuper de savoir si le cours de l'élève était important » (B7G).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

En le formulant ainsi, cet athlète ne pointe pas seulement le « principe de précaution »¹³⁸ c'est à dire la nécessaire prise en compte par anticipation des risques potentiels et l'adoption de mesures appropriées. Il pointe le fait que l'issue, ici la paupérisation d'un athlète, résulte d'un risque duquel l'athlète n'est pas lui-même responsable. Ce sont les fédérations qui, agissant de la sorte, sont responsables de ce type de situation, en n'ayant pas suffisamment été attentives dans l'accompagnement des athlètes dans les domaines autres que sportifs. Cette question est à la fois éthique et juridique dès lors que les fédérations encouragent leurs athlètes à se consacrer au projet monosportif, même si aucune ne le dit clairement ou l'écrit officiellement, même si cela relève du non-dit ou de la domination symbolique.

Ces extraits ne constituent pas des « morceaux choisis » et isolés. Les problèmes rencontrés par les jeunes athlètes sont fréquents. Bien que de nombreux faits soient avérés, connus, aucune régulation n'est opérée. L'émiettement des responsabilités, le manque de pilotage du système, « de projet intégré » comme le suggérait le directeur du DOFE ou de sanctions, la disparition des « indicateurs de performance »¹³⁹ conduit à ce qu'il est possible de considérer comme des abus.

II.2.3. Le poids des anciens

Le modèle des anciens joue également un rôle très important dans le choix de suivre ou non une formation. Un jeune athlète qui entre en structure est malléable. Il voit, côtoie des champions, s'entraîne parfois avec ceux qui ont suscité sa passion. Le mimétisme, que nous avons déjà évoqué, n'est pas seulement sportif. Il concerne l'homme tout entier. Les jeunes athlètes vont faire, s'habiller, s'exprimer, se comporter « comme ».

Les Basketteurs sont confrontés au mythe « Parker » tout autant, cela a déjà été évoqué, qu'aux contraintes imposées par la Convention collective qui régit les contrats professionnels.

« C'est clair que Parker c'est pas... c'est un modèle de réussite c'est sûr mais c'est pas à mon avis un modèle qu'il faut mettre en priorité, sur lequel il faut compter pour vivre quoi ! Donc je pense que... ouais c'est... c'est pas une référence au niveau... enfin un niveau réaliste quoi ! C'est pas... c'est pas réaliste comme référence c'est sûr ! » (BIG).

¹³⁸ Le principe de précaution a été défini pour la première fois en 1972 lors de la Conférence mondiale sur l'environnement de Stockholm organisée dans le cadre des Nations unies a posé les premiers droits et devoirs dans le domaine de la préservation de l'environnement. Ainsi, le principe 9 de la déclaration de Stockholm énonce : « L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures ».

¹³⁹ Cf. Chapitre précédent « V.3. Une rationalisation pas toujours rationnelle ! » page 135 et passim.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Aujourd'hui quand on commence à 21/22 ans dès qu'on a la chance de décrocher son premier contrat pro... eh bien on imagine que sa vie va être celle de Parker » (B2G).

« [...] et en plus, le basket on est en permanence dans un milieu où il y a beaucoup d'Américains qui arrivent et qui ont un culte de la personnalité énorme, qui...qui vivent dans une autre sphère et qui ont une influence...une vraie influence sur les jeunes...qui font rêver les jeunes » (B7G).

Devenir « Parker » est l'unique objectif. Sa réussite est synonyme d'argent, de bien-être, de reconnaissance sociale. Réussir en tant que basketteur professionnel c'est ne pas avoir à se soucier de l'avenir et des questions de reconversion. Toute leur énergie est concentrée vers cet unique objectif.

« Mais le problème c'est qu'eux ils rêvent quoi ! Qu'est ce qu'on peut faire contre le rêve ? Il faut les laisser rêver un petit peu je pense... » (B6G).

« Ah oui ça a été de la folie, oui de la folie et au fur et à mesure, ben le rêve je me suis dit le rêve je vais peut être le réussir quand même, je m'y suis accroché quand même parce que... parce que... au fur et à mesure c'est... on m'a proposé un petit peu d'argent, au début c'était un petit salaire, ça montait petit à petit et j'ai vu que ça arrivait quoi ! Et à partir du moment où on m'a proposé mon premier contrat pro... ah je me suis dit ben là : le rêve se réalise donc... et quand on est jeune on a toujours envie de... d'arriver à devenir sportif professionnel » (B5G).

Chez les basketteuses, le mythe « Parker » ne fonctionne pas. Il n'en reste pas moins vrai que le Basket féminin s'est structuré et professionnalisé. Des « Demoiselles de Clermont », qui ont dominé le Basket français et européen de la fin des années 1960 au début des années 1980, au Bourges Basket qui a commencé son épopée au début des années 1990 pour se poursuivre jusqu'à aujourd'hui, l'évolution est considérable. Les joueuses vivent correctement de leur sport. Le salaire médian est de 3 500 € pour les françaises. 6 600 € pour les européennes. L'attrait pour le professionnalisme existe au même titre que chez les hommes et, si les meilleurs sont moins médiatisées que leurs homologues, NBA oblige, elles servent de modèle identificatoire aux plus jeunes et, d'autant plus que l'équipe de France s'est imposée deux fois aux championnats d'Europe (2001 et 2009) et les clubs français trois fois en Euroleague (2000, 2001, 2003).

En Tennis de Table la génération précédente, composée de 5 joueurs d'exception, pèse sur les choix. Les joueurs qui composaient les équipes de France masculines des années 1990 à 2005 ont tout gagné ou presque : Championnat du Monde, Championnat d'Europe, Coupe d'Europe des clubs et bien d'autres titres encore. Ce groupe a bénéficié de la professionnalisation du Tennis de Table à l'échelon européen. Beaucoup se sont expatriés pour jouer hors du territoire national.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Ces joueurs ont servi de modèle aux générations suivantes. Modèle de réussite sportive tout d'abord, modèle technique aussi, modèle professionnel enfin. Il n'existe pas de Ligue professionnelle, mais les clubs français ont depuis les années 1990 commencé à rémunérer leurs joueurs. D'amateurs marrons, ils sont devenus des semi-professionnels. Cette réussite a fait rêver les joueurs tout autant que les cadres. Les aînés ont perçu des sommes parfois plus importantes que les meilleurs joueurs du Basket français. Les choses ont changé : l'arrêt Bosman a dérégulé le marché, l'introduction de joueurs étrangers, l'arrivée massive de joueurs asiatiques moins bien payés, ont fait diminuer les rémunérations. Mais le mythe du professionnalisme est resté ancré au point de conditionner la manière de concevoir les entraînements mais aussi tout simplement de faire rêver les jeunes joueurs.

II.2.4. Se former, est-ce « normal » ?

En Escrime et en Aviron, tout concourt à réaliser le double projet. L'individualisation des entraînements, les cursus choisis par les anciens, l'implication des cadres techniques, tout autant que l'absence d'argent. Il est difficile de dissocier ces différents facteurs dans les discours.

« Oh oui, oui parce que c'est un des points... un des points... en fait les rameurs comme ils prennent très vite conscience qu'il faut qu'ils étudient, qu'ils travaillent » (A8G).

« [...] donc je pense que c'est une mentalité qu'on a dans l'escrime c'est que... penser aussi à notre reconversion et le sport aussi nous le permet, c'est pas comme certains sports où il faut s'entraîner tout le temps 24 heures sur 24 entre guillemets, nous... on peut... on peut pouvoir adapter nos entraînements pour pouvoir nous laisser du temps pour se reconvertir » (E6G).

Lorsqu'Eric Srecki énumère les études suivies, les diplômes obtenus ou les métiers exercés par les escrimeurs, il effectue le constat de ce qui existe aujourd'hui, constat qui n'est rien d'autre que la perpétuation d'une tradition. Les titres et médailles régulièrement obtenus aux JO et championnats du Monde par les escrimeurs sont aussi connus que leurs professions, mises en exergue par les journalistes. Les études font partie de la « vie » des escrimeurs. Les entraînements s'organisent en fonction des contraintes de chacun. Au même titre que le mimétisme influence l'envie de pratiquer tel ou tel sport, il exerce une emprise sur les choix de suivre des formations. Ne pas se former, ne pas suivre des études universitaires, ce n'est pas être escrimeur. Cela dépasse la question des origines de classe. Nous avons vu précédemment que rien ne permet de distinguer réellement les sportifs interrogés en fonction

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

de leurs origines sociales. Les escrimeurs, athlètes de haut niveau, ne sont cependant pas représentatifs de l'Escrime. A un niveau plus global, l'Escrime est bien un sport de classe, qui classe les individus, dans un registre différent, mais au même titre que le Golf (Bodin et al. 2004). La pratique est moins ostentatoire, empreinte de davantage de retenue et de tradition. L'Escrime est l'un des sports les plus anciens dans les compétitions internationales. Elle était déjà présente aux JO de 1896. C'est dans la culture de l'Escrime, probablement moins que dans celle du haut niveau, qu'il faut aller chercher cette volonté de se former, de suivre des études supérieures et de penser à faire autre chose que du sport. C'est aussi à travers cette distinction que se joue l'opposition entre des athlètes qui, finalement, aimeraient ne faire parfois que de l'Escrime pour se confronter à « armes égales » à leurs homologues étrangers, et « l'impératif » qui leur est fait de construire le double projet. L'histoire et la culture pèsent sur leurs choix tout autant que les facilités mises en œuvre pour qu'ils puissent réaliser au mieux le double projet.

Le modèle des anciens va cependant au-delà, au même titre que dans les Grandes Ecoles, les filières empruntées servent aux suivants. La plupart en sont conscients et cherchent à laisser une bonne image d'eux, de leur travail au sein de l'entreprise ou dans la formation, finalement de leur sport pour que leurs successeurs bénéficient des mêmes avantages et d'a priori favorables. Il y a en Escrime, plus peut-être que dans tout autre sport, parmi ceux qui ont été étudiés ici, une transmission de valeurs. Tout cela est-il organisé par la Fédération ? A travers les propos recueillis il semble que non et qu'il s'agisse d'une prise de conscience collective et d'une autorégulation des sportifs eux-mêmes.

Cela fonctionne dans d'autres contextes parmi les SHN qui intègrent l'INSEP, comme pour la location des appartements, dans lesquels les athlètes se succèdent, mais, en matière d'emplois, l'Escrime a cette conscience « Grande Ecole », cet esprit de corps, qui vise à faciliter la cooptation des autres.

« Oui et puis quand un escrimeur est passé dans une école ou dans une boîte et que ça s'est bien passé donc c'est sûr que les entreprises vont plus naturellement... euh rester dans ce sport-là ou prendre un jeune de ce sport-là parce que... ben parce que... ben parce que c'est clair pourquoi changer quand ça s'est bien passé ! » (E1G).

L'exemple inverse existe.

« [...] moi j'étais relativement assez sérieuse... je savais où je voulais aller alors après derrière... euh bon c'était pas évident en Tennis de Table, je sais qu'il y a des formations qui ont été fermées pour les sportifs de haut niveau du genre kiné pour le Tennis de Table et puis bon il y a eu des

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

précédents, des personnes qui n'ont pas fait sérieusement et qui ont fermé l'ouverture de la formation pour d'autres pongistes peut être... » (TT11F).

En Aviron, la question ne se pose pas non plus. Là encore, l'empreinte culturelle est forte. Chaque rameur a intégré dès le début qu'il devra « faire autre chose », que l'Aviron ne permet pas de vivre. Si tout le monde ne fait pas d'études supérieures, chacun, néanmoins, suit une formation et tente de trouver une place qui lui corresponde. Il n'y a pas en Aviron de culture « distinctive », la finalité n'est pas de réaliser des études supérieures, elle est d'obtenir pour chaque rameur une formation et un travail. Lorsque Pascale Bouton affirme que le double projet est une « question de culture » elle ne fait que répéter le principe de réalité maintes fois inculqué aux rameurs.

« C'est surtout que... enfin ils nous gardent dans la vie réelle quoi ! L'Aviron ça ne va pas durer toute la vie quoi ! » (A9F).

Répété, amplifié ce discours devient partie intégrante du cursus du rameur de haut niveau.

Tous les propos convergent en ce sens :

« Qu'on ne parle pas que du sport et qu'ils fassent bien attention à avoir une belle carrière parce qu'on s'en donne à fond, on veut être fort dans un sport mais on oublie... on oublie que derrière ça ne va pas nous suivre toute notre vie, qu'à un moment il faudra bien arrêter et travailler comme tout le monde et si on n'a pas fait d'effort avant... de faire des études ben après c'est perdu quoi ! Et vu après le monde du travail actuel, c'est pas facile... faut pas... faut pas passer à côté quoi ! » (A3F).

« Bon en Aviron de toute façon souvent les gens sont surpris mais en Aviron il n'y a pas de professionnel, il n'y a que des amateurs, des gens passionnés qui s'investissent énormément alors voilà mais il y a une continuité, une anticipation... je crois que c'est le mot important c'est d'anticiper... il faut être prêt à vivre différentes situations, et prendre la moins mauvaise pour ne pas tomber de haut quoi ! » (A5G).

La nature de l'Aviron est particulière. Sa pratique est apollinienne. La performance y est recherchée comme dans tout autre sport, mais elle allie les éléments à la technique, la technologie à l'organisation, le tout sous forme de courses dans lesquelles poursuivants et poursuivis s'affrontent (Jeu, 1977). La pratique est faite d'efforts répétés, dans des conditions climatiques parfois difficiles même si les athlètes soulignent la chance qu'ils ont de pratiquer un sport « près de la nature ». Il y a là une forme d'ascétisme (Weber, 1964). Tout n'est qu'efforts et tous sont concentrés vers un but unique, celui de conjuguer sport de haut niveau et insertion professionnelle. Le fait de suivre une formation est une obligation due au fait que leur sport est amateur mais singulièrement cette obligation est normale, justifiée et intégrée.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Elle fait partie de l'activité elle-même, l'une ne va pas sans l'autre. Peut-être y a-t-il, culturellement, un héritage « oxfordien » ou « cambridgien » d'un sport désintéressé pratiqué par des gens biens nés qui poursuivent des études supérieures tout en s'adonnant à la compétition. Il faut cependant remarquer que l'Aviron français ne correspond en rien à ces modèles. Les SHN qui composent les équipes de France depuis de nombreuses années appartiennent à toutes les couches sociales.

« [...] de ne pas faire que de l'Aviron, ben... c'est penser à l'après Aviron parce que l'Aviron est... reste un sport amateur et puis du jour au lendemain où on n'est plus performant, il faut se débrouiller par soi-même donc il ne faut pas oublier que... après l'Aviron ou même pendant... il faut travailler quoi ! Il faut mener sa vie » (A6G).

La Gymnastique, quant à elle, est probablement le sport dans lequel le poids des anciens joue le moins. Une raison simple à cela, les performances des gymnastes français au plan international sont ponctuelles et récentes. Alors qu'il existe un grand nombre de médailles potentielles (Concours général, épreuves spécialisées, concours par équipes et individuels, Gymnastique artistique, rythmique, trampoline, acrobatique, etc.), les podiums et les titres restent rares. La carrière des femmes est plus courte que celle des hommes. Finalement aucun de nos gymnastes n'a évoqué avoir débuté la Gymnastique pour faire comme un champion antérieur.

C'est donc moins à travers le modèle des anciens que dans l'histoire même de la Gymnastique qu'il faut aller chercher les raisons d'une pratique résolument tournée vers le monoprospect. La pratique ne laisse en effet pratiquement d'autre choix que celui-ci. Il ne semble possible à personne de s'entraîner moins de 30 heures par semaine. Tous tendent à tenir pour naturel ce qui en fait est culturel.

Papin (2007) rappelle qu'en Gymnastique, l'ascétisme est inculqué très tôt au point d'être un des éléments essentiels de l'accès au haut niveau. C'était, cependant, déjà vrai au lendemain de la guerre de 1870. L'exigence de régénérescence de la race en a fait l'un des moyens privilégiés d'éducation (Thomas, 1991) et de redressement des corps et des esprits (Foucault, 1975). Les photographies de l'époque exacerbent la rigueur qui accompagne les démonstrations gymniques (Robène et al. 2008).

C'est en adoptant le modèle de production des élites des pays de l'Est que la Gymnastique a accentué sa politique valorisant le volume horaire et la répétition. Les gymnastes répètent à l'infini les mouvements. Ils doivent apprendre à domestiquer leur corps, intégrer l'abnégation et endurer la souffrance.

« Mais ça a été dur, ça a été dur sur le plan humain ça a été dur parfois on avait l'impression de ne pas être pris en considération, d'être des petits robots qui doivent faire » (G9F).

Les entraînements continuent même lorsque les athlètes sont blessés.

« Ah bah on s'entraînait avec des fractures, avec des entorses donc pour arriver à un niveau il faut ben...malheureusement il faut l'accepter quoi ! » (G11F).

Le cas n'est pas unique. Lorsque nous nous sommes rendue à l'INSEP, en février 2010 pour réaliser des entretiens, l'une des gymnastes s'entraînait avec un plâtre au pied. L'exemple d'Elodie Lussac, contrainte de poursuivre la compétition malgré de graves blessures, en est un autre¹⁴⁰.

Il s'agit de dresser les corps et les esprits en vue de réaliser le geste parfait au terme d'une performance risquée. Celle-ci n'est ni mesurée ni chronométrée, elle est évaluée sur le double principe de la virtuosité et de la prise de risque. La répétition est alors vantée comme l'unique moyen de réaliser un mouvement parfait et d'atteindre le haut niveau. Comme le soulignait Michel Boutard « il n'est pas possible de s'arrêter ». Personne ne remet en cause le système. Certains parlent de conditionnement qui leur fait perdre tout sens de la réalité.

« Oui, oui ça nous arrive d'en parler mais comme on est très peu informé de l'après haut niveau que...il y en a qui veulent repousser le plus longtemps possible ce...cette étape de reconversion quoi ! Donc il y en a...je pense qu'on est...on est tous dans un univers à part et la réalité on ne sait pas ce que c'est... réellement...la vie quoi ! la réalité quand on est athlète de haut niveau...on fait des compets' on ne pense qu'à s'entraîner, on n'a pas spécialement des soucis de la vie quoi ! entre guillemets...on est dans un milieu...dans un milieu fermé où on est conditionné à s'entraîner, à faire des résultats et à avoir des objectifs sportifs et pas spécialement professionnels » (G8G).

Mais tout le monde accepte le fonctionnement, et ce d'autant mieux que depuis une dizaine d'années quelques médailles internationales ont été glanées. Les athlètes n'ont peut être tout simplement pas le choix pour continuer leur passion et ne pas être mis au ban des équipes de France. Pourtant nombreux sont ceux qui évoquent les problèmes... rencontrés par d'autres !

« Oui il y en a qui arrêtent complètement l'école, moi j'ai des copines qui ont arrêté l'école à 16 ans qui n'ont même pas passé le brevet et après, elles, elles n'y arrivent plus parce qu'après oui il n'y a personne pour les pousser, il y a pas quelqu'un de la Fédé qui va venir leur dire : il faut que tu reprennes tes études si...il n'y a pas les parents ou une bonne cellule derrière, la nana ne reprendra jamais ses études » (G12F).

¹⁴⁰ Cf. Annexes. (35. Elodie Lussac témoigne pour...).

Affabulation, dénigrement, ou moyen de dire ce qu'il en est sans parler de soi, sans se mettre en danger, sans se dévaloriser aux yeux de l'enquêtrice ? Car ce dont ils nous parlent, c'est d'une partie douloureuse de leur vie personnelle, de la prise de conscience de leurs difficultés, de celles de leurs amis, bref, d'un constat d'échec. Il est alors plus facile de parler des difficultés des autres que des siennes et, ce faisant, de garder une certaine estime de soi. Le désir de se former peut naître à la suite d'une blessure et de la prise de conscience brutale qu'il faut préparer l'avenir.

« ...moi je me suis luxé l'épaule avant les Jeux donc j'ai pas fait les Jeux, j'ai passé mon bac par correspondance...alors là j'avais même pas mon bac à l'époque...j'ai un peu ouvert les yeux et je me suis dit : houlala, imagine que ce soit fini, j'ai rien à côté ! Donc là j'ai bossé comme un fou tout seul dans mon coin pour avoir mon bac... (G7G).

II.2.5. Se former, un choix ?

Même lorsque les SHN parlent de leurs démarches personnelles, de leurs souhaits, de leurs choix, de leur volonté de se former, ce choix est parfois moins personnel qu'induit et transmis. Se former ou pas est un élément culturel de l'accès vers le haut niveau. L'intégration de cette culture se fait par imprégnation progressive. Ce qui est singulier, c'est que peu d'athlètes discutent et débattent de cette question. Il semble n'être pas possible de faire autrement. Se former ou pas constitue un habitus de chacun de ces sports. Qu'ils adhèrent et développent, ou pas, le double projet, chacun le fait de manières différentes, en fonction de l'histoire des sports. La plupart des interviewés ne remettent pas en cause les choses mais reproduisent les discours officiels sur la nécessité ou l'impossibilité de se former, ou ne font que constater l'aide qui leur est apportée ou à l'inverse déniée.

« Zéro, par rapport à la reconversion et tout ça, oui, aucun intérêt, je n'ai jamais croisé un entraîneur qui s'en préoccupait, je vais vous dire, je n'ai jamais vraiment croisé de clubs qui s'en occupaient vraiment » (B11F).

« Euh même notre environnement, nos cadres ou que ce soit les entraîneurs ou la DTN suivent quand même assez bien les sportifs et les poussent beaucoup à faire des études, c'est très, très rare qu'on lâche les étudiants dans la nature alors est-ce que c'est parce qu'on a fait des études ou pas, bon on n'a pas tous fait des études en dehors du sport, il y en a qui ont fait un cursus sport mais moi cette culture qui est dans l'Escrime autour des entraîneurs ou surtout dans les entraîneurs Jeunes que chez les entraîneurs Séniors, on suit beaucoup les athlètes, je dirais que leur étude est presque plus importante que leur carrière sportive » (E7G).

« euh en tous cas en France ça se passe comme ça... euh c'est-à-dire que j'ai jamais... j'arrive pas à me dire qu'on puisse réussir professionnellement... enfin au niveau de la scolarité et au niveau sportif... il y a à mon sens un très faible pourcentage de sportifs qui ont réussi au plus haut niveau

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

et qui ont réussi aussi réellement les études qu'ils voulaient faire donc c'est sûr que c'est très important mais il faut malheureusement en France continuer et encore plus en Gymnastique continuer ses études à côté... à côté de son sport et ça fait des journées de dingue quoi ! Euh dans mon cas il y a toujours eu un problème de...de gérer les deux, le sport et les études... quand j'étais à la gym je pensais aux études, quand je faisais mes études je pensais à ma gym... donc à un moment donné il a fallu faire un choix et j'ai choisi de m'investir à fond dans mon sport » (G3F).

« Y a personne pour donner les informations et moi je dirais en plus que j'avais l'impression qu'ils nous cachaient les informations pour qu'on fasse que du ping pong, qu'on s'entraîne... que surtout qu'on ne rate pas un entraînement parce que autrement c'est la catastrophe » (TT9F).

Construire un projet professionnel et entrer en formation n'est pas réellement imposé de l'extérieur, hormis en Aviron. Cela n'est pas non plus totalement librement choisi, de même que le fait de ne pas se former. Les athlètes le font parce qu'il faut le faire et que les autres l'ont fait avant eux. Ils le font parce qu'on leur conseille de le faire, parce qu'il leur est inculqué très tôt l'idée qu'il n'est pas possible de vivre de leur sport ou, à l'inverse, qu'il est impensable d'accéder au plus haut niveau sans se consacrer pleinement à l'activité. Singulièrement, en même temps ils sont conscients de cela, certains aimeraient pouvoir se consacrer pleinement à leur sport et ne plus devoir penser à se former, d'autres au contraire aimeraient se former si... leur sport leur permettait. Si rien ne semble réellement fait de manière explicite, il faudrait être naïf pour ne pas constater les barrières implicites mises en œuvre pour empêcher l'athlète de se consacrer à autre chose qu'au sport. Les horaires d'entraînement en sont un exemple. Alors que certains organisent les entraînements en fonction des athlètes, d'autres ne tiennent pas compte des contraintes des sportifs.

« Rien n'est jamais clair, ils auraient pu me dire « c'est pas bien que tu fasses des études » quand ils changeaient l'heure de l'entraînement je leur disais « je ne peux pas, j'ai un cours »...ils râlaient...voilà. Ils disaient que je n'étais plus dans le truc...Ben...voilà » (TT8G).

Ce constat n'est pas sans rappeler les propos de Bourdieu pour qui « une des fonctions majeurs de la notion d'habitus est d'écarter deux erreurs complémentaires [...] d'un côté le mécanisme qui tient que l'action est l'effet mécanique de la contrainte de causes externes ; de l'autre, le finalisme qui, notamment avec la théorie de l'action rationnelle, tient que l'agent agit de manière libre [...] (1997, 165).

Il convient en effet d'être circonspect. Le choix des athlètes, pour être rationnel,... reste néanmoins contingenté ! Ce que nous observons est un construit social qui prend corps dans les rapports humains et politiques, de domination et de jeu. Les SHN ne sont pas totalement prisonniers du système qui les entoure, ils apprennent à le connaître, ils en intègrent les règles, ils l'utilisent et le subissent. Ils construisent, progressivement, des stratégies de pouvoir,

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

établissent des rapports de négociation et d'échange avec les autres acteurs, les représentants des fédérations ou du Ministère et leurs homologues SHN.

De fait, leurs stratégies ne sont pas toujours visibles. Sont-elles établies ? Leurs choix ou l'absence apparente de choix, leurs actions ou ce qui ressemble parfois à un « laisser-faire » peuvent surprendre.

La plupart d'entre eux sont pourtant bel et bien acteurs de leur devenir dès lors qu'ils connaissent suffisamment le fonctionnement du système pour l'utiliser. Il y a chez eux tout à la fois une part de rationalité objective et subjective qui en fait des opportunistes (Friedberg, 1993).

II.3. Au-delà des contraintes : Des stratégies individuelles... à la nécessité de rebondir

L'expérience racontée par les SHN en matière de volonté de se former amène à les catégoriser de deux manières distinctes : les stratèges et les égarés. Certes rappelons-le, ce propos n'est qu'une photographie, un instantané à un moment « T » fruit des politiques à l'œuvre et des logiques d'action des hommes et femmes étudiés. Ils sont bien davantage des exemples de vie et de stratégies que des modèles généralisables. Les généraliser serait excessif, quand bien même nous avons cherché à les « nommer » dans le but d'interpeller le lecteur par un mot-clef qui indique la stratégie suivie... ou son absence.

Ces deux catégories sont loin d'être homogènes. L'une et l'autre révèlent des expériences très différentes. Les « stratèges » sont des sportifs qui ont « utilisé » le sport de haut niveau, les opportunités qu'il pouvait leur apporter ou, plus simplement qui ont conçu, dès le début de leur carrière ou très rapidement, que le sport serait une étape dans leur vie, plus ou moins longue, mais qu'il faudrait se préparer à changer de vie dans les meilleures conditions possibles. Les « égarés » sont, pour leur part, confrontés à des situations inattendues (absences de résultats, mise à l'écart du système, blessure...) ou se situent dans un entre deux, continuant à rêver de haut niveau tout en commençant à s'interroger sur la pertinence de se consacrer uniquement à cela. Plus intéressant peut-être est de constater les « décalages » qui existent entre cultures fédérales, contraintes implicites et appropriation personnelle du système. Les contraintes existent, certains athlètes jouent avec, les contournent ou les subissent. D'autres adoptent des stratégies totalement antinomiques à la culture fédérale. D'autres encore baissent les bras au point de s'auto-disqualifier. Finalement ces parcours révèlent qu'en dehors de toutes structures et de toutes contraintes, les choix sont d'abord

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

individuels. Les histoires de vie proposées ci-après ne constituent que des résumés de certains entretiens annexés. Aux idées fortes qui articulent leurs existences succèdent des résumés, présentés en encadrés, qui font ressortir les caractéristiques principales de leurs récits.

II.3.1. B7G Le stratège clairvoyant

Le Basket constitue une grande partie de la vie de B7G. Il a commencé à y jouer à 6 ans, par défaut, faute de club d'Escrime dans le petit village alsacien où il habitait. Le Basket lui a tout de suite plu. Fils d'immigrés algériens, ses parents sont arrivés en France au début des années 1960. Il a grandi en Alsace. Son père était acheteur dans une entreprise internationale, après avoir fait des études universitaires de chimiste, sa mère femme de ménage puis responsable du magasin dans un lycée.

Sa carrière de joueur professionnel a démarré dans son club d'origine qui accède à la Pro B lorsqu'il a 16 ans. Il est alors intégré à l'équipe première. Le baccalauréat en poche, sa carrière professionnelle est rythmée par de longs stages de début de saison et deux entraînements quotidiens. Alors que ses coéquipiers se consacrent totalement au Basket, lui fait le choix de suivre des études universitaires. Il obtiendra une Maîtrise en Droit et un DESS en Management du Sport. La filière universitaire constitue un choix important, car pour lui « c'était la seule filière qui me permettait de hum...de m'entraîner deux fois par jour parce que je savais qu'à la fac j'allais pouvoir rater des cours, que j'allais pouvoir travailler à ma manière... chose qu'un BTS ou qu'une Ecole de Commerce me permettait pas ». Il choisira de faire du Droit, son objectif étant de devenir avocat : « une vraie volonté c'était d'être avocat, j'avais un rêve c'était d'être avocat... ».

Si le Basket le passionnait, s'il n'envisageait pas d'être un joueur « ordinaire », singulièrement le Basket était un moyen bien plus qu'une finalité pour lui.

Il avait en effet une volonté affirmée et considérait « le sport de haut niveau rémunérateur euh comme un moyen d'être un étudiant privilégié, c'est un peu une démarche...un peu...un peu différente ». Le sport de haut niveau était pour lui tout simplement un moyen de financer ses études. « Faire des études » est un choix personnel bien sûr. Mais beaucoup de basketteurs de sa génération ne l'ont pas fait. Comme il le souligne, « j'avais toujours en tête, je ne lâchais

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

pas mes études quoi ! », rattachant cette motivation à ses parents, qui très tôt lui avaient inculqué la nécessité d'en faire. Souligner le rôle des parents, de l'éducation et des valeurs reçues est important car sa carrière sportive s'est faite dans des villes parfois sans université, il a dû se déplacer pour suivre des cours, sans pouvoir assister à leur intégralité, sans bénéficier non plus d'un réseau d'amis, localement, car s'il venait à la fac dès qu'il le pouvait, aussi souvent que possible, il n'était pas de la région. Les difficultés rencontrées et sa volonté d'obtenir néanmoins sa licence l'ont amené à changer de club et à en choisir un situé dans une ville universitaire. Il a su utiliser les moyens à disposition des SHN : « j'ai mis en avant au moment de...de mon inscription à la Fac ma qualité de sportif de haut niveau ce qui me permettait moyennant ce statut...euh de pouvoir choisir mes heures de travaux dirigés et c'était important...donc je sais qu'en fac de Droit normalement... ».

Le sport et les études ne sont pas dissociables pour lui. Le sport sert à financer ses études mais les études lui apportent un équilibre nécessaire qui vient contrebalancer les contraintes du haut niveau.

Il s'agit d'une stratégie personnelle qui allait à l'encontre parfois de ce que pensaient les entraîneurs et dirigeants : « et puis après quand j'étais pro...euh là on me disait carrément pourquoi tu t'embêtes à faire des études quoi...il ne faut pas que les études, la démarche parallèle que t'as de faire du sport de haut niveau...euh soit pénalisante, qui fasse que tu sois moins bon sur le terrain le soir de match voilà...donc je ne criais pas dans certains clubs dans lesquels je suis passé...des clubs pro je ne criais pas trop fort... ».

A aucun moment il n'a reçu une aide ni un conseil de la Fédération. Il ne l'a pas cherché d'ailleurs : « et puis j'avoue franchement que...je ne m'en suis pas préoccupé parce que je savais que j'allais me battre contre un moulin donc...hum ». Seul le Syndicat des joueurs professionnels est intervenu pour faciliter son orientation. Les entraîneurs, eux, ne voulaient pas savoir. Il dit tout cela finalement sans reproche, réaffirmant que c'était son choix personnel et qu'il a été largement soutenu moralement par sa famille.

Le Basket professionnel l'a néanmoins amené à faire des choix. Celui, entre autres, de ne pas passer le concours de l'Ecole Nationale de la Magistrature ou encore d'intégrer un Institut d'Etudes Judiciaires: « Ouais et si je n'ai pas fait le concours de l'ENM... hum le concours

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

pour être avocat euh c'est à cause du Basket, y a qu'un moment en gros je me suis dit qu'après la Maîtrise qu'est ce que je fais...est ce que je prépare activement le concours... hum auquel cas... bien pendant deux ans comment dirais-je, je redeviens un étudiant lambda et puis... hum au risque de ne pas être pris à l'Ecole... hum ou est ce que je continue ma carrière en essayant d'intégrer par la suite un DESS et c'est comme par hasard... bon après ma Maîtrise que j'ai eu ma plus belle proposition de contrat bon donc... je me suis dit... bon on va y aller... je ferais un DESS à l'issue de mon contrat ».

Mais ces choix, il les a faits sans regret. Ce qui comptait pour lui était de pouvoir concilier études et sport de haut niveau, obtention de diplômes et résultats sportifs, d'être indépendant financièrement tout en assurant sa reconversion. Alors que certains coéquipiers lui disaient parfois : « tu t'embêtes, [...] laisse tomber ça et viens jouer au tarot avec nous etc. » lui préférait utiliser son temps libre pour travailler et réviser.

Il était conscient de pouvoir se servir de son passé de joueur de haut niveau pour trouver du travail. Il a choisi d'ailleurs son dernier club en fonction de cet objectif : « j'ai atterri à Vitry, pas loin à côté... euh où Pierre Méhaignerie m'a embauché en tant que Directeur du parc des expositions de la ville donc déjà je touchais la gestion d'une grande infrastructure, voilà donc de ce côté là j'ai bien joué, j'ai bien mis en avant mes atouts euh... euh... et puis après... ».

Il est aujourd'hui « Stadium Manager » d'un grand club de Football professionnel. Cette volonté de se former ne l'a pas quitté puisqu'il a cumulé depuis son DESS deux autres Masters : celui de « Stadium Manager » de l'Université de Limoges et celui de « Métiers de la sécurité » de l'Université de Rennes.

Pour lui tout est une question de volonté et de stratégie. S'il n'avait pas fait ce choix de se former et d'utiliser le sport comme temps et source de financement, et s'il s'était consacré, comme beaucoup de ses amis, uniquement au Basket, il n'en serait pas là aujourd'hui. Il sort satisfait de son expérience du haut niveau : « une société comme le club X avec un poste intéressant, des perspectives intéressantes... à en juger je suis dans la bonne voie, je suis satisfait au jour d'aujourd'hui de ma reconversion ».

En définissant B7G comme un « stratège clairvoyant », c'est la stratégie mise en œuvre, la lucidité des choix, l'articulation sport de haut niveau et études supérieures qui sont mises en exergue. Tout est pensé, réfléchi, construit : les études, le choix des clubs en fonction des villes universitaires, le fait de penser à utiliser ses revenus pour se former alors que ce n'est pas l'habitude en Basket-ball. Le parcours est singulier. Il est peut être lié à son histoire familiale. Il reflète tout simplement la possibilité de construire un double projet, même dans le cadre d'un sport professionnel. Clairvoyant sans aucun doute, lucide sur le fait que le sport professionnel ne constitue qu'une étape de sa vie qu'il faudra dépasser, mature très tôt car ces choix il les a fait au sortir du baccalauréat, à 18 ans. D'autres auraient probablement aimé le faire sans oser le réaliser ou n'auraient pas reçu l'assentiment de leurs proches ou encore n'auraient pas résisté à la pression de leurs pairs. Parcours singulier, mais qui montre que quelles que soient les conditions, le sportif peut être acteur de son devenir.

II.3.2. E1G Le stratège calculateur

E1G a intégré l'équipe de France de Fleuret aux JO de Sydney en 2000, un an avant de venir s'entraîner à l'INSEP. Il a commencé très jeune à l'âge de 5 ans. Son père est ingénieur, sa mère documentaliste. A l'origine, la pratique de l'Escrime comme celle d'autres sports avait pour objectif de canaliser son énergie. Dès son accession dans les filières de haut niveau, il s'entraîne 3 à 4 heures par jour. La saison sportive est alors rythmée par une douzaine de compétitions de niveau national et international.

Il a toujours su qu'il faudrait faire autre chose après l'Escrime. Qu'il ne pouvait pas en vivre. L'argent gagné ponctuellement, en fonction des résultats, ne pouvant pas lui permettre d'assurer son avenir.

Sa carrière sportive, il l'a réfléchi dans le temps. Il a envisagé d'y mettre fin après les JO de 2012.

Il a un objectif : s'insérer professionnellement pendant sa carrière sportive : « pour moi l'objectif c'était de pouvoir mettre un premier pied dans le monde de l'entreprise et puis... et puis commencer à m'insérer pour au moment où j'arrêtera après Londres en 2012... ben passer les deux pieds de l'autre côté... complètement... voilà la démarche en gros... c'est clair que ce n'est pas une démarche de reconversion, c'est une démarche d'insertion pour après se reconverter ». Il ne veut pas que son insertion se fasse brutalement.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Pour lui la démarche est claire, son avenir est programmé. Il fera d'abord une Ecole d'ingénieur en électronique et en informatique puis un Master à l'ESCP Paris. Il ne souhaitait pas suivre les formations proposées habituellement à l'INSEP (BTS, Journalisme, etc.) qu'il trouvait trop limitées. Il a fait le choix d'étudier en dehors de l'INSEP, à l'Université de Jussieu au cœur de Paris. Cette école, il l'a choisie en cherchant seul sur Internet les formations que d'autres avaient commencées ou faites sans passer par le DOFE. Il y a aussi une part de tradition familiale. Le choix d'une Ecole d'ingénieur n'est pas neutre.

Il a négocié lui-même les aménagements horaires et l'étalement des études avec le Directeur de l'Ecole. Mais ce qu'il souhaitait était d'avoir un diplôme comme les autres : « avec l'Ecole on a mis en place un petit peu un programme pour réfléchir à comment je pouvais suivre... être diplômé comme tout ingénieur en aménageant un petit peu l'emploi du temps ça c'est fait au départ et puis il y a un système de tutorat qui s'est mis en place sur les cours auxquels je ne pouvais pas participer... alors voilà ».

Il était tout aussi important pour sa famille qu'il fasse des études, que pour lui de prouver à ses parents qu'il était capable tout à la fois de concilier sport de haut niveau et études supérieures. Même si, comme il le dit, l'Ecole d'ingénieurs qu'il a faite ne fait pas partie des toutes meilleures. Il voulait leur apporter un projet à moyen et long terme, bien construit, et auquel ils adhèrent.

Il a financé ses études avec ses revenus d'escrimeur, être Champion Olympique lui assurant 60 à 70 000 € de revenus par an.

Il est conscient de l'apport de son statut de SHN qu'il a sciemment utilisé : « ben j'étais déjà médaillé olympique¹⁴¹ donc forcément... euh l'intérêt de l'Ecole à... à... à avoir un élève comme ça et c'est beaucoup plus fort que d'intégrer un sportif qui est encore en devenir... j'étais déjà médaillé olympique à Sydney en 2000 par équipes et je préparais les Jeux de 2004 donc, pour l'Ecole, il y avait un vrai défi à relever... c'était amener un sportif médaillé... l'amener aux Jeux olympiques et qui revienne avec une médaille et avec un diplôme d'ingénieur en poche quoi ». Il est non seulement conscient de l'intérêt que lui apporte son statut mais du bénéfice symbolique que peut en retirer l'Ecole.

S'il lui a été difficile de concilier études et sport de haut niveau, ses camarades de promotion, qu'il informait et impliquait dans ses résultats sportifs, l'ont aidé. Cette implication est probablement celle de l'amitié mais il s'agit aussi chez lui d'un vrai calcul. Il fera la même

¹⁴¹ Champion Olympique par équipes aux Jeux de Sydney en 2000.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

chose avec le Directeur de l'Ecole qu'il invitera à assister à des entraînements et à des compétitions.

Il a souhaité impliquer son entraîneur, le tenir au courant, pouvoir discuter avec lui des problèmes qu'il pouvait rencontrer pour mener le double projet. Pour lui cette relation est fondamentale, elle est à la base de leur fonctionnement sans quoi rien n'est vraiment possible, dans le cas contraire l'entraîneur ne connaîtrait qu'une partie de lui-même.

Après avoir obtenu ses diplômes en dédoublant certaines années, il a signé une CIP à la SNCF ce qui lui permet de travailler à mi-temps dans cette entreprise et de continuer à s'entraîner le reste du temps. La Fédération l'a aidé au plan administratif à construire la CIP mais il a souhaité faire le reste seul : « défendre mon cas ou montrer ma motivation, il n'y avait que moi pour le faire et pour savoir bien le faire, à un moment c'est moi que ça concerne donc c'est... je pense que ça c'était... ben moi je vois les choses comme ça ».

Négocier la CIP n'a pas été si difficile. La SNCF en connaissait le principe et son statut facilitait les discussions : « Quand on est champion olympique forcément c'est plus facile, là il ne faut pas l'oublier ».

Il a un statut de cadre. En fait il gère son temps en fonction des besoins. Plus que d'une répartition horaires entraînement/travail il a, au sein de l'entreprise, des objectifs à atteindre.

Son intégration n'a pas été facile. Son statut particulier et ses absences ont suscité des aprioris. Pour mieux se faire accepter il a décidé de communiquer, de montrer des vidéos de ses compétitions à ses collègues.

Il est satisfait de son insertion professionnelle actuelle, même s'il envisage de peut-être construire autre chose avec des amis après les JO de Londres. Mais, pour l'instant, il préfère se consacrer pleinement à la SNCF et à la préparation des JO de 2012. Sa décision de faire autre chose n'est pas encore réellement prise.

Pour lui, il est important d'avoir prévu sa reconversion. Le sportif de haut niveau vit dans un monde à part, centré sur l'objectif d'obtenir des médailles et le jour où il redevient un individu ordinaire, la transition est difficile. Il dit avoir « l'avantage d'y avoir un petit peu réfléchi et de l'avoir anticipé donc... peut être que la transition sera plus douce que pour d'autres ».

Faire des études ou avoir un travail est un plus indéniable dans sa vie de SHN. Cela lui a permis d'avoir une vie sociale normale et de trouver un équilibre.

B1G est un stratège calculateur. Il a pensé et réfléchi son cursus. A *contrario* du stratège clairvoyant qui prend la décision de construire un double projet alors que ce n'est pas habituel dans son sport, B1G s'inscrit dans la tradition de l'Escrime. Il respecte la norme en la matière. Mais il utilise parfaitement son statut de SHN et ses médailles. Elles lui servent à négocier les aménagements, à « se vendre », à communiquer aussi. Il a une capacité à identifier les difficultés auxquelles il est confronté : difficulté à suivre normalement le cursus de l'école, difficulté à être accepté à la SNCF. Mais, chaque fois, il joue de son titre de Champion Olympique, de son statut de SHN, non pas comme un droit, mais comme d'un atout qu'il sait parfaitement utiliser et mettre en valeur. Son cursus, il l'a choisi en fonction d'un projet professionnel, mais également en cherchant des informations, là où peu vont regarder : en comparaison d'autres sportifs, d'autres sports. Il réfléchit d'ores et déjà à l'après- Londres sans savoir encore s'il quittera ou non la SNCF mais déjà il envisage de monter une entreprise avec des amis. Cette capacité à identifier les problèmes, à communiquer est une constante. Il possède un site internet personnel, invite ses collègues aux compétitions internationales, faisait venir son Directeur d'Ecole... Au risque de paraître trivial, rien n'est gratuit chez lui, tout est calculé et réfléchi. Si le but principal est de s'insérer professionnellement pour que la transition soit moins difficile, il s'agit aussi de prouver à ses parents qu'il a pu suivre des études normalement tout en étant un champion hors normes.

II.3.3. G9F Le stratège opportuniste

G9F est gymnaste. Originaire d'Orléans, elle a commencé la Gymnastique à l'âge de 8 ans par plaisir et parce qu'elle trouvait cela beau, pour faire comme sa sœur aînée aussi. Son père était menuisier-ébéniste, sa mère femme au foyer. Elle est la dernière d'une famille de 8 enfants.

Au moment de l'interview elle vient de prendre ses fonctions de Coordinatrice de pôle (de haut niveau) après avoir réussi le Professorat de sport.

Après avoir été SHN en Gymnastique artistique pendant près de 10 ans elle a fait du Tumbling. Si, dans sa première partie de carrière, elle n'a jamais gagné de médaille internationale, elle a néanmoins participé à 2 Jeux Olympiques et 3 championnats du Monde, avant de devenir Championne du Monde par équipes, Championne d'Europe individuelle et plusieurs fois médaillée internationale en Tumbling.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Pour atteindre ce niveau, elle s'entraînait à raison de 25 à 30 heures par semaine environ, jusqu'à 40 parfois. Les saisons sportives alternant Championnats du Monde et Championnats d'Europe.

Par facilité, et contre l'avis de ses parents, elle a passé un Bac B et suivi un cursus Staps jusqu'à la Maîtrise, qu'elle n'obtiendra pas échouant à son Mémoire. Si elle a choisi cette voie qu'elle considère comme « traditionnelle » en Gymnastique, avec le recul, elle se rend compte que ce choix constitue la facilité pour l'entraîneur et l'entraînement mais qu'il ne respecte pas l'ensemble des souhaits individuels.

Elle a hésité entre faire « Kiné », pour pouvoir soigner sa maman, et Staps. Cette filière lui permettait de continuer à s'entraîner. Assez rapidement, elle s'est rendu compte qu'elle n'était cependant pas motivée par la carrière d'enseignant et a commencé à envisager de préparer le Professorat de Sport. Elle a toujours bénéficié d'aménagements, qu'ils soient horaires, d'étalement, ou d'examens. Avec le recul, et en prenant ses nouvelles fonctions, elle constate qu'à l'INSEP tout est prévu pour pouvoir réaliser le double projet. Elle considère avoir réussi sans fournir beaucoup d'efforts.

Elle a bénéficié d'une CIP durant 7 années à France Telecom. C'était l'une des toutes premières. Elle n'a jamais utilisé les services du Référent fédéral et téléphonait directement au DTN quand elle avait besoin.

Pour elle sa reconversion dans le Tumbling a constitué une grande chance. Elle a hésité, elle y réfléchissait mais quand on lui a proposé de faire du Tumbling elle a accepté. C'était une « opportunité ». Elle se souvient avoir hésité mais en même temps de s'être dit que c'était une occasion unique de peut être faire autre chose, alors qu'elle sentait qu'elle n'irait pas plus loin en Gymnastique. En intégrant le centre national de Tumbling, elle considère avoir eu plus de facilités pour vivre mais aussi préparer ses diplômes. En fait, lorsqu'elle a arrêté la Gymnastique pour aller vers le Tumbling, elle a eu le sentiment d'être lâchée par la Fédération : « au moment où j'ai arrêté la gym, où je me suis sentie lâchée... où je me suis dit : donner tout ça, et je l'ai pensé sincèrement peut être que j'étais dans une phase un petit peu... une phase difficile, quand on arrête c'est pas simple, où j'ai eu l'impression que tout le monde me tournait le dos... que je n'avais plus d'interlocuteurs, plus personne ».

C'est une période très difficile pour elle : « Oui, oui j'ai envie de dire laissée n'a pas été tellement de la part de la Fédé, mais c'était de la part de mes entraîneurs, du collectif d'entraînement, pas des humains mais vraiment du collectif d'entraîneurs, je n'étais plus la

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

bienvenue dans le gymnase, plus de soutien de leur part, ils ne s'intéressaient plus à moi, c'est dur quand on a passé 10 ans avec eux ».

Elle vit d'autant plus mal cette période qu'elle se souvient des préparations aux JO, de la déscolarisation pendant parfois un mois, sans aide pour rattraper le travail, bref elle est d'autant plus déçue qu'elle a le sentiment d'avoir beaucoup donné.

Jamais elle n'a reçu d'aide, de conseils ou d'informations lorsqu'elle était à l'INSEP de la part de ses entraîneurs pour préparer l'après-sport. Tout était centré sur la pratique sportive elle-même.

Le passage au Tumbling lui a non seulement permis de retrouver une motivation, d'obtenir des résultats sportifs mais, en même temps, de bénéficier d'une autre forme de gestion des athlètes. Elle parle avec émotion du travail du DTN du Tumbling qui souhaitait que les sportifs s'épanouissent et suivent des études.

L'aide financière et morale de ses parents, et celle des entraîneurs et du DTN du Tumbling, ont été fondamentales dans son orientation et l'obtention du Professorat de Sport. Elle pose même l'aide de ses parents au cœur de sa réussite.

Elle a le sentiment d'avoir réussi sa reconversion grâce à son entourage mais également aux opportunités qu'elle a su saisir : changer de sport, quitter l'INSEP, changer d'orientation en choisissant le Professorat de Sport plutôt que celui d'EPS. En dehors de ce seul choix, rien n'est en fait calculé. Des occasions se sont présentées et elle les a prises.

C'est une chance qu'elle savoure d'autant plus qu'elle vit avec fierté sa reconversion qui constitue une réelle promotion du fait de ses origines sociales : « j'ai fini troisième du concours du Professorat de sport, je leur disais : je crois que c'est le plus beau podium sur lequel je sois montée de toute ma vie, et ils étaient très fiers parce qu'après un parcours sportif rempli et réussi... enfin que j'estime moi réussi, donc eux sont très fiers... euh j'avais réussi ma reconversion professionnelle et j'avais un métier bien à moi, un métier que j'avais choisi et pas un métier que je faisais par défaut ».

Malgré les échecs, le fait que ses premiers entraîneurs l'aient délaissée, elle est satisfaite de son cursus qu'elle juge très positivement. Pour elle, si elle en est là aujourd'hui, c'est grâce au sport de haut niveau mais, également, elle y revient plusieurs fois dans l'entretien, et même après, une fois le micro coupé, sur les opportunités qu'elle a su saisir.

G9F est une stratège opportuniste. Son parcours ressemble à celui de beaucoup de SHN. Elle rêve de son sport et s'y consacre pleinement. Rien n'est calculé. Rien n'est anticipé. Elle ne

pense qu'à son sport. Ne se consacre pas beaucoup à ses études, du moins au début de sa carrière. Elle n'a pas réellement choisie de faire Staps, elle a fait cette filière car c'est celle qu'utilisent principalement les gymnastes. C'est une succession d'échecs sportifs et de propositions qui la font bifurquer. Elle hésite, mais voit dans chaque proposition une opportunité qu'il faut tenter. *A posteriori*, sa reconversion réussie, elle évalue positivement son parcours et reconnaît que si elle en est là, c'est en grande partie au fait d'avoir su faire les bons choix au bon moment. Elle s'est laissée porter par l'évolution de sa carrière, écouter les conseils et saisir les occasions quand elles se présentaient.

II.3.4. B12F Le stratège réaliste

B12F a commencé le Basket-ball tardivement, à l'âge de 14 ans, sans réellement penser faire du haut niveau un jour. Très rapidement elle est détectée et sélectionnée. Elle ne croit pas en ses possibilités. Elle refuse d'intégrer les centres de formation et souhaite obtenir son bac d'abord et éventuellement, après, intégrer un grand club mais dans une ville universitaire afin de pouvoir faire des études. Elle sera Championne d'Europe par équipes, Vice Championne d'Europe des clubs en Coupe Ronchetti. Elle s'entraînait alors 2 fois par jour durant 10 mois par an, alternant les compétitions internationales et nationales avec les entraînements et les stages de préparation.

Se former a toujours été une priorité pour elle, bien avant le Basket. Elle va se consacrer pleinement à celui-ci à cause d'un échec en Fac. Elle avait commencé une Fac de Maths. Devant repousser par deux fois les examens pour des sélections, la Fac refuse, elle n'a alors d'autre choix que de devenir totalement professionnelle.

Si se former et préparer sa reconversion ont toujours été sa priorité, ce n'est pas, selon elle, celle des clubs. Si, officiellement une politique existe, les clubs préfèrent voir les joueurs se consacrer pleinement au Basket. Alors que la Fédération prône la reconversion après la carrière pour les SHN, elle a eu très tôt le sentiment qu'une fois la carrière terminée, les athlètes étaient oubliés.

C'est, forte de ces constats, alors qu'elle évoluait dans un des meilleurs clubs français, qu'elle a commencé à réfléchir à sa reconversion. La facilité pour elle aurait été d'accepter les

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

propositions des clubs : « si tu viens, on peut te trouver une place à la mairie, au Conseil Général, des choses comme ça ». Après avoir joué au Basket avec passion, elle n'envisageait pas de faire un métier par défaut. Elle a commencé d'abord par regarder les formations proposées par la Fédération mais elles ne s'adaptaient pas à sa situation de professionnelle. Qui plus est, depuis qu'elle avait arrêté la fac en DEUG, sans passer le dernier module, elle n'avait que le baccalauréat.

Pour construire sa reconversion, elle a demandé à son club de lui financer un bilan de compétences qui a fait apparaître le métier d'Infirmière comme potentialité. Elle va choisir de muter et d'intégrer un club plus modeste, non européen, ce qui lui permettait d'avoir davantage de temps pour préparer sa reconversion. En négociant son contrat avec ce nouveau club, elle va demander que soit intégrée la possibilité de passer le concours d'Infirmière à l'issue de sa première année de contrat professionnel tout en avertissant le club qu'elle souhaitait arrêter prochainement. Tout s'est fait dans la négociation et dans la transparence. Le club a accepté. Elle a réussi le concours et a effectué sa dernière année professionnelle en même temps que sa première année d'Ecole.

Elle n'a pas bénéficié d'aménagement de cours. Elle ne participait tout simplement pas à certains entraînements lorsque ce n'était pas possible, en accord avec le club. Connaissant le fonctionnement des clubs, les promesses, elle avait tout fait inscrire dans son contrat : le fait qu'elle venait mais qu'elle souhaitait préparer sa reconversion, cumuler formation et entraînement, que le club l'autorisait à manquer des entraînements. Elle voulait des écrits et pas des paroles. Bien lui en a pris car, lors du changement de dirigeants, les nouveaux responsables du club ne voulaient pas le savoir, lui demandaient de baisser son salaire, l'entraîneur faisant semblant également de n'être au courant de rien. Tout étant écrit, elle a pu terminer sa formation et sa dernière année de carrière conjointement. Au moment de l'interview, elle vient d'obtenir son diplôme d'Infirmière 1 mois et demi auparavant et elle commence à travailler à l'hôpital. Elle rêve déjà des formations internes qu'elle va pouvoir suivre.

En fait, elle sait qu'aujourd'hui, si elle a réussi sa reconversion, c'est à elle-même qu'elle le doit, à sa clairvoyance d'avoir choisi le club de X pour terminer sa carrière, d'avoir négocié la formation avec le club, etc. Elle n'a reçu aucune aide de la Fédération. Elle avait téléphoné au

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Référent de l'époque qui lui avait simplement envoyé la liste des formations possibles. La sienne était hors norme. Beaucoup ont tenté de la dissuader. Elle n'a obtenu aucun financement de la Fédération pour cette formation qui durait 3 années et demi.

Alors qu'elle a gagné beaucoup d'argent, elle dit n'avoir jamais été dépensière : « que ce soit les primes qu'on avait avec l'équipe de France ou même mon salaire, je l'ai toujours mis de côté parce que je savais que ça n'allait pas durer... alors que je savais que ça n'allait pas durer hyper longtemps et parce que je me connaissais et que je savais aussi que je n'irais pas jusqu'au bout ». L'argent gagné était ainsi un moyen de préparer l'avenir, de financer sa reconversion. Et, si elle redoutait l'échéance, ce qu'elle nomme la période de « transition », elle a su préparer celle-ci financièrement également. Elle est sans critique réelle vis-à-vis de la Fédération ou du club, où elle s'est sentie à la fois comprise et épaulée par l'entraîneur, sauf lorsque celui-ci a été soumis à la pression des dirigeants. Elle se souvient qu'il pouvait alors justifier le manque de résultat de l'équipe par le fait qu'elle manquait des entraînements. Elle est consciente qu'elle sert alors de bouc émissaire : « bon je dirais que j'ai été soutenue la première année et puis qu'une fois que j'ai été... que je suis rentrée à l'Ecole... non, pas du tout... je pense même qu'on s'est servi de tout ça pour soit m'enfoncer, soit se sauver un peu ».

Pour elle, se former et jouer à haut niveau simultanément est tout à fait possible. C'est une question d'organisation et de volonté. Elle se souvient que, pendant les autres ne faisaient rien entre deux entraînements ou compétitions, « dormaient » pendant les déplacements, elle travaillait, même si elle convient que ce n'était pas évident, qu'elle a dû travailler beaucoup, au même titre que les autres élèves. Les responsables de l'Ecole pensaient qu'elle n'y arriverait pas compte tenu de la charge de travail. Elle regrette que la préparation de la reconversion ne soit pas mieux structurée et prise en charge, que les athlètes ne soient pas mieux écoutés et accompagnés. En même temps, elle estime que les SHN doivent se prendre en charge, réfléchir à ce qu'ils veulent faire et anticiper, sinon rien n'est possible.

Ses parents ont été pour elle une source d'équilibre qui lui permettait de recentrer et relativiser les choses : ses échecs et ses réussites, sa carrière de basketteuse professionnelle. Son père travaillait dans la Marine marchande et sa mère était Institutrice pour l'Enfance inadaptée. Elle lui rappelait souvent « qu'il y avait autre chose que le Basket ».

Aujourd'hui elle est satisfaite de sa vie et se souvient avec émotion de son premier stage : « je suis rentrée dans l'hosto et que j'ai marché dans les couloirs de l'hosto... j'ai su que c'était ça quoi ! Donc je dirais réussie parce qu'en plus j'ai réussi ce qui me correspond ». Cela n'a pas toujours été facile et, contrairement aux idées reçues, elle constate que les portes ne s'ouvrent pas si facilement pour les anciens SHN, il faut savoir anticiper son avenir et le construire.

B12F est une stratège réaliste. Sa reconversion n'a pas été des plus faciles. Sa force réside dans l'anticipation de sa fin de carrière. Alors qu'elle aurait pu faire perdurer celle-ci, elle a senti qu'elle était arrivée au bout et qu'il fallait qu'elle se prépare à faire autre chose. Comme le suggère JF Reymond du syndicat des Basketteurs, il faut savoir anticiper. Une reconversion nécessite une réflexion, une adaptation et une anticipation qui demandent parfois 18 mois à 2 ans. B12F a construit son projet de manière réfléchi en utilisant les moyens et les ressources à disposition (informations fédérales, bilan de compétences, etc.), a choisi son dernier club et négocié avec celui-ci la conduite d'un double projet, a refusé les offres « faciles » mais qui lui auraient donné un avenir moins intéressant. Ces choix elle les a faits seule, par des démarches personnelles, en anticipant les problèmes financiers, administratifs et contractuels. Rien n'a été laissé au hasard car elle était consciente des problèmes inhérents au Basket professionnel. A l'inverse, elle n'en veut pas au système, elle estime que c'est le fonctionnement normal du Basket professionnel et que les joueuses ont la possibilité de préparer leur avenir.

II.3.5. E3F Le stratège volontariste

E3F a 25 ans au moment de l'interview. Elle est internationale d'Escrime, vient d'obtenir son Master à Sciences Po Paris et cherche un emploi.

Elle a commencé l'Escrime à l'âge de 11 ans après s'être essayée à de multiples sports. C'est après avoir vu les JO d'Atlanta à la télévision qu'elle a décidé de choisir cette discipline. Elle continuait en même temps à pratiquer la Gymnastique, la Danse et à suivre des cours de Piano. Son arme, le Sabre, elle ne l'a pas choisie, c'était une nouvelle section qui s'ouvrait dans son club. Si elle n'a pas encore gagné de titre individuel en Senior, elle a été Championne d'Europe Juniors, 2 fois Championne du Monde par équipes en Senior. Pour elle, il lui « manque encore un petit truc pour confirmer en Senior ». Elle a pour objectif de devenir Championne Olympique à Londres. Elle s'entraîne entre 2 et 3 heures par jour sans

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

compter les séances de vidéo, de musculation et autres. Si la saison dure à peu près 10 mois, elle est surtout très dense au plan international entre les mois de janvier et juillet.

Elle est très lucide sur la nécessité de penser à sa reconversion, sur l'impossibilité de vivre de l'Escrime, sur les risques de blessures, etc. La formation est pour elle un passage obligé. Elle généralise le propos en étendant cela à l'Escrime: « c'est quelque chose qui est très fort chez nous, en Escrime, on ne peut pas... ». Elle se dit sensible à toutes les éventualités et au fait qu'il faut anticiper sa reconversion durant sa carrière sportive. Elle imagine qu'il est très difficile de reprendre ses études après sa carrière après avoir tout arrêté pendant plusieurs années.

Ses cursus scolaire et universitaire ont été continus : le baccalauréat tout d'abord, un DEUG de Sciences politiques suivi à l'université de Paris 1 ensuite, une Licence d'Histoire à Paris 1 également. Elle a bénéficié de quelques aménagements comme, par exemple, le fait de préparer sa Licence en 4 années au lieu de 3 ou encore pour ses examens. Cette formation en communication à Sciences Po est un choix personnel. Personne ne lui a proposé de la faire. Elle est rentrée par la voie du 3^{ème} concours réservé aux professionnels et dont bénéficient les SHN. Chaque obstacle a été levé « au cas par cas », en anticipant les problèmes, en discutant avec les professeurs. Elle a négocié ses TD soit le matin, soit l'après-midi afin de concilier études et entraînement. Pour ses examens, elle négociait également elle-même ses rattrapages quand elle en avait besoin. La description de son « organisation », montre qu'elle a intégré parfaitement les règles du système : elle choisissait les cours en fonction des dates d'examens, s'arrangeait pour passer les « gros blocs » au printemps... pour échapper aux contraintes du calendrier sportif. En fait, elle ne se plaint pas des contraintes. Elle tente de maîtriser tout à la fois les contraintes du système sportif et celle du système universitaire tout en utilisant les avantages liés à son statut de SHN, même si elle reconnaît que c'est parfois complexe.

Elle s'est occupée elle-même de toutes les démarches, est allée voir le Référent sport qui s'occupe de la scolarité à Paris 1, a identifié les cours qu'elle pouvait potentiellement suivre. Lors de l'oral d'entrée, elle se souvient avoir su répondre au scepticisme d'un des membres du jury sur la possibilité de suivre Sciences Po et préparer les JO de Pékin en même temps, parce qu'elle avait bien étudié les plaquettes, les contenus de cours, les modalités d'examen. Lorsqu'elle a été admise, elle est allée immédiatement rencontrer sa Responsable

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

pédagogique. Elle le faisait chaque semestre et elles établissaient ensemble le programme pour les 6 mois à venir. Si elle reconnaît que cela n'a pas toujours été simple, elle dit avoir rencontré des gens qui ont facilité ses démarches et ses choix.

Concilier les études et le sport, malgré sa réussite, a toujours été difficile en raison des horaires cours, des transports, des examens. Mais, elle a toujours essayé d'anticiper les problèmes et de réfléchir en amont. Pour elle, ce qui est important c'est de pouvoir « envisager le semestre qui vient ». Mais, au-delà, également de pouvoir préparer ses cours en amont : « j'ai quasiment préparé toute ma scolarité de Master dès mon entrée à Sciences Po quoi ! ». Seul bémol, au plan des études, le fait de ne pas toujours être avec les autres, de se retrouver en décalage avec la promotion. Elle reconnaît avoir eu la chance de rencontrer des professeurs ouverts à ses problèmes. Pour elle, mener études et sport de haut niveau est parfaitement réalisable. C'est une question de volonté, d'organisation aussi. Les études lui apportent plus d'équilibre aussi. Mais, en même temps, il faut faire attention que les études ne débordent pas sur le sport ou l'inverse. Il faut savoir séparer les choses, structurer techniquement son emploi du temps mais aussi psychologiquement. Elle aimerait travailler dans le domaine du Sponsoring ou de l'Événementiel. Au moment de l'entretien, elle affirme que l'idéal serait, pour elle, d'obtenir une CIP. Elle a pris elle-même les choses en main, en entamant à ce sujet une négociation avec Sciences Po Paris.

Interrogée sur l'aide apportée par la Fédération, elle répond : « Alors moi je me suis débrouillée tout seule (rires) ça nous donne un moyen pour en parler... c'est vrai que j'ai tout de suite pris les choses en main aussi bien du côté de l'Université que du côté de Sciences Po donc ça sera délicat pour moi, enfin je ne peux pas trop vous dire quoi ! ». En fait elle précise que les informations reçues sont celles qu'elle possédait déjà et que ce n'était pas suffisant pour bien préparer son cursus. Qui plus est, elle ne sentait pas vraiment un appui de la part de la Fédération pour ce qu'elle entreprenait même si à l'inverse elle n'observait aucun frein. C'est davantage dans l'individualisation des solutions qu'elle voit des problèmes et affirme qu'il faudrait « pouvoir bien aménager le projet de chacun avec sagacité et de les suivre d'une manière un petit peu plus personnalisée quoi ! »

Elle est représentante du Sabre féminin auprès de la Fédération et à ce titre relaie les problèmes et projets des athlètes, notamment en termes de formations et projets personnels. Pour elle, tout peut être amélioré encore et le système devrait être plus attentif aux

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

individualités ; elle ajoute que les informations disponibles sur le site de la Fédération sont intéressantes mais ne suffisent pas, qu'un suivi personnalisé devrait avoir lieu avec des rendez-vous réguliers. Elle associe cette nécessité à la chance qu'elle a d'avoir toujours eu ses parents derrière elle. Sa mère est Chercheuse en biologie à l'INSERM. Son père est Architecte et conçoit des logements sociaux. Le rôle de ses parents a été fondamental : « ils m'ont toujours soutenue ». Ses parents l'ont conseillée et orientée. Ils ont financé une préparation privée pour entrer à Science Po en dehors des temps de compétition. Ils l'ont conseillée pour ses révisions.

Si elle a déjà une idée sur son insertion professionnelle, elle a aussi des exigences. Elle souhaite exercer un métier qui la fasse rêver : » Des choses où je puisse m'investir à fond et voilà de manière très forte quoi ! »

Par volontariste il faut entendre un stratège qui s'engage pleinement dans le projet, qui le prend en charge et le construit. C'est probablement plus facile pour E3F, que pour un autre. Elle connaît le système, ou du moins elle en possède une partie des clefs en raison de ses origines sociales. Certaines étapes de son récit ne sont pas sans rappeler les « effets de dominance » relevés par Boudon (1973). Néanmoins, le fait de s'informer, de choisir, d'anticiper, de négocier par elle-même la place dans une dynamique qui n'est pas seulement celle d'une héritière. Elle est un acteur très rationnel du double projet qu'elle met en œuvre, même si celui-ci reçoit appui et consentement de ses parents. Elle se distingue de beaucoup d'autres par sa perception de l'organisation sportive et universitaire. Elle cherche les bons interlocuteurs. Si elle utilise tous les avantages liés à son statut de SHN, elle n'en abuse pas non plus, elle essaie à chaque fois d'adapter la solution appropriée aux contraintes rencontrées. Elle connaît les limites du système sportif. Elle aimerait que ce soit différent. Elle est un acteur engagé du fait, peut être, de son rôle de représentant, en raison aussi, probablement, de l'accompagnement qu'elle sait avoir obtenu par sa famille. Dans ses choix, elle se substitue à la Fédération, non pas qu'elle soit en désaccord avec elle, mais parce que, d'une part, elle veut construire par elle-même son projet professionnel et, d'autre part, elle estime que les interlocuteurs sportifs ne sont pas forcément les plus compétents pour négocier dans le milieu universitaire.

II.3.6. TT6G L'acteur perdu

TT6G a 26 ans au moment de l'interview. Il a fait du Tennis de Table par hasard, en essayant un jour et parce son frère aîné avait commencé à y jouer avant lui. Son père était Entraîneur bénévole de Football. Lui-même préférait ce sport mais comme il obtenait de bons résultats au Tennis de Table, il a continué à y jouer sans envisager de devenir professionnel. Il a intégré assez rapidement des centres d'entraînement avant de venir à l'INSEP. Il a participé aux Championnats du Monde en 2003. Sa carrière n'a jamais vraiment décollé au plan international. Il est passé rapidement du statut d'Espoir à celui de Relanceur.

Après son baccalauréat ES obtenu en 1999, il a d'abord commencé un BTS Action commerciale à l'INSEP mais a abandonné en deuxième année. Il a ensuite commencé à préparer le brevet d'état du premier degré et a abandonné également.

Il reconnaît qu'il n'a pas été très sérieux. Il regrette maintenant d'avoir cessé ces formations même s'il justifie ce choix par le nombre de compétitions et la charge d'entraînement. Mais il admet qu'il commençait à gagner de l'argent et qu'il n'avait pas envie de se lever tôt pour suivre des études : « je me suis vu beau ».

Il a l'impression d'avoir totalement gâché sa vie. Tout d'abord, parce qu'il n'a pas obtenu les résultats qu'il escomptait en Tennis de Table. Il a raté une saison, la concurrence était là et il ne s'est pas senti soutenu par les entraîneurs. Au plan de la formation ensuite, son constat est très difficile : « j'ai bac plus 0 ». A travers ces mots il ne parle pas seulement de son manque de diplômes, il dit aussi qu'il ne sait plus où il en est et qu'il ne sait plus quoi faire. Il va continuer à jouer au Tennis de Table pour gagner sa vie et recommencer le brevet d'état mais son choix est indécis. Il ne se voit pas Entraîneur dans le futur. Il était allé se renseigner au DOFE et était revenu avec cette idée. Il n'a pas cherché d'autres solutions, n'a pas participé aux Carrefours de la Performance, l'entraîneur lui ayant dit que cela ne servait à rien. Il regrette qu'à l'INSEP il n'y ait pas d'autre formation que le BTS Action commerciale.

Son avenir, il ne le voit pas à Paris, il veut retourner en province, là où il joue actuellement, terminer son contrat professionnel et passer le brevet d'Etat. S'il reconnaît que la Fédération l'a toujours soutenu dans sa carrière de joueur, pour ce qui est de la formation il n'a jamais été

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

aidé : « bon c'est vrai que tout ce qui est reconversion et tout... à part passer un BE1 il y a pas grand-chose quand même au bout du compte quoi ! ».

Il envisage aussi de préparer un concours de la Gendarmerie mais en même temps, il a envie de continuer à jouer au Tennis de Table dans le club qui l'a formé. Il est conscient que ses projets ne s'inscrivent pas dans le long terme et qu'il va falloir envisager autre chose : « je passerai un truc comme le concours de la Gendarmerie comme ça ».

Tout lui semble aujourd'hui complexe. Il n'a pas vraiment d'idée précise sur ce qu'il veut faire. Il se sent délaissé par la Fédération. La seule voie à court terme est de continuer à jouer.

S'il avait un conseil à donner aux plus jeunes ce serait de ne pas faire comme lui et de faire des études en même temps que leur carrière sportive. Pour une question d'équilibre, pour rencontrer d'autres gens, pour préparer l'avenir aussi. Les entraîneurs ne devraient pas pousser les jeunes à ne faire que du Tennis de Table car peu réussiront finalement à percer. Il estime que les entraîneurs font le minimum et ne s'intéressent qu'au Tennis de Table. Qu'ils devraient aider davantage les jeunes.

Pour lui un des problèmes est d'avoir gagné de l'argent tout de suite, facilement, rapidement. Il pense que s'il avait gagné moins d'argent cela l'aurait obligé à faire autre chose et, en même temps, il est conscient qu'il a cru « y être arrivé ». Il regrette d'avoir été loin de sa famille et souffre de la distance. Son père est ajusteur et sa mère femme au foyer. Il a deux frères plus âgés, tous deux ouvriers en usine.

Jamais avec ses amis pongistes il n'a parlé de l'avenir. Ils n'ont jamais envisagé de faire autre chose que du Tennis de Table. Même s'il se sent perdu et qu'il ne sache pas trop ce qu'il va faire, à part changer de club, il ne se dit pas spécialement pessimiste. Il gagne sa vie en jouant et a réussi à mettre un peu d'argent de côté. Un peu plus tard dans l'entretien il fait part à nouveau de ses doutes, de la possibilité de se blesser, de la difficulté à « s'installer » bref « c'est galère quoi ! ».

Lorsqu'il est arrivé à l'INSEP, il s'est retrouvé dans un « monde d'adultes » sans être vraiment aidé, conseillé ou orienté. Finalement, il n'osait rien dire et faisait comme les autres

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

plus vieux, ceux de la génération précédente. Pour lui, cela lui semble difficile de reprendre les études après s'être arrêté pendant plusieurs années, d'intégrer ce qu'il doit apprendre : « là je recommence à mettre la tête dans un bouquin, je lis une page, et je ne m'en rappelle pas de la page tellement j'ai l'impression d'être devenu bête quoi ! »

S'il ne regrette pas ce qu'il a vécu en tant que sportif, il se compare à ses anciens amis qui eux ont poursuivi leurs études et ont un « super boulot » qui « sont peinards » et il se demande, s'il n'avait pas fait le choix du Tennis de Table, ce qu'il serait aujourd'hui. Il revient sur son avenir en disant qu'il n'a pas envie d'être Entraîneur mais que c'est la solution de facilité.

En résumant l'entretien de TT6G, il est difficile de transcrire ses peurs et ses angoisses, le fait qu'il soit perdu. Les idées qu'il émet sont contradictoires : il aimerait qu'il y ait plus de formations mais il a abandonné celles qu'il a commencées. Il ne veut pas être Entraîneur mais va préparer le brevet d'Etat. Il envisage de se présenter au concours de la Gendarmerie mais n'a pas cherché de préparation spécifique. S'il regrette qu'il n'y ait que la formation Action Commerciale à l'INSEP, il n'a pas vraiment cherché d'autres solutions non plus. Il souhaite retourner chez lui en province mais envisage d'intégrer un club parisien. Il reconnaît s'être laissé bercer par l'argent facile et l'idée « d'y être arrivé ». Aucune stratégie ne l'a jamais guidée. Il ne construit aucune stratégie aujourd'hui. Il ne sait plus tout simplement que faire. Il se sent délaissé par le système, par les entraîneurs qui l'ont conduit dans cette impasse bien qu'il ne regrette pas ce qu'il a vécu. Si ses parents l'ont soutenu moralement, il ne dit rien de leurs conseils ou de l'absence de conseils en matière de choix sportifs ou de formation. Mais, comment ses parents auraient-ils pu le conseiller alors que lui-même hors de l'entretien nous disait « pour mes parents c'était une réussite car je gagnais comme un cadre sup, beaucoup plus que mon père ». TT6G se sent perdu face à un avenir qu'il ne maîtrise pas.

II.3.7. G8G L'acteur contestataire

G8G est gymnaste. Il vient de se reconverter en tant que pompier professionnel. La Gymnastique est une histoire de famille. Son grand père était président d'un club de Gymnastique, la passion s'est transmise de génération en génération. Il a participé aux JO d'Athènes sans jamais obtenir de médaille olympique ou internationale. Il a été vice champion d'Europe Junior. Il s'entraînait 5 heures par jour, 6 jours par semaine durant 11 mois par an ne

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

s'interrompant qu'une semaine à Noël et 3 semaines en juillet. Il a intégré le pôle France à Lyon à l'âge de 11 ans où il est resté jusqu'à la fin de sa carrière sportive.

Il a choisi « comme tout le monde » de faire Staps qui proposaient des aménagements pour concilier études et sports de haut niveau. Il regrette le manque de choix compte tenu des contraintes liées à la pratique sportive. Il se destinait à être Professeur d'EPS. Echouant au concours plusieurs fois, il a préparé les brevets d'Etat puis le concours de Pompier professionnel. Cet échec au concours de professeur d'EPS ne l'a pas réellement marqué car les stages qu'il avait effectués en milieu scolaire ne l'avaient pas réellement intéressé. Finalement il a choisi de devenir pompier professionnel comme son père ce qui pour lui constituait un bon compromis entre le fait de ne pas vouloir devenir entraîneur et la volonté de continuer à faire du sport.

Ses études, il les a cependant choisies en fonction de sa carrière sportive parce qu'elles lui permettaient de concilier études et sport de haut niveau. Beaucoup d'autres formations ne le permettent pas en raison du nombre d'heures d'entraînement. En fait, il souligne que son statut lui permettait d'être étudiant non assidu et ainsi de ne pas avoir à se rendre en cours. Il s'arrangeait avec d'autres étudiants qui lui donnaient leurs cours et travaillait seul pendant son temps libre.

Il regrette que rien ne soit pensé et organisé autour des SHN : classes spéciales, planning adapté aux contraintes, etc.

Sa reconversion, il l'a pensée et négociée seul. Lorsqu'il s'est adressé à la Fédération pour obtenir une CIP, celle-ci ne l'a pas aidé arguant du fait que c'était difficile et qu'avec les pompiers, cela ne s'était jamais fait. Toutes les démarches ont échoué. Alors qu'il devait intégrer les Pompiers et commencer par faire un stage, il a réussi, en négociant avec le Directeur du centre, à retarder le stage de manière à pouvoir concilier son activité professionnelle et les Championnats du monde.

Les critiques sont très dures vis-à-vis de la Fédération qui, pour lui, n'a pas voulu s'engager dans cette formation qu'ils devaient financer. Qui plus est cette formation ne faisait pas partie de celles qu'ils soutenaient habituellement et lui était en fin de carrière. Seul son Directeur de

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Pôle l'a soutenu dans ses démarches. Il se souvient que, dès lors qu'il a demandé à commencer cette formation, il a été rayé des listes de SHN. De son point de vue entrer en formation était perçu comme un signe désinvestissement et la Fédération voulait l'évincer.

Il lui a fallu deux ans de démarches pour arriver à ses fins. Pour lui, il existe deux problèmes distincts. D'abord celui de sortir des formations traditionnelles (sous-entendu brevet d'Etat, Staps et Kiné à Paris) qui permettent de se consacrer à la Gymnastique et, ensuite, celui de l'incompétence des cadres qui ne savent pas organiser autre chose que ce qu'ils font habituellement. Les parcours ne sont pas individualisés. Les athlètes en matière de formation et de reconversion doivent entrer dans « un moule » et bénéficient d'un choix restreint. Il parle des difficultés rencontrées, de l'incompréhension, du manque de communication.

Il pose également le problème des choix subjectifs d'aider tel ou tel athlète, de leur inscription sur les listes et évoque ces mauvaises relations avec le Référent en charge du suivi socioprofessionnel qui ont probablement altéré la prise en considération de sa demande.

Entrer dans les Pompiers a été un choix personnel, il a été aiguillé en cela par son père. Il a présenté le concours comme tous les autres candidats. Son intégration n'a pas été facile. Beaucoup d'officiers ne voulaient pas le recruter du fait de son statut de SHN, par crainte qu'il ne puisse assurer son travail normalement. Il doit son intégration au Directeur qui dit-il, lui a donné sa chance probablement parce qu'il aimait le sport. Pour préparer les Jo ou les Championnats du Monde les aménagements ont été négociés entre le Directeur des Pompiers, le Directeur du Pôle et lui. A aucun moment la Fédération n'est intervenue ou ne s'est intéressée aux difficultés qu'il pouvait rencontrer, à l'aide dont il pouvait avoir besoin. Toute aide lui avait été supprimée. Pour lui l'athlète est délaissé dès lors qu'il quitte le sport de haut niveau ou envisage de se reconvertir.

Il a le sentiment de n'avoir jamais été aidé, de ne jamais avoir été soutenu, d'avoir toujours dû se débrouiller seul, de ne pas avoir bénéficié des mêmes avantages que d'autres, ni même reçu d'informations pour se reconvertir. Si la Fédération versait des primes ce n'était que des primes aux résultats desquelles il fallait déduire les frais de fonctionnement du Pôle ou les frais de scolarité lorsqu'il était plus jeune et que les enseignements devaient se faire par correspondance.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Sans l'aide de ses parents, de son père, qui l'a guidé pour devenir pompier et de sa mère, qui l'a beaucoup encouragé pour poursuivre ses études, il pense qu'il n'aurait pas su anticiper suffisamment tôt. Pour lui le sport de haut niveau amène à ne plus penser qu'au sport et à éluder l'après-carrière sportive : « on est tous dans un univers à part et la réalité on ne sait pas ce que c'est... réellement... la vie quoi ! La réalité quand on est athlète de haut niveau... on fait des compets', on ne pense qu'à s'entraîner, on n'a pas spécialement des soucis de la vie quoi ! Entre guillemets... on est dans un milieu... dans un milieu fermé où on est conditionné à s'entraîner, à faire des résultats et à avoir des objectifs sportifs et pas spécialement professionnels ».

Il est très satisfait d'avoir fait ce choix et de ne pas avoir à se poser la question de savoir chaque mois de quoi il allait vivre. Singulièrement alors qu'il est très critique vis-à-vis de la Fédération, de l'aide et des informations qu'il n'a pas reçues, il ne regrette pas d'avoir fait du sport de haut niveau. Celui-ci lui a apporté une expérience riche : l'habitude de travailler, la rigueur mais également l'amitié, les relations entraîneur/entraîné. Ce qu'il a appris dans le sport, en matière d'efforts et de rigueur, il a pu le réinvestir dans son métier.

Les propos de G8G à l'égard de la Fédération sont très durs. Même si derrière les propos se profilent des différends probablement anciens que nous n'avons pas pu vérifier. La plupart des reproches avancés se recourent avec les interviews d'autres gymnastes : difficulté à se former, manque d'aide et d'informations, freins au double projet dès lors que celui-ci sort des formations « reconnues » par la Fédération (Staps, Kiné et Brevet d'Etat), problèmes pour obtenir des aides personnalisées ou construire des CIP « hors normes » et bien d'autres encore. Ce qui est frappant dans le discours de G8G est le fait qu'il dise les choses tandis que d'autres se réfugient très souvent dans un discours plus nuancé « je ne préfère pas ... » qui vise à se protéger. G8G tient ce discours probablement parce qu'il est aujourd'hui sorti du système mais également parce que visiblement son cursus l'a marqué. Envie de construire un projet professionnel mais obligation de se débrouiller seul, démarches longues et coûteuses en temps et en énergie et manque d'informations, volonté de réussir et sentiment d'être lésé de manière permanente, tant au plan sportif que professionnel, marquent son cheminement personnel. S'il conteste ce qui est fait et ce qui n'est pas fait c'est qu'il ressent comme profondément injuste ce qu'il a vécu au regard de ce qu'il a donné. Il le fait aujourd'hui en étant sorti du sport de haut niveau. Il l'a probablement fait avant, ce qui lui a valu cette

« inimitié » fédérale. Il est cependant plus contestataire que militant. S'il dénonce le système, à travers sa propre expérience, c'est bien sûr pour mettre en exergue les dysfonctionnements, il ne va pas cependant jusqu'à militer pour le double projet de ses homologues.

II.3.8. TT4F L'acteur indécis... mais profiteur

TT4F a 22 ans. Son père est Chef de chantier, il était contre le fait qu'elle fasse du sport. Sa mère travaille à la SNCF. Elle a un frère qui s'est montré jaloux de sa réussite sportive. Elle a débuté le Tennis de Table à l'âge 9/10 ans dans un petit club du Jura avant d'intégrer directement l'INSEP vers 14 ans. Ce passage a marqué pour elle un changement brutal : éloignement de ses parents, de ses amis, volume d'entraînement beaucoup plus important, régime d'internat impliquant moins de liberté. Son intégration à l'INSEP a été difficile et l'a amenée à s'interroger sur le bien fondé d'être là.

C'était d'autant plus difficile à gérer que c'est elle qui avait manifesté le souhait de venir et, si la vie qu'elle menait ne lui convenait pas tout à fait, elle n'osait pas en parler à ses parents. Elle est rentrée dans ce qu'elle nomme un « cercle vicieux » entièrement organisé autour du travail, de l'entraînement dans un groupe restreint. Elle y voit une sorte d'enfermement qui lui fait perdre tout sens des réalités.

Son meilleur classement est n° 70 mondiale. Trois fois championne de France, elle est n° 14 française. Elle fait remarquer d'ailleurs que sans les étrangères, évoluant en France et intégrées dans ce classement, elle serait n° 1 ou 2. Elle ajoute que certaines sont naturalisées depuis peu pour les JO de Pékin. Elle a le sentiment de ne plus progresser aujourd'hui et sa non qualification pour les JO la conforte dans cette idée. Sans rejeter le sport, elle en arrive à se demander ce qu'elle doit faire, si elle doit continuer le haut niveau ou pas. « Je ne sais pas trop », « je suis perdue », sont les propos qu'elle utilise, en même temps qu'elle dit se poser des questions et « avoir complètement démystifié » le sport.

Elle poursuit aujourd'hui des études pour devenir Kinésithérapeute. Jusqu'à l'an passé, alors qu'elle était en première année, elle continuait à s'entraîner deux fois par jour : une fois au plan technique et une fois au plan physique. Suite à une blessure qui a nécessité trois mois d'arrêt, elle a décidé de terminer ses études normalement sans étalement. De fait, aujourd'hui elle ne s'entraîne plus qu'une fois par jour au mieux lorsque c'est possible pour elle.

Elle gère les entraînements comme elle peut. Elle est hors du groupe, de ceux qui ne font que s'entraîner. Elle n'a pas sa place mais ne la cherche pas non plus : « Je m'insère pas, écoutez

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

je ne me suis jamais considérée », « je ne m'entraîne pas en même temps qu'eux, je n'ai pas la même vision qu'eux, je n'ai pas les mêmes ambitions qu'eux... pour moi je n'ai rien en commun, enfin rien en commun sauf de faire le même sport, je n'ai pas l'impression de partager ou à un moment donné de partager un certain point... technique mais dès qu'on rentre dans le technique OK c'est très intéressant d'un point de vue humain mais pour moi ça n'a rien à voir quoi ! ». C'est un entraîneur avec lequel elle s'entend bien qui tente de lui organiser des entraînements et de lui trouver des partenaires.

Cette sorte d'entredeux n'est pas seulement due au fait qu'elle ne se soit jamais bien sentie à l'INSEP et dans le groupe. Sa non sélection aux JO de Pékin signe son premier échec. Elle reconnaît qu'elle a toujours tout réussi du premier coup. Pour elle cet échec est donc difficile à assumer.

Sa carrière sportive est une suite discontinuée dans laquelle les études et ses ambitions scolaires et universitaires ont une place très importante. A l'issue du Bac S avec mention, elle avait décidé d'arrêter le Tennis de Table. Elle était prise alors en Maths Sup à Besançon. Elle s'est finalement inscrite en fac de Maths/Physique à Lille durant un an pour jouer dans un club lillois avec une de ses amies. Elle venait dans le même temps de refuser d'intégrer le GFP. Elle remporte son premier titre de Championne de France et est qualifiée pour les Championnats d'Europe à l'issue de cette saison lilloise. Elle décide alors de continuer le Tennis de Table à Paris, de s'entraîner à l'INSEP de nouveau et de réaliser sa deuxième année de Fac à Jussieu.

Devant ses bons résultats les entraîneurs l'ont encouragée à prendre une année sabbatique pour se consacrer au Tennis de Table. L'année suivante elle a intégré, avec l'aide et l'accord du DTN, l'école de Kiné. Cette formation, elle l'a découverte par hasard en rencontrant un kiné de l'INSEP et en parlant avec lui.

Cette première année a coïncidé avec une stagnation de ses résultats. Alors que ce phénomène avait pour origine des problèmes personnels, les entraîneurs ont mis cela sur le compte des études. Elle a le sentiment que dès qu'elle a fait « des études, le regard a changé, ça on le sent tout de suite quand je vais dire... déjà le regard a changé à partir du moment où tu fais des performances c'était : ah X machin je suis passée ben c'est le discours classique qu'on dit mais (inaudible) je sais ce que c'est et le regard a rechangé à partir du moment où j'ai fait des études, d'où tu décides d'arrêter en gros... »

Les déclarations du DTN dans les journaux la blesse « il faut que X fasse des choix ». Ces paroles lui ont permis de prendre conscience qu'elle devait se consacrer pleinement à ses

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

études. Pourtant elle ne se sent pas « en reconversion » mais elle essaie de mener « un parcours personnel ». Elle dit qu'elle n'a jamais caché cela et qu'elle a toujours tenu le même discours : « je ne mettrais jamais la priorité aux études, ni au Tennis de Table mais j'essaie de gérer les deux au mieux possible avec des priorités ponctuelles sur certaines compétitions ou certaines... on verra... ». Si elle aime le sport, elle se demande à quoi tout cela sert. « La recherche de la gagne à tout prix c'est autre chose et même dans la recherche de la précision s'il faut s'entraîner 6 heures par jour pour gagner 10 places au classement mondial... euh pendant 2/3/4 ans je me dis : est-ce que ça a un sens de faire ça ? ».

Pour elle, suivre des études n'a pas pour seul objectif de préparer sa vie future. C'est une question d'équilibre. En fait rien n'est prévu pour son cas. Elle ne peut s'entraîner qu'en dehors des créneaux habituels et tout est très difficile. Elle n'a pas réellement pensé à son avenir, elle n'a pas de projet précis. Elle affirme vivre « au jour le jour », être prête à saisir les opportunités qui passent. Et, alors qu'elle avait toujours affirmé arrêter le Tennis de Table lorsque cela deviendrait un métier elle continue à y jouer car ses revenus lui permettent de vivre.

Si elle dit avoir choisi seule cette formation, elle reconnaît pourtant que la Fédération l'aide en lui payant par exemple un appartement à Bordeaux lorsqu'elle sera en stage de Kiné durant un mois dans cette ville. En fait, elle voit son parcours personnel comme un élément qui a fait prendre conscience aux entraîneurs qu'ils ne pouvaient pas gérer les filles comme les garçons et que les filles souhaitaient faire des études.

Mais le plus important, pour elle, était probablement de ne pas être étiquetée sportive de haut niveau. Elle ne voulait pas passer le Bac « sportive de haut niveau », elle a toujours voulu « faire comme les autres », ne pas être jugée ou appréciée à travers son statut de SHN mais pour elle-même. Elle a toujours cherché à séparer les choses au point de refuser que ses parents l'accompagnent sur les compétitions. Elle ne voulait pas qu'ils la voient comme la sportive « agressive ». Ses relations avec ses parents sont délicates. Elle a peu de rapports avec son père, qui était contre le fait qu'elle fasse du sport. Sa mère de son côté n'aurait jamais accepté qu'elle se consacre uniquement au Tennis de Table. Alors qu'elle avait besoin de leur soutien lorsqu'elle revenait de l'INSEP, souvent elle se sentait « rabaissée ». Elle comprenait que c'était pour défendre son frère tout en souffrant de cette situation, qui

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

l'amenait à « être humble ». C'est chez son entraîneur de ses débuts, avec lequel elle a toujours eu de la complicité, qu'elle cherche du soutien.

Elle regrette que l'on parle de reconversion alors que pour elle, ce qui est important et ce que tout athlète devrait réaliser, c'est le double projet.

Faire du sport de haut niveau a-t-il été un choix pour TT4F ? Très certainement pas ou, si elle l'a fait c'est seule, en raison de ses résultats et de sa propre volonté. Seule, contre l'avis de son père et sans sentir un réel soutien de la part de ses parents. Loin de son milieu familial, sans être intégrée au groupe à l'INSEP, TT4F a eu du mal à trouver sa place. Et, ce d'autant plus, qu'elle a toujours souhaité avoir un cursus « ordinaire » faire des études « normales ». Le double projet ne fait pas partie de la culture en Tennis de Table et elle a ce sentiment mitigé d'être soutenue sans être réellement aidée. Que sa formation est acceptée tant qu'elle reste performante. Sans le dire réellement, à part pour les entraînements, elle évoque le manque de soutien pour construire et assurer le double projet alors qu'il constitue un élément fondamental pour elle. Mais, en même temps, elle poursuit le haut niveau, tout en étant un peu en-dehors du système habituel. Elle est dans le système sans y être, tout en bénéficiant des avantages que peut lui octroyer son statut. La question qu'elle se pose, en matière de sport de haut niveau : « est-ce que ça a un sens de faire ça ? » montre l'indécision dans laquelle elle se trouve. *A contrario* de certains, pour qui le rôle des parents est omniprésent, dans son cas, il est plus distant au point d'ajouter probablement à son indécision : ne pas décevoir et être une étudiante ordinaire, réussir sa vie normalement et réussir son parcours sportif puisque c'est elle qui a choisi cette voie.

II.4. Quelques remarques préalables avant de poursuivre

Si les histoires de vie qui viennent d'être résumées en quelques pages ne sont que des exemples parmi d'autres, elles font ressortir un certain nombre de thématiques communes. Communes ne veut cependant pas dire uniformes, chacune d'entre elles pouvant favoriser l'entrée dans le double projet ou, au contraire, en limiter la construction. Il y a tout d'abord ce qui relève des individus eux-mêmes : leur volonté, leur capacité d'anticipation et leur autonomie. Il y a ensuite, le rôle que joue l'entourage, qu'il s'agisse de la famille, des entraîneurs ou des amis. Il y a encore des facteurs extérieurs, des ruptures, qui engendrent des

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

prises de conscience et des bifurcations biographiques. Il y a enfin, le poids de l'argent qui retarde, accélère ou accompagne le processus du double projet.

Ces quelques histoires de vie constituent des exemples prototypiques qui font apparaître la manière dont s'articulent différents domaines d'existence : le sport de haut niveau et sa gestion, l'individu en tant que sportif mais également en tant qu'homme ou femme « ordinaire », les relations interpersonnelles et familiales, la formation et l'insertion professionnelle, etc. S'il est nécessaire de les dissocier pour mieux les analyser, il faut cependant être conscient de leur enchevêtrement, les uns dépendant plus ou moins des autres. Moins que des facteurs facilitant ou limitant, ces histoires livrent des indices, et non des preuves, sur le vécu de chacun et par chacun. Elles mettent en évidence enfin des ruptures, dans lesquelles prennent corps leurs actions.

Le danger serait bien évidemment grand de prendre ce qui nous est dit comme vérité. Il convient de distinguer et ne pas confondre « l'histoire réelle d'une vie du récit qui en est fait dans des circonstances données » (Bertaux, 1997, 32). Ce qui est dit n'est d'abord qu'une reconstruction du réel. C'est aussi un arrangement, l'interviewé retravaillant sa propre vie, pour lui tout d'abord, pour nous la présenter, ensuite. C'est enfin, une succession de faits mis en scène pour nous et devant nous par rapport à la pertinence de notre questionnement, notre réceptivité, notre écoute et nos relances.

Lorsque E3F par exemple, affirme plusieurs fois s'être « débrouillée seule », elle présente une identité volontariste, de « self made man » mais, élude, en fait, l'omniprésence parentale qui apparaît brutalement à travers la question du financement de la « prépa à Sciences Po », la profession de ses parents qui, plus que tout autres, peuvent induire les démarches qu'elle met en œuvre.

Ces quelques remarques ne sont pas inutiles pour rappeler toutes les difficultés à interpréter ce qui est dit mais également ce qui l'est pas... qui est éludé, constituant autant de « zones blanches » (Bertaux, op. cit. 78) qu'il faut reconstruire et vérifier. Il en va ainsi de ce qui apparaît moins dans ces exemples choisis, de ce qui est très peu évoqué de manière explicite dans les entretiens, mais qui constitue pourtant à l'échelle de la population interviewée une distinction importante : la différence qui existe entre garçons et filles. Entre ceux qui globalement retardent le double projet et celles qui généralement décident de s'y investir très tôt, en dehors du cas très particulier des joueuses professionnelles.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Reste le danger, ou le problème, de la psychologisation des récits. Une histoire de vie met en scène des ruptures intra personnelles qui marquent l'analyse, amenant à se demander « [...] où s'arrête l'analyse sociologique et où commence la relation « clinique » [...] » Demazière, Dubar, op. cit. 325). Ces ruptures sont au fondement des changements de « monde sociaux ». Elles seront prises en compte en tant qu'éléments constitutifs des « bifurcations biographiques » et non pas en tant que facteurs affectant les individus dans leur psyché.

II. 5. Quatre facteurs clefs pour choisir de se former

Compte tenu de ces premières analyses, nous pouvons distinguer quatre facteurs clefs : la capacité à savoir et pouvoir anticiper la reconversion, le problème de l'argent comme frein potentiel au développement du double projet, l'influence du milieu familial sur le fait de suivre ou non des formations et les différences entre hommes et femmes.

II.5.1. Savoir et pouvoir anticiper

Construire un double projet se fera à différents moments de l'existence des SHN. Penser à sa reconversion, choisir une formation, s'y consacrer, accepter, par là même, que le sport ne constitue qu'une étape de sa vie est, nous l'avons vu, omniprésent chez les rameurs et escrimeurs dès le début de leur carrière. Pour certains, il faudra attendre la fin de la carrière sportive, pour d'autres encore, ce choix résultera de situations d'exclusions, d'une perte de niveau ou de blessures. Ce ne sont là que des tendances, car, en fait, la plupart des athlètes sont lucides sur cette échéance et ce, quel que soit leur sport et le leur sexe.

« On est obligé de rebondir à un moment ou un autre en tant que sportif de haut niveau, on ne peut pas être sportif de haut niveau toute sa vie, il faut à un moment ou un autre rebondir sur autre chose » (A8G).

« Je ne vais pas dire que j'ai un petit problème avec ça mais j'y pense énormément parce que je sais que ça ne durera pas éternellement le Basket et que le plus tôt on peut s'y mettre, le mieux c'est » (B4F).

« Il y a tellement de choses qui peuvent subvenir, je me suis fait opérer des genoux là il y a environ 6 semaines...bon voilà une carrière ça peut vite s'arrêter donc je veux pas...je veux pas voir trop loin non plus mais...je sais en tous cas je ne serais pas perdu en arrêtant...j'aurais...j'aurais le boulot à la SNCF et je pourrais peut être prendre plus de responsabilités, j'ai des projets à côté donc je sais qu'au moins, j'ai une liberté de choix, je ne suis pas prisonnier d'une routine qui pourrait me faire rentrer dans une sorte de dépression quoi ! » (E1G).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Moi j'ai l'impression que rien n'est gagné mais je suis...on va dire soulagé depuis quelque temps parce que je sais quand je vais arrêter la Gym, je vais avoir quelque chose de...ben je vais avoir quelque chose...de là à savoir si l'affaire va marcher, ça c'est une autre histoire mais quand je vais arrêter la Gym normalement je vais avoir un boulot à temps plein qui va me prendre beaucoup de temps et donc ça c'est une sécurité et ça me soulage mais je sais que pendant pas mal d'années j'ai vraiment...j'ai vraiment le stress quoi ! oui de savoir qu'est-ce que je vais faire quoi ! » (G2G).

« Ben en fait qu'ils oublient pas parce que c'est vrai dès fois quand tu discutes avec certaines, elles voient pas...c'est vrai que pour l'instant elles sont dans leur bulle, comme nous on a été et qu'elles voient pas... elles ne se préoccupent pas de leur carrière...on va dire professionnelle et que le Ping ça a une fin et il faut penser à derrière quoi ! Donc leur dire que...ben que... ne pas oublier que...elles vivront pas du Ping et que penser...penser au lendemain quoi ! » (TT12F).

La plupart pensent à l'après-carrière et à suivre des formations, même si tous ne le justifient pas de la même façon. Certains l'envisagent par nécessité, d'autres par crainte, d'autres encore à travers l'envie de faire autre chose, d'autres enfin, avec, dès le début de leur carrière sportive, de réels projets professionnels. En-dehors du poids de la culture fédérale trois facteurs vont influencer sur le choix de s'investir dans une « vraie » formation : l'argent, le milieu familial et le genre.

II.5.2. L'argent comme frein

L'argent joue un rôle d'annihilateur du projet professionnel. Quel que soit le sexe. Ce n'est probablement pas dissociable du fait que le sport de haut niveau demande des efforts physiques, psychologiques, demande des sacrifices importants, entraîne une concurrence et une tension de tous les instants, exige un investissement temporel parfois important. Alors, qu'il est de plus en plus question aujourd'hui, dans les entreprises, du stress des employés et des cadres, ce stress est le quotidien des sportifs. Dès lors qu'ils gagnent de l'argent, suffisamment d'argent pour vivre, certains n'ont pas toujours la volonté nécessaire pour suivre une formation en-dehors. Ils vivent de leur sport et, dans un premier temps du moins, cela suffit à beaucoup d'entre eux.

« On peut quasiment se faire un salaire de 1 200/1 300 euros net d'impôts quoi ! Donc ceux qui ont 18 ans/19 ans, ça fait beaucoup quoi ! On peut faire la fête avec les copains quoi ! Il en a beaucoup... ça leur met une barre devant les yeux, ils ont l'impression d'être les rois du pétrole et pour moi... enfin moi je ne l'ai pas senti comme ça mais je sais que certains, j'ai l'impression qu'ils le vivaient comme ça... c'était un peu... c'était un peu la facilité quoi ! C'était pas des sommes importantes mais quand on a 19 ans et qu'on gagne plus de 1 000 euros juste avec les aides de la Fédération comme ça sans rien faire... pour sa passion en fait » (A6G).

« Si je m'entraîne un peu plus, si je monte d'un niveau, finalement je vais gagner de l'argent... ben je vais peut être pas en cours, je vais peut être pas... ou je travaille un peu moins le soir etc.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

quoi ! Si je gagne un petit peu d'argent en faisant mes compets'... eh bien finalement la vie est belle » (A7G).

« Euh l'Escrime c'est un sport... c'est un sport qui est... avec lequel il n'y a pas de l'argent pour vivre toute sa vie » (E6G).

Ce n'est donc pas simplement, comme le montrent ces extraits d'entretien, une question de montant de revenus. Beaucoup d'athlètes perçoivent des sommes dérisoires : aides personnalisées, primes ou « salaires » de leur club, souvent au « noir ». La plupart des sommes gagnées sont « nettes d'impôts », car non déclarées, ou non déclarables, dans le cas des aides personnalisées. En choisissant trois extraits d'entretiens de sportifs, appartenant à des milieux qui se déclarent « amateurs », « ne pouvant vivre de ce sport », on mesure toute l'ambiguïté qui peut exister au niveau de l'argent. Les histoires de vie des escrimeurs avaient déjà montré que certains percevaient des sommes conséquentes. Si la plupart du temps ces questions sont éludées par les représentants fédéraux et les sportifs, c'est que les sommes sont très souvent occultes, en dehors des meilleurs qui reçoivent, très officiellement, des financements de la part de sponsors comme dans le cas de Laura Flessel par exemple. Même si, la plupart du temps, les sommes gagnées par les rameurs n'ont rien à voir avec celles des autres sportifs enquêtés comme les pongistes ou les basketteurs, ces extraits montrent que le simple fait de gagner « un peu » d'argent quand on est un jeune athlète qui débute peut leur faire perdre pied, même si les sommes gagnées ne peuvent pas, à l'image d'autres sports, comme le Football ou le Cyclisme, permettre d'en vivre une fois la carrière sportive terminée. Dans certains sports les femmes sont également concernées par la question des revenus.

« Bon ben ça dépend des joueuses mais en moyenne c'est entre 40 et 60 000 pour les joueuses par an... par an... confirmées ou qui commence à se confirmer... bon après les joueuses du top, top niveau, celles qui jouent vraiment au dessus il faut taper plus haut » (B3F).

« C'est-à-dire qu'en règle générale ça va être du 40 oui du 40 000 par an mais le problème c'est aussi ça car on est jeune, on a pas mal d'argent donc on fait la fête, on achète une télé, on achète une voiture, on achète un machin déjà et puis après on dit : ah oui voilà derrière on n'a plus rien le passage justement où on a gagné pas mal d'argent ou au moment voilà c'est la reconversion où on va être Prof, on va être agent ou employé quelconque où là ça sera 1 500 à 2 000 euros par mois... là ça va un peu plus dur à gérer quoi ! Donc oui ça peut être un frein » (B4F).

Ce problème s'avère plus important chez les hommes que chez les femmes, qui perçoivent des sommes parfois très importantes.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Alors en fait on en gagne mais on n'en gagne pas tellement non plus parce que derrière faut... on s'arrête à 35/40 ans... derrière il faut quand même vivre, on peut pas faire des économies de tout ce qu'on gagne, juste si on est un très gros champion quoi ! On ne sait jamais dans notre carrière sportive ce qui peut arriver donc moi je pense qu'on gagne pas mal d'argent mais derrière c'est sûr qu'on en gagne pas assez » (TT1G).

« Oui par mon club, oui et je ne sais même pas ce que c'est, je ne connais pas et je ne me suis jamais posé la question, je suis payé par mon club, par mon sponsor... euh voilà tant que ça tourne relativement bien pour l'instant je ne me pose pas la question. [...] **Et l'argent dans ta façon d'envisager ta reconversion, est-ce que pour toi c'est un moteur ou un frein au contraire ?** J'ai envie de dire ni l'un ni l'autre parce que j'en ai... pas gagné assez pour me dire voilà je ne fais rien voilà et j'en ai gagné beaucoup à un moment, moins maintenant, et je pense comme j'évoquais le système de balance je pense que je vais en gagner de moins en moins et je vais pouvoir je pense compenser avec un travail que je vais faire alors la grosse différence par contre vu que ça fait 20 ans que je fais quelque chose qui me passionne et tout c'est que je ne suis pas sûr de trouver l'égal dans le monde du travail, là la différence ce que c'est de l'argent qui tombe facilement parce que je fais ce qui me plaît... euh peut être que ça sera moins... ce sera de l'argent moins facilement gagné si je puis le dire comme ça mais de toute façon mes parents m'ont appris à me rendre compte de la chance que j'avais depuis que j'ai commencé et si pendant voilà 25 ans j'ai gagné de l'argent facilement c'est sûr que pendant 40 ans ça serait moins facilement. [...] depuis 21 ans je cotise voilà avant en fait c'était le début de l'argent dans le ping... enfin moi je suis arrivé au moment où vraiment ça été... et c'est monté d'une façon exponentielle, moi j'ai commencé à Cestas en 89, de 89 à 93 j'étais payé... pas au lance pierre mais j'étais payé comme ça en liquide, par match machin et voilà et pas déclaré et à 21 ans quand j'ai signé à Levallois, oui avec un contrat en bonne et du forme, avec fiches de paies et voilà. » (TT2G).

« Voilà je sais que j'ai de la chance d'avoir gagné de l'argent pendant pas mal d'années... oui j'ai pour l'instant une vie assez facile avec beaucoup, beaucoup de bons moments c'est aussi plus agréable quand on va voir les banques, on a les portes ouvertes d'un peu de partout donc voilà... j'en suis conscient... aujourd'hui c'est une réalité j'en suis conscient et je sais les difficultés qu'ont d'autres personnes quoi ! » (B8G).

Quelques-uns ont conscience que cette facilité ne durera pas. D'autres non, ou imaginent, par simple confort immédiat, qu'ils ont le temps et qu'ils verront un peu plus tard. C'est à ce niveau que se fait la différence entre ceux qui peuvent être « clairvoyants » ou « réalistes », qui suivent des formations, travaillent et jouent en tant que professionnels, et leurs homologues qui ne les comprennent pas et passent leur temps libre à « ne rien faire ». C'est aussi parce que le sport pratiqué à haut niveau, est peut être devenu un travail aussi pesant qu'un autre, qui amène certains athlètes à ne plus vouloir faire autre chose, même lorsque les sommes qu'ils perçoivent sont dérisoires et ne dépassent pas le SMIC¹⁴².

A l'inverse il est possible que certains puissent ne pas être intéressés par un futur travail où ils ne gagneront plus que le SMIC (alors qu'ils peuvent auparavant gagner de grosses sommes et que cela n'est pas un avenir motivant, propice à l'investissement personnel dans une formation).

¹⁴² Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (1343,77 € brut et 1055,42 € net mensuel pour 151,67 heures de travail par mois au 1^{er} janvier 2010). http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATnon04145 (Consulté le 14/08/2010) et http://www.lentreprise.com/outils/indice-chiffre/smic-et-smic-horaire-les-montants-a-partir-du-1er-janvier-2010_11263.html (Consulté le 14/08/2010).

Certains sportifs gagnent également beaucoup plus d'argent que leurs parents mais dans un registre très différent. Alors que ces derniers exercent un métier souvent contraignant eux, à l'origine du moins, sont pour leur part rémunérés pour vivre de leur passion. Cette passion est un plaisir, relève du jeu, avant de devenir une réelle contrainte. Ce n'est que lorsqu'ils ne sont pas, ou plus, sélectionnés, qu'ils ressentent des injustices, ou encore qu'ils sentent qu'ils n'arrivent pas à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés, que la pratique du sport de haut niveau devient une contrainte. En gagnant de l'argent, plus d'argent que leurs parents, certains ont le sentiment d'y être arrivé.

« Donc je pense qu'il faut se servir de la carrière comme un tremplin et non pas comme une fin... c'est quelque chose qui est à mon avis, peut arriver très vite... donc ne pas tomber dans le panneau de juste après une bonne année se dire : ça y est... ça y est je suis arrivé... je suis tranquille jusqu'à la fin de mes jours donc ouais il faut faire attention avec le temps en fait parce que ça ne dure pas ! » (BIG).

Parmi ceux qui gagnent suffisamment d'argent pour vivre, peu ont finalement la conscience que tout peut s'arrêter très vite, du jour au lendemain. La plupart vivent dans le rêve de progresser encore et toujours. Ce rêve est entretenu par le groupe de pairs et par les entraîneurs.

« Tout le monde me disait « on ne pensait pas que tu pouvais jouer à ce niveau, maintenant je pense que tu peux être très... très fort là... là » et notamment Patrick [Chila¹⁴³]. Bon et quand t'es jeune tu te fais ton film, tu t'identifies à tout, aux résultats à l'argent à tout. [...] justement c'est fou et au fond j'en ai rien à foutre et donc j'ai compris que j'étais imprégné de plein de désirs des autres, que je rassurais des gens » (TT5G).

Cet extrait d'entretien montre combien il leur est difficile de sortir de cet objectif. Ce n'est qu'après avoir pris du recul sur leur investissement et avoir choisi de suivre une formation qu'ils se rendent compte que ces objectifs n'étaient pas forcément les leurs. Ils vivent de leur sport, progressent et pensent que cela continuera, ils sont valorisés et encouragés en ce sens, ils imaginent assez logiquement qu'ils gagneront plus d'argent encore ou, du moins, que leur niveau leur permettra de se reconvertir facilement. Que les portes s'ouvriront. Le danger est connu, ce qui fait dire à David Douillet dans une interview « « Ne croyez pas que le monde vous attend [...] vos médailles vous servent à rien, vous repartez de zéro ! »¹⁴⁴. Peu imaginent qu'ils gagneront moins ou que leur futur travail leur apportera moins de satisfaction et

¹⁴³ C'est nous qui précisons. Chila était n° 1 français au moment de l'interview en 2008.

¹⁴⁴ Cité en introduction.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

d'émotion que le sport de haut niveau. Ce n'est qu'une hypothèse mais, c'est peut être dans ce sentiment d'avoir « raté » son après carrière, de faire quelque chose de moins intéressant, de moins valorisant, de moins rémunérateur qu'il faut chercher une des raisons à la difficulté de construire un suivi longitudinal des « anciens » et au faible taux de réponse aux enquêtes diligentées par le DOFE. Les mieux insérés, ceux qui pensent avoir réussi leur reconversion répondent en effet plus facilement que les autres.

Il serait tentant de voir, dans la critique de l'argent comme frein à la construction du double projet, un plaidoyer pour l'amateurisme. Il n'en est rien. Les SHN ont besoin d'argent pour vivre durant leur carrière sportive. Le problème n'est pas là. Il réside tout d'abord dans la perte de sens que peut procurer chez les jeunes athlètes le peu ou prou d'argent facilement gagné. Il demeure ensuite dans l'inconsistance des dirigeants (sportifs et politiques) à feindre d'ignorer ce besoin somme toute élémentaire de vivre de son sport lorsque l'on y consacre l'essentiel de son temps. Il consiste encore dans l'incurie de la gestion du sport de haut niveau qui fait, en dehors de l'Escrime et de l'Aviron, que les aides personnalisées sont, d'une part, attribuées à l'initiative du DTN, sans réel contrôle de la part du Ministère et, d'autre part, sans aucune contrepartie en matière de formation. Il montre enfin l'incapacité des pouvoirs publics à mettre en œuvre une réelle logique d'accompagnement des SHN, en gérant directement les aides personnalisées, en rémunérant peut-être les sportifs pour ce qu'ils sont réellement, à savoir des athlètes représentant l'Etat à défaut aujourd'hui d'être des athlètes d'Etat, mais en assortissant ce financement d'une réelle contrepartie, à savoir la construction d'un double projet sous le contrôle des organes déconcentrés de l'Etat (DRDJS, DOFE via l'INSEP), et de sanctions à l'encontre des athlètes et des fédérations qui ne s'y plieraient pas.

S'opposer à la rémunération des athlètes reviendrait à penser que le sport de haut niveau puisse être pratiqué, aujourd'hui comme autrefois, par des gens bien nés dont la condition permettrait de se consacrer à cet aimable passe-temps qu'est le sport (Bourdieu, 1984, Bodin et al, 2004).

Il faut prendre conscience que l'absence de rémunération pose tout simplement celui crucial des droits à la retraite des SHN qui commencent à travailler tardivement ou qui, pour vivre correctement, perçoivent des sommes occultes.

En proposant, le 22 février 2007, un projet de loi, relatif à la retraite des SHN, Jean-François Lamour avait pris à bras le corps un des problèmes les plus cruciaux de son Ministère : l'accès à une retraite « normale ». Le constat est simple. Hormis les sportifs professionnels qui, dès le

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

début de leur carrière cotisent pour leur retraite, la plupart des SHN ne perçoit pas de revenus suffisants pour relever d'un régime de retraite. La situation est en effet complexe et très différente du reste de la population. Si certains sont en effet soutenus financièrement, par le biais des aides personnalisées, d'autres ne le sont pas. Car ces aides ne sont pas accessibles à tous. De fait, elles s'avèrent différentes d'une fédération à une autre, d'un athlète à un autre, sans parler des écarts considérables qui existent entre hommes et femmes. Dans tous les cas, ces aides ne constituent qu'un complément et pas un salaire.

Dans beaucoup de sports, les clubs sportifs dans lesquels ils sont licenciés, les indemnisent. La plupart du temps, cependant, de manière occulte. Parfois, en créant de faux emplois.

« Alors...suivant les clubs...alors c'est pour ça que c'était compliqué aussi parce que...donc parce que certains clubs ne font pas de fiches de paie ou ils te font des fiches de paie bidon...oui ça je ne devrais pas le dire mais bon...voilà...euh ou sinon j'ai même une fiche de paie charcutière quoi ! (rires) oui j'étais charcutière donc euh souvent les $\frac{3}{4}$ c'est plus en notes de frais...en frais et donc ça veut dire que tu commences ta carrière professionnelle hyper tard » (TT11F).

Les revenus déclarés sont donc insuffisants pour pouvoir cotiser. Cette situation est complexifiée encore par le fait que les SHN voient souvent, pour les meilleurs, leur carrière perdurer jusqu'à 30 ou 35 ans. Le vote de la loi « portant réforme des retraites »¹⁴⁵ en 2003, prévoyant l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans à partir de 2012, ne fait qu'empirer les choses. Un athlète qui commencera à cotiser à 30 ou 35 ne pourra jamais obtenir une retraite à taux plein. Est-ce normal au regard de l'investissement attendu ou des contraintes imposés aux athlètes ? Ou encore au regard du bénéfice symbolique lié à la réussite des SHN ? Des fonctions politiques internes et externes déjà évoquées ? Cette loi espérée de tous et annoncée 18 mois avant les Jeux de Pékin n'a pas eu de suite. Ce problème concerne un grand nombre de SHN :

« J'en ai identifié à peu près 700 dans l'étude que j'avais faite et remise à Jean-François Lamour, 700 sportifs [par rapport à la totalité des SHN] qui ont plus de 23 ans et qui ne cotisent pas » (Directeur du DOFE).

Alors que des mesures ont été trouvées pour la mise en œuvre du DIC, dont le financement était prélevé sur le budget des Sports¹⁴⁶, n'aurait-il pas mieux valu affecter cette somme au financement de la retraite des SHN amateurs qu'à la défiscalisation des salaires des footballeurs professionnels ? Il s'agit bien de calcul de coûts d'opportunités, de choix

¹⁴⁵ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005635050&dateTexte=20090508> (Consulté le 14/08/2010).

¹⁴⁶ <http://www.droit-du-sport.org/actualites/actualites/222-droit-a-l-image.html> (Consulté le 14/08/2010).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

préférentiels qui sont faits en fonction des priorités établies par l'Etat dans un cadre plus global d'action, mais également de réseaux d'influences : une disjonction apparaît ici entre la volonté de promouvoir le sport de haut niveau, les attentes formelles des différentes institutions en charge de l'accès au haut niveau et le soutien apporté aux athlètes.

Il n'est donc pas question de remettre en cause le fait que les sportifs puissent gagner de l'argent. Mais il s'agit de concevoir une autre organisation permettant tout à la fois de vivre de son sport et de préparer son avenir lorsque les sommes perçues ne permettent pas de devenir rentier après sa carrière sportive ce qui est le cas de la grande majorité des athlètes.

II.5.3. Le milieu familial

Le second facteur susceptible d'influer sur l'acculturation monosportive ou, au contraire, la construction du double projet est le rôle des parents.

Un premier constat s'impose. A quelques rares exceptions près, la quasi-totalité des athlètes interrogés soulignent le rôle essentiel qu'ont joué leurs parents, que ce soit en termes de soutien moral et financiers ou en matière de choix et de conseils pour construire le double projet.

« Enfin mes parents, ils me gardent vachement les pieds sur terre et ils me disent : les études, les études, les études » (A4F).

« Enorme, énorme, énorme, ils ne m'ont jamais poussé mais toujours aidé, ils m'ont toujours accompagné voilà, même dans les moments plus difficiles, ils m'ont toujours encouragé voilà ça a été mes parents puis après ça a été ma femme et puis voilà...tout le monde a été très solidaire, on m'a toujours bien épaulé quoi ! C'était oui la construction quoi ! » (B8G).

Au soutien moral, qu'apportent les parents, vient s'ajouter leur lucidité et leur tentative de recentrer les problèmes et d'amener leurs enfants à relativiser les difficultés qu'ils rencontrent.

« Ma mère déteste le sport de compétition, [...] elle m'a permis de tout relativiser, de ramener à l'essentiel, de ramener quand c'était aussi la catastrophe parce qu'on avait perdu et que le monde s'écroulait etc. de ramener et de dire : alors attends, on se calme, il y a plus grave sur terre » B12F

La plupart des parents continuent d'intervenir dans la scolarité ou les études de leurs enfants, les conseillent, financent des formations ou les aident dans leurs démarches. L'obtention des diplômes constituent, depuis les années de crise, l'un des vecteurs essentiels pour s'insérer professionnellement. Tandis que certains chercheurs dénoncent l'inflation des diplômés

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

(Duru-Bellat, 2006), d'autres observent que le sort des non diplômés s'aggrave (Maurin, 2009). Les parents des SHN ne diffèrent pas des autres et souhaitent voir leurs enfants réussir scolairement ou dans les études universitaires de manière à préserver leur chance de s'insérer professionnellement pendant, ou après, leur carrière sportive. Les raisons diffèrent. Certains sportifs évoquent la peur de leurs parents de les voir ne faire que du sport. D'autres, le fait que c'était une condition *sine qua non* pour qu'ils fassent du sport de haut niveau. Tandis que certains entretiens font apparaître le poids des origines sociales sur la volonté des parents que leurs enfants suivent des études supérieures. Nous y reviendrons. Le rôle de beaucoup de parents va cependant au-delà du simple soutien moral ou de l'obligation, imposée au jeune, de faire des formations et d'obtenir des diplômes. Ils se substituent également au système.

« Je suis allée voir les conseillers d'orientation, j'ai fait un bilan de compétences, mes parents me l'ont payé... alors c'est vraiment l'encadrement familial qui permet d'arriver à ce projet sinon c'est pas du tout aidé par le sport de haut niveau » (G12F).

Mais dans le cas de ce dernier extrait d'entretien, on peut se demander comment il est possible que la fédération de Gymnastique ou le Ministère, dès lors que l'athlète est inscrit sur les listes de haut niveau, ne prenne pas en charge le Bilan de Compétences ? il ne s'agit pas simplement d'une question financière mais bel et bien de la prise en compte du projet professionnel de l'athlète. Les parents jouent ainsi le rôle de « Pygmalion » soutenant leurs enfants et les aidant à se réaliser (De Singly, 1996). Intervenir dans ces différents registres leur permet aussi tout simplement de garder le lien avec leurs enfants. La plupart des SHN ont intégré très jeunes des structures parfois loin du domicile familial. Il n'est pas rare, par exemple, que les gymnastes intègrent les Centres nationaux vers l'âge de 10/11 ans, les pongistes entre 11 et 15 ans.

Il y a en fait disjonction entre deux catégories de parents. Entre ceux qui ont totalement délégué à l'institution sportive la formation *sportive* et *sociale* de leurs enfants et ceux qui continuent d'exercer un droit de regard sur l'*être* et le *devenir* de leur progéniture ; on distingue ainsi de fait, les enfants originaires des classes sociales moins favorisées des autres. Beaucoup sont déconnectés du processus dans lequel s'engagent leurs enfants. Eloignés géographiquement, ne les voyant que de temps à autre en raison des nombreuses compétitions, ils assistent, plus en spectateurs qu'acteurs, à l'émancipation progressive de leur enfant sans pouvoir réellement influencer sur celle-ci. Certains tentent de les mettre en garde.

« Mon père [ancien athlète de haut niveau] m'avait avertie du danger. Heureusement qu'il était là pour me faire redescendre sur terre » (G4F).

Dans bien des cas, leur statut confine les parents à un simple rôle d'accompagnant et d'accompagnement (à tous les sens du terme !) et ils n'osent pas toujours aller à l'encontre des projets et des espoirs de leurs enfants. L'institution sportive a d'ailleurs besoin d'athlètes malléables, plus engagés dans le projet sportif que dans le projet professionnel et moins sous l'emprise de leurs parents.

Passant outre la plus ou moins grande faisabilité d'études supérieures pour les athlètes de haut niveau et leur réel investissement dans celles-ci, force est de constater, qu'aucun athlète, parmi ceux que nous avons interrogés, issu des classes supérieures n'a abandonné ses études.

Il semble à l'évidence que les parents des classes aisées ont délégué une partie de leur rôle mais une partie seulement, celle sur laquelle ils n'ont ni prise ni compétence, se réservant celui d'« *instituant* » et orientant le développement social de leur fils ou fille (Quentel, 2004).

En acceptant que leur enfant fasse du sport de haut niveau, ils l'ont libéré, inscrit dans le social, émancipé mais continue à orienter son développement. Ce propos rejoint celui de Bourdieu (1978) distinguant les finalités accordées au sport en fonction des classes sociales.

Le rôle que jouent les parents dans la reconversion de leurs enfants est très singulier car il pose le problème de la frontière temporelle entre l'introduction de l'enfant dans le social et sa liberté totale, entre l'ouverture au social et le fait de rester « médiateur », c'est-à-dire d'agir pour lui et par mandat, pour une partie, du moins, de sa vie, que Quentel nomme *paternité*, c'est-à-dire « cette capacité dont dispose tout homme de faire pour autrui » (2001, 73 et passim).

Encore faut-il que ce rôle soit accepté par l'institution ou par l'athlète. Il y a là deux aspects très différents. Les jeunes issus des classes moins favorisées ne parlent jamais de la manière dont ils peuvent ou pourraient être épaulés par leurs parents, en dehors du soutien moral. La première explication peut tenir dans la question de leurs revenus. Les athlètes gagnent parfois beaucoup plus que leurs pères. C'est déjà une réussite sociale en soi. Leur statut social est également, symboliquement du moins, plus élevé. Leur réussite sportive, lorsqu'ils obtiennent une médaille ou un titre international, est similaire à une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante forte, du moins au plan symbolique aux yeux des parents et des amis.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Moi je pense du soutien, des encouragements... et comment dirais-je du... oui beaucoup de soutien, d'encouragement enfin... un petit peu de fierté aussi parce que c'est vrai au tout début bon c'est vrai l'équipe de France enfin pour les deux parents, quand on ramène la première combinaison bleue, blanc, rouge, ben oui c'est beaucoup de fierté... enfin oui ils sont contents » (A1G)

Similaire, car en fait elle n'est que provisoire et repose sur des résultats sportifs remis en cause chaque saison, sur un statut qu'il faut confirmer par de nouveaux résultats. Tout écart est impossible. Lorsqu'un jeune athlète évoque le fait qu'il a aidé financièrement ses parents dès l'âge de... 15 ans, il semble évident que ces derniers ne peuvent rien trouver à redire dans le fait qu'il abandonne ses études au profit d'une carrière sportive qui lui permet, non seulement de vivre mieux qu'eux, mais également de subvenir en partie à leurs soucis :

« [...] mon père a eu des problèmes avec une société qui n'a pas marché... j'ai eu des dettes à payer donc j'ai dû l'aider et l'argent que j'ai gagné pour un peu les aider et donc je n'ai pas trop hésité... mais c'est vrai quand on gagne de l'argent à 15 ans... la vie est facile... oui ça peut monter à la tête... peut être c'est arrivé à d'autres personnes et... on flambe... on s'amuse... » (TT8G)

Il y a dans cet exemple inversion des rôles. C'est le fils qui aide ses parents et subvient à leurs besoins. En affirmant que l'argent « peut monter à la tête », ce n'est pas seulement la question de des revenus qui se joue, mais bel et bien, également, le fait qu'il est, très tôt, affranchi de toute tutelle parentale à travers cette inversion des rôles.

Les garçons n'ont, la plupart du temps, pas ou moins besoin de l'aide financière de leurs parents. Dans le cas des sports professionnels ou semi professionnels, ils se posent peu de questions sur l'avenir. Ils sont plus indépendants. De fait, leurs parents interviennent peu dans leurs choix. Cet aspect financier distingue très nettement les filles, qui gagnent peu d'argent et restent donc dépendantes de leurs parents plus longtemps que les garçons.

S'arrêter à la simple distinction sociale reviendrait cependant à accepter une équation simpliste faisant du sportif issu des classes sociales moins favorisées un athlète qui néglige les formations et connaîtra des problèmes de reconversion. Equation d'autant plus critiquable qu'aucun sportif dont les parents, quels que soient leur statut social, restent très présents dans l'accompagnement et le suivi de leurs enfants, ne refuse les études ou, lorsqu'il s'y est engagé les abandonne.

La disjonction se fait donc moins en termes d'origine sociale des parents qu'en fonction de la manière dont ceux-ci envisagent le sport. Entre ceux qui considèrent à l'évidence, le sport

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

comme un passage, une aventure, un bienfait qui participe à construire leurs fils et leur fille. Qui voient dans le sport de haut niveau, non pas une finalité, mais un moyen pour leurs enfants de se réaliser. Et, ceux pour qui, la réussite sportive s'inscrivant dans l'idéal démocratique par lequel « n'importe qui peut devenir quelqu'un » permet la valorisation sociale de leurs enfants, et font du sport une finalité et non un moyen. Tout ceci ne se lit qu'en creux de nos entretiens, à partir du récit des sportifs, dans le soutien parental qu'ils décrivent tout autant que dans leur manière d'éluder cette question si importante qu'elle pourrait faire l'objet d'une recherche à elle seule.

Mais être parents d'athlète de haut niveau, qu'est-ce que c'est ? C'est probablement un rôle d'autant plus difficile que s'ajoute à la « vie ordinaire » un registre sportif hors normes sur lequel ils ont peu de prise. Pris entre une volonté de les aider à construire leur personnalité, à les introduire et les ouvrir dans le social, ils restent néanmoins les garants du devenir professionnel de leurs enfants en restant plus tardivement que d'autres parents, peut-être, des médiateurs qui agissent pour lui, dans son intérêt, parfois singulièrement contre son envie, ou l'institution, pour faciliter ou garantir leur insertion sociale. Le rôle de parent d'athlètes de haut niveau semble aussi complexe que celui des parents d'enfants handicapés. Ils sont dans les deux cas condamnés à s'investir plus longtemps dans l'accompagnement de leurs enfants même si les deux cas ne sont absolument pas comparables : réussite et fin certaine pour les premiers ; échec et absence de fin pour les derniers !

Ce soutien parental n'est pas sans conséquence sur la structure familiale. La présence continue des deux parents ou du père, pour importante qu'elle soit pour l'athlète, introduit des dysfonctionnements dans la famille. Quelques athlètes évoquent ainsi les problèmes qu'ils ont eu avec leurs frères et sœurs qui vivaient mal la place qu'ils prenaient ou que le sport avait dans la vie de la famille.

« Ma sœur, elle, je pense qu'elle en a souffert, moi j'ai commencé à 14 ans, elle en avait 18...18 ans...elle avait l'impression qu'on ne parlait plus que de Basket à la maison, ça l'a saoulée et donc si quelqu'un en a souffert c'est ma sœur parce qu'elle avait l'impression que tout tournait autour du Basket » (B12F).

« Bon moi mes sœurs je ne les ai pas vues parce que j'étais partie et...à un moment moi mes sœurs elles disaient moi j'en ai marre d'être la sœur de X quoi ! On en entend parler que d'elle et moi je ne connaissais pas mes sœurs » (A10F).

Lorsque le soutien devient dévoreur de temps, ce surinvestissement nécessaire à l'athlète peut aller cependant jusqu'à nuire à la structure familiale.

« Eh bien mon père... il est ouvrier ajusteur... et voilà, et ma mère, elle est secrétaire... secrétaire dans une banque... voilà. Pas un mais mes parents m'ont toujours aidé et ils n'ont jamais compté en termes de temps... même à un moment donné dans leur couple cela n'allait pas fort car mon papa n'était pas souvent à la maison mais... voilà en termes d'argent pour les stages à l'étranger ils participaient, moi au départ je ne me rendais pas compte en termes d'argent mais avec le recul je m'en rends compte, ils m'ont vraiment tout donné, ils ont fait la même chose pour mon frère après...et voilà là-dessus j'ai été gâté... très gâté... c'est une chance » (TT7G).

Au-delà du soutien des parents, se lit en creux la relation père/fils, le soutien inconditionnel du père dans lequel il est impossible de ne pas voir le désir de réussite sociale du père pour son fils au point de lui consacrer la plupart de son temps libre.

Mais comment expliquer que le soutien parental semble perdurer bien plus longtemps que pour les jeunes dans la société ? Les interviewés n'ont pas tous 20 ans. Cependant, même les plus vieux nous parlent du soutien essentiel de leurs parents. Cela est-il dû au destin exceptionnel qui a solidifié davantage encore la relation familiale ? Est-ce dû au fait que les SHN ne soient pas encore, pour la plupart d'entre eux, insérés professionnellement et que leurs parents continuent de les suivre et de les aider ? Singulièrement nos SHN, distants spatialement de leurs parents depuis souvent très longtemps, ne sont pas encore totalement autonomes. Si, dans la société, en raison du chômage et de la précarisation des contrats salariaux, le « modèle adulte » (travail et famille) arrive de plus en plus tard (Galland, 1995 ; Méron, 1995), le sport de haut niveau, en raison même d'une insertion professionnelle repoussée, dans bien des cas, ne renforce t-il pas cette obligation des parents d'aider et d'accompagner, face à une jeunesse qui s'éternise ?

Cet investissement des parents, qu'il soit normal ou excessif, traduit cependant un dysfonctionnement du système : celui du manque de prise en charge de l'athlète dans sa globalité, dans son mal être, dans son orientation et dans ses projets. Car les parents ne font pas qu'anticiper les difficultés ou accompagner les projets, ils sont bien souvent les seuls à intervenir lorsque tout s'écroule autour de l'athlète.

« C'est que dans les structures de haut niveau il n'y a rien qui est mis en place pour faire la réinsertion des sportifs de haut niveau...c'est-à-dire que c'est... soit ils ont une bonne cellule familiale et c'est les parents qui les aident à affiner leur choix, à (inaudible) et retrouver des issues pour nous aider...soit...soit on se débrouille il y a rien qui est mis en place, la Fédération ne va pas nous donner, va pas nous inscrire dans tels trucs pour nous reconvertir, tout ça quand on est sur les listes de haut niveau c'est la ligne et puis voilà » (G12F).

II.5.4. Les différences hommes/femmes

Le dernier facteur est le genre. Force est de constater que les filles sont plus investies dans les formations et construisent plus en amont leurs projets professionnels que les garçons. Ce n'est pas un effet de « groupe » fonction des personnes interrogées. Quels que soient les sports, ou les âges, leurs discours montrent qu'elles sont davantage préoccupées par la question de l'après-sport. Elles mènent généralement de front projet sportif et projet professionnel, alors que les garçons se consacrent majoritairement au premier. Qu'elles soient professionnelles ou amateurs, s'insérer professionnellement reste un élément permanent de leurs discours. Seules les plus jeunes gymnastes n'en parlent pas ou peu.

La Manager du DOFE voit plusieurs raisons à cette différence :

« Les filles sont plus inquiètes que les garçons parce que... parce que... parce qu'y a pas... il y a pas la même somme d'argent qu'elles soient rémunérées, salariées peut être d'un club ou simplement dans les primes qu'elles peuvent avoir, c'est pas tout à fait les mêmes sommes et puis... euh donc... et puis il y a certaines inquiétudes pour les filles par rapport à la maternité qui peut arriver aussi donc en fait les stratégies... sont différentes elles sont plus impliquées dans le projet de formation... dans le double projet... euh on voit les différences par rapport à ça... après c'est plus délicat quand elles sont vraiment... quand certaines sont en projet olympique je dirais...euh je dirais qu'on ne voit pas de différences » (Manager du DOFE).

La différence est en effet flagrante entre hommes et femmes. Les femmes cumulent tous les handicaps. Moins aidées au niveau des aides personnalisées que leurs homologues masculins par les fédérations. Gagnant moins d'argent qu'eux également lorsqu'elles évoluent dans un sport qui rétribue les SHN. Elles ont probablement intégré, plus rapidement, la nécessité de préparer leur reconversion.

« C'était le côté financier qui pouvait, on va dire...ils jouaient, ils gagnaient de l'argent, ils pouvaient s'en sortir, tout ça alors qu'une fille non donc elle était obligée de penser à... aux à côté quoi ! » (TT12F)

Si la faiblesse de leurs rémunérations influe très certainement sur leur volonté de se former et de s'insérer professionnellement, cette volonté ne diffère en rien, à ce niveau du moins, des comportements féminins ordinaires en matière de formation et qualification universitaire et/ou professionnelle. Leurs choix sont d'abord une réponse aux contraintes et aux discriminations sociales qui pèsent habituellement sur les femmes. Les indicateurs socioéconomiques de

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

l'INSEE montrent, par exemple, qu'en moyenne, quelle que soit la catégorie d'emploi exercé, la rémunération des femmes est inférieure de 18 % à celle des hommes¹⁴⁷ et, qu'à l'inverse elles sont plus nombreuses à posséder un diplôme de type Bac + 2 ou de Niveau I ou II dans la catégorie des 25-34 ans¹⁴⁸.

Aucun élément dans leurs discours ne permet de distinguer une influence parentale dans ce choix. La plupart évoquent le fait que leurs parents insistent sur la nécessité de suivre des formations universitaires et d'obtenir des diplômes confirmant les stratégies que Duru-Bellat et Jarrousse (1996) observaient dès le milieu des années 1990. Mais il est difficile de déterminer s'ils le font davantage que pour les garçons. A moins, qu'il ne faille observer cet investissement comme le reflet du « plafond de verre » et considérer « lorsque l'on regarde des filles et des garçons travailler, s'efforcer de réussir et s'orienter, apparemment ensemble dans les établissements modernes, il ne faut pas oublier de rétablir la barrière invisible qu'institue l'anticipation des destins familiaux qui leur sont dès maintenant assignés » (Baudelot, Establet, 1992, 137).

La remarque du manager du DOFE concernant le fait que certaines filles qui préparent les grandes échéances sportives se consacraient, comme leurs homologues masculins, davantage au projet sportif doit être commentée. Tout d'abord, en dehors des basketteuses professionnelles, aucune des jeunes femmes interrogées ne se trouve sans formation ou emploi. Ce n'est pas le cas des garçons. Aucune n'évoque non plus l'éventualité de prendre une année sabbatique pour se consacrer pleinement aux JO ou aux Championnats du Monde à venir. A l'inverse, et à l'image de l'escrimeuse que nous avons qualifiée de « stratège volontariste », la plupart d'entre elles parlent de la construction de leur projet professionnel en intégrant à celui-ci leur projet sportif. E3F fait partie probablement des cas extrêmes, capables de construire et d'adopter une stratégie très élaborée. Celles que nous avons étudiées ne font généralement pas le choix du sport à l'encontre des études mais, beaucoup choisissent de faire telle année en deux ans pour mieux préparer une sélection ou une compétition, anticipent les examens, négocient le report de ceux-ci. E3F, si elle est un cas extrême, n'est pas un cas isolé. Ce que font généralement nos jeunes athlètes femmes ressemblent à s'y méprendre à ce que l'Aviron tente de mettre en œuvre pour l'ensemble de ses athlètes : une préparation raisonnée

¹⁴⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natfps04101&id=38&souspop=2 (Consulté le 15/08/2010).

¹⁴⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natccf07235&id=316&souspop=2 (Consulté le 15/08/2010).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

des compétitions et des études qui laisse la possibilité de construire dans la durée le double projet.

Nous n'avons aucune réponse au fait que cette stratégie soit plus prégnante chez les femmes que chez les hommes. Tout au plus pouvons-nous envisager le poids de l'argent, l'influence parentale, le mimétisme, la prise en compte des discriminations existantes, la volonté de fonder un foyer... sans que notre matériau d'enquête puisse nous permettre d'apporter une réponse.

III. Suivre une formation

Les entretiens ont fait apparaître quatre approches ou situations distinctes. Tout d'abord, les athlètes qui mettent en œuvre de réelles stratégies incluant la construction d'un projet professionnel, en amont, le choix des formations professionnelles ou universitaires adéquates permettant de mener à bien ces projets. Les sportifs, ensuite, qui hésitent, reculent ou réfutent cette échéance sous le prétexte d'exercer un sport professionnel, de prendre une ou plusieurs années sabbatiques ou de se consacrer pleinement, « pour voir », aux échéances sportives à venir. Ceux, encore, qui suivent des formations sans projet réel, dont on peut se demander si elles ne sont pas simplement des alibis. Enfin, les SHN blessés, en rupture avec le système fédéral ou tout simplement en fin de carrière qui, n'ayant rien préparé en amont, sont dans l'obligation de se reconvertir dans l'urgence.

Il ne semble finalement pas si facile, pour les SHN, de penser à se reconvertir, construire un projet de reconversion et de s'y engager *a contrario* des déclarations et des bonnes intentions politiques en la matière :

« A l'exception de quelques-uns qui parviennent à tirer leur épingle du jeu grâce à leur notoriété, la plupart des sportifs rencontrent des difficultés, trop de difficultés à la fin de leur carrière sportive. Ils [les SHN] se retrouvent trop souvent seuls au moment d'engager leur reconversion. [...] Aucun sportif de haut niveau ne doit être contraint d'abandonner ses études pour pouvoir se consacrer pleinement à la pratique de sa discipline » (Dominique De Villepin, Premier ministre, 6 février 2007, discours introductif du 1^{er} Carrefour de la Performance à l'Insep)¹⁴⁹.

Au-delà des contraintes implicites, des stratégies personnelles, ou des facteurs susceptibles de favoriser ou pas le double projet, il semble donc légitime de se demander si pratique de haut

¹⁴⁹ http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/villepin/acteurs/interventions_premier_ministre_9/discours_498/allocation_lors_cloture_carrefour_57695.html (Consulté le 16/08/2010).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

niveau et préparation de la reconversion sont conciliables durant la carrière sportive. Tous les athlètes, même ceux engagés dans des formations, répondent de manière unanime à cette question : mener à bien le double projet relève du défi. Ce qui fait dire à Eric Srecki :

« (...) la meilleure façon d'analyser le problème, c'est se poser la question des contraintes imposées aux sportifs et savoir si elles permettent ou non de faire autre chose ».

III.1. Avoir le temps de se former quand le sport n'est plus ce qu'il était

Pouvoir se former, c'est d'abord bénéficier de temps libre pour le faire et, même si l'athlète en a, faire en sorte de pouvoir l'utiliser à cela et non à autre chose, ou suivre les formations de son choix en fonction de son lieu d'entraînement.

Aujourd'hui, quel que soit le sport, le calendrier sportif tend à s'allonger et le nombre de compétitions nationales et internationales à se multiplier. Ce ne sont bien évidemment que des principes généraux. Les sports ne sont pas réellement comparables entre eux. Certains organisent des championnats d'Europe ou du Monde tous les ans tandis que d'autres ne le font que tous les deux ou quatre ans. Le Basket-ball, en fonction du classement et des qualifications de l'équipe dans laquelle un joueur évolue, peut voir se disputer plus de 50 rencontres par an, tandis que l'Escrime, la Gymnastique, le Tennis de Table et l'Aviron cumulent les épreuves par équipes et individuelles.

« Je ne pourrais pas le dire comme ça mais... on est 14 équipes en ligue, donc ça fait 13 et 13... 26 matchs... après on a la Coupe de France, on fait 4 tours... donc 26 et 4 ça fait 30... ensuite on a la Coupe d'Europe, on a 10 matchs sûr donc on va dire 40 plus... suivant si on est qualifié, on va dire que ça va faire 5 en plus, 5 ou 6, on en est à 45 et puis après il y a les phases finales, on va dire entre 50 et 60 matchs en gros » (B4F).

Le calendrier international s'est lui-même considérablement allongé. Les raisons en sont simples. Les responsables des fédérations internationales cherchent à développer leur sport en multipliant les compétitions, comme l'a fait le Football auparavant. Dans certains sports, il faut réaliser des minimas ou passer par des épreuves intermédiaires, pour pouvoir se rendre dans les grandes compétitions internationales comme les JO. Il faut alors arriver à un certain niveau de performance, cumuler des points ou tout simplement remporter les phases qualificatives. Des organisateurs privés mettent en place des épreuves dotées qui permettent aux athlètes de remporter des primes, ou plus simplement d'être payés pour venir, ou réservées à certaines catégories d'athlètes (les Jeunes, les Féminines, etc.). On voit ainsi

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

apparaître, cette année, pour la première fois les Jeux Olympiques de la Jeunesse¹⁵⁰, réservés aux 14-18 ans. Au-delà des finalités financières sous-jacentes à la création d'un tel événement, dont la mise en œuvre est justifiée par une organisation sportive et culturelle, à l'image des Jeux Antiques, on ne peut que craindre à travers cette création l'allongement des saisons qu'elle va provoquer, la détection et le surentraînement encore plus précoce qu'elle va entraîner. Bien avant la création d'une telle compétition de nombreuses enquêtes à l'échelon européen ont dénoncé les méfaits d'une spécialisation et d'un surentraînement précoces (Bodin et al. 2004, 201 et passim).

La logique du sport de haut niveau induit la confrontation et l'affrontement dans des situations réelles. Les compétitions sont alors utilisées tout à la fois comme moyen de gagner de l'argent, de réaliser des performances, d'obtenir des sponsors, de se préparer et d'évaluer son niveau mais également de se confronter aux autres et d'apprendre à leur contact et en situation de stress. Mais ces compétitions sont aussi le moyen pour les fédérations d'obtenir des médailles, de se valoriser aux yeux de l'opinion publique, de satisfaire aux exigences de performance du Secrétariat d'Etat, de justifier les subventions demandées et reçues. Les athlètes, et plus particulièrement les athlètes « performants » ou les espoirs, participent fort logiquement à un nombre plus important de compétitions chaque année.

« Pas la charge d'entraînement, non, non, le calendrier, si on compare deux calendriers, par exemple le calendrier de 93 quand Philou a été champion du Monde avec maintenant ça n'a rien à voir, avant les Juniors ne jouaient jamais à l'étranger maintenant il y a des open en Nouvelle Zélande, il y a des open au Chili donc tout de suite c'est départ pour une semaine, quinze jours donc moi je me souviens d'avoir relativement peu en cours le premier trimestre » (TT2G).

« Je ne savais pas trop ce qu'il était possible de faire tout en menant une carrière de sportif de haut niveau parce qu'on partait vraiment beaucoup en Tennis de Table, c'est vraiment une discipline où on part comme tu sais tous les weekends, on part 1 mois en Chine, on revient etc. donc c'était super difficile de concilier, je voulais pas arrêter parce que tout sportif sait que quand on arrête, c'est super dur de reprendre les études donc je voulais rester dans un système... voilà d'études bon après pourquoi pas me laissais l'opportunité de faire autre chose après mais pour moi par défaut entre guillemets mais ça me convenait quand même par défaut j'ai choisi ce BTS quoi ! » (TT11F).

Le nombre de compétitions en Tennis de Table est probablement un cas extrême qui ne peut pas être rattaché à la seule logique du duel sinon l'Escrime ferait de même. Il s'agit là d'une philosophie de l'entraînement et de la compétition qui laisse finalement peu de place à autre chose que le sport. Dans un autre registre, l'Aviron avec, comme nous l'avons vu précédemment, ces nombreux stages en déplacement, en est un autre exemple.

¹⁵⁰ <http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/fr.html> (Consulté le 17/08/2010).

« Mais surtout en Senior, en Senior élite quand on est dans les collectifs pré olympiques alors ça, c'est vraiment des stages, tous les 15 jours, on part 3 semaines donc là, c'est sûr que pour suivre un cursus scolaire normal, un peu long...c'est...c'est difficile...sur les collectifs nationaux en sénior, ils sont très gourmands en temps de déplacement parce qu'on regroupe des rameurs de différents clubs au coin de la France pour qu'ils rament ensemble, pour qu'ils travaillent ensemble, on est obligé de le faire à l'aviron, parce qu'on va pas travailler d'une manière individuelle donc c'est très, très gourmand en temps, en déplacements, on est souvent parti en stage donc voilà ! » (A6G).

Qui dit stage ou compétition internationale, dit également, voyage, déplacement, décalage horaire parfois, dans tous les cas une fatigue accumulée, des absences répétées, des cours non suivis, une obligation de recommencer et de se remettre à apprendre qui ne permettent pas obligatoirement de poursuivre correctement un cycle de formation, de s'y inscrire ou qui conduisent finalement certains à arrêter.

« Oh alors moi j'ai fait plusieurs... j'ai été en Kiné, en prépa Kiné, en Kiné et après avec les entraînements et les stages... ben j'ai dû arrêter parce que je ne pouvais plus aller en cours » (A10F).

Il serait aisé de retourner l'analyse en constatant que des athlètes arrivent à mener à bien le double projet. C'est vrai, mais ce serait faire fi d'autres contraintes qui pèsent sur les sportifs et qui font qu'un certain nombre de sports cumulent toutes les « bonnes raisons » pour que leurs athlètes ne puissent réaliser le double projet.

III.2. Où il est question, de nouveau, de charge d'entraînement

Aux compétitions et déplacements s'ajoutent la charge d'entraînement. Singulièrement le Basket-ball, seul sport réellement professionnel, est l'un de ceux qui exigent, avec l'Escrime, le moins de volume. Ils ne s'entraînent qu'environ trois heures par jour. Les entraînements restent cependant biquotidiens comme dans la plupart des sports.

« Ben c'est-à-dire que comme je vous l'ai dit au départ, j'ai une moyenne de 3 heures d'entraînement par jour, le problème c'est qu'elles sont disposées de telle manière qu'on ne peut pas suivre une formation normale, parce que quand on s'entraîne par exemple de 10H30 à midi et de 4 h à 6 h et bien on a plein de temps libre mais on n'a pas du tout la possibilité de suivre une formation basique quoi ! » (B2G).

« On fait 3-4 heures par jour à peu près...oui d'entraînement. **Et ça se répartit comment dans la journée ?**

Euh c'est à partir de 5 heures souvent jusqu'à 7 heures et demie à peu près et par contre on peut avoir une leçon le matin d'1 heure et puis avoir entraînement l'après midi quoi ! » (E4F).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Dans les autres sports, le volume d'entraînement oscille entre 4 et 6 heures par jour. Mais c'est peut-être moins le volume qu'il faut prendre en compte que la répartition des entraînements dans la semaine et la journée. Souvent les entraînements sont placés en milieu de matinée et d'après-midi. Il n'existe donc pas de temps réellement utilisable pour faire autre chose. Certains le constatent et le regrettent.

« Bon c'est ça le problème au Tennis de Table c'est que même si l'entraînement est à 10h15, on s'entraîne, c'est l'entraînement global... et moi qui suis toute seule, je m'entraîne tout le temps parce que moi je suis un cas particulier parce que je n'ai jamais les mêmes horaires, je suis prête à me lever à 6 heures du mat' ou à me coucher à minuit pour m'entraîner de 10h à minuit mais il faut que la salle soit ouverte, il faut qu'il ait un partenaire d'entraînement, il faut qu'il y ait les balles » (TT4F).

D'autres l'ont accepté, résignés, ou l'ont intégré comme une donnée « naturelle » pour bien pratiquer leur sport.

« Alors on dire... enfin c'est une moyenne... une moyenne de 6 heures par jour voilà, il y a deux créneaux d'entraînement, 2 heures/2heures et demie le matin et 3heures/3heures et demie l'après midi... euh 4 fois par semaine et le mercredi on a un créneau d'entraînement le matin et le samedi matin on a un créneau d'entraînement aussi, nous sommes en weekend le samedi après midi. Ça peut évoluer en période de stages ou on peut s'entraîner le dimanche » (G2G).

Au point de se dire qu'il n'est pas possible de concilier les deux projets, l'un mettant, selon eux, nécessairement l'autre en péril.

« J'arrive pas à me dire qu'on puisse réussir professionnellement... enfin au niveau de la scolarité et au niveau sportif... il y a à mon sens un très faible pourcentage de sportifs qui ont réussi au plus haut niveau et qui ont réussi aussi réellement les études qu'ils voulaient faire donc c'est sûr que c'est très important mais il faut malheureusement en France continuer et encore plus en Gymnastique continuer ses études à côté... à côté de son sport et ça fait des journées de dingue quoi ! Euh dans mon cas il y a toujours eu un problème de...de gérer les deux, le sport et les études... » (G2G).

L'organisation des entraînements, conçue pour occuper toute la journée ou la semaine des athlètes, doit être questionnée. La pertinence du volume d'entraînement en matière de politique sportive au sein de certaines fédérations a déjà été discutée. Ce n'est pas cela qui est en cause ici. C'est le fait que cette organisation ne permet rien d'autre aux sportifs. S'agit-il d'un projet politique visant l'asservissement des athlètes qui, ne faisant que du sport, n'auraient d'autre choix que de réussir dans ce domaine ? S'agit-il d'une « philosophie de la performance », voyant dans le double projet, un danger à ce que l'athlète pense à autre chose, puisse être concentrée sur autre chose et que cet autre chose puisse empiéter sur sa

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

préparation sportive ? Ne s'agit-il pas d'une simple facilité organisationnelle qui permet aux entraîneurs de travailler collectivement à des heures précises, l'athlète étant dans ce cas au service de l'entraîneur et pas l'inverse ? Quelle que soit la structure : INSEP, Centre national d'entraînement, Club professionnel, les installations sont spécifiques, les équipes de France bien souvent prioritaires. La question des installations ne se pose pas. Envisager comme l'Escrime des entraînements à la « carte », en fonction des contraintes individuelles, impose simplement que les cadres soient à la disposition des athlètes et présents plus longtemps dans les salles d'entraînement. Construire les entraînements tôt le matin ou tard le soir, comme en Aviron, ne permet pas seulement de pouvoir naviguer tranquillement sur les plans d'eau, mais permet également de libérer la journée pour suivre des formations ou travailler. Il est évident que certains sports font l'effort de se mettre au service de l'athlète et de son projet tandis que d'autres ne font rien pour réellement l'encourager. Pourtant, tout ne se fait pas collectivement... même dans les sports collectifs ! Tout ne se répète pas en groupe... même en GRS ! Certains athlètes sont critiques et dénoncent ce qui leur est imposé :

« Quand tu prends les gars de l'Aviron, ils sont tous ingénieurs... ils sont machins ils y arrivent... ils font des super résultats et c'est de l'Aviron, moi le ping pong c'est quand même plus facile que... c'est quand même plus facile que l'Aviron et nous, on n'est pas capable de mettre ça en place parce que... je sais pas... parce que moi j'ai l'impression que les entraîneurs qui sont à l'Insep qui sont en charge de ça... moi ça me donne comme impression c'est qu'ils n'ont pas envie de se faire « chier »... surtout il ne faut pas leur demander de rester tard par exemple ou d'entraîner à 6h du matin parce qu'à 9h on a cours quoi ! C'est pas possible pour eux quoi ! » (TT9F)

Cette organisation qui ne tient pas compte de l'athlète et qui, sciemment, l'empêche de construire un double projet n'est-elle pas une forme d'exploitation, de subordination qui ressemble au « travail forcé » pour ne pas utiliser le mot d'esclavagisme moderne ?

« Donc si je le fais parce que mon entraîneur... je suis devenu l'esclave de mon entraîneur, je réponds à ses moindres désirs et que je ne m'en suis pas rendu compte et que finalement je ne vis pas, parce que pour moi cela ne s'appelle pas vivre... j'arrête » (TT5G).

« En fait ça dépend des objectifs en tant qu'entraîneur c'est vrai que ce qu'il veut c'est la réussite sportive de son athlète... euh... après... euh oui parce que... bon c'est quand même... c'est une approche mais c'est une approche par rapport à sa Gym, c'est une façon de s'intéresser... euh de l'humain on va dire (rires) mais comme à un objet qui fait des performances » (G11F).

De nombreux travaux portent sur cette dépendance comme dans l'organisation des combats de Boxe (Wacquant, 2003) ou encore la traite des jeunes joueurs de Football africains en Europe (Poli, 2007).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Les fédérations ne peuvent pas s'opposer ouvertement au double projet mais elles peuvent en limiter la faisabilité à travers nombre d'artifices.

III.3. Savoir et pouvoir gérer son temps

Il serait illusoire cependant de considérer le temps hors entraînement comme un temps libre. Ce temps libre n'est pas un temps totalement utilisable. La vie d'un SHN est construite autour d'un effort technico-physique et d'une nécessaire récupération. L'athlète a besoin de se reposer mais il doit également le faire pour permettre au corps de récupérer.

« Au niveau de l'intensité... mais bon en stage quand on se lève à 6h30 le matin, on fait footing réveil musculaire, on déjeune, on va sur l'eau... il est midi, on va manger, on fait la sieste jusqu'à 3h30, on part ramer, après c'est étirements... machin... enfin les séances de massage et tout... après on va manger... ben il est 8h... ben on va au lit quoi ! Bon y en a qui arrive à palier les deux mais bon ! au niveau performance... » (A 10F).

« Et après je dirais une des difficultés mais qui est un peu lié à ce que j'expliquais c'est la fatigue qu'on accumule et c'est vrai qu'il y a des moments où on stresse au niveau des cours, on stresse au niveau de l'Escrime alors je ne peux pas dire que c'est la seule raison de certains échecs que j'ai eu mais c'est vrai que ce rythme est un peu dense... très dense c'est quand même... je pense qu'à certains moments j'ai eu certaines blessures qui étaient liées à un manque de repos et de moment pour se reposer quoi ! Pour se poser et prendre son temps quoi ! » (E3F).

Si sa vie est organisée autour d'une préparation à la compétition, elle l'est également autour d'un entretien du corps, de soins nécessités par la répétitivité de l'effort. Sortons du cadre strict de ce travail le Dr François Bellocq, évoqué précédemment, voyait dans le « rééquilibrage des athlètes » une nécessité due à la pratique ultra intensive. Dire cela ne revient pas à cautionner le dopage ou à le considérer comme le viatique à une préparation cohérente et raisonnée, mais à constater, comme le fait le Médecin chef adjoint de l'INSEP, que le corps des athlètes, en raison de la transformation du sport de haut niveau, de la détection de plus en plus précoce des jeunes talents, de l'augmentation des charges d'entraînement est soumis à des excès qui entraînent des dérives comme le dopage, qu'il faut réguler, mais également des blessures plus ou moins graves qui nécessitent des opérations, une rééducation ou, *a minima*, des soins réguliers (Palierne, 2003).

« Bon comme je m'étais blessée, et aussi j'avais des fractures de fatigue » (A10F).

« Il y a tellement de choses qui peuvent subvenir, je me suis fait opérer des genoux là il y a environ 6 semaines... » (E1G).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« J'ai eu une année un peu difficile où j'ai été obligé de travailler en même temps que je continuais mes études mais j'avais arrêté le sport à cette époque là... je m'étais en fait blessé à l'autre épaule et puis j'ai été opéré quatre fois derrière » (G7G).

Aucun sportif n'est épargné. Tous connaissent des problèmes articulaires ou musculaires qui nécessitent des opérations ou une interruption plus ou moins longue. Face à ce danger, se reposer, prendre soin de son corps et prévenir les maux qui peuvent subvenir constituent des impératifs. Les « petits bobos » doivent en effet être suivis pour ne pas engendrer de problèmes plus importants. Pour ceux qui sont à l'INSEP, il faut alors se rendre au service médical, attendre, faire de la rééducation avec un kinésithérapeute sur place ou se rendre à l'extérieur pour d'autres soins plus importants. Pour les autres, tout se fait à l'extérieur et entraîne de nombreux déplacements. Le temps d'un athlète est, très certainement, plus complexe à gérer que celui d'un individu ordinaire. Les soins que nécessite la pratique intensive sont de grands consommateurs de temps et viennent s'ajouter à la préparation sportive et aux compétitions.

Envisager le double projet c'est, en premier lieu, être capable d'accepter de réaliser une double journée. Celle d'un sportif d'exception qui doit se préparer, donner chaque jour le meilleur de lui-même, pour lui, afin d'être confiant en ses capacités et performances, aux yeux de l'entraîneur pour le satisfaire et s'assurer des sélections futures, pour son club et de bien d'autres encore. Celle d'un étudiant ordinaire qui doit suivre les cours, apprendre, rendre les travaux demandés en temps et en heure malgré la fatigue, les doutes, les échéances sportives à venir. C'est être capable d'assurer, physiquement, psychologiquement et temporellement, ces deux journées.

Le manque de temps réellement disponible constitue, à l'évidence, l'un des obstacles principaux à la conduite du double projet. Trop évident peut être puisque certains le réalisent néanmoins. Pratique aussi car cette évidence permet aux sportifs de se décharger de leur responsabilité par rapport à ce qu'ils ne font pas... à moins qu'ils ne veuillent tout simplement pas le faire ? S'il existe une acculturation monosportive, notamment à partir des contraintes temporelles, cette acculturation ne se fait que parce que les athlètes y consentent et qu'il leur est plus facile, probablement, d'évoquer les difficultés rencontrées que de se donner, réellement, les moyens de construire un projet professionnel. C'est aussi parce que nos athlètes ne forment pas un groupe solidaire. Ils sont incapables de s'unir, de mettre en œuvre

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

un système d'action et de lutter pour un objectif commun : la faisabilité du double projet. La preuve en est qu'aucun syndicat inter sport n'existe. Si une Amicale des athlètes de haut niveau a été créée, elle est en sommeil. Que le Syndicat des basketteurs professionnels a lui-même eu du mal à s'implanter. Ils ne constituent pas un groupe, au sens de Crozier et Friedberg (op. cit. 215 et passim) car ils sont confrontés à des problèmes qu'ensemble ils ne veulent pas, ne savent et ne cherchent pas à résoudre. La raison est peut être due à leur dispersion géographique, à leur appartenance à des sports distincts, au sentiment de chaque athlète que son sport est le meilleur, nécessite le plus d'efforts, aux déplacements incessants qui réduit les possibilités de rencontres, à la peur de ne plus être sélectionné... Alors que beaucoup dénoncent le fait que les entraînements soient placés au milieu de chaque demi-journée, ou qu'ils ne leur laissent aucun moment de liberté parce qu'ils ont lieu comme en Gymnastique, 5 jours et demi sur 7, aucun ne le conteste ouvertement. Aucun n'envisage, non plus de faire pression sur la Fédération ou les entraîneurs pour construire des entraînements à d'autres heures. Ils vivent ensemble, travaillent ensemble mais préfèrent subir plutôt que s'opposer, se taire que revendiquer par peur d'être écartés par le système, de ne plus bénéficier de sélections ou des aides que leurs statuts leur donnent, s'ils ne se conforment pas aux règles établies.

Il s'agit bien d'une situation de pouvoir et de domination. Elle est cependant très singulière car elle ne reflète pas seulement l'incapacité des athlètes à se révolter ou du moins s'organiser, elle montre qu'ils méconnaissent leur pouvoir au sein du système, dans la possibilité qu'ils ont de « refuser ce que l'autre leur demande » (Crozier, Friedberg, op. cit. 70), leur capacité à faire avorter les projets fédéraux, leur force pour transformer les choses. Ils négligent leur marge de liberté de manœuvre et les ressources dont ils disposent. Car, ceux qui détiennent réellement le pouvoir sont les athlètes. Ceux dont les résultats sont attendus sont les athlètes. Si des Premiers ministres s'intéressent à cette question et se déplacent à des manifestations « internes » à l'INSEP, aussi dérisoires au plan médiatique que les Carrefours de la Performance, aussi peu porteuses politiquement, c'est que tout simplement les SHN sont une des clefs politiques des sociétés modernes au point que dans le même discours, précédemment cité, Dominique de Villepin affirmait :

« Avant toute chose, permettez-moi de vous dire toute l'importance que représente pour moi le sport dans notre vie nationale. [...] Le sport, c'est aussi un puissant exemple dans notre société. Vous imaginez facilement, pour les jeunes qui nous regardent [...] Oui, c'est un exemple. [...] Et puis, ne l'oublions pas, le sport, c'est aussi un atout majeur pour le rayonnement de notre pays. A

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

chaque fois que l'un de nos champions remporte une victoire dans une compétition internationale, c'est une formidable image que nous offrons au monde »,

Si le discours est convenu et habituel, il place les SHN au cœur d'un projet plus global mais aussi dans la capacité de lutter et négocier pour obtenir des contreparties. L'athlète est celui qui peut faire avancer les choses, susciter des transformations et formuler des demandes.

En affirmant que « ce n'est pas à la Fédération de... de prendre... d'initier ce genre de réflexion », sous-entendu le choix de construire un projet professionnel, de s'inscrire en formation, de suivre les cours et d'obtenir des diplômes, Eric Srecki place non seulement l'initiative essentielle mais également la responsabilité du côté des athlètes. Si cette position rompt avec le modèle de l'Aviron, qui prend davantage en charge les athlètes, « force » les démarches, c'est que les escrimeurs sont probablement plus libres de leur temps et ont davantage intégré la nécessité de se former. Mais, cela repose également sur un présupposé : que rien ne peut se faire si l'athlète ne s'engage pas dans le projet de formation. Dans les cas de l'Aviron et de l'Escrime, il s'agit bien que le sportif s'engage car ils ont acquis l'expérience, parce que ces fédérations travaillent depuis plus longtemps que les autres sur ces questions, que les difficultés sont nombreuses. Beaucoup d'athlètes parlent de cet effort qu'ils doivent faire de manière permanente.

« Alors les études il faut beaucoup, beaucoup de temps pour travailler et l'Escrime ça me prend aussi beaucoup de temps aussi donc en fait j'essaie de me coucher... enfin de me coucher un peu tard, je me réveille tôt pour pouvoir rattraper les heures qui manquent quoi ! Et le weekend... dès que j'ai un weekend de libre c'est pour rattraper mes cours quoi ! » (E4F).

« Parce que ça demande de l'investissement et que c'est pas marrant de faire ses études, de se lever plus tôt que les autres pour aller prendre le RER, et aller en cours et puis après aller à l'entraînement on est fatigué et puis voilà » (E1G).

« Mais quand on arrive le soir, entre 8 et 9 heures, on n'a pas forcément envie de se mettre dans les bouquins... mais il faut le faire donc... » (G1G).

L'effort est d'autant plus important qu'ils doivent prendre du temps sur leur temps libre alors qu'ils ont conscience que d'autres, parmi leurs amis, ne le font pas. Avoir un projet personnel, un « moteur » qui permet d'entrer en formation mais également de continuer celle-ci même lorsque l'on doute, que l'on est fatigué ou que les résultats, sportifs ou universitaires, ne suivent pas, devient l'élément déterminant.

III.4. Choisir une formation

Quand bien même l'athlète peut bénéficier de temps libre pour se former et a la volonté de le faire, se posent deux problèmes irréductiblement liés : celui du choix des formations et de la distance des lieux de formation.

Lorsque les athlètes parlent de l'offre réduite de formation, ils évoquent en fait, pour ceux qui sont à l'INSEP, celles qui ont lieu en tout ou partie sur place¹⁵¹, auxquelles viennent s'ajouter des conventions spécifiques avec l'Ecole de Kinésithérapie et de Rééducation de Saint Maurice¹⁵² et l'ESCP. La plupart des formations ont pour objet le sport, sont centrées sur la gestion du sport ou l'entraînement, préparent aux concours de Professeur de Sport ou au CAPEPS¹⁵³. Ils pointent d'abord le manque de choix dans les formations autres que sportives.

« Si j'avais choisi par défaut je vous avoue que j'aurais pas choisi cette voie là et je serais allé dans les formations que proposait l'Insep, des BTS, l'école de journalisme ou ce genre de chose qui sont assez limitées, je trouve pour l'instant... les formations que propose l'Insep commencent à s'élargir » (E1G).

Les basketteurs professionnels sont, quant à eux, confrontés au lieu d'exercice de leur métier. Très souvent, les clubs professionnels, masculins (Pro A et Pro B)¹⁵⁴ et plus encore les clubs féminins¹⁵⁵, sont implantés, pour un grand nombre, sur des villes de moyenne importance¹⁵⁶, non universitaires ou qui, ne possédant que des antennes, offrent un choix restreint de formations. La problématique est la même pour ceux qui sont sur des Centres nationaux d'entraînement dans des villes de province non universitaires.

« Mais c'est vrai qu'à Bourges on ne peut pas suivre d'études, après donc si c'est en Sciences au bout de deux années de DEUG il n'y a plus rien ou alors il faut vraiment être spécialisé... hum il y a à la rigueur la Licence de Droit et puis après derrière il y a plus... il y a quelques BTS mais sinon il y a rien du tout, il faut aller à Orléans donc c'est quelque chose qui est très compliqué quoi ! » (B4F).

« Euh après justement je suis revenu sur l'Insep pour finir mes études parce que ça devenait très difficile sur Antibes, j'avais 1 heure et demie de trajet à peu près pour aller jusqu'à la Fac et 1 heure et demi pour revenir, ça ne me laissait pas beaucoup de temps pour les entraînements, alors c'est pour ça qu'à l'époque j'ai décidé de réintégrer l'Insep, là c'est facile, on a tout sur place... quand du moins on veut faire des études dans le sport » (G7G).

¹⁵¹ Pour le détail des formations : <http://www.insep.jeunesse-sports.fr/Df/Formations/fformations.html> (Consulté le 17/08/2010).

¹⁵² <http://www.hopital-saint-maurice.fr/html/enkre.html> (Consulté le 17/08/2010).

¹⁵³ <http://www.insep.fr/fr/prestationsdeservices/prestationsdeformation/Pages/default.aspx> (Consulté le 17/08/2010).

¹⁵⁴ <http://www.lnb.fr/?alaffiche=proa> (Consulté le 17/08/2010).

¹⁵⁵ http://www.basketfb.com/pages/index.asp?ARB_N_ID=145 (Consulté le 17/08/2010).

¹⁵⁶ Cette question a été développée dans deux ouvrages récents : Augustin et al. (2008) et Ravenel, (2007).

Lorsque le Conseiller du Cabinet de Rama Yade affirme « Il y a aussi des gens dans les sportifs de haut niveau un certain nombre qui n'ont pas les capacités... parce que sur le plan... sur le plan intellectuel, ils n'en ont pas forcément les capacités... eu égard à leur passé scolaire etc. », les propos sont peut être outranciers, mais cela pourrait donner lieu à la mise en place d'un certain nombre de formations professionnelles (CAP, BEP, etc.), en dehors des brevets d'état, et à la signature d'accords avec des organismes de formations professionnelles (AFPA, Lycée professionnels privés, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CFA, etc.) : il n'en est rien. Aucun accord n'est signé. Aucune formation professionnelle n'est proposée en dehors de préparer les brevets d'état. Constaté qu'un certain nombre d'athlètes ne peut pas, ou ne veut pas, s'engager dans des formations universitaires est plausible mais, comment expliquer que rien d'autre ne soit proposé ? Lorsqu'un athlète souhaite réaliser un CAP d'Electricien ou de Plomberie, tout devient dans ce cas extraordinaire. Cela ne fait pas partie des cas de figure envisagés, comme pouvant intéresser un grand nombre d'athlètes. Cela existe pourtant.

« X champion olympique d'escrime a fait STAPS licence après il a fait BTS Com c'est-à-dire pour journaliste sportif et maintenant vous savez ce qu'il fait : CAP d'Electricien parce que lui... pour moi c'est... il montre en plein jour l'échec de notre système enfin d'avant qui j'espère ne se reproduira pas, c'est-à-dire par défaut, on le met en EPS, par défaut il se dit je vais faire du journalisme, il va en journalisme mais son truc à lui c'est travailler de ses mains bon certes il aura peut être sa petite entreprise... bon parce qu'il est plus malin que les autres, sa petite entreprise d'électricité mais lui il voulait faire de l'Electricité, il est reparti en CAP d'Electricité et ça... on aurait dû le voir au début... on n'aurait pas dû le trainer pendant 5 ans... » (Directeur du DOFE).

Le directeur du DOFE est conscient du manque d'individualisation des parcours et du manque de réflexion en amont qui aurait pour objectif l'insertion professionnelle autour duquel viendrait s'agglomérer logiquement le choix des cursus de formations, des stages, voire des CIP. En être conscient ne veut cependant pas dire qu'il ait réellement le pouvoir de changer les choses qui restent soumises à la « bonne » volonté des athlètes et des cadres fédéraux.

« Alors les priorités c'est, ici à l'Insep... euh ma priorité, s'il y en avait qu'une ce serait celle là, c'est-à-dire que depuis 3 ans qu'on est à l'Insep on pense que le sportif de haut niveau va être entraîneur ou prof d'EPS, donc ma priorité, elle est de dire le sportif de haut niveau peut faire autre chose sans que ce soit dégradant d'être entraîneur ou prof d'EPS, il peut faire autre chose donc je souhaite diversifier... diversifier les parcours pour leur permettre de faire autre chose que prof d'EPS ou entraîneur et là... c'est-à-dire mieux réfléchir sur leur projet professionnel et leur proposer quelque chose qu'ils veulent faire et pas un BE ou un professorat d'EPS par défaut parce qu'on ne leur propose rien d'autres donc je suis pour la diversification et l'accompagnement de la construction du projet professionnel et l'accompagnement... »

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Nous sommes là face à une équation simpliste qui réduit le SHN à un passionné de sport qui n'envisagerait rien d'autre que de se reconverter dans le sport. Ou bien nos décideurs et hommes politiques considèrent effectivement qu'un certain nombre d'athlètes ont des capacités limitées, ou bien ils estiment que tout cela est « bien suffisant » et que ce qui est mis en œuvre n'est pas si mal, ou bien l'Etat ne veut et ne peut pas mettre davantage de moyens financiers et humains pour offrir un choix plus important, ou bien encore cela correspond, encore et toujours, à un rapport de pouvoir et de domination. Proposer un double projet, pour ne pas être accusé d'être la cause des situations d'exclusion sociale de certains athlètes ou se prémunir d'éventuels recours juridiques contre l'Etat, mais le restreindre pour des raisons budgétaires et de disponibilité.

La Gymnastique adhère à cette perspective et encourage vivement ses athlètes à préparer STAPS, les brevets d'Etat ou Kiné. Encouragement ? Pas d'autre choix que celui-ci compte tenu des contraintes liées aux entraînements en Gymnastique ? Le résultat est là. Ceux qui suivent des formations doivent s'inscrire dans des formations fléchées.

Reste une question, si tout le monde se prépare à être entraîneur, y aura-t-il suffisamment de postes au concours du Professorat de Sport pour les SHN ? Ou doivent-ils envisager tous, d'ailleurs y aurait-il suffisamment de postes, de devenir éducateurs sportifs à 1400 € bruts mensuel en moyenne ?¹⁵⁷

A la possibilité d'élire et d'avoir le temps de faire la formation de son choix, qui corresponde réellement à ses souhaits et à son projet professionnel, s'ajoute l'éloignement des lieux de formation.

« J'ai fait 1 année de fac à Créteil, Langues étrangères appliquées au commerce extérieur, ça me plaisait beaucoup mais je n'avais pas de moyens de transport pour aller à la Fac, il fallait que je prenne le bus depuis l'Insep jusqu'à Château de Vincennes, le métro Château de Vincennes jusqu'à Nation, après l'autre métro Nation/Créteil, donc j'avais 2 heures de transport par jour, voir 2/3 heures par jour et avec l'entraînement c'était pas du tout compatible » (A12F).

« Là... les difficultés... ah alors un truc très pratique : les transports, c'est vrai que mêler études et sports étant donné qu'on n'a pas une charge horaire immense en escrime, je pense que c'est quand même quelque chose qui est faisable, moi ce qui m'a pesé pendant longtemps c'est les transports parce que je pouvais avoir entre 2 heures et demie et 3 de transport en commun d'une part et de voiture de l'autre par jour et donc ça c'est vraiment fatigant enfin c'est une chose dans la journée de s'entraîner, plus les études donc ça c'est une difficulté » (E3F).

¹⁵⁷ <http://www.cidj.com/metier.aspx?docid=258&catid=1> (Consulté le 17/08/2010).

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Etre dans un Centre National en province devient alors un avantage si la ville est universitaire. Les contraintes sont, à ce niveau, souvent moindres. L'INSEP est un lieu singulier. A la fois proche et loin de Paris, il faut pour s'y rendre soit posséder une voiture, soit prendre un bus. Alors qu'il s'agit du Centre National d'Entraînement des équipes de France, aucune station de métro ou de RER ne le dessert¹⁵⁸. Il faut à pied plus de 15 minutes pour se rendre aux stations « Château de Vincennes », « Fontenay sous Bois » ou « Nogent sur Marne ». L'INSEP est à la fois proche de tout et de rien. Aucune navette n'est organisée pour les étudiants qui doivent se rendre à Paris, Saint Maurice ou Créteil. Vouloir étudier implique d'avoir du temps ! Lorsque cet escrimeur parle de passer 2 à 3 heures dans les transports en commun, il faut ajouter ce temps à tout le reste : l'entraînement, les soins, les cours eux-mêmes, le travail et les révisions à effectuer, la vie normale faite de courses, de sorties entre amis... Bref, vouloir étudier c'est accepter durant 3 à 8 années, afin d'obtenir un BTS ou un Master, de mener une vie où le « vrai » temps libre n'existe pas. Car si le fait de dédoubler certaines années présente de réels avantages et intérêts pour les athlètes cela les contraint dans le temps... à condition toutefois qu'ils restent dans cette structure, et qu'ils ne soient pas obligés de muter dans un autre club, de quitter l'INSEP ou le Centre national pour des raisons personnelles. Auquel cas, ils ne sont pas certains de pouvoir poursuivre la formation qu'ils ont commencé et ce, même si la Fédération les inscrit sur la liste Reconversion par faute de moyens ou simple déménagement. Singulièrement alors que tous se plaignent des problèmes de transport, un seul athlète parle du téléenseignement comme quelque chose d'envisageable mais complexe.

« Euh moi sur les quatre saisons à Chollet et Villeurbanne... euh j'ai passé des heures dans les aéroports, les bus, les avions, les trains, les cars, c'est impossible de faire quoi que ce soit, pour moi c'est impossible... euh enfin c'est impossible, on peut faire des cours par correspondance mais c'est compliqué parce qu'il faut s'entraîner deux fois par jour, les matchs deux fois par semaine euh et il y a un temps de repos (B6G).

Cette possibilité n'est pas non plus évoquée par les cadres du Ministère ou de l'INSEP. Le choix des formations se fait donc très souvent, pour ne pas dire trop souvent, par défaut et ce, quel que soit le sport. Par ce choix il s'agit avant tout de pallier les multiples difficultés qu'entraîne le fait de suivre des cursus normaux en-dehors de ceux proposés à l'INSEP, ou à proximité des Clubs et Centres nationaux : horaires inadaptés, obligation de négocier seuls, cursus trop difficiles pour être conciliables avec le haut niveau, temps de déplacements, etc.

¹⁵⁸ <http://www.insep.fr/FR/pages/acces.aspx> (Consulté le 17/08/200). Le plan est joint en annexe.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« C'était pas forcément un choix de départ de ma part, je ne connaissais pas forcément cette formation, on nous en a parlé parce que ça nous permettait de pouvoir nous entraîner en... en lien avec... mais finalement c'est quelque chose qui m'a quand même plu et puis que j'ai trouvé intéressant à faire, mais c'est vrai que je n'aurais pas été forcément vers cette formation de moi-même quoi ! » (A3F).

« Pas du tout parce que j'avais fait ce DUT, puisque c'était la seule chose avec des heures aménagées pour les sportifs de haut niveau, ça permettait certaines facilités » (B10F).

« Après pour être honnête, en arrivant à l'Insep j'ai pris un petit peu ce qu'il y avait, ce qui m'intéressait... euh il n'y avait pas grand-chose mais donc j'ai opté... j'ai tout abandonné génie civile pour faire une Ecole de journalisme qui était sur place à l'Insep donc ça offrait quand même des... c'était plus confortable on va dire et puis ça m'intéressait » (E5G).

« Ben justement d'ouvrir un restaurant mais c'est pour ça que je veux me diriger vers la Gestion parce qu'au début je voulais faire une école hôtelière mais je faisais déjà trop de sport et je n'aurais pas pu m'entraîner et du coup j'ai plutôt bifurqué vers la Gestion, comme ça j'aurais des bases et même si j'en ai pas dans le milieu de l'Hôtellerie, j'en aurais donc dans la gestion d'une entreprise donc... c'est un bon compromis » (G1G).

« Non pas imposé, mais en fait ici en gros il proposait Staps et deux BTS et puis c'est tout, je crois, moi j'avais peut être envie de faire Staps mais on m'a quand même dit que ce sera difficile de suivre les entraînements, bon ça c'est vrai et donc j'ai pris BTS, on me l'a pas imposé, il était là, il me convient quand même » (TT3F).

III.4.1. Articuler son projet de formation avec un projet professionnel

Ce choix par défaut constitue-t-il encore un double projet au sens où le législateur l'avait imaginé, c'est-à-dire un projet sportif associé à un projet professionnel ? Il y a là disjonction avec le projet initial. La reconversion n'est pas préparée, on s'assure simplement que l'athlète puisse éventuellement suivre une formation, mais peu réfléchissent à ce qu'ils aimeraient faire dans 2 ans, 5 ans ou 10 ans. Peu réfléchissent au métier qu'ils aimeraient exercer plus tard. Est-il possible de construire très en amont des parcours individualisés comme le souhaiterait le directeur du DOFE ?

« il faut d'abord qu'on parle de projet professionnel, de voir, c'est sûr que quand vous avez un sportif de haut niveau qui a 18 ans, 21, 25 ans, ils n'ont pas nécessairement le même projet professionnel, c'est comme les gosses dans la rue donc une fois qu'il y a un projet professionnel, y a toute une démarche après l'orientation, de choix, de formation et d'accès à l'emploi » (Directeur du DOFE).

La perte de repères et de sens, décrite précédemment, tout autant que la jeunesse des athlètes ne le permet pas. Le nombre d'athlètes qui ont participé à la première édition des Carrefours de la Performance montre que beaucoup sont intéressés mais qu'ils n'y sont pas préparés et, lorsqu'ils viennent aux Carrefours, ils le font le plus souvent « pour voir » que dans une réelle intention de nouer des contacts et prendre des informations.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Le Carrefour de la Performance, finalement c'est un truc qui la première année a eu un grand succès en termes de nombres, 1200/1300 sportifs... euh 80 entreprises... euh 4 ministres... euh gros tralala, bonne couverture médiatique etc. etc. Mais en fait il y a eu très peu de réussites, très peu de réussites sur le plan de stages, les... les sportifs découvraient le monde de l'entreprise, ils arrivaient... ils discutaient avec les DRH et ils ne savaient pas quoi leur demander [...] Cette année il y a eu moins de monde mais le contact avec les entreprises a été de meilleure qualité parce qu'on avait continué à travailler sur les sportifs pour leur dire, et on avait tout une série de sportifs qui allaient chercher des stages, qui ont discuté » (Directeur du DOFE).

Différent-ils, en cela, des autres jeunes ? Probablement pas. Se fixer un objectif professionnel, choisir une formation qui y contribue ne réduit pas, *a contrario* de ce que pensent Dubet et al (1991), dans un autre domaine qui est celui de « l'expérience des lycéens », la formation à une perspective utilitariste. Face aux contraintes, construire un projet professionnel, délimiter celui-ci dans le temps, se fixer des objectifs, des étapes, identifier les problèmes, revient à faire prendre conscience des efforts à accomplir mais également à rassurer les athlètes en leur apportant des réponses précises aux questions et aux problèmes qu'ils évitent de se poser.

Le fait de construire des projets professionnels et d'individualiser les parcours pose deux problèmes : la multiplication des formations et le nombre des athlètes. Environ 700 SHN sont concernés par ces questions sur l'INSEP. 1200 si les athlètes fréquentant les Pôles France en province sont intégrés. Auxquels il faut ajouter les sportifs professionnels qui, pour le seul Basket-ball, représente un effectif de 600 à 900 personnes¹⁵⁹. Individualiser des parcours nécessite donc vraiment une collaboration de tous (cadres référents, entraîneurs, personnels INSEP, personnel du Ministère) et une anticipation importante.

Quoiqu'il en soit, construire un projet professionnel ne se résume pas seulement à un balisage de l'avenir. C'est prendre conscience des changements futurs, de ceux qui vont s'opérer, de ceux que l'on doit réaliser. Ce changement de vie programmé oblige tout simplement à intégrer une réflexion sur soi-même, sur son vécu, son histoire, ses ambitions, qui implique une « redéfinition de soi » (Dubar, 2000). Les sportifs professionnels en parlent davantage que les autres car, ils ont l'impression d'être « condamnés » à opérer une rupture totale entre un avoir été, un être et un devenir.

« Ben oui, oui je redoute parce que...avant tout moi mon métier c'est basketteur, c'est comme si on demandait à un maçon au bout de 20 ans de maçonnerie, ou à un plombier d'arrêter et de faire...d'arrêter et de passer à un autre côté, partir à l'opposé c'est jamais évident de changer de boulot maintenant ça ne me gêne pas plus que ça pour l'instant...je vais...j'ai la chance de...c'est

¹⁵⁹ Sur la base d'un effectif de 10 à 15 professionnels par équipe en Pro A et B masculine et en Pro A féminine.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

vrai que dans ma reconversion j'ai la chance d'être...d'être dans le Bureau d'études familial et de pouvoir intégrer le Bureau » (B5G).

Il ne faut pas s'y tromper cependant. En définissant la reconversion comme un « changement d'activité principale, que celle-ci soit amateur ou professionnelle » le problème se pose de la même façon pour tous les sportifs. C'est bien à un changement de vie auquel ils doivent se confronter. La construction d'un projet professionnel, est donc un moyen de se préparer à ce changement, d'en limiter la difficulté, de l'envisager comme une transition et non comme une rupture brutale et permet tout simplement de s'engager réellement dans le processus de reconversion.

III.4.2. Se former pendant la carrière sportive : tout est possible, encore que...

Quand bien même les athlètes ont fait le choix de suivre des formations, les obstacles restent importants. Nombreux sont ceux qui évoquent les difficultés rencontrées à l'Université avec les enseignants qui ne comprennent pas toujours leurs absences, leurs difficultés à suivre la formation, ou la nécessité de déplacer les dates d'examens. Certains le posent comme une contrainte :

« Alors oui forcément il y avait des moments où c'était pas forcément facile, tous les enseignants n'ont pas toujours été compréhensifs mais bon j'ai étalé ma formation sur plusieurs années ce qui m'a permis de prolonger ma carrière pour arriver à mes fins » (A5G).

Derrière l'incompréhension des enseignants se cache également l'absence de communication des SHN. Alors que certains athlètes prennent rendez-vous avec les enseignants et discutent avec eux des problèmes qu'ils rencontrent, d'autres ne le font pas, par inexpérience, par timidité, parce qu'ils n'ont tout simplement pas l'habitude et que tout est fait pour eux, généralement, sans qu'ils aient besoin de s'en occuper.

« Le plus gros souci c'est quand on arrive en Fac où là on est vraiment livré à nous même...ben on doit s'adapter à...par rapport à ce qu'on nous propose tout simplement et donc on ne peut pas assister à tout ce qu'on nous propose...ben tant pis...à nous de nous débrouiller pour rattraper le temps perdu...c'est comme ça » (G8G).

Le constat que fait cet athlète n'est pas seulement celui d'être seul. Il évoque également sa méconnaissance des règles plus ou moins explicites qui régissent le « métier d'étudiant" (Coulon, 1997), et conduisent à des taux d'échecs et d'abandons très importants en première

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

année à l'Université. Les sportifs ne diffèrent pas vraiment des étudiants ordinaires mais les problèmes sont peut être accrus lorsqu'ils manquent d'autonomie et que la pratique du sport de haut niveau les conduit à être souvent absents. Ils n'ont pas toujours les informations et, ne pas être un étudiant « ordinaire » les amène également à connaître moins d'étudiants qui pourraient les aider et les renseigner. Quelques uns sont conscients que leurs absences répétées les mettent en difficulté et les empêche de négocier avec les enseignants.

« Ou on franchit la barre, qu'on est absent une quinzaine de jours tous les mois voir plus après c'est difficile d'être crédible au niveau des professeurs pour leur demander des choses si on manque des cours des choses comme ça quoi ! » (A6G).

Tandis que d'autres anticipent les difficultés, construisent des liens avec leurs camarades de promotion ou tentent d'établir une communication avec les responsables d'établissements.

« En fait chaque semestre, à chaque début de semestre enfin soit je le faisais par téléphone ou je rencontrais directement ma responsable pédagogique et on établissait un petit peu mon programme pour les 6 mois à venir » (E3F).

« [...] vu que j'essayais de partager au maximum ce que je faisais à côté du coup dès que je les impliquais, je les impliquais... mes copains d'école... du coup ils savaient aussi me rendre des... des soutiens, des services à l'école quoi ! Des travaux qu'on avait en commun et ce genre de chose quoi ! Ah ça a été comme ça mais ça aurait pu mal se passer [...] Je veux juste rajouter quelque chose et que mon Directeur d'école je l'ai toujours beaucoup impliqué dans ce que je faisais à côté, je l'ai invité à suivre mes entraînements à l'Insep » (E1G).

Lorsque les athlètes évoquent le soutien qu'ils obtiennent des autres étudiants, ils font part également des problèmes que leur pose l'étalement de leurs formations. Malgré leurs absences répétées, ils arrivent néanmoins, pour la plupart et tant bien que mal, à nouer des relations. En dédoublant les années, ils perdent le bénéfice de l'entregent et doivent tous les ans tenter de construire un nouveau réseau. Pour certains, cela représente un poids face au travail à réaliser, réduit la possibilité de s'insérer durablement dans un groupe de travail ou d'être accepté dans des projets collectifs en raison de leurs absences, nuit aux relations amicales qu'ils pourraient avoir dans un contexte autre que sportif. Ils ont aussi le sentiment, même lorsqu'ils choisissent volontairement le dédoublement des années, de perdre du temps. Voir leurs camarades de promotion du début être en 4^{ème} année lorsqu'ils sont encore en 2^{ème} année est difficile.

A cela s'ajoute les résultats aux examens. Souvent les sportifs obtiennent des notes moyennes pour des raisons de travail, peut-être, pour les causes évoquées précédemment à savoir les contraintes de temps, les difficultés à réviser lorsque l'on a, en sus de sa journée d'étudiant,

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

une journée de sportif à assumer, un calendrier de compétitions, des stages et pleins d'autres rendez-vous qu'il faut satisfaire.

« Ouais pschitt...c'est un peu loin maintenant mais c'était difficile, j'étais tout le temps ric rac sur les notes, j'étais un peu autour de la moyenne... c'était... c'était pas évident... il est clair que je ne pouvais pas réaliser des mentions ou ce genre de choses mais le but était de valider, le reste... » (E1G).

« C'est les examens, on passe jamais... on n'est jamais en cours donc il faut rattraper les cours qu'on a loupé, c'est pas forcément évident et quand on arrive... qu'on a juste le temps de rattraper les cours et qu'on passe quand même l'examen parce qu'on est là et qu'on a pas le temps de forcément réviser comme les autres l'ont fait ou l'on n'a pas vu les théories avec les profs en cours donc du coup c'est un peu... c'est un peu pénalisant quoi » (A3F).

L'insatisfaction arborée, déborde le cadre de la note ou de la mention obtenue, qui auraient pu être meilleures, qu'ils auraient souhaitées meilleures. A tort ou à raison, ils imaginent qu'avec davantage de travail et de temps de révision, leurs résultats auraient été supérieurs. Mais, cette insatisfaction doit être rapprochée de ce qu'est la vie d'un SHN. Tout d'abord, à aucun moment, ils n'envisagent une mauvaise place. Ils acceptent de perdre mais à condition d'avoir les moyens de réussir. Leur vie entière est tournée vers la quête de l'excellence. Ces résultats, ensuite, sont donnés à voir aux autres, à leurs collègues et entraîneurs. Ils sont sous le « jugement d'autrui » et plus spécialement sous le jugement de leurs pairs. Ceci s'avère d'autant plus important lorsqu'ils construisent leur double projet en dehors de l'assentiment, ou du moins du soutien, des cadres et qu'ils sortent de la culture fédérale. Ca n'en est pas moins vrai pour les autres qui, développant l'excellence aussi bien dans le domaine sportif que dans celui des études, font, dès lors qu'ils n'obtiennent pas de bons résultats, figure d'exception. Ces résultats, acquis difficilement, jugés par les autres, les renvoient enfin à leurs conditions de sportifs, à la difficile production du travail, aux résultats sportifs parfois ébranlés par le double projet, pour les amener à une question somme toute existentielle : « tout cela pour ça » ?

Tous ceux qui sont en situation d'études et qui s'expriment sur leurs résultats parlent de ce mal être qui témoigne d'une crise identitaire mettant en tension le sportif et l'étudiant, pour eux-mêmes, aux yeux des autres et sous le jugement des autres, renforçant l'idée que « l'invention de soi, perspective irrépressible et fascinante de responsabilité et de liberté [...] ouvre parallèlement sur un horizon de désarroi, d'implosions individuelles et d'explosions collectives » (Kaufmann, 2004, 292). Singulièrement c'est aussi ce mal-être qui leur permet

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

de se construire et de poursuivre le travail car, ils ne veulent « pas que soit dit » qu'ils ne sont pas capables d'assumer ou d'être aussi performants que les autres...

Le problème des examens s'avère dans tous les cas une question complexe. Considérés non assidus, les SHN ne bénéficient pas des modalités de contrôle continu et des facilités qu'elles offrent. Ils sont condamnés à passer les examens terminaux avec les autres étudiants non assidus. Leurs contraintes calendaires sont cependant totalement différentes, d'un sport à l'autre, d'un individu à un autre, fluctuantes au gré de la saison, des résultats, des sélections et des compétitions mais aussi des blessures. Passer les examens ne peut relever seulement de l'anticipation. Il faut pour certains négocier au cas par cas, pour chaque examen. Si les chefs d'établissements sont soumis à la loi, les dates d'organisation restent du domaine de leur bonne volonté, d'une envie, lorsqu'ils ont plusieurs athlètes de créer pratiquement autant d'examens que d'athlètes...

« Ils nous ont aménagé les examens c'est-à-dire que quand en janvier on avait des grosses périodes de compets', on pouvait pas forcément passer les examens en même temps que tout le monde à ce moment là il y avait toujours plusieurs sujets et on passait l'examen dans le bureau du Directeur des études et donc ce n'était pas le même sujet que les autres mais voilà on pouvait le passer en décalé et pareil de temps en temps pour les grosses épreuves de 2 ou 4 heures celles là on les passait dans le bureau du Directeur » (E12F).

Beaucoup de responsables le font. Les raisons divergent : ce peut être parce que les athlètes vont négocier, parce que certains Référents discutent les dates d'examens, parce que quelques sportifs peuvent anticiper leur calendrier, parce que des Chefs d'établissement aiment le sport ou trouvent un intérêt particulier à accueillir et voir réussir des SHN dans leur Ecole ou Université, que sais-je encore ? Cette itération de raisons n'a d'autre intérêt de montrer que tout est subjectif, tout n'est qu'affaire d'arrangements et que ceux-ci demandent une énergie considérable aux athlètes dès lors qu'ils ne sont pas épaulés par leur Référent fédéral. Que tout ce qui est négociable, tout ce qui est négocié est incertain ce qui ajoute encore aux difficultés à conduire et mener à bien un double projet. Ce qui les amène parfois à faire des choix : rater un examen ou manquer des préparations.

« Donc il y avait les stages préparatoires avant avec les examens donc quelques fois ben... j'ai un peu séché les stages préparatoires... et puis bon souvent c'est vrai que les partiels tombaient en même temps que les compétitions importantes... bon j'ai toujours réussi à jongler et puis à pouvoir faire les examens quand ils se présentaient et heureusement c'est pas tombé en même temps que les compétitions... si la compétition tombait le weekend... ben ma foi on faisait ce qu'il fallait pour se rendre sur la compétition et puis passer les examens dans la foulée » (E10F).

III.4.3. Mais à quoi tout cela peut-il bien servir ?

Malgré les problèmes rencontrés beaucoup parlent de l'équilibre que leur apporte le fait de suivre des cours et de sortir du cadre restreint du haut niveau.

« Ouais c'est un équilibre. Je me sentais dès fois pas forcément bien... en fait de ne penser qu'à mon sport, de ne faire que ça... que ça... que ça... j'explosais un peu... que de sortir un peu... d'entendre d'autres choses... d'entendre d'autres personnes... voir autre chose... ça me libère un peu l'esprit... derrière j'ai encore plus envie de jouer dans mon sport... de me défouler » (TT1G).

« Oh oui, oui c'est un plus... oh oui très clairement c'est un plus parce que ça permettait de rester en contact avec la vie quoi ! D'être dans l'équilibre » (A7G).

Il y a là une double perspective : celle de l'enfermement et du repli sur soi ou sur un groupe de pairs lorsque l'on est SHN et, celle de la réassurance, en ayant le sentiment d'avoir préparé ou garanti son avenir en suivant une formation ou en ayant obtenu un diplôme. Loin des représentations collectives le sport de haut niveau n'est pas fait que de facilités, voyages, argent et grosses voitures. En véhiculant l'image des footballeurs ou de basketteurs professionnels comme Tony Parker, les médias faussent la réalité sociale aux yeux du grand public. La vie d'un SHN, quel qu'il soit, est une vie exaltante, faite de bonheurs et d'espoirs. En ce sens elle est hors du commun et peut faire rêver les individus ordinaires. Elle est faite aussi, comme nous l'avons vu, de nombreuses contraintes, de peurs, de chausse-trappes et d'injustices. A l'effervescence de l'arrivée dans un Centre national ou une équipe professionnelle se substitue la routine : voir et rencontrer toujours les mêmes qui ne sont pas seulement vos collègues mais qui sont également vos concurrents, parler de sport, mais principalement du sien, ne pas avoir beaucoup de temps pour autre chose et donc, être condamné à fréquenter toujours les mêmes ou... personnes, chaque jour répéter ses « gammes »... Le tableau dépeint ici peut paraître exagérée, d'une tristesse repoussante et certains pourraient y opposer les fêtes que font les SHN, l'ambiance débridée de la « cafet » à l'INSEP... Mais ces fêtes ne font bien souvent que refléter, au même titre que la consommation d'alcool et la drogue, les dérèglements introduits par la pratique du haut niveau, le stress des athlètes, leur mal-être et l'enfermement dans un groupe restreint (De Mondenard, 2000). En miroir s'offre la réassurance. Beaucoup se disent plus sereins de savoir qu'ils préparent un diplôme ou, en ayant obtenu un, qu'ils ont assuré leur avenir.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« J'ai assez vite assuré mon avenir professionnel, après j'ai pu faire de l'Escrime à haut niveau tranquillement pour moi en sachant que si jamais je me blessais ou que je n'avais pas de résultats, je ne serais pas à la rue donc je suis assez satisfaite de mon parcours »(E12F).

Cette réassurance doit s'entendre comme une quête d'affirmation de soi et un besoin de se garantir des dangers potentiels. Alors que beaucoup de sportifs évoquent la tranquillité que leur apporte le fait d'avoir préparé l'avenir, l'équilibre qu'aller se former et rencontrer d'autres leur procure, cette question n'est jamais soulevée dans les pratiques fédérales.

Quelles que soient les difficultés rencontrées, tous ceux qui ont obtenu leurs diplômes font part de leur satisfaction. Satisfaction légitime au regard de la réussite mais, satisfaction plus intense peut être au regard des difficultés rencontrées. Les athlètes se sentent non seulement « transformés », « différents », « enrichis » mais ils vivent l'aboutissement du double projet comme une réalisation et une transformation de soi d'autant plus forte et positive que les difficultés ont été nombreuses, qu'ils les ont vaincues aux yeux des autres, parfois même contre l'avis des autres. Lorsqu'un sportif évoque que pour travailler durant les déplacements « il faut une certaine force, une certaine conviction » face aux autres qui ne comprennent pas ou qui tout simplement récupèrent et dorment, la réussite a une valeur hautement symbolique qui récompense et justifie tous les efforts accomplis tout en offrant, potentiellement, des perspectives d'avenir.

« Ouais je pense que... mais quand je vois la reconversion qu'eux ont eu, je me dis que j'avais raison de m'accrocher et que... que... ils auraient peut être bien fait eux aussi de s'intéresser à autre chose qu'à leur sport... oui voilà c'est ça » (B7G).

Il y a une dimension héroïque, dans leurs récits, qui ressemblent, par certains côtés à une épopée mettant en scène l'athlète, ses efforts, ses souffrances, les difficultés qu'il doit surmonter, le fait de sortir vainqueur et grandi aux yeux de tous au terme d'un long et périlleux cheminement.

IV. Les cas particuliers des basketteurs, pongistes hommes et gymnastes femmes : se former après la carrière sportive, tout reste possible mais...

IV.1. Se former pour se reconvertir

Plus particulier est le cas des basketteurs ou des pongistes professionnels qui justifient l'impossibilité de se former par les contraintes dues à leur statut. Deux arguments sont souvent évoqués pour légitimer cette incapacité : l'obligation de s'entraîner, qui plus est en subissant un volume important d'entraînement, et le fait d'exercer un travail, sous-entendu ne pas avoir l'énergie nécessaire à consacrer à autre chose. Ce qui est vrai dans le cas du Tennis de Table, au plan du volume d'entraînement, ne l'est pas au Basket qui fait partie des sports qui, bien que professionnels, demandent somme toute peu d'entraînement, du moins pas plus que l'Escrime. Si l'argumentaire est le même, les fondements sont différents. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse du Tennis de Table déjà largement évoquée. Les Basketteurs repoussent cette échéance, souvent le plus longtemps possible. Aux aspects financiers, qui les encouragent dans cette voie, s'additionne la volonté individuelle et la perspective qu'il sera toujours temps d'y penser quand le moment sera venu. Peu conduisent un double projet alors qu'un certain nombre d'entre eux le pourraient. Il y a là une part de mimétisme bien sûr, la norme n'est pas le double projet. Ceux qui s'y engagent sont souvent ceux qui ont intégré le fait qu'ils ne deviendront pas les « Tony Parker » de demain.

« Oui je pense que... en plus quand on est jeune on ne pense pas forcément à... moi je pensais pas du tout à ça, là je pensais plus à être dans le Basket, à gagner des sous... oui enfin quand on est jeune c'est ça et je ne pensais pas du tout à ce qui pouvait m'arriver dans 15 ans, il y a eu aussi ma blessure, je pense que ça m'a beaucoup appris, le fait d'être coupé du sport, donc ben voilà tu ne sers plus à rien, tu es rien quoi ! » (B3F).

« Oui, voilà on est très, très, très privilégié et ça je pense qu'il faut le garder et il faut le garder toujours en tête et ne pas quitter des yeux le monde du travail... je pense c'est... c'est hyper important... parce qu'autrement on peut tomber de très haut... j'en connais un ou deux... j'ai un ou deux potes qui... galèrent quoi ! Qui ont 40 ans maintenant, qui continuent le Basket à un petit niveau et qui ne savent pas faire autre chose mais à un moment ça va s'arrêter... c'est ça qui est dur... c'est ça qui est dur et bon... maintenant voilà c'est... » (B5G).

Basketteurs et pongistes se retrouvent dans un vrai processus de « reconversion professionnelle volontaire », au même titre que les salariés en quête de changement de vie

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

étudiés par Catherine Negroni (2007). Le processus suit un cheminement en cinq actes. Les athlètes doivent tout d'abord prendre conscience que le temps du sport est terminé, qu'ils n'ont plus leur place, qu'il faut passer à autre chose. Ce moment particulier peut coïncider avec une baisse de résultats une blessure, une maladie, mais prend souvent la forme également, chez les basketteurs du moins¹⁶⁰, d'une volonté de stabiliser leurs vies de familles lorsqu'ils ont des enfants et de ne plus changer de clubs et de ville chaque année.

« Oui c'est vrai que... il y a un joueur qui était très fort et là on apprend qu'il ne peut plus du tout jouer (rires) ça fait peur et donc à 30 ans il ne peut plus jouer, qu'est-ce qu'il peut faire ? Donc s'il n'a pas de diplôme pour la reconversion... ben l'échappatoire c'est entraîneur ou dans le milieu sportif... et comme moi je ne veux pas faire ça, si je me blesse du jour au lendemain, je ne peux plus jouer du tout... ben là si j'ai mon diplôme, j'aurais toujours une porte de secours » (TT1G)

« [...] j'ai fait différents clubs et en tout j'ai joué 14 ans en pro... 14 ans en pro et puis ben voilà depuis 2/3 ans maintenant, je suis en nationale 2 et je suis rentré en Bretagne...et pour des raisons extra sportives plus ou moins j'aurais pu encore continuer 1 an ou 2 mais la famille grandissant... quand on est sportif professionnel c'est pas tout le temps évident de lier les deux et la petite commence à grandir et pour l'école... à chaque fois qu'on quittait l'école, elle se mettait à pleurer et donc on a décidé de rentrer et j'ai eu l'opportunité du Basket en nationale 2 et malgré mes 35 ans je suis encore capable de courir un peu et donc voilà quoi j'avais l'opportunité avec mon père et mon frère de rejoindre le Bureau d'études » (B5G).

Ils évoquent ensuite le moment où le sport commence à moins compter pour eux, ou ils imaginent qu'il faudra « assurer leurs arrières », leurs inquiétudes se font jour et ils commencent à se désengager plus ou moins du sport.

« Oui le futur m'inquiète parce que la précarité... la précarité du sport... le sport collectif en particulier... euh voilà comme je vous l'ai dit ça fait 11 ans que je suis pro, ça fait 11 ans que je vais de CCD de 1 an en CDD d'1 an avec de... avec de quoi mettre suffisamment de côté, je gagne pas... je gagne pas suffisamment pour pouvoir assurer mes arrières donc étant marié et père... ben voilà on se pose des questions quoi ! » (B2G).

Beaucoup cherchent ensuite leur voie. Catherine Négroni (op. cit., 122) qualifie ce moment d'état de « latence » c'est-à-dire une période d'incertitude durant laquelle ils savent qu'il faut faire autre chose, sans savoir comment, ni quoi, ni toujours à qui s'adresser. C'est peut être plus crucial encore chez les SHN du fait qu'ils ont toujours été pris en charge. Mais, également, parce qu'en tant que professionnels ils sont déconnectés du milieu fédéral qui gère la reconversion.

¹⁶⁰ En raison d'un nombre de rencontres moins important et du fait que peu de joueurs s'entraînent sur leurs clubs, les pongistes mutent sans déménager.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

« Oui on se sent abandonnée, on est seule je pense que c'est ça aussi un petit peu, on est genre retraité, sportif de haut niveau ah c'est ça » (B9F).

« Alors au moment de reprendre en fait j'avais déjà le BE1 et mon idée à l'époque c'était de... d'avoir le Professorat de sport et puis comme j'avais déjà un enfant... c'était grave... j'avais l'impression d'être dans une bulle... j'avais du mal à me projeter à l'extérieur... donc c'est pas évident... donc ce qui me semblait logique c'était de reprendre le BE2 pour acquérir de nouvelles compétences et puis... et puis voir après les études ce qui me plaisaient... à 25/26 cela n'est pas évident et en fait c'était pas un pari gagné d'avance... hum ; hum donc voilà j'ai fait, je me suis bien repris au jeu et j'ai aussi tenté le Professorat de sport... j'ai essayé deux fois de rentrer dans la classe de la prépa haut niveau [...] » (TT7G).

Vient ensuite le moment où ils prennent réellement la décision de tout arrêter, de choisir une formation et construisent une stratégie pour changer de vie.

« [...] et tout ça c'est moi qui l'ai fait de ma propre initiative en fait et j'ai fait marquer dans mon contrat parce que j'ai demandé quand j'ai négocié avec le club de X : voilà je veux bien venir mais sachez que je suis en fin de carrière et que j'ai envie de lâcher et que j'ai envie de faire la formation d'Infirmière, des études d'Infirmière » (B12F).

Le dernier acte est marqué par l'abandon plus ou moins total du sport et le début d'une nouvelle carrière professionnelle. Si beaucoup évoquent la peur qu'ils avaient de quitter le haut niveau, de n'être plus rien, de ne pas savoir s'ils pourraient s'insérer professionnellement, ceux qui ont réussi cette phase se disent satisfaits alors que bien souvent, ils gagnent moins d'argent que lorsqu'ils étaient professionnels.

« [...] maintenant je n'ai pas de regret sur ma reconversion, j'ai une vie tout à fait normale et qui me va bien, je dis pas que je ne repartirais pas sur du haut niveau peut être un jour parce que malgré tout ça me manque un petit peu... euh euh voilà je suis content d'avoir... d'avoir pu mettre rapidement le pied dans un monde professionnel oui, oui » (B6G).

Il y aurait cependant péril cependant à surinterpréter et généraliser les quelques propos recueillis. D'abord parce qu'il n'est pas si facile d'exprimer sa déception, s'il y en a une, aux yeux d'une enquêtrice. Ce qui se joue est aussi un jeu, construit entre le narrateur et le chercheur, fruit d'interactions permanentes. C'est encore une reconstruction de ce que le chercheur pense et croit être au regard de ce qui lui est dit et de ce qu'il a pu, par ailleurs, vérifier (Demazière, 2007). Mais également enfin parce que le moment de l'enquête n'est qu'un moment, peut être celui de la satisfaction immédiate ou ponctuelle qui ne présage en rien des désillusions qui peuvent survenir.

IV.2. Quitter le sport quand on est encore très jeune : les gymnastes filles

Les gymnastes filles représentent un second cas très particulier. Tout d'abord leur carrière est tout à la fois plus précoce et plus courte. Nul besoin de revenir sur ce que chacun sait en la matière, la Gymnastique « traditionnelle », dite artistique ou, à un degré moindre, la Gymnastique rythmique nécessite des petits « gabarits » qui permettent d'allier vitesse et virtuosité. La croissance des gymnastes, qu'elle ait été contrôlée et retardée ou non, ce n'est pas le propos ici, marque la fin de la carrière des jeunes filles. Au niveau international la grande majorité des gymnastes ont moins de 19 ans (Papin, 2007). Leurs homologues masculins ont une carrière plus longue. De nombreux appareils, mais également figures, exigent davantage de force et de puissance qu'ils acquièrent avec l'âge et la maturité physique.

La carrière des filles est donc plus concentrée sur une courte période. Cela n'est pas sans conséquence tout à la fois sur les corps, le centrage sur le projet sportif et les retards scolaires. Si la Gymnastique exige, culturellement nous l'avons vu, un volume d'entraînement important, c'est d'autant plus vrai chez les jeunes filles où il faut être performant très tôt. Toutes sont, ou ont été, blessées, toutes connaissent, ou ont connu, des amies blessées, ayant une interruption plus ou moins longue ou ayant dû arrêter définitivement la Gymnastique.

« Ben là tout se suite c'est de me remettre en forme parce que je me suis blessée, je me suis fait une fracture au pied et ben c'est de redevenir en forme, de me remettre bien, de re-avoir le niveau que j'avais avant puis quelque chose qui soit plus évolué pour pouvoir faire les Championnats d'Europe qui arrivent » (G3F).

« Ben là pour le moment je viens de me faire opérer de l'épaule donc cette année il n'y aura pas de compétition mais j'espère pouvoir faire partie de l'équipe qui va qualifier la France pour les prochains Championnats du Monde et puis après on verra » (G4F).

Le risque est tellement grand que certaines préfèrent cesser leur carrière avant d'être trop gravement touchées bien que cette décision soit souvent liée à d'autres facteurs comme le manque de performance, le rapport à l'encadrement, etc.

« Non, non pas du tout, justement j'ai arrêté avant que je ne me blesse quoi ! Parce qu'il y avait certaines personnes... certaines filles mais elles arrêtent la Gym parce que bon c'est les ligaments croisés, c'est une côte pétéée, c'est le dos... la colonne vertébrale donc j'ai... donc j'ai arrêté ça avant... j'ai pas arrêté parce que... pour le sport mais j'ai arrêté par rapport à l'entourage... c'est qui nous... c'est qui... c'est le cadre tout simplement, c'est le cadre qui nous entourait et non pas pour le sport » (G11F).

Ces blessures ont pour origine l'usure physique, la répétition des efforts, l'intensité des entraînements, le manque de repos, le surentraînement en période de croissance osseuse et musculaire mais aussi, bien évidemment, les risques liés à l'activité elle-même. Derrière la facilité affichée et une aisance qui pour sembler insolente n'est qu'apparence se cache le travail « au sens où l'on parle des Travaux d'Hercule » (Jeu, 1977, 57). Pour atteindre la performance, le rapport au corps est tel que l'acceptation de la douleur et la banalisation de la blessure font partie de l'ascèse du gymnaste (Papin, op. cit. 234). Si cette ascèse est développée, entretenue, inculquée, elle induit un rapport au monde extra-sportif distinct. Il faut faire vite pour atteindre le très haut niveau. Cela nécessite en contrepartie de tout accepter. Il faut donner le maximum de soi avant de ne plus avoir le gabarit ou la souplesse adéquate. Cela implique de faire des choix.

Se dépasser, se surpasser, dompter sa souffrance et son corps ont une incidence directe sur la vie extra gymnique : nos athlètes sont concentrées sur la Gymnastique, elles sont blessées et épuisées. Elles sont tout simplement moins disponibles pour mener une scolarité normale. C'est à travers cette focale qu'il faut entendre et comprendre :

« On ne se projette pas, on a la tête dans le guidon, on ne pense pas à ce que sera demain, on essaye de ménager... on essaye de faire le mieux partout pour pouvoir continuer les deux » (G9F).

Ce court extrait montre qu'elles vivent dans le temps présent, sans avoir d'alternative différente. La norme est celle-ci. Elles font avec. Aucune ne se plaint. Toutes sont ici parce qu'elles l'ont souhaité. Pour le reste, c'est-à-dire leurs études, elles font au mieux ou comme elles peuvent ce que confirment d'autres entretiens.

« Ben pas de temps pour réviser surtout, pas de temps pour faire des devoirs, pas de temps pour... enfin pas de temps... et puis un peu fatiguée après l'entraînement pour se plonger dans un bouquin etc. Et souvent un retard accumulé du fait qu'on part en stage durant 1 mois, pendant qu'on est en compétitions et qu'on a des objectifs et que la plupart du temps ces objectifs là passent un petit peu devant le fait de résoudre une équation ou d'apprendre le cours quoi ! » (G10F).

La Gymnastique s'arrête généralement vers l'âge de 17 à 19 ans. Cela pourrait paraître plus simple comme le suggère l'une des gymnastes.

« Ben je pense surtout pour nous c'est plus simple... en sachant que la gym n'est pas... n'est pas un sport qui dure beaucoup chez les filles, on a plus le temps de penser à la vie future vu que... à la fin du lycée le plus souvent c'est les dernières années de Gymnastique donc je pense qu'on peut s'y préparer et puis comme on commence tôt la Gym » (G4F).

En fait il n'en est rien. La plupart d'entre elles, en se concentrant principalement sur la Gymnastique, en raison des contraintes temporelles mais également d'entretiens du corps (soins, fatigue, repos) ont accumulées un retard scolaire qu'elles doivent alors rattraper. Il serait trompeur d'associer faible réussite scolaire, faible capital culturel et handicap social. Leurs origines sociales ne les distinguent pas vraiment des autres sports. C'est le retard accumulé qui, très souvent, les condamne à des résultats moindres. L'arrêt de la carrière sportive n'est pas des plus faciles. Il faut reprendre « sérieusement » les études mais ce sont souvent des jeunes filles épuisées qui doivent le faire. La pratique de la Gymnastique a introduit une accoutumance à l'effort au temps dont il faut se « désintoxiquer ». Fleuriel (2004, 164) parle de « devoir « désapprendre » sa pratique, « désapprendre » son rythme physiologique, jusqu'ici rigoureusement adapté à la performance, mais aussi « désapprendre » l'ensemble de ses forces et de son énergie mobilisées spécifiquement à cette seule fin ». Beaucoup de celles qui ont arrêté la Gymnastique parlent de cette rupture brutale. Le fait que nous soyons une femme, a grandement facilité la parole de ces jeunes athlètes et l'a libérée. Bien souvent elles ont commencé à parler réellement « d'elles » et de leur corps... après l'entretien formel. Comme une confiance que l'on fait à quelqu'un dont on sait qu'il peut comprendre en raison de sa proximité d'appartenance. Comme quelque chose de douloureux à partager, dont le fait de se libérer soulage. Comme quelque chose qui les touche. Elles nous parlent alors de leur corps, du poids qu'elles prennent, de leurs inquiétudes face à l'avenir, d'être épuisé et de ne pas savoir si elles ont les ressources pour... rebondir... de vouloir d'abord penser à elles-mêmes... l'une d'entre elles va plus loin affirmant lors de l'entretien, cette fois, qu'un certain nombre d'entre elles ont besoin d'un suivi psychologique.

« Euh je sais pas si elles retrouvent cette sensation mais je sais que la plupart quand elles arrêtent la Gym, elles vont voir un psychiatre, y en a une qui est allée en hôpital psychiatrique quoi ! On est dans un petit cocon (inaudible) et quand on sort de ce cocon on revient dans un monde réel et c'est ça qui nous choque quoi ! » (G11F).

Reprendre une scolarité normale, ou poursuivre ses études lorsqu'elles ont obtenu le baccalauréat, n'est pas des plus faciles. Elles ont en même temps beaucoup de problèmes pour sortir de ce milieu qui a rythmé leurs vies. Leurs chemins bifurquent. Un certain nombre d'entre elles quittent la Gymnastique artistique pour se tourner vers le Tumbling qui nécessite

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

des corps plus développées ou partent vers le Cirque du Soleil¹⁶¹. Il s'agit pour elles de fuir la vie ordinaire, de faire perdurer l'émotion ou encore de satisfaire des ambitions sportives inassouvies dans la Gymnastique « traditionnelle » en raison de la concurrence mondiale. D'autres reprennent leur scolarité et leurs études. Celles qui le font avec succès bénéficient du soutien familial le plus important. Les autres restent, pour la plupart, dans le milieu gymnique passent les brevets d'état et deviennent Educatrices sportives. Leur sortie de carrière sportive est souvent difficile. Beaucoup reprochent de ne pas être aidées par le système.

« Ah dans les mots oui bon après dans les faits beaucoup moins... quand on reste dans le milieu de la Gym, si vous voulez, alors là c'est sûr qu'il y a des formations et on vous aide etc. alors après quand c'est quelque chose qui sort de leur cadre... euh je dirais que soit ils n'ont pas les compétences pour vous aider soit ça les intéresse peu de vous aider quoi ! » (G10F).

« Oui là il n'y a pas de problème, là quand on dit : vas y tu veux être Entraîneur, on te paie le BE, ça existe cette formation tu la fais en 6 mois et tu seras Entraîneur mais quand ce n'est pas ce que l'athlète veut faire, il y a forcément un blocage quoi ! » (G12F).

La critique n'est pas nouvelle. Nous avons vu précédemment que la Gymnastique favorisait un nombre restreint de formations centrées principalement sur l'entraînement. Ce qui, à l'extrême rigueur, est compréhensible lorsque l'athlète est en activité, ne l'est plus du tout lorsque celui-ci est en reconversion. Comment expliquer en effet, autrement, que par un manque d'engagement au service de l'athlète que des projets personnels et individualisés autres que ceux développés habituellement ne soient pas pris en compte ? L'une d'entre elles va plus loin affirmant que rien n'a été fait.

« Euh... à l'époque de ma reconversion... euh ben rien a été fait, j'avais pas de contact ni rien, c'est pas suivi... on laisse... on laisse les sportifs... les sportifs aux mains de ses parents parce que quand on est scolaire on est à la charge de ses parents quoi ! » (G11F).

Comment interpréter cette déclaration ? On pourrait y voir une part d'exagération ou de revanche, mais il faut cependant rapprocher ces propos de ceux, déjà cités, du Référent de la Gymnastique.

« [...] mais bon ils sont portés par le système et... euh voilà et... et... étant dans le système... et le premier choix pour profiter du système c'est parfois de... ben d'utiliser les moyens y compris financiers pour pouvoir suivre des études, d'avoir des aménagements scolaires pour leur faciliter les études et qui n'ont jamais fait vraiment de vraies carrières sportives et on a... je dirais plus à gérer ce genre de situation que ceux qui font de belles carrières [...] aujourd'hui il y a certaine propension à utiliser le système pour en tirer le maximum de profit et... euh voilà... se faire financer ses études et faire financer tout ça... »

¹⁶¹ <http://www.cirquedusoleil.com/fr/home.aspx#/fr/home/europe/france.aspx> (Consulté le 20/08/2010).

Il semble clair que le système va aider davantage ceux qui ont réussi, ceux qui sont dans le « moule » que les autres. Les propos ont néanmoins quelque chose d'inquiétant, pour ne pas dire choquant. N'y a-t-il pas confusion entre l'élite qui, performante voire victorieuse, serait celle qu'il faudrait impérativement aider et soutenir ? N'y a-t-il pas, à l'inverse, abandon ou oubli de ceux qui ont participé à l'aventure du haut niveau, qui ont représenté les équipes de France et qui, pour des raisons diverses, n'ont pas obtenu les résultats escomptés et dont on se demande finalement s'ils doivent être... soutenus dans leur reconversion ? L'exemple de G12F en est un parmi d'autres :

« Euh... j'ai... on va dire que depuis que je suis partie avec des (inaudible) on m'a pas du tout aidé, donc j'ai arrêté à l'âge de 15 ans et demi avec 2 classes de retard donc... euh ben donc il m'a fallu... donc tout simplement j'étais en 4^{ème} après bon vu que bon (inaudible) mes parents avaient quand même demandé au Président de la fédération s'il ne pouvait pas m'aider pour rentrer dans une école... euh déjà qu'il avait dit oui mais rien n'a été fait et du coup sachant que j'avais un niveau bas, le niveau scolaire, j'ai fait un Bac pro secrétariat parce qu'il fallait faire quelque chose, en sortant de ce bac... que j'ai eu sans... c'était pas du tout ce que je voulais faire donc je suis partie travailler à l'usine, en tout cas avec mes parents, j'ai fait une formation qualifiante en agencement décoration pendant 6 mois ça été qualifiante mais non diplômant donc c'est difficile de trouver un travail et au bout de 9 ans... ben je suis retournée dans le sport et là j'ai passé mon brevet d'état gymnique et brevet d'état des Activités des métiers de la forme ».

Ce témoignage difficile montre les effets pénalisants des retards accumulés et de la difficulté à se remettre dans un cursus normal, à trouver sa voie ou plus simplement sa place dans la société quand la Fédération ne s'intéresse plus à vous. Ce n'est cependant pas le témoignage d'une athlète ordinaire. Elle a participé aux JO. En 2003, lors de la conférence d'ouverture, de l'Université sportive d'été, consacrée au « Crépuscule des dieux », Jean-Paul Schneider, Vice-président de l'Union Nationale des Clubs Universitaires déclarait « [...] il y a une vie après le sport. Et c'est cette vie là aussi qu'il faut aider l'athlète à organiser » (2004, 12). Cette phrase est à méditer car l'expérience de cette athlète, qui n'est pas unique, montre que ce n'est probablement pas ce projet qui est bien souvent poursuivi.

V. Mais pourquoi se former ?

Lorsque le Directeur du DOFE souligne l'intérêt qu'il y aurait à définir un projet professionnel, il indique tout simplement qu'actuellement peu d'athlètes le font, que ses services eux-mêmes ne gèrent pas assez cette question. Les entretiens réalisés en témoignent. Les athlètes parlent de suivre ou pas une formation. Des contraintes qui la rendent impossible

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

ou qu'il faut surmonter. Des difficultés pour trouver une formation qui leur convienne. D'en faire une par défaut. Mais très peu, parmi ceux que nous avons interrogés, s'engagent dans une formation en ayant élaboré en amont un réel projet professionnel. Il serait aisé de comparer les SHN aux entrants dans l'Université, très souvent, sans objectifs précis non plus. La différence est pourtant colossale. Ce que les athlètes préparent c'est leur avenir, à un horizon de dix à quinze ans, à moins qu'ils puissent s'insérer auparavant normalement ou via une CIP, et que les contraintes sportives le leur permettent. Bien souvent au moment de s'insérer professionnellement ils auront entre trente et trente-cinq ans. Se projeter, c'est aussi construire son avenir en tenant compte d'une échéance qui, pour être lointaine, doit être préparée. Car intégrer le marché du travail à un âge aussi tardif, sans expérience professionnelle préalable, n'est pas obligatoirement la chose la plus aisée. Ceux qui imaginent cette échéance la redoutent souvent.

« Euh pas nécessairement serein parce que je... je... je me demande si je vais être crédible... voilà j'ai confiance en mes capacités mais je pense que... une carrière... une carrière peut desservir aussi sur le marché de l'emploi quoi ! J'arrive avec un... voilà avec un certain revenu financier... j'arrive avec aucune expérience du milieu professionnel donc les deux ensembles... pour commencer c'est pas terrible quoi ! » (B2G).

Une remarque s'impose : si un certain nombre se forment sans s'insérer professionnellement, dix ou quinze années plus tard leurs diplômes seront obsolètes, les savoirs acquis seront dépassés, le marché du travail aura évolué.

« Les cyclistes commencent leur carrière professionnelle aux alentours de 22 ans, ils font souvent un DUT, un BTS, bac +2 seulement après ils font 10 ans de Cyclisme et quand ils reviennent avec leur BTS, ils ne savent plus rien faire, ils ont compétemment été dépassés, donc c'est bien de faire des études mais à un moment donné... de toutes façons les gens qui ont été professionnels un certain temps, ça arrivera peut être à Rinner, il faudra que... il se réinvestisse dans les études, ou dans la formation ou dans la création d'entreprise, moi j'en sais rien... » (Directeur du DOFE)

Si mener de front projet sportif et formation est une nécessité vitale pour le futur des SHN, cela ne présage en rien de leur insertion professionnelle. Ils seront diplômés, ils auront une qualification mais ils n'auront probablement pas acquis, actualisé et enrichi les compétences nécessaires pour s'insérer facilement. Là encore les médias faussent les représentations collectives. Si quelques sportifs deviennent Commentateurs de télévision, pour des sommes parfois faramineuses, ils ne représentent pas la réalité des difficultés que connaissent les sportifs à s'insérer professionnellement.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Ceux qui sont engagés dans des formations ne constituent pas une population homogène. Il y a en fait deux stratégies distinctes : suivre des formations « pour se former » en espérant que cela suffira pour s'insérer plus tard et suivre des formations « pour s'insérer » le plus rapidement possible.

V.1. Se former pour se former ?

Peut-être faut-il prendre en compte, pour bien comprendre ces différentes stratégies, les formations suivies. Finalement le sport de haut niveau, malgré ses très nombreuses contraintes, est un milieu confortable. On peut, pour ceux qui sont à l'INSEP et qui constituent l'essentiel de la population que nous avons étudiée, préparer quelques diplômes ciblés (Staps, Brevets d'Etat, BTS action commerciale...) avec un certain confort, la plupart du temps sur place, avec des horaires aménagés et une certaine bienveillance des enseignants qui évaluent les examens.

« Parce que c'est vrai qu'à une époque on faisait les brevets d'état, c'était une solution de facilité pour enseigner dans l'Escrime... c'était vraiment une solution de facilité... c'était des cours de BE à l'Insep, il y en a un paquet qui l'ont fait... moi je ne l'ai pas fait parce que ça m'intéressait pas du tout et que je ne voulais pas devenir Maître d'armes mais voilà c'était le BE à l'Insep... voilà c'était une solution simple... ça ne prenait pas sur les entraînements mais... euh pousser aux brevets d'état je suis pas forcément sûr non plus » (E2G).

« [...] le BE2 me semble très long, ça se ferait sur un an, cela suffirait effectivement moi je j'ai fait en 2 ans mais ils pourraient te proposer une formule plus courte pour au moins gagner du temps sinon... euh... la Licence est plutôt bien adapté... euh... en revanche il y en a qui manquent énormément les cours et qui à la fin ont l'examen comme toi... ça je trouve cela un peu gênant, rendre les devoirs en temps et en heure, toi tu fais tout pour les rendre et certains les rendent un mois après... et qui sont évalués comme toi... c'est dévalorisant pour la formation » (TT7G).

Disons-le simplement, ceux qui sont assidus ont généralement leurs diplômes. Un détour par la liste des filières choisies en 2009-2010 par les SHN à l'INSEP est édifiant¹⁶². Les formations ne sont donc pas seulement choisies par défaut, elles le sont également par facilité à tous les sens du terme : moins de difficultés pour mener à bien le double projet, diplôme plus facile à obtenir que lorsque l'on est un étudiant « normal » dans une formation ordinaire d'une Université ou d'une Grande Ecole, adéquation avec les cultures fédérales quelles qu'elles soient. Ce diplôme est alors vécu comme une sécurité. On le prépare. On l'obtient. On verra bien par la suite. Les sportifs comptent sur leurs résultats et leurs noms pour s'insérer professionnellement.

¹⁶² Cf. Annexes 41. Cohorte INSEP 20092010.xls.

« (...) moi par rapport à beaucoup d'autres j'avais une très grande peur, c'était de me retrouver sur le marché du travail, sans avoir jamais travaillé, même si qu'en tant que sportif de haut niveau quand on est déclaré, on a une feuille de paie enfin... on est employé quelque part, bon pour moi c'est pas ça la vraie vie et donc mon dieu le jour où je vais devoir envoyer mon CV, j'ai rien à mettre dessus...rien... je trouvais ça ridicule... alors j'avais un CV sportif qui était très long mais bon pour rentrer dans une entreprise, le CV sportif a ses limites quoi ! Il y en qui pensent que ça leur suffira pour trouver un travail... » (B11F).

Quoiqu'il en soit, force est de constater que, même s'il existe parmi ceux qui choisissent de « se former pour se former », un embryon de volonté pour actualiser leurs connaissances, aucun dispositif de formation continue ou de mise à niveau n'existe sur l'INSEP. Les sportifs sont donc diplômés. Ils n'ont pour la plupart jamais effectué de stages qualifiants. Ils n'ont pas d'expériences professionnelles. Mais ils devront néanmoins, malgré ce qui constitue un réel handicap, pas toujours compensé par le réseau sportif qu'ils croient illusoirement posséder, dix ou quinze années plus tard s'insérer professionnellement. Illusoirement car nombre de sportifs en ont fait l'expérience à leurs dépens : beaucoup de gens les admirent et les adulent tant qu'ils sont dans le milieu sportif et ont une utilité sociale dans celui-ci.

Ceux qui « se forment pour se former » même dans les fédérations valorisant le projet monosportif sont rarement en opposition totale avec le système. En fait, en se formant, mais en choisissant des formations « maison », ils satisfont à deux objectifs totalement antagonistes : la validation d'un double projet aux yeux du Ministère et l'investissement maximal dans le projet sportif, ce dernier étant surinvesti au regard de la formation. Il faut se défier des discours convenus tant au plan fédéral, du type « on favorise le double projet » ou « on ne s'oppose pas au double projet », qu'au plan des athlètes eux-mêmes « pour moi c'est important de faire les deux en même temps ».

Se pose en fait la question de l'évaluation des formations. Chacun sait, de l'INSEP au Ministère, ce que valent les diplômes obtenus *intra muros*. Tout le monde ferme les yeux puisque cela permet d'afficher officiellement un taux de formation et un taux d'obtention de diplômes favorables et de pouvoir affirmer haut et fort que l'Etat se préoccupe du devenir de ses athlètes. En fait, l'obscurité la plus totale règne en matière de statistiques. Le dernier document officiel concernant la « Situation socioprofessionnelle des sportifs de haut niveau » date de 2002 et porte sur les athlètes interrogés en 2001¹⁶³. Le suivi de cohortes n'étant pas assuré aucun chiffres ni pourcentages comparables sont fournis d'années en années. Tantôt on

¹⁶³ <http://www.sports.gouv.fr/francais/communication/statistiques/stat-info/> (Consulte le 21/08/2010). Document 42. Stats SHN2001 en annexes.

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

parle des sportifs sélectionnés aux JO d'Athènes ou de Pékin (26 % sont en formation supérieure, sans que ce qualificatif soit défini ; 65 % sont en insertion professionnelle sans que l'on sache non plus à quoi cela corresponde), tantôt apparaissent des indicateurs amalgamant « Qualification et insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau »¹⁶⁴, tantôt, enfin, apparaissent les taux de réussite globaux des formations à l'INSEP¹⁶⁵. De fait, rien ne permet d'identifier les formations réellement suivies, mais également les diplômes obtenus, les taux d'abandons des études, les changements de formation, etc. Mais c'est peut être l'objectif d'où la critique du rapport Carrez (op. cit.).

Suivre une formation n'est, en fait le garant, ni d'obtenir un diplôme, ni de s'insérer professionnellement dans le futur, ni même d'être réellement en formation. L'absence de suivi des formations a pour corollaire de négliger une information importante, celle concernant les athlètes « zappeurs » qui s'inscrivent chaque année dans une nouvelle formation sans jamais la mener au bout. Ainsi, officiellement, bien que n'obtenant aucun diplôme, ils semblent engagés dans le double projet.

Rien de tout cela n'est étudié officiellement. L'instruction régissant les PES laisse de toute façon une marge de liberté importante aux fédérations.. Elle n'est qu'une instruction, c'est-à-dire en termes juridiques un ensemble de « prescriptions adressées par les chefs de service aux agents placés sous leur autorité et relatives soit à l'interprétation et à l'application des lois et règlements, soit au fonctionnement du service et aux conditions d'exécution de leurs fonctions » (Cornu, 1987, 500). C'est le cas de l'instruction du 19 février 2009¹⁶⁶ adressée par le Directeur des Sports du Secrétariat d'Etat aux Sports aux DTN qui dépendent, pour leurs fonctions, directement de lui. Les consignes sont très vagues « une attention très particulière sera apportée à la mise en œuvre du double projet » sans savoir ni par qui, ni par quel moyen, ni sur la base de quels indicateurs... Qui plus est cette instruction, étant une mesure d'ordre intérieur n'est pas « susceptible de critique contentieuse devant les tribunaux » (Cornu, op. cit. 156) de la part des administrés. En clair, aucun recours n'est faisable, en cas de non conduite du double projet, de la part des SHN qui se penseraient lésés.

¹⁶⁴ Cf. Synthèse des diagnostics partagés. Document 43. « SYNTHESE_DIAG_PARTAGE_FILIERE_ACCES_SHN » en annexes.

¹⁶⁵ <http://www.insep.fr/fr/institut/sesmissions/Pages/missions-INSEP.aspx> (Consulté le 21/08/2010). Cf. document « 44. Insep chef de file » en annexes.

¹⁶⁶ Cf. Annexes document 26.

V.2. Se former pour s'insérer professionnellement ?

La seconde stratégie, plus rare, est celle qui consiste à se « former pour s'insérer professionnellement ». Les athlètes qui se projettent dans leur avenir professionnel ont très tôt un réel projet professionnel, ou bien le construisent rapidement dans le cours de leur formation. Très souvent ce projet sort du cadre restreint des formations offertes à l'INSEP. Ce sont eux qui posent réellement problèmes aux fédérations qui favorisent le projet monosportif. Ce sont eux qui rencontrent les plus grandes difficultés à le mener à bien, à moins comme nous l'avons vu dans le cas de l'Aviron et de l'Escrime, que le projet sportif et les cadres en charge des athlètes soit au service des sportifs et organisent les entraînements, autant que faire se peut, en fonction de leurs contraintes.

Ceux qui adoptent la stratégie de « se former pour s'insérer professionnellement » sont souvent très inquiets pour leur devenir, plus épaulés que les autres par leur famille, plus volontaires pour construire par eux-mêmes ce projet de formation. Plus volontaires ne veut cependant pas dire autonomes. Beaucoup d'entre eux reprochent à leur Fédération de ne pas « assez » les aider, de ne pas avoir toutes les informations, ou encore de ne pas posséder de réelles compétences pour négocier. C'est qu'ils méconnaissent, non pas ce qui se fait dans leurs fédérations, mais ce qui ne se fait pas dans les autres ! Le fait d'avoir envie de construire le double projet, d'avoir un vrai projet professionnel engendre une impatience qui se traduit en critique vis-à-vis du système fédéral. Il est aisé d'écarter ces propos lorsqu'ils ne sont pas corroborés par ceux de leurs collègues, moins « autonomes » qui sont très satisfaits de l'aide reçue.

Ces athlètes ont souvent un projet très précis et n'en dévient que très peu. Cela n'a en fait rien à voir avec les sports mais avec l'envie d'assurer son avenir le plus tôt possible.

« C'était la raison pour laquelle moi j'ai décidé d'ouvrir ma cave à vin maintenant parce que je ne voulais absolument pas d'année de transition entre l'arrêt de ma carrière de Gymnastique et le début de ma vie professionnelle parce que d'un point vu financier, il faut gagner sa vie » (G2G).

Quelques-uns, encore, ont choisi un cursus qui s'adaptait parfaitement à leur projet professionnel.

« [...] je suis monté à l'Insep donc ça devait être en 93 je pense et donc j'ai fait mes études... euh à l'Insep et ma carrière sur place alors voilà et donc j'ai passé... j'ai préparé STAPS pour pouvoir passer après un Capes et un Professorat de sport et je l'ai eu tous les deux en 97 et après j'ai choisi

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

le Capes voilà. **D'accord et pourquoi vous n'avez pas choisi le Professorat de sport ?** Hum et ben disons que l'enseignement est un métier qui me plaisait davantage et voilà et ça m'évitait en plus d'être après dépendant de ma Fédération [...] » (E8G).

« Alors moi j'ai... enfin j'étais passionné depuis toujours par l'Informatique...et quand j'ai fait... j'ai fait des études de... mais je savais que la filière informatique donc quand je suis sorti c'était il y a pas longtemps... et encore aujourd'hui... euh c'est encore une filière porteuse et sources d'emplois donc on trouve facilement du travail quoi ! » (A6G).

Tandis que d'autres sont allés jusqu'à faire le choix de rester sur un Centre National et de ne pas intégrer l'INSEP afin de pouvoir, entre autres, conduire comme ils le souhaitent leur projet professionnel.

« Donc j'ai une Maîtrise en droit, ensuite j'ai passé l'examen d'Avocat, donc l'examen d'entrée et l'examen de sortie. **Votre choix... c'était quelque chose que vous vouliez faire depuis longtemps ?** Euh oui je voulais faire du Droit, soit magistrat, soit avocat et en fait je me suis orientée vers la profession d'avocat parce que c'est ça qui me plaisait, ça me plaisait plus. **Et en termes de poursuite d'études, comment vous avez réussi à concilier le haut niveau et les études ?** Euh ça n'a pas toujours été facile parce que... parce que je n'ai eu aucune aide au niveau de la Fédération puisque je n'étais pas à l'Insep... euh je me suis débrouillée en fait. » (E10F).

Ces sportifs cherchent généralement à s'insérer professionnellement très tôt ou, *a minima*, d'obtenir une CIP pour intégrer une entreprise et acquérir des compétences professionnelles.

« Alors j'ai fait un DU Tech de Co ensuite, j'ai fait pendant un an Management/gestion du sport et puis après ça...ben j'ai eu une convention avec (inaudible) avec la Mairie de Grenoble, au service des sports et j'ai eu aussi une convention avec de la revente de matériel de sport et maintenant je travaille pour le Conseil Général et on passe des marchés, les conventions peuvent être établies avec des sociétés privées » (A11F).

Ne nous y trompons pas cependant. Si, beaucoup de ceux qui construisent un réel projet font le choix de la CIP, ce n'est pas forcément afin de s'insérer plus facilement. La CIP est un moyen d'insertion, c'est aussi une convention spécifique qui leur permet de poursuivre leur carrière sportive.

« J'ai fini mes stages en juin et je n'ai pas encore commencé ma recherche d'emploi mais je sais que les entreprises sont encore beaucoup...enfin un certain nombre d'entreprises qui sont frileuses par rapport à l'insertion professionnelle, pour un certain nombre d'escrimeurs le passage à la vie professionnelle n'a pas forcément été rapide parfois parce que...parce qu'il faut l'emploi du temps aménagé et que donc ces conventions d'insertion professionnelle... » (E3F).

V.3. Le problème des SHN en CIP

Bénéficiaire d'une CIP n'est pas sans poser des difficultés aux sportifs. Beaucoup évoquent les problèmes d'intégration et de reconnaissance au sein des entreprises qui les accueillent. En raison de leur statut particulier, des avantages qu'ils bénéficient, de leurs absences répétées, ils font souvent l'objet d'une défiance de la part de leurs collègues qui ne les considèrent pas comme des salariés comme les autres. Cette défiance est renforcée par le fait que ceux qui intègrent les entreprises ou les administrations sous le couvert d'une CIP, sont diplômés et ont généralement un statut de cadres. Bien souvent, ils ne sont pas soumis, en raison de leurs absences, aux mêmes obligations de résultats que les autres personnels, ne sont pas intégrés aux projets et leur travail doit, à certains moments, être repris et effectué par d'autres.

« Donc c'est vrai que ça crée de la jalousie au départ parce que les gens sont surpris... de se retrouver confronté à quelqu'un qui est arrivé... qui débarque avec un niveau supérieur et qui était absent tous les 4 matins alors qu'eux ils aimeraient être absents eux aussi mais ce qui s'est passé c'est que on a mis... les choses ont été très claires... je les ai tout de suite... je leur ai expliqué un peu comment ça se passait et que... eux ils ont tout de suite été très, très compréhensifs et devenus très intéressés... ça a tout de suite été plus facile avec les gens » (E2G).

Comme le soulignent Boussard et al. (op. cit. 17) « Ainsi chaque acte quotidien de travail met en jeu son professionnalisme et celui-ci n'est donc jamais définitivement garanti », cela est d'autant plus difficile à résoudre pour les SHN qu'ils sont présents... irrégulièrement et que leurs erreurs ou manquements sont d'autant plus impardonnables qu'aux yeux des autres, ils ne produisent pas les mêmes efforts et ne subissent pas les mêmes injonctions. Là encore, le défaut d'intégration des athlètes traduit un manque de communication qui ne leur est cependant pas totalement imputable. Il peut venir de l'entreprise elle-même qui ne présente pas avec suffisamment de détails la personne nouvellement recrutée et qui, surtout, ne fait pas part des avantages financiers et fiscaux associés au recrutement d'un SHN en CIP. Communiquer sur ces deux aspects, le champion et les avantages, permettrait peut-être d'éclaircir la situation particulière dont bénéficie la personne. Ce manque de communication peut venir de l'athlète lui-même qui, parce qu'habituellement il est au centre de toutes les préoccupations, oublie d'expliquer aux autres ce qu'il fait.

« Quand j'ai quitté la MAIF, j'ai fait le repas de départ, ma voisine qui était une collègue comprend seulement le jour où je pars qu'en fait le matin quand j'arrivais les cheveux mouillés, je ne venais pas de me lever... je sortais de l'entraînement et elle pendant ce temps elle a cru que je

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

me levais quoi ! (rires) et là je me suis dit : j'ai raté quelque chose, j'ai pas bien communiqué et su dire ce que je faisais... » (A8G).

Cet oubli de communiquer de la part de cet athlète peut être tout simplement dû à une recherche de discrétion. Beaucoup affirment n'avoir jamais dit à leurs collègues qu'ils étaient, ou avaient été, athlètes de haut niveau. Qu'ils n'en voyaient pas l'intérêt. Qu'ils ne voulaient pas qu'on leur parle de sport tout le temps. Qu'ils voulaient être considérés comme des salariés comme les autres.

« Oui, oui tout à fait parce que vous êtes quand même dans des équipes mais moi de toute façon j'ai eu de la chance d'évoluer dans un cadre assez exceptionnel où... où on me traitait pour ce que j'étais... on me voyait pas forcément pour la sportive de haut niveau... mes collègues étaient aussi très encourageants, ils suivaient quand même tout ça, ils m'encourageaient... euh voilà ils étaient quand même tous derrière moi pour mes soutenir et c'est quand même très, très important, je trouve que tout se passe bien aussi dans l'entreprise mais sans trop en faire non plus parce qu'ils étaient vraiment là pour m'encourager mais... enfin tous les jours, ils m'en parlaient pas, ils ne me voyaient pas comme une sportive de haut niveau, ils me voyaient comme une collègue *lambda* et voilà » (E11F).

« Ca fait un an et demi que je bosse dans le même service et il y a encore des gens aujourd'hui qui apprennent que j'étais basketteuse de haut niveau parce que tout le monde dit qu'avec ma taille je suis basketteuse mais généralement la question c'est : tu as fait du Basket ? Oui et bon après je ne dis pas... je ne dis pas ce que j'ai fait bon voilà j'ai fait du Basket point ! » (B12F).

C'est vrai lorsqu'ils sont en reconversion, cela ne peut pas l'être lorsqu'ils sont en CIP et s'absentent régulièrement pour partir en stage ou en compétition. Certains considèrent que c'est un droit tout simplement sans penser qu'ils sont réellement salariés d'une entreprise et, qu'à ce titre, ils doivent aux yeux de tous justifier de leur emploi du temps tout autant que de leur salaire, peut être plus encore aux yeux de leurs collègues qui ne bénéficient pas des mêmes avantages.

Tous ceux qui bénéficient d'une CIP se déclarent néanmoins très satisfaits de l'expérience professionnelle acquise, des revenus dont ils bénéficient et de la liberté que cette convention leur donne pour poursuivre leur carrière sportive. Un regret revient régulièrement cependant : celui de ne pas bénéficier des mêmes avantages en matière de promotion interne. Beaucoup ne voient pas la différence qui existe entre un cadre qui travaille tous les jours dans l'entreprise et eux. Ils évaluent alors simplement ce qu'ils n'obtiennent pas et pas ce qu'ils ont c'est-à-dire le bénéfice de la décharge horaire et une première insertion professionnelle.

« [...] quand on a une Convention, ils ne nous permettent pas de monter, déjà ils trouvent que c'est pas mal quoi ! Et en plus de ça, j'ai changé d'employeur, avant j'étais sur la Mairie de

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

Grenoble et je suis passée sur le Conseil Général donc du coup, je ne suis pas montée en grade » (A11F).

Difficile de savoir si les problèmes d'évolution de carrière durant les CIP tiennent à l'entreprise ou à la personne car si quelques-uns connaissent ce problème, d'autres non.

« Oui, je réponds oui, là c'est bien particulier c'est-à-dire que je suis cadre...euh et en tant que cadre j'ai une évolution de jeune cadre qui est la même que pour les autres cadres de l'entreprise. **Donc la CIP ne vous pénalise pas...** Non, pas du tout » (E1G).

Pour l'instant, le recul n'est pas suffisant pour permettre de savoir si l'obtention d'une CIP a favorisé l'insertion professionnelle des SHN ou pas... et les statistiques n'existent pas !

VI. Vouloir et pouvoir se former : un changement d'identité pas toujours souhaité

Choisir de se former nécessite, pour beaucoup, un dépassement de soi. C'est accepter l'idée que le sport de haut niveau constitue une expérience incroyable dans sa vie, que celle-ci soit positive ou négative, mais que cette expérience à une fin certaine à laquelle il faut se résoudre à se préparer. Anticiper la fin n'est pas si facile lorsque l'on pense pouvoir gagner beaucoup plus d'argent en réussissant sportivement, lorsque les rêves de gloire sont indissociables de la réussite sportive, mais aussi lorsque la vie de l'athlète ressemble à un tourbillon (entraînements, compétitions, déplacements, etc.) au point que le simple fait de prendre le recul nécessaire pour penser à l'après-sport n'est pas une chose naturelle.

Malgré tous les dispositifs mis en place, l'athlète est souvent seul au moment du choix. Il dispose d'informations souvent incomplètes, tronquées ou qu'il n'a pas toujours eu envie d'entendre. Mais il doit « faire avec », tiraillé entre son sport, ses amis, la culture fédérale... avec souvent comme seul soutien ou dernier rempart sa famille. C'est-à-dire ceux dont il sait que l'unique préoccupation est son bonheur et sa réussite quelle qu'elle soit.

« [...] c'est peut être là le moment où je ne savais pas trop quoi trouver... j'ai eu quand même un moment où je voulais faire autre chose mais... je vais faire quoi ! je vais faire quoi ! Voilà à ce moment là j'ai été un peu pommé et ça vient peut être de moi mais je n'ai pas eu le réflexe à ce moment d'appeler quelqu'un à la Fédé pour dire : qu'est-ce qu'on peut faire après le Basket ? (prend une petite voix d'enfant) voilà ! **Et comment vous avez géré ça à ce moment là ?** J'ai appelé ma mère (rires) Allo maman... comme j'ai géré ça ? J'ai commencé à en parler avec mes proches en me disant... en me disant oui là c'est clair, j'ai envie d'arrêter d'ici quelques années mais qu'est-ce que je vais faire ? Et je sais pas et voilà... vraiment avec mes proches j'en ai parlé... avec ma famille... enfin avec mes parents, avec un de mes frangins avec qui je suis très

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

proche, avec Hervé le coach qui me connaît bien aussi... voilà avec... oui j'en ai parlé avec mes proches » (B12F).

Et si se former, c'est à dire se préparer à changer de vie, était tout simplement rendu difficile par la tension qui s'exerce sur l'identité personnelle ? Pour Mesure et Renaut, l'identité est le résultat de ce « produit énigmatique de deux dynamiques potentiellement antagoniques, en vertu desquelles chacun ne peut dire « Je » qu'en disant et en pensant « Nous » » (1999,12). Car le problème est celui de la réussite. Celle que l'athlète croit, ou espère pouvoir obtenir dans son sport, et celle qu'il peut éventuellement obtenir en se formant. L'une n'étant pas le complément de l'autre. L'une permettant de préparer sa vie au-delà de l'autre. Mais l'une étant vécue également comme pouvant potentiellement empiéter sur l'autre. Les discours sont complexes et, en se réfugiant derrière les contraintes qui, pour être réelles, n'en sont pas moins surmontables, certains s'interrogent sur la nécessité et/ou la faisabilité de ce double projet en ayant finalement déjà choisi de... ne pas le faire. Car le faire « pour de vrai » nécessite de réussir, tant au plan sportif qu'au plan de la formation, au risque d'être la cause de leur propre malheur aux yeux des autres. Faire semblant de le faire dédouane l'athlète qui trouve là une double excuse à l'échec potentiel, « je n'ai pas réussi mes études car j'étais trop pris par le projet sportif » ou « je n'ai pas progressé car les études absorbaient mon temps ». Ceux qui choisissent à l'inverse de s'y engager espèrent bien sortir grandis aux yeux de tous grâce à ce double effort si singulier : réaliser des performances sportives et des études de... haut niveau ! Dans tous les cas quelle que soit la voie choisie ils n'ont d'autre possibilité, effectivement, que de réussir dans le « Nous » sportif.

L'analyse des choix « personnels », mettons le mot entre guillemets tant nous avons vu que ces choix sont induits par la culture fédérale, le mimétisme pose plus simplement la question de « l'engagement réel » de l'athlète. Le double projet est une possibilité à défaut d'être un droit, puisqu'il n'est pas réellement défini au plan légal. Leur indécision à s'engager pour de vrai « à ne pas se former que pour se former » montre leurs limites d'acteurs. S'ils disposent d'une marge de manœuvre, ils l'utilisent peu. Ils surévaluent en permanence le coût d'opportunité de leurs décisions. Dépendants, pour leurs préparations et sélections, des entraîneurs, ceux qui réfutent toute idée de faisabilité du double projet, ou qui choisissent d'en faire un à l'économie, adoptent une attitude ambivalente en conservant officiellement de bonnes relations et en adoptant la norme fédérale tout en faisant part d'une contestation sourde. Le « on ne peut pas faire autrement » n'est pas un acquiescement à l'impossibilité de conduire le double projet, il manifeste tout simplement le rapport de pouvoir et de domination

Vouloir et pouvoir se former : entre expériences partagées et singulières

qui existe. La vraie question que ces sportifs se posent est : comment continuer à bénéficier de sélections, d'aides personnalisées conséquentes, etc. tout en ne mettant pas trop en danger le futur ? Le « pas trop » n'est pas mesurable et n'est pas mesuré. Mais, ont-ils d'autres choix ? Dans les fédérations qui nient la faisabilité réelle du double projet (totalement ou en dehors du cadre restreint d'un certain nombre de formations), l'inintelligibilité des règles d'attribution des aides personnalisées ou des sélections montre la « zone d'incertitude » (Crozier et Friedberg, op. cit. 72), sciemment entretenue par la Fédération, pour contraindre les sportifs et asseoir leur domination sur ceux-ci. A l'inverse, la FFSA, qui encourage et valorise le double projet, n'hésite pas à afficher clairement les règles de sélection sur une longue durée (2009-2012)¹⁶⁷ ainsi que les droits auxquels les SHN peuvent prétendre¹⁶⁸. L'opacité n'a d'autre finalité que l'asservissement des athlètes qui, obligés de ne pas diversifier leurs domaines d'investissements, ne peuvent posséder de réel contre-pouvoir ou plus simplement de pouvoir de négociation et de contestation.

¹⁶⁷ <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/ReglesSelection/ReglesSelection.htm> (Consulté le 22/08/2010).

¹⁶⁸ <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/GuideSHN/GuideSHN.htm> (Consulté le 22/08/2010).

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

En guise de conclusion : Si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

Quelle(s) conclusion(s) apporter à ce travail ? Si tant est que l'on puisse conclure ce qui n'est, à notre sens, qu'une étape dans une recherche, laquelle, pour recouvrir réellement la réalité des processus qui participent à la reconversion des SHN, devrait nécessairement s'intéresser à d'autres publics, à d'autres moments de la carrière, voire aller au-delà de la reconversion elle-même, dans ce qui pourrait constituer une sorte de retour sur l'expérience vécue...

Pour provocateur qu'il soit, ce titre résume de manière elliptique la situation des SHN face à la possibilité qu'ils ont de suivre des formations et, ce faisant, de se préparer à changer de vie. Il existe, *a priori*, une volonté politique pour qu'ils puissent le faire. Celle-ci a été maintes fois réaffirmée par différents Ministres et Secrétaires d'Etat. Mais cette volonté affichée est-elle autre chose, cependant, qu'allégorie discursive ? A l'évidence non ! Alors que tous vantent la nécessité de favoriser le double projet de l'athlète et sa reconversion future, les déclarations ne se traduisent pas en actes. Le fait que l'indicateur de performance mesurant l'insertion professionnelle des SHN ait disparu constitue une preuve que l'Etat ne souhaite pas que soient rendus publics la situation des athlètes et, par là même, ce qu'il ne fait pas. Que le PES fasse l'objet d'une simple Instruction Ministérielle en est une autre preuve. Le choix d'ériger le double projet en Loi et son application en Décret n'aurait peut-être pas facilité sa mise en œuvre, mais aurait constitué un des droits essentiels du SHN. Le faible financement, au regard d'autres dépenses comme le DIC, et l'absence de contrôle de la réalisation du double projet en sont les témoins privilégiés tout autant que l'absence de suivi de cohortes. Dépassant notre sujet, la question de la retraite, restée au stade d'un projet de loi depuis février 2007, est une dernière preuve des bienveillantes déclarations politiques non abouties. En se recentrant sur la dénomination « Secrétariat d'Etat aux Sports », l'affichage des politiques publiques en matière sportive est clair. Le sport de haut niveau est la priorité première. Mais l'Etat a-t-il réellement envie de faire du double projet un objectif stratégique ? D'en faire une action spécifique et prioritaire du programme de production de l'élite ? Comment expliquer l'écart entre discours, affichages et actions ? Tentons de croire que toutes ces bonnes intentions ne sont pas de simples discours électoralistes et qu'il existe des problèmes qui empêchent les volontés de se concrétiser.

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

Force est de constater que « l'arbre des valeurs et l'arbre des objectifs » (Baslé, op.cit. 106) ne se confondent pas. Aux discours laudatifs se substitue une réalité beaucoup plus contrastée dans laquelle nombre d'acteurs engagés luttent pour l'intérêt des SHN à l'encontre du système de production des élites sportives, des fédérations et parfois des athlètes eux-mêmes, tous ne souhaitant pas s'engager dans un double projet. Six constats, qui structurent cette réflexion, conduiront ensuite à s'interroger sur les évolutions possibles et conclure totalement.

I. La question du statut en filigrane du double projet

Le premier constat est que l'Etat n'arrive pas à donner un réel statut aux SHN. Visiblement l'action politique reste empreinte du discours Coubertinien vantant la pratique sportive désintéressée. L'opposition amateurisme/professionnalisme s'inscrit en filigrane de tous les projets qui peuvent permettre aux athlètes de faciliter leur ascension sportive tout en les aidant à vivre et à se former. La situation est d'une ambiguïté totale. Depuis plus d'un siècle, l'athlète performant est reconnu pour porter haut les couleurs et les valeurs de son pays. Il fait figure d'ambassadeur. Il participe à promouvoir l'idéologie politique et le système économique en place. Il fait rêver les jeunes, et s'asseoir devant leurs télévisions ou dans les stades des spectateurs béats, capables de se convertir en supporters forcenés. La seule réponse apportée à ces athlètes qui consacrent leur temps, leurs énergies et une partie de leurs vies à tenter d'accéder au plus haut niveau international est un statut qui n'en est pas un. Le statut de SHN a solutionné l'un des problèmes les plus cruciaux des athlètes : arriver à déterminer qui est qui. Qui appartient réellement à la catégorie « Elite », par exemple, à partir de critères objectifs. Et, en corollaire, qui peut bénéficier des aides personnalisées qui restent néanmoins à la discrétion du DTN, pour ne pas dire que leur montant soit le « Fait du Prince ». Il existe donc un statut qui n'est assorti quasiment d'aucun droit, si ce n'est celui de faire ce que les fédérations demandent et que les entraîneurs souhaitent. Ce statut ressemble quasiment à celui « d'assisté » car en contrepartie les SHN ne perçoivent que des indemnités dérisoires. « L'aumône de la Nation à ses sportifs nécessiteux ». Bien évidemment les professionnels se distinguent des amateurs à ce niveau bien qu'il ne faille pas voir dans les sports et les sportifs professionnels une catégorie financièrement homogène. Les SHN sont « assistés » et, malgré les sommes dérisoires en jeu, doivent justifier de cette assistance par des performances conséquentes au risque d'être sortis des listes, c'est-à-dire exclus. Comment ne pas faire un parallèle entre cette politique assistancielle et le fait que l'Etat, depuis de nombreuses années,

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

fasse la chasse au « travail ou à l'argent au noir » et puisse dans le même temps fermer les yeux sur ce qui se passe dans le sport ? Finalement, SHN est-il un métier ? Car derrière le statut de SHN que l'Etat n'arrive pas à construire devrait émerger une question que tout le monde pourrait être à même de se poser : De quoi vivent-ils ? Le sport de haut niveau absorbe la plus grande part de leur temps mais n'est pas, pour les amateurs du moins, un métier. Les athlètes ne sont pas rémunérés, pour ce qui ressemble à un travail parfois contraint dans lequel on leur demande d'être de plus en plus « professionnels ». Les « injonctions au professionnalisme » reçues ne diffèrent en rien de celles adressées aux salariés d'entreprises « ordinaires ». Il leur est demandé un investissement de cadre supérieur. Ils ne sont pas évalués seulement pour leur travail mais pour les performances réalisées. Il leur faut atteindre des objectifs sans cesse croissants. Ils exercent un métier... bénévole... pour le compte de leur Fédération et de l'Etat ! Et ce sans aucun droit à la retraite, ni syndical, ni monétaire... Il serait facile de contrarier cette analyse en lui opposant le fait qu'ils ont choisi de faire du sport, encore que ce point mériterait largement d'être discuté. Ou encore qu'ils bénéficient d'une notoriété ou d'une vie hors du commun. Qu'ils ont plaisir à être et devenir SHN. En résumé, cela veut-il dire que le plaisir devrait constituer la seule contrepartie à leur investissement ?

Qu'il faudrait, en conséquence, abandonner toute idée d'obtention d'un réel statut qui tienne compte de la situation de « travailleur » ? Que le plaisir justifierait à lui seul que ne soit pas mise en place une vraie politique en matière de double projet ?

II. La production des élites sportives : entre entreprise de domination et réalisation de l'homme

Le deuxième constat est l'entreprise de domination à l'œuvre dans les politiques fédérales de production de l'élite sportive. Les fédérations tentent de s'adapter tout à la fois aux attentes du Secrétariat d'Etat, à la nécessité de produire une élite « coûte que coûte » et aux problèmes rencontrés par les athlètes dont elles ont la charge. En fonction des hommes en place et des cultures, elles sont plus ou moins attirées par l'un des trois pôles. Toutes les fédérations ne se ressemblent donc pas et parmi celles étudiées, il semble bien, quels que soit les efforts à accomplir, qu'il vaille mieux être escrimeur ou rameur que basketteur, gymnaste ou pongiste pour mener à bien son double projet. Le Basket-ball offre l'avantage et l'inconvénient d'être un sport professionnel. Il impose des contraintes et des normes de productivité en contrepartie

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

de la rémunération versée. Il n'en est pas moins vrai qu'en Basket, Gymnastique et Tennis de Table, à de rares individualités près, qui font figure d'exceptions, il n'est pas possible de conduire un double projet, qui viendrait « pervertir » la préparation à la compétition de l'athlète. Celui-ci est au service de son club et de sa Fédération. Ou bien il entre dans le moule prédéfini des formations choisies, ou bien il inculque nécessairement la culture du monoprojet, au risque d'être exclu de sa structure. Rien n'est vraiment affirmé. Rien n'est totalement interdit. Rien n'est cependant réellement possible en dehors de ce qui est valorisé. Ce n'est pas seulement une acculturation progressive par imprégnation à laquelle on assiste, mais bien à un asservissement de l'athlète qui n'a de toute façon aucun autre choix s'il veut continuer à bénéficier des « avantages liés à son statut »... « Avantages liés à son statut » entre guillemets bien sûr, tant les privilèges sont minimes au regard des contraintes. Cette entreprise de domination fait apparaître un système politique où le résultat prime sur tout le reste, sur l'homme, le sportif qui pourtant est celui qui va produire réellement la performance. Max Weber avait une vision humaniste de « l'homme politique » au point de croire qu'il pouvait adopter une « éthique de la responsabilité » sans manquer de « conviction ». La Gymnastique et le Tennis de table en sont deux exemples négativement parfaits. Rien ne semble compter à part les résultats sportifs. Si ces deux fédérations mettaient résolument en place un système d'aide à la reconversion en aval de la carrière sportive, il serait possible de croire en une part « d'éthique de responsabilité » qui succéderait dans le temps à « l'éthique de la conviction » qu'elles privilégient. Il n'en est rien, le faible nombre de CIP, les CIP détournées de leurs finalités originelles, les sportifs lâchés en fin de carrière en témoignent. Finalement, les sportifs appartiennent à ces fédérations dans une forme d'esclavagisme moderne qui trouve son acceptation dans la réalisation de la performance, qui fait oublier toutes les souffrances endurées. A travers ce constat, comment ne pas se demander pour qui les SHN font du sport et réalisent-ils des performances ? Pour eux ? Pour la Fédération afin qu'elle obtienne de la visibilité et des subventions ? Pour les dirigeants ? Pour les entraîneurs ? Question complexe qui n'a d'autre réponse que les dérives, dans la gestion des finances fédérales, fréquemment observées et pointées par la Cour des Comptes mais jamais dénoncées ni mises au grand jour. Mais comment ne pas se demander, non plus, si cette idéologie sportive ne relève pas du « totalitarisme » ? Les mots sont peut être durs ou exagérés, mais la situation ressemble trait pour trait aux totalitarismes d'Etat qui exercent une domination de leurs populations par l'impossibilité d'accéder aux connaissances et à la culture (Arendt, 1951). La situation n'est pas différente bien que Hannah Arendt ne

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

s'intéresse qu'aux Etats. Non formés, non diplômés, sans perspective professionnelle, les SHN doivent s'inscrire, pour réussir, dans la logique du projet fédéral.

Dire qu'il vaut mieux être escrimeur et rameur revient à affirmer que certaines fédérations construisent leurs projets sportifs, non pas en se servant des athlètes, mais en accompagnant ceux-ci dans une sorte de « troc » organisé : pour que vous produisiez des résultats dans de meilleures conditions, nous allons vous aider à construire votre vie. Il s'agit bien d'une politique totalement ancrée dans « l'éthique de la responsabilité ». La question de l'amateurisme n'en constitue pas le fondement. Certains escrimeurs en équipes de France « gagnent » autant que les pongistes. Il n'y a pas non plus d'habitus de classe. Nos SHN se distinguent peu en fonction de leurs origines sociales. C'est une question de culture qui place l'homme au cœur du projet sportif et le double projet comme un moyen donné aux athlètes de se réaliser. Cette culture du double projet est profondément ancrée dans ces deux fédérations. Elle est relayée tout à la fois par les cadres techniques et les élus mais également par les athlètes eux-mêmes. Mais quelque chose distingue encore ces deux fédérations, à savoir qu'elles ont institué le double projet avant même qu'un Ministère ou un Secrétariat d'Etat n'en évoque la nécessité. Ce faisant, des hommes se sont investis dans ce projet de manière continue et soutenue sur le long terme. Finalement, le double projet n'est pas imposé de l'extérieur, il est vécu de l'intérieur, imaginé comme indispensable et géré par les mêmes responsables depuis de très nombreuses années. Car dans cette volonté politique, au plus haut niveau de la Fédération, des personnes s'occupent parfois depuis plus de 15 ans de cette question.

III. Le manque d'interface politique

Le troisième constat est celui du manque d'interface politique. Un organe pourrait, éventuellement, jouer le rôle de régulateur du système et d'interface vis-à-vis de l'Etat en tant que représentant du mouvement sportif et non pas d'un sport particulier : le CNOSF. Finalement à quoi sert-il ? A peu de choses ou, tout au moins officiellement, à assurer la promotion et la formation des dirigeants et la direction de la délégation française aux JO. Son principal fait de gloire aura, ces dernières années, consisté en son rôle pour l'obtention et la reconnaissance du statut de dirigeants bénévoles. « On n'est jamais si bien servi que par soi-même » pourrait résumer la ligne politique d'un organisme qui a fait passer le statut de ses dirigeants avant celui des athlètes qui lui permettent d'exister !

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

La promotion et la protection des SHN ne sont pas des valeurs communément partagées. Aucun « champ de force » (Müller, 1990, 102) n'est visible pour défendre le statut des SHN, leur formation ou leur insertion professionnelle. Les acteurs politiques, inclus sous cette dénomination l'ensemble des décideurs qui interviennent dans la gestion du sport, assèment des discours rassurants mais qui ne sont suivis ni de définitions d'objectifs précis, ni d'actions concrètes. Le plan de modernisation du sport de haut niveau n'intègre pas de manière flagrante la problématique du double projet. Personne ne réclame quoi que ce soit. Ni les fédérations, bien sûr, trop contentes pour certaines d'entre elles que leurs athlètes puissent se consacrer pleinement au projet sportif. Ni le public qui voit dans le sport de haut niveau un formidable tremplin et un ascenseur social, aidé en cela par les médias qui vantent uniquement la réussite ou les déboires des sportifs professionnels. Ni même les SHN, premiers concernés par ce problème, mais qui ne prennent bien souvent conscience de l'intérêt de cette question que lorsqu'ils se trouvent confrontés à l'obligation de s'insérer professionnellement, donc de se former dans l'urgence.

IV. Une absence de pilotage qui nuit aux projets de formation

Le quatrième constat est l'absence de pilotage. Ce que révèle cette analyse c'est que « l'arbre des valeurs », par l'absence de « champs de force », ou peut-être tout simplement par le manque de la volonté politique de mettre réellement l'athlète au cœur du projet, ne s'est jamais transformé en « arbre des objectifs ». Le double projet est une valeur affichée, mais n'est en aucun cas conçu comme un objectif stratégique, intermédiaire ou opérationnel, susceptible de favoriser la performance sportive. Le projet est soutenu... officiellement. Comment faire le contraire, ce qui reviendrait à défendre l'impensable, à savoir l'asservissement officiel de l'athlète par le système ? Mais si le projet est soutenu, il n'est pas pour autant piloté. Depuis toujours, la place du sport a varié dans les différents gouvernements, tantôt rattaché à la Guerre, à la Santé, à l'Education, auprès du premier Ministre, Ministère à part entière, Secrétariat d'Etat ou Haut Commissariat, incluant ou non la Jeunesse, les Sports, la Vie Associative, etc.. Qui plus est, l'alternance et la cohabitation politiques ont complexifié le débat sur le rôle et la place du sport dans la société. Mais c'est moins la configuration à géométrie variable qui interroge, que la pertinence dans le suivi des politiques sportives. Ces rattachements témoignent autant des idéologies politiques que des priorités qui sous-tendent l'action de ce « Ministère ». Les remaniements se succèdent, les

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

priorités également, les personnels changent, les dossiers stagnent. Depuis le Front Populaire, et ce sans relâche, se joue un jeu complexe entre Gouvernements et Mouvement sportif pour savoir qui dirige réellement le sport. Il en est ainsi du double projet tout autant de la retraite des SHN qui semble rester dans les tiroirs depuis avril 2007, même si, tel l'Arlésienne, sa prochaine discussion est annoncée.

Observer si les SHN peuvent ou veulent se former revient à se retrouver devant un gigantesque puzzle. Singulièrement depuis que ce jeu « traîne », toutes les pièces semblent là. Le jeu paraît complet. Les politiques ont simplement oublié de livrer le mode d'emploi qui permet d'assembler les pièces, la photographie qui permet de se repérer, c'est-à-dire les directives officielles qui vont en assurer la mise en œuvre. Difficile dans ces conditions de parvenir à un résultat probant.

Le pilotage devient un impératif et l'Etat, s'il souhaite réellement agir, n'a que deux voies potentielles. Dans tous les cas, il lui faudra gérer directement les SHN, imposer sa volonté aux fédérations, mettre en œuvre des moyens d'encouragement, de coercition et de contrôle, favoriser l'individualisation des projets... bref, il doit imposer une refonte totale des politiques d'accès au haut niveau. Ou bien il légifère en faveur du double projet, ce qui revient à créer un statut, donner des moyens de le construire et le développer. Ou bien, il légifère en faveur d'une politique d'accompagnement des sportifs en deux temps : une première partie de carrière entièrement dévolue à la préparation sportive et une seconde consacrée à la formation des athlètes et à leur reconversion. Quelle que soit la solution retenue, l'Etat ne peut faire l'impasse ni de la question du statut, ni de celle des revenus, ni de celle de la retraite des SHN.

V. Pas de pilotage et pourtant des acteurs fortement engagés

Le cinquième constat est celui de l'engagement des acteurs de terrain. Si le système n'est pas piloté, à l'inverse, il existe des acteurs, certains cadres fédéraux, les personnels du DOFE ou encore ceux du Secrétariat d'Etat, qui déploient une énergie considérable au service des athlètes. Considérable, car ils croient en cette mission. Mais la mise en œuvre du double projet étant « imparfaitement définie », non encadrée légalement, leur cadre d'action se trouve considérablement réduit. Ils ne disposent d'aucun pouvoir vis-à-vis des fédérations ou des entraîneurs en charge des équipes de France. Les athlètes n'ont aucune obligation réelle de mener à bien leur double projet. Ils peuvent être en formation toute leur vie de SHN, sans

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

jamais obtenir de diplômes, sans jamais être sanctionnés ou aidés s'il s'avère que l'échec est justifié. Encore faudrait-il que tout cela soit mesuré, évalué, fasse l'objet d'un suivi de cohortes. Les moyens humains et financiers qui leur sont octroyés ne permettent pas non plus aux cadres de suivre individuellement avec efficacité chacun des athlètes. Tout repose sur le sentiment de responsabilité et la bonne volonté de chacun. Tout est fonction des qualités des personnels en place. Tout n'est que négociation entre représentants fédéraux, cadres en charge du DOFE ou du suivi socioprofessionnel et les SHN eux-mêmes. A défaut d'être inscrit comme une action prioritaire, le système est dérégulé. Ce qui ne veut pas dire que rien ne se fasse. Bien au contraire. Les cadres fédéraux motivés font tout ce qu'ils peuvent. Les personnels en charge de ces questions au Secrétariat d'Etat, dans les organes déconcentrés et à l'INSEP aussi. Mais tout cela ressemble à du « bricolage », dans ce sens où cet engagement au service des athlètes n'est pas conforté et adossé à un pilotage politique du système, ce qui implique l'absence de toute réflexion sur la longue durée et de toute démarche prospective. Les actions oscillent entre actions concertées, organisées et réfléchies, lorsque les fédérations et les athlètes sont convaincus du bien-fondé du double projet, et « stratégie du pompier » lorsqu'ils privilégient le mono projet. Cette absence de pilotage ne peut que nuire tout à la fois à la possibilité et à la volonté de se former.

VI. Des sportifs hésitants

Le sixième et dernier constat est la place des SHN. Singulièrement les acteurs les moins engagés, peut-être, sont ceux pour qui le double projet a été « réfléchi » : les sportifs eux-mêmes. Ils ont acquis par imprégnation auprès des cadres fédéraux et des « anciens » la culture de leur Fédération. De fait, selon le modèle et la culture d'appartenance, la plupart d'entre eux vont soit rejeter, soit adopter le principe du double projet, soit encore s'y inscrire sans vraiment se donner les moyens de le réaliser. Si les contraintes imposées aux athlètes sont nombreuses, elles constituent autant d'obstacles que d'excuses pour ne pas se former. C'est dans l'histoire singulière de ceux qui ont choisi de faire autrement, qui assument le double projet alors que leur Fédération ne les soutient pas, qui suivent des formations alors que leurs charges d'entraînement sont considérables, que se lit la volonté des sportifs. Le sport de haut niveau est un lieu tout à la fois euphorisant, porteur de tous les possibles et de dépassement de soi, et anesthésiant, qui illusionne les athlètes au point de leur faire croire, parce qu'ils vivent une vie momentanément rêvée, qu'elle est éternelle. Se former revient à

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

penser à changer de vie. Pour tous ceux qui y sont confrontés, il faut alors estimer les avantages et les inconvénients d'un tel changement. Les sportifs, eux, ne sont pas immédiatement dans l'obligation de le faire, à moins d'être blessés ou exclus par leurs fédérations. Comment envisager pour certains cet après où ils ne seront plus rien, ou moins qu'aujourd'hui ? Comment se projeter dans une autre vie alors que celle-ci leur procure distinction et reconnaissance sociale ? Comment s'engager dans un projet contraignant alors que rien ne vous y oblige vraiment ? Que vous n'en voyez pas la nécessité immédiate ? Que d'autres ne le font pas ? Les contraintes sont réelles. Le SHN qui veut se former est dans l'obligation d'assumer sur le long terme une double vie. Il peut le faire si des facteurs implicites ou explicites l'y encouragent. Si son entourage personnel est présent et continue de l'accompagner dans sa construction d'homme ou de femme. Les « autres » s'avèrent très importants dans la construction et la réalisation du double projet. Ils ne sont pas seulement des adjuvants qui peuvent aider et soutenir l'athlète dans cette difficile démarche, ils peuvent tout autant être des opposants. A ce niveau nul besoin de revenir sur ce qui constitue une évidence : mieux vaut être un athlète connu, performant et médiatisé qu'un sportif *lambda* qui a consacré sa vie au haut niveau sans parvenir à la consécration. Alors que le système devrait aider et prendre en charge tous ceux qu'il a encouragés à s'engager dans la filière et qui se sont investis pour les équipes de France, les meilleurs sont bien davantage aidés que les autres. Cette analyse ne se limite pas à la simple critique de la méritocratie sportive qui n'a de méritocratique que le nom. Pour arriver au plus haut niveau, il faut du talent bien sûr, de la chance aussi, voire une once de déviance (dopage, tricherie, etc.). Les sports ne sont pas égaux, l'opposition mondiale non plus. Les effets générationnels sont tels que vous pouvez être un athlète extraordinaire sans jamais avoir réellement les moyens de devenir un performeur mondial. Par exemple, les bonnes performances françaises actuelles, à l'échelon européen, ne doivent pas faire oublier la reconfiguration des hiérarchies européennes suite à l'effondrement du Bloc de l'Est et aux priorités politiques des anciens pays satellites de l'ex URSS, le sport ne faisant pas ou plus partie des priorités premières. Nier ces faits et faciliter la vie principalement des meilleurs revient simplement à contester la nature oppositionnelle du sport et la logique compétitive, en gommant l'investissement de chacun au bénéfice de quelques uns.

VII. Quelques remarques et interrogations

Mais le fait de pouvoir et vouloir se former ne résout cependant rien. Elle donne une qualification aux athlètes qui, sans insertion professionnelle durant leurs carrières, voient leurs diplômes devenir obsolètes, leurs savoirs ne pas se transformer en compétences. Car l'absence de volonté politique et de pilotage du système ne nuit pas seulement à la formation des SHN et à leur épanouissement. Elle nuit également à leur insertion professionnelle. La disparition de l'indicateur n'est pas un hasard. Le cas d'anciens athlètes en situation précaire est connu. Les appels téléphoniques au Secrétariat d'Etat se multiplient. Mais nul n'en parle, en dehors des discussions de couloir. Aucune enquête n'est produite. On est bien sur l'un des versants honteux de la République ! En l'absence d'évaluation, il est impossible de piloter le système, mais de toute façon nous avons déjà affirmé qu'il n'existait aucune volonté politique qu'il soit piloté.

Ce qui est plus singulier encore, peut-être, est que le sport, connu pour fonctionner en réseau, met aujourd'hui de moins en moins ce réseau au service des athlètes. En introduction de ce travail il a été rappelé les travaux d'Eisenberg (2007) sur les mutations qu'introduit la professionnalisation du Rugby sur la culture de l'entraide. Le Rugby n'est pas seul et, dès lors que les athlètes sont payés pour pratiquer leur sport, même si cette rémunération est minime, cela se traduit par un détachement du réseau sportif. Un réseau fonctionne, mais entre les sportifs internationaux médaillés qui se côtoient et s'entraident en dehors de toute frontière sportive. Cela ne va cependant pas au-delà et ne concerne pas les SHN dans leur ensemble.

Finalement, le sport de haut niveau présente deux facettes antagonistes : médiatisé d'un côté, secret de l'autre. Cela tient peut-être aussi précisément aux sommes (occultes ?) qui circulent dans le sport et les fédérations. Sports et sportifs cherchent la lumière et utilisent les médias pour leurs promotions, images, développements économiques... D'un autre côté, ils cherchent soigneusement à gommer toutes les aspérités et défauts du système, allant jusqu'à éluder la question de l'absence de revenu et le devenir des sportifs. C'est compréhensible en tant qu'image de marque collective et personnelle. C'est acceptable de la part d'athlètes qui n'ont pas forcément envie de rendre publiques leurs difficultés quotidiennes. Cela l'est moins, lorsque les défauts cachés concernent les athlètes qui font rêver les gens et surtout les jeunes. Gommer les défauts ne revient pas seulement à se priver de l'opinion publique comme moteur

En guise de conclusion : si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?

de l'action et soutien aux projets, mais élude également les contraintes du sport de haut niveau en n'offrant que du rêve aux jeunes qui s'engagent dans cette aventure.

L'évolution future de ces dossiers se trouve, peut-être, tout à la fois dans la bonne volonté politique des dirigeants et dans les nouvelles compétences européennes en matière sportive. En affirmant, en novembre 2008 à Biarritz¹⁶⁹, leur intérêt pour le double projet¹⁷⁰, les Ministres présents n'ont pas fait qu'une déclaration de plus. Ils ont anticipé ce qui peut se jouer dans les années à venir. L'Union Européenne, en étant dotée d'une compétence sportive, va pouvoir exercer une influence forte sur les politiques nationales. Jusqu'alors, ce rôle était dévolu au seul Conseil de l'Europe qui, en raison de son statut, ne pouvait qu'encourager et conseiller les Etats à œuvrer en matière de protection et de formation des athlètes. Avec les nouvelles prérogatives données à l'Union Européenne, que celle-ci a commencées à inscrire dans son Livre Blanc¹⁷¹, le statut de SHN et le double projet trouveront, peut-être, un ancrage politique qui conduira à sa mise en œuvre.

VIII. Et pour conclure vraiment ?

S'il fallait conclure sur l'apport de cette recherche, outre les aspects « découvertes », terrains, méthodologiques ou autres, ce serait par le fait d'avoir découvert qu'il existe maintes et maintes façons de traiter ce sujet, toutes aussi intéressantes les unes que les autres. Chacune aurait pu être développée bien davantage très certainement. Finalement, cette recherche n'a pas mis simplement notre curiosité ou notre esprit d'analyse en éveil. Elle nous a permis de prendre conscience tout simplement qu'il était possible de faire différemment ou mieux, que cette recherche ne constituait qu'une entrée parmi d'autres. Et qu'elle ouvrait nombre d'interrogations et de possibles concernant la phase de transition entre la carrière sportive et la reconversion, des histoires de vie singulières de ceux qui ont tout réussi ou raté et bien d'autres choses encore. Observer cela ramène l'apprentie-chercheuse à beaucoup de modestie face au contentement d'avoir pu mener à bien ce travail !

¹⁶⁹ <http://www.sport.public.lu/fr/actualites/2008/12/biarritz2/index.html> (Consulté le 25/08/2010).

¹⁷⁰ Cf. Annexes « 45. Déclaration de Biarritz ».

¹⁷¹ Cf. Annexes « 46. Livre Blanc ».

Abréviations utilisées

APEC : Association Pour l'Emploi des Cadres
CEREQ : Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
CIF : Congé Individuel de Formation
CIP : Convention d'Insertion Professionnelle
CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français
CNSHN : Commission Nationale du Sport de haut Niveau
CREPS : Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive
CTR : Conseiller Technique Régional
DIC : Droit à l'Image Collective
DIF : Droit Individuel à la Formation
DOFE : Département d'Orientation, Formation et d'accès à l'Emploi
DRDJS : Direction Régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports
DTN : Directeur technique National
EADS : European Aeronautic Defence and Space company autrefois Aérospatiale
EPCSCP : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
EPS : Education Physique et Sportive
ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales
FFBB : Fédération Française de Basket-ball
FFE : Fédération Française d'Escrime
FFG : Fédération Française de Gymnastique
FFSA : Fédération Française des Sociétés d'Aviron
FFTT : Fédération Française de Tennis de Table
GFP : Groupe France Promotion
INSA : Institut National des Sciences Appliquées
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSEP : Anciennement Institut National du Sport et de l'Education Physique, l'INSEP est devenu Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel depuis le décret n°2009-1454 du 25 novembre 2009 sous le nom d' Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance.
LFB : Ligue Féminine de Basket
LNB : Ligue Nationale de Basket
MENESR : Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MSJSVA : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
MSS : Ministère de la Santé et des Sports
NBA : National Basket Association
PES : Parcours d'Excellence Sportive
POP : Préparation Olympique et Paralympique
SDF : Sans Domicile Fixe
SHN : Sportif de Haut Niveau
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNB : Syndicat National des Basketteurs
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Index des tableaux

Tableaux	Page
Tableau 1. Stratégies de prolongement de carrière	32
Tableau 2. Récapitulatif des entretiens réalisés auprès des SHN	35
Tableau 3. Récapitulatif des entretiens réalisés « autres »	35
Tableau 4. Répartition des différentes catégories « sportifs de haut niveau »	67
Tableau 5. Nombre de sportifs par catégorie et par fédération au 15/5/2009	67
Tableau 6. Primes attribuées aux athlètes médaillés des Jeux Olympiques et Paralympiques	72
Tableau 7. Répartition des CIP par sexe et niveau	77
Tableau 8 : Nombre de sportifs par catégorie et par fédération au 15/4/2009	133

Index des auteurs

Auteur	Pages
A	
Agulhon	58
Amadiou	26
Amar	54 ; 55
Andrieu	46 ; 47
Arendt	279
Augustin	245
Auneau	120
Authier	21 ; 23 ; 76 ; 77 ; 156 ; 159
B	
Bachelard	9
Bambuck	12 ; 16 ; 163
Barett	115
Barney	30
Barthes	38
Baslé	130 ; 277
Bataille	168
Baudelot	234
Beaud	9
Becker	34 ; 140 ; 178
Béon	151
Bertaux	38 ; 219
Berthelot	27
Besson	118
Blaya	115
Bodin	9 ; 16 ; 44 ; 47 ; 85 ; 186 ; 225 ; 237
Bonnet	30
Bonnewitz	157
Bouchetal Pellegrini	31 ; 32 ; 33 ; 74 ; 148
Boudon	134 ; 208
Bourdieu	9 ; 39 ; 48 ; 83 ; 87 ; 97 ; 98 ; 105 ; 191 ; 225 ; 229
Boussard	33 ; 180 ; 271
Braun	21
Brissoneau	18
Brohm	21 ; 57 ; 87 ; 132
Bromberger	31
C	
Callède	22 ; 44 ; 48 ; 52 ; 53 ; 54 ; 59

Index des auteurs

Calmand	26
Carrez	137 ; 138 ; 139 ; 268
Chamalidis	22
Chambat	47
Chamboredon	9
Chantelat	56
Chiffert	23 ; 84
CNOSF	17 ; 21 ; 28 ; 37 ; 41 ; 63 ; 70 ; 71 ; 81 ; 85 ; 163 ; 164 ; 280
Cornu	268
Coubertin de	47 ; 48 ; 51 ; 59
Coulon	14 ; 251
Crozier	27 ; 28 ; 28 ; 39 ; 128 ; 142 ; 161 ; 243 ; 275
D	
De Gaulle	57 ; 58 ; 59 ; 60
De Mondenard	255
De Pracontal	29
De Singly	228
Debarbieux	16
Debove	25
Defrance	52
Degorre	26
Demazière	34 ; 37 ; 173 ; 220 ; 259
Denis	118
Dero	174
Desbordes	155
Devereux	13
Diagana	120
Dubar	34 ; 37 ; 173 ; 178 ; 182 ; 220 ; 250
Dubet	85 ; 250
Duby	45
Duneier	30
Dunning	45 ; 81
Duret	49 ; 84 ; 85 ; 140
Durkheim	14 ; 30
Duru-Bellat	228 ; 234
E	
Eco	166
Ehrenberg	59 ; 86 ; 169
Eisenberg	15 ; 25 ; 285
Elias	45 ; 81
Establet	234
F	

Index des auteurs

Faure	21 ; 44
Fenouillet	174
Flanagan	24
Fleuriel	20 ; 22 ; 25 ; 90 ; 129 ; 262
Fleury	157
Fourastié	59
Franco	126
Friedberg	27 ; 28 ; 29 ; 42 ; 128 ; 142 ; 161 ; 192 ; 243 ; 275
G	
Galland	83 ; 85 ; 131 ; 168 ; 232
Garfinkel	28
Gay-Lescot	53 ; 54 ; 55
Gebauer	21
Girard	82
Goffman	105 ; 181
Greimas	37
Guiot	22
H	
Habermas	27 ; 30
Hegel	87
Heinich	20 ; 166
Honta	34
Huguet	177
I	
Irlinger	23 ; 24 ; 25
J	
Javerlhac	9 ; 10 ; 11 ; 79 ; 125
Jeu	20 ; 84 ; 127 ; 187 ; 261
K	
Kaufmann	253
L	
Labridy	177
Laplantine	29
Latour	29
Lavallée	22
Le Breton	85
Le Grand	30
Le Yondre	132
Lê-Germain	47 ; 48 ; 50
Lemel	131
Lévêque	14
Lévi-Strauss	22

Index des auteurs

Linton	22
Loudcher	49
M	
Marshall	38
Martucelli	9
Maurin	288
Mény	129
Merllié	131
Méron	232
Mesure	274
Michel	23 ; 84 ; 274
Maurin	228
Morin	37 ; 228
Mourat	228
Müller	281
N	
Negroni	22 ; 24 ; 258
O	
Ohl	9
Olgivie	9
P	
Palierne	241
Papin	188 ; 260 ; 261
Parlebas	10 ; 99 ; 174
Passeron	9
Paugam	19 ; 182
Perret	42 ; 138
Philippe	16
Pineau	30 ; 34
Pociello	80
Poli	240
Prévot	131
Puig	22
Q	
Quentel	229
R	
Ragni	177
Ravenel	245
Renaut	274
Reymond	23 ; 25
Robène	9 ; 188
Rogers	105

Index des auteurs

Rossman	38
S	
Schneider	264
Schotté	20 ; 129
Sorignet	22 ; 25
Stephan	23
Suaud	15 ; 21 ; 44
T	
Taylor	22
Terret	51 ; 54
Tétart	48 ; 56
Thibault	44 ; 48 ; 51 ; 97
Thoenig	129
Thomas	188
V	
Vigarelo	50
W	
Wacquant	240
Wahl	52
Weber, F.	9
Weber, M.	127 ; 187 ; 279
Wieviorka	33 ; 97
Wylleman	23 ; 24

Index des notions et concepts

Notions et concepts	Pages
A	
Acculturation	84 ; 86 ; 98 ; 125 ; 227 ; 242 ; 279
Acteur	13 ; 24 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 34 ; 37 ; 38 ; 39 ; 43 ; 44 ; 49 ; 81 ; 84 ; 90 ; 95 ; 97 ; 103 ; 125 ; 128 ; 130 ; 132 ; 135 ; 139 ; 140 ; 142 ; 145 ; 146 ; 151 ; 156 ; 158 ; 161 ; 164 ; 177 ; 185 ; 192 ; 196 ; 208 ; 209 ; 211 ; 215 ; 228 ; 274 ; 277 ; 281 ; 282 ; 283
Argent	11 ; 20 ; 94 ; 97 ; 117 ; 119 ; 120 ; 124 ; 125 ; 130 ; 134 ; 139 ; 141 ; 148 ; 150 ; 151 ; 154 ; 160 ; 170 ; 181 ; 184 ; 185 ; 196 ; 204 ; 209 ; 210 ; 211 ; 219 ; 220 ; 221 ; 222 ; 223 ; 224 ; 225 ; 227 ; 230 ; 232 ; 233 ; 235 ; 237 ; 255 ; 259 ; 273 ; 278
Autonomie, Autonomisation	23 ; 83 ; 93 ; 113 ; 115 ; 123 ; 159 ; 173 ; 176 ; 177 ; 218 ; 252
C	
CIP	23 ; 75 ; 76 ; 77 ; 108 ; 109 ; 126 ; 127 ; 140 ; 145 ; 146 ; 148 ; 149 ; 151 ; 152 ; 153 ; 154 ; 155 ; 156 ; 157 ; 159 ; 198 ; 200 ; 207 ; 212 ; 214 ; 246 ; 265 ; 270 ; 271 ; 272 ; 273 ; 279
Club(s) Professionel(s)	13 ; 91 ; 119 ; 121 ; 170 ; 240 ; 245
Contrainte(s)	9 ; 13 ; 22 ; 28 ; 30 ; 31 ; 33 ; 42 ; 68 ; 73 ; 75 ; 99 ; 101 ; 110 ; 116 ; 122 ; 125 ; 128 ; 139 ; 141 ; 142 ; 143 ; 144 ; 145 ; 148 ; 150 ; 154 ; 167 ; 171 ; 174 ; 179 ; 183 ; 185 ; 189 ; 191 ; 192 ; 194 ; 206 ; 208 ; 212 ; 224 ; 226 ; 233 ; 235 ; 236 ; 238 ; 240 ; 242 ; 247 ; 248 ; 250 ; 251 ; 252 ; 254 ; 255 ; 257 ; 262 ; 264 ; 265 ; 266 ; 269 ; 274 ; 278 ; 279 ; 283 ; 284 ; 286
Culture(s), culturel(s), culturelle(s)	12 ; 13 ; 15 ; 20 ; 21 ; 33 ; 42 ; 44 ; 47 ; 53 ; 58 ; 93 ; 94 ; 97 ; 98 ; 99 ; 101 ; 122 ; 123 ; 124 ; 125 ; 128 ; 130 ; 141 ; 142 ; 170 ; 178 ; 186 ; 187 ; 188 ; 190 ; 192 ; 218 ; 221 ; 237 ; 253 ; 260 ; 262 ; 266 ; 273 ; 274 ; 278 ; 279 ; 280 ; 283 ; 285 ; 287
D	
Disqualification, Disqualification sociale, Auto disqualification	19 ; 182
DOFE	73 ; 74 ; 85 ; 93 ; 100 ; 110 ; 115 ; 123 ; 125 ; 128 ; 135 ; 137 ; 138 ; 139 ; 143 ; 144 ; 150 ; 151 ; 155 ; 157 ; 158 ; 159 ; 160 ; 161 ; 162 ; 175 ; 176 ; 177 ; 183 ; 197 ; 209 ; 225 ; 226 ; 233 ; 234 ; 246 ; 249 ; 250 ; 264 ; 265 ; 282 ; 283
Domination	42 ; 90 ; 127 ; 164 ; 177 ; 183 ; 191 ; 243 ; 247 ; 274 ; 275 ; 278 ; 279
Double projet	9 ; 10 ; 16 ; 17 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 28 ; 30 ; 31 ; 36 ; 37 ; 39 ; 41 ; 43 ; 63 ; 72 ; 75 ; 80 ; 90 ; 94 ;

	95 ; 96 ; 97 ; 98 ; 99 ; 101 ; 102 ; 106 ; 107 ; 109 ; 112 ; 113 ; 116 ; 117 ; 122 ; 123 ; 124 ; 125 ; 126 ; 127 ; 128 ; 129 ; 130 ; 131 ; 132 ; 133 ; 135 ; 136 ; 137 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 142 ; 144 ; 145 ; 147 ; 148 ; 149 ; 151 ; 156 ; 158 ; 160 ; 161 ; 162 ; 163 ; 164 ; 175 ; 178 ; 179 ; 180 ; 185 ; 186 ; 187 ; 190 ; 196 ; 198 ; 199 ; 200 ; 205 ; 208 ; 214 ; 215 ; 218 ; 219 ; 220 ; 225 ; 227 ; 233 ; 235 ; 236 ; 238 ; 239 ; 240 ; 241 ; 242 ; 243 ; 247 ; 249 ; 253 ; 254 ; 256 ; 257 ; 266 ; 267 ; 268 ; 269 ; 274 ; 275 ; 276 ; 277 ; 278 ; 279 ; 280 ; 281 ; 282 ; 283 ; 284 ; 286
E	
Entraîneur	10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 22 ; 25 ; 28 ; 63 ; 81 ; 82 ; 84 ; 89 ; 94 ; 94 ; 111 ; 122 ; 124 ; 128 ; 150 ; 160 ; 162 ; 168 ; 170 ; 173 ; 177 ; 179 ; 180 ; 181 ; 182 ; 190 ; 194 ; 198 ; 200 ; 201 ; 203 ; 204 ; 209 ; 210 ; 211 ; 212 ; 214 ; 216 ; 217 ; 218 ; 224 ; 240 ; 242 ; 243 ; 246 ; 247 ; 253 ; 263 ; 274 ; 277 ; 279 ; 282
Ethique	18 ; 49 ; 103 ; 122 ; 127 ; 163 ; 183 ; 279 ; 280
Evaluation	62 ; 65 ; 124 ; 131 ; 135 ; 137 ; 138 ; 141 ; 151 ; 158 ; 267 ; 285
F	
Former (se)	9 ; 10 ; 13 ; 14 ; 15 ; 24 ; 36 ; 38 ; 42 ; 81 ; 82 ; 87 ; 89 ; 94 ; 96 ; 98 ; 102 ; 111 ; 121 ; 151 ; 166 ; 167 ; 177 ; 185 ; 186 ; 190 ; 191 ; 192 ; 195 ; 196 ; 202 ; 204 ; 214 ; 220 ; 233 ; 236 ; 244 ; 245 ; 251 ; 256 ; 257 ; 264 ; 266 ; 267 ; 269 ; 273 ; 274 ; 277 ; 281 ; 282 ; 283 ; 284 ; 285
I	
Identité	20 ; 86 ; 178 ; 181 ; 182 ; 219 ; 273 ; 274
Idéologie, Idéologique	42 ; 44 ; 46 ; 48 ; 53 ; 56 ; 123 ; 164 ; 166 ; 277 ; 279 ; 281
Immaturité	79 ; 172 ; 173
Insertion	72 ; 77 ; 79 ; 125 ; 135 ; 136 ; 139 ; 144 ; 157, 173 ; 196 ; 232 ; 270
Insertion professionnelle	15 ; 16 ; 17 ; 22 ; 24 ; 25 ; 37 ; 41 ; 43 ; 60 ; 66 ; 67 ; 70 ; 72 ; 73 ; 74 ; 75 ; 76 ; 88 ; 92 ; 97 ; 100 ; 101 ; 102 ; 115 ; 120 ; 126 ; 129 ; 131 ; 134 ; 135 ; 136 ; 138 ; 139 ; 140 ; 141 ; 143 ; 144 ; 146 ; 148 ; 149 ; 150 ; 151 ; 152 ; 154 ; 155 ; 156 ; 157 ; 158 ; 163 ; 187 ; 198 ; 208 ; 219 ; 232 ; 246 ; 265 ; 268 ; 270 ; 272 ; 273 ; 276 ; 281 ; 285
Insertion sociale	74 ; 163 ; 173 ; 231
Institution(s), institutionnel	9 ; 16 ; 21 ; 23 ; 28 ; 29 ; 36 ; 41 ; 45 ; 46 ; 48 ; 54 ; 86 ; 87 ; 126 ; 130 ; 136 ; 140 ; 147 ; 227 ; 228 ; 229 ; 231
Investissement personnel	100 ; 134 ; 144 ; 176 ; 223
L	

LOLF	135 ; 137
P	
PES	17 ; 62 ; 63 ; 64 ; 65 ; 132 ; 133 ; 134 ; 135 ; 137 ; 139 ; 158 ; 162 ; 268 ; 276
Politique(s) Publique(s)	42 ; 44 ; 126 ; 130 ; 131 ; 134 ; 139 ; 276
Projet de vie	16 ; 23 ; 72 ; 78 ; 85 ; 86 ; 94 ; 99 ; 100 ; 107 ; 112 ; 116 ; 138 ; 143 ; 145
Projet professionnel	21 ; 24 ; 72 ; 73 ; 75 ; 81 ; 82 ; 85 ; 86 ; 95 ; 98 ; 102 ; 108 ; 109 ; 112 ; 113 ; 115 ; 125 ; 136 ; 143 ; 146 ; 147 ; 150 ; 159 ; 177 ; 191 ; 199 ; 208 ; 214 ; 221 ; 228 ; 229 ; 233 ; 234 ; 235 ; 242 ; 244 ; 246 ; 247 ; 249 ; 250 ; 251 ; 264 ; 265 ; 269 ; 270
Projet sportif	11 ; 16 ; 17 ; 28 ; 36 ; 70 ; 71 ; 72 ; 77 ; 84 ; 102 ; 103 ; 105 ; 106 ; 110 ; 115 ; 116 ; 122 ; 123 ; 136 ; 159 ; 177 ; 229 ; 233 ; 234 ; 249 ; 260 ; 265 ; 267 ; 269 ; 274 ; 280 ; 281
R	
Reconversion	9 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36 ; 37 ; 39 ; 41 ; 62 ; 64 ; 65 ; 66 ; 67 ; 73 ; 79 ; 81 ; 85 ; 86 ; 87 ; 89 ; 90 ; 91 ; 92 ; 93 ; 97 ; 106 ; 107 ; 108 ; 115 ; 116 ; 117 ; 118 ; 120 ; 121 ; 123 ; 124 ; 125 ; 129 ; 132 ; 133 ; 134 ; 138 ; 139 ; 141 ; 146 ; 147 ; 152 ; 167 ; 168 ; 169 ; 170 ; 172 ; 175 ; 176 ; 179 ; 184 ; 185 ; 189 ; 190 ; 195 ; 196 ; 198 ; 200 ; 201 ; 202 ; 203 ; 204 ; 205 ; 206 ; 210 ; 212 ; 213 ; 217 ; 218 ; 220 ; 222 ; 223 ; 225 ; 229 ; 230 ; 233 ; 235 ; 236 ; 248 ; 249 ; 251 ; 256 ; 257 ; 258 ; 259 ; 263 ; 264 ; 272 ; 276 ; 279 ; 282
Retraite	62 ; 139 ; 140 ; 161 ; 163 ; 164 ; 225 ; 226 ; 276 ; 278 ; 282
S	
Stratège	27 ; 142 ; 164 ; 192 ; 193 ; 196 ; 199 ; 201 ; 202 ; 205 ; 208 ; 234
Stratégie	9 ; 11 ; 15 ; 22 ; 23 ; 27 ; 28 ; 30 ; 32 ; 33 ; 34 ; 38 ; 41 ; 43 ; 60 ; 65 ; 69 ; 73 ; 81 ; 87 ; 90 ; 96 ; 102 ; 103 ; 106 ; 109 ; 128 ; 142 ; 167 ; 191 ; 192 ; 194 ; 195 ; 196 ; 211 ; 233 ; 234 ; 235 ; 259 ; 266 ; 269 ; 283
Système	13 ; 20 ; 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 33 ; 41 ; 43 ; 44 ; 56 ; 58 ; 90 ; 100 ; 106 ; 107 ; 108 ; 115 ; 117 ; 121 ; 122 ; 124 ; 126 ; 127 ; 128 ; 130 ; 131 ; 132 ; 137 ; 139 ; 142 ; 143 ; 144 ; 149 ; 150 ; 155 ; 161 ; 162 ; 163 ; 164 ; 165 ; 166 ; 172 ; 173 ; 176 ; 177 ; 180 ; 182 ; 183 ; 189 ; 191 ; 192 ; 197 ; 205 ; 206 ; 207 ; 208 ; 211 ; 214 ; 215 ; 218 ; 223 ; 228 ; 232 ; 235 ; 237 ; 343 ; 246 ; 263 ; 264 ; 267 ; 269 ; 277 ; 279 ; 280 ; 281 ; 282 ; 284 ; 284 ; 285

Bibliographie

- Agulhon, M. (2000). *De Gaulle, histoire, symbole, mythe*. Paris, Plon.
- Amadiou, J-F. (2005). *Le poids des apparences. Beauté, amour et gloire*. Paris, Odile Jacob, coll. Poches.
- Amar, M., Gay-Lescot, J-L. (2007). « Le sport dans la tourmente, de Vichy à la libération ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 377-394.
- Andrieu, G. (1988). *L'homme et la force*. Joinville-le-Pont, Actio.
- Arendt, H. (1951). *Le système totalitaire*. Paris, Plon, édition 1972.
- Augustin, J-P., Ravenel, L., Bourdeau P. (2008). *La géographie des sports en France*. Paris, Vuibert, coll. Sciences Humaines – EPS.
- Auneau, G., Diagana, S. (2008). « Le développement du Sport à l'Université ». Rapport remis à Madame Valérie Pecresse, Ministre de la Recherche, Madame Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé et des Sports, et Monsieur Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat aux Sports. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000439/index.shtml> (Consulté le 30/07/2010).
- Authier, S. (2009). « Bilan de la mise en œuvre des conventions d'insertion professionnelles 2009 ». MSS, document interne.
- Authier, S. (2008). « Bilan des JO 2008 suivi socioprofessionnel des sélectionnés, finalistes et médaillés des JO 2008 ». MSS, Document interne.
- Authier, S. (2003). « Enquête des besoins des sportifs de haut niveau de l'Insep ». Paris, Rapport interne Insep.
- Bachelard, G. (1938). *La formation de l'esprit scientifique*. Paris, Vrin, coll. Bibliothèque des textes philosophiques, édition 2004.
- Bambuck, R. (2004). « Des réponses et des solutions à réinventer » in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 135-141.
- Barett, G. (1989). *Disaffection from school ? The early years*. London, The Falmer Press.
- Barney, G., Strauss, G et A-L. (1995). « La production de la théorie à partir des données », *Enquête*, Les terrains de l'enquête, mis en ligne le 7 janvier 2008. URL : <http://enquete.revues.org/document282.html>. Consulté le 13 juillet 2010.
- Barthes, R. (1981). *L'analyse structurale du récit*. Paris, Seuil.
- Barthes, R. (1966). « Introduction à l'analyse structurale du récit », *Communications*, **8**, 1-27.
- Baslé, M. (2008). *Economie, conseil et gestion publique. Suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes*. Paris, Economica.
- Bataille, G. (1937). *Madame Edwarda, Le mort, Histoire de l'œil*. Paris, 10-18, édition 2002.
- Baudelot, C., Etsablet, R. (1992). *Allez les filles !*. Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.
- Beaud, S., Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris, La Découverte, coll. Guides repères.
- Becker, H-S. (1986). « Biographie et mosaïque scientifique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, **62-63**, 105-110.
- Becker, H.S. (1963). *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié, coll. Observation, édition 1985.
- Bennahmias, J-L. (2002). « Sport de haut niveau et argent ». AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 29 mai 2002. Rapport du Conseil Economique et Social. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000463/index.shtml> (Consulté le 05/08/2010).
- Béon, P. (2009). *Nu dans mes bottes*. La Flèche, Editions Prolongations.

Bibliographie

- Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*. Paris, Nathan, coll. 128.
- Berthelot, J-M. (1996). *Les vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales*. Paris, PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui.
- Bertsch, J. (2008). « Contribution à la création de l'Ecole Supérieure de Management du Sport ». Rapport remis à Madame Valérie PECRESSE, Ministre de la Recherche, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, et Monsieur Bernard LAPORTE, Secrétaire d'Etat aux Sports, le 29 mai 2008. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000318/index.shtml> (Consulté le 06/08/2010).
- Besson, E. (2008). Accroître la compétitivité des clubs de football français. Rapport remis au premier ministre dans le cadre du Secrétariat d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique. <http://www.lfp.fr/telechargement/Accroitre%20la%20comp%C3%A9titivite%20du%20footba ll%20fran%C3%A7ais%20Eric%20BESSON.pdf> (Consulté le 20/07/2010).
- Blaya, C. (2003). *Absentéisme des élèves : Recherches internationales et politiques de prévention*. Bordeaux, Observatoire Européen de la Violence Scolaire.
- Bodin, D., Debarbieux, E. (2001). « Le sport, l'exclusion, la violence » in *Sports et violences*, D. Bodin (dir.). Paris, Chiron, coll. Sports Etudes, 13-34.
- Bodin, D., Héas, S., Robène, L. (2004). « Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée ». Montréal. *Sociologie et sociétés*, vol. XXXVI-1, 187-207.
- Bodin, D., Robène, L., Héas, (2004). *Sports et violences en Europe*. Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.
- Bodin, D., Robène, L., Philippe, D. (2008). « Sport et cités : analyse critique d'un couplage idéologique ». *Les annales de la recherche urbaine*, 104, 120-128.
- Bodin, D., Héas, S., Robène, L., Sayeux, A-S. (2005). « Le dopage entre désir d'éternité et contraintes sociales ». *Leisure and society*, 28-1, 211-237.
- Bodin, D., Robène, L., Sempé, G., Héas, S. (2009). « Le sport en prison en France. De la contrainte des corps et des esprits à l'émergence d'un « mirador moderne » ». *European Studies in Sport History*, Vol. 2-2, 76-98.
- Bodin, D., Robène, L., Sempé, G., Javerlhac, S., Philippe, D. (2008). « Mission d'études et d'assistance à la restructuration des politiques sportives de la Ville de Lorient ». Rapport remis le 19 janvier 2000. <http://www.sites.univ-rennes2.fr/las/lares/index.php/vie-du-labo-mainmenu/news-mainmenu/167-mission-detude-et-dassistance-a-la-restructuration-de-la-vie-associative-sportive-r-de-la-ville-de-lorient-telecharger-le-rapport> (Consulté le 17/07/2010).
- Bonnewitz, P., Fleury, J. (2004). *Stratification sociale et mobilité*. Paris, Bréal, coll. Thèmes et débats.
- Bonnet, F. (2008). « La distance sociale dans le travail de terrain : compétence stratégique et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête ». *Genèses*, 73, 57-74.
- Bouchetal Pellegrini, F., Leseur, V., Debois, N. (2006). *Carrière sportive. Projet de vie*. Paris, éditions Insep, coll. Entraînement.
- Boudon, R. (1977). *Effets pervers et ordre social*. Paris, PUF, coll. Quadrige.
- Bourdieu, P. (1997). *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil, coll. Liber.
- Bourdieu, P. (1986). « L'illusion biographique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 69-72.
- Bourdieu, P. (1984a). « Comment peut-on être sportif ? » in *Questions de sociologie*. Paris, Éditions de Minuit, 173-195.
- Bourdieu, P. (1984b). « La jeunesse n'est qu'un mot » in *Questions de sociologie*. Paris, Éditions de Minuit, 143-154.
- Bourdieu, P. (1984c). *Questions de sociologie*. Paris, Éditions de Minuit.

Bibliographie

- Bourdieu, P. (1980). *Le Sens pratique*. Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.
- Bourdieu, P., Passeron, J-C., Chamboredon, J-C. (1968). *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*. Berlin, Mouton, 4ème édition, 1983.
- Boussard, B., Demazière, D., Milburn, P. (2010). *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*. Rennes, PUR, coll. Des sociétés.
- Brissoneau, C., Bodin, D., Delamarche, A., Péchillon, E. (2008). « Doping in professional sport. Final report ». Remis le 25 mai 2008 à la Commission de l'Union Européenne, dans le cadre du projet évaluatif « Doping in professional sport ». Éditions de l'union européenne, Direction générale des politiques internes de l'union, Département thématique B - Politiques structurelles et de cohésion.
<http://www.europarl.europa.eu/activities/committees/studies/download.do?file=22128#search=%20dopage> (Consulté le 02/08/2010).
- Brohm, J-M. (1993). *Les meutes sportives. Critique de la domination*. Paris, L'harmattan.
- Brohm, J-M. (1976). *Sociologie politique du sport*. Nancy, PUN, édition 1992.
- Bromberger, C. (1995). *Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*. Paris, Maison des sciences de l'homme.
- Callède, J-P. (2007). « Maires et ministres entrepreneurs : l'invention des politiques publiques du sport (1918-1939) ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 155-182.
- Callède, J-P. (2002). « Les politiques du sport en France ». *L'année sociologique*. 2002-2, vol. 52, 437-457.
- Callède, J-P. (2000). *Les politiques sportives en France. Eléments de sociologie historique*. Paris, Economica.
- Callède, J-P. (1992). « L'environnement du sportif de haut niveau : transformations et désajustements ». *Sociologie et santé*, 7, 89-120.
- Calmand, J., Epiphane, D., Hallier, P. (2007). « De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverses » in CEREQ *Enquête « génération 2004 ». Interrogations 2007*. <http://www.cereq.fr/pdf/nef43.pdf> (Consulté le 20/07/2010).
- Carrez, G. (2007). « Rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan sur le projet de loi de finances pour 2008 (n° 189), annexe n° 43, Sport, Jeunesse et Vie associative ». Déposé le 11 octobre 2007. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/budget/plf2008/b0276-a43.asp> (Consulté le 02/08/2010).
- Chamalidis, M. (2004). « Apprivoiser la fin de la carrière sportive » in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 106-110.
- Chamalidis, M. (2000). *Splendeurs et misères des champions*. Montréal (Québec), VLB éditeur.
- Chambat, P. « Les muscles de Marianne : gymnastique et bataillons scolaire dans la France des années 1880 » in A. Ehrenberg (dir.) *Aimez-vous les stades ? Les origines historiques des politiques sportives en France (1870-1930)*. Paris, *Recherches*, 43, 139-184.
- Chantelat, P., Tétart, P. (2007). « Reprise et impuissance : le sport de 1944 à 1958 ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. De la libération à nos jours*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 7-31.
- Chiffert, A., Michel, M. (2004). « La reconversion des danseurs : une responsabilité collective ». Rapport conjoint du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et du Ministère de la culture et de la communication. Document interne consultable sous les n° IGAS 2004/102 et IGAAC 2004/42 et disponible à l'Inspection Générale des Affaires culturelles du ministère de la culture et de la communication.

Bibliographie

- CNOSF (2007). *Le guide de l'athlète de haut niveau*. Paris, éditions du CNOSF, CD Rom disponible également sur le site <http://www.franceolympique.com/files/File/publications/guide-de-athlete.pdf> (Consulté le 23/07/2010).
- Coubertin de, P. (1900). « La psychologie du sport ». *Revue des deux mondes*, **160**, 178-179, 1900.
- Coulon, A. (1997). *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire*. Paris, Anthropos, coll. Economica, édition 2004.
- Coulon, A. (1987). *L'ethnométhodologie*. Paris, PUF, 3^e édition 1993, coll. QSJ ?
- Cornu, G. (Dir.) (1987). *Vocabulaire juridique*. Paris, PUF, coll. Quadrige « Grands dictionnaires », 8^{ème} édition 2007.
- Crozier, M., Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris, Seuil, coll. Points Essais.
- Debove, C. (2001). « Etudes et sport de haut niveau : Cohabitation ou synergie ? » in A. Menaut et M. Renaud *Sport de haut niveau Sport professionnel en région(s)*. Actes du colloque des 19 au 20 mars 1999. Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 421-430.
- Defrance, J. (2007). « Le sport français dans « l'entre-deux-guerres ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 80-105.
- De Gaulle, C. (1970). *Discours et messages, Tome IV, Pour l'effort*. Paris, Plon, édition 1991.
- De Gaulle, C. (1954). *Mémoire de guerre : l'appel*. Paris, Plon, coll. Pocket, édition 2007.
- Degorre, A., Martinelli, D., Prost, C. (2009). « Accès à l'emploi et carrière : le rôle de la formation initiale reste déterminant ». Insee, fiche « Formation et emploi 2009 », http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/formemp09b.PDF (Consulté le 20/07/2010).
- Demazière, D. (2008). « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre interprétations, ajustements de sens ». *Langage & société*, **123**, 15-35.
- Demazière, D. (2007). « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés ». *Langage & société*, **121-122**, 85-100.
- Demazière, D., Dubar, C. (1997). *Analyser les entretiens biographiques*. Paris, Nathan.
- De Mondenard, J-P. (2000). *Dopage. L'imposture des performances. Mensonges et vérités sur l'école de la triche*. Paris, Chiron.
- Denis, J-P. (2003). « Certains aspects du sport professionnel en France ». Rapport remis à M. Jean-François Lamour, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en novembre 2003. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000712/index.shtml> (Consulté le 30/07/2010).
- De Pracontal, M. (1986). *L'imposture scientifique en dix leçons*. Paris, Éditions de la Découverte, coll. Sciences et société, édition 2001.
- Desbordes, M. (Coord.). (2001). *Stratégie des entreprises dans le sport. Acteurs et management*. Paris, Editions Economica.
- De Singly, F. (1996). *Le soi, le couple et la famille. La famille un lieu essentiel de reconnaissance et de valorisation de l'identité personnelle*. Paris, Armand Colin, édition 2005.
- Devereux, G. (1972). *Ethnopsychanalyse complémentariste*. Paris, Flammarion.
- Dubar, C. (2000). *La crise des identités. Interprétation d'une mutation*. Paris, PUF, coll. Le lien social.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, Armand Colin, coll. U, édition, 1995.
- Dubet, F. (1991). *Les lycéens*. Paris, Seuil, coll. L'épreuve des faits.

Bibliographie

- Dubet, F., Cousin, O., Guillemet, J-P. (1991). « Sociologie de l'expérience lycéenne ». *Revue Française de Pédagogie*, **94-1**, 5-12.
- Duby, G. (1984). *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*. Paris, Fayard, coll. Les inconnus de l'histoire.
- Duneier, M. (2006). « Garder sa tête sur le ring ? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie ». *Revue Française de Sociologie*, **47-1**, 143-158.
- Duret, P. (2008). *Sociologie du sport*. Paris, PUF, coll. QSJ ?.
- Duret, P. (2003). « Des héros sportifs nationaux aux stars sans frontières » in P. Duret et D. Bodin (Dir.). *Le sport en questions*. Paris, Chiron, coll. Sports Etudes, 113-123.
- Durkheim, E. (1895). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris, PUF, coll. Quadrige, édition 1997.
- Duru-Bellat, M. (2006). *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*. Paris, Seuil, coll. La république des idées.
- Duru-Bellat, M., Jarousse, J-P. (1996). « Le masculin et le féminin dans les modèles éducatifs des parents ». *Economie et statistique*, **293**, 77-93.
- Eco, U. (1992). *Interprétation et surinterprétation*. Paris, Puf, coll. Formes Sémiotiques.
- Ehrenberg, A. (1991). *Le culte de la performance*. Paris, Pluriel.
- Eisenberg, F. (2007). « Fin de carrière et reconversion des rugbymen professionnels en France ». Etude commandée par « Provale » (Union des Joueurs de Rugby Professionnels). http://www.provale.net/docs/etude_sociologique.pdf (Consulté le 14/07/2010).
- Elias, N., Dunning, E. (1986). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard, traduction 1994.
- Faure, J.-M., Suaud, C. (2004). « Pour une sociologie du sport réflexive » in *Dispositions et pratiques sportives*. Paris, L'Harmattan, coll. Sports en Société, 379-392.
- Fenouillet, F., Dero, M. (2006). « Le E-Learning est-il efficace ? Une analyse de la littérature anglo-saxonne ». *Savoirs*, **12**, 87-100.
- Flanagan, J. (2004). « Combining sports and education : Support for athletes in the EU Member States ». Report requested by the European Parliament's Committee on Culture, Youth, Education, the Media and Sport. www.europarl.ep.ec./studies.
- Fleuriel, S. (2004a). « L'impensable reconversion des athlètes de haut niveau » in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 159-165.
- Fleuriel, S. (2004b). *Le sport de haut niveau en France*. Grenoble, PUG.
- Fleuriel S. (1997). « Sport de haut niveau ou sport d'élite?_ La raison culturelle contre la raison économique – sociologie des stratégies de contrôle d'Etat de l'élite sportive ». Thèse de doctorat de sociologie soutenue le 27 octobre 1997 à l'Université de Nantes sous la direction de M. le Professeur J-M Faure. <http://sebastien.fleuriel.free.fr/IMG/pdf/TheseFleuriel.pdf> (Consulté le 01/08/2010).
- Fleuriel, S. Schotté M. (2008a). *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*. Bellebombe-en-Bauges, Editions du croquant. Coll. Savoir/Agir.
- Fleuriel, S., Schotté, M. (2008b). « La « reconversion » des athlètes français de Munich à Barcelone ». Communication réalisée aux 2^{èmes} journées de psychopathologie du sport à Bordeaux. 5 au 6 juin 2008, p. 1. Document consultable sur <http://sebastien.fleuriel.free.fr/spip.php?article3> (Consulté le 02/08/2010).
- Fourastié, J. (1979). *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*. Paris, Hachette, Coll. Pluriel, édition 2004.
- Franco, A. (2007). « L'organisation et le financement du sport en Europe ». Rapport d'information n° 3642 déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union

Bibliographie

- Européenne. <http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i3642.asp> (Consulté le 02/08/2010)/
- Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris, Seuil, coll. Points Essais édition 1997.
- Galland, O. (1997) *Sociologie de la jeunesse*. Paris, Armand Colin, coll. Sociologie.
- Galland, O. (1995). « Une entrée de plus en plus tardive dans la vie adulte ». *Economie et statistique*, vol. 283, n° 283-284, 33-52.
- Galland, O., Lemel, Y. (dir.) (2006). *La société française. Pesanteurs et mutations : le bilan*. Paris, Armand Colin, coll. Sociétales.
- Galland, O., Roudet, B. (2003). *Valeurs des jeunes, Tendances en France depuis 20 ans*. Paris, L'harmattan, coll. Débat Jeunesse.
- Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*. Englewood Cliffs, New Jersey, Pentice-Hall, Inc.
- Gay-Lescot, J-L. (1991). *Sport et éducation sous Vichy (1940-1944)*. Lyon, PUL.
- Gebauer, G., Braun, S., Suaud C, Faure, J-M. (1999). *Die soziale Umwelt von Spitzensportlern*. Berlin, Verlag Hofmann.
- Girard, R. (1996). *Quand ces choses commenceront*. Paris, Arléa, coll. Poche.
- Girard, R. (1961). *Mensonge romantique et Vérité romanesque*. Paris, Hachette littératures, coll. Pluriel, édition 2008.
- Goffman, E. (1973). *La Présentation de soi*. Paris, Éditions de Minuit, coll. « Le Sens Commun ».
- Greimas, A.J. (1970). *Du sens. Essais sémiotiques*. Paris, Seuil.
- Greimas, A.J. (1966). *Sémantique structurale*. Paris, Larousse.
- Guiot, P., Ohl, F. (2008). « La reconversion des sportifs : une épreuve de la petitesse ? ». *Loisir et société*, 30-2, 385-416.
- Habermas, J. (1968). *La technique et la science comme idéologie*. Paris, Gallimard, traduction française 1973.
- Hegel, G.W.F. (1965). *La Raison dans l'Histoire : Introduction à la philosophie de l'Histoire*. Paris, 10 18, traduit par K. Papaioannou, édition 2003.
- Heinich, N. (1999). *L'épreuve de la grandeur*. Paris, La découverte.
- Honta, M. (2001). « Sport de haut niveau et relations départements-régions : le cas Aquitaine in A. Menaut et M. Renaud *Sport de haut niveau Sport professionnel en région(s)*. Actes du colloque des 19 au 20 mars 1999. Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 237-248.
- Huguet, S., Labridy, F. (2004). « Approche psychanalytique de la relation entraîneur-entraîné : le sport comme prétexte de la rencontre ». *Science et Motricité*, 52, 109-126.
- Irlinger, P., Augustini, M., Duret, P., Louveau, C. (1996). « La vie après le sport ». Rapport de recherche pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Document dactylographié.
- Javerlhac, S. (2007). « Les freins à la (re)conversion des athlètes de haut niveau en France. Etude de cas de jeunes pongistes des équipes de France en rupture sportive ». *Esporte e sociedade*, 3-7, 1-52, <http://www.lazer.eefd.ufrj.br/espsoc/pdf/es70i.pdf> (consulté le 21/07/2010)
- Javerlhac, S., Bodin, D., Robène, L. (2010 ou 2011 à paraître). « Préparer sa reconversion entre engagement personnel et contraintes sportives ». *Terrains et travaux*.
- Javerlhac, S., Bodin, D., Robène, L. (2010 ou 2011 à paraître). « Pouvoir et vouloir se former. Analyse d'une étape décisive dans le processus de reconversion des sportifs de haut niveau en France ». *Année sociologique*.
- Javerlhac, S., Pardo, R., Bodin, D. Fernandez-Cuevas, I. (2010). « Una experiencia singular: el proceso de reconversión de los deportistas de alto rendimiento en Francia en esgrima y tenis de mesa ». *Cultura ciencia y Deporte*. Vol. 5-14, 69-76.

Bibliographie

- Jeu, B. (1993). *Le sportif, le philosophe, le dirigeant*. Lille, PUL, coll. Travaux et documents.
- Jeu, B. (1987). *Analyse du sport*. Paris, PUF, Coll. Pratiques corporelles, édition 1992.
- Jeu, B. (1977). *Le sport, l'émotion, l'espace*. Paris, Vigot, coll. Sport + enseignement.
- Jeu, B. (1975). *Le sport, la mort, la violence*. Lille, PUL.
- Jeunesse et sports. (2002). « La situation socio-professionnelle des sportifs de haut niveau en 2001 ». Stats Infos, 02-01, <http://www.sports.gouv.fr/francais/communication/statistiques/stat-info/> (Consulté le 21/08/2010).
- Kaufmann, J-C. (2004). *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*. Paris, Armand Colin, coll. Individu et société.
- Laplantine, F. (1996). *La description ethnographique*. Paris, Nathan université, coll. 128, édition 2002.
- Latour, B. (1999). *L'espoir de Pandore. Pour une version réaliste de l'activité scientifique*. Paris, La découverte, traduction 2001.
- Le Breton, D. (2001). « La fureur de conduire ». *Le Nouvel Observateur*, HS 104, 48-52.
- Lê-Germain, E., Tétart, P. (2007). « Naissance et développement du spectacle sportif (1880/1939) ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 227-259.
- Le Yondre, F. (2009). « Le sport face au chômage comme instrument disciplinaire ou support de tactiques identitaires : des catégories sociales en jeu ». Thèse Staps soutenue le 2 décembre 2009 à l'Université Européenne de Bretagne (Rennes 2) sous la direction du Pr Dominique Bodin. <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/25/12/PDF/theseLeYondre.pdf> (Consulté le 03/08/2010).
- Lévêque, M. (2004). « Le sportif désenchanté » in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 114-119.
- Lévi-Strauss, L. (1958). *Anthropologie structurale*. Paris, Plon, édition Pocket, édition 1996.
- Linton, R. (1936). *De l'homme*. Paris, éditions de Minuit, édition 1968.
- Loudcher, J-F. (2007). « La France au centre de la modernité sportive ? (XIXe siècle-années 1930) ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 107-127.
- Marshall, C., Rossman, G.B. (1989). *Designing Qualitative Research*. Beverly Hills (CA), Sage, 2ème édition 1998.
- Martucelli, D. (2005). *La consistance du social. Une sociologie pour la modernité*. Rennes, PUR, coll. Le sens social.
- Maurin, E. (2009). *La peur du déclassement*. Paris, Seuil, coll. La république des idées.
- Mény, Y., Thoenig, J-C. (1989). *Politiques publiques*. Paris, PUF, coll. Thémis.
- Merllié, D., Prévot, J. (1997). *La mobilité sociale*. Paris, La découverte, coll. Repères.
- Méron, M. (1995). « Les trajectoires des jeunes : transitions professionnelles et familiales ». *Economie et statistique*, vol. 283, n° 283-284, 3-8.
- Mesure, S., Renaut, A. (1999). *Alter ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*. Paris, Aubier, coll. Alto.
- MJSVA Direction des sports. (2006). « Actes du regroupement du réseau national du sport de haut niveau ». Paris, Rapport de la direction des sports du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.
- MJSVA (2005). « Bilan des Jeux Olympiques et paralympiques d'Athènes 2004 ». Document de la Direction des sports, présenté par Eric Srecki lors des *entretiens de l'INSEP* le 6 mai 2005.
- Reymond, J. (2009). « Etude sur la formation et la reconversion des basketteurs ». Etude réalisée par l'Union des basketteurs professionnels. Document interne.
- Morin, E. (1984). *Sociologie*. Paris, Fayard, coll. Points-essais, édition 1994.

Bibliographie

- Morin, E. (1977). *La méthode. 1. La nature de la nature*. Paris, Editions du Seuil.
- Mourat, A., Poyer, A., Tétart, P. (2007). « La naissance de l'enjeu économique, de 1870 aux années 1930 ». in P. Tétart (dir.) *Histoire du sport en France. Du second empire au régime de Vichy*. Paris, Vuibert, coll. Vuibert Studio, 329-354.
- Müller, P. (1990). *Les politiques publiques*. Paris, PUF, coll. QSJ ?, 7^{ème} édition 2008.
- Negrone, C. (2007). *Reconversion professionnelle volontaire*. Paris, Armand Colin, coll. Sociétales.
- Negrone, C. (2005). « La reconversion professionnelle volontaire : une expérience de conversion de soi ». *Carriérologie*, 10-2, 331-348.
- Paliarne, C. (2003). « Le sport de haut niveau : de nouvelles contraintes et leurs conséquences » in P. Duret et D. Bodin, *Le sport en questions*. Paris, Chiron, coll. Sports Etudes, 51-70.
- Papin, B. (2007). *Conversion et reconversion des élites sportives. Approche socio-historique de la gymnastique artistique et sportive*. Paris, l'Harmattan, coll. Sports en société.
- Parlebas, P. (1981). *Lexique commenté en sciences de l'action motrice*. Paris, INSEP.
- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris, PUF, coll. Essai Quadrige.
- Perret, B. (2001). *L'évaluation des politiques publiques*. Paris, La Découverte, coll. Repères, édition 2008
- Pineau, G., Le Grand, J-L. (1993). *Les histoires de vie*. Paris, PUF, coll. QSJ ?
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles.
- Poli, R. (2007). « Transferts de footballeurs : la dérive de la marchandisation ». *Finance et bien commun*, 26, 40-47.
- Puig, N., Vilanova, A. (2006) « Deportistas olímpicos y estrategias de inserción laboral ». *Revista Internacional De Sociología*, vol. LXIV, n° 44, 63-83.
- Quentel, J-C. (2004). « Le père en questions » in D. Coum (dir.) *Qu'est-ce qu'un père ?*. Actes du 4^{ème} congrès sur la parentalité juin 2002. Ramonville St Agné, Erés, 103-130.
- Quentel, J-C. (2001). « Parentalité, parenté, paternité » in D. Coum (dir.) *Actes du 3^{ème} congrès sur la parentalité en mai 2000*. Ramonville St Agné, Erés, 73-97.
- Ragni, P. (1990). « La relation entraîneur-entraîné en athlétisme. Une demande d'amour à transférer à la technique ». Mémoire de DEA non publié. Université de Nancy I. Document dactylographié.
- Ravenel, L. (2007). « Les nouveaux territoires du basket français : des cours de patros aux playgrounds » in F. Archambault, L. Artiaga et G. Bosc (Dir.), *Double Jeu : histoire du basket-ball entre France et Amériques*. Paris, Vuibert, coll. Sciences, Corps et Mouvements,
- Robène, L. (2010a) « De Bordeaux-Sport à Sports (1899-1914) : l'éloge du « provincialisme sportif » », in P. Tétart et S. Villaret (dir.) *Les Voix du sport. La presse et l'information sportive à la Belle Epoque*. Paris, Atlantica-Séguier / Musée national du Sport, 220-231.
- Robène, L. (2010b). « Guerre » in M. Attali et J. Saint-Martin, *Dictionnaire culturel du sport*. Paris, Armand Colin, 311-312
- Robène, L., Bodin, D., Héas, S. (2008). « Corps féminins et gymnastique rationnelle au début du XX^e siècle ». *Corps*, 5, 83-100.
- Robène, L., Bodin, D., Héas, S. (2005). « Une école, un terrain de jeu : la politique d'équipement sportif de la ville de Bordeaux durant l'occupation (1940-1944) ». *Revue historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, 7-8, 157-193.
- Rogers, C. (1969). *Liberté pour apprendre*. Paris, Dunod, coll. Sciences de l'éducation, traduction française 1976.
- Schneider, J-P. (2004). « Séance d'ouverture » in *Le crépuscule des dieux : des symptômes au diagnostic*. Pessac, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 11-17.

Bibliographie

- Sorignet, P-E. (2004). « Sortir d'un métier de vocation : le cas des danseurs contemporains », *Sociétés Contemporaines*, n° 56, 111-132.
- Stephan, Y., Bilard, J., Ninot, G. (2005). « L'arrêt de la carrière sportive de haut niveau : un phénomène dynamique et multidimensionnel ». *Science et motricité*, 54, 35-62.
- Suaud, C. (1978). *La vocation. Conversion et reconversion des prêtres ruraux*. Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun.
- Taylor, J., Olgivie, B., Lavallée, D. (2005). « Career Transition Among Elite Athletes: Is There Life After Sports ? » in J.M. Williams (Ed.). *Applied Sport Psychology: Personal Growth to Peak Performance*. Columbus, OH-Mc Graw-Hill, 595-615.
- Terret, T. (2010). *Histoire du sport*. Paris, PUF, Coll. QSJ ?
- Terret, T. (2008). « Les jeux olympiques de 1924 et les presses francophones ». *Revista de História do Esporte*. Vol. 1, n° 1, 1-37, http://www.sport.ifcs.ufrj.br/recordes/pdf/recordes_V1N1_2008_16.pdf (consulté le 16/07/2010).
- Thibault, J. (1977). *Les aventures du corps dans la pédagogie française*. Paris, Vrin.
- Thibault, J. (1972). *Sport et éducation physique, 1870-1970*. Paris, Vrin, édition 1991.
- Thomas, R. (1991). *Histoire du sport*. Paris, PUF, coll. QSJ ?
- Vigarelo, G. (2002). *Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe*. Paris, Seuil, coll. La couleur des idées.
- Wacquand, L. (2003). « La pute, l'esclave & l'étalon. Langages de l'exploitation & de la résignation chez les boxeurs professionnels ». <http://revueagone.revues.org/444> (Consulté le 16/08/2010).
- Wahl, A. (1990). *La balle au pied*. Paris, Gallimard, coll. Sports et jeux.
- Weber, M. (1964). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris, Plon, coll. Pcket Agora, édition 1989.
- Weber, M. (1959). *Le savant et le politique*. Paris, Plon, coll. 10-18, édition 1996.
- Wieviorka, M. (2001). *La différence*. Paris, Balland, coll. Voix et regards.
- Wylleman, P., Alfermann, D., Lavallee, D. (2004a). « Career transitions in sport: European perspectives ». *Psychology of Sport and Exercise*, 5, 7-20
- Wylleman, P., Verdet, M-C., Lévêque, M., De Knop, P., Huts, K. (2004b). « Athlètes de haut niveau, transitions scolaires et rôle des parents ». *Science et motricité*, 64, 71-87.

Sites internet

- <http://www.sport.fr/autres/mul/Villepin-se-penche-sur-la-reconversion-des-athletes-71250.shtm> (Consulté le 12/07/2010).
- http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/accueil_5/ministre_201/discours_220/intervention-mme-roselyne-bachelot-narquin-devant-comite-nationale-olympique-sportif-francais_1602.html (Consulté le 12/07/2010).
- <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/Nice-2.pdf> (Consulté le 12/07/2010).
- http://ec.europa.eu/sport/white-paper/doc/wp_on_sport_fr.pdf (Consulté le 12/07/2010).
- http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/UE08PFUE_declaration_final_FR_281108.pdf (Consulté le 12/07/2010).
- <http://www.ethiqueetsporteneurope.org/> (Consulté le 8/9/2009).
- http://www.sports.gouv.fr/ministre_2398.html (Consulté le 12/07/2010).
- <http://www.franceolympique.com/> (Consulté le 8/9/2009).
- <http://www.insep.fr/FR/Institut/SonHistoire/Pages/historique-INSEP.aspx> (Consulté le 16/07/2010).
- http://www.de-gaulle-edu.net/sentrainer/term_commt/franceotan.htm (Consulté le 17/07/2010).

Bibliographie

- <http://degaulle.ina.fr/Php/FicheImprimable.php?IdentifiantFromFlash=Gaulle00110> (Consulté le 09/04/2009).
- http://www.sports.gouv.fr/accueil_5/actualites_200/une_207/bernard-laporte-presente-reforme-du-sport-haut-niveau_2417.html (Consulté le 09/04/2009).
- http://www.idfsports.fr/Espace_Partenaires-205-Article.html (Consulté le 09/04/2009).
- <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2009/02/pes-instruction-09-028-du-19-02-09.pdf> (Consulté le 17/07/2010).
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/regions,586/franche-comte,749/formation-professionnelle,1078/bilan-de-competences,7995.html> (Consulté le 22/07/2010).
- http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0E857AC4FA3C090D5617D532B15CCF8D.tpdjo09v_2?cidTexte=JORFTEXT000021339260&categorieLien=id (Consulté le 21/07/2010).
- <http://www.sports.gouv.fr/francais/communication/statistiques/donnees-detaillees/licences-et-groupements-sportifs> (Consulté le 25/07/2010).
- <http://www.nba.com/> (Consulté le 26/07/2010).
- http://www.escrime-ffe.fr/Site_FFE/champions/equipes.htm (Consulté le 27/07/2010).
- <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/ChampionsFrancais/ChampionsFrancais.htm> (Consulté le 27/07/2010).
- <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/GuideSHN/GuideSHN.htm> (Consulté le 27/07/2010).
- http://www.ffgym.com/ffgym/equipes_de_france/les_equipes_1 (Consulté le 28/07/2010).
- <http://www.liberation.fr/actualite/sports/321021.FR.php>. (Consulté le 17/05/2008).
- <http://www.lafinancepourtous.com/Niveau-et-composition-des-revenus.html> (Consulté le 29/07/2010).
- <http://www.lnb.fr/index.php?pid=2a&ordre=3> (Consulté le 29/07/2010).
- <http://www.snbasket.com/articles2.php?id=28> (Consulté le 29/07/2010).
- <http://www.ena.lu/arret-cour-justice-bosman-affaire-c-415-93-15-decembre-1995-032300059.html> (Consulté le 29/07/2010).
- <http://www.legisport.com/malaja.htm> (Consulté le 29/07/2010).
- http://www.csa.fr/actualite/dossiers/dossiers_detail.php?id=122451&chap=2963 (Consulté le 29/07/2010).
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-conge-individuel-de-formation,1070.html> (Consulté le 30/07/2010).
- <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/formation-professionnelle,118/le-droit-individuel-a-la-formation,1071.html> (Consulté le 30/07/2010).
- http://spiral.univ-lyon1.fr/files_m/M3302/Files/631045_2352.pdf (Consulté le 30/07/2010).
- <http://sebastien.fleuriel.free.fr/IMG/pdf/TheseFleuriel.pdf> (Consulté le 01/08/2010).
- <http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr/wp-content/uploads/2009/02/pes-instruction-09-028-du-19-02-09.pdf> (Consulté le 02/08/2010).
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005631294&dateTexte=20090510> (Consulté le 02/08/2010).
- <http://www.franceolympique.com/index.phtml> (Consulté le 03/08/2010).
- <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/25/12/PDF/theseLeYondre.pdf> (Consulté le 03/08/2010).
- <http://www.apec.fr/Accueil/ApecIndexAccueil.jsp> (Consulté le 03/08/2010).
- http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03236 (Consulté le 05/08/2010).*
- <http://www.cereq.fr/basesdedonnees.htm> (Consulté le 05/08/2010).

Bibliographie

http://www.jurisexpert.net/les_nouvelles_rgles_du_recrutement_spor/ (Consulté le 05/08/2010).

<http://www.sante-sports.gouv.fr/spip.php?page=recherche&recherche=CREPS&ok.x=0&ok.y=0> (Consulté le 08/08/2010).

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=NATnon04145 (Consulté le 14/08/2010)

http://www.lentreprise.com/outils/indice-chiffre-smic-et-smic-horaire-les-montants-a-partir-du-1er-janvier-2010_11263.html (Consulté le 14/08/2010).

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005635050&dateTexte=20090508> (Consulté le 14/08/2010).

<http://www.droit-du-sport.org/actualites/actualites/222-droit-a-l-image.html> (Consulté le 14/08/2010).

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natfps04101&id=38&souspop=2 (Consulté le 15/08/2010).

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=natccf07235&id=316&souspop=2 (Consulté le 15/08/2010).

<http://www.singapore2010.sg/public/sg2010/fr.html> (Consulté le 17/08/2010).

<http://www.lnb.fr/?alaffiche=proa> (Consulté le 17/08/2010).

http://www.basketfb.com/pages/index.asp?ARB_N_ID=145 (Consulté le 17/08/2010).

<http://www.cidj.com/metier.aspx?docid=258&catid=1> (Consulté le 17/08/2010).

<http://www.insep.fr/FR/pages/acces.aspx> (Consulté le 17/08/200).

<http://www.cirquedusoleil.com/fr/home.aspx#/fr/home/europe/france.aspx> (Consulté le 20/08/2010).

Sites relatifs à la formation et/ou à la reconversion des sportifs de haut niveau

http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=B4321C75C1F38755DE24CD1E1086DEF9.tpdjo14v_3?idDocument=JORFDOLE000017758147&type=general (consulté le 17/07/2010).

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/sport-haut-niveau-sport-professionnel_69/sport-haut-niveau_373/les-dispositifs-aides-sportif-ve-haut-niveau_590.html (Consulté le 09/04/2009).

http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/sports_1/sport-haut-niveau-sport-professionnel_69/sport-haut-niveau_373/espace-reserve-sportifs-inscrits-sur-les-listes-ministerielles_1929.html (Consulté le 09/04/2009).

http://www.ashni.org/c/portal/layout?p_l_id=PUB.1.1&p_p_id=memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets&p_p_action=1&p_p_state=normal&p_p_mode=view&p_p_col_id=column-1&p_p_col_pos=1&p_p_col_count=4&memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets_struts_action=%2FmemberSearchAdherent%2FmotPresident&memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets_idChoix=motPresident&#p_memberPortletAdherent_WAR_shnPortlets (Consulté le 09/04/2009).

<http://mgs-reconversion.com/> (Consulté le 30/07/2010).

<http://www.basketfrance.com/dtn/doc/cat.php?r1=30&r2=55> (Consulté le 30/07/2010).

http://www.snbasket.com/articles2.php?cat=basket_promo (Consulté le 30/07/2010).

<http://www.sports.gouv.fr/francais/sport-et-competition/sport-de-haut-niveau/les-dispositifs-d-aides-aux> (Consulté le 02/08/2010).

<http://www.assemblee-nationale.fr/12/europe/rap-info/i3642.asp> (Consulté le 02/08/2010).

<http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORTPS2007.pdf> (Consulté le 12/04/2009).

<https://inscription.sante.gouv.fr/resultat.do> (Consulté le 03/08/2010).

Bibliographie

- <http://extranet.jeunesse-sports.gouv.fr/sportifs/> (Consulté le 06/08/2010).
- http://www.archives.premier-ministre.gouv.fr/villepin/acteurs/interventions_premier_ministre_9/discours_498/allocution_1_ors_cloture_carrefour_57695.html (Consulté le 16/08/2010).
- <http://www.insep.jeunesse-sports.fr/Df/Formations/fformations.html> (Consulté le 17/08/2010).
- <http://www.hopital-saint-maurice.fr/html/enkre.html> (Consulté le 17/08/2010).
- <http://www.insep.fr/fr/prestationsdeservices/prestationsdeformation/Pages/default.aspx> (Consulté le 17/08/2010).
- <http://www.sports.gouv.fr/francais/communication/statistiques/stat-info/> (Consulte le 21/08/2010).
- <http://www.insep.fr/fr/institut/sesmissions/Pages/missions-INSEP.aspx> (Consulté le 21/08/2010).
- <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/ReglesSelection/ReglesSelection.htm> (Consulté le 22/08/2010).
- <http://www.avironfrance.asso.fr/EquipesDeFrance/GuideSHN/GuideSHN.htm> (Consulté le 22/08/2010).
- <http://www.sport.public.lu/fr/actualites/2008/12/biarritz2/index.html> (Consulté le 25/08/2010).

Articles de journaux

- Guézennec, D. (2007). « Troisième titre national pour Chila et Grundisch ». Ouest France, lundi 7 mai 2007, p. 3.

Annexes

🔗 Documents annexes (Entretiens et documents divers)
Thèse format .pdf 📄

Table des matières

Sommaire	4
Remerciements	5
Avertissement	8
Introduction	9
I. Du choix du sujet à l'objet d'étude	9
I.1. Une chercheuse toute entière incluse dans sa recherche	9
I.2. De l'objet au sujet	13
I.2.1. La reconversion pour finalité	14
I.2.2. De la difficulté à se reconvertir	19
I.2.3. Entrer en formation : une étape dans le processus de reconversion	24
II. Aspects méthodologiques	27
II.1. Du postulat...	27
II.2. ... à la méthode d'investigation	30
II.2.1. Comparer pour interpréter	30
II.2.2. Du choix des sports	31
II.2.3. L'entretien comme méthode privilégiée d'investigation	34
II.2.3.1. Les entretiens entre contenus...	36
II.2.3.2. ... et analyses	38
II.2.3.3. Ordonner les entretiens pour croiser et compléter les informations recueillies	39
II.3. Des questionnaires pour identifier les SHN	40
II.4. Les documents administratifs pour compléter et croiser les informations	41
Sportif de haut niveau : un statut longtemps discuté	44
I. Une difficile pris en compte de l'athlète de haut niveau	45
I.1. Une idéologie sportive qui oppose amateurs et professionnels	46
I.2. L'émergence des héros sportifs	49
I.3. Le Front Populaire favorise la pratique de masse	52
I.4. Vichy et l'encadrement du sport et par le sport	53
I.5. L'immédiate après-guerre : « reconstruire » les hommes	55
II. Les Jeux de Rome comme rupture	56
II.1. Le sport comme image de la grandeur de la France	57
II.2. Des lois et des décrets qui encadrent le SHN	60
II.3. Le sport de haut niveau	63
II.4. Le statut de sportif de haut niveau	64
III. Les mesures d'aides et d'accompagnement en faveur des athlètes de haut niveau	67
III.1. En matière de formation	67
III.2. Sur le plan financier	71
III.3. Sur le plan de l'insertion et de l'emploi	72
IV. Les dispositifs d'aides à l'emploi en faveur de l'insertion professionnelle des athlètes de haut niveau	75
V. Sportif de Haut Niveau : Un statut peu visible	79
Pouvoir et vouloir se former : « du statut... à l'expérience »	81
I. Se former une priorité pour les entrants en structure nationale ?	82

Table des matières

II. Un constat	87
III. Projet de vie et politiques fédérales	94
III.1. En Escrime et en Aviron : l'athlète au cœur du projet, le double projet comme perspective humaniste	95
III.1.1. Le double projet en Escrime : une question de culture	97
III.1.2. L'Aviron : prévoir et organiser pour mieux accompagner	101
III.2. En Gymnastique et en tennis de table : l'athlète au service d'un système, le double projet comme problème	106
III.2.1. La Gymnastique : le projet sportif avant les hommes	106
III.2.2. Le Tennis de Table : le modèle du « pompier »	111
III.3. En Basket-ball : l'athlète aux prises avec un système, le double projet face à la réalité du professionnalisme	117
IV. La conduite du double projet : entre « éthique de la conviction » et « éthique de la responsabilité »	122
V. Un système dérégulé ou sans régulation ?	128
V.1. De la pertinence de la politique	129
V.2. Le PES entre rationalité, rationalisation et effets pervers	132
V.3. Une rationalisation pas toujours rationnelle !	135
VI. De la cohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens	139
VI.1. Un système complexe	139
VI.2. Un système dérégulé que certains acteurs tentent de réguler !	142
VI.2.1. Anticiper et définir un projet professionnel	143
VI.2.2. Individualiser les parcours	143
VI.2.3. Adapter/trouver des réponses en fonction des problèmes rencontrés	144
VI.2.4. Sérier le processus de suivi socioprofessionnel	145
VI.3. De l'incohérence des objectifs, des dispositifs et des moyens	147
VI.3.1. La conduite du double projet en question	147
VI.3.2. Les dispositifs manquants ou inappropriés	151
VI.3.2.1. Les CIP	151
VI.3.2.2. Les problèmes liés à l'insertion professionnelle	156
VI.3.2.2. Un impératif : réguler le système !	161
VII. Un système contraignant	163
Vouloir et pouvoir se former, entre expériences partagées et singulières : lorsque les SHN sont aux prises avec le système	166
I. Remarques préalables	166
II. Se former entre contraintes implicites, normes et stratégies individuelles	167
II.1. Des contraintes implicites	167
II.1.1. Une échéance lointaine	167
II.1.2. Sortir d'un milieu protégé	168
II.1.3. Se prendre en charge	172
II.1.4. S'informer, être informé, « recevoir l'information »	175
II.2. Lorsque la norme influe sur les choix	177
II.2.1. De l'injonction du monoprojet	179
II.2.2. De l'identité	181
II.2.3. Le poids des anciens	183
II.2.4. Se former est-ce « normal » ?	185
II.2.5. Se former un choix ?	190
II.3. Au-delà des contraintes : Des stratégies individuelles... à la nécessité de rebondir	192
II.3.1. B7G Le stratège clairvoyant	193
II.3.2. E1G Le stratège calculateur	196
II.3.3. G9F Le stratège opportuniste	199
II.3.4. B12F Le stratège réaliste	202

Table des matières

II.3.5. E3F Le stratège volontariste	205
II.3.6. TT6G L'acteur perdu	209
II.3.7. G8G L'acteur contestataire	211
II.3.8. TT4F L'acteur indécis... mais profiteuse	214
II.4. Quelques remarques préalables avant de poursuivre	218
II. 5. Quatre facteurs clefs pour choisir de se former	220
II.5.1. Savoir et pouvoir anticiper	220
II.5.2. L'argent comme frein	221
II.5.3. Le milieu familial	227
II.5.4. Les différences hommes/femmes	233
III. Suivre une formation	235
III.1. Avoir le temps de se former quand le sport n'est plus ce qu'il était	236
III.2. Où il est question de nouveau de charge d'entraînement	238
III.3. Savoir et pouvoir gérer son temps	241
III.4. Choisir une formation	245
III.4.1. Articuler son projet de formation avec un projet professionnel	249
III.4.2. Se former pendant la carrière sportive : tout est possible encore que...	251
III.4.3. Mais à quoi tout cela peut-il bien servir ?	255
IV. Les cas particuliers des basketteurs, pongistes hommes et gymnastes femmes : se former après la carrière sportive, tout reste possible mais...	257
IV.1. Se former pour se reconvertir	257
IV.2. Quitter le sport quand on est encore très jeune : les gymnastes filles	260
V. Mais pourquoi se former ?	264
V.1. Se former pour se former ?	266
V.2. Se former pour s'insérer professionnellement ?	269
V.3. Le problème des SHN en CIP	271
VI. Vouloir et pouvoir se former un changement d'identité pas toujours souhaité	273
En guise de conclusion :	
Si rien n'est vraiment interdit, tout est-il possible pour autant ?	276
I. La question du statut en filigrane du double projet	277
II. La production des élites sportives : entre entreprise de domination et réalisation de l'homme	278
III. Le manque d'interface politique	280
IV. Une absence de pilotage qui nuit aux projets de formation	281
V. Pas de pilotage et pourtant des acteurs fortement engagés	282
VI. Des sportifs hésitants	283
VII. Quelques remarques et interrogations	285
VIII. Et pour conclure vraiment ?	286
Index des abréviations	287
Index des tableaux	288
Index des auteurs	289
Index des notions et concepts	294
Bibliographie	297
Annexes	309

Pouvoir et vouloir se former

L'un des problèmes les plus cruciaux qui se pose aux Sportifs de Haut Niveau (SHN) est la reconversion. Celle-ci constitue une période transitoire particulièrement difficile qui doit être préparée. Le double projet (se former durant la carrière sportive) constitue l'un des processus qui devrait faciliter cette transition. S'il existe, *a priori*, une volonté politique, maintes fois réaffirmée par différents Ministres et Secrétaires d'Etat, pour que les SHN puissent s'engager dans le double projet, la réalité semble toute autre. Quelques uns anticipent leur reconversion dès leur arrivée dans les Centres nationaux ou les clubs professionnels. Construisent un projet professionnel. Suivent des formations. A l'inverse d'autres sont dans l'obligation de trouver des solutions urgentes à l'issue de leurs carrières sportives ou à la suite d'une blessure. La question se trouve donc posée : « *Comment interpréter le fait qu'un grand nombre d'athlètes ne s'engage pas dans le double projet malgré les dispositifs mis en œuvre et les discours politiques les y encourageant ?* ». Pour y répondre 60 SHN appartenant à 5 sports différents et 12 cadres institutionnels ont été interrogés sous forme d'histoire de vie ou de récit de pratique professionnelle. L'analyse révèle un système complexe dans lequel, en l'absence de pilotage institutionnel, se confrontent des stratégies antagonistes et des relations de pouvoir et de domination. Les politiques fédérales se distinguent entre « éthique de la responsabilité » (l'athlète est au centre du projet) et « éthique de la conviction » (seul le résultat sportif compte). Si les SHN subissent de nombreuses contraintes, celles-ci constituent autant d'obstacles que d'excuses à ne pas se former. C'est dans l'histoire singulière de ceux qui ont décidé de se former, parfois à l'encontre de la politique fédérale, que se lisent tout à la fois la volonté et les stratégies mises en œuvre. Les acteurs institutionnels tentent de faire vivre le double projet. Ce dernier étant « imparfaitement défini », non encadré légalement, leur cadre d'action se trouve considérablement réduit.

Mots clefs : Sport, Haut Niveau, Reconversion, Double projet, Formation, Pouvoir, Domination

To be able to and to want to be formed

One of the most crucial problems which exist for the high level Sportsmen (SHN) is the reconversion. This one constitutes one particularly difficult transitional period which must be prepared. The double project (to be formed during the sporting career) constitutes one of the processes which should facilitate this transition. If there exists, *a priori*, a political will, reaffirmed many times by various Ministers and Secretaries of State, so that the SHN can engage in the double project, reality seems very different. Some anticipate their reconversion as of their arrival in the National centers of training or professional clubs. Build a professional project. Formations follow. Contrary to others in the obligation to find solutions urgently at the conclusion of their sporting careers or following wounds. The question is thus posed: "How to interpret the fact that a large number of athletes does not engage in the double project in spite of the devices implemented and the political discourses who encourage there? ". To answer it 60 SHN pertaining to 5 different sports and 12 institutional were questioned in the form of history of life or account of professional practice. The analysis reveals a complex system in which, in the absence of institutional piloting, are confronted antagonistic strategies and relations of power and of domination. The federal policies are distinguished between "ethics from the responsibility" (the athlete is in the center of the project) and "ethics of the conviction" (only the score counts). If the SHN undergo many constraints, those constitute as many obstacles as excuses not to be formed. It is in the singular history of those which decided to be formed, sometimes against the federal policy, which are read all at the same time the will and the strategies implemented. The institutional actors try to make live the double project. This last "imperfectly defined", not framed legally, their framework of action is considerably reduced.

Key words: Sport, High level, Reconversion, Double project, Formation, Power, Domination